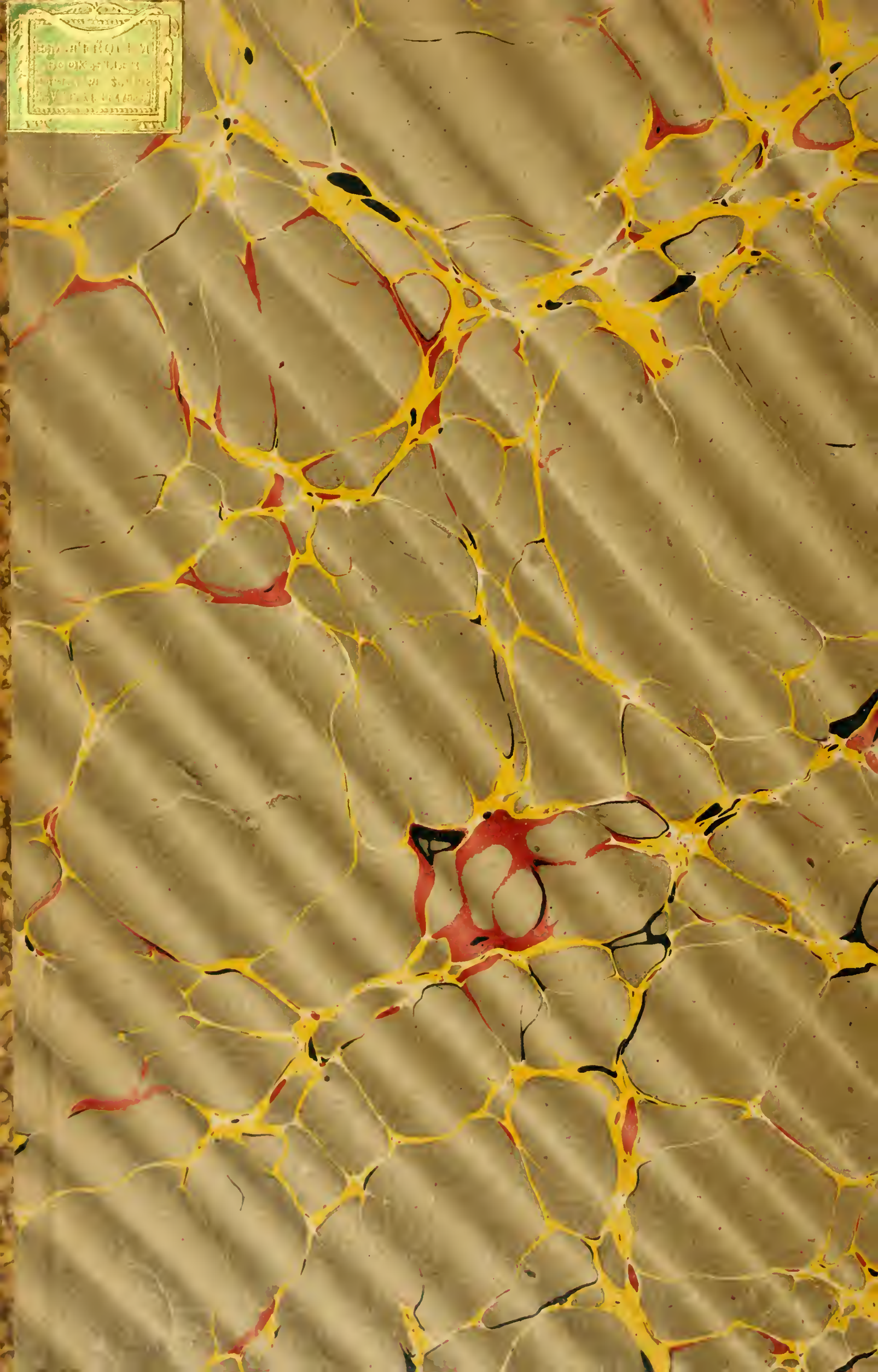






BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

5^E^ ANNÉE — 1878



A PARIS

Chez H. CHAMPION

Libraire de la Société de l'Histoire de Paris

Quai Malaquais, 15

1878

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

ARTICLE PREMIER. — La *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* est créée pour publier des mémoires et des documents sur l'histoire, le langage, les monuments, la topographie de la ville de Paris et de l'Ile-de-France.

Elle s'interdit la publication des travaux qui auraient pour objet la politique ou l'histoire contemporaine.

ART. 2. — La Société se compose de toutes les personnes dont l'admission est prononcée par le Conseil à la suite d'une demande écrite par le candidat et appuyée par deux membres de la Société.

ART. 3. — Le taux de la cotisation est fixé à 15 francs par an.

ART. 4. — Tout membre peut convertir la cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

ART. 5. — Si la Société venait à se dissoudre avant une période de dix années, ces 150 francs seraient rendus aux souscripteurs, déductions faites des annuités écoulées. Passé le délai de dix ans, le versement unique est acquis à la Société.

ART. 6. — La Société se réunit tous les ans en assemblée générale.

ART. 7. — Le Bureau de la Société se compose de :

1° Un président,
2° Un vice-président,
3° Un trésorier-bibliothécaire,
4° Un secrétaire-archiviste,
5° Un secrétaire-adjoint.

ART. 8. — Le Comité des fonds, composé de quatre membres, rend compte, tous les mois, de l'état des finances de la Société au Conseil d'administration dont il sera parlé ci-après.

Art. 9. — Le Comité de publication est composé de sept membres, auxquels s'adjoignent de droit le président, le secrétaire et le trésorier. Il se prononce, d'après le rapport d'un de ses membres, sur l'admission des travaux présentés.

Art. 10. — Le Conseil d'administration, présidé par le président de la Société, est composé de quarante-huit membres. Il se réunit le second mardi de chaque mois pour enregistrer les adhésions, et régler, de concert avec le Comité des fonds et le Comité de publication, toutes les questions d'administration.

Tous les membres de la Société pourront assister aux réunions du Conseil et y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Art. 11. — Toutes les décisions des Comités et du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents : la voix du président est prépondérante, en cas de partage.

Art. 12. — Le Conseil d'administration est nommé en assemblée générale de la Société, et à la majorité des membres présents.

Il se renouvelle tous les ans par quarts.

Les trois premières années, les membres sortants sont désignés par le sort.

Art. 13. — Le Conseil d'administration, dans la première réunion qui suit l'assemblée générale, constitue le Bureau et les Comités de la Société.

Le président sortant ne peut être réélu qu'au bout de trois ans.

Art. 14. — Toutes les ressources de la Société sont affectées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

Art. 15. — La Société accorde aux auteurs une rémunération dont le taux est fixé chaque année par le Conseil d'administration.

Art. 16. — Les auteurs peuvent faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux insérés dans le recueil.

Tout tirage à part porte la mention du volume d'où il est extrait. La couverture de tous les exemplaires des tirages à part doit porter à l'extérieur cette mention : « Les tirages à part de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* ne peuvent être mis en vente. »

Art. 17. — Les volumes publiés par la Société peuvent être vendus au prix que fixe chaque année le Conseil d'administration.

Art. 18. — Il est tiré chaque année sur grand papier un certain nombre d'exemplaires des volumes publiés par la Société. Les souscripteurs à ces exemplaires devront doubler le chiffre de leur cotisation annuelle ou le chiffre du versement unique.

LISTE DES MEMBRES

Au 1er janvier 1878.

La † précède les noms des membres décédés qui, aux termes de l'article 4 du Règlement, avaient converti leur cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

Abadie (Paul), [286], architecte, membre de l'Institut; rue de Berlin, 36.

Alberti (Henri), [175]; rue de Ponthieu, 59.

Alphand, [148], directeur des Travaux de la ville de Paris; boulevard Beauséjour, 1.

Amiel, [278]; à la Banque de France.

André (Alfred), [1], banquier, ancien député; rue Abbatucci, 49.

Ansart (Sélim), [225], chef de la police municipale; rue de la Cité, 2.

Archdeacon (Edmond), [264], ancien agent de change; avenue des Champs-Elysées, 15.

Asher et Cie, [360], libraires; à Berlin.

Aubert (l'abbé R.-J.), [346], curé de Remaucourt, par Chaumont-Porcien (Ardennes).

Aubrelicque (Louis), [2], sénateur, conseiller général de l'Oise, ancien maire de Compiègne; à Compiègne (Oise).

Aubry (Auguste), [385], libraire-éditeur; rue Séguier, 18.

Aubry-Vitet (Eugène), [313], conseiller général de Seine-et-Oise; rue Barbet-de-Jouy, 7.

Aumale (duc d'), [199], membre de l'Académie française; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 129.

Aunay (Alfred d'), [334]; rue Milton, 10.

Avaize (Amédée d'), [327]; au château des Paras, par Perreux (Loire).

Babeau (Albert), [552], secrétaire de la Société académique de l'Aube; à Troyes (Aube).

Babinet (Charles), [543], conseiller à la Cour de cassation; passage Laferrière, 3.

Bailleux de Marisy, [302], auditeur au Conseil d'État; rue de Londres, 48.

Baillière (H.), [436], libraire, juge suppléant au Tribunal de Commerce; rue Hautefeuille, 19.

Bailly (A.-N.-L.), [548], architecte, membre de l'Institut; boulevard Bonne-Nouvelle, 19.

Barbier d'Aucourt, [434]; aux Mesnuls, par Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Barre (Albert), [140], graveur

général des monnaies ; à l'hôtel des Monnaies, quai Conti, 11.

Barthélemy (Anatole de), [3], secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, l'un des administrateurs du Musée gallo-romain de Saint-Germain ; rue d'Anjou-St-Honoré, 9.

Barthélemy (comte Édouard de), [4], membre du Comité des Travaux historiques ; rue de l'Université, 80.

Barthès et Lowell, [359], libraires ; à Londres.

Baschet (Armand), [280] ; avenue des Champs-Élysées, 71.

Baudouin (Henri), [379] ; boulevard Haussmann, 86.

Baumgart (Émile), [142], sous-chef du bureau des Monuments historiques, à la direction des Beaux-Arts ; rue de Valois, 3.

Bégis (Alfred), [319], avocat ; boulevard de Sébastopol, 16.

Béhague (comte Octave de), [527] ; avenue Bosquet, 22.

Béhic (Armand), [227], sénateur ; rue de Poitiers, 12.

Bémont (Charles), [5], archiviste-paléographe ; rue du Cardinal-Lemoine, 21.

Berger (Amédée), [345], président à la Cour des Comptes ; rue Caumartin, 2.

Bertin (Eugène), [546] ; rue de Dunkerque, 22.

Bertin (Paul), [6], agent de change honoraire ; boulevard Haussmann, 79.

Bibliothèque des Archives nationales, [428] ; rue des Francs-Bourgeois, 60.

Bibliothèque de la Chambre des Députés, [403], représentée par M. Emm. Miller, membre de l'Institut ; au Palais du Corps législatif.

Bibliothèque du Couvent des Frères de l'ordre de Saint-Dominique, [418] ; rue Jean-de-Beauvais, 7.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, [356] ; rue des Francs-Bourgeois, 58.

Bibliothèque de S. M. l'Empereur d'Autriche, [474], représentée par M. Gerold, libraire ; à Vienne (Autriche).

Bibliothèque de l'Ordre des Avocats de Paris, [538] ; au Palais de Justice.

Bibliothèque de la Ville de Paris, [332] (double souscription).

Bibliothèque Royale de Copenhague, [542].

Bienaymé (Gustave), [554], chef de bureau au Ministère des Finances ; rue des Saints-Pères, 16.

Billaudel (Hippolyte), [540], ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; rue de l'Arcade, 36.

Biollay (Léon), [394], inspecteur général des perceptions municipales ; boulevard Pereire, 90.

Biollay (Paul), [393], conseiller-référendaire à la Cour des Comptes ; boulevard Malesherbes, 74.

Blanchemain (Prosper), [367] ; au château de Longefond, par St-Gaultier (Indre).

Boeswillwald (Emile), [287], architecte ; rue Hautefeuille, 19.

Boislisle (Arthur de), [7], sous-chef de bureau au Ministère des Finances ; rue de l'Université, 18.

Bonnardot (Alfred), [307] ; avenue de la Grande-Armée, 43.

Bonnardot (François), [314], atta-

ché au bureau des Travaux historiques de la Ville de Paris; rue Périer, 5, parc de Montrouge, à Montrouge (Seine).

Bonnassieux (Pierre), [288], archiviste aux Archives nationales; rue de Solferino, 8.

Bonnefons (Georges), [461], directeur général de la compagnie l'*Urbaine;* rue Le Peletier, 8.

Bordier (Henri), [8], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; rue de Rivoli, 182.

Bossuet (abbé), [376], curé de St-Louis-en-l'Ile; rue Poulletier, 3.

Bouis (Adolphe de), [174]; rue du Faubourg-St-Honoré, 168.

Boulay de la Meurthe (baron Alfred), [9]; rue de l'Université, 23.

Boulé (Alphonse), [500], juge de paix à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Boulenger (Hippolyte), [522]; rue Paradis-Poissonnière, 1.

Boulenger (J.-R.), [471]; rue Cambacérès, 26.

Boullé (Mme), [526]; rue de l'Odéon, 8.

Boulongne (E. de), [303], ingénieur des Ponts et Chaussées; rue Saint-Lazare, 88.

Bourge (Gaston de), [200], secrétaire du Conseil d'administration de la Société générale; passage Sainte-Marie, 11 bis.

Bournon (Fernand), [476]; élève de l'Ecole des chartes; rue Duguay-Trouin, 5.

Bouteiller (Ernest de), [149], ancien député de Metz, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Meurthe-et-Moselle; rue du Regard, 3.

Boutmy (Emile), [11], directeur de l'Ecole des sciences politiques; rue de Médicis, 11.

Bouvrain (Victor), [362], architecte; boulevard Saint-Michel. 26.

Brachet (Auguste), [138]; rue Psalette, 1, à Tours (Indre-et-Loire).

Bray (Gabriel de), [565], receveur des finances; rue Pigalle, 20.

Bréhaut, [416], employé à la Bibliothèque nationale.

Brichaut (Auguste), [281]; rue Saint-Paul, 9.

Broelemann (Georges), [479]; boulevard Haussmann, 166.

Broglie (duc de), [124], membre de l'Académie française, sénateur; rue de Solferino, 10.

Brossard (Gabriel de), [316]; rue de Grenelle-Saint-Germain, 82.

Bruchet (Mme), [445]; place Vendôme, 22.

Bruel (Alexandre), [146], archiviste aux Archives nationales; rue Mabillon, 5.

Brunet (Charles), [513]; rue Soufflot, 24.

Bruyerre (Louis), [366], architecte des Monuments historiques; place Saint-Michel, 2.

Bucquet (Paul), [453], inspecteur général des établissements de bienfaisance; rue de Saint-Arnaud, 6.

Burnouf (Mme veuve Eugène), [116]; rue Neuve-des-Petits-Champs, 8.

Caix de Saint-Aymour (vicomte Amédée de), [406]; à Senlis (Oise).

Camus (Fernand), [382]; rue de Maubeuge, 20.

Carié (Paul), [229]; rue des Martyrs, 41.
Casenave (Antoine-Mathieu), [296], conseiller à la Cour de Cassation; rue Bellechasse, 11.
Cerf (Hippolyte), [285], négociant; rue Française, 8.
Cerise (baron), [499], inspecteur des finances; rue Pasquier, 7.
Chabrillan (Paul Guigues de Moreton, comte de), [137]; avenue Montaigne, 30.
Chalamel (A.), [560]; rue de la Mairie, 7, à Boulogne-sur-Seine (Seine).
Chalamel (Paul), [561], administrateur du Palais du Luxembourg; boulevard Saint-Michel, 64.
Chalon (Renier), (363], de l'Académie des sciences de Belgique; rue du Trône, 113, à Bruxelles.
Champion (Honoré), [523], libraire; quai Malaquais, 15.
Champion (Maurice), [230], syndic du commerce de charbon; boulevard Morland, 6.
Chapusot (Paul-Louis), [231], docteur en médecine; rue Castiglione, 10.
Charavay (Etienne), [250], archiviste-paléographe; rue de Seine, 51.
Chardin (Paul), [183]; rue des Pyramides, 2.
Chateau (Léon), [429], directeur de l'Ecole professionnelle d'Ivry-sur-Seine; rue de Seine, 22, à Ivry (Seine).
Chatel (Eugène), [304], archiviste du Calvados; à Caen.
Chaulnes (Paul d'Albert, duc de), [557]; rue de Varennes, 64.
Chauvierre (l'abbé Patrice), [318], curé de Saint-Jacques de Montrouge; à Montrouge (Seine).
Chavane (Paul), [485], maître de forges, membre du Conseil général des Vosges; à la manufacture de Bains (Vosges).
Chazal (Léon), [550], contrôleur à la Banque de France; rue Radziwill, 2.
Chereau (docteur Achille), [14], membre de l'Académie de médecine, bibliothécaire de la Faculté; rue de Suresnes, 13.
Chéron (Paul), [255], bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
Chevalier (Aristide), [541], chef de section à la Banque de France; rue Neuve-des-Petits-Champs, 36.
Chevalier (Léon-Charles), [369], conseiller référendaire à la Cour des Comptes; rue de Rivoli, 216.
Chevallier (Henri), [136], agrégé de l'Université, chef d'institution; rue du Cardinal-Lemoine, 65.
Chevreul (Henri), [201], ancien magistrat, vice-président de l'Académie de Dijon; rue Vannerie, 41, à Dijon.
Choppin (Albert), [135], directeur de l'administration pénitentiaire; quai Voltaire, 3.
Clausse (Gustave), [276], architecte; rue Murillo, 9.
Clément de Ris (comte L.), [112], conservateur du Musée de Versailles; au château de Versailles (Seine-et-Oise).
Cocheris (Hippolyte), [16], inspecteur-général de l'Instruction publique, conservateur honoraire à la bibliothèque Mazarine, membre du Conseil général de Seine-et-Oise; carrefour de l'Odéon, 10.

Coleman (Robert), [569]; rue de Châteaubriand, 29.

Collardeau de Heaume (Marie-Philéas), [514]; rue Chauchat, 22.

Constant (Charles), [322], avocat à la Cour d'appel; boulevard Saint-Germain, 240.

Corlieu (docteur Auguste), [323], bibliothécaire adjoint à la Faculté de médecine; rue Neuve-des-Petits-Champs, 53.

Cormenin (vicomte de), [123]; rue de l'Arcade, 25.

Corroyer (Edouard), [150], architecte, attaché à la commission des Monuments historiques; rue de Ponthieu, 59.

Cortambert (Eugène), [430], bibliothécaire de la section géographique à la Bibliothèque nationale; rue de Saintonge, 64.

Courajod (Louis), [18], attaché au Musée du Louvre; boulevard Saint-Germain, 232.

Courbet (Ernest), [170], chef de bureau à la préfecture de la Seine; rue de Lille, 30.

Courcel (Valentin de), [397]; boulevard Saint-Michel, 81.

Cousin (Jules), [19], bibliothécaire de la Ville de Paris; rue de Sévigné, 12.

Cretté, [566], libraire; galerie Véro-Dodat, 1 et 3.

Dacier (Edme), [275], archiviste des Deux-Sèvres; à Niort.

Daguin, [419], ancien président du tribunal de Commerce; rue de Castellane, 4.

Darcel (Alfred), [456], administrateur de la manufacture des Gobelins; à la manufacture des Gobelins.

Davillier (baron), [468]; rue Pigalle, 18.

Defert (Henri), [465], avocat; boulevard Beaumarchais, 93.

Degouve-Denuncques, [515], conseiller municipal de Paris; boulevard de Strasbourg, 64.

Delaborde (Henri-François), [20], archiviste-paléographe; quai Conti, 25, à l'Institut.

Delassaussois (Zacharie), [21], commis d'ordre aux Archives nationales; au palais des Archives.

Delaunay, [326], avoué; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Delerot (Emile), [292], conservateur de la Bibliothèque de Versailles; à Versailles.

Delesse (Mme), [569]; rue de Madame, 59.

Delessert (Mme Gabriel), [438]; rue Raynouard, 19, à Passy-Paris.

Delisle (Léopold), [22], membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale.

Deloche (Maximin), [182], membre de l'Institut; rue de Solferino, 13.

Delpit (Jules), [236]; à Izon, par Vayres (Gironde).

Delzant (Victor), [259], membre du Conseil municipal de Paris; avenue Duquesne, 30.

Demay (Germain), [23], sous-chef de section aux Archives nationales, membre de la Société des Antiquaires de France; place des Vosges, 5.

Depoin (Joseph), [477], sténographe de la chambre des Députés; rue Basse, 50, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Deroy (A.), [147], fabricant de bronzes; rue Amelot, 58.

Descors (François), [383], propriétaire; rue de Gaillon, 10.

Desjardins (Ernest), [113], membre de l'Institut, maître de conférence à l'Ecole normale; hameau Boulainvilliers, 1, à Passy-Paris.

Desjardins (Gustave), [24], sous-chef du bureau des Archives départementales au Ministère de l'Intérieur; rue de Fleurus, 26.

Desnoyers (Jules), [25], membre de l'Institut, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle; rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 24.

Destailleur (Hippolyte), [104], architecte; passage de la Visitation, 11 bis.

Destouches (Alexandre), [26]; rue Miromesnil, 23.

Deville, [462], président de la Chambre syndicale des tapissiers, juge-suppléant au tribunal de commerce; rue de Gaillon, 12.

Dion (A. de), [469]; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Dolbet (François), [234], archiviste du département de l'Eure; à Evreux.

Douet d'Arcq (Louis), [28], chef de section aux Archives nationales; quai de Béthune, 32.

Dreyfus (Ferdinand), [133], avocat à la Cour d'appel; rue Godot-de-Mauroy, 40.

Droz (Gustave), [413]; quai Voltaire, 11.

Dubost (Raymond), [325]; boulevard de Courcelles, 1.

Du Camp (Maxime), [132]; rue de Rome, 62.

Duclos (abbé), [29], curé de St-Eugène; rue du Faubourg-Poissonnière, 52.

Dufour (A.), [349], conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil; rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Dufour (Théophile), [506], directeur des archives de Genève; à Genève (Suisse).

Dufour (abbé Valentin), [30], premier aumônier à Mazas; boulevard Mazas, 23.

Dufourmantelle (Charles), [524], archiviste du département de la Corse; à Ajaccio.

Dumaine (Alfred Chilhaud-), [15], archiviste - paléographe; rue Dauphine, 30.

Du Mesnil (Armand), [31], directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique; rue St-Georges, 28.

Dumon (Raoul), [353]; rue de l'Université, 26.

Duplessis (Georges), [32], bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale; rue de Madame, 31.

Duplomb, [571], secrétaire de la direction du matériel au ministère de la Marine et des colonies; rue Crébillon, 8.

Dupont (Edmond), [33], chef de section aux Archives nationales.

Dupuis, [486], vice-président du Comité archéologique de Senlis; à Pontarmé, par Senlis (Oise).

Dupuy, [567], architecte à la Banque de France; rue de Savoie, 12.

Duruy (Victor), [34], membre de l'Institut; rue de Médicis, 5.

Dutilleux, [495], chef de divi-

sion à la préfecture de Seine-et-Oise; rue Bonaventure, 3 bis, à Versailles (Seine-et-Oise).

Duval (Ferdinand), [291], préfet de la Seine.

Duvau (Albert), [439], rédacteur à la préfecture de la Seine; rue de Rambuteau, 32.

Egger (Emile), [35], membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris; rue de Madame, 68.

Eichtal (Eugène d'), [36]; rue Neuve-des-Mathurins, 100.

Engel-Dollfus (Frédéric), [344], manufacturier à Mulhouse; rue Saint-Fiacre, 9, Paris.

Espéronnier (R.), [502], chef de la division du personnel à la Préfecture de la Seine; avenue de Marigny, 29.

Fagniez (Ernest), [268], conseiller référendaire à la Cour des Comptes; rue d'Alger, 14.

Fagniez (Gustave), [37], archiviste aux Archives nationales; rue de la Chaussée-d'Antin, 42.

Fanjoux (Georges), [218], archiviste-paléographe, secrétaire général de la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée et de l'Océan; rue de Vienne, 5.

Fauvage (Eugène), [214], négociant; boulevard Montparnasse, 40.

Flamare (Henri de), [131], archiviste des Alpes-Maritimes ; à Nice (Alpes-Maritimes).

Flammermont (Jules), [145], archiviste de Senlis; Grande-Rue, 28, à Chantilly (Oise).

Flaxland (Edouard), [487], négociant ; rue Thévenot, 9.

Fournier (Edouard), [375], bibliothécaire du Ministère de l'Intérieur; rue des Sts-Pères, 13.

Fovard (Frédéric), [224], notaire; boulevard Haussmann, 94.

Franklin (Alfred), [107], bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine; rue de Condé, 16.

Frémy (Louis), [422]; rue de Provence, 124.

Fréville (Marcel de), [306], auditeur à la Cour des comptes; rue Saint-Dominique-St-Germain, 28.

Fuchs (Adalbert de), [533]; chez M. H. Wiener, attaché au consulat général d'Autriche-Hongrie ; rue Laffitte, 21.

Galard (marquis de), [435]; avenue de la Tour-Maubourg, 64.

Gardissal, [512], avocat; rue Rossini, 15.

Garnier (Edouard), [164], dessinateur attaché au Musée céramique de la manufacture de Sèvres; à Sèvres (Seine-et-Oise).

Gatteaux (Edouard), [39], membre de l'Institut; rue de Lille, 41.

Gaulle (Jules de), [40]; rue Violet, 54, à Grenelle-Paris.

Gauthier (abbé), [531], curé de Saint-Cyr; à Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

Gautier, [277]; à la Banque de France.

Gautier (Léon), [41], professeur à l'Ecole des chartes, archiviste aux Archives nationales; rue Vavin, 8.

Geffroy (Auguste), [203], professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur de l'Ecole française d'archéologie; au palais Farnèse, à Rome.

GENESTE (Eugène), [544]; rue du Chemin-Vert, 42.

GÉRARD (Albert), [404]; rue Laffitte, 15.

GERMAIN (Henri), [263], député de l'Ain; rue Murillo, 8.

GEROLD, [358], libraire; à Vienne (Autriche).

GIRAUD (Charles), [106], membre de l'Institut, inspecteur-général des Ecoles de droit; à l'Ecole de Droit.

GIRAUDEAU, [467], docteur en médecine; rue Richer, 12.

GIRY (Arthur), [42], secrétaire de l'Ecole des chartes; rue des Ecoles, 15.

GODART (Aimé), [431], secrétaire général de l'Association pour la recherche, l'application et la propagation des meilleures méthodes d'éducation, directeur de l'Ecole Monge; boulevard Malesherbes, 145.

GOEPP (Edouard), [198], chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique.

GOUDCHAUX (Edouard), [463], ingénieur; rue Mosnier, 25.

GOUGET (Alexandre), [269], archiviste du département de la Gironde; à Bordeaux (Gironde).

GOUGET (Eugène), [378], secrétaire de l'Association des artistes dramatiques; rue de Lancry, 17.

GOUJON (Paul), [341], avocat; rue de Paradis-Poissonnière, 52.

GRANZUX (abbé Léon), [282], curé de Saint-Denis-en-France; rue Suger, 4, à Saint-Denis (Seine).

GRAUX (Jules), [43], répétiteur à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes; route de Versailles, 53, à Auteuil-Paris.

GRAVIER (Léopold), [573], avocat à la Cour d'appel; rue Béranger, 8.

GROUCHY (vicomte DE), [534], secrétaire d'ambassade; rue de Sèze, 10.

GROUX (abbé), [357], curé de Deuil; à Deuil (Seine-et-Oise).

GUÉNOT (Aug.-Benjamin), [481]; quai Henri IV, 32.

GUÉRIN (Paul), [44], archiviste aux Archives nationales; quai de Béthune, 22.

GUÉROULT (Albert), [412]; rue de Lyon, 9.

GUIFFREY (Georges), [446]; rue Neuve-des-Mathurins, 86.

GUIFFREY (J.-J.), [45], archiviste aux Archives nationales; rue d'Hauteville, 1.

GUILHERMY (baron DE), [111], conseiller référendaire à la Cour des Comptes; rue d'Alger, 6.

GUILLARD (Léon), [267], libraire; rue St-André-des-Arts, 47.

GUILLAUME (Eugène), [46], membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts; rue Bonaparte, 14.

GUILMOTO (Gustave), [47], docteur en droit, archiviste du département des Vosges; à Epinal (Vosges).

HAHN (Alexandre), [308]; à Luzarches (Seine-et-Oise).

HALPHEN (Eugène), [151]; avenue Nationale, 111, à Passy-Paris.

HARTMANN (Alfred), [352]; avenue Percier, 11.

HAURÉAU (Barthélemy), [130], membre de l'Institut, directeur de l'Imprimerie nationale.

HAVET (Julien), [226], archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque nationale; à Vitry (Seine).

Heine (Michel), [509], banquier; avenue de la reine Hortense, 21.

Heiss (M.-A.), [167], lauréat de l'Institut; rue Charles-Laffitte, 48, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Hellot (Marie-Alexandre), [152], ancien officier d'artillerie, ancien conseiller municipal de Paris; boulevard Malesherbes, 62.

Hennecart (Jules), [521], ancien député; rue Neuve-des-Mathurins, 41.

Henrotte (François), [388]; rue de Clichy, 12.

Hérard, [455], architecte; rue d'Assas, 6.

Heredia (S. de), [516], conseiller municipal de Paris; boulevard Pereire, 147.

Héricault (Charles d'), [450]; rue de Rennes, 155.

Hérold (Ferdinand), [209], sénateur, membre du Conseil général de la Seine, ancien conseiller d'État; rue de Rennes, 80.

Himly (Auguste), [189], professeur à la Faculté des lettres de Paris; rue d'Assas, 90.

Hoffbauer (Frédéric), [348], architecte; rue Notre-Dame-des-Champs, 66.

Houssaye (abbé Michel), [122], vicaire à la Madeleine; rue de la Ville-l'Evêque, 18.

Huet (Paul), [545], sous-ingénieur à l'imprimerie de la Banque de France; rue d'Hauteville, 36.

Hugo (comte Léopold), [421], statisticien, sous-chef au ministère des Travaux publics; rue de la Victoire, 94.

Humbert (Jules), [333], bureau du secrétariat général au Ministère des Finances; rue de Rivoli.

Imard, [556], inspecteur-général de l'Assistance publique; avenue Victoria, 3.

Imbault, [295], notable commerçant, adjoint au maire du IVe arrondissement; quai du Marché-Neuf, 4.

Imécourt (comte Stanislas de Vassignac d'), [454]; rue de l'Université, 102.

Jacob, [299], archiviste adjoint de la Meuse; place St-Pierre, 20, à Bar-le-Duc (Meuse).

Jacob (Auguste), [180], avocat; boulevard Voltaire, 48.

Jacob (Emile), [49], architecte; boulevard Voltaire, 48.

Jacqmin, [448], ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des chemins de fer de l'Est; rue de Châteaudun, 53.

Jacquemin (Eugène), [402], négociant; rue du Faubourg-du-Temple, 83.

Jagnaux (Raoul), [510], ingénieur; boulevard Voltaire, 47.

Jamain (Joseph), [166], secrétaire du directeur des Beaux-Arts; rue de l'Université, 18.

Jamet (Alphonse), [458]; rue du Faubourg-St-Denis, 9.

Jolibois (Paul), [228]; rue de Castellane, 8.

Jorand (Edmond), [475], professeur de belles-lettres; rue du Cherche-Midi, 97.

Jourdain (Charles), [50], membre de l'Institut; rue de Luxembourg, 21.

La Berge (Camille de), [51], employé au département des mé-

dailles de la Bibliothèque nationale; rue de Choiseul, 16.

Labitte (Adolphe), [129], libraire de la Bibliothèque nationale; rue de Lille, 4.

Laborde (marquis de), [52], archiviste aux Archives nationales; rue Murillo, 4.

La Borderie (Arthur de), [441], ancien député; à Vitré (Ille-et-Vilaine).

Lacan (Ernest), [258], sous-bibliothécaire de la Ville de Paris, avenue de la Grande-Armée, 21.

Lacan (Gustave), [498], attaché au cabinet du secrétaire général de la préfecture de la Seine; rue de Grammont, 3.

Lacombe (Paul), [553]; rue Laffitte, 3.

Lacroix (Paul), [380], conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

Lafenestre (Georges), [165], chef de bureau à la direction des Beaux-Arts; rue de Valois, 1 (Palais-Royal).

La Ferrière (comte Hector de), [536]; rue de Penthièvre, 9.

Laguerre (Léon), [266], docteur en droit; rue de Copenhague, 10.

Lair (Jules), [53], archiviste-paléographe, directeur des entrepôts et magasins généraux de la Ville de Paris; boulevard de la Villette, 204.

Laisné, [408], architecte du gouvernement; rue de Rennes, 61.

Laisné (Amédée), [215], notaire; à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Lalain-Chomel (Maurice de), [452], juge suppléant au tribunal de la Seine; rue de l'Université, 5.

Lalanne (Ludovic), [187], sous-bibliothécaire de l'Institut; rue de Sèvres, 11.

Laloy (Louis-Henry), [355], docteur en médecine; rue de la Villette, 5 (Paris).

La Morinerie (baron Léon de), [210], chef de division à la préfecture de la Seine; à Aulnay (Châtenay), par Sceaux (Seine).

Lamouroux (Alfred), [558], conseiller municipal de Paris; rue de Rivoli, 150.

Lapeyrie (de), [301], chez M. Privat, substitut; au Mans (Sarthe).

Laroche (J.), [350], architecte de l'arrondissement de Corbeil; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Lasteyrie (Ferdinand de), [55], membre de l'Institut; quai Voltaire, 11.

Lasteyrie (Louis de), [56], chef du secrétariat du Ministère des affaires étrangères; rue Beaujon, 1.

Lasteyrie (Robert de), [57], archiviste aux Archives nationales; rue des Saints-Pères, 13.

Laubespin (comte Lionel de), [294]; rue de l'Université, 78.

Lauras (abbé M.-J.-G.), [343], à l'école Sainte-Geneviève; rue Lhomond, 18.

Laurent (Louis), [143], professeur; rue de Clairvaux, 10, à Montmorency (Seine-et-Oise).

Laverne (Albert), [58], notaire à Paris; rue Taitbout, 13.

Lavigne (Hubert), [154], statuaire; rue Vaneau, 10.

Lavisse (Louis), [59], professeur d'histoire au lycée Corneille; rue de Médicis, 5.

Le Bastier de Théméricourt, [387]; au château de Théméri-

court, par Théméricourt (Seine-et-Oise).

Le Breton, [464]; boulevard Beaumarchais, 93.

Lecaron (Frédéric), [257]; boulevard Pereire, 127.

Le Charpentier (H.), [488]; rue Basse, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Lecocq (Georges), [233], avocat à la Cour d'Amiens; à Amiens (Somme).

Lecour (Charles-Jérôme, [368], chef de la 1re division de la préfecture de police; rue de Belleville, 169.

Leduc (Edouard), [212], négociant; rue Jacob, 28.

Lefranc (Emile), [492], directeur du *Journal des Arts;* quai Bourbon, 27.

Leguay (Louis), [310], architecte expert; rue de la Sainte-Chapelle, 3.

Lelong (Eugène), [247], avocat, archiviste-paléographe; rue des Jardins, 9, à Angers (Maine-et-Loire).

Lemaire (Arthur), [520]; rue de Provence, 14.

Lemercier, [494], associé de la maison Dolfus; rue de Rougemont, 15.

Lemercier (Abel), [284], docteur en droit; rue d'Assas, 90.

Lenoir (Albert-Alexandre), [128], membre de l'Institut; rue Bonaparte, 14, à l'École des Beaux-Arts.

Lépine (Hudes), [503]; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Le Prieur de Blainvilliers (H.), [371], conseiller référendaire à la Cour des Comptes; cité Martignac, 4 (rue de Grenelle-St-Germain, 111).

Le Roux (H.), [442], chef du cabinet du préfet de la Seine; rue Cambacérès, 14.

Lesage (Léon), [539], avocat à la Cour d'appel; rue de Rivoli, 116.

Le Souef (Auguste), [405]; boulevard Beaumarchais, 109.

Lespinasse (René de), [62], archiviste-paléographe; correspondant de la Société des Antiquaires de France; rue de Lille, 36.

Le Tellier-Delafosse (Alfred), [171], secrétaire général du Crédit foncier; rue Neuve-des-Capucines, 19.

Le Tellier-Delafosse (Ludovic), [300]; avenue de Villiers, 88.

Letourneur (Jacques), [336], directeur du Crédit lyonnais; palais du Commerce, à Lyon.

Levé (Ferdinand), [204], directeur du journal *le Monde;* rue du Cherche-Midi, 21.

Loche [443], ingénieur des Ponts et Chaussées; rue de Berlin, 10.

Longnon (Auguste), [63], archiviste aux Archives nationales, membre de la Commission de la topographie des Gaules; rue Jacob, 46.

Longpérier (Adrien de), [64], membre de l'Institut; rue de Londres, 50.

Lot (Henri), [65], archiviste aux Archives nationales; à Brunoy (Seine-et-Oise).

Loutchitzky (Jean), [473], professeur d'histoire à l'Université de Kiew; à Kiew (Russie).

Lubavsky (Alexandre de), [574]; à Viazma (Russie).

Lucas (Achille), [340], architecte honoraire de la ville de Paris; rue de Bellefonds, 35.

LUCAS (Charles), [144], architecte attaché aux travaux de la ville de Paris; boulevard Denain, 8.

LUCE (Siméon), [66], archiviste aux Archives nationales; boulevard Saint-Michel, 95.

LYON-CAEN, [67], agrégé de la Faculté de droit de Paris; rue Gay-Lussac, 16.

LYON-CAEN, [470], avocat à la Cour d'appel; rue Saint-Marc, 22.

MALTE-BRUN (V.-A.), [511], président de la Société de géographie; rue Jacob, 16.

MARCEL, [415], employé à la Bibliothèque nationale.

MARESCOT (baron Fernand DE), [329]; rue Caumartin, 10.

MAREUSE (Edgar), [384]; boulevard Haussmann, 81.

MARION (Jules), [69]; place de la Madeleine, 17.

MARSY (comte DE), [351], secrétaire de la Société historique de Compiègne; à Compiègne (Oise).

MARTIN (François), [70], agent-comptable aux Archives nationales.

MARTIN (Georges), [489]; rue de Lacépède, 8.

MARTY (Gabriel), [386], vice-président de l'Association des artistes dramatiques; rue Trufault, 28, aux Batignolles-Paris.

MARTY-LAVEAUX (Charles), [71], membre du Comité des travaux historiques, ancien sous-chef du Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale, ancien secrétaire de l'École des chartes; place de la Croix-Rouge, 2.

MAS LATRIE (comte DE), [72], professeur à l'École des chartes, chef de section aux Archives nationales; boulevard Saint-Germain, 229.

MASSON (abbé), [249], curé de Bagnolet (Seine).

MASSON (Frédéric), [127], bibliothécaire au ministère des affaires étrangères; rue de Morny, 89.

MAUBAN (Georges), [243]; rue de Solferino, 5 bis.

MAURY (Alfred), [73], membre de l'Institut, professeur au Collége de France, directeur général des Archives nationales; au palais des Archives.

MAXE-WERLY (Léon), [216], négociant; boulevard de Sébastopol, 72.

MÉLIOT, [347], professeur de musique; avenue Joséphine, 35.

MELLET (comte DE), [272]; à Chaltrait, par Montmort (Marne).

MELLIER (E.-A.-M.), [551], libraire; rue Séguier, 17.

MENIER (Émile-Justin), [315], député de Seine-et-Marne; rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 37.

MÉNORVAL (E. DE), [440], chef d'institution; hôtel de Lyonne, rue Beautreillis, 14.

MENU (Henri), [262], libraire; rue Jacob, 30.

MERCIER (P.-M.-R.), [532], vérificateur des poids et mesures de l'arrondissement de Versailles; rue de Maurepas, 39, à Versailles (Seine-et-Oise).

MEYER (Jacques), [447], élève de l'École des chartes; rue Cretté, 6.

MEYER (Paul), [305], professeur au Collége de France et à l'École des chartes; rue Raynouard, 39, à Passy-Paris.

Michaux (Lucien), [202], chef de la division des Beaux-Arts et des Travaux historiques à la préfecture de la Seine; rue Raynouard, 69, à Passy-Paris.

Mignet, [156], membre de l'Institut ; rue d'Aumale, 14.

Millet (Eugène), [157], architecte du Gouvernement; rue Treilhard, 13.

Millet (Léon), [330]; rue des Abbesses, 13.

Minoret (E.), [420], avocat; rue Murillo, 6.

Mirabaud (Albert), [283]; rue Taitbout, 29.

Mirabaud (Paul), [279], secrétaire de la Société de géographie; rue Taitbout, 29.

Molinier (Auguste), [75], archiviste-paléographe ; quai Saint-Michel, 21.

Monnier, [490]; boulevard Pereire, 48.

Monod (Gabriel), [76], directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes Études; rue d'Assas, 76.

Montaiglon (Anatole de), [77], professeur à l'École des chartes; place des Vosges, 9.

Montebello (Adrien Lannes, comte de), [188]; avenue Montaigne, 64.

Monuments historiques (la Commission des), [398]; au Palais-Royal; rue de Valois, 3.

Moranvillé (André), [173], ancien directeur des entrepôts et magasins généraux de la ville de Paris; boulevard Pereire, 112.

Moreau (docteur), [535]; rue de l'Université, 37.

Morel (Charles), [433], de la maison Didier et Cie; quai des Augustins, 35.

Morel-Fatio (Alfred), [78], archiviste-paléographe; rue de Poissy, 8.

Morel-Fatio (Louis), [194], auditeur à la Cour des comptes; rue Saint-Honoré, 366.

Morillon (Louis-Adolphe-Philéas), [395]; rue Marie-Louise, 9.

Moura (docteur), [570]; rue de la Chaussée-d'Antin, 37.

Moynier, [444], docteur en médecine ; rue Caumartin, 19.

Müntz (Eugène), [338], bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts; rue Pernelle, 8.

Nadaillac (marquise de), [457]; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 12.

Naples (Paul), [339], architecte du gouvernement; boulevard des Batignolles, 51.

Neuflize (baronne de), [178]; rue Caumartin, 22.

Neuville (Didier), [168], archiviste-paléographe; rue des Pyramides, 8.

Nicard (Pol), [191], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de Sèvres, 38.

Nicolay (marquis de), [460]; rue de Las-Cases, 30.

Nonat (Henri), [497], attaché au cabinet du secrétaire général de la préfecture de la Seine; rue Caumartin, 17.

Normand (Jacques), [158], archiviste-paléographe; boulevard Malesherbes, 8.

Nuitter (Charles), [79], archiviste-bibliothécaire de l'Opéra; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83.

Odiot (Ernest), [206]; avenue de Marigny, 29.

Oudin (Alfred), [562]; rue Choron, 6.

Pajot (Léon), [80], archiviste-paléographe; rue du Cardinal-Lemoine, 62.

Pallière (Léon), [432]; boulevard de Clichy, 67 *bis*.

Pange (comte Maurice de), [381]; rue de Varenne, 72.

† Pannier (Léopold), [81].

Paradis (Mme veuve), [478]; rue Taitbout, 89.

Paravey (Charles), [423]; rue des Petites-Écuries, 44.

Parent de Rozan (Charles-Félix), [211]; route de Versailles, 122, villa de la Réunion, 3, à Auteuil-Paris.

Paris (Amédée), [493], imprimeur, directeur-gérant de l'*Echo pontoisien*, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Paris (Gaston), [82], membre de l'Institut, professeur au Collége de France, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études; rue du Regard, 7.

Paris (Paulin), [83], membre de l'Institut; rue de l'Université, 82.

Passy (Louis), [117], député de l'Eure; rue de Clichy, 45.

Patinot, [424], préfet de Seine-et-Marne; à Melun (Seine-et-Marne).

Paty de Clam (général marquis du), [472]; rue d'Anjou, 5 *bis*, à Versailles (Seine-et-Oise).

Paultre de Lamotte (vicomte A.), [504]; place Vendôme, 22.

Pauly (Alphonse), [414], employé à la Bibliothèque nationale; rue Bréa, 22.

Pécoul (Auguste), [114], archiviste-paléographe; à Draveil (Seine-et-Oise).

Peise (Lucien), [248], licencié en droit; rue de Rivoli, 24.

Pelliot (Charles), [505], négociant; rue du Roi-de-Sicile, 26.

Pépin-Lehalleur (Émile), [205], directeur de la Société d'assurances mutuelles immobilières pour Paris; rue de Castiglione, 14.

Pereire (Henri), [103], ingénieur civil; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 35.

Perin, [409], juge honoraire; à Soissons (Aisne).

Périn (Jules), [525], archiviste-paléographe, docteur en droit; rue des Écoles, 8.

Perrin du Lac (Jules), [564], ancien président de la Société historique de Compiègne; à Compiègne (Oise).

Petit (Charles), [177]; boulevard Pereire (nord), 110, aux Batignolles-Paris.

Petitet (Cl.), [373]; rue Grange-Batelière, 8.

Piat (Albert), [207], fondeur et mécanicien; rue Saint-Maur-Popincourt, 49.

Picard (Alphonse), [253], libraire; rue Bonaparte, 82.

Pichon (baron Jérôme), [84], président de la Société des Bibliophiles françois; quai d'Anjou, 17.

Picot (Georges), [159], directeur des affaires criminelles et des grâces au Ministère de la Justice; rue Pigalle, 54.

Piérart (Z.), [320]; rue Aline, 2, à Saint-Maur-les-Fossés (Seine).

Pilon (Louis), [192], chef de bureau à la préfecture de la Seine; rue de Rennes, 115.

Piot (Eugène), [244], directeur du *Cabinet de l'Amateur;* rue Saint-Fiacre, 20.

Poiret (Hector), [217]; rue Bleue, 19.

Poisson (baron Charles), [331]; rue de Rome, 53.

Poisson-Séguin (Jules-Édouard), [109]; rue de Choiseul, 20.

Portalis (Roger), [449]; boulevard Haussmann, 144.

Potier [491], libraire; rue de l'Abbaye, 4.

Pougin (Paul), [528], archiviste-paléographe; rue des Saints-Pères, 22.

Prarond (Ernest), [213]; rue de Tournon, 14.

Prost (Auguste), [102], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de la Banque, 21.

Quantin (A.), [559], imprimeur; rue Saint-Benoît, 9.

Rath (François), [417], employé au Muséum d'histoire naturelle; rue Cuvier, 57.

Ravenel (Jules), [88], conservateur sous-directeur au département des imprimés de la Bibliothèque nationale; rue de Crussol, 5.

Raynaud (Gaston), [181], archiviste-paléographe; rue de Constantinople, 28.

Reiset (F.), [547], adjoint à l'inspection des succursales de la Banque de France; rue de la Tour, 22, à Passy-Paris.

Rémusat (Paul de), [90], député de la Haute-Garonne; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 118.

Renier (Léon), [91], membre de l'Institut, professeur au Collége de France; à la Sorbonne.

Reubell (Jean-Jacques), [572]; avenue Gabriel, 42.

Rey (Auguste), [256]; boulevard Poissonnière, 21.

Rhoné (Arthur), [197], employé au département des imprimés de la Bibliothèque nationale; rue du Pré-aux-Clercs, 10.

Riant (Ferdinand), [121], membre du Conseil municipal de Paris; rue de Berlin, 36.

Riant (comte Paul), [120]; rue de Vienne, 10.

Richard (Jules-Marie), [390], archiviste du département du Pas-de-Calais; à Arras (Pas-de-Calais).

Ricourt (Adolphe), [563]; rue de Londres, 34.

Robert (Charles), [105], membre de l'Institut; avenue de la Tour-Maubourg, 25.

Rothschild (baron James-Édouard de), [537]; avenue de Friedland, 38.

Rouget de l'Isle, [496]; Grande-Rue, 84, à Saint-Mandé (Seine).

Roulland (Léon), [93], archiviste aux Archives nationales.

Roy (Jules), [235], professeur à l'École des chartes, répétiteur à l'École pratique des Hautes-Études; rue Monge, 50.

Royer (Charles), [483]; boulevard de la Madeleine, 17 (cité Vindé).

Rozière (Eug. de), [94], membre de l'Institut, inspecteur général des Archives; rue d'Albe, 8.

Ruau (Louis), [220], directeur de l'administration générale des monnaies et médailles; quai Conti, 11.

Ruble (baron Alphonse de), [95]; rue de Luxembourg, 43.

Ruelle (Charles-Émile), [401], bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève; rue de Bellechasse, 6.

RUPRICHT-ROBERT (V.-M.-C.), [549], architecte du Gouvernement; rue d'Assas, 10.

SABINE (Henri), [186], architecte, secrétaire général de la Société des architectes de France, directeur du journal *l'Architecte;* avenue des Ternes, 30.

SAINTE-MARIE (DE), [517], vice-consul de France à Raguse; rue Louis-le-Grand, 2.

SAINT-JOANNY (Gustave), [261], archiviste de la Seine; avenue Victoria, 6.

SAJOU (Charles), [289], administrateur de la Caisse commerciale de Paris; rue d'Enfer, 40.

SAJOU (Ernest), [290]; rue d'Enfer, 40.

SALIN (Patrice), [507], chef de bureau au Conseil d'État; avenue de Neuilly, 17, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

SALLE (Julien-Hippolyte), [411]; rue Compoin, 63, à Saint-Denis (Seine).

SANDRET (Louis), [110], directeur de la *Revue historique nobiliaire;* rue du Pré-aux-Clercs, 12.

SARDOU (Victorien), [407], de l'Académie française; rue de Clichy, 77.

SCHEFER (Charles), [242], directeur de l'École des Langues orientales; rue de Lille, 2.

SCHLUMBERGER (Georges), [342]; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140.

SÉGUR (comte Louis DE), [311], ancien député, conseiller-général de Seine-et-Marne; rue d'Albe, 14.

SÉNART (Émile), [96]; rue Barbet de Jouy, 34.

SÉNEMAUD (Edmond), [271], archiviste des Ardennes; à Mézières.

SÉRÉ-DEPOIN (Ernest), [252], ancien maire de Pontoise; rue Charles Laffitte, 56, à Neuilly (Seine).

SERVAUX (Édouard), [185], sous-directeur des Sciences et Lettres au Ministère de l'instruction publique, chargé du bureau des Travaux historiques; boulevard de Courcelles, 1.

SERVOIS (Gustave), [309], préfet de l'Isère; à Grenoble (Isère).

SIEBER (Louis), [293], bibliothécaire de l'Université de Bâle; à Bâle (Suisse).

SIMONET, [466], docteur en médecine; rue de Madame, 40.

SIMONS (A.), [260]; rue de Poitiers, 12.

SOREL (Albert), [337], secrétaire de la présidence du Sénat, professeur à l'École des sciences politiques; au palais de Versailles, à Versailles (Seine-et-Oise).

TALHOUET (marquis DE), [245], sénateur; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 137.

TAMBOUR, [501], secrétaire général de la préfecture de la Seine; boulevard Haussmann, 41.

TAMIZEY DE LARROQUE (Philippe), [241], correspondant de l'Institut; à Gontaud (Lot-et-Garonne).

TANDEAU DE MARSAC, [222], notaire; place Dauphine, 23.

TARDIF (Jules), [97], chef de section aux Archives nationales; rue du Cherche-Midi, 28.

TECHENER (Léon), [239], libraire; rue de l'Arbre-Sec, 52.

TEMPIER (Dauphin), [321], archi-

viste des Côtes-du-Nord; à St-Brieuc.

Terrasse (Maurice), [484]; directeur de la succursale du Crédit Lyonnais, à Vienne (Autriche).

Thibaudeau (A.), [426]; Green Street, 18, S. Martin's Place, W. C.; à Londres (Angleterre).

Thibault (Alexandre), [555]; rue des Feuillantines, 91.

Thierry (Édouard), [126], conservateur-administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

Thirion-Montauban, [410], député de la Dordogne; rue François Ier, 19.

Thomas (Louis), [530]; à Mello (Oise).

Thorel, [451], ingénieur des mines, membre du Conseil municipal de Paris; rue du Sentier, 11.

Thurot (Charles), [98], membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale; rue de Vaugirard, 22.

Tisserand (L.-M.), [99], inspecteur principal du service historique de la ville de Paris; rue de Sévigné, 23.

Tourtoulon (baron Charles de), [240]; au château Randon, par Montpellier (Hérault).

Tranchant (Charles), [118], conseiller d'État; rue Barbet de Jouy, 28.

Tréfous, [298]; à la Banque de France.

Trémoille (duc de la), [391]; rue de Varenne, 69.

Tripier (Léon), [427]; à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Trocmé (Raphaël), [317]; à Arpajon (Seine-et-Oise).

Tuetey (Alexandre), [459], archiviste aux Archives nationales; place de Wagram, 4.

Vacquer (Th.), [237], architecte chargé par la ville de Paris de la surveillance archéologique des fouilles et des démolitions; rue Boutarel, 2.

Vallières (E. des), [370]; rue des Saussaies, 8.

Vaney (Auguste-Emmanuel), [196], conseiller à la Cour d'appel; rue Duphot, 14.

Vercken (Ernest), [437]; rue Mosnier, 25.

Vermeil (Léon), [529]; rue de Lyon, 10, à Lyon (Rhône).

Vian (Louis-Richard), [190], ancien notaire; à Saint-Chéron (Seine-et-Oise).

Vidal (Antoine), [482]; boulevard Malesherbes, 94.

Villefosse (Antoine Héron de), [389], attaché à la conservation des antiques du Musée du Louvre; rue de Grenelle, 80.

Villepelet (Ferdinand), [274], archiviste du département de la Dordogne, secrétaire-général de la Société historique et archéologique du Périgord; rue des Jacobins, 24, à Périgueux.

Vilmorin (Henri), [141], négociant; rue Taranne, 1.

Viollet (Fulgence), [108]; rue Bonaparte, 11, à Tours (Indre-et-Loire).

Viollet (Paul), [100]; bibliothécaire de la Faculté de droit, rue de Bretonvilliers, 1.

Viollet-le-Duc (Eugène-Emmanuel), [125], conseiller municipal; rue Condorcet, 68.

Viollet-Roze (Jules), [328], négociant; rue Paul-Louis Courier, 4, à Tours (Indre-et-Loire).

Vitu (Auguste), [232], homme de lettres; avenue de Wagram, 36.

Vitu fils (Auguste), [219]; avenue de Wagram, 36.

Vuitry (Adolphe), [208], membre de l'Institut; rue de Téhéran, 13.

Wailly (Natalis de), [119], membre de l'Institut; rue Raynouard, 30, à Passy-Paris.

Wallon (Henri), [101], sénateur, membre de l'Institut; quai Conti, 25.

Watteville (Paul-Oscar), baron de), [184], directeur des Sciences et Lettres au Ministère de l'Instruction publique; boulevard Malesherbes, 63.

SOUSCRIPTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(34 exemplaires.)

Cette souscription est consacrée au service des bibliothèques suivantes :

Bibliothèque de l'Arsenal.
— de l'École normale primaire.
— de l'École normale supérieure.
— du château de Compiègne.
— — de Fontainebleau.
— — de Pau.
— de la Faculté de droit.
— Mazarine.
— du Ministère de l'Instruction publique (2 exemplaires).
— de Sainte-Geneviève.
— de la Sorbonne.
— de l'Université de Leyde.
— de la ville d'Amiens.
— — d'Angers.
— — de Berne.
— — de Bordeaux.
— — de Bruxelles.
— — de Caen.
— — de Clermont-Ferrand.
— — de Douai.
— — de Genève.
— — de Grenoble.

Bibliothèque de la ville de Lille.
— — de Lyon.
— — de Marseille.
— — de Montpellier.
— — de Nancy.
— — de Nantes.
— — de Poitiers.
— — de Rennes.
— — de Rouen.
— — de Toulouse.
— — de Versailles.

LISTE

DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVEC L'INDICATION DE L'ANNÉE OU CESSENT LEURS FONCTIONS.

1878.

André (Alfred).
Boulay de la Meurthe (baron A.).
Chereau (docteur).
Cocheris (Hippolyte).
Cousin (Jules).
Demay (Germain).
Hérold (Ferdinand).
Jourdain (Charles).
Lasteyrie (Robert de).
Maury (Alfred).
Rozière (Eugène de).
Viollet-le-Duc (Eugène).

1879.

Bonnardot (Alfred).
Delisle (Léopold).
Douët d'Arcq (Louis).
Egger (Émile).
Fagniez (Gustave).
Giry (Arthur).
Laverne (Albert).
Michaux (Lucien).
Monod (Gabriel).
Montaiglon (Anatole de).
Tisserand (L.-M.).
Vacquer (Th.).

1880.

Boislisle (A. de).
Fournier (Edouard).
Franklin (Alfred).
Laborde (marquis de).
Laloy (docteur).
Leguay (Louis).
Longpérier (A. de).
Paris (Paulin).
Pichon (baron Jérôme).
Picot (Georges).
Viollet (Paul).
Vuitry (Adolphe).

1881.

Barthélemy (A. de).
Courajod (Louis).
Desjardins (Gustave).
Desnoyers (Jules).
Dufour (l'abbé).
Duruy (Victor).
Guiffrey (Jules).
Guilhermy (baron de).
Guillaume.
Lair (Jules).
Longnon (Auguste).
Watteville (baron de).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président . . . . Pichon (baron J.).
Vice-Président . . . . Duruy (Victor).
Trésorier-Bibliothécaire . . . Laborde (marquis de).
Secrétaire-Archiviste . . . . Viollet (Paul).
Secrétaire-Adjoint . . . . . Fagniez (Gustave).

COMITÉ DES FONDS.

Boulay de la Meurthe (baron A.).
Laloy (docteur H.).
Tisserand (L.-M.).
Watteville (baron de).

COMITÉ DE PUBLICATION.

Barthélemy (Anatole de).
Cousin (Jules).
Delisle (Léopold).
Fagniez (Gustave).
Lasteyrie (Robert de).
Longnon (Auguste), secrétaire.
Longpérier (A. de).

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Pendant l'année 1878.

Le Conseil d'administration de la Société se réunira aux Archives nationales aux dates ci-dessous indiquées :

15 Janvier.
12 Février.
19 Mars.
9 Avril.
14 Mai.
11 Juin.
9 Juillet.
8 Octobre.
12 Novembre.
10 Décembre.

Les séances commenceront à quatre heures précises. Tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et d'y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Les membres de la Société qui auraient des communications à faire insérer dans le Bulletin ou des mémoires à transmettre au Comité de publication, sont priés de les adresser à M. Auguste Longnon, secretaire du Comité, rue Jacob, 46.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 15 Janvier 1878.

Présidence de M. le baron PICHON.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 11 décembre est lu et adopté.

— Le Conseil apprend avec regret la mort d'un membre de la Société, M. Aubry, libraire.

— Le Conseil prononce l'admission de :

575. M. Marc FABRE, notaire honoraire, adjoint au maire du 2e arrondissement, présenté par M. le baron Pichon et M. Jules Guiffrey.

576. M. Ed. AUBERT, membre de la Société des Antiquaires de France, présenté par MM. A. de Barthélemy et Longnon.

577. M. Aug. LAFOLLYE, architecte du château de Compiègne, présenté par MM. Thibault et Léopold Delisle.

578. M. Ambroise TARDIEU, présenté par MM. Pichon et Paris.

— M. le Président annonce au Conseil que M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'accorder à la Société une allocation de 500 fr. Le Conseil charge M. le Président de transmettre tous ses remercîments au Ministre.

— M. le Président voudrait que la Société publiât tous les cinq ans une table des noms d'hommes et des noms de lieux du *Bulletin*. — On propose de publier aussi la table des *Mémoires*. Les deux projets sont renvoyés à l'examen du Comité de publication.

— M. J.-J. Guiffrey propose au Conseil de fondre le *Bulletin* et les *Mémoires* en une seule publication qui paraîtrait régulièrement tous les deux mois : on arriverait ainsi à plus de régularité; et, loin d'entraîner une dépense nouvelle, cette mesure assurerait à la Société une économie assez considérable. M. Cousin et quelques autres membres contestent l'utilité et l'opportunité de cette transformation. La proposition est renvoyée au Comité de publication.

— M. J.-J. Guiffrey dit que la publication des registres de l'hôtel de ville de Paris autrefois projeté par la ville de Paris ne paraît pas

devoir se réaliser et propose à la Société d'entreprendre ce vaste travail. Ce serait assurément une œuvre de longue haleine : mais les registres du bureau de la ville se divisent pour ainsi dire d'eux-mêmes en un certain nombre de séries : on pourrait publier le règne de Louis XII et celui de François Ier pour commencer, sans prendre d'engagement pour la suite. On aurait au moins mis au jour la partie la plus ancienne et la plus curieuse de cet important document. Le succès de cette expérience pourrait ensuite décider la Société à continuer cette publication.

M. Delisle préférerait une analyse de ces registres : il craint qu'une publication *in extenso* commence, mais ne s'achève pas. Au reste, la Ville a déjà, de son côté, fait faire des copies et consacré à ce travail une somme assez importante. C'est une raison de plus pour préférer à une immense entreprise, qui probablement ne serait jamais terminée, un travail d'analyse qui pourrait assez rapidement être mené à bonne fin et serait fort utile.

Le Conseil renvoie à l'examen du Comité de publication la proposition de M. Guiffrey et celle de M. Delisle.

Communications.

M. de Guilhermy donne lecture d'une note en réponse à l'article publié dans le Bulletin de mai-juin 1877 et intitulé : *De l'église où fut baptisé Charles V.* La note de M. de Guilhermy sera insérée au Bulletin (voyez plus loin, p. 27).

— M. Leguay donne divers détails sur la découverte, en 1865, sur l'emplacement du théâtre de Cluny, de la lampe antique aujourd'hui conservée au Musée Britannique, dont M. Léopold Hugo a dit un mot dans une lettre communiquée précédemment au Conseil (séance du 12 juin 1877). M. Léopold Delisle dit que cette lampe fut autrefois présentée à la Société des Antiquaires de France, qu'on éleva des doutes sur la réalité de la découverte à Paris, mais que le caractère antique d'une partie, au moins, de la lampe ne fut pas contesté. Les détails authentiques que pourrait donner M. Leguay sur cette découverte et sur les divers objets recueillis avec la lampe seraient précieux.

M. Leguay dit qu'il n'assista pas personnellement à la découverte, mais qu'il fut prévenu et s'entretint avec les ouvriers. Il compte examiner avec soin la question, prendre, s'il est possible, de nouvelles informations, et il remettra, s'il y a lieu, au Comité de publication une note qui serait insérée au Bulletin de la Société.

— La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 12 février 1878.

Présidence de M. le baron Pichon.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 15 janvier est lu et adopté.

— Le Conseil apprend avec regret la mort d'un membre de la Société, M. René Haton, libraire-éditeur.

— Le Conseil prononce l'admission de :

579. M. Lucien Jouët, présenté par MM. An. de Barthélemy et Longnon.

580. M. Alfred Neymark, banquier, présenté par MM. An. de Barthélemy et Longnon.

— M. L. Delisle, rendant compte des délibérations du Comité de publication sur la proposition de M. Guiffrey, qui projetait de fondre le *Bulletin* et les *Mémoires* et d'en faire une sorte de Revue paraissant à intervalles fixes, dit que la proposition, n'ayant pas été appuyée, a été retirée par M. Guiffrey. Il ajoute qu'une partie des avantages qu'avait en vue M. Guiffrey serait, d'ailleurs, obtenue aux yeux mêmes de M. Guiffrey, par l'envoi des volumes de *Mémoires* à domicile. Le Comité étudie cette question au point de vue pratique et soumettra, s'il y a lieu, au Conseil, une proposition à ce sujet, dès qu'elle sera suffisamment édifiée. Sur la proposition de M. le Président, appuyée par quelques membres, il est décidé que le Comité étudiera aussi une combinaison qui assurerait l'envoi des publications non pas à tous les membres de la Société, mais à ceux-là seulement qui opteraient pour ce système.

— M. Longnon rendra compte, dans la prochaine séance, des délibérations du Comité de publication sur la proposition faite par M. Guiffrey de publier les registres du Bureau de la ville de Paris.

— Le Conseil décide que la prochaine séance aura lieu exceptionnellement le 19 mars 1878 (3e mardi).

Communications.

— M. le docteur Moura offre à la Société le plan des cliniques de la Faculté de médecine, édifice qui doit disparaître prochainement.

— M. A. Dufour donne lecture d'une pétition des habitants de Corbeil demandant au roi Henri IV d'être déchargés de quelques impôts en raison des dommages qu'ils ont soufferts lors du siége de la ville par les Espagnols en 1590.

— M. Robert de Lasteyrie signale l'ouvrage d'un anglais nommé

Corryat que M. Paul Meyer lui a récemment fait connaître : ce Corryat raconte ses voyages à pied en Europe, au commencement du xviie siècle. Il était à Paris en 1608 : on trouve dans son livre quelques détails intéressants sur le Louvre, sur Fontainebleau, etc. M. de Lasteyrie, qui songe à traduire divers fragments de cet ouvrage pour nos publications, demande si on pourrait lui fournir quelques renseignements sur Corryat qui paraît fort inconnu.

Plusieurs membres font ressortir l'intérêt de ces relations de voyages qui fournissent souvent des détails ignorés. Un voyage dans le Levant, traduit de l'anglais en français (1732), contient, dit M. Alf. Bonnardot, 200 pages sur Paris; l'auteur disserte sur les peintures, les statues, sur Lebrun, Lesueur, etc.

M. Cousin dit combien serait désirable la publication d'un recueil d'*excerpta* où l'on réunirait les passages intéressants pour l'histoire de Paris et perdus dans des ouvrages de longue haleine consacrés à des sujets tout différents.

— M. Alf. Bonnardot donne lecture d'une note sur la Vallée de Pie. Cette note est renvoyée au Comité de publication.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

II.

VARIÉTÉS.

L'ÉGLISE DE MÉDAN[1].

M. Fernand Bournon vient de publier, dans le Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, sous le titre : *L'Église où fut baptisé Charles V*, une courte notice qui exige de ma part une réponse. Et d'abord, je dois remercier l'auteur de la forme adoucie et bienveillante dont il a pris soin d'envelopper sa critique qu'il m'adresse. La critique n'en subsiste pas moins; je vais donc essayer de la réfuter.

Il s'agit d'une inscription de la fin du xve siècle, gravée sur une table de pierre, dans la petite église de Médan, pour constater la translation en ce lieu d'un vieux fonts baptismal, sur lequel auraient été régénérés en Jésus-Christ Charles V, Charles VI, et bien d'autres enfants devenus depuis d'illustres personnages. Cette cuve sacrée appartenait primitivement à l'église paroissiale de Saint-Paul à Paris.

---

1. (Département de Seine-et-Oise, autrefois de la province de l'Ile-de-France et du diocèse de Chartres.)

Avant d'entrer en discussion, il me paraît indispensable de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'objet même du litige, c'est-à-dire l'inscription tout entière. En voici donc le texte que j'ai soigneusement relevé, il y a environ vingt-cinq ans[1] :

A ces fons furent vne fois
Baptisez pluseurs ducs et rois
Princes contes barons prelatz
Et autres gens de tous estatz.
Et afin que ce on congnoisse
Ils servoient en la parroisse
Royal de Saint Pol de Paris
Où les rois se tenoient jadis.
Entre autres y fut notablement
Baptisé honnourablement
Le sage roy Charles le Quint
Et son filz qui après lui vint
Charles le Large bien amé
VIme de ce nom clamé.
Or furent les dessusdiz fons
Fait aporter je vous respons
En ce lieu icy de Medan
Par le s^{r} du lieu en l'an IIIIc
Quon disoit IIIIxx XIIII.
Son ame en Paradis repoze
Henry Perdrier fut son nom
Dieu lui sache gré de ce don.
Icelui seigneur commença
Depuis ung pou de temps en ça
A rediffier ceste eglise
Qui en povre estat estoit mise
Tellement que come j'entends
Il y avoit pres de cent ans
Quon ny auoit messe chanté
Tant estoit le lieu mal hanté.
Or a il si bien procuré
Qu'il y a de present curé
Et grant foison parroissiens.
Dieu lui multiplie ses biens
Et nous doint faire telz prières
Pour Perdriers et Perdrieres
Qu'en paradis où n'a soucy
Puissent aler et nous aussi

1. Cette inscription a été publiée intégralement et très-correctement, dès 1849, par M. le baron J. Pichon dans son *Mémoire pour servir à l'histoire du village et de l'ancienne seigneurie de Médan près Poissy*, qui a malheureusement échappé à M. Bournon. (*Note du Comité de publication.*)

L'ancien fonts royal, taillé dans un bloc de pierre vulgaire, ne présente d'autres ornements que deux cartouches simples, et quelques moulures cylindriques. Le bassin est de forme ovale.

L'inscription, gravée en minuscule gothique, était suivie de trois écussons, sur un desquels on voit encore une coquille. Je l'ai trouvée en très-bon état de conservation, à l'époque où je fis le petit voyage de Médan tout exprès pour en prendre copie, après avoir lu, dans le *Journal des Débats* du 1er mai 1841, un article de M. Lenormant sur les baptêmes des fils de France.

M. Bournon s'inscrit en faux contre l'assertion de l'inscription de Médan au sujet du baptême de Charles V. Il s'appuie, pour la combattre, sur le texte bien connu d'une charte en laquelle ce prince déclare qu'il fut baptisé en l'église de Saint-Pierre-de-lez-le-Bois-de-Vincennes[1], où sa chère compagne la reine, Jeanne de Bourbon, le fut également. M. Bournon voudra bien remarquer toutefois que notre inscription ne cite que deux noms de princes baptisés à Saint-Paul de Paris, et qu'elle semble insister particulièrement sur le baptême de Charles V; ne serait-il pas surprenant qu'une des deux indications fût complètement erronée? C'est d'ailleurs à M. Bournon lui-même que nous emprunterons le moyen de concilier le texte de la charte et celui du monument épigraphique, en admettant que le fils du roi Jean, né à Vincennes, aurait été ondoyé à Saint-Pierre de Montreuil, aussitôt après sa naissance, et que le baptême solennel aurait été célébré plus tard à Saint-Paul. C'est ainsi que le comte de Chambord, né le 29 septembre 1820, et ondoyé immédiatement dans la chapelle du palais des Tuileries, ne fut baptisé solennellement à Notre-Dame de Paris que dans le cours du printemps de l'année suivante. Nous ajouterons qu'en accordant une simple mention à l'inscription dont il s'agit, dans le tome I de notre *Recueil des inscriptions de la France*[2], nous nous sommes abstenus d'en discuter prématurément les termes.

M. Bournon nous reproche encore d'avoir dit que l'inscription de Médan relate les circonstances de la translation du fonts baptismal; il en conclurait volontiers que nous avons parlé du monument sans l'avoir vu. Il ne refusera cependant pas de reconnaître que la date de la translation et le nom de celui qui la fit faire sont au moins deux circonstances de quelque valeur.

Nous adresserons maintenant, à notre tour, une légère critique à notre contradicteur. Il aurait mille fois raison de s'étonner que l'auteur de l'inscription eût donné, comme par dérision, au malheureux

---

1. S. Pierre de Montreuil-sous-Bois, paroisse primitive du village et du château de Vincennes.

2. P. 283 et suiv. Inscriptions de l'église paroissiale de S. Paul.

Charles VI le surnom de *saige*, si celui-ci avait en effet commis cette inadvertance. M. Bournon s'est trompé. D'accord avec l'épitaphe qu'on lisait autrefois à Saint-Denis, l'inscription de Médan joint au nom du prince les titres *le large*, c'est-à-dire le généreux, et le *bien amé*.

Nous ne croyons pas devoir quitter l'église de Médan sans dire que l'édifice a été reconstruit, avec une certaine élégance, au commencement du XVIIe siècle; qu'on y trouve un maître-autel de cette même époque, une inscription consacrée à la mémoire de Jean Bourdin, chevalier, seigneur du lieu, *le père et l'aumosnier des pauvres*, qui fit rebâtir l'église, en 1635, la tombe de ce même personnage, mort le 12 juillet de l'année suivante, une intéressante chasuble à figures du XVIe siècle, quelques débris de boiseries armoriées du XVe siècle, et un meuble du temps de Louis XIII portant, par allusion au nom de Médan, cette devise : μηδεν αναβαλλομενος[1]. Saint Germain et saint Clair sont les patrons de la paroisse.

F. de GUILHERMY.

III.

CHRONIQUE.

Nous avons l'intention de publier sous ce titre des renseignements sommaires, mais précis, sur les découvertes archéologiques et les travaux publics qui s'exécutent à Paris ou dans l'Ile-de-France, sur les voies nouvelles qui s'ouvrent, sur les monuments qui s'élèvent ou disparaissent, sur les établissements d'un intérêt général qui se fondent ou qui s'écroulent ; nous voulons, en un mot, consigner, sous leur date précise, au fur et à mesure qu'ils s'accomplissent, les faits de la vie journalière de notre province et de sa capitale. Il est bien entendu que, fidèles à l'esprit comme à la lettre des statuts de la Société, nous nous interdirons scrupuleusement toute excursion dans le champ de la politique ou de l'histoire contemporaine.

Nous faisons appel à tous nos confrères pour nous aider dans la nouvelle tâche que nous nous imposons.

Sous ce même titre trouveront également place des indications sur les ventes publiques de livres, manuscrits ou estampes concernant l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

Le 5 février ont commencé à circuler dans Paris les voitures de la Compagnie des Transports Parisiens, établie dans un vaste immeuble

---

1. Ces deux mots expriment la même pensée que le vers devenu célèbre : *Nil actum reputans dum quod superesset agendum.*

qu'elle a fait construire spécialement pour son exploitation et qui est situé rue Sainte-Anne, n° 4, et rue Molière, n° 7.

Cette Compagnie se propose de transporter à travers Paris, au moyen du matériel de la Compagnie des Omnibus, et à un prix aussi réduit que possible, des paquets de toute forme, de tout poids et de toute dimension.

Une entreprise analogue, le Factage Parisien, qui s'était établi, il y a plusieurs années, rue Culture-Sainte-Catherine (aujourd'hui rue Sévigné), dans l'ancien hôtel Lepelletier de Saint-Fargeau, n'a pas eu de succès et a dû promptement cesser ses opérations.

— Le 6 février, M. Landau, propriétaire d'un terrain situé rue Nicole, vis-à-vis du marché Nicole (Ve arrondissement), a fait commencer sur ce terrain des fouilles qui ont amené la découverte d'une centaine de médailles, de différents vases et d'autres vestiges de l'époque romaine.

Un compte-rendu spécial de ces découvertes sera inséré dans un des prochains bulletins.

— Le 25 mars, le Crédit Lyonnais, dont les bureaux étaient installés boulevard des Capucines, n° 6, les a transférés dans l'hôtel qu'il a fait bâtir boulevard des Italiens, n° 19, à l'angle de la rue de Choiseul, sur l'emplacement d'un bazar qui a subsisté jusqu'en 1876 et que l'on appelait les Galeries de fer.

Les Galeries de fer avaient été construites sur les dépendances de l'hôtel Boufflers élevé vers 1780 par Bonnet.

L'hôtel du Crédit Lyonnais a été bâti d'après les plans et sous la direction de M. Bouwens, architecte.

— Du 4 au 22 février a été vendue, à la salle Claudin, 16, rue Dauphine, une série de livres anciens et modernes qui provenaient de la bibliothèque de feu M. Emile Bigillion, de Grenoble, et dont une partie, inscrite au catalogue sous les nos 3567 à 4193, concernait l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

Sous le n° 3670, figurait la Relation du Siége de Paris en 1590, écrite en italien par Philippe Pigafetta. L'exemplaire mis en vente contenait le plan à vol d'oiseau de Paris et de ses environs, dont on ne connaissait jusqu'alors que deux épreuves, l'une découverte en 1875 à la Bibliothèque de l'Institut par M. Alf. Franklin, l'autre appartenant à M. Bérard. Celle dont il s'agit ici a été adjugée, avec le volume qui la contenait, pour 850 francs, à notre confrère M. Jules Cousin, bibliothécaire de la ville de Paris.

Une notice de M. Alf. Franklin sur le plan de Pigafetta a été insérée dans le tome II des Mémoires de la Société, p. 398, et une réduction héliographique de ce même plan est placée à la fin dudit volume.

A. CHEVALIER.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

— Arago (E.). — Les Tuileries et le Carrousel. Lettre à M. Castagnary, conseiller général de la Seine et conseiller municipal de Paris. In-8° de 16 p. Paris, Laloue.

— Auriac (d'). — Théâtre de la Foire. Recueil de pièces représentées aux foires Saint-Germain et Saint-Laurent. In-18 jésus de 479 p. Paris, Garnier frères.

— Réaux (Émile). — Histoire des trois villes des Mureaux. In-12 de 456 pages. Meulan, Delatour.

— Regnault (A.). — Études historiques et morales sur les prisons du département de la Seine et de la ville de Londres. In-18 jésus de 422 pages. Paris, Guillaumin et Cie. Coulommiers, imp. Ponsot et Brodard.

— Rémusat (Ch. de). — La Saint-Barthélemy, par Ch. de Rémusat, de l'Académie française. In-8°. Paris, Calmann-Lévy.

— Restitution archéologique des châteaux de Dampierre, Chevreuse, Chantilly, des abbayes des Vaux-de-Cernay et de Port-Royal.

Cinq grandes vues gravées à l'eau-forte par Guillaumot fils, d'après les documents fournis par la ville de Chevreuse. Dimensions : 0 m. 50 sur 0 m. 70.

— Saulnat (E. de) et Martial (A.-P.). — Les boulevards de Paris. Histoire, état présent, maisons grandes et petites, hôtels, jardins, théâtres, célébrités, etc. Livraisons 1 à 5. Grand in-8° de 118 pages et 20 gravures. Paris, à Paris gravé.

L'ouvrage se composera de 40 livraisons.

— Sheppard. — Enfermé dans Paris. Journal du siége du 2 sept. 1870 au 28 janv. 1871. Traduit de l'anglais. In-12 de 411 pages. Dijon, Darantière.

— Un demi-million de renseignements pour voyager dans Paris par omnibus, tramways, bateaux et chemin de fer de ceinture. In-plano, 1 fr. Paris, imp. Tolmer et Joseph.

— Vidal (Antoine). — La Chapelle Saint-Julien des Ménétriers et les Ménestrels à Paris. Paris, Quantin, in-4° de 119 pages avec six planches gravées à l'eau-forte par Frédéric Hillemacher.

— Ville de Mantes. — Plan des places, rues et ruelles dressé par G. Lemoine, gravé par R. Hauserman. Paris, Becquet.

— Vue de la tour Saint-Jacques. Paris, imp.-lith. Frick fils.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
DE L'HISTOIRE DE PARIS
ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 19 Mars 1878.

Présidence de M. Victor Duruy, vice-président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 12 février est lu et adopté.

— M. Duruy présente les excuses de M. le baron Pichon, empêché par une indisposition d'assister à la séance.

— Sur le vu d'une lettre signée de MM. J. de Laborde et Champion, la Bibliothèque de l'Institut [577], représentée par M. Champion, libraire, est inscrite sur la liste des souscripteurs.

— En l'absence de M. Longnon, retenu par une indisposition, M. Boulay de la Meurthe apprend au Conseil que le volume de *Mémoires* pour l'année 1877 est terminé, et pourra être prochainement distribué. 18 feuilles du volume de Documents sont tirées : ce volume pourra paraître dans cinq ou six semaines.

— M. Delisle informe le Conseil que M. Marchegay se propose de transmettre au Comité de publication, pour nos *Mémoires,* une série de chartes du XIe au XVe siècle, intéressant les domaines que l'abbaye de Saint-Florent de Saumur possédait à Deuil et aux environs. M. Marchegay joindrait à ces pièces une introduction.

Le Conseil apprend avec beaucoup d'intérêt ce projet de publication.

Communications.

M. Vacquer dit qu'une inscription en langue gauloise conservée au Musée de Cluny (nº 2669 du catalogue) et qui a fait l'objet d'un article

de M. Mowat dans le dernier numéro de la *Revue archéologique* n'est pas, comme on l'a cru, une inscription parisienne, mais provient de Néris. M. Vacquer rédigera, à ce sujet, une note pour le *Bulletin*. (Voyez plus loin, p. 35-36.)

— La séance est levée à 5 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 9 Avril 1878.

Présidence de M. le baron Pichon.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 19 mars est lu et adopté.

— Le Conseil apprend avec peine la mort de deux membres de la Société : MM. Camille de la Berge et Paravey.

— Le Conseil prononce l'admission de :

582. M. Edouard Bouis, présenté par MM. Auguste Longnon et Honoré Champion.

583. M. Gustave Le Clerc, adjoint au maire d'Issy, présenté par MM. Egger et Desnoyers.

587. M. le duc d'Audiffret-Pasquier, président du Sénat, présenté par M. Léopold Delisle et M. le marquis de Laborde.

588. M. Ferdinand de Vassignac, marquis d'Imécourt, rue de l'Université, 102, présenté par M. Léopold Delisle et M. le marquis de Laborde.

589. M. Gustave Duruflé, présenté par MM. Maxime Du Camp et J. Cousin.

— M. le marquis de Laborde fait savoir que M. Guiffrey retire la proposition qu'il avait faite au sujet de la publication du plus ancien registre du Bureau de la ville de Paris.

M. Longnon dit, à ce propos, que se conformant à un vote précédent du Conseil, il a examiné ce registre, afin que le Conseil puisse prendre une décision sur le point qui lui avait été soumis. Le registre dont il est question, moyennant quelques réductions qu'il serait convenable d'opérer, représentera à l'impression un volume in-8° d'environ 450 pages. Le prix de la copie serait d'environ 375 fr. Le Conseil renvoie l'examen de cette affaire au Comité de publication.

— Le Conseil fixe à 5 fr. le prix du tirage à part du Journal parisien de Maupoint, publié par M. Fagniez dans le t. IV des *Mémoires*.

— M. le Président dit que les douze membres du Conseil sortant en 1878, sont : MM. Alfred André, Boulay de la Meurthe, Chereau,

Cocheris, Cousin, Demay, Hérold, Jourdain, Robert de Lasteyrie, A. Maury, E. de Rozière, Viollet-Leduc. M. L. Delisle veut bien mettre à la disposition de la Société pour l'assemblée générale annuelle la salle du Cours d'archéologie, à la Bibliothèque nationale. Le Conseil, après avoir remercié M. L. Delisle, fixe le jour de l'assemblée générale au 14 mai prochain.

M. Longnon invite les membres de la Société, et plus spécialement les membres du Conseil, à coopérer aussi activement que possible à la rédaction du *Bulletin*.

Communication.

— M. L. Delisle donne lecture d'une note relative à un manuscrit à miniatures fort important pour l'histoire du prieuré de Saint-Martin des Champs ; ce ms., qu'avait utilisé au XVIIe s. D. Martin Marrier, est aujourd'hui conservé à la bibliothèque de Copenhague.

— La séance est levée à 5 heures 1/2.

II.

VARIÉTÉS.

NOTE
SUR LA PROVENANCE DE L'INSCRIPTION GAULOISE
CONSERVÉE AU MUSÉE DES THERMES.

Sous un titre bien séduisant pour nous, — *Découverte d'une inscription gauloise à Paris; Etymologie du nom de Lutèce*, — le numéro de la Revue archéologique de février dernier publie un article qui contient une grave erreur.

En effet, l'inscription en langue gauloise qui fait l'objet de cet article a bien été vue et étudiée, découverte, si l'on veut, dans une salle du musée de Cluny où elle figure depuis plus de quinze ans sans avoir été publiée par personne ; seulement il est une chose fâcheuse, c'est qu'elle ne provient pas de Paris. Que cet objet soit aujourd'hui mêlé à des antiquités parisiennes, qu'il ait perdu son numéro recognitif, c'est possible ; mais ce défaut d'ordre n'autorisait pas, ce nous semble, à lui assigner de prime saut une provenance aussi positive, alors que chacun sait que la salle des Thermes renferme des antiquités venues de toutes les parties de la France.

Si l'auteur de l'article en question, M. le commandant Robert Mowat, avait pris la peine de feuilleter le catalogue du musée de Cluny, il aurait trouvé au n° 2669 l'indication suivante : « Inscription

antique gravée sur granit, trouvée à Néris en 1836, et donnée au Musée par M. de la Villegille, secrétaire du Comité des travaux historiques au Ministère de l'instruction publique. — Largeur 0.30; hauteur 0.30. »

Quoi qu'il en soit, l'inscription en langue gauloise trouvée à Néris a son intérêt propre et s'ajoute au petit nombre de celles qu'on possède. La pseudo-découverte de ce monument a occasionné une dépense considérable d'érudition conduisant à cette conclusion que *Lutetia* signifie *blanche*, ce qui a déjà été dit et répété depuis bien longtemps. Si l'étymologie n'est pas des plus nouvelles, il faut du moins reconnaître qu'elle est appuyée cette fois sur des bases nouvelles et vraisemblablement plus solides.

Profitons de la circonstance pour faire remarquer que, parce qu'un monument épigraphique est rédigé en gaulois, il ne s'en suit pas nécessairement qu'il soit d'une date antérieure à la conquête romaine, car toutes les inscriptions en cette langue actuellement connues, sauf peut-être celles de Nîmes et de Vaison, appartiennent évidemment à l'époque impériale. Nous en connaissons même une qui fut écrite vers la fin du IVe siècle de notre ère, celle-ci véritablement découverte à Paris, et qui fournit ainsi une des meilleures preuves de la longue persistance, dans notre région, des dialectes gaulois côte à côte avec le gallo-romain et le latin.

Th. VACQUER.

MANUSCRIT A PEINTURES

RELATIF A LA FONDATION DE SAINT-MARTIN DES CHAMPS,

Conservé à la bibliothèque de Copenhague.

En 1637, dom Martin Marrier signalait un ancien manuscrit renfermant les chartes de fondation du prieuré de Saint-Martin des Champs, avec cinq grandes peintures et un résumé des origines de cette maison, en vers latins. Il fit graver les cinq peintures par Jaspar Isaac et les ajouta au texte des chartes et à celui de l'histoire métrique qu'il mit en tête du volume intitulé : *Monasterii regalis Sancti Martini de Campis historia* (Paris, 1637, in-quarto).

Le manuscrit dont s'était servi dom Marrier avait disparu. J'en ai retrouvé la trace dans un opuscule que vient de publier M. Chr. Bruun, conservateur de la bibliothèque de Copenhague[1]. Parmi les

---

1. *De illuminerede Haandskrifter i det Store Kongelige Bibliothek*, p. 90; dans *Aarsberetninger og Meddelelser fra det Store Kongelige Bibliothek;* Tredie Binds tredie Hefte. Copenhague, 1878, in-octavo.

manuscrits du dépôt confié à ses soins, M. Bruun décrit dans les termes suivants le volume n° 252 du fonds royal :

« La Bibliothèque royale possède un manuscrit semblable à celui que dom Marrier a indiqué ; on ignore comment il est arrivé à Copenhague. En tête se trouve fixée une petite bande de parchemin, sur laquelle a été écrite la notice suivante vers l'an 1500 : « Double de troys chartres de la fondation de Sainct Martin des Champs, dont les originaulx sont à Cluny, coctées à l'inventaire des religieux dudict Sainct Martin A, B, C. »

« Ce manuscrit se compose de 8 feuillets, hauts de 31 centimètres sur 22 de large. Il contient une partie des documents que dom Marrier a publiés, qui se trouvent entremêlés de petites pièces de vers. Les peintures représentent les sujets suivants :

« Feuillet 1 : en haut se voit l'église de Saint-Martin avec deux clochers ; plus haut devant, en dehors d'une porte d'église ouverte, est assis le roi de France Henri Ier ; à gauche, devant l'église, se tient l'évêque saint Martin, à la porte d'un édifice. Après, suivent huit lignes de texte, et sur une nouvelle peinture se voient deux scènes : des chanoines avec l'abbé reçoivent du roi Henri la charte de fondation du monastère ; et au-dessous : une procession de moines, portant bénitier et aspersoir, croix, luminaire et bible, s'approche de l'édifice ; derrière marche un évêque.

« Au feuillet 2 verso, se voit une peinture avec les images, en forme de tours, d'un moulin et de cinq églises, dont les noms sont écrits au-dessus, et qui sont l'objet de la charte transcrite à côté.

« Feuillet 3. Le roi Henri couché mort sur son lit, à côté duquel se tiennent deux personnes.

« Au feuillet 3 verso se trouve une assez grande peinture divisée en plusieurs sections. En haut on voit le roi Philippe Ier assis sous une arcade en tiers point, sur un siége de parade ; en arrière, un peu plus haut, quelques personnages. A gauche, devant lui, dans un autre compartiment, se voient en haut les deux églises de Saint-Martin et Saint-Sanson, et au-dessous une suite de personnages ecclésiastiques, la plupart des évêques. Au-dessous de ces divisions est peinte une suite de seigneurs laïques, la plupart des comtes, un évêque tout seul, et sous celui-ci de nouveau une procession qui s'approche d'une église ; en avant, un moine avec bénitier et aspersoir ; derrière, un autre avec luminaire, et un second avec l'aspersoir, suivis de huit moines en costume noir, et un blanc ; ce dernier porte un livre.

« Ces différents sujets sont exécutés très-finement, mais n'ont que peu de valeur. Les couleurs sont bleu foncé, rouge brun, gris, noir, un peu de vert et un peu d'or. La couleur du visage est blanche avec une teinte rouge très-faible. Le trait en noir est grossier. Le tout produit une impression peu agréable. A la manière antique, les noms

de localités et de personnes sont peints soit sur les figures, soit au-dessous en rouge ou en blanc[1]. »

Dans le volume ainsi décrit, il n'était guère difficile de reconnaître le document dont s'était servi dom Martin Marrier. En remerciant M. Bruun de son intéressante brochure, j'exprimai le désir de faire photographier deux pages du manuscrit, pour en mieux apprécier le caractère. Mon savant collègue de Copenhague, avec un empressement dont je suis aussi confus que reconnaissant, répondit à ma lettre par l'envoi de deux photographies qu'il me priait d'accepter et que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux du Conseil. La première (fol. 1 du manuscrit) représente la fondation de Saint-Martin des Champs; sur l'autre, nous voyons la mort du roi Henri Ier. Le dessin des tableaux et le style de l'écriture dénotent bien les environs du milieu du XIIIe siècle, et le manuscrit de Copenhague est un curieux exemple de la calligraphie et de la peinture parisienne au temps de saint Louis.

Un autre monument du même genre existe en Angleterre au Musée britannique. Il contient les mêmes textes que le manuscrit de Copenhague, avec des tableaux analogues quant aux sujets. C'est un petit volume in-quarto, qui porte le no 11662 dans le fonds additionnel. L'exemplaire de Londres, qui présente une lacune, est beaucoup plus ancien que celui de Copenhague; il peut en effet remonter à la fin du XIe siècle. Les dessins dont il est orné sont au trait; on peut s'en faire une idée d'après la lithographie jointe au *Catalogue analytique des archives de M. le baron de Joursanvault*[2].

Je ne connais point d'autre exemplaire de ce précieux monument de notre histoire parisienne.

Léopold Delisle.

ÉLECTION CONTESTÉE

D'UN ABBÉ DE SAINT-PIERRE DE MELUN

EN 1479.

On sait que la situation de la ville de Melun sur la Seine est à peu près celle de Paris. Elle forme deux parties, l'une à droite, l'autre à gauche du fleuve, et entre elles une île, sans doute la plus ancienne et où, d'après le *Dictionnaire universel de la France* de 1726[3], se voyaient les vestiges d'un

1. Mon collègue et ami M. Michelant a bien voulu traduire cette notice de M. Chr. Bruun.

2. Paris, Techener, 1838, in-octavo, t. I, p. 180. Voy. Marchegay, *Cartulaires français en Angleterre*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1855, 4e série, t. I, p. 122 et 123.

3. Par Cl. Marin Saugrain.

ancien temple d'Isis. La partie droite de la ville faisait partie de la Brie française, et la partie gauche du Gâtinais. Dans la partie droite, en dehors des murs de la ville et sur une hauteur, se trouvait une abbaye de l'ordre de saint Benoit, sous le vocable de saint Pierre et fondée, dit-on, en 509[1]. Elle était du diocèse de Sens. Elle fut reconstruite en 991, après les ravages des Normands, par l'archevêque de Sens, qui lui donna pour abbé un certain Gautier, qu'il tira du monastère de Sainte-Colombe de Sens. La charte originale de cette restauration, imprimée dans le *Gallia christiana*[2], se trouve aussi dans l'*Histoire de Melun* de Sébastien Roulliard[3]. Cet auteur, au reste, entre dans beaucoup de détails intéressants sur cette abbaye, ses abbés, ses tombeaux, etc., que l'on trouvera dans son livre[4]. Entre autres, voici ce qu'il dit de l'état où elle était de son temps, c'est-à-dire en 1628. « Cette abbaye, — affin de ramentevoir icy, ce que j'ay souvenance d'y avoir veu, en mes plus jeunes ans[5], — estoit belle, ample et spacieuse, en edifices, jardins et clos descendant de son tertre, au val de la riviere. Au dehors, du costé méridional de l'Église, y avoit une haulte, et grande Image de sainct Pierre, devalée jusqu'au plan-pied, et comme taillée dans la gresserie du mur, à l'antique, et presque de la mesme façon que la grand' statue, qui est vis à vis de l'Hostel-Dieu de Paris. Au-dedans de l'Eglise, costé gauche de l'autel, vers le Septentrion, y avoit une vitre, enclavée dans la muraille, au travers de laquelle vitre se lisoit un escripteau en parchemin dont les termes latins disoient en françois : Il y ha en cette église, des ossemens de S. Aspais et de S. Liesne[6]. On trouve dans le *Monasticon Gallicanum* une vue cavalière et un petit plan de cette abbaye[7]. La collection de sceaux des Archives nationales possède deux sceaux de l'abbaye de Saint-Pierre de Melun, l'un du XIIe siècle, et l'autre du XIVe, tous deux au type de saint Pierre debout ; mais les légendes diffèrent. Celle du sceau de 1180 porte (*Sigillum Sancti Petri Melidunensis*), et celle du sceau de 1303 (*Sigillum conventus Sancti Petri Meledunensis*). La collection des Archives possède aussi quatre sceaux des abbés de Saint-Pierre de Melun : ce sont les sceaux de Séguin en 1210, de Milon en 1228, d'Etienne en 1239, et de Hugues en 1242.

Quant au document qu'on va lire, c'est un acte original et scellé du Châtelet du 19 juin 1488, conservé aux Archives nationales (carton L. 429, pièce 15). On y voit, qu'en présence de deux notaires au Châtelet, quatre personnes, Jehan de Beaune, prêtre, prévôt de l'abbaye de Saint-Pierre de

---

1. *Dictionnaire universel de la France.*
2. Tome XII, Preuves, col. 13.
3. Page 234.
4. Pages 252 à 278.
5. Sébastien Roulliard était natif de Melun.
6. Page 267.
7. On sait que le *Monasticon gallicanum* est un précieux recueil, entrepris par les Bénédictins, de vues de toutes les abbayes de leur ordre. Cet ouvrage, devenu très-rare, a été reproduit de nos jours par les soins et aux frais d'un amateur zélé, M. Peigné-Delacourt, qui a consacré sa vie et sa fortune aux progrès des études archéologiques, qu'il a toujours cultivées et aimées.

Melun, Jehan Bourguat, prêtre, religieux de la même abbaye, Claude Bruneau, procureur du Roy sur le fait des aides à Melun, et Simon Grandin, bourgeois de Melun, certifient qu'à la mort de l'abbé Nicolle Mesmes, arrivée le 13 octobre 1479, le prieur a convoqué les religieux au chapitre pour procéder à l'élection de son successeur. Ceux des religieux et prieurs de l'abbaye absents furent convoqués pour le 16 octobre, jour de l'élection. Ce jour, les religieux qui étaient prêtres dirent chacun une messe, et les autres communièrent. Après une grande messe du Saint-Esprit, le prieur et les religieux entrèrent en chapitre, l'abbé du Jard et Me Jean Chapperon, notaire apostolique, étant présents, « pour leur donner conseil. » Le prieur et ses religieux firent le serment accoutumé; le prieur entre les mains du sous-prieur, et les religieux entre les mains du prieur. Des trois voies ou manières de procéder à l'élection, le scrutin, le compromis et l'inspiration du Saint-Esprit, on choisit cette dernière. Ce fut le frère Etienne Rappouel qui fut élu abbé à l'unanimité[1]. Puis on lui présenta l'acte de son élection, en le requérant instamment de l'accepter ; ce qu'il fit. On lui demanda en outre de poursuivre la confirmation de son élection. Ensuite on le conduisit en procession devant le grand autel de l'église de l'abbaye en chantant le *Te Deum*, et on le fit asseoir sur la chaise abbatiale comme abbé.

Après la cérémonie de l'élection, les religieux constituèrent pour leur procureur un nommé Jean Lalouat, avec charge de poursuivre la confirmation de l'élection devant l'archevêque de Sens ou ses vicaires. L'abbé élu et le procureur du couvent se rendirent à Sens pour cet objet. Mais ils n'y trouvèrent pas l'archevêque, Tristan de Salazar, qui était à Troyes. Ses vicaires renvoyèrent l'affaire au promoteur et aux autres officiers de l'archevêque, et, sur le rapport qui leur en fut fait, ils refusèrent la confirmation de l'élection. En suite de ce refus, l'abbé et le procureur du couvent allèrent trouver l'archevêque à Troyes, qui leur dit avoir reçu des lettres de Louis XI leur défendant de procéder à cette confirmation ; ce qui les força de retourner à leur abbaye. Peu après leur retour, des sergents du prévôt des maréchaux s'y présentent déguisés, — « en abbiz dissimulez, » — et se donnant pour des hommes et sujets des terres et seigneuries de ladite abbaye, en demandant à parler à l'abbé. Celui-ci se présente : il est arrêté à l'instant au nom du roi, et mené prisonnier au château de Melun. Là les sergents quittent leurs déguisements et le font mettre aux fers « par ung serrusier de Melun. » Du château de Melun il fut transféré dans celui de Corbeil, et remis entre les mains du capitaine, qui était un seigneur de Montagu, père de l'archevêque de Besançon (Charles de Neufchâtel). Cet archevêque prétendait que l'abbaye de Saint-Pierre de Melun lui avait été donnée par le roi Louis XI[2]. Pendant sa captivité dans le château de Corbeil, notre pauvre abbé élu y fut très-du-

1. Il est à remarquer que le *Gallia* n'est pas d'accord ici avec notre acte, ni sur le nom de l'abbé, ni sur la date de son élection. Car voici ce qu'il en dit : *Stephanus Rapaël electus est anno 1485, ejusque electioni favit Guido de Montmirel, abbas S. Maglorii.* (*Gal[l]. christ.*, t. XII, col. 175.)

2. Ces sortes de dons ou, pour mieux dire, ces abus, n'étaient pas rares à cette époque. En 1569, on voit l'évêque de Poitiers, Charles des Cars, être en même temps abbé de La Fontaine de Bèse, au diocèse de Langres. (Arch. nat. L. 429, n° 35.)

rement traité. On lui refusait son bréviaire et ses heures; on allait jusqu'à le menacer de le jeter dans la Seine s'il ne renonçait à son élection. Du château de Corbeil il fut encore transféré à Tours, où était le roi, « lyé et garroté comme ung larron. » Tous ces mauvais traitements avaient gravement altéré sa santé. A la fin, on le laissa aller, mais il eut grand' peine à regagner son abbaye, où il mourut le 19 octobre 1483. Il y fut enterré dans le chœur de l'église.

Après sa mort, un Louis de Sainte-Sèze, serviteur de l'archevêque de Besançon, s'empara de l'abbaye, en dissipa les revenus, vendit quelques-unes de ses terres et laissa les bâtiments tomber dans un état de délabrement et de ruine complet. Ce personnage n'est peut-être pas différent de Louis de Saint-Ferre ou de Saint-Feray que le *Gallia* donne pour successeur immédiat à Etienne Rapaël[1].

L. Douët d'Arcq.

INFORMATION FAITE AU CHATELET

LE 19 JUIN 1488,

Sur l'élection de l'abbé de S. Pierre de Melun en 1479.

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront. Jaques d'Estouteville, chevalier, seigneur de Beyne, baron d'Ivry et de Saint-Andry en La Marche, conseiller chambellan du Roy nostre sire et garde de la prevosté de Paris, salut.

Savoir faisons que par devant Jehan de la Varenne et Guillaume Charron, clercs notaires du Roy nostre sire, de par luy establiz en son Chastellet de Paris, furent presens en leurs personnes.

Religieux et honnestes personnes frere Jehan de Beaune, prestre, prevost de l'abbaye et monastaire de Saint Pierre lez Melun, frere Jehan Bourguat, aussi prestre et religieux de lad. abbaye, Claude Bruneau, procureur du Roy nostredit seigneur sur le fait des aides à Melun, et Simon Grandin, bourgois de la ville dud. Melun.

Tous lesquelx dirent, certiffierent, tesmoignerent et affermerent pour verité et par les seremens et foy de leurs corps, que ilz avoient eu bonne congnoissance de feu frere Nicolle Mesmes, en son vivant religieux de l'ordre de Saint-Benoist, lequel fut pourveu de l'abbaye dudit Saint-Pierre de Melun, et d'icelle a joy paisiblement longtemps sans contredit et jusques à son trespas, qui fut le treizeiesme jour du mois d'octobre l'an mil cccc soixante dix-neuf. Après lequel trespas d'icellui feu frere Nicolle Mesmes, le prieur de ladite abbaye fist convocquer et appeller tous les religieux d'icelle abbaye en leur chappitre

1. En 1842, mon regretté confrère et ami, feu Hercule Géraud, fit paraître dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. IV, p. 344) un intéressant article intitulé : *Trois abbés pour une abbaye*. Il s'agissait de la compétition de trois personnages différents, qui se présentèrent de 1214 à 1216, pour gouverner l'abbaye de Saint-Martial de Limoges.

pour proceder à l'elleccion d'un autre abbé, en leur remonstrant la maniere de proceder à lad. elleccion. Et pour proceder à icelle elleccion, icellui prieur et tous les autres religieux estans alors en icelle abbaye decernerent dès lors leurs editz pour citer et appeller les religieux et prieurs d'icelle abbaye qui estoient absens, et leur assignerent jour pour proceder à lad. elleccion au seizeiesme jour d'octobre oudit an IIII[c] LXXIX.

Auquel jour lesdiz religieux bien et deuement assemblez disposerent et ordonnerent de proceder au fait de ladite elleccion. Et pour y proceder canoniquement, lesdiz religieux qui estoient prestres dirent et celebrerent leurs messes, et ceulx qui n'estoient prestres, receurent le corps Nostre Seigneur. Et cedit jour fut dicte et celebrée en ladicte abbaye une grant messe du Saint Esperit. Et après ce que lesdiz religieux eurent ce fait, lesdiz prieur et religieux entrerent en leur chappitre, presens l'abbé du Jart, et maistre Jehan Chapperon, notaire appostolique, lesquelx ilz avoient à ce convocquez pour leur donner conseil. Et après plusieurs ennortemens faiz par ledit prieur ausdiz religieux, ilz firent tous le serement en tel cas accoustumé. C'est assavoir ledit prieur es mains du soubz prieur, et lesdiz religieux es mains dudit prieur. Et après ce que lesd. religieux feurent deuement advertiz des trois voyes et manieres de proceder à elleccion, esleurent la voye du Saint Esperit. Et pour ce qu'ils congnoissoient les merites de la personne de feu frere Estienne Rappouel, religieux de ladite abbaye, ilz le esleurent concordablement sans contradicion, en leur abbé et pasteur de ladicte abbaye.

Après laquelle elleccion et que lesdiz religieux eurent rendu graces et louanges à Dieu d'avoir esleu un tel pasteur, ilz presenterent audit feu frere Estienne Rappouel l'instrument de ladite elleccion, en le requerant instamment qu'il voulsist accepter ladite elleccion. Lequel, en obtemperant aux requestes desdiz prieur et religieux, donna son consentement et accepta ladite elleccion. Et ce fait, requisdrent iceulx religieux audit Rappouel, qu'il poursuyvist la confirmacion de sad. elleccion. Et le scevent les dessus dis, c'est assavoir lesdiz religieux, par ce qu'ilz estoient presens à faire ladite elleccion, et lesdis Bruneau et Grandin, par ce qu'ilz virent mener et presenter ledit Rappouel devant le grant autel de ladite abbaye en chantant *Te Deum laudamus*, et le mectre en la chaize abbatial d'icelle abbaye comme abbé.

Et après, constituerent lesdiz religieux ung nommé Jehan Lalouat leur procureur, auquel ilz donnerent puissance de poursuyvir par devant monseigneur l'arcevesque de Sens ou ses vicaires pour lui, la confirmacion de ladite elleccion. Lesquelz Rappouel et Lalouat, se transporterent en la ville de Sens et presenterent le decret et procès de ladite elleccion aux vicaires dudit Mons. l'arcevesque de Sens, ausquelx ilz requirent et supplierent qu'ilz procedassent à la confir-

macion de ladite elleccion. Lesquelx vicaires ordonnerent que lesdis decret et proçès feussent communiquez aux promotteur et autres officiers dudit arcevesque de Sens, pour consentir ou empescher lad. confirmacion. En quoy fut procedé par plusieurs journées, tant sur la requeste desdis Rappouel et Lalouat, que sur les causes que vouldrent proposer ledit promocteur, tellement que lesd. parties furent appointées en droit. Et quant iceulx Rappouel et Lalouat sceurent que lesdiz vicaires ne vouloient proceder à lad. confirmacion, ilz se transporterent devers ledit arcevesque de Sens, qui lors estoit en la ville de Troyes, en lui requerant que son plaisir feust de proceder à la confirmacion de ladite elleccion d'icelle abbaye de Saint Pierre de Melun. Lequel arcevesque leur dist que le roy Loys lui avoit escript lettres en lui deffendant qu'il ne procedast à ladicte confirmacion. Et voyant par lesdis Rappouel et Lalouat le reffuz que faisoient led. arcevesque et vicaires, de proceder à lad. confirmacion d'icelle abbaye de Saint-Pierre de Melun, icellui Rappouel s'en retourna en icelle abbaye avec les autres religieux d'icelle, en attendant le temps et opportunité de poursuir ladicte confirmacion. Et le scevent les dessusdis par ce qu'ilz l'ont plusieurs foiz oy dire et reciter ausdiz Rappouel et Lalouat, qui en faisoient souvent leurs comptes après leur retour.

Et peu de temps après vindrent plusieurs personnes qui estoient sergens du prevost des mareschaulx, en abbitz dyssimulez en lad. abbaye, disans qu'ilz estoient des hommes et subgectz des terres et seigneuries d'icelle abbaye, et qu'ilz vouloient parler à Mons. l'esleu d'icelle abbaye pour le prouffit de lui et de ladicte abbaye. Lequel Rappouel, esleu d'icelle abbaye, vint parler à eulx à la porte d'icelle abbaye. Lesquelz sergens incontinant le prindrent et le firent prisonnier de par le Roy, et le menerent ou chasteau dud. Melun. Et en icellui chasteau dud. Melun, iceulx sergens despoillerent leurs abitz qu'ilz avoient vestuz en maniere de gens de labour, en moustrans leurs hocquetons qu'ilz avoient vestuz dessoubz, barrés de sangles ou autres devises, ouquel chasteau lesdis sergens le firent enferrer par ung serrusier dud. Melun nommé Mensart, auquel Mensart ilz l'ont depuis oy reciter. Et en icellui chasteau le tindrent jusques à ce qu'ilz le menerent ou chasteau de Corbueil es mains du seigneur de Montagu, pere de l'arcevesque de Besançon, qui pour lors estoit capitaine dud. chasteau de Corbueil, et lequel arcevesque de Besançon prétendoit ladicte abbaye lui appartenir au moyen du don qu'il disoit lui avoir esté fait par led. feu roy Loys. Ouquel chasteau de Corbueil ledit Rappouel fut durement traicté par led. seigneur de Montagu, ses gens et serviteurs; sans lui bailler heures ne breviaire pour dire son service, en le menassant chascun jour de le faire gecter en la riviere, s'il ne renonçoit à lad. elleccion d'icelle abbaye de Saint-Pierre. Et

quant lesdis de Montagu et Besançon pere et filz, et maistre Loys de Saincte-Seze, serviteur dudit Arcevesque de Besançon virent que led. Rappouel esleu dessusdit, ne vouloit renoncer à ladite elleccion, ilz le firent mener lyé et garroté comme ung larron, es mains du prevost des mareschaulx, qui lors estoit avec ledit feu roy Loys à Tours, où il fut plusieurs foiz menassé d'estre gecté en la riviere s'il ne renonçoit à ladite elleccion, et que ledit feu roy l'avoit commandé. Lequel Rappouel au moyen desd. menasses et violences que lui firent, tant lesd. sergens et prevost des mareschaulx, que les officiers et serviteurs desdiz de Montagu et Besançon, oncques puis ne fut sain de son corps. Lesquelx prevost des mareschaulx et sergens congnoissans la maladie que avoit au moyen desd. violences ledit Rappouel, le laisserent aller. Lequel s'en retourna au mieulx qu'il peut en ladite abbaye de Saint-Pierre de Melun, avec les autres religieux d'icelle, et y a toujours esté en grant maladie, et jusques au jour de son trespas, qui fut le dix neufviesme jour d'octobre, l'an mil cccc quatre vint et trois.

Et disoient, les dessusdis le scevent, c'est assavoir lesdiz religieux pour ce qu'ilz estoient presens quant ledit Rappouel fut prins par lesd. sergens du prevost des Mareschaulx à lad. porte d'icelle abbaye de Saint-Pierre de Melun, et que iceulx sergens desvestirent leurs rocquetz qu'ilz avoient vestuz par dessus leurs hocquetons, et l'ont depuis plusieurs foiz oy dire et reciter audit feu Rappouel, et lesdiz Bruneau et Grandin par ce qu'ilz virent mener ledit Rappouel prisonnier par lesdis sergens oudit chasteau de Melun et le menerent parmy la ville, en disant par iceulx sergens en le menant que c'estoit de par le Roy qu'ilz le menoient prisonnier oudit chasteau. Et ont oy dire et reciter depuis plusieurs foiz oudit Rappouel qu'il estoit en dangier de mourir au moyen des grans outrages et vexations qui lui avoient esté faictes par lesdiz prevost des Mareschaulx, sergens, seigneur de Montagu, arcevesque de Besançon que autres leurs gens, officiers et serviteurs, et qu'il seroit vray abbé de ladite abbaye dudit Saint-Pierre de Melun, et non pas lesdiz arcevesque de Besançon, ne de Saincte-Sèze. Et qu'il avoit par devers lui les procès, elleccion et autres choses touchans ladicte elleccion, ensemble les reffuz faiz par ledit arcevesque de Sens et sesdiz vicaires touchant ladicte confirmacion. Et aussi les protestacions par lui faictes des tors et griefz à lui faiz. Et aussi par ce lesdiz attestans estoient presens alors que led. Rappouel fut mis en terre dedens le cuer de l'eglise d'icelle abbaye.

Et oultre, dient et affirment les dessusdiz, que depuis que ledit de Saincte-Seze a occupé ladicte abbaye, il n'a fait ne fait faire aucune repparacion sur le corps de l'eglise d'icelle abbaye, combien qu'elle soit de bonne revenue. Mais en icelle prent de tous coustez. Et chet

par terre le cloistre, dortouer et tout l'ediffice estant en la closture d'icelle abbaye, mesmement les maisons, manoirs, granges et mestaries d'icelle se demolissent et perissent par faulte de les entretenir de couverture, et ne seront doresnavant que masures. Les livres, chappes, chasubles et aornemens d'icelle eglise sont tous dessirez et usez. Et y a tant de palleteaux, que on mect aucunes foiz le devant d'icelles derriere. Et n'y a point de custodes à l'entour du grant autel d'icelle abbaye ne à autres autelz. Mais est tout le revenu d'icelle abbaye prins et emporté par ledit de Saincte-Seze et par ses procureurs et entremecteurs qu'il a à ce commis. Et oultre ont prins et emporté les litz et ustancilles de l'enfermerie d'icelle abbaye, avec le linge, tables, tresteaulx, vaisselle d'argent et d'estain. Et si ont vendu, reaument et de fait, aucuns des heritages estans des appartenances d'icelle abbaye, comme maisons et vignes, et applicqué les deniers de la vendicion d'iceulx à leur prouffit. Et avec ce, les petiz novisses et enffans d'icelle abbaye n'ont point de maistre qui leur monstre à l'escolle. Et le scevent lesdiz religieux par ce qu'ilz ont esté continuelment en ladicte abbaye par avant ladite elleccion dudit Rappouel et depuis, et sont encores à present residans et demourans en ladicte abbaye de Saint-Pierre lez ladicte ville de Melun. Et lesdiz Bruneau et Grandin par ce qu'ils y ont esté et y frequentent souvent à leur devocion et autrement. Et l'ont aussi oy dire à plusieurs autres religieux d'icelle abbaye.

Dont et desquelles choses, religieux homme et honneste frere Guy de Montmyral, religieux de l'Ordre de Saint-Benoist et prieur de Saint Cler-sur-Epte, à ce present, a requis ausdiz notaires avoir lettres pour lui servir et valloir en temps et lieu ce que de raison; si lui ont octroyé ces présentes, ausquelles, en tesmoing de ce, nous, à la relacion d'iceulx notaires, avons mis le seel de la dicte prevosté de Paris. Ce fut fait, dit et certiffié, affermé et tesmoigné, l'an mil cccc quatre vings et huit, le jeudi dix neufviesme jour de juing.

G. Charron. J. de la Varenne.

(Orig. parch. scellé; Arch. nat., L. 429, nº 15.)

LA VALLÉE DE PIE.

Jaillot, dans ses *Recherches sur Paris*[1], dit, à propos de la Vallée de Pie, qu'il n'a pu se procurer aucune lumière sur cette localité. Selon La Tynna[2], la Vallée de Pie serait la même que la Vallée de Misère : c'est une erreur. Une liste des rues de Paris, qu'on trouve

1. *Quartier de Sainte-Opportune*, p. 31.

2. *Dictionnaire topographique des rues de Paris*, article *Quai de la Mégisserie.*

à la fin des *Antiquitez* de Gilles Corrozet, édition de 1555, la distingue de la Vallée de Misère et la dit située « un bout devant Sainct-Geoffroy *(lisez* Leufroy), de l'autre bout au quarrefourg des Bouticles ».

Le carrefour des Bouticles est inconnu à Jaillot qui, en revanche, signale une rue du quartier Saint-Jacques-la-Boucherie, nommée en 1524 « rue des Bouticles, près et joignant S. Leufroi (rue dite plus tard Trop-va-qui-dure) [1] ». Elle formait peut-être un carrefour du même nom au débouché du Pont-aux-Meuniers. Ce nom de Vallée de Pie désignerait-il une portion de la rue Saint-Leufroy, non nommée sur cette liste, comprise entre la chapelle et l'entrée du pont susdit?

La liste des rues, imprimée à la suite du même livre de Corrozet, éditions de 1561 et de 1586, ne mentionne pas la rue Saint-Leufroy, mais on y voit indiquer successivement, sans autres détails, la Vallée de Misère, la Vallée de Pie et le carrefour des *Boutiques au Poisson.* Ce dernier carrefour devait être situé à la rencontre des rues Pierre à Poisson et de la Saunerie.

Si la Vallée de Pie, commençant devant le portail de Saint-Leufroy, aboutissait au susdit carrefour, il faut la reconnaître probablement dans une rue sans dénomination qu'indiquent les plans de Boisseau, Gomboust et Bullet, rue qui, s'ouvrant vis-à-vis de l'église Saint-Leufroy, passe entre le bâtiment méridional du Grand-Châtelet et un îlot carré de maisons qui furent démolies vers 1684 pour l'agrandissement de cet édifice.

L'origine du nom de Vallée de Pie est aussi énigmatique que sa position. Le mot *Pie* tout court ne peut rappeler le nom d'un pape. S'il provenait de l'enseigne d'un des oiseleurs établis dans ces parages, on eût écrit, sans doute, Vallée de *la Pie.* Serait-ce le nom d'un bourgeois ou d'un marchand en renom ? C'est possible [2].

Dans *les Cris de Paris,* opuscule composé au XVIe siècle [3], est une liste des rues où, après le nom de Vallée de Misère, figure celui de *Vallée du Pied;* puis vient le carrefour des *Boutiques des Poissons.* Notons encore que cette liste ne signale pas la rue S.-Leufroi. Cette Vallée du Pied est évidemment le même lieu que la Vallée de Pie [4];

---

1. *Quartier Saint-Jacques-la-Boucherie,* p. 73.

La rue de la Triperie, au nord du Châtelet, s'est aussi appelée rue des Boutiques.

2. Le registre de la taille de Paris en 1313, publié par Buchon, mentionne, page 102, près de la rue de la Heaumerie, « La Court Pierre *la Pie* », et, page 114, un « Jehan la Pie et Robin, son frère », demeurant aux environs de Saint-Gervais.

3. Ouvrage reproduit à Troyes en 1714 et réimprimé en 1859 avec annotations par M. Paul Lacroix dans son *Paris ridicule et burlesque.*

4. Il faut peut-être dans Corrozet lire *Pié* (pied) au lieu de *Pie,* car, au XVIe siècle, on ne mettait pas toujours l'accent aigu sur la lettre *e.*

ici le mot a été soit altéré, soit rectifié. Dans ce dernier cas, il semblerait que la désignation n'est pas complète et qu'on y doit voir un vocable emprunté à une enseigne du Pied... de Mouton ou du Pied de Biche. Il ne peut être question assurément de la rue voisine du Pied-de-Bœuf, car cette rue est enregistrée quelques pages plus haut.

Nous venons de soulever une question intéressante pour les amateurs du vieux Paris ; nous souhaitons qu'une source inédite de documents fournisse à un chercheur plus heureux que nous le moyen de la résoudre.

Alf. Bonnardot.

Note de la Rédaction. — La notice si originale de M. Bonnardot était déjà imprimée quand un membre du Comité de publication, en en relisant l'épreuve, a cru trouver dans une faute de copiste la clef de l'énigme topographique qui occupe notre savant confrère. Le nom de la Vallée de Pie ne serait qu'une altération écrite de celui de la Vallée de Joie, étudiée précédemment par M. Bonnardot[1]. Les personnes versées dans la connaissance des écritures du xve et du xvie siècle savent toutes, en effet, que rien ne ressemble plus alors à un *i* ou *j* initial suivi d'un *o* que le *P* majuscule de la même époque ; or le nom de Vallée de Pie n'apparaît que dans les livres du xvie siècle, où il figure, il est vrai, en compagnie de la Vallée de Joie. Ajoutons d'ailleurs que les textes relatifs à la prétendue Vallée de Pie lui donnent une position identique à celle de la Vallée de Joie.

DE L'ORIGINE DU NOM DE L'ILE DES CYGNES.

On lit dans la curieuse étude que M. L.-M. Tisserand a consacrée aux îles du fief Saint-Germain, que l'île des Cygnes, rattachée depuis au rivage de la Seine, devait son nom aux oiseaux d'eau dont le roi la fit peupler en 1710[2]. Cependant, quelques lignes plus haut, notre savant confrère cite un acte du 12 mai 1678, où l'île des Cygnes paraît déjà sous cette dénomination[3], de sorte qu'il est permis de douter du premier fait, au moins en ce qui concerne la date de l'établissement des cygnes dans l'ancienne île Maquerelle. Aussi croyons-nous utile de réimprimer ici une ordonnance de Louis XIV[4], qui permet de faire remonter au 16 octobre 1676 ce fait que l'étude publiée précédemment attribue à l'année 1710.

1. *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. IV (1877), p. 27-29.
2. *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. IV (1877), p. 130.
3. *Ibid.*, p. 127.
4. Cette ordonnance a été imprimée sous forme d'un placard in-folio qu'on rencontre dans plusieurs collections, entre autres dans la collection Rondonneau, conservée aux Archives nationales.

DE PAR LE ROY

Sa Majesté ayant fait venir un tres-grand nombre de cignes des Pays estrangers, pour servir d'ornement sur les canaux des Maisons Royales, et voulant aussi en embellir la riviere de Seine, dans l'estenduë et au dessus et au dessous de sa bonne Ville de Paris, Elle auroit donné ses Ordres pour en faire mettre un nombre considérable dans l'Isle scituée vis-à-vis le Cours de la Reyne, vulgairement appellée l'Isle Maquerelle. Et comme il est necessaire pour la multiplication desdits Cignes et parvenir à la fin que Sa Majesté s'est proposé dans cet establissement, de les conserver, et empescher qu'il ne leur soit fait aucun mal, et de les mettre pour cet effet sous la protection publique ; Sa Majesté fait tres-expresses inhibitions et defenses à toutes personnes de quelque condition et qualité qu'elles soient, d'entrer dans ladite Isle sans la permission de ceux qui seront préposez à la garde desdits Cignes; et à tous Bateliers d'y aborder, à peine de trois cens livres d'amende, et de plus grande s'il y échoit. Défend pareillement Sa Majesté à toutes personnes de prendre les Oeufs desdits cignes, et de leur faire aucun mal, avec filets, bâtons, armes à feu ou autrement, à peine de ladite amende de trois cens livres pour la première fois, et de punition corporelle en cas de rescidive. Mande et ordonne Sa Majesté au sieur de la Reynie, Lieutenant general de sa bonne ville de Paris, de tenir la main à l'execution de la presente Ordonnance, et de proceder contre les contrevenans suivant la rigueur d'icelle. Et sera la presente leuë, registrée et affichée où besoin sera, à ce que personne n'en pretende cause d'ignorance. Fait à Versailles le 16 jour du mois d'Octobre 1676.

Signé, Louis.

Et plus bas, Colbert. *Et scellé.*

Comme certains de nos lecteurs pourraient penser que peut-être l'ordonnance du 16 octobre 1676 ne reçut pas d'exécution immédiate, et que l'établissement des cygnes dans l'île Maquerelle resta à l'état de projet jusqu'en 1710, il est intéressant de reproduire quelques extraits des comptes des bâtiments du roi pour les années 1677, 1678 et 1679, que notre confrère et collègue M. J.-J. Guiffrey a bien voulu nous communiquer[1]; ils prouvent d'une manière formelle que l'hypothèse dont nous parlons ne saurait être admise :

« 23 juillet 1677-13 janvier 1678. A Louis Germain, tant pour la nourriture de cent cignes qui sont sur la rivière de Seyne, que pour la subsistance d'un garçon qui en a le soin, et ce pendant trois quartiers de ladite année (3 pièces). 1,620 liv.

. . . .

« 29 mars 1677. A Germain, pour avoir fait prendre des cygnes qui

1. Nous donnons ces extraits d'après la publication que M. Guiffrey exécute en ce moment pour la collection des documents inédits, sous le titre de *Comptes des bâtiments du Roi*, t. I, col. 996, 1010, 1106, 1107, 1108. Il n'est pas douteux que les exercices postérieurs à 1679 ne fournissent aussi quelques particularités intéressantes sur l'île des Cygnes et ses gracieux hôtes de la gent emplumée.

s'estoient échapez sur la rivière de Seyne vers le cours, et autres dépenses. 307 liv. 13 s.

« 17 avril. A luy, pour la nourriture des cignes peudant le premier quartier de la présente année. 450 liv.

« 23 juillet. A luy, pour une closture de perches qu'il a faite pour les jeunes cignes de l'année. 152 l. 13 s.

« 15 avril [1678]. Audit Germain, pour nourriture de 80 cignes qui sont sur la rivière de Seyne pendant trois mois échus le dernier mars. 450 liv.

« 11 juillet. A luy, pour la nourriture de 120 cignes pendant trois mois échus le dernier juin. 630 liv.

« 14 octobre. A luy, pour la nourriture de 150 cignes pendant trois mois. 782 liv.

« 8 janvier 1679. A luy, pour la nourriture de 150 cignes pendant trois mois. 782 liv.

« 1er mai-12 juin 1678. A Le Dru, battelier, pour les potteaux qu'il a plantés sur les bords de la rivière depuis Paris jusques à Meulan, pour y mettre les défenses de nuire aux cignes qui sont sur ladicte rivière (2 pièces). 336 liv.

« 1er may. — 14 septembre. A luy, pour parfait payement des pieux qu'il a plantés pour clore les deux bouts de l'île des Cignes (2 pièces). 1,600 liv. »

A. Longnon.

LA FAMILLE RAGUENET ET LE CHATELET DE PARIS.

Tous les amis du Paris d'autrefois, tous les curieux de l'histoire pittoresque de la capitale connaissent, pour les avoir vus passer dans les ventes ou pour les avoir étudiés dans des cabinets d'amateurs, ces petits tableaux, si faciles à distinguer, où un persévérant artiste s'est complu à retracer, sous mille aspects divers, les bords de la Seine et les monuments qui les avoisinent. Sincérité absolue dans la reproduction de ces horizons bornés; verve et naïveté dans la composition des scènes; charme et gaîté de la couleur; telles sont les qualités qui recommandent ce modeste *Canaletti* parisien. Notre concitoyen n'a jamais cherché la nature en dehors de la ville et, s'il a promené son chevalet entre le quai Saint-Bernard et le port Saint-Nicolas, ses plus longues stations ont été sur le quai de Grève dont on peut dire qu'il avait fait son atelier.

Un groupe important de ces gentils tableaux a été recueilli par les propriétaires des bains de la Samaritaine, et l'Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'Industrie est parvenue, dans son exposition de 1876, à réunir seize de ces toiles [1]. Mais, si l'œuvre est connue et classée dans la curiosité, si même elle est rattachée d'une façon certaine à un nom d'auteur qu'on

---

1. Ces pièces sont indiquées sous les nos 6, 9, 70, 71, 96, 97, 98, 99, 106, 108, 110, 114, 115, 116, 117 et 118 dans le *Catalogue des documents sur Paris* qui figuraient à l'exposition de l'Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'Industrie (*Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, année 1876, p. 101 à 114).

peut lire fréquemment au bas des peintures, cet auteur s'est dérobé jusqu'à ce jour à toutes les recherches [1]. Les documents suivants, communiqués par notre confrère M. Campardon, seront donc les bienvenus.

Un certain Jean-Baptiste Raguenet, peintre, habitait avec Geneviève Murgues, sa femme, rue de la Mortellerie, au second étage, une maison appartenant à Guillaume Gratien, marchand de grains. Raguenet ne payait pas son propriétaire, et Gratien fut forcé de faire condamner son locataire à solder le prix de son loyer et à quitter la maison au terme d'octobre 1741. Mais les époux Raguenet ne voulaient pas déguerpir, et il fallut recourir à une exécution rigoureuse de la sentence. Edme Boucheron, huissier à cheval, se munit, le 7 octobre, d'une autorisation du lieutenant de police pour faire procéder, par un serrurier, à l'ouverture des portes. Le 10 du même mois, il se présenta au domicile de la famille Raguenet pour opérer son expulsion. Gratien et Boucheron avaient compté sans leur hôte. Pendant que la femme Raguenet traitait Boucheron de coquin et de fripon, le renversait, lui « arrachait sa perruque et lui donnait plusieurs coups de poing et de pied ainsi qu'aux assistants », le sieur Raguenet fils fondit l'épée à la main sur le malheureux huissier et lui porta plusieurs coups dont un l'atteignit à la cuisse gauche. Sa colère était si grande, son attaque si impétueuse, qu'il blessa à la main sa propre mère, sans y prendre garde. Fort heureusement, on désarma ce furieux, on brisa son épée, et le blessé alla porter, à un commissaire du Châtelet, la plainte qui nous a conservé le souvenir de cette aventure plus plaisante que terrible, puisque le coupable ne fut pas arrêté.

Quel était ce Jean-Baptiste Raguenet? Nous ne croyons pas que ce soit le peintre des tableaux connus. En effet, au moment de son expulsion de la maison de Guillaume Gratien, Jean-Baptiste Raguenet devait avoir un certain âge, au moins quarante ans, puisqu'il avait un fils en état de porter l'épée. Ce même Jean-Baptiste devait donc, en 1741, être dans la force de son talent, s'il en eut jamais. Or aucun tableau signé Raguenet ne porte de date antérieure à 1741.

On pourrait, au contraire, proposer avec quelque vraisemblance de reconnaître, dans ce jeune homme impétueux, un gamin tapageur qui deviendra avec le temps le portraitiste de son quartier, le peintre ordinaire des quais de Paris, des foules grouillant sur les ponts, des badauds occupés à regarder tout ce qui agite la surface de la rivière, le contemplateur acharné des perspectives de la Seine. Douze ans plus tard, on voit apparaître, en 1752 et 1753, dans les livrets de l'Académie de Saint-Luc [2], le seul Raguenet célèbre

1. M. Alfred Bonnardot, qui a signalé le premier les tableaux et le talent de Raguenet dans ses intéressants articles sur l'iconographie du vieux Paris (*Revue universelle des Arts*, tome III, p. 521), déclare n'avoir jamais rien rencontré sur la biographie de cet artiste. Jal n'a rien trouvé non plus. Rien non plus dans les *Oubliés et les Dédaignés* de Bellier de la Chavignerie.

2. En 1752. « N° 199. — Par M. Raguenet. — Une vue du Pont-Neuf, d'un pied douze pouces, prise du Balcon du Roi, au Vieux-Louvre.

« Une autre vue, même grandeur, prise du pavillon de madame la duchesse du Maine, à l'Arsenal. »

En 1753. « N° 149. — Par M. Raguenet, P., rue de la Licorne. — Vue de

de la famille. Le fils du récalcitrant locataire pouvait avoir, à cette époque, une trentaine d'années. Les tableaux signés et datés, qui embrassent une période d'années comprises entre 1741 et 1777, s'échelonneraient parfaitement dans la vie de cet auteur hypothétique.

Les documents découverts par M. Campardon me paraissent donc concerner la famille du peintre des vues de Paris, et il n'est pas invraisemblable de supposer que ce peintre y figure lui-même comme l'acteur principal.

Nous terminerons cette note en nous demandant quel lien de parenté pouvait exister entre Jean-Baptiste Raguenet père, le peintre qui figure dans la pièce que nous publions, et Jean-Baptiste Raguenet, acteur forain, fils du maître chandelier de la Comédie Française, auquel M. Émile Campardon a consacré un intéressant article dans son curieux ouvrage sur *les Spectacles de la Foire*. Comédien de 1711 à 1730, ce J.-B. Raguenet était en même temps *marchand de tableaux*, et M. Campardon raconte qu'il vendit un jour une copie pour un original à un riche amateur. Celui-ci, dit-on, s'aperçut du vol et, au lieu de faire condamner le voleur par les tribunaux, il préféra le punir en le forçant à représenter au théâtre son acte de friponnerie dans le rôle du député de la Grafagnade, créé à cette intention par Lesage et Fuzelier dans un acte intitulé *l'Antre de Laverna*, représenté le 28 août 1728 à l'Opéra-Comique : Raguenet fut ainsi contraint de faire au public une série d'aveux humiliants et de confesser qu'il n'était qu'un fripon. « Malgré cet épisode, dit M. Campardon, la pièce n'eut aucun succès et ne fut jouée qu'une seule fois. En 1730, Raguenet quitta le théâtre et ne s'occupa plus que de son industrie [1]. »

L. C.

A Monsieur le Lieutenant Civil.

Supplie humblement Guillaume Gratien, marchand de grains pour la provision de Paris, propriétaire d'une maison à luy appartenante, scize rue de la Mortellerie, en cette qualité créancier de Jean-Baptiste Raguenet, peintre à Paris, et de Geneviève Murgues, sa femme, locataires du second et d'autres chambres et lieux dépendans de ladite maison, au payement desquelz loyers ledit Raguenet et sa femme ont été condamnés par votre sentence rendue en la chambre civille du 12 aoust dernier, par laquelle sentence ledit Raguenet et sa femme ont été condamnés non-seulement à payer les loyers qu'ils doivent au suppliant, mais encore à sortir pour le présent terme de Saint-Remy, sinon qu'ils seroient expulsez des lieux et leurs meubles jetés sur le carreau ; mais non-seulement lesdits Raguenet et sa femme sont refusans de payer les loyers échus et par eux dus audit suppliant

---

l'Isle de Notre-Dame et partie de celle de Saint-Louis. — 150. L'Hôtel-de-Ville de Paris, de l'hôtel des Ursins. — 151. La Pointe de l'Isle Saint-Louis et le port Saint-Paul, vus du coin de la rue de Seine, quai Saint-Bernard. — Le Cloître de Notre-Dame du côté des jardins, vue de l'Isle Saint-Louis. » (J.-J. Guiffrey, *Livrets des expositions de l'Académie de Saint-Luc*, pp. 37 et 68.)

1. *Les Spectacles de la Foire*, t. II, p. 293.

le 1er du présent mois, mais encore ils sont refusans de sortir des lieux, ce qui a obligé le suppliant d'agir contre eux en vertu de votre sentence et de faire les poursuites nécessaires pour les obliger de sortir. Mais ils ont méprisé toutes les poursuites, et il en a fallu venir à les obliger de sortir par la voye de la justice, et, pour cet effet, Edme Boucheron, l'un de vos huissiers à cheval, s'est transporté ce jour d'huy, sur le midy, à l'effet de les sommer et interpeller de sortir et rendre les clefs, sans les autres droits et actions du suppliant, résultans de votre sentence, ainsy qu'il est constaté par le procès-verbal dudit Boucheron, de ce jour d'huy, heure de midy, duement controllé et attaché. Et comme on ne peut faire faire ouverture des portes qu'en vertu de votre ordonnance, le suppliant a été conseillé d'avoir recours à votre autorité pour luy estre sur ce pourveu.

Ce considéré, Monsieur, veu le procès-verbal sus datté, permettre au suppliant de faire faire ouverture des portes des lieux occupés par lesdits Raguenet et sa femme par un serrurier, en présence de deux voisins et du commissaire du quartier, à l'effet de pouvoir exécuter votre sentence, selon sa forme et teneur, et vous ferez justice.

(Signé :) GICQUEL.

Vu ledit procez-verbal.

(Signé :) GRATIEN.

Permis de faire ouvrir lesdites portes par un serrurier, en présence de deux voisins et du commissaire du quartier. Fait ce 7 octobre 1741.

(Signé :) D'ARGOUGES.

L'an mil sept cent quarante un, le mardi dix octobre, huit heures et demie du matin, en notre [hôtel] et par devant nous, Agnan-Philippe Miché de Rochebrune, avocat au Parlement, conseiller du roi, commissaire au Châtelet de Paris, lequel nous a aporté et mis ès mains une requête presenté[e] à Monsieur le Lieutenant Civil par Guillaume Gratien, marchand de grains pour la provision de Paris, au bas de laquelle il a obtenu son ordonnance, en date du sept du présent mois, qui lui permet de faire faire ouverture des portes des lieux occupés par Jean-Baptiste Raguenet, peintre, et sa femme, dans une maison scize à Paris, rue de la Mortellerie, et de laquelle ledit sieur Gratien est propriétaire, le tout en exécution d'une sentence rendue en la chambre civile dudit Châtelet, le douze aoust dernier, par laquelle ledit Raguenet et sa femme sont condamnés de payer les loyers qu'ils doivent et de vuider lesdits lieux, desquelles requeste et ordonnance la teneur suit :

A Monsieur le Lieutenant Civil, etc.

Pour l'exécution desquelles requête et ordonnance, et attendu l'absence de Me l'Epinay, notre confrère, qui est parti ce matin pour un scellé de campagne, et que de plus le cas requiert que nous nous

transportions presentement avec lui aux fins que dessus, se reservant en procédant à faire dire et requérir, pour ledit sieur Gratien, ce que de raison, et a signé :

(Signé :) Boucheron.

Sur quoi, nous, conseiller du roi, commissaire susdit, nous avons donné acte audit sieur Boucheron de la comparution, dire et requisition cy dessus, et en conséquence nous nous sommes transportez susdit, rue de la Mortellerie, près celle de Longpont, dans une maison occupée par bas par un coutellier, et étant montez au deuxième étage et entrez dans une chambre ayant vue sur ladite rue de la Mortellerie, et occupée par ledit sieur Raguenet et sa femme que nous avons trouvé, et leur ayant fait entendre le sujet de notre transport ledit Raguenet nous a dit qu'il alloit chercher le sieur Bordri, son conseil, mais il n'a pas été plustot sorti que le sieur Raguenet fils, connu pour violent, est venu fondre l'épée à la main sur les assistans dudit Boucheron, lesquelles voyes de fait et violences nous ont obligé de nous retirer pour y faire venir la garde, et étant dans ladite rue de la Mortellerie, nous avons apris que ledit Raguenet fils venoit de sortir de ladite maison et que son épée étoit cassée, ce qui nous a empêché de requérir la garde du Cimetière Saint-Jean, par ce que la principale cause dudit bruit ne subsistoit plus au moyen de l'évasion dudit Raguenet fils, et que ledit Boucheron étoit dans les lieux avec ses assistans pour instrumenter dont, et de tout ce que dessus, nous avons fait et dressé le présent procès-verbal pour servir et valloir ce que de raison.

Et ledit jour, mardi, dix desdits mois et an, une heure de relevée ou environ, en nostre hostel et par devant nous, conseiller du roi, commissaire susdit, est encore comparu ledit sieur Edme Boucheron, huissier à cheval audit Châtelet de Paris, y demeurant rue Saint-Martin, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, lequel nous a rendu plainte contre lesdits Raguenet, sa femme, et notamment contre ledit Raguenet fils, et dit que voulant procéder à l'expulsion desdits Raguenet et la femme, ladite femme Raguenet, après avoir traité le plaignant de coquin et de fripon, elle s'est jettée sur lui, lui a arraché sa perruque, et ensuite elle lui a donné plusieurs coups de poing et de pied, ainsi qu'aux assistants du plaignant ; qu'à l'instant ledit Raguenet, qui n'étoit point alors dans ladite chambre au deuxième étage, où étoit le plaignant, est survenu l'épée nue à la main, et en a porté plusieurs coups dont le plaignant en a receu un au milieu et en dedans de la cuisse gauche, où il nous est aparu d'une playe longue d'un travers de doigt ; que ledit Raguenet fils, qui ne mettoit point de bornes à son emportement et qui ne se possedoit point tant il étoit en colère, a, dans les divers coups d'épée qu'il a porté tant à luy plaignant qu'à ses assistants, donné un coup de ladite épée sur la

main de la femme Raguenet, sa mère, où le sang est paru à l'instant; que ledit sieur Raguenet fils auroit poussé plus loin ses violences si les assistants de lui, plaignant, ne lui eussent cassé son épée, lesquels mauvais traitement et le référé requis par ledit Raguenet père ont donné lieu à luy plaignant de se retirer. Et comme lui plaignant a interêt de se pourvoir pour avoir raison des violences et voyes de fait exercées contre lui, en faisant les fonctions de sa charge, il a été conseillé de venir nous rendre la presente plainte, circonstances et dépendances, de laquelle il nous a requis acte, à luy octroyé, pour lui servir et valoir ce que de raison, et a signé.

Rayé treize mots comme nuls en cette plainte.

(Signé :) BOUCHERON.

(Archives nationales, Y. 15776.)

III.

CHRONIQUE.

— Le 23 avril a été commencée, dans le but de dégager l'entrée de la rue Notre-Dame-des-Victoires du côté de la rue Montmartre, la démolition de la maison couvrant l'espace compris entre la rue Montmartre, la rue Feydeau et la rue Notre-Dame-des-Victoires. Cette maison, dont le rez-de-chaussée était occupé par un établissement de bouillon, avait été construite sur un terrain où passait jadis l'enceinte bastionnée de Louis XIII, et touchait presque au point où fut élevée, vers 1635, la troisième porte Montmartre.

— Dans la semaine du 21 au 28 avril ont été enlevés les échafaudages qui masquaient la façade nord du pavillon de Marsan, en bordure sur la rue de Rivoli.

Les sculptures d'art et d'ornement qui décorent cette façade sont entièrement terminées.

La reconstruction du pavillon de Marsan, brûlé en 1871, a été entreprise en 1874, sous la direction de M. Lefuel, architecte du palais des Tuileries.

L'incendie avait également atteint l'aile qui relie les deux pavillons de Marsan et de Rohan. Quatorze travées consécutives, à partir du pavillon de Marsan, ont dû être refaites ou restaurées.

— Vers la fin du mois d'avril, le public a été admis à voir, au Louvre, les cinq tableaux légués à l'État par Mme la comtesse Duchâtel. Ils ont été placés provisoirement dans une salle du premier étage, située dans l'aile qui forme le côté oriental de la cour du Louvre et qui contenait, avant 1870, le Musée des Souverains.

Ces cinq tableaux sont : *la Source* et *l'Œdipe* d'Ingres, une Vierge de Memling et deux portraits par Antonio Moro.

Dans une salle contiguë, affectée naguère à la dynastie impériale, on a exposé, en vertu d'une autorisation spéciale du Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, un grand retable représentant le Jugement dernier et appartenant à l'hospice de Beaune (Côte-d'Or). Ce retable a été peint, dit l'inscription placée à côté, par Rogier van der Weyden pour le chancelier Rolin, fondateur de l'hospice. Sur les volets du retable sont les portraits du donateur et de sa femme, ouvrages de la même facture et de la même main que la composition principale.

— Le 16 avril ont été vendues, à la salle Silvestre, diverses pièces manuscrites ou imprimées concernant l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France et divers documents ayant trait à la Révolution ou aux massacres du mois de septembre 1792.

Ils figurent au catalogue imprimé sous les nos 29 à 89 et 131 à 148.

A. Chevalier.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

— Affry de la Monnoye (A. d'). — Les jetons de l'échevinage parisien, documents pour servir à une histoire métallique du Bureau de la ville et des diverses institutions parisiennes, recueillis par feu d'Affry de la Monnoye, avec une table analytique et deux séries de pièces justificatives, réunies, coordonnées et annotées par le service historique de la ville de Paris. In-4e de 417 p., avec gravures intercalées. Paris, impr. nationale, 1878.

Nous n'avons pas à insister sur l'intérêt historique qui s'attache à l'étude des jetons; ces modestes pièces qui tiennent à la fois des monnaies et des médailles forment des séries locales qui, par leurs types et leurs légendes, font connaître une foule de détails qui touchent aux événements contemporains, à l'influence même de ces événements sur l'esprit public.

La ville de Paris, qui a déjà consacré de splendides volumes à son histoire communale, ne pouvait pas négliger les *jetons de l'échevinage*. Le livre commence par une introduction, jadis rédigée par d'Affry de la Monnaie, dont la magnifique collection est aujourd'hui au musée de Cluny; peut-être trouvera-t-on que cette introduction, excellente lorsqu'elle fut publiée, il y a onze ans, dans la *Revue de numismatique*, n'est pas aujourd'hui tout-à-fait au courant de la science.

Le corps de l'ouvrage comprend trois divisions : les jetons banaux de la ville, depuis le commencement du xve siècle jusqu'à Louis XVI; les jetons et médailles frappés aux noms des prévôts des marchands et des échevins depuis la fin du xvie siècle, jusqu'à M. Le Pelletier, prévôt

en 1788; les jetons des officiers de la ville, procureurs, greffiers, conseillers, quartiniers, receveurs, etc. — 362 pièces, fidèlement gravées sur bois, forment une collection des plus intéressantes.

Près de la moitié du volume comprend un ensemble de pièces justificatives, commençant à 1440, qui donnent des renseignements complets sur l'usage et la fabrication des jetons. Ces pièces sont extraites des comptes de la ville; on y a ajouté les descriptions des jetons annoncées dans le *Mercure* de 1680 à 1758, bien que celles-ci ne touchent qu'incidemment aux jetons municipaux.

La nouvelle publication de la ville de Paris est très-importante au double point de vue historique et numismatique. Nous espérons que, plus tard, ce travail sera complété par un autre livre qui comprendra les méreaux et les jetons des églises, des chapelles, des communautés et des corporations de la ville de Paris. La Cour des monnaies, le Parlement fourniront aussi de nombreux et intéressants spécimens, dont les premiers exemplaires remontent à une date plus reculée que celle des plus anciens jetons de l'échevinage.

A. de B.

— Avé-Lallemant (Robert). — Wanderungen durch Paris aus alter und neuer Zeit (Promenades dans le Paris ancien et nouveau). In-16. Gotha, 1877.

— Avenel (comte d'). — Les évêques et archevêques de Paris depuis saint Denis jusqu'à nos jours avec des documents inédits. 2 vol. gr. in-8° de 442-434 p. Paris, Librairie internationale catholique.

— Berger (E.). — Annales de Lagny. In-8° de 6 p.

Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.

— Bonnardot (Al.). — Appendice aux études archéologiques sur les anciens plans de Paris et aux dissertations sur les enceintes de Paris. In-4° avec planches. Paris, 1878, Champion.

— Caron (J.). — Notice historique sur la communauté des Dames de la Croix de Chauny et sur l'ancien couvent des Cordelières. Chauny, 1877, in-8° de 64 p.

— Carte cantonale de la forêt et de la vallée de Montmorency et des environs, par Regnier, d'après Ponsin. Paris, imp. Regnier.

— Cest la prinse de la ville de Montereau où Fault Yonne par les Françoys et lentrée en icelle du bon roy Charles septiesme, le disiesme jour doctobre mil quatre cens trente et sept. In-8° de 16 p. Montereau, imp. Zanote.

Réimpression avec notice par Paul Quesvers, de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne.

— Coustan d'Yanville. — Chambre des Comptes de Paris. 2 vol. gr. in-4° impr. à Lyon par Perrin. Paris, Dumoulin.

— Darcel (A.). — Les tapisseries décoratives du Garde-Meuble; choix des plus beaux motifs par Guichard. In-f°, Paris, Baudry.

L'ouvrage comprendra 10 livraisons dont deux sont parues.

— Delalain (Ed.). — Les derniers jours de la Commune. In-8° de 79 p. Paris et Lille, Lefort.

— Dietz (H.). — Histoire d'Asnières et de ses environs. Conférence faite le 21 mars 1878. In-8° de 32 p. Asnières, Trouttet.

— Dorvet. — Château-Landon et l'abbaye de Saint-Séverin. In-8° de 66 p. Fontainebleau, imp. Bourges.

— Du Camp (Maxime). — Les Convulsions de Paris, tome Ier. Les Prisons pendant la Commune. In-8° de iv-547 pages. Paris, Hachette.

— Duverdy. — Les Eaux des Égouts de Paris et la Forêt de Saint-Germain. In-16 de 23 pages. Saint-Germain, imp. Lancelin.

— Exposition (L') à vol d'oiseau, son inauguration, ses merveilles. Publication hebdomadaire de l'Agence franco-étrangère des exposants. N° 1. Grand in-4° à 2 col., 8 p. et plan. Paris, Malverge et Dubourg.

— Exposition de 1878. Paris, imp. lith. Frick.

— Exposition (L') internationale universelle de Paris. 1878. Grande et belle vue panoramique prise du sommet des Invalides. Chromolithographie en 15 couleurs, format 92-65, dressée par Erhard. Paris, Testu et Massin.

— Exposition universelle de 1878, promenade-guide-exposition. Grand in-4° à 3 colonnes avec figures. Paris, imp. Balitout, Questroy et Cie.

Paraît le dimanche.

— Exposition universelle de Paris. Barrès, 1878. Paris, imp. lith. Frick.

— Exposition universelle de 1878. Vue. Paris, imp. Houiste.

— Exposition universelle de 1878. Vue à vol d'oiseau. Paris, imp. lith. Chéret.

— Exposition universelle de Paris, 1878. Vue prise de la gare du chemin de fer. Paris, chrom. Becquet. Dusacq et Cie.

— Exposition universelle de 1878. Le Trocadéro, le Champ-de-Mars. Paris, Chaix.

— Exposition universelle, palais du Champ-de-Mars, palais du Trocadéro. Paris, imp. Cochet.

— Exposition universelle de 1878 par Nap. Thomas. Vue. Paris, imp. lith. Jannin.

— Exposition universelle de 1878. Paris-Meublé. Guide du voyageur à Paris et dans les environs. In-8° de 200 pages. Paris, imp. Tolmer et Joseph.

— Garnier (Ch.). — Le Nouvel Opéra de Paris. Grand in-fol. colombier. Paris, Ducher et Cie. 5e livraison.

— Guide manuel et plan colorié de la Chambre des députés élue les 14 et 28 octobre 1877. In-18 de 112 pages et plan. Lyon.

— GUIFFREY (J.). — Les Caffiéri, sculpteurs et fondeurs-ciseleurs, étude sur la statuaire et sur l'art du bronze en France au XVIIe et au XVIIIe siècle par M. Jules Guiffrey. 1 volume imprimé sur papier de Hollande, illustré de sept eaux-fortes et de plusieurs fac-simile d'autographes. In-8° de xvj-544 p. Paris, Morgand et Fatout.

L'étude que nous annonçons remet en lumière toute une famille d'artisans et d'artistes parisiens d'un grand talent, bien qu'à peine connus des biographes. Le plus célèbre de cette dynastie, Jean-Jacques Caffiéri, l'auteur des bustes de du Belloy, de Piron, de Rotrou, de J.-B. Rousseau, de Pierre et Thomas Corneille, une des principales richesses de la galerie de la Comédie Française, avait seul échappé à l'oubli. Encore ne savait-on pas ce qu'étaient devenues ses œuvres capitales, ces grandes statues de Molière et de Corneille, reléguées dans un des vestibules de l'Institut. On ignorait également la part considérable qu'il avait prise à la décoration d'un grand nombre d'édifices parisiens tels que la Monnaie, les Invalides, l'Opéra, l'Odéon. Au surplus, s'il sortait d'une souche italienne, Jean-Jacques Caffiéri est un artiste éminemment français par ses œuvres. Né à Paris, il n'a jamais quitté cette maison de la rue des Canettes où s'était écoulée son enfance. Sa carrière, toute remplie par le travail, se trouve maintenant connue dans ses moindres détails, grâce à la volumineuse correspondance et aux documents inédits de toute nature que M. Guiffrey a réunis.

Jacques Caffiéri, le père du sculpteur, et Philippe, son frère, tous deux fondeurs-ciseleurs, doivent compter parmi les artisans les plus distingués du XVIIIe siècle. Leur atelier, situé entre la rue des Canettes et la rue Princesse, a produit pendant plus d'un demi-siècle des bronzes admirables destinés à l'ornement des églises, à la décoration des maisons royales et à l'ameublement des somptueux hôtels des grands seigneurs et des financiers. Parmi leurs chefs-d'œuvre, il faut citer en première ligne la boîte en bronze ciselé et doré renfermant l'horloge de Passemant que le palais de Versailles prête cette année à l'Exposition universelle, et la croix avec les chandeliers en bronze doré qui remplacèrent sur le maître-autel de Notre-Dame de Paris l'ornement en argent massif exécuté sous Louis XIV par Ballin, et envoyé à la Monnaie pendant les désastres de la guerre de Sept Ans. Sur les négociations qui précédèrent et suivirent cette destruction de l'argenterie de Notre-Dame, l'auteur a emprunté aux registres capitulaires de la métropole des renseignements nouveaux du plus haut intérêt. Les détails dans lesquels il entre montrent à quel point l'ancienne monarchie usait et abusait, dans les cas de pressante nécessité, des trésors amassés dans les églises.

Les documents inédits sur les travaux de Gouthière pour le duc d'Aumont, s'ils sortent quelque peu du sujet principal du livre, rachètent amplement ce défaut par les piquantes révélations qu'ils renferment. Les admirables bronzes de Gouthière se vendirent après la mort du duc à peu près la moitié du prix qu'ils venaient d'être payés par la succession, sur estimation d'experts.

Ce serait allonger outre mesure cette notice et nous écarter du côté parisien de ce livre, que de parler des habiles sculpteurs de cette famille qui continuèrent à Brest, pendant tout le dix-huitième siècle, la tradition du Puget dans la décoration des vaisseaux royaux, ou du Caffiéri qui alla chercher fortune en Angleterre et conquit par son mérite le titre de graveur des médailles de la reine Anne. Mais nous ne saurions omettre le chef de cette famille, ce Philippe Caffiéri que

Mazarin fait venir de Rome et installe à la manufacture des Gobelins. Sous la direction féconde de Le Brun, la colonie des Gobelins, qui réunissait alors les artisans les plus distingués dans tous les genres, offrait l'image d'une véritable école d'art industriel. Tous, fondeurs, ciseleurs, sculpteurs en pierre ou en bois, mosaïstes, graveurs en pierres fines, tapissiers, travaillaient avec ardeur à l'embellissement de Versailles, et nous savons, grâce au dépouillement des comptes des Bâtiments royaux, entrepris par M. Guiffrey, la part que le plus ancien des Caffiéri peut revendiquer dans cette œuvre colossale. Si elle n'est pas des plus éclatantes, elle lui fait encore grand honneur et prouve que Philippe Caffiéri avait su justifier la protection particulière dont Le Brun l'honora dès son arrivée en France.

On pourrait croire qu'il y a exagération à consacrer à une famille presque oubliée tout un gros volume; mais, quand on voit les renseignements nouveaux, les curieux détails, les faits intéressants que l'auteur a groupés en puisant aux sources les plus différentes, on ne saurait lui reprocher la peine qu'il s'est donnée. L'histoire de l'art en France est à peine connue; des monographies comme celle-ci arriveront peut-être à répandre dans le public, dans celui des amateurs et des érudits, bien entendu, la conviction que la France a possédé pendant des siècles une succession d'artistes éminents auxquels les pays étrangers n'ont personne à opposer. La biographie de ces artistes se rattache intimement à l'histoire de Paris que presque tous les grands peintres, tous les grands sculpteurs ou architectes français ont contribué à décorer de leurs chefs-d'œuvre[1].

A. L.

— Hugo (V.). — Histoire d'un crime. In-8° de 341 p. Paris, Calmann-Lévy.

III. Troisième journée. Le Massacre. — IV. Quatrième journée. La Victoire. — V. Conclusion. La Chute.

— Indicateur des rues de Paris. Guide dans les recherches sur le plan topographique de MM. A. et P. Le Béalle. In-18 de 36 pages. P. Dupont.

— Jacob (P.-L.). — Notice sur les Mémoires de Perrault et sur les dernières années de sa vie littéraire. In-16 de xxxi p. Paris, Jouaust.

— Joanne (Ad.). — Géographie du département de Seine et-Marne. In-12 de 64 pages avec vignettes et 1 carte coloriée. Paris, Hachette.

Nouvelle collection de géographies départementales.

— Jullien (A.). — La Cour et l'Opéra sous Louis XVI. Paris, Didier et Cie, in-12 de ix-369 pages.

— Kalendarzyk paryski, narok. 1878, zebral y wydal Konstanty Zabieha. In-18 de 142 p. Paris, imp. Martinet, chez l'auteur, 5, rue Delambre.

---

1. M. Jules Cousin avait jadis commencé une étude sur les artistes qui ont travaillé aux embellissements des édifices publics et des maisons particulières de Paris. Cette série commençait par une excellente notice sur les Adam, publiée dans la *Revue universelle des Arts*. Il y a quelque quinze ou dix-huit ans que cette notice a paru. M. Cousin devrait bien publier la suite de son travail, ou donner au moins les notes qu'il a dû recueillir depuis ce temps.

— LAFOLLYE (A.). — Hôtel-de-Ville de Compiègne. Notice et dessins. In-fol. de 8 p. avec fig. et 7 pl. Paris, veuve Morel et Cie.

— LAJARTE (DE). — Bibliothèque musicale du théâtre de l'Opéra. Catalogue historique, chronologique et anecdotique, avec portraits gravés à l'eau-forte par Le Rat. 6e livraison. In-8o de 122 à 200 pages. Paris, Jouaust.

Ce catalogue est divisé en six périodes dont chacune correspond à une époque bien distincte de l'histoire de l'Opéra. L'ouvrage est publié en 8 livraisons et formera 2 volumes.

— La Procession de Soissons pour la délivrance des Enfants de France en 1530, avec préface par M. P. Lacroix. Réimpression à 200 exemplaires sur le seul exemplaire connu qui est conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal. Paris, Techener, in-8° de xxiij-72 pages.

— LARCHEY (Lorédan). — Dictionnaire historique d'argot. 7e édition des Excentricités du langage, considérablement augmentée. In-18 jésus de xlij-381 pages. Paris, Dentu.

— LE CLERC DE BUSSY. — Armorial des prévôts de Paris (1269-1589), extrait d'un manuscrit inédit de Waignart de la fin du XVIe s. In-8o de 16 p. Angers et Paris, Dumoulin.

— LECOCQ (G.). — Voiture et l'Hôtel Rambouillet. In-16 de 16 p. Paris, Jouaust.

Lecture faite à la Société des Antiquaires de Picardie le 26 nov. 1877.

— LECOUR (C.-J.). — La Prostitution à Paris et à Londres. 3e édition augmentée. In-18 jésus de xij-474 pages. Paris, Asselin.

— LE MAISTRE (A.). — Le Louvre, monument et musée, depuis leur origine jusqu'à nos jours. In-4o de v-478 pages. Paris, Leclère et Cie.

Mémoires de la Société française de numismatique et d'archéologie. Section de l'histoire de l'art.

— Les belles figures et drolleries de la Ligue (1589-1600), recueillies par Pierre de L'Estoile et publiées pour la première fois, d'après les originaux, par MM. G. Brunet, A. Champollion, E. Halphen, Paul Lacroix, Ch. Read et Tamizey de Larroque. Gr. in-8o tiré à 100 exemplaires. Paris, Daffis.

Ce recueil réunit une grande quantité de placards, satires, chansons et autres pièces imprimées à Paris pendant la Ligue et vendues dans les rues.

— Levallois-Perret (Seine). 2 vues à l'eau-forte par Em. Gastebois. Paris, Menu.

— LHUILLIER (Th.). — La bibliothèque et les bibliothécaires du château de Fontainebleau au temps passé. In-18 de 19 pages. Fontainebleau, imp. Bourges. Meaux, lib. Le Blondel.

Mémoire lu à la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 4 avril 1877.

— Loret. — La Muze historique de Loret, publiée par Ch.-L. Livet. In-8°, tome III. Paris, Daffis.

— Marguerie (J.-P. de). — Une visite à Trianon. In-12 de 94 p. et fig. Rouen, Mégard et Cie.

— Maupoint (J.). — Journal parisien de Jean Maupoint, prieur de Sainte-Catherine-de-la-Couture, publié par Gustave Fagniez (1437-1469). In-8° de 118 pages. Paris, Champion.

Extrait du tome IV des Mémoires de la Société de l'histoire de Paris. Ce fascicule est mis en vente au prix de 5 francs.

— Michel (Edmond). — Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais (départements du Loiret et de Seine-et-Marne) depuis le xie jusqu'au xviie siècle. In-4° avec planches. Paris, Champion. Orléans, lib. Herluison.

L'ouvrage comprendra environ de 20 à 25 fascicules ; les trois premiers sont en vente.

— Narjoux. — Monuments élevés par la Ville, 1850-1880. Ouvrage publié sous le patronage de la Ville de Paris par Narjoux, architecte. In-fol. Paris, veuve A. Morel et Cie.

L'ouvrage comprendra 15 livraisons.

— Nouveau Guide pratique dans Paris, à l'usage des étrangers et des habitants. Ministères, ambassades, postes, télégraphes, théâtres, etc. Suivi d'un dictionnaire des rues, quais, places, boulevards, impasses, etc. de Paris. In-32 de xij-212 pages. Paris, Garnier.

— Nouveau plan complet et illustré de la ville de Paris en 1878, divisé en 20 arrondissements, par Dyonnet et Vuillemin. Paris, Bès et Dubreuil.

— Nouveau plan complet et illustré de la ville de Paris, divisé en 20 arrondissements et en 80 quartiers, par Sonnet. Paris, Le Bailly.

— Nouveau plan de Paris illustré, tel qu'il est aujourd'hui. Une carte format grand monde, 0m 90 sur 1m 30. Paris, Librairie Nationale.

— Palais du Trocadéro. Exposition universelle de 1878. Paris, phot. Montalti.

— Palais du Trocadéro. Publié par le Catalogue populaire. Imp. Romanet.

— Panorama des palais de l'Exposition universelle. 1878. Paris, chromolith. Bachelin Deflorenne.

— Panorama du palais de l'Exposition universelle de 1878, par Fougère, d'après Sauvestre. Paris, chromolithographie Romette.

— Paris à travers les âges. — Troisième livraison. — *Le Louvre et ses environs*, par M. Édouard Fournier.

Les deux premières livraisons de ce magnifique ouvrage ont été l'objet d'une notice étendue de M. Jules Cousin, insérée dans le bulletin de l'année 1876, pages 57 à 59.

Dans la troisième livraison, consacrée à l'histoire du Louvre, on voit s'élever, sur l'ordre de Philippe-Auguste, la grosse tour et son quadrangle; Charles V agrandit ce château-fort, siége et symbole de la suzeraineté royale ; François Ier commence à le démolir pour le transformer en un palais digne du protecteur des beaux-arts, et ses successeurs travaillent à l'envi à cette transformation qui n'est complète que sous Louis XIV. Encore reste-t-il bien des millions à dépenser avant que le monument parvienne au degré de splendeur auquel il est arrivé de nos jours : il faut les efforts persévérants de quatre souverains pour que l'œuvre soit accomplie; mais alors ce sont les Arts qui deviennent les hôtes du Louvre, la royauté leur cède ce palais dont elle fit sa demeure pendant plus de cinq cents ans.

La modestie de M. Edouard Fournier pourrait se trouver blessée, si nous exprimions ici toute notre pensée sur son travail : nous dirons donc seulement qu'il y a déployé, avec sa verve accoutumée, cette prodigieuse érudition à laquelle aucun détail n'échappe, et qu'il y a appliqué, avec plus de hardiesse que jamais, cette synthèse ingénieuse qui reconstitue, sur les plus vagues indices, sur les plus simples données, les faits les moins connus de l'histoire, et donne, sans hésiter, la solution des problèmes les plus ardus.

Quatrième livraison. — *La Cité entre le pont Notre-Dame et le pont au Change*, par M. Jules Cousin.

Ce n'est plus cette fois un seul objet qui s'offre à notre curiosité : M. Jules Cousin nous fait assister tour à tour à la naissance, à la gloire et à la décadence du quai de Gesvres, commencé sous Louis XIII, découronné sous Louis XVI, — du pont Notre-Dame, deux fois renversé, deux fois reconstruit, qui, pendant deux siècles, fut la voie triomphale par laquelle les rois et les reines faisaient leur entrée dans la Cité, — des sept églises de Saint-Denis-de-la-Châtre, de la Magdeleine, de Saint-Pierre-des-Arcis, de Saint-Barthélemy, de Sainte-Croix, de Saint-Eloi, de Saint-Germain-le-Vieux, que remplacent aujourd'hui le nouvel Hôtel-Dieu, le Tribunal de Commerce et la caserne de la Garde Républicaine ; nous parcourons avec notre aimable cicerone les rues de la Pelleterie, de la Barillerie, la rue aux Fèves, qui ne sont plus que des souvenirs, nous entrons dans l'ancienne Morgue, nous nous risquons à passer le seuil du Prado, voire même du cabaret du Lapin Blanc.

C'est une promenade variée, instructive, amusante, faite avec un guide dont la science sérieuse aime à s'envelopper d'enjouement et de malice ; on le quitte à regret, en souhaitant de le retrouver bientôt pour faire avec lui une nouvelle étape à travers le Paris des anciens âges.

Cinquième livraison. — *La tour de Nesles*, *l'Institut et Saint-Germain-des-Prés*, par M. Alfred Franklin.

M. Alfred Franklin, bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, était désigné par ses travaux antérieurs et par ses fonctions pour écrire l'histoire du palais de l'Institut. Lorsqu'il fait revivre pour nous la vieille tour de Nesles avec sa lugubre légende, ou le Collége des Quatre-Nations avec ses joyeux écoliers, on voit qu'il se sent tout à fait chez lui, et il nous fait, avec sa bonne grâce accoutumée, les honneurs de la maison. Ce n'est pas à dire qu'il connaisse moins bien les grands hôtels du voisinage : l'hôtel bâti pour le duc de Nevers sous Henri IV, reconstruit sous Louis XIII par François Mansard pour M. de Guénegaud, démoli définitivement par Antoine pour faire place à la Monnaie ; et l'Hôtel de la reine Marguerite, où s'éteignit dans la solitude et dans l'oubli la dernière descendante légitime des Valois.

Laissant les bords de la Seine, après nous avoir montré le Château-Gaillard et les deux Prés-aux-Clercs, M. A. Franklin nous introduit dans la célèbre abbaye de Saint-Germain, où vécurent, où travaillèrent, à l'ombre de la vieille tour abbatiale, les Montfaucon, les Sainte-Marthe, les Félibien et les Mabillon.

Familier avec ces savants bénédictins comme avec leurs œuvres, M. A. Franklin serait certainement jugé digne d'être associé aux travaux de leurs successeurs, s'il ne préférait être leur émule.

Sixième livraison. — *Le Quartier des Saints-Innocents et le Quartier des Halles*, par M. l'abbé Valentin Dufour.

Le sujet qu'a traité M. l'abbé Dufour est peut-être moins noble, mais n'est pas moins intéressant. C'est d'abord l'église des Saints-Innocents et la chapelle Saint-Michel, aujourd'hui disparues ; c'est le cimetière, ce « mange-chair », qui a dévoré tant de cadavres, ce sont les charniers, galeries singulières, dont le rez-de-chaussée, vivant et animé, était peuplé de boutiques, tandis qu'à l'entre-sol gisaient, confusément entassés, des milliers d'ossements. Aucune des curiosités de ce lieu funèbre n'est oubliée : voici la croix Gastine, le prêchoir, la croix de buis, le Dieu de pitié ; voici ces bizarres peintures, si connues sous le nom de Danse Macabre, fidèlement reproduites avec le texte naïf qui les expliquait. Tout cela disparaît en 1786, sur un décret de l'archevêque de Paris ; seule la fontaine de Jean Goujon subsiste, et domine d'abord le marché, puis le square qui ont successivement remplacé le cimetière.

Viennent ensuite les Halles, restées, depuis sept siècles, à la place que leur assigna Louis-le-Gros ; elles ont perdu, de nos jours, quelque peu de leur pittoresque : elles n'ont plus de pilori, plus de poissardes, plus de Vadé. Mais combien n'ont-elles pas gagné sous d'autres rapports, et le monument de fer qui les abrite n'est-il pas une des plus belles créations dont le nouveau Paris puisse s'enorgueillir ?

Narrateur fidèle, peintre consciencieux, M. l'abbé Dufour n'a pas voulu taire certains faits, supprimer certains détails, qui, bien qu'imposés par la nature du sujet, pouvaient facilement devenir fastidieux ou répugnants ; mais il a su leur ôter leur crudité et les présenter de façon à ne pas choquer la susceptibilité du lecteur même le plus délicat ; ce n'est pas un mince mérite en ce temps de réalisme. M. l'abbé Dufour y joint le don de rendre intéressant tout ce qu'il traite, tout, jusqu'à la statistique.

Ce serait ici le lieu de payer à la maison Didot et aux artistes qu'elle a conviés à son œuvre, — M. Hoffbauër en tête, — le tribut d'éloges auxquels ils ont droit ; mais M. Jules Cousin a déjà rempli cette tâche avec trop d'autorité et de justice pour que nous soyons tenté de la recommencer.

A. Chevalier.

— Paris. Exposition universelle. Paris, chromolithogr. Bognard.

— Paris ridicule et burlesque au XVIIe siècle, par Claude Lepetit, Berthod, Scarron, etc. Nouvelle édition revue et corrigée avec des notes par P. Lacroix. In-18 jésus de xxij-435 pages. Paris, Garnier frères.

— Pilloy (J.). — Études préhistoriques. L'époque néolithique sur les bords de l'Ourcq, par J. Pilloy, agent-voyer. In-8° de 15 pages. Saint-Quentin, Triquenaux-Devienne.

Extrait du Vermandois.

— Plan colorié de l'Exposition universelle et internationale de 1878, relevé par V. Descombes, ingénieur, gravé par Erhard. Paris, Librairie Générale.

— Plan de Paris commercial. VIIe arrondissement. Paris, imp. et lith. Reverdy.

— Plan du parc, terres et bois du château de Chamarande. Imp. Chaix.

— Plan général de l'Exposition universelle de 1878. Echelle de 0,0005 par mètre, format colombier. Paris, Bernard.

— Plan topographique de Paris. Paris, Becquet (A. et H. Le Béalle).

— Plan topographique de Paris par A. et P. Le Béalle. Paris, chromolith. Becquet.

— Programme de l'Exposition de 1878. Journal guide, industriel, artistique et illustré. Grand in-4° à 3 col., 8 p. et plan de l'Exposition. Paris, Turfin et Juvet.

Publication hebdomadaire.

— Rigaud (Lucien). — Dictionnaire du jargon parisien. In-8° de xviii-347 p. Paris, Ollendorf.

— Riols (J. de). — Exposition universelle de 1878. Description complète et détaillée des palais du Champ-de-Mars et du Trocadéro, des expositions des nations étrangères, etc. In-8° de 30 p. et planches. Paris, Le Bailly.

— Terrier (Ch.). — Etude sur les égouts de Londres, de Bruxelles et de Paris. In-8° de 35 p. Paris, V.-A. Delahaye et Cie.

— Trésor (le) artistique de la France. Musée national du Louvre, galerie d'Apollon. 1re série, 1re livraison. In-fol. de vi-14 p. et cinq planches en photochromie ; Paris, lib. du Moniteur Universel.

— Université catholique de Paris. Assemblées solennelles, année scolaire 1877-1878. In-8° de 83 p. Paris, Lahure.

— Versailles. 11 vues. Paris, imp. lith. Becquet, ancienne maison Martinet.

— Viollet-le-Duc. — Description et histoire du château de Pierrefonds. 9e édition. In-fol. de 48 pages et 2 planches. Paris, Morel.

— Vue de l'Exposition de 1878, gravée à l'eau-forte par Guillaume fils. 2 feuilles demi-colombier. Paris, Librairie Générale.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à la Bibliothèque nationale le 14 Mai 1878.

Présidence de M. le baron Jérôme Pichon, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— M. le Président s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Le sentiment que j'éprouve en me présentant devant vous est d'abord celui d'une extrême tristesse. Je me rappelle que l'année dernière, à pareille époque, nous entendions dans cette enceinte l'honorable et regretté baron de Guilhermy nous retracer dans un excellent discours nos travaux de l'année qui s'était écoulée sous sa présidence. Sa voix, fatiguée par les souffrances et par les années, reprenait, je m'en souviens, une vigueur et une force presque juvéniles en parlant de ces sujets qui avaient été l'occupation et l'amour de toute sa vie. Je ne m'attendais pas, en m'asseyant après lui dans ce fauteuil qu'ont illustré, dès la naissance de notre Société, MM. Delisle et de Longpérier, ces savants éminents auxquels votre bienveillance m'a donné l'insigne honneur, l'honneur immérité de succéder, je ne m'attendais pas, dis-je, que j'aurais le regret d'avoir à vous annoncer la mort de mon honorable prédécesseur.

« Personne de nous n'a oublié l'intérêt des communications toujours nettes et précises, toujours profitables et instructives, qu'il nous adressait si fréquemment dans les réunions de votre Conseil d'administration. Je me rappelle entre autres choses avec quelle avidité nous l'écoutions lorsqu'il nous parlait de ces magasins de Saint-Denis, où se trouvent tant de fragments de monuments qu'on croit entièrement

disparus et dont il nous racontait les déplacements, on pourrait dire les voyages[1], remplis de vicissitudes et de périls. Sa vie, si bien occupée d'étude et de science, sera racontée ailleurs, mais j'ai cru pouvoir lui offrir ici et devant vous, Messieurs, l'hommage d'un collègue affectionné qui ne l'a connu que trop tard et trop peu, et qui croit d'ailleurs exprimer vos sentiments en parlant des siens.

« M. de Guilhermy n'est pas le seul collègue dont nous ayons eu à déplorer la perte. M. Thiers était, vous le savez, Messieurs, un de nos collègues. Quoiqu'il se fût occupé surtout d'histoire moderne, sans parler de celle où il a joué un rôle si important, il était loin d'être étranger au sujet de nos études et s'intéressait à nos travaux. Madame Thiers n'a pas voulu que son nom disparût de nos listes et elle nous a fait l'honneur de s'y inscrire aux lieu et place de son époux.

« M. Edmond Adam, sénateur, M. H. Lot, archiviste aux Archives nationales, qui avait collaboré à notre Bulletin, sont également décédés. M. Lot, enlevé si prématurément à la science, avait publié différents travaux sur le Parlement de Paris, sur ce parlement dont les archives représentent une des sources les plus riches, les plus curieuses de notre histoire, une source tellement abondante que cette abondance même a jusqu'ici effrayé les chercheurs et qu'elle est pour ainsi dire inconnue. Deux mois seulement avant sa mort, il avait donné une édition in-folio du Style du Parlement, traité rédigé au XIVe siècle par Guillaume du Breuil.

« Nous avons encore perdu M. Camille de la Berge, employé au département des médailles de la Bibliothèque. Son travail le plus important est une étude sur Trajan publiée en 1877, mais l'histoire de notre pays avait aussi trouvé place dans ses recherches, et c'est encore une perte très-sensible pour nous.

« A ces noms, messieurs, il faut encore ajouter ceux de M. Alfred Schweighæuser, archiviste-paléographe, de MM. Haton et Aubry, libraires ; ce dernier était connu de nous tous, et sa librairie était une ressource précieuse pour les hommes de lettres.

« Nous avons comme toujours fait nos efforts pour justifier la confiance dont vous nous avez honorés. Nous étudions en ce moment les moyens d'exécuter des tables quinquennales pour notre Bulletin et pour nos Mémoires, ceux de faire remettre à domicile les volumes publiés par la Société. Nous aurions voulu aussi contribuer à faire écrire une bonne histoire populaire de Paris, une histoire faite non pas dans un parti pris de dénigrement, mais une histoire ne voulant et ne cherchant que la vérité.

---

1. C'est à son initiative qu'a été due la demande faite auprès de l'autorité compétente pour la conservation de ces reliques historiques.

« M. Léopold Delisle, M. Cousin ont à ce sujet émis des idées qui ont été consignées dans nos procès-verbaux et qui auront un jour, je l'espère et je le souhaite de toute mon âme, des résultats pratiques. Si nous n'avons pas fait plus et mieux, Messieurs, la faute n'en est pas à nous. Veuillez considérer la modicité de nos ressources, l'élévation relative de nos dépenses, et vous trouverez sans doute que nous ne pouvions pas faire davantage.

« J'ai parlé de l'exiguité de nos ressources. Vous savez, Messieurs, qu'elles ne se composent guère que de nos cotisations et des subventions que nous recevons du Ministre de l'Instruction publique. La vente de nos livres est presque nulle, la plupart, pour ne pas dire la totalité des personnes qui s'occupent de l'histoire de Paris faisant partie de notre Compagnie. Dans le laps de temps pendant lequel j'ai eu l'honneur de présider la Société, nous avons reçu 800 francs des ministres qui se sont succédé à l'Instruction publique; savoir: 300 fr. en juin 1877 et 500 fr. en janvier 1878.

« Je connais trop, Messieurs, votre amour pour l'histoire de notre Paris pour ne pas vous entretenir d'une assurance qui nous a été donnée dans une de nos séances par un de nos collègues attaché à l'Hôtel-de-Ville. Il nous a annoncé que l'Administration municipale de Paris se proposait de demander à l'Académie des Inscriptions des libellés d'inscriptions ayant pour but de rappeler l'existence d'édifices aujourd'hui disparus. Rien ne serait plus utile à la diffusion des connaissances historiques. Qui sait même si ces inscriptions, en éveillant l'attention de jeunes esprits portant peut-être en germe le goût des études historiques et l'aptitude qui en est ordinairement la suite, ne nous donneront pas un jour des savants remarquables et des historiens illustres?

« Mais, messieurs, l'histoire d'une ville ne consiste pas plus dans ses monuments que l'histoire d'un pays ne consiste dans le récit des batailles et des grands événements. Les petits événements de chaque jour, l'histoire de la rue, j'ai dit le mot, est peut-être la plus vraie histoire d'une ville et elle n'est pas en tout cas la moins attrayante. Qui de nous a pu lire sans frémissement une historiette de l'année 1606, que raconte le maréchal de Bassompierre dans ses Mémoires, et dont l'héroïne est cette belle lingère des Deux-Anges sur le Petit-Pont, qu'il retrouva morte dans une maison de la rue Bourg-l'Abbé? Eh bien! messieurs, comment reconstituer cette histoire quand on l'étudie, comment en jouir, comment la mettre en scène quand on la sait un peu, lorsqu'on voit chaque jour supprimer en quelque sorte l'existence historique de nos rues par la suppression de leurs noms? Il y a près de quarante ans que cette idée me poursuit. J'adressai alors au *Journal des Débats*, qui l'inséra, une note contre cette manie qu'avait déjà l'administration municipale de changer les noms des rues, mais

mon pauvre article n'eut aucun effet, et la frénésie du changement de noms n'a fait qu'augmenter. Espérons qu'on rendra un jour aux rues de Paris leurs vraies appellations et qu'on fera cesser un état de choses qui, sous le prétexte d'une simplification tout à fait frivole, met, comme je l'ai dit ailleurs, les Parisiens à la porte de chez eux.

« Vous allez, conformément à l'article 12 du règlement, élire 14 membres du Conseil. L'ordre du jour indique 12 de nos collègues qui sont rééligibles; il faut aussi remplacer MM. de Guilhermy et Michaux.

« En laissant la présidence à des mains plus habiles, qu'il me soit permis, messieurs, de vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait, et surtout de vous demander, à vous tous qui êtes ici et à ceux qui liront ceci dans notre Bulletin, de bien vous rappeler que nous sommes uniquement vos délégués. Restez le plus possible en communication avec nous ; envoyez-nous le résultat de vos observations, le récit de vos découvertes, l'exposé des idées que vous auriez sur le perfectionnement et le développement de notre chère Société. Assistez, quand vous le pourrez, aux séances peut-être trop rares du Comité : elles sont habituellement fort intéressantes. Vous augmenterez encore leur intérêt par vos communications, par vos observations. C'est ainsi que nous assurerons la durée d'une Société qui a déjà rendu de grands services à l'histoire de Paris, et, grâce à vous tous, messieurs, elle en rendra encore de plus signalés. »

— M. de Laborde, trésorier, fait connaître l'état des finances de la Société, arrêté au 30 avril 1878. Voici le résumé de son rapport :

2e Exercice (1875).

Recettes	12,295f 10c
Dépenses	12,031 35
Le 2e Exercice (1875) s'était clos par un excédant de .	263 75

3e Exercice (1876).

Recettes.

Les recettes se sont élevées à la somme de		9,815 90
Excédant du 2e Exercice (1875).	263 75	
Cotisations.	7,637 40	
Encouragement ministériel	300 » »	
Souscription ministérielle	510 » »	
Ventes par le libraire	979 30	
Intérêts des sommes capitalisées	125 45	
Total	9,815 90	

Dépenses.

Les dépenses ont atteint le chiffre de		8,232 90
Correspondance et administration	509 75	
Frais d'impression	4,492 95	
Honoraires des auteurs	720 »»	
2 planches phototypiques.	607 20	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction .	600 »»	
Sommes capitalisées	1,303 »»	
Total	8,232 90	
Le 3e Exercice (1876) se clôt par un excédant de. . .		1,583 »»

4e Exercice (1877).

Recettes perçues (jusqu'au 30 avril 1878).

Les recettes perçues se sont élevées à la somme de . .		11,375 65
Excédant du 3e Exercice (1876).	1,583 »»	
Cotisations.	7,788 40	
Encouragement ministériel	300 »»	
Souscription ministérielle	510 »»	
Ventes par le libraire	1,013 50	
Intérêts des sommes capitalisées	180 75	
Total	11,375 65	

Recettes prévues.

Les recettes prévues s'élèvent à la somme de		166 10
Cotisations.	166 10	
Total	166 10	
Total des recettes.		11,541 75

Dépenses soldées (jusqu'au 30 avril 1878).

Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de		2,497 30
Correspondance et administration	661 30	
Honoraires des auteurs (Mémoires) . . .	572 »»	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction .	600 »»	
Sommes capitalisées	664 »»	
Total	2,497 30	

Dépenses prévues.

Les dépenses prévues atteignent le chiffre de		8,084 45
Correspondance et administration	59 55	
Frais d'impression	7,424 90	
Honoraires des auteurs (Documents) . . .	600 »»	
Total	8,084 45	
Total des dépenses		10,581 75

Recettes		11,541 75
Dépenses		10,581 75
Le 4e Exercice (1877) se clora par un excédant de . .		960 »»

5e Exercice (1878).

Recettes perçues (jusqu'au 30 avril 1878).

Les recettes perçues se sont élevées à la somme de . .		1,178 60
Cotisations.	678 60	
Encouragement ministériel	500 »»	
Total	1,178 60	

Recettes prévues.

Les recettes prévues s'élèvent à la somme de		9,290 80
Excédant prévu du 4e Exercice (1877) . .	960 »»	
Cotisations.	6,975 80	
Souscription ministérielle	510 »»	
Ventes par le libraire	650 »»	
Intérêts des sommes capitalisées	195 »»	
Total	9,290 80	
Total des recettes.		10,469 40

Dépenses soldées (jusqu'au 30 avril 1878).

Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de		1,049 30
Correspondance et administration. . . .	114 45	
Honoraires des auteurs (Documents) . . .	600 »»	
Sommes capitalisées.	334 85	
Total	1,049 30	

Dépenses prévues.

Les dépenses prévues atteignent le chiffre de		9,170 10
Correspondance et administration	574 10	
Frais d'impression	7,210 »»	
Honoraires des auteurs (Mémoires) . . .	600 »»	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction .	600 »»	
Sommes à capitaliser.	186 »»	
Total	9,170 10	
Total des dépenses		10,219 40

Recettes		10,469 40
Dépenses		10,219 40
Le 5e Exercice (1878) se clora par un excédant de . .		250 »»

L'excédant annuel, qui était de 1,583 fr. en 1876, descend à 960 fr. en 1877 et à 250 fr. en 1878. Cette diminution constante avait été prévue par le Comité des fonds le jour où il a accepté la publication d'un volume de Documents. Il a voulu y remédier en n'autorisant cette publication que pendant deux années sur trois. Aussi l'Exercice 1879 devrait-il se borner à donner aux sociétaires le Bulletin et le volume des Mémoires. Toutefois, en raison des engagements pris envers un de nos confrères, M. Tuetey, dont le travail a été accepté par le Comité de publication, le tome III des Documents paraîtra en 1879. Dès lors on doit prévoir que cet Exercice se soldera par un léger déficit ; mais l'excédant de l'Exercice 1880 viendra rétablir l'équilibre.

RECETTES	depuis l'origine de la Société jusqu'au	38,084 75
DÉPENSES	30 avril 1878.	29,077 10
	RESTE EN CAISSE au 30 avril 1878.	9,007 65

— M. Paul Viollet, secrétaire, donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

« Nous venons, pour la quatrième fois, vous rendre compte de nos travaux et vous exposer nos projets : pour la quatrième fois aussi nous devons commencer cette revue consciencieuse de l'année, en constatant avec regret que nous n'avons point encore atteint une parfaite régularité, une ponctualité irréprochable dans l'ordre de nos publications. Nous avons réussi à diminuer sensiblement le retard qu'avait subi jusqu'à ce moment l'apparition de notre volume annuel de Mémoires; mais, en revanche, notre Bulletin a souffert plus que les années précédentes. Je ne veux point vous dire que des mesures intérieures viennent d'être prises qui nous permettent de compter sur une amélioration considérable; ce serait anticiper sur l'année qui commence et enlever au futur secrétaire de la Société le plaisir de remercier un confrère du gracieux concours qu'il veut bien nous prêter. Je me contente d'exprimer cette espérance : en 1878 le vaillant secrétaire de notre Comité de publication ne verra plus, comme en 1877, son courage trahi par ses forces : il a de bonnes raisons pour entamer avec confiance la nouvelle campagne.

« Nous avons commencé, messieurs, avec l'exercice 1877, la série nouvelle de Documents dont votre Conseil a décidé la publication; le premier volume de cette série, publié par M. Longnon, vous sera incessamment distribué. Il contient un ensemble important de pièces relatives à l'occupation anglaise de 1420 à 1436. C'est l'histoire de Paris pendant cette courte et pourtant trop longue période. Le recueil contient 175 pièces extraites des registres de la chancellerie de France,

lettres de don à des partisans du roi d'Angleterre, — l'intérêt historique et topographique de ces documents est considérable, — lettres de rémission pour faits touchant à l'ordre politique ou se rapportant à la vie privée, établissements de confrérie, confirmations de priviléges.

« Les ressources de la Société ne lui permettraient pas de donner chaque année parallèlement au Bulletin et aux Mémoires un volume de Documents. Ces volumes ne paraîtront donc ordinairement que tous les deux ans ou tous les dix-huit mois : mais il a semblé possible, en ce moment, d'avancer quelque peu ces échéances et nous espérons que vous n'attendrez pas un an l'apparition d'un second volume. Ce second volume, édité par M. Campardon, est sous presse; il est consacré, comme vous savez, aux artistes de la Comédie française. Neuf feuilles sont tirées.

« Notre volume de Mémoires, mis en distribution il y a un mois environ, fera, je l'espère, bonne figure à la suite de ses aînés. Les sujets d'études choisis par nos confrères sont variés et apportent à la reconstitution de la physionomie morale et matérielle du vieux Paris des faits et des éléments nouveaux : plusieurs documents inédits intéressant la vie privée, la vie politique et publique, la topographie parisienne, y sont publiés et analysés.

« J'ai parlé de la vie privée : l'historien comprendrait-il toute la valeur, toute la portée de ses investigations s'il ne cherchait à pénétrer jusqu'au foyer des aïeux, s'il ne venait parfois s'asseoir à leur table, ouvrir leurs livres de compte, supputer leurs recettes et surtout faire connaissance avec la famille, surprendre le rôle utile, actif et modeste de la femme, compter les nombreux enfants, marquer l'âge de leur entrée à l'école, de leur mariage ou de leur profession religieuse, surprendre l'impression naïve de sentiments honnêtes et profondément chrétiens?

« C'est le médecin Eusèbe Renaudot qui nous a livré cette année son journal, découvert, publié et annoté avec beaucoup de soin par M. l'abbé Trochon. M. le Dr Chéreau a bien voulu, de son côté, communiquer quelques indications supplémentaires : la lecture de ce document a été, de la sorte, rendue aussi facile et aussi fructueuse que possible. Le journal est simple, attachant, d'un caractère pratique, rédigé sur un ton grave qui n'exclut pas, toutefois, un bon et franc sourire[1].

« Le journal d'un médecin appelle très-naturellement quelques mots sur les inhumations: M. Douët d'Arcq s'est chargé de nous apprendre

---

1. J'ai remarqué cet aimable paragraphe : « Monsieur le premier président « du Parlement (Lamoignon) m'a régalé, le 12 febvrier 1669, de deux demi-« muids de vin pour les soings que je luy ay rendu dans ses maladies avec « succez. Nous verrons vers ces jours gras si la liqueur qu'il m'a envoyée « est plus agréable que toutes celles que je luy ay fait boire... »

ce que coûtait un enterrement au xive siècle. M. Ferdinand de Lasteyrie a décrit dans notre Bulletin l'enterrement d'un avocat au Parlement, Nicolas de Furetière, qui mourut en 1697 sur la paroisse de Saint-Louis-en-l'Ile.

« M. Ch. Jourdain nous a communiqué de précieux renseignements, non plus sur la vie privée, mais sur la vie universitaire. Il nous a fait connaître l'une des mesures préservatrices qui furent adoptées au xiiie siècle en vue d'assurer aux étudiants des logements à un prix équitable, et, aux maîtres, des locaux que ne pourrait leur enlever subitement une surenchère inattendue. Nous avons peine à nous représenter aujourd'hui ces cours mobiles, que le caprice d'un propriétaire ou l'opulence d'un rival en mesure d'acquitter un loyer plus élevé pouvait du jour au lendemain supprimer ou pousser ailleurs. A ces abus qui nous transportent parmi des mœurs universitaires si différentes des nôtres, les papes et les rois opposèrent un remède qui n'est pas moins éloigné de nos idées et de nos habitudes. Pour arrêter cette concurrence effrénée, on taxa les loyers. M. Jourdain, qui a déjà retrouvé et publié dans l'*Index chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis* plusieurs de ces taxes du xiiie siècle, les a commentées dans nos Mémoires et en a extrait diverses indications d'un grand intérêt pour l'histoire des écoles et pour la topographie de l'ancien Paris.

« La topographie proprement dite a été l'objet de deux articles dans nos Mémoires et de plusieurs communications dans le Bulletin :

« M. Bruel s'est appliqué à rechercher le sort d'un plan de Paris depuis longtemps perdu, mais que les indications nouvelles fournies par notre confrère feront peut-être retrouver un jour ou l'autre : vous sentez, messieurs, de quelle importance serait cette découverte, car il s'agit du grand plan de Paris, dit Plan des Artistes, sur lequel une commission d'artistes nommés par la Convention nationale indiqua les alignements et les percements à exécuter dans Paris. C'était le plan des embellissements futurs de la capitale. Comment ce plan, dessiné sur une table de chêne longue de 16 pieds, large de 13, comment ce monument, auquel il ne fut jamais très-facile de trouver un local bien approprié et assez spacieux, s'est-il égaré? Peut-être le saurons-nous quelque jour.

« Pour avoir une idée sommaire de ce que nos travaux de cette année apportent à l'histoire des plans de Paris, il importe de mentionner ici l'intéressant travail que M. Mareuse a publié dans le Bulletin sous ce titre : *De quelques anciens plans de Paris*.

« Si nous remontons au-delà du xvie siècle et jusqu'au moyen âge, nous ne trouvons plus assurément aucun plan de Paris tracé par quelque contemporain pour satisfaire notre curiosité rétrospective ; et c'est à nous de reconstituer, à force d'étude, la topographie du

moyen âge, — de courageux devanciers nous ont ouvert la voie, — mais à défaut de plans, nous avons des descriptions souvent fort intéressantes qui font revivre, en même temps que l'aspect matériel, quelque chose de la physionomie morale du vieux Paris: M. Berger nous a communiqué une description de Paris, écrite vers l'an 1175; elle est due à Guy de Bazoches.

« Après l'ensemble, les détails; M. Tisserand a inséré dans le Bulletin un article sur les îles du fief Saint-Germain et la question des cimetières au XVIe siècle. M. Robert de Lasteyrie a publié dans nos Mémoires quelques fragments de compte relatifs aux travaux de Paris en 1366 : ces travaux intéressent surtout l'histoire des portes du Paris de la rive gauche, porte de Bucy, porte de Saint-Germain, porte d'Enfer, porte Guadine, porte Bordelle et porte du Guaritement.

« J'arrive à l'histoire proprement dite. En attendant qu'une nouvelle et définitive édition du Journal parisien des règnes de Charles VI et de Charles VII nous soit donnée par M. Tuetey dans notre série de Documents, — ce journal pourra prochainement être mis sous presse, — M. Léopold Delisle et M. Fagniez nous ont fait connaître deux textes nouveaux qui prendront rang parmi ces vieux auteurs qu'il nous est permis d'appeler les classiques de Paris. M. Delisle nous a révélé l'existence d'une chronique parisienne du XIIIe siècle qui, indépendamment de son importance pour l'histoire locale, permet souvent de rétablir dans leur pureté primitive des textes originaux utilisés par l'auteur des Gestes de Louis VIII et par Guillaume de Nangis.

« M. Fagniez a publié le texte inédit du journal de Jean Maupoint, prieur de Sainte-Catherine-de-la-Couture. C'est un document dont vous avez déjà apprécié l'importance pour l'histoire du XVe siècle : l'auteur est exact et impartial; il nous fournit des renseignements nouveaux pour l'histoire politique et militaire des premières années du règne de Louis XI.

« Quant aux traits de mœurs, aux détails piquants, ils abondent dans ces deux chroniques locales du XIIIe et du XVe siècle; en les lisant ces jours passés, pendant que Paris célébrait avec enthousiasme l'ouverture de l'Exposition, je ne pouvais assez admirer combien diffère avec les siècles la physionomie, la couleur d'une fête publique :

« En 1267, saint Louis donna le baudrier, l'épée et l'éperon doré à son fils Philippe : 200 gentilshommes furent armés chevaliers avec le fils du roi; presque tous ces jeunes seigneurs avaient passé la nuit précédente dans l'église Notre-Dame : le jour de la cérémonie, le dimanche de la Pentecôte, toute la ville fut sur pied en l'honneur du roi et de son fils; riches et pauvres défilèrent par la ville, formant une immense procession de toutes les corporations; tous avaient des vêtements neufs aux couleurs variées et portaient à la main un gros

cierge allumé. Jamais on n'avait vu si belle fête. Le soir, Eudes Rigaud prêcha dans l'île de Notre-Dame et reçut la croix des mains du légat Simon; le roi de Navarre, l'abbé de Saint-Germain et grand nombre de seigneurs prirent aussi la croix.

« Deux cents ans plus tard, en 1468, un prince de l'Église, La Balue, célébra sa promotion au cardinalat d'une manière qui paraît avoir beaucoup plu aux Parisiens, mais qui ne rappelle en rien la fête grave, populaire et religieuse que je viens de décrire; ce fut une brillante réception, un large festin dans l'hôtel Piquet, près l'église des Blancs-Manteaux. Viandes exquises, domestiques et sauvages, bêtes et oiseaux bouillis et rôtis, pâtisseries, « espisses de diverses saveurs, vins de osoie, « vins bastards, vins de rosettes, vins blancs, vins claretz, vins rouges « de divers païz et de divers goutz et en grant planté, » rien ne manqua au dîner. « Et pour resjoïr les assistens audit disner, y estoient en « grant nombre et bien jolies dames, damoiselles et jeunes bour- « goises, compaignons chantans de bouche, trompettes, clairons, « menestrez tant à cordes et orguez comme aultres, danseurs de mo- « risque et joueurs de farces. » Un de ces farceurs eut un franc succès en jouant hardiment le personnage même qui donnait la fête. Ce goguenard, entre les beaulz ditz de son personnaige, disoit telz motz : « Je fay fin, je fay raiges, je fay bruit, je fay tout, il ne est nouvelle « que de moy. » Vous le voyez, messieurs, si on fit bonne chère, on rit aussi de bon cœur chez le favori du roi, le 27 novembre 1468; quelques mois après, le joyeux amphitryon fut jeté dans une étroite prison et enfermé dans une vilaine cage de fer.

« Les extraits des registres de Notre-Dame que j'ai publiés moi-même fournissent pour l'histoire politique de Paris au xve siècle quelques traits nouveaux : ce récit d'une campagne électorale dans laquelle le roi, le peuple et la noblesse luttent contre le clergé et finalement sont battus, avait depuis longtemps attiré mon attention : les phases principales de ce mouvement remarquable et qui pouvait conduire à des résultats si féconds, sont relatées avec précision par le secrétaire du chapitre. Les vieux registres de Notre-Dame nous ont ainsi conservé une page de l'histoire de la démocratie parisienne; cette page serait, sans eux, à jamais perdue.

« Les recherches faites à Londres par M. Delisle, et dont il a bien voulu nous communiquer les résultats, fournissent encore un contingent très-important à l'histoire des archives parisiennes, — vous me permettez de considérer les archives royales comme une partie de ce magnifique ensemble? — et aussi à l'histoire des travaux qui furent entrepris à Saint-Denis pour la rédaction d'annales en langue française. M. Delisle signale, en effet, quelques fragments de registres ou de cahiers du trésor des chartes, et un texte fort remarquable des Chroniques de Saint-Denis; ce texte représente, selon toute apparence,

un des premiers états dans lesquels parurent les Grandes Chroniques, quand on se fut décidé à les continuer jusqu'à la mort de saint Louis. M. Delisle arrive à dégager avec précision les faits suivants : un écrivain du XIVe siècle s'est servi d'un ms. de la Bibl. nat. (le ms. lat. 5925) pour vérifier et compléter le texte des Grandes Chroniques contenu dans le ms. de Londres, et, par des notes marginales, il a mis le ms. 5925 en rapport avec les Grandes Chroniques, enfin ce ms. lat. 5925 est incontestablement un des recueils dont s'est servi le rédacteur des Grandes Chroniques françaises pour composer son œuvre.

« Vous le voyez, messieurs, vous livrez cette année aux études parisiennes un ensemble considérable de faits, de textes et d'observations nouvelles, vous continuez à enrichir ce magasin de matériaux créé par vous ; chacun y apporte sa pierre, choisissant en pleine liberté le sujet qu'il veut traiter, le texte qu'il lui paraît utile de publier.

« Quant à nos projets pour l'avenir, j'ai déjà cité les documents de longue haleine qui doivent prendre place dans notre nouvelle série. Voici l'indication des articles sur lesquels nous comptons pour nos Mémoires :

« M. Gazier. — *Mémoire sur l'organisation de la police à Paris, rédigé par ordre de M. de Sartines, pour l'impératrice Marie-Thérèse.*

« M. de Longpérier. — *Inscription du regard de Belleville.*

« M. Buvignier. — *Monographie de Nogent-sur-Seine.*

« M. A. de Barthélemy. — *La colonne de l'hôtel de Soissons.*

« MM. Campardon et Longnon. — *Un scandale parisien au* XVIIIe *siècle : la cheminée de Mme de la Poupelinière.*

« M. Roulland.— *La foire Saint-Germain au* XVIIe *et au* XVIIIe *siècle.*

« M. G. Fagniez. — *Le fief des Porcherons et la famille Le Cocq.*

« M. R. de Lasteyrie. — *Traduction de la partie des voyages de l'anglais Coryats, relative à Paris.*

« M. E. Miller. — *Poème héroï-comique sur la journée du 2 juillet 1652.*

« M. Lecaron. — *Origines de la municipalité parisienne.*

« Notre Bulletin est destiné à recevoir les communications trop courtes pour figurer dans les Mémoires : j'ai déjà eu l'occasion de citer quelques-unes de ces communications. MM. Alf. Bonnardot, Campardon, Longnon, Leguay, Joseph Garnier, Romain Boulenger, Bournon, Tamizey de Larroque, notre regretté Henri Lot, MM. Rocquain, Tisserand, Depoin, de Marsy, de Boislisle, Lhuillier, Mareuse, Vacquer, Flammermont nous ont donné des articles ou transmis des documents dont vous avez pu apprécier vous-mêmes la valeur et l'intérêt. MM. de Saulcy et Gaston Paris nous ont permis de reproduire ou d'analyser deux lectures qu'ils avaient faites à l'Institut pendant l'année 1877.

« Nous vous prions, messieurs, de ne point oublier, dans le cours

de vos études, le Bulletin de la Société : nous vous prions de le faire bénéficier de toutes ces petites découvertes qui sont, pour l'érudit engagé dans de longues et sévères recherches, comme la fleur que le voyageur cueille en passant sur le bord de la route. Ne rejetez point, messieurs, ce que le hasard vous livre : songez au lien qui vous attache à notre Société : rappelez-vous qu'elle voudrait préserver de l'oubli même les moindres lignes, même les moindres faits qui intéressent de quelque manière l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. »

— L'assemblée procède à l'élection de douze membres du Conseil d'administration, en remplacement de MM. Alfred André, Boulay de la Meurthe, Chereau, Cocheris, Cousin, Demay, Hérold, Jourdain, Robert de Lasteyrie, Alfred Maury, E. de Rozière, Viollet le Duc, sortants en 1878; de M. de Guilhermy, décédé, faisant partie du quart élu en 1877 et sortant en 1881, et de M. Lucien Michaux, conseiller élu pour les années 1875 à 1879, démissionnaire comme membre du Conseil.

Sont élus : MM. Alfred André, Boulay de la Meurthe, Chereau, Aristide Chevalier, Cocheris, J. Cousin, Demay, Hérold, Jourdain, Robert de Lasteyrie, Siméon Luce, Alfred Maury, E. de Rozière, Viollet le Duc.

— M. Edouard Fournier se plaint de l'irrégularité du Bulletin, du retard qui est apporté à certains comptes-rendus d'ouvrages intéressant l'histoire de Paris, de la manière dont sont données, d'ailleurs tardivement, les indications bibliographiques : tel almanach inconnu et sans utilité pour l'histoire de Paris est indiqué minutieusement, tel ouvrage sur Paris figure aussi, mais on a supprimé le prénom de l'auteur, prénom qui suffit à le faire reconnaître du public lettré.

M. le Président dit que les retards dans la publication du Bulletin, dont se plaint M. Fournier, sont réels; que le Conseil s'est occupé, à plusieurs reprises, des moyens à prendre pour les faire cesser et qu'il espère, cette année, une amélioration sérieuse : quant aux autres critiques de M. Fournier, quelle publication est à l'abri de ces petites imperfections? On risque de se tromper en critiquant la mention d'un almanach dans la bibliographie de notre Bulletin; il faudrait avoir ouvert ce petit volume pour être bien sûr qu'on a eu tort de le citer, certains almanachs contiennent des articles historiques d'un intérêt local et il peut être fort utile d'en donner l'indication.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Piérart, qui demande qu'une commission soit nommée pour visiter les débris anciens trouvés à Saint-Maur-les-Fossés, débris que M. Piérart a fait restaurer et classer par catégories. La question est renvoyée au Conseil d'administration.

Communication.

M. Tisserand donne lecture de divers fragments d'un rapport ms. de feu M. Boutaric sur les documents intéressant l'histoire de Paris, conservés dans les bibliothèques de Belgique. Ce rapport sera imprimé dans le Bulletin.

— La séance est levée à 6 heures.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 21 Mai 1878.

Présidence de M. le baron Jérôme PICHON, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 9 avril est lu et adopté.

— Le procès-verbal de l'assemblée générale du 14 mai est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

587. Madame A. THIERS, présentée par M. le marquis de Laborde et M. H. Champion.

588. M. l'abbé LHÔTELLIER, curé du Perray (Seine-et-Oise), présenté par M. Dutilleux et M. l'abbé Gauthier.

589. M. F. DE LAUNAY, présenté par M. F. Levé et M. Paul Viollet.

— M. le Président invite le Conseil à statuer sur la proposition de M. Piérart, qui voudrait qu'une Commission, nommée par le Conseil, se transportât à Saint-Maur-les-Fossés pour y examiner la collection d'objets antiques dont il est possesseur. M. Leguay sera prié de faire ce voyage et de rendre compte au Conseil de son excursion.

— Le Conseil décide que tout éditeur d'un volume de la nouvelle série de Documents recevra dix exemplaires, dont un sur grand papier.

— M. le Trésorier expose au Conseil que le plan de Paris de Truschet, édité par nos soins, trouve peu d'acheteurs en dehors des membres de la Société : le libraire explique avec beaucoup d'apparence de raison ce fait par l'impossibilité où se trouve tout acheteur, étranger à la Société, d'acquérir avec le plan la notice explicative rédigée par M. Cousin. Cette notice a été tirée à 700 exemplaires. M. Cousin, qui a supporté les frais d'une partie de ce tirage à part pour qu'il fût livré gratuitement aux membres de la Société, trouverait-il mauvais que le libraire disposât du nombre de notices qui excède le nombre actuel des membres de la Société? Si l'on vient à manquer d'exemplaires, autoriserait-il la réimpression?

M. Cousin répond qu'il donne avec grand plaisir cette double autorisation.

Le Conseil remercie M. Cousin et décide que le prix du plan reste fixé à 30 fr. avec la notice.

— M. le Président rappelle que l'objet principal de la réunion est l'élection du Bureau et des Comités pour l'exercice 1878-1879. Il ajoute qu'aux termes du règlement le Président n'est pas rééligible.

— *Élection du Bureau.* Sont élus : Président, M. Victor Duruy. — Vice-Président, M. Alfred Maury. — Trésorier-bibliothécaire, M. le marquis de Laborde. — Secrétaire-archiviste, M. Paul Viollet. — Secrétaire-adjoint, M. G. Fagniez.

Élection du Comité des fonds. Sont élus : MM. Boulay de la Meurthe, docteur Laloy, Tisserand, baron de Watteville.

Élection du Comité de publication. Sont élus : MM. Anatole de Barthélemy, Jules Cousin, L. Delisle, G. Fagniez, R. de Lasteyrie, A. Longnon, A. de Longpérier.

Communication.

M. Gustave Fagniez donne lecture d'un accord passé entre l'abbaye de Tiron et Hugues Aubriot. Cet accord, homologué par le Parlement le 25 mai 1384, met fin à un procès pendant entre l'abbaye et l'ancien prévôt de Paris, au sujet de l'hôtel de celui-ci, sis rue de Jouy, près de la poterne Saint-Paul, et contigu aux anciens murs de la ville.

— La séance est levée à 5 h. 1/2.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 11 Juin 1878.

Présidence de M. Victor Duruy, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 21 mai est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

590. M. Denis de Hansy, conseiller référendaire à la Cour des comptes, présenté par MM. Ernest Fagniez et H. Champion.

— M. l'abbé Chauvierre, curé du Grand-Montrouge, fait hommage à la Société, pour sa bibliothèque, d'un exemplaire de l'*Almanach parisien en faveur des étrangers, pour l'année* 1791.

— Sur la proposition de M. le marquis de Laborde, trésorier, il est décidé que le volume des documents relatifs à l'histoire de Paris du-

rant la domination anglaise, volume dont l'apparition est imminente, sera vendu à toute personne étrangère à la Société moyennant 8 francs.

Communications.

M. le comte Léopold Hugo adresse au Conseil une note au sujet des arènes de la rue Monge. Il signale un plan des substructions de ces arènes qui figure au Champ-de-Mars dans l'exposition de la ville de Paris et exprime le désir de voir une reproduction de ce plan dans une des publications de la Société.

M. Longnon annonce à ce propos que M. Charles Read vient d'acquérir les bâtiments et les jardins d'un couvent qui recouvre une partie importante des substructions des arènes, et dont la démolition permettrait de déterminer avec précision le plan de cet amphithéâtre. M. Read, qui a fait part de ce fait à la Société des Antiquaires de France, doit rédiger pour le Bulletin de cette compagnie une note dans laquelle il donnera tous les renseignements désirables et que M. Longnon lui a demandé de vouloir bien laisser reproduire dans un de nos plus prochains fascicules.

— M. Longnon présente à la Société, de la part de M. le comte Riant, un exemplaire des *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ* que vient de publier notre savant confrère. Il signale, comme devant intéresser particulièrement les membres de la Société, la réunion dans le second volume de ce remarquable recueil (p. 241-258) de tous les textes relatifs à la venue en France des précieuses reliques conservées à la Sainte-Chapelle de Paris.

— M. Longnon communique le résultat des recherches qu'il a faites au sujet de la famille du conteur italien Boccace, qui habitait à Paris dès la fin du XIIIe siècle. Il a retrouvé le nom de cette famille, francisé, dans le livre de la taille de 1292 et dans celui de 1313. Il promet de donner sur ce sujet une note qui sera insérée dans le Bulletin.

— La séance est levée à 5 heures 1/2.

II.

VARIÉTÉS.

LA FAMILLE DE BOCCACE A PARIS (1291-1332).

Au cours de l'année 1875, alors que les Italiens s'apprêtaient à célébrer le cinquième centenaire de Boccace, M. Adrien de Longpérier, rappelant l'origine parisienne de l'illustre écrivain, conviait les

membres de la Société de l'histoire de Paris à rechercher dans les documents d'archives les traces du séjour du père de Boccace dans la capitale des rois de France[1].

Jean Boccace naquit à Paris, en 1313, d'une liaison d'amour entre le florentin Boccaccio di Chellino, appelé en France par des affaires commerciales, et une jeune parisienne[2] dont le nom ne sera probablement jamais déterminé. Le séjour de Boccaccio di Chellino à Paris, dans cette même année 1313, est attesté d'ailleurs par un passage du *de Casibus illustrium virorum*, où le célèbre prosateur italien désigne son père comme ayant été témoin[3] du supplice des Templiers à Paris, le 11 mars 1314 (nouveau style).

Ces deux circonstances réunies, — la naissance de Boccace à Paris, en 1313, et la présence de son père, dans cette même ville, le 14 mars 1314, — prouvent à l'évidence que Boccaccio di Chellino demeura à Paris pendant toute l'année 1313 (vieux style), et devaient suffire à retrouver d'autres témoignages du séjour des ascendants de Jean Boccace à Paris, sous le règne de Philippe le Bel. En effet, la résidence quelque peu prolongée de Boccaccio à Paris fait voir en lui un de ces négociants lombards, déjà nombreux dans le Paris d'alors. Or on possède, précisément pour l'année 1313, un rôle des habitants de la capitale, dressé à l'occasion de la levée d'une taille de 10,000 livres due au roi pour la chevalerie de son fils aîné, le roi de Navarre; nous eûmes l'idée de vérifier si le père de Boccace n'y serait pas mentionné et nous y trouvâmes parmi les habitants de la rue Pierre-au-Lait, — c'est le nom que portait alors la rue des Écrivains, située le long de l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, — « Boccassin, lombard, changeur, et son frère[4]. » Nous avions mis la main sur le premier texte authen-

1. Voir dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, année 1875, p. 81-82, la note de M. de Longpérier, intitulée : *La mère de Boccace*.

2. Dominique d'Arezzo s'exprime, sur la naissance de Jean Boccace, de la manière suivante : « Boccacius.... dum mercandi studio Parisius moraretur, « amavit vehementer quamdam juvenculam parisinam, quam prout diligentes « Johannem dicunt, quamquam alia communior sit opinio, sibi postea « uxorem fecit, ex qua genitus est Johannes. » Tiraboschi (*Storia della letteratura italiana*, édit. de Rome, 1780, t. V, p. 479), auquel nous empruntons cette citation, rappelle aussi, mais sans citer les paroles de ce grand écrivain, le témoignage de Philippe Villani sur la nationalité de la mère de Boccace.

3. M. de Longpérier a reproduit ce curieux passage dans la note précitée.

4. *Livre de la taille de Paris en l'an mil trois cent treize*, publié par Buchon, en 1827, p. 104. — Le nom de Bocassin au lieu de « Bocasse » n'a rien qui doive étonner, si l'on considère la puissance du penchant des Italiens des derniers siècles du moyen âge à user des formes diminutives pour les noms propres.

tique concernant le séjour, à Paris, des deux membres de la famille du fameux conteur italien, son père et son oncle évidemment.

Cette constatation nous porta à examiner, au même point de vue, le livre de la taille de Paris pour l'année 1293, publié en 1837 par le savant et regretté Hercule Géraud. Nous y vîmes parmi les noms des Lombards résidant dans la circonscription paroissiale de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, le nom de « Boucachin », que le rôle indique comme locataire de Marie de Sens[1]. Boucachin est une variante de Bocassin reproduisant d'une manière plus exacte la prononciation d'une forme diminutive de l'italien Boccaccio.

La présence, à Paris, de membres de la famille florentine de Boccaccio remonte, selon toute apparence, à un certain nombre d'années avant l'année 1293, date antérieure de vingt ans, elle-même, à la naissance de Boccace. C'est ce que témoigne un acte du 2 mars 1291 (vieux style), relatif à la vente faite par « Jacques Bouquachin de Florence, clerc », d'une maison sise à Saint-Germain-des-Prés et que ce Boucachin ne possédait vraisemblablement pas de la veille. Cet acte, dont l'original est conservé dans les layettes du Trésor des chartes[2], ne nous semble pas indigne d'être publié ici.

A tous ceus qui ces presentes letres verront, frere Jehan dit Clignet, prevost de Seint-Germain-des-Prez de Paris, saluz en notre Seigneur. Nous fesons savoir à tous que par devant nous en propre personne, Jacques Bouquachin de Florence, clerc, recognut et confessa par devant nous que il a vendu, et en nom de pure vente quitté et otroié dès orendroit à touz jours, à Jehan dit Sabaot, charpentier, et à Jehene, sa fame, dudit Seint-Germain, à leurs hoirs et à ceus qui d'eus ou de l'un d'eus auront cause, une meson en la quele il a deus estages, c'est à savoir un bouge à cheminée par devers la voie commune aveuques une chambre et une haute chambre, c'est à savoir un solier par derriers, aveuques une petite chambre de souz celui solier, si

---

1. « Boucachin, chiés Marie de Sanz » (Géraud, *Paris sous Philippe-le-Bel*, p. 2, col. 2). — La forme Boucachin se produit par le chuintement du *c* doux de l'italien *Boccaccio*. Quant au changement de l'*o* de la syllabe initiale de Boccaccio en *ou*, il est aussi naturel que possible, car même à la fin du xve siècle, les scribes français employaient de préférence l'orthographe B*ou*casse pour le nom du fameux écrivain. (Voir l'*Inventaire du mobilier de Charlotte de Savoie*, publié par M. Tuetey dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXVI, où ce nom figure trois fois sous l'orthographe *Boucasse*.)

Nous avons aussi cherché le nom de Boccace dans les rôles de la taille de Paris pour les années 1296 à 1300, registres qui sont conservés aux Archives nationales sous la cote KK 283 ; mais si une lecture rapide de ces documents ne nous a pas permis de l'y rencontrer, on n'en doit pas conclure qu'aucun Boccacio n'était alors à Paris. En effet, tous les membres des associations lombardes n'y sont pas toujours désignés nominativement.

2. Archives nationales, J, 153, n° 8.

comme la dite meson se comporte en lonc et en lé, de sus et de souz, joignant d'une part à la meson à la Jardiniere et à la meson du dit Jehan et Jehene sa fame, d'autre en la censive et en la seigneurie de nostre eglise, chargiée en dis soulz parisis de cens chascun an à paier à mestre Raoul de Moustereul ou à ses hoirs ou à ceus qui auront cause de lui, aux termes qui s'ensuivent, c'est à savoir cinc solz parisis à Noel, et cinq solz parisis à la Nativité seint Jehan-Baptiste après ensivant, pour le prix de cent solz parisis que ledit vendeur a euz et receuz des diz acheteurs, en deniers ses contez et nombrez, si comm' il a recogneu et confessé par devant nous. Et promist par son leal creant qu'encontre ceste vente, ceste quittance et cest otroi, par reson de heritage, de douaire, de conquest, de don pour noces ou par autre droit quel qu'il soit commun ou especial, par lui ne par autre, ne vendra au temps à venir ne n'a fet empeschement ça en arriere qui nuise à la vente; mes la dite meson, si comm'ele se comporte en la maniere qu'il est dit devant, aus diz acheteurs ou à leurs hoirs ou à ceus qui auront cause d'eus, garantira, delivrera et deffendra envers touz et contre touz aus us et aus coustumes de France, et enseurquetout qu'il paiera et souldra aus diz acheteurs en non de poine le quint denier de la somme dessus dite, c'est à savoir vint soulz parisis aveuques tous cens et hommages que les diz acheteurs fesoient ou encourroient s'il avenoit que la dite vente fust retraite en tout et en partie. Pour laquele garantie porter et la poine paier s'ele estoit commise, li dit vendeur a obligié aus diz acheteurs ou à l'un d'eus soi et ses hoirs et tous ses biens et ceus de ses hoirs, meubles et non meubles, presenz et avenir, où qu'ils soient trouvez ne où qu'il se tresport, pour estre jousticié et contraint par nous ou par noz successeurs ou par la joustice soulz cui il sera trouvez à la requeste des diz acheteurs ou du porteur de ces letres tant qu'il les ait desdoumagiez à ses propres couz de la vente de sus dite. Et fist ledit Jacques en tele condition qu'il est tenu à paier la chauciée tant comm'il en apartient à ladite meson, renunçant quant à ce par son leal creant à toute exception de mal, de barat et de tricherie, à action de fet, à privilege de troiz parties et à prandre, à ce qu'il ait esté deceu en cest marchié en tout ou en partie, à dire contre ces lettres et à touz autres exceptions de droit et de fet que l'on pourroit opposer contre ces presentes letres, et especiaument au droit qui dit que general renunciation ne doie valoir, et se soumet quant à ce à nostre juridiction. Ce fut fet l'an de grace mil deus cens quatre vinz et onze, le venredi devant caresme prenant.

Si l'on veut bien rapprocher les textes que nous venons d'énumérer d'une lettre publiée dès 1852 par M. Louis de Mas Latrie et adressée le 25 septembre 1332 par le roi de Chypre, Hugues IV, « à Boccace, à Nicolas et à leurs associés de la compagnie des Bardi de Florence[1] »

---

1. « Hugo, Dei gratia, Jerusalem et Cypri rex, dilectis ejus prudentibus et « discretis viris Boccatio et Nicolao et sociis ipsorum societatis Bardorum de « Florentia, commorantibus Parisius..... » (Mas Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la famille de Lusignan*, t. II, p. 164.) Le savant historien de l'île de Chypre n'hésite pas à voir dans le *Boccatius*, nommé dans cette pièce en tête des associés parisiens de la maison Bardi, le

qui dirigeaient à Paris la maison de banque où ce prince et le duc de Bourbon avaient déposé une somme de 13,000 florins, on restera convaincu, en retrouvant ici cette dernière mention du père de Boccace, que le séjour des Boccaccio de Florence à Paris, séjour entremêlé, sans doute, de fréquents voyages en Italie[1], eut une durée d'un demi-siècle au moins.

Auguste Longnon.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

LES HÔTELS DE H. AUBRIOT ET D'A. CHAUVERON,

PRÉVÔTS DE PARIS.

Parmi les prévôts de Paris, il en est peu d'aussi connus qu'Hugues Aubriot. Les travaux qu'il fit exécuter à Paris, la longue faveur dont l'honora Charles V, son administration énergique, sa disgrâce ont valu à son nom une sorte de popularité, et les points obscurs de sa vie et de son caractère, — tels que les vraies causes de ses malheurs, la façon dont il termina sa carrière, la hardiesse présumée de ses idées, — ne font qu'ajouter à l'attrait d'un sujet bien fait pour tenter un biographe[2]. Ce biographe, Hugues Aubriot l'a depuis longtemps trouvé ; depuis longtemps, notre ancien président, M. le baron Pichon, réunit les matériaux d'une biographie définitive de cet éminent administrateur. Les documents qu'on va lire pourront servir à cette biographie en même temps qu'à l'histoire de deux hôtels parisiens, illustrés par leurs propriétaires : celui d'Hugues Aubriot lui-même et celui de son successeur dans la prévôté de Paris, Audouin Chauveron[3].

---

père de Jean Boccace plutôt que ce dernier personnage qui eut plus tard des relations littéraires avec le roi de Chypre, car Jean n'avait alors que 19 ans seulement.

1. C'est dans l'un de ces voyages en Italie que le père de Jean Boccace emmena son fils, tout jeune alors (*fanciullo*), en Toscane. (Voir à ce sujet la lettre de Boccace à Fiammetta, citée par MM. Le Clerc et Renan dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXIV, p. 581.) On sait, du reste, que, dans sa jeunesse, Jean Boccace fut lui-même placé à Paris dans une maison lombarde qu'il quitta pour aller étudier à la faculté de droit de l'Université parisienne, sous le professeur toscan Denis Roberti.

2. Voy. le travail de M. Leroux de Lincy sur Hugues Aubriot dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, XXIII, 173 et suiv.

3. Audouin Chauveron fut institué prévôt de Paris le 31 mai 1381 et exerça sa charge jusqu'au 25 janvier 1389 n. st. (Liste chronologique des prévôts de Paris dans le Livre du Châtelet intitulé *Doulx sire:* Archives nationales Y[1].)

Le premier de ces documents est un accord passé entre l'abbaye de Tiron [1] et Aubriot. Cet accord, homologué par le Parlement le 25 mai 1384, met fin à un procès pendant entre l'abbaye et l'ancien prévôt de Paris, au sujet de l'hôtel de celui-ci, sis rue de Jouy, près de la poterne Saint-Paul, et contigu aux anciens murs de la ville, c'est-à-dire aux murs de l'enceinte de Philippe-Auguste [2]. Les religieux, en qualité de seigneurs haut-justiciers, prétendaient être devenus propriétaires de cet hôtel par suite de la confiscation résultant de la condamnation d'Hugues Aubriot comme hérétique. Mais reconnaissant que, leur revendication fût-elle admise, ils ne pourraient jouir de leur droit, parce qu'ils n'étaient pas assez riches pour payer l'amortissement, ils se désistent de leur prétention en faveur de Guy de la Trémoille, seigneur de Sully [3], et lui transfèrent la propriété et la saisine de l'hôtel. En échange, celui-ci leur donne 1,000 francs en or ainsi qu'une maison sise en face l'église Saint-André-des-Arcs et acquise dans ce but d'Audouin Chauveron, prévôt de Paris, au prix de 1,200 fr. en or. Guy de la Trémoille, cessionnaire des droits que le duc de Bourgogne prétendait avoir sur les biens d'Hugues Aubriot et comme seigneur justicier et en vertu d'une donation royale, renonce à ces droits au profit de l'ex-prévôt. Ainsi, l'abbaye gagne à cette transaction 1,000 francs et la maison d'Audouin Chauveron ; Hugues Aubriot, en sacrifiant sa maison de la rue de Jouy, s'assure la propriété incontestée de ses autres biens ; enfin, Guy de la Trémoille, en renonçant à se prévaloir de la cession très-étendue du duc de Bourgogne, acquiert, moyennant une somme de 1,000 francs et une maison de 1,200 francs, la propriété d'un hôtel évalué, comme on va le voir, 8,000 francs en or.

Les notions nouvelles que cette pièce fournit pour la biographie d'Hugues Aubriot et pour l'histoire de Paris ne sont pas sans intérêt. Notre accord reproduit, en les abrégeant, les arguments que le prévôt avait fait valoir devant le Parlement pour conserver la propriété de son hôtel. Il a, prétend-il, confessé tous les faits dont il était accusé, il n'a point été condamné comme hérétique, il a été absous de l'excommunication prononcée contre lui, et l'Église lui a seulement imposé une pénitence qu'il a faite dans les prisons de l'évêché jusqu'au jour où il en a été tiré malgré lui par les Maillotins (1er mars 1382). Alors il s'est rendu auprès du pape et a toujours séjourné depuis dans les lieux que Sa Sainteté lui a fixés. On voit

1. Au diocèse de Chartres.

2. Cette enceinte, passant devant le couvent de l'Ave-Maria (Legrand, *Plan de restitution*), laisse en dehors l'hôtel d'Aubriot, borné dès le XIVe siècle par les rues Percée et de Jouy, tel qu'on le voit encore dans le plan de Truschet.

3. Sully-sur-Loire (Loiret).

combien la façon dont Aubriot présente les faits dans sa défense se rapproche de la relation publiée par M. le baron Pichon[1], ce qui est assez naturel puisque celle-ci a également un caractère apologétique.

L'hôtel qui fait l'objet de l'accord du 25 mai 1384 est bien connu de tous ceux qui sont quelque peu familiers avec les antiquités parisiennes. Jaillot dit qu'il passa des mains d'Hugues Aubriot dans celles du chancelier Pierre de Giac, auquel Charles VI l'aurait donné au mois de février 1384 (n. s.)[2]. M. le baron Pichon, qui a dressé la liste de ses propriétaires jusqu'à la fin du xvie siècle, semble bien croire aussi que Pierre de Giac en devint propriétaire avant la Pâque de 1384[3]. Cette opinion doit être abandonnée en présence d'un texte qui nous montre Guy de la Trémoille acquérant, au mois de mai 1384, dans les circonstances que l'on connaît, la propriété et la saisine de l'hôtel de la rue de Jouy. Il n'en est pas moins vrai que cet hôtel appartint à Pierre de Giac, mais ce ne fut qu'au mois de mai 1384, quelques jours après la transaction qui l'avait fait passer à Gui de la Trémoille, que le roi l'acheta de celui-ci, au prix de 8,000 francs en or, pour le donner à son chancelier. C'est ce que constatent les lettres-patentes de Charles VI publiées sous le n° II. Rigoureusement, nous aurions pu nous borner à mettre en lumière ces deux pièces qui font connaître les circonstances dans lesquelles l'hôtel de la rue de Jouy cessa d'appartenir à Hugues Aubriot, le nom de son ayant-cause immédiat, la date à laquelle Pierre de Giac devint propriétaire; mais nous n'avons pu résister à la tentation de mettre aussi sous les yeux de nos lecteurs des lettres-patentes dont nous devons l'indication à notre collègue M. Douët d'Arcq, et par lesquelles Charles VI, au mois d'octobre 1385, accorde à son chancelier une prise d'eau pour les besoins de ce même hôtel.

Gustave Fagniez.

I.

Comme procès feust meuz en la court de Parlement entre les religieux soubz prieur et couvent du monastere de Tiron auctorisez par le Roy et sadicte court demandeurs et complaignans en cas de saisine et de nouvelleté d'une part et messire Hugues Aubriot, chevalier, defendeur et opposant d'autre part sur ce que les diz religieux disoient que l'hostel et appartenances ouquel souloit demourer le dit messire Hugues, assis à Paris lès la

---

1. *Ménagier de Paris,* introduction, p. xix, note 6.

2. *Recherches sur Paris,* tome III, quartier Saint-Paul, p. 19-20.

3. Voici la phrase un peu équivoque de notre savant confrère : « Pierre de Giac, chancelier de France, grand accapareur de biens, se disposait à acheter cet hôtel en février 1383-84, et se fit alors donner par le roi, pour douze deniers de cens annuel, les anciens murs de Paris, avec les deux tours y comprises, auxquelles joignait le jardin. Giac le vendit en 1397 au duc d'Orléans. » (*Ménagier de Paris,* t. II, p. 253, note 5.)

poterne de Saint-Pol et touchant aux anciens murs de la ville de Paris estoit confisquéz et acquis aux diz religieux et tous les biens estans en ycelui, par ce que le dit messire Hugues a esté convaincus par l'eglise de crime de heresie et pour ce condempnéz en chartre perpetuelle, attendu que le dit hostel et appartenances est assiz en la haulte justice, moienne et basse des diz religieux et que d'icelui hostel et appartenances les diz religieux, comme seigneurs haults justiciers, estoient et sont saisiz et en possession et saisine. Disoient oultre que le dit messire Hugues s'estoit partiz de la dicte prison sans congié ou licence de l'eglise et s'estoit renduz furtiz et avoit demouré longuement là où il lui avoit pleu et ne s'estoit pas renduz en autres prisons de eglise ne retournéz es prisons esquelles il avoit esté mis, combien qu'il feust en sa puissance et que par ce le dit messire Hugues estoit relaps et encheuz es peinnes sur ce ordonnées de droit. Le dit messire Hugues disant, au contraire, que lui estans es dictes prisons esperituelles, avant quelzconques preuves et la sentence donné contre lui, qu'il avoit confessié voluntairement touz les faiz à lui imposéz desquelz il estoit lors recors, touchans crime de heresie et qu'il n'avoit point esté comdempnéz comme herite aux temps que la sentence fut donnée contre lui, mais avoit esté par avant [comme] vrays repentans retourné et revenu à l'unité de saincte eglise et reconsiliéz par l'eglise, absoubz des sentences d'escommeniement esquelles il avoit encouruz et qu'il avoit reçeue paciemment la penitance à lui enjointe par l'eglise, c'est assavoir par nosseigneurs l'evesque de Paris qui lors estoit l'inquisiteur des herites et l'official de Paris, laquelle penitance il avoit souffert par long temps et jusques atant que violemment, quant la commocion fut en la ville de Paris, qu'il fu trait hors de prison contre sa volenté et de puiz, le plus tost qu'il pot, il s'en ala devers le pappe comme devers le souverain, et que tousjours de puiz il est demouré en certains lieux par l'ordonnance et congié du pappe et que selon raison, par les sains canons et par les coustumes et usages gardéz en tel cas, l'ostel dessus dit n'estoit point forfait et que le dit messire Hugues en estoit demouré seigneur, en saisine et possession et n'estoit point relaps ne encouruz en aucunes peinnes pour occasion de son dit deppartement; en la quelle cause a esté si avant procedé que les parties furent appointiés à escripre par maniere de memoire et depuis ont baillié leur memoire et leurs lettres par devers la court et sont appointiéz en arrest. Finablement, pour ce que la matiere est grant et difficile et que les procès pourront longuement durer, pour bien de paix, s'il plaist à la court, les parties sont d'accord en la maniere qui s'ensuit : c'est assavoir que les diz religieux, mesmement l'abbé, qui est à present et le couvent dessus dit, considerans que, supposé que ladicte maison leur feust adjugiée par arrest, ilz ne la pourroient tenir en leurs mains s'elle n'estoit amortie du Roy, duquel amortissement ilz ne porroient finer, tant pour ce qu'ilz n'ont pas l'aisement de paier la finance, comme pour ce que à present le Roy ne passe aucuns admortissemens en la ville de Paris, veullent et consentent que tout le droit que yceulx religieux disoient et maintenoient à eulx competer ou appartenir en la dicte maison et appartenances pour et à cause de la confiscacion, comdempnacion ou sentences données et faictes contre le dit messire Hugues Aubriot avecques[1] mubles, actions, querelles, ypotheques et autres chosses à

1. Les mots *avecques — desusdicte* ont été ajoutés en marge de la minute de l'accord.

eux apartenans à cause de la confiscacion desusdicte, demeure perpetuelment audit messire Guy de la Tremoille, chevalier, seigneur de Sully, pour lui, ses hoirs et aians cause, parmi la some de mil frans d'or que les diz religieux en ont receuz dudit messire Guy, de la quelle somme ilz se tiennent pour contens et en quictent le dit messire Guy. Et le dit messire Hugues, par le[1] consentement des diz religieux, delesse, cede et transporte par eschange et autrement par toutes les voies et maniere que faire se puet et tout sanz prejudice des parties, audit messire Guy pour lui, ses hoirs et aians cause, la dicte maison et appartenances chargiée de toutes ses charges reelles, tant ce qui est assiz en ladicte justice des diz religieux, prieur et couvent de Saint-Eloy de Paris, comme en autre justice quelconques, sanz ce touteffoiz que le dit messire Hugues soit tenuz de riens garentir fors de son fait, et baillera ses tiltres audit messire Guy, desquelx il rendra copie, saulve et reservé aux diz religieux tous les drois de justice haulte, moienne et basse, cens, rentes anciennes et tous autres drois, telx comme ilz les y avoient par avant la dicte confiscacion ou condempnacion et qu'ils y ont à present. Et des maintenant les diz religieux reçoivent le dit messire Guy en saisine et possession de la dicte maison [et] appartenances quant ad ce qui en est assis en la justice d'iceulx religieux de Tiron, et le dit messire Guy, de la volenté et consentement de messire Audouin Chauveron, prevost de Paris, baille, cede et transporte par eschange et par toutes autres voies que faire se puet, tout sanz prejudice, comme dit est, l'ostel qui jadis fu feu maistre Pierre Cadoret qui est assis à Paris devant l'eglise Saint Andry des Ars, ou quel souloit demourer le dit messire Audouin, duquel hostel et appartenances le dit messire Guy a fait sattisfaction audit messire Audouin de la somme de xij cens frans d'or comptéz promptement, desquelx xij^{c} frans d'or le dit messire Audouin se tient pour content et en quicte le dit messire Guy et touz autres à qui il appartient, et oultre comme hault et puissant prince monseigneur le duc de Bourgoigne eust [2] certaine donacion à li faite du Roy nostre seigneur de la dicte maison de Paris et aussi eust mis en sa main les maisons, rentes, vignes, terres et heritages, meubles et autres choses que souloit tenir le dit messire Hugues en la haulte justice du dit monseigneur le duc, comme confisquéz et acquis audit monseigneur le duc pour raison de la condempnacion dessus dicte, et depuis ycelui monseigneur le duc eust cedé, donné et transporté tous les diz heritages et autres choses dessus dictes [3] et le droit qu'il avoit en la dicte maison de Paris au dit messire Guy, jasoit ce que le dit messire Hugues die et maintiegne que les diz biens que il avoit en Bourgoigne ne en France ne sont point forfaiz et qu'il en est demouré seigneur en possession et saisine par les causes et moyens cy dessus touchés le dit messire Guy delesse, cede et transporte tout le droit que il a es diz biens de Bourgoigne et [4] es autres biens de France, excepté la dicte maison et appartenances de Paris, se aucun droit y a à [5] la cause dessus dicte au dit messire Hugues pour lui, ses hoirs ou ayans cause, et

1. On lit dans le texte : *len*.

2. Les mots *eust — aussi* ont été ajoutés en marge.

3. Les mots *Dessus dictes — Paris* ont été écrits après coup par le commis-greffier.

4. Les mots *et es autres biens — Paris* sont une addition.

5. *A la cause dessus dicte* a été écrit postérieurement en interligne.

sera la main du Roy, mise en la dicte maison et appartenances assise en la rue de Joy lès [1] la dicte poterne, levée au prouffit du dit messire Guy et [2] la main du Roy et des diz religieux de Tiron mise aus dis biens muebles levée au profit dudict messire Hugues et parmi ce les parties istront de court sanz despens et à tenir ce present accort seront condempnéz par arrest.

A [3] passer l'accort se consentira le procureur de monseigneur de Bourgoigne aiant puissance de ce faire.

Item se y consentira le prevost de Paris [4] et baillera ses tiltes (*sic*) au procureur dudit messire Guy [5] et confessera avoir re[c]eu du dit messire Guy la dicte somme de xij cens frans d'or.

Item et maistre Guillaume de Saulz et tel renonceront au droit qui leur puet competer ou dit hostel assis en la rue de Joy par vertu d'une donacion que l'en dit à eulx avoir esté faicte pieça par le dit messire Hugues et à tous autres drois qu'ilz y pevent avoir.

Les procuracions monstrées par maistre Guillaume de Saulz seront encorporées en l'arrest [6].

(Arch. nat., Accords homologués au Parlement de Paris, X^{1c}, 48.)

II.

Charles, etc., savoir faisons à touz presens et avenir que, comme nostre amé et feal chancellier Pierre de Giac, chevalier, conveigne pour exercice de son office faire continuel residence en nostre ville de Paris, en laquelle ville il n'a point d'ostel qui soit sien, par quoy et pour les grans, proufitables et notables services qu'il nous a faiz et fait chascun jour, nous pieça, par la deliberacion de nostre conseil, avons ordonné lui donner un hostel bon et convenable selon son estat, se trouver le poviens en nostre dicte ville, et nagaires nostre amé et feal chevalier et chambellan Guy de la Trémoille, seigneur de Sully, à certains et justes tiltres, ait acquis un hostel avecques ses appartenances assis à Paris en la rue de Joy, pres de la poterne Saint-Pol, lequel hostel fut à Hugues Aubriot, chevalier, pour le temps qu'il estoit prevost de Paris, nous, voulans pourveoir à nostre dit chancellier sur le fait de sadicte demeure, avons fait veoir et visiter l'ostel dessus dit et sur

---

1. Les mots *lès la dicte poterne* ont été ajoutés en interligne.
2. *Et la main — Hugues :* addition interlinéaire.
3. Ici commencent certaines prescriptions émanées probablement du procureur général, et dont l'accomplissement était nécessaire pour la validité de l'accord, mais qui ne devaient pas être transcrites sur les originaux délivrés aux parties, comme le commis-greffier l'a noté en marge : *Non ponantur ista in accordo : A passer, etc.*
4. Audouin Chauveron.
5. Le texte porte *Hugues.* C'est évidemment à Guy de la Trémoille, son acquéreur, qu'Audouin Chauveron devait remettre ses titres de propriété.
6. Cette prescription a été suivie et à l'accord sont encore annexées deux procurations notariées passées à Villeneuve-lez-Avignon par Hugues Aubriot le 9 mars 1384 (n. st.). Elles constituent pour procureurs Me Guillaume de Salion et son frère, Emonin, et sont rédigées presque dans les mêmes termes. La minute d'accord est suivie de l'arrêt d'homologation.

ce traictier et accorder avecques nostre dit chambellan, par le consentement et du gré et voulenté duquel nous avons ordonné et ordonnons par ces presentes que ledit hostel et appartenances, ainsi comme ils se comportent, soient, demeurent et appartiegnent à nostre dit chancellier, et des maintenant, de nostre certaine science et grace especial, du consentement, gré et volonté de nostre dit chambellan, avons donné et donnons yceulx hostel et appartenances à nostre dit chancellier pour lui, ses hoirs, successeurs et aians cause, à le tenir, avoir et possider d'oresenavant par eulx perpetuelment et à tousjours comme leur propre chose et heritage, parmi ce que nous voulons nostre dit chambellan estre recompensé par nous du pris et valeur dudit hostel, lequel, de son consentement, a esté prisié à la somme de VIII m. frans d'or, laquelle somme nous voulons et ordonnons estre paiée promptement à nostre dit chambellan des deniers de noz aides de la guerre par nos améz et feaulx conseillers les generaux sur le fait d'iceulx aides. Si donnons en mandement à noz améz et feaulx les gens de noz comptes et tresoriers à Paris, à nostre prevost illec et à touz noz autres justiciers et officiers ou à leurs lieuxtenans presens et avenir [et à] chascun d'eulx que il[1] dudit hostel et de ses appartenances et aussi de nostre presente grace, don et octroy laissent, souffrent et facent nostre dit chancellier et ses diz hoirs, successeurs et aians cause joïr et user paisiblement et plainement à tousjours sanz souffrir ou faire qu'il soient empeschiéz, traveilliéz ou contrains ores ne ou temps avenir, comment que ce soit, encontre la teneur de ces presentes, auxquelles, afin que ce soit ferme chose et estable à tousjours, nous avons fait mettre nostre seel avec le seel de nostre secret, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes.

Donné à Paris l'an de grace mil trois cens quatre vins et quatre et le quart de nostre regne ou mois de may.

Par le Roy, present monseigneur le duc de Bourgongne, J. de Monteacuto.

(Arch. nat., registre du Trésor des chartes, JJ 124, pièce 318.)

III.

Charles, etc., savoir faisons à touz presens et avenir que, pour consideration des bons, notables et proufitables services que nostre amé et feal chancellier Pierre de Giac, chevalier, nous a faiz, fait de jour en jour et esperons que face ou temps avenir, et pour les plaisirs que avons prins et pensons prendre en l'ostel de nostre dit chancellier, qui fu Hugues Aubriot et est assiz en la rue de Jouy, pres nostre hostel de Saint-Pol à Paris, et aussi pour certaines autres causes et consideracions qui nous meuvent, avons voulu et ordené, voulons et ordenons et avec ce avons octroyé et octroyons par la teneur de ces presentes, de grace especial, plaine puissance et auctorité royal, à nostre dit chancellier, pour lui, ses successeurs et aians cause seigneurs pour le temps de son hostel dessusdit qu'il aient .... pour l'usage, aisance et proufit d'eulx et d'icelluy hostel, le gros du bout d'un fuiseau de l'eau des fontainnes qui viennent en nostre ville de Paris ou de celles que ordené avons nagueres à y faire venir ou d'aucune de elles qui sera plus

---

1. Il y a dans le texte : *il que...*

propice et mieux aisiée à faire venir oudit hostel de nostre dit chancellier, pourveu que l'eaue des dictes fontaines soit fait [venir?] ceste foiz avant euvre qui[1] ordené a esté pour nostre dicte ville et que l'eau de nostre tres chier et tres amé oncle le duc de Bourgogne en doit avoir pour son hostel assiz en nostre dicte ville ne sa fontaine ou fontaines dudit hostel n'en soient empeschiées ou amenrries en aucune maniere. Si donnons en mandement à nostre prevost de Paris, au receveur des aides par nous octroyées à nostre dite ville et . . . . à touz nos justiciers et officiers ou à leurs lieuxtenans . . . . que la dicte eaue facent venir par bons et convenables conduiz et par la meilleur maniere que faire se pourra, en l'ostel de nostre dit chancellier senz ce qu'il en soit tenuz à paier ou soustenir aucunes missions ou fraiz, lesquelx nous voulons estre faiz et paiéz des deniers des aides dessus diz par le receveur d'icelles. . . . .

Donné à Paris l'an de grace mil CCC IIIIxx et cinq et le siziesme de nostre regne ou moy d'octobre.

(Arch. nat., registre du Trésor des chartes, JJ 128, pièce 21.)

LES ÉCOLIERS BOURGUIGNONS A PARIS

APRÈS LA RUPTURE ENTRE LOUIS XI ET CHARLES LE TÉMÉRAIRE.

(Janvier 1471.)

Au mois de décembre 1470 Louis XI envoyait une ambassade au duc de Bretagne pour lui rendre compte des griefs qu'il prétendait avoir contre le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire. En même temps il faisait assigner le duc en personne devant le Parlement de Paris, et saisir les seigneuries que ce prince possédait dans le Vimeu et le Beauvoisis. Les commissaires royaux chargés de mettre le comté d'Auxerre sous la main du roi ne réussirent pas dans leur mission, mais le 10 décembre le connétable de Saint-Pol prenait possession au nom de Louis XI de la ville de Saint-Quentin, que le duc de Bourgogne possédait, ainsi que les autres villes de la Somme, en vertu du traité d'Arras, de 1435, et qui, quelques jours auparavant, avaient ouvert leurs portes à Artus de Longueval. Bien qu'il n'y eût pas encore de déclaration de guerre et que Charles le Téméraire, confiant dans le traité conclu à Péronne en 1460, hésitât encore à se mettre en campagne dans la crainte de passer pour violateur de son serment, la paix était rompue pour toujours entre Louis XI et le duc de Bourgogne, car le puissant feudataire devait mourir sept ans plus tard devant Nancy, sans s'être réconcilié avec son suzerain [2].

La rupture de la paix émut très-naturellement ceux des sujets du duc de Bourgogne qui résidaient à Paris. La pièce que l'on va lire, et dont nous devons communication à notre excellent confrère, M. L. Douët d'Arcq,

---

1. Le texte porte : *ce qui* ordené...
2. Thomas Basin. — G. Chastelain. — Ph. de Comines. — Chronique scandaleuse.

montre que les écoliers bourguignons partaient en nombre vers la fin de janvier 1471. Deux parisiens, — dont l'un nommé Jean de Fresnes était un homme jouissant de quelque instruction, puisqu'on le qualifie clerc, — prêtant l'oreille à d'imprudents propos échappés à un sergent du Châtelet, s'avisèrent de suivre deux écoliers flamands qui retournaient dans les Pays-Bas, les joignirent à quelque distance de la porte Saint-Denis, vers la maison de Saint-Lazare, et, sous prétexte qu'ils n'étaient point porteurs de sauf-conduits, les arrêtèrent comme prisonniers de guerre pour en tirer rançon. Le complice de Jean de Fresnes désarma le même jour d'autres écoliers qui passaient dans la rue Saint-Denis, sans cependant les retenir. Mais bien qu'ils eussent remis leurs deux « prisonniers de guerre » entre les mains du sergent au Châtelet dont il a déjà été question, « comme en main de justice », le prévôt de Paris trouva la conduite de Jean de Fresnes assez répréhensible pour motiver son arrestation, et notre clerc rançonneur ne recouvra sa liberté qu'après avoir obtenu du roi les lettres de rémission qui suivent et qui sont datées du mois de février 1470 (vieux style).

Aug. Longnon.

Loys, par la grace de Dieu, roy de Fiance, savoir faisons, etc. nous avoir receu l'umble supplicacion des parens et amis charnelz de Jehan de Fresnes, natif de nostre bonne ville de Paris, clerc non marié, aagé de xxx ans ou environ, à present detenu prisonnier es prisons de nostre Chastellet de Paris, contenant que le jeudy derrenier jour de janvier derrenierement passé, ainsi que icelluy de Fresnes et Guillemin Vanier passoient par la rue Saint-Denis en nostre ville de Paris, pour aler à leurs besoignes et afferes, se devisoient d'aucunes choses, ilz rencontrerent devant l'eglise de Saint-Jaques de l'Ospital[1] ung nommé Colin Picart, nostre sergent à verge au Chastellet de Paris et serviteur de nostre amé et feal conseiller et chambellam le sire de Beyne[2], prevost de Paris, lequel leur dist telles parolles : « Veez là deux bourguignons « escoliers qui s'en vont. Qui les prendroit oultre la porte Saint-Denis, « ils seroient bons prisonniers et randroient rançon ». Et lors icelluy de Fresnes et ledit Vanier, cuidans icelles parolles estre vrayes, poursuivirent iceulx escoliers, desquelz ils ne scevent le nom, tellement qu'ils les arresterent environ l'église ou maladrerie de Saint-Ladre, hors nostredicte ville de Paris, et leur demanderent où ils aloient. A quoy l'un desdiz escoliers respondit qu'il aloit à Bruges, et l'autre à Cambray. Et ce fait lesdiz de Fresnes et Vanier leur demanderent s'ils avoient saufconduit, et lesdiz escoliers respondirent qu'ils atendroient à la Chapelle ou à la Villette saufconduit de nostredit conseillier et chambellaim. Et lors, pour ce que lesdiz escoliers

---

1. Cette église était située au coin de la rue Saint-Denis et de la rue Mauconseil.

2. Robert d'Estouteville.

estoient embastonnez laquelle n'appartient à nul pourteur de seureté ou saufconduit, aussi qu'ilz se disoient estre du party de Bourgoigne et ne faisoient apparoir d'aucune seureté ou saufconduit, lesdiz de Fresnes et Vanier voyans ce que dit est, cuidans que lesdiz escoliers les abusoyent de paroles, prindrent et arresterent iceulx escoliers leurs prisonniers de guerre et jusques à ce qu'ilz fussent plus à plein informez de la vérité, et les baillerent en garde de par nous à ceulx qui ledit jour gardoient ladicte porte Saint-Denis, et s'en retournerent devers ledit Colin Picart, lequel leur dist qu'ilz allassent querir lesdiz escoliers, ce pendant qu'il chausseroit une paire de souliers; ce qu'ilz firent, et les mirent es mains dudit Colin comme en main de justice. Et s'en alerent tous ensemble jusque environ la fontaine la Royne, ouquel lieu ledit Colin Picart leur bailla lesdiz escolliers en garde en une taverne jusques à ce qu'il eust esté parler à nostredit conseillier et chambellam. Et, ce pendant que icelluy de Fresnes estoit en ladicte taverne avec lesdiz escoliers, ledit Vanier print et osta à aucuns autres escoliers qui passoient parmy la rue pour eulx en aler, deux ou troys javelines, quatre dagues et troys paires de cousteaux, dont ledit du Fresnes eust sa part et porcion, et, ce fait, laisserent aler lesdiz escoliers sans les rançonner d'argent, ne faire aucune violance de leurs corps. A l'occasion desquelz cas ledit de Fresnes a esté mis et constitué prisonnier es prisons de nostre Chastellet de Paris, esquelles il est en dangier de finir miserablement ses jours, se nostre grace et misericorde ne luy estoient sur ce imparties, requerant, etc. Pourquoy, nous audit suppliant avons quitté, etc. Si donnons en mandement à nostre prevost de Paris, etc.

Donné à Paris, au moys de fevrier, l'an de grace mil cccc soixante et dix et de notre regne le dixiesme.

Ainsi signées : Par le roy à la relation du Conseil,

DISOME.

Visa. Contentor : VALENGELIER.

(Archives nationales, JJ 195, pièce 474.)

III.

CHRONIQUE.

M. A. Voisin, libraire, rue Mazarine, vient de découvrir dans la couverture d'un ancien livre deux feuilles contenant chacune cinq exemplaires d'un petit placard de la plus insigne rareté, imprimé en lettres gothiques vers le commencement du XVIe siècle et qui est particulièrement intéressant pour l'histoire de Paris. Cette pièce, qui

dut être affichée dans les églises et établissements religieux de Paris, est un appel adressé à la charité des fidèles en faveur de l'hôpital de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Nous le reproduisons ici textuellement en indiquant par des barres verticales la fin de chaque ligne :

« De la permission de Reverend pere en Dieu monseigneur l'evesque et duc de Langres, per || de France, On vous recommande l'hospital sainct Jacques du hault pas pres Paris || Auquel tous pelerins sont logez et benignement soustenuz en deux hospitaulx divisez, || l'ung pour les hommes et l'autre pour les femmes, le divin service dict et celebré, et les || œuvres de charité par chascun jour acomplies, et n'y a rentes ne revenues suffisantes pour entre- || tenir l'hospitalité et service divin fors les aulmosnes du peuple, Vous y ferez voz aulmosnes ainsi || que vous avez acoustumé Et en ce faisant serez participant es bienfaictz dudit hospital. »

Le n° 28 du *Catalogue trimestriel de la librairie ancienne A. Voisin* dit que cette pièce[1] « a été imprimée vers 1530 », mais la présence à Paris de l'évêque-duc de Langres permettrait peut-être d'assigner à ce document une date plus précise, celle de 1517, à laquelle Michel Boudet, évêque de Langres et protégé de la reine Claude, posait la première pierre de l'église de Saint-Victor de Paris[2].

Aug. L.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

— Agnus. — Dictionnaire des rues, boulevards, places, etc. du plan Bijou. In-32 de 16 p. Paris, imp. Michel.

— Almanach administratif et commercial du département de l'Oise pour 1878. 39e année, in-18 de 512 p. Beauvais, imp. Moisand.

— Almanach des Spectacles, continuant l'ancien Almanach des Spectacles publié de 1752 à 1815. Tome IV (52e de la collection), année 1877. Deux portraits gravés à l'eau-forte. Petit in-12 de II-161 p. Paris, Jouaust.

— Almanach du Journal de l'Oise pour l'année 1878. In-8° de 332 p. Beauvais, imp. Père.

— Amodru. — La Roquette. Journées des 24, 25, 26, 27 et 28 mai 1871. 17e édition, enrichie de planches et de documents inédits. In-8° de XXI-437 p. Paris, Gasternan.

— Annuaire de la boulangerie de Paris, contenant la liste des

---

1. N° 3761 dudit Catalogue.
2. *Gallia christiana*, t. IV, col. 633.

Boulangers des départements de la Seine, de Seine-et-Oise et d'un grand nombre de villes des départements voisins. In-18 jésus de 484 p. Paris, imp. Lahure.

— Annuaire de la Cour d'Appel de Paris et des tribunaux de son ressort. 1878, in-8° de xxxvi-403 p. Paris, Marchal.

— Annuaire statistique et administratif du département de l'Oise et du diocèse de Beauvais. 1878, 53e année, in-8° de 431 p. Beauvais, imp. Père.

— Barraquier (G.). — La Grève des typographes parisiens. In-32 de 15 p. Paris, imp. Barthier.

— Bernardin (C.). — Histoire du couvent de filles de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), contenant une notice historique sur l'enseignement public dans cette ville depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. In-18 de 89 p. Melun, imp. Lebrun.

— Biollay (L.). — Un épisode de l'approvisionnement de Paris en 1789. In-8° de 82 p. Paris, P. Dupont.

— Carte de la Seine au 1/12500 en 24 feuilles. Feuilles nos 2, 3, 7-13. Paris, imp. lith. Monrocq.

— Carte du département de l'Oise, par Dounet et Grangez. Paris, Logerot.

— Catalogue populaire de l'Exposition universelle et internationale de 1878. In-folio à 5 col., 4 p. avec fig. Imp. Richard et Cie.

Paraît le dimanche.

— Compte-rendu des travaux du cercle parisien de la Ligue de l'Enseignement, pour l'année 1877. In-8° de 274 p. Paris, imprimerie Masquin.

— Cook's plan of Paris and its monuments. 1878. Paris, imp. lith. Monrocq.

— Courajod (L.). — Études sur les collections du moyen-âge, de la renaissance et des temps modernes au musée du Louvre. In-8° de 23 p. Paris, Champion.

Extrait de la Chronique des Arts du 16 juin 1877.

— Gomart (C.). — Études saint-quentinoises, tome V (1874-1878), avec plusieurs plans et de nombreuses gravures sur bois. In-8° de 408 p. Paris, Dumoulin, Gouin, Menu.

— Guide de poche des classes de l'Exposition universelle de 1878. Paris, imp. lith. Phelizon.

— Guide-Marc. L'art de voyager dans Paris. Indicateur mensuel de tous les moyens de communication dans Paris et ses environs. In-4° de 63 p. Paris, imp. Reiff.

— Guide-répertoire des voies publiques de la ville de Paris selon les divisions du plan lisible. In-18 de 92 p. et plan. Paris, imprimerie Motteroz.

— Hamel (E.). — Histoire de Robespierre et du coup d'État du 9 thermidor. 1re livraison. In-4° avec fig. Paris, Cinqualbre.

Paraît par livraisons.

— Heulhard (A.). — La foire Saint-Laurent. Son histoire et ses spectacles, avec deux plans de la foire, deux estampes et un fac-simile d'affiche. In-8° de vii-324 p. Paris, Lemerre.

— Palais du Champ-de-Mars (publié par le Catalogue populaire). Paris, imp. Romanet.

— Palais du Trocadéro, vue prise du pont de l'Alma, par Paul Henry. Paris, imp. lith. Ch. Unsinger.

— Palais (le) du Trocadéro. Paris, phot. P. Falcon.

— Panorama des jardins du Trocadéro et du Champ-de-Mars. G. Reynaud et Cie. Paris, imp. lith. Boyer.

— Paris et ses monuments, par l'ingénieur E. Pierrotti. Paris, imp. lith. Monrocq.

— Petit (le) guide de l'Exposition universelle 1878. Avec un plan du Champ-de-Mars et du Trocadéro. In-16 de 31 p. Paris, Brière.

— Plan de l'Exposition internationale de 1878. Palais du Champ-de-Mars et du Trocadéro. Paris, imp. lith. Monrocq; Ruel.

— Plan de l'Exposition internationale de 1878. Palais du Champ-de-Mars et du Trocadéro. Paris, imp. lith. Monrocq; Leroux.

— Plan de l'Exposition universelle de 1878. Paris, Monrocq (J. Gaultier).

— Plan de l'Exposition universelle de 1878 avec ses annexes. Paris, chromolith. Appel.

— Plan de l'Exposition universelle internationale de 1878 (3 formats). Paris, imp. lith. Martin.

— Plan général de l'Exposition universelle de 1878. Paris, chrom. Becquet.

Extrait du Guide de l'Exposition et de la ville de Paris pour 1878.

— Plan général de l'Exposition universelle internationale (2 feuilles). Paris, imp. lith. Romanet.

Publié par le Catalogue populaire.

— Plan-guide de l'Exposition universelle, par l'ingénieur Pierotti. Imp. Monrocq.

— Plan topographique de Paris. Imp. Becquet (A. et H. le Béalle).

— Principaux monuments de Paris (11 vues). Paris, imp. lith. Becquet.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 9 Juillet 1878.

Présidence de M. Alf. Maury, vice-président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance du 11 juin est lu et adopté.

— Le Conseil apprend avec regret la mort d'un membre de la Société, M. Petitet.

— Le Président de la Société, M. Victor Duruy, absent de Paris, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

— Plusieurs membres du Conseil critiquent la décision du 11 juin dernier, aux termes de laquelle aucun procès-verbal des séances ne devra être publié avant d'avoir été approuvé dans une séance subséquente. Ils font observer que l'usage contraire n'a eu jusqu'ici aucun inconvénient, que la règle nouvelle occasionnera, pendant les vacances, un retard fâcheux, qu'elle entravera la publication du Bulletin au moment même où le secrétaire du Comité de publication vient de réussir à le mettre à jour. Enfin ils regrettent qu'une décision de cette nature ait été prise sans avoir été étudiée préalablement du Comité de publication.

Le vote du 11 juin est défendu par les considérations suivantes : on ne peut, sans inconvénients, publier des procès-verbaux qui n'ont pas été lus et approuvés en séance; les sociétés savantes analogues à la nôtre l'ont senti. D'ailleurs, une décision qui date d'un mois à peine ne peut pas être annulée le lendemain du jour où elle a été prise. Le retard dont on parle ne se produira qu'une fois chaque année, au moment des vacances.

Le Conseil adopte à l'unanimité la décision qui suit :

« Jusqu'à la prochaine réunion du Conseil, il sera sursis à l'exécution de la délibération prise le 11 juin dernier. D'ici là, le Comité de publication étudiera la question et présentera un rapport au Conseil dans la séance d'octobre. »

— M. le baron Jérôme Pichon donne lecture d'une curieuse plaquette intitulée : *Relation d'une nouvelle découverte du 20 Juin 1738.* Ce récit, de pure invention, donne des détails fantastiques sur un prétendu souterrain découvert sous l'abbaye de Montmartre; on a trouvé, entre autres choses, dans ce souterrain, un grand et vaste temple, orné de douze statues d'or représentant des guerriers d'une taille gigantesque, etc., etc. Le narrateur fait intervenir le roi : c'est lui qui ordonne les fouilles. Au bas de la pièce, on lit ces formules : « Sur l'imprimé à Paris, le 25 juin 1738. Signé : Hérault. Permis d'imprimer le présent, à Caen, ce premier août 1738. Signé: Regnaud. Pour l'absence de Messieurs les lieutenant général et procureur du roy de Police. »

M. le baron Pichon ne connaît aucun fait qui ait pu donner lieu à cet étrange canard. M. Alfred Maury se demande si les travaux qui eurent lieu à Montmartre pour la détermination de la méridienne ne seraient pas l'origine de cette facétie; il est dit précisément dans la pièce que « M. de la Hire et ses confrères fixèrent le méridien qui passe sous cette ouverture. »

— M. Leguay expose au Conseil le résultat de la visite qu'il a faite à la collection archéologique de M. Piérart, possesseur des restes de l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés. Les débris que possède M. Piérart avaient été presque tous réunis par M. Bourière, précédent propriétaire : ils proviennent de l'abbaye même. C'est une collection fort intéressante. M. Leguay remettra à ce sujet une note destinée au Bulletin.

— M. Robert de Lasteyrie donne quelques renseignements sur les fouilles qui ont été entreprises par M. Landau, rue Nicole. Un article de M. de Lasteyrie sur ces découvertes paraîtra au Bulletin.

— M. R. de Lasteyrie annonce que M. Hamard, curé de Hermes, canton de Noailles (Oise), a découvert à Hermes une inscription latine où est mentionné le *vicus Ratumagus*. M. Robert Mowat, dans une lecture à l'Académie des inscriptions, a proposé d'identifier ce *vicus*, qu'on connaissait déjà par Ptolémée, avec Hermes, lieu de la découverte. M. R. de Lasteyrie croit savoir que M. Longnon a été conduit à une autre identification.

M. Longnon présente ses conjectures au sujet du *Ratumagus* des Silvanectes. Il les consignera dans une note écrite qu'il destine au Bulletin.

— Le Conseil s'ajourne au mardi 8 octobre.

— La séance est levée à 5 heures 1/2.

II.

VARIÉTÉS.

LETTRE DE M. ROBERT MOWAT

SUR L'INSCRIPTION GAULOISE DU MUSÉE DES THERMES.

21 juillet 1878.

Monsieur le Président,

Le Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris pour mars-avril 1878 contient aux pages 35-36 un article intitulé : *Note sur la provenance de l'inscription gauloise conservée au musée des Thermes*. Cet article dans lequel je suis nominativement visé m'amène à faire une réponse que j'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous, en vous priant de vouloir bien lui donner place dans le prochain numéro du Bulletin.

M. Th. Vacquer me reproche d'avoir, dans la *Revue archéologique* de février dernier, commis une erreur grave, en assignant une origine parisienne à cette pierre épigraphique, et de n'avoir pas deviné qu'elle se rapporte au n° 2669 du catalogue du musée de Cluny.

L'absence d'un signe récognitif quelconque m'ayant, au contraire, fait supposer que cet objet n'était pas porté au catalogue, j'ai fait ce qu'aurait fait à ma place tout homme désireux de renseignements authentiques; je me suis adressé à M. le directeur du musée en personne et j'ai transcrit sa réponse dans les termes suivants (*Revue archéologique*, février, p. 108) : « La provenance précise de cette « pierre et la manière dont elle est entrée au musée de Cluny sont « entourées de quelque obscurité..... M. du Sommerard, directeur de « l'établissement, suppose, avec toute apparence de raison, qu'elle y a « été déposée avec d'autres débris provenant des travaux de réparation « de la Sainte-Chapelle, et que l'ouvrier qui l'a apportée s'est retiré « sans donner de renseignements au gardien. »

Mes réserves et mes doutes étant ainsi incontestablement formulés, est-il permis à M. Th. Vacquer de dire que, de *prime-saut* et de *façon positive*, j'ai assigné une origine parisienne à l'inscription? Et d'ailleurs, n'ai-je pas enlevé d'avance, à n'importe qui, le droit de me reprocher une attribution erronée dont je ne suis pas l'auteur responsable, puisque je l'ai *spontanément* rectifiée dans le plus bref délai possible, en insérant dans la livraison immédiatement suivante de la *Revue archéologique* (mars, p. 188), éditée bien avant la note de M. Th. Vacquer, un article intitulé *L'Inscription gauloise du musée de Cluny restituée à Néris-les-Bains* (*Allier*), et commençant par ces lignes : « Mon article sur la découverte d'une inscription gauloise à « Paris avait à peine paru dans la *Revue archéologique*, lorsque M. A.

« de Barthélemy m'a fort obligeamment communiqué un renseigne-
« ment important qu'il venait de recevoir de M. de la Villegille. A la
« date du 10 février, ce dernier l'informait que ce monument épigra-
« phique provient d'une enceinte carrée en terre, située à droite de
« la route de Montluçon à Néris, en arrivant dans cette dernière ville.
« M. de la Villegille l'a acheté en 1836 à Néris même et l'a donné en
« 1869 au musée de Cluny avec un lot d'autres antiquités. Devant un
« témoignage aussi positif, il n'est plus permis d'attribuer à l'inscrip-
« tion gauloise une origine parisienne; elle doit être désormais resti-
« tuée à Néris-les-Bains et classée parmi d'autres inscriptions votives
« recueillies dans cette localité, etc. »

Voilà un renseignement de première main, autrement circonstancié que le n° 2669 du catalogue, renseignement dont j'ai fait part moi-même à M. Th. Vacquer avec mon intention de le publier sans retard. Or c'était le 14 février dernier, dans une soirée chez M. Léopold Delisle, où (ceci soit dit pour fixer ses souvenirs) il me parla d'une inscription gauloise sur plaque de plomb, découverte à Paris et tenue secrète en sa possession. Je m'étonne que, sans tenir compte d'une pareille communication de ma part, il soit venu, dans la séance du 19 mars suivant, porter contre moi devant la Société de l'Histoire de Paris une accusation de légèreté et d'inexactitude, dont on peut maintenant apprécier la valeur.

Je termine en faisant observer qu'aucun exemplaire de sa note, gratuitement agressive, ne m'a été adressé et que je viens seulement d'en être informé par une circonstance toute fortuite. Ceci explique le retard apparent de la présente réponse.

Veuillez bien agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Robert MOWAT.

NOTICE SUR UN CIMETIÈRE ROMAIN

DÉCOUVERT A PARIS, RUE NICOLE[1].

Lorsque l'administration municipale fit construire, il y a cinq ans bientôt, le marché du Port-Royal, au coin du boulevard de ce nom et de la rue Nicole, on découvrit, en faisant les fondations du marché, de nombreuses sépultures romaines qui furent soigneusement relevées par M. Vacquer, l'architecte chargé par la Ville de la surveillance des fouilles. Les objets trouvés dans ces tombes furent portés au

1. Ce travail a déjà été publié dans la *Revue archéologique,* livraison du mois de juin 1878.

musée Carnavalet, où les rares personnes admises à visiter les collections de la Ville ont pu les voir.

Les fouilles de 1873 s'étaient arrêtées à la rue qui limite au nord le marché de Port-Royal, mais tout indiquait que les terrains bordant cette rue devaient également recéler des sépultures. Le propriétaire d'un de ces terrains, M. Léon Landau, a eu la curiosité de s'en assurer et, comme on devait s'y attendre, il a trouvé la suite du cimetière si fructueusement exploré par M. Vacquer.

Les fouilles de la rue Nicole ont fait quelque bruit depuis lors. M. Landau, heureux de faire jouir le plus de monde possible de ces découvertes, a libéralement donné accès sur son terrain à tous les archéologues et les curieux qui pouvaient s'intéresser à ce genre de recherches; de nombreux visiteurs ont assisté à l'ouverture des tombes, plusieurs journaux en ont entretenu leurs lecteurs; mais aucun compte-rendu sérieux n'a encore fait connaître le résultat de ces fouilles, et il est peut-être temps de mettre un terme aux exagérations, aux erreurs, aux appréciations contradictoires auxquelles elles ont donné lieu.

Grâce à M. Landau qui m'a admis à examiner chez lui-même tous les objets de quelque importance recueillis par lui, grâce d'autre part à l'obligeance d'un employé de la Ville qui m'a permis de voir à l'hôtel Carnavalet tous les objets découverts au marché de Port-Royal, j'ai pu me procurer des renseignements exacts sur tout ce qui a été trouvé rue Nicole, tant en 1873 qu'en 1878. Naturellement j'ai cru devoir réunir dans le même article le compte-rendu de ces deux séries de fouilles; car, bien que faites à des époques et par des mains différentes, elles appartiennent à un même ensemble, elles se complètent réciproquement et ne sauraient être étudiées séparément. Je devais seulement m'efforcer de faire à chacun la part qui lui revient; c'est un soin que je n'ai pas négligé et dont j'espère m'être acquitté à la satisfaction des intéressés.

La découverte d'un cimetière romain, rue Nicole, n'est pas un fait inattendu. On sait depuis plus de deux siècles qu'il existait au sud de Paris, le long de la rue Saint-Jacques, ancienne voie de Lutèce à Genabum, un vaste champ funéraire dont l'existence a été constatée par maint historien. Divers noms remontant peut-être à une époque assez reculée du moyen âge témoignent du grand nombre de sépultures découvertes dans ces parages, c'est le *Fief des Tombes*, le *Locus Cinerum*, le *Clos des Mureaux*.

La rue Nicole traverse l'ancien jardin des Carmélites de la rue d'Enfer, autrefois Notre-Dame-des-Champs; or Sauval nous apprend qu'on y trouva à diverses reprises de nombreuses antiquités[1]. Il en

1. Sauval, *Antiquités de Paris*, t. I, p. 19 et suiv., et t. II, p. 335 et suiv.

décrit quelques-unes, qui toutes paraissent appartenir au temps du haut empire[1]; puis il ajoute : « Je pourrois encore parler de quantité d'autres caveaux, de coffres, de squelettes et de têtes ayant des médailles à la bouche, qui auparavant et depuis ont été découverts à Notre-Dame-des-Champs et aux environs : ce qui donneroit lieu de croire, vu le grand nombre qu'on a trouvé en ce quartier-là, que peut-être les Romains l'avoient choisi exprès pour leur servir de cimetière et y placer leurs tombeaux, parce que c'étoit le grand chemin de Rome[2]. »

Le cimetière découvert rue Nicole n'est donc qu'une partie de la grande nécropole signalée par Sauval et il est à peu près certain que les terrains particuliers qui bordent au nord et à l'est l'espace exploré par MM. Vacquer et Landau contiennent, eux aussi, un nombre plus ou moins grand de tombes.

Toutes les sépultures ouvertes jusqu'ici appartiennent à l'époque romaine. Le style des inscriptions et surtout les monnaies trouvées dans les tombes les rapportent aux IIe et IIIe siècles. De nombreux débris, dont quelques-uns ont appartenu à des monuments d'assez grande dimension et d'une bonne époque, se trouvaient pêle-mêle dans le sol. La plupart sont tellement mutilés qu'ils offrent peu d'intérêt; je mentionnerai seulement un fragment de frise ornée d'oves et de denticules; une stèle représentant deux hommes en pied, mais dont malheureusement les têtes et les pieds manquent; une tête imberbe d'un bon style mais très-mutilée, enfin une pierre sculptée qui devait former l'extrémité de la crête d'un toit.

Tous les fragments dont je viens de parler ont été recueillis sur le terrain de M. Landau. On a dû en trouver d'analogues sur l'emplacement du marché de Port-Royal, mais leur peu d'importance ou leur mauvais état a empêché de les conserver.

La découverte des débris que je viens de mentionner faisait espérer une moisson épigraphique plus ou moins abondante. Cet espoir n'a pas été complétement déçu, mais les trop rares inscriptions sorties jusqu'ici des fouilles n'offrent qu'un intérêt médiocre. Elles sont au nombre de six. Les trois premières ont été trouvées en 1873 par M. Vacquer, les trois autres cette année par M. Landau. En voici le texte :

---

1. Les descriptions que Sauval donne de ces monuments sont assez extraordinaires, mais il mentionne la trouvaille de médailles de Faustine la mère et d'Antonin le Pieux ; or une grande partie des monnaies ou médailles trouvées par M. Landau sont de la même époque.

2. Sauval, Antiquités de Paris, t. II, p. 337.

1.

D M MO
MAXMILLII
MATIIRII////
DONAVIT

Pierre. — Haut. 0,28, larg. 0,35.

Dis manibus, monumentum Maximille, mater ejus donavit.

Cette pierre a été trouvée sur le terrain où s'élève actuellement le marché. Elle est d'un grain grossier; les mots y sont profondément gravés en caractères rustiques. La lecture en est certaine sauf à la fin de la troisième ligne, où on lirait aussi bien IL que II, mais le trait oblique qui semble faire une L du second jambage me paraît être plutôt un accident de la pierre.

2.

GEMINIVS
SOLIMARIF
VESTAR
H S

Pierre. — Haut. 0,62, larg. 0,26.

Geminius, Solimari filius, vestiarius, hic situs.

Cette épitaphe est gravée au milieu d'un cadre taillé en creux dans la partie supérieure d'une petite stèle en pierre; un fronton triangulaire, aujourd'hui mutilé, surmontait le cadre. Les lettres sont assez régulières; une cassure occasionnée par quelque choc en a entamé plusieurs au centre de l'inscription. Cela rend difficile de voir si le T de VESTARIVS était surmonté d'un I comme je le crois probable, car on ne voit trace d'aucun caractère entre le T et l'A, et l'on ne peut admettre sans preuve certaine le barbarisme *vestarius*. Ce petit monument a été découvert en face du marché, de l'autre côté du boulevard de Port-Royal.

3.

. . . . T
. . . . NA
. . . . . . CTIMO
. . . . . NVS · ET ·
. . . . . *e*XVOTO
. . . . T

Marbre. — Haut. 0,35, larg. 0,30.

Ce fragment d'inscription est en deux morceaux; on l'a découvert en 1873, rue Nicole, sur l'emplacement d'une des maisons qui font face au marché. Il est écrit en lettres magnifiques et d'une netteté parfaite; malheureusement il est tellement mutilé qu'on ne peut en essayer la restitution.

4.

D M M
ACCAVIAE MARTIOLAE

Pierre. — Haut. 0,39, larg. 0,80.

Dis manibus monumentum Accaviae Martiolae

Cette épitaphe a été trouvée cette année dans le terrain de M. Landau. Elle est écrite sur un fronton triangulaire en calcaire assez fin. Les lettres sont régulières et peuvent appartenir au IIe siècle. Le texte semble être complet. La pierre devait faire partie d'un petit monument rehaussé de couleur, car on voit encore sur les bords du fronton un encadrement d'un beau rouge appliqué sur une bande de mortier ou de stuc. Le nom de Martiola n'est pas rare[1]; celui d'Accavia l'est beaucoup plus, j'avoue même n'en connaître aucun exemple.

On remarquera que j'ai traduit les sigles DMM par *Dis manibus monumentum* et non par *Dis manibus memoriæ*, formule bien plus commune, mais qui n'est pas en usage dans le formulaire parisien. Les deux inscriptions que je vais donner justifieront, s'il en était besoin, la lecture que j'ai adoptée.

5.

MONIMENT
DOMITILLII

Pierre. — Haut. 0,20, larg. 0,29.

[*Dis manibus,*] *monimentum... Domitille*[2].

Ces mots sont gravés sur une pierre calcaire, qui pourrait bien avoir été employée plus tard à quelque construction. L'inscription ne paraît pas avoir jamais eu plus de deux lignes. Un certain espace laissé libre après le mot DOMITILLII indique que l'épitaphe se terminait à ce mot, aussi me semble-t-il difficile qu'il y ait plusieurs lettres manquantes à la fin de la première ligne. Tout au plus peut-on admettre les lettres VM qui doivent finir le mot *monimentum*. Le côté gauche de la pierre est à arête régulière, ce qui porte à croire, au moins à première vue, qu'il ne manque rien au commencement des lignes. Cependant on doit remarquer que le mot *monimentum* appelle la formule *dis manibus;* or, dans l'espace libre qui surmonte

---

1. Gruter, p. CDXI, n° 4; p. DCXLVII, n° 5; p. DCCCLII, n° 1. — *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, n° 325, et t. II, n° 2750.

2. Quelques-uns des archéologues qui ont vu cette pierre ont émis des doutes sur la lecture DOMITILLII. Les deux lettres DO sont en effet assez mutilées. Mais je ne connais aucun nom qui puisse convenir mieux que celui-ci, et M. Léon Renier, qui a vu le monument, n'a pas hésité à confirmer la leçon que je donne ici.

la première ligne, il n'y a aucune trace des sigles D. M. De plus, on voit avant le mot *monimentum* un point qui semble bien être un point séparatif et non un défaut de la pierre. Il faudrait donc supposer que la pierre a été coupée pour servir dans quelque construction, ce qui aura fait disparaître les deux lettres D. M. En ce cas il faudrait placer en tête de la seconde ligne les lettres VM, pour lesquelles, je l'ai dit, il n'y a guère place à la fin de la première ligne, et qui remplissent exactement l'espace correspondant aux deux lettres D. M.

6.

D·M· *moni*MENT
VI//////////////S LIBER
TVS//////////IC///IT

Pierre. — Haut. 0,30, larg. 0,40.

Cette épigraphe est la dernière qui ait été trouvée jusqu'à ce jour dans le terrain de M. Landau ; elle est très-fruste, on n'en peut lire que le commencement et la fin des lignes. Du nom de l'affranchi auquel le monument est élevé on ne reconnaît avec certitude que la première et la dernière lettre. La seconde lettre m'a paru être un R, ce qui ferait penser à un nom comme VRSICINVS ; VRSINVS serait trop court. Quelques personnes ont voulu y voir un A, ce qui ouvrirait un champ encore plus vaste aux conjectures. Les trois lettres qui terminent l'inscription semblent être CIT, ce qui serait la fin du mot FECIT. Malheureusement le C n'est pas certain, et le peu qu'on distingue de la lettre qui le précède ressemble bien plus à un N qu'à un E.

En ajoutant à ces six inscriptions les deux suivantes que rapporte Sauval, on aura, je crois, toutes les inscriptions trouvées jusqu'à ce jour dans le cimetière romain de la voie de Genabum.

La première :

VIBIVS HERMES EX VOTO

a été trouvée en 1630 sur un objet en bronze dans l'enclos des Carmélites [1].

La seconde :

L·GAVILLIVS
CN·F
PERPETVS
H·S·E

a été trouvée un peu plus au sud, en 1658, sur une tombe en pierre [2].

1. Voir Sauval, *Antiquités de Paris*, t. II, p. 337, et Jollois, *Mémoire sur les antiquités romaines de Paris*, p. 21 ; dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2e série, t. I.
2. Sauval, t. II, p. 336, et Jollois, p. 23.

Parlons maintenant des sépultures explorées par MM. Vacquer et Landau.

Le nombre de ces sépultures est considérable. M. Vacquer, en 1873, en a découvert une cinquantaine; M. Landau en a jusqu'ici ouvert environ 150. Elles appartiennent à une époque où le système de l'inhumation dominait presque exclusivement. Je ne crois pas, en effet, qu'on ait trouvé dans l'ensemble plus d'un ou deux exemples d'incinération, et je n'ai pu recueillir des renseignements assez positifs sur ces exemples pour faire connaître dans quelles circonstances ils se présentaient. J'ai seulement vu au musée Carnavalet deux urnes funéraires, l'une en terre blanche un peu rosée, l'autre plus grande en terre noire, qui contenaient quelques os calcinés. M. Landau en a trouvé une ou deux du même genre. Elles étaient, m'a-t-il dit, dans des fosses semblables à celles qui servaient aux inhumations, et entourées de petits vases de diverses formes absolument pareils à ceux des tombes voisines. Quoi qu'il en soit, ce sont là des exceptions trop peu nombreuses pour qu'il soit utile de s'y arrêter.

Sauf une exception, dont je parlerai plus loin, l'inhumation semble avoir toujours eu lieu en pleine terre ; les corps étaient seulement renfermés dans des cercueils en bois, ce dont on peut juger par les grands clous que l'on a retrouvés dans presque toutes les fosses assez régulièrement rangés sur les quatre côtés des corps[1]. Quelques fosses paraissent avoir été recouvertes de pierres plates disposées sans ordre.

Une seule tombe faisait exception, c'était celle d'un enfant, trouvée dans le terrain de M. Landau. Celle-ci était creusée dans un gros bloc de pierre, taillée carrément à l'intérieur et à l'extérieur, et fermée par une grosse pierre plate. Ce tombeau, très-soigneusement appareillé à l'intérieur, était seulement dégrossi sur ses faces extérieures ; le couvercle avait été soudé au tombeau par un lit de mortier. Par un hasard singulier et qui mérite bien d'être signalé, le lourd couvercle, en tombant sur le mortier liquide au moment de la fermeture de la tombe, a fait jaillir une certaine quantité de mortier jusque sur la figure du petit défunt ; ce liquide en séchant a moulé les traits du pauvre enfant, et nous les a conservés jusqu'aujourd'hui comme la boue qui a enseveli Pompéi nous a conservé les corps de quelques-unes des victimes du Vésuve. Dans cette tombe plus soignée que les autres, on espérait trouver quelques objets intéressants. Elle ne contenait qu'un biberon de verre d'une jolie forme et d'une conservation parfaite.

1. M. Jollois avait constaté la présence de clous dans les sépultures découvertes en 1839 à l'impasse Tivoli, mais il n'avait pas su l'expliquer (Voir le mémoire précité, p. 5).

Ce n'est pas la seule tombe d'enfant qui se soit rencontrée dans le cimetière de la rue Nicole, mais les autres ne renfermaient rien de remarquable ; une seule, ouverte en 1873 par M. Vacquer, contenait un petit jouet en os ou en ivoire. C'est un canard assis dans une sorte de bateau oblong, qui rappelle de loin, quant à la forme, ces petits canards en verre filé que l'on fabrique encore maintenant.

On a trouvé quelques autres objets en os, une statuette de femme assise, très-mutilée et d'un travail grossier, une petite pyxide ronde avec couvercle plat, un dé à jouer, une cuiller, des épingles, etc.[1]. Mais les petits objets mobiliers sont rares dans les tombes de la rue Nicole. M. Vacquer n'en a recueilli que d'insignifiants. M. Landau a été un peu plus heureux ; c'est ainsi qu'il a trouvé un petit buste d'Apollon en bronze d'un fort bon style. Cette figurine, haute de 7 à 8 centimètres, est creuse ; au sommet de la tête est un trou rond fermé par un couvercle à charnière. On dirait, sauf les dimensions, une de ces mesures à liquides du moyen âge, comme on en voit au musée de Cluny.

Parmi les menus objets trouvés par M. Landau, je signalerai encore : un bâton de verre plein, long d'une vingtaine de centimètres, tordu en spirale et légèrement épaté aux deux extrémités ; un ou deux colliers de verroteries ; plusieurs bracelets d'une matière noire assez semblable à de la corne et d'une conservation parfaite ; enfin des cuillers, des épingles, une ou deux bagues de bronze en fort mauvais état, etc.

On n'a guère été plus heureux dans la recherche des verreries. Les vases de verre sont peu nombreux rue Nicole ; la plupart sont des pièces fort communes et en mauvais état. M. Vacquer n'avait trouvé, je crois, que deux de ces fioles carrées en verre bleuâtre, à anses plates, si abondantes dans toutes les collections. M. Landau en a également recueilli une ou deux, mais en morceaux ; il a trouvé en plus des lacrymatoires en verre bleuâtre, deux tout petits vases d'un verre très-épais et d'une forme analogue à celle de nos marmites pour pot-au-feu, deux tasses ou coupes sans pied en verre blanc très-fin, malheureusement très-endommagées, une petite tasse d'un verre jaunâtre sur laquelle se détachent en émail blanc les lettres A V E séparées par des points triangulaires, enfin le charmant biberon trouvé dans le tombeau de pierre dont j'ai parlé plus haut.

Si les menus objets et les verreries sont rares, les poteries abondent dans le cimetière de la rue Nicole. Il n'est guère de tombes où l'on n'ait trouvé quelque vase en terre fine ou grossière ; souvent l'on en a ramassé jusqu'à sept ou huit dans une seule fosse. A en juger par

---

1. La pyxide et la statuette sont au musée Carnavalet, les autres pièces appartiennent à M. Landau.

les tombes que j'ai vu ouvrir, le mort devait être enfermé tout habillé dans un cercueil de bois. On a retrouvé en effet dans plusieurs fosses les restes des grosses semelles garnies de clous nombreux qui formaient les chaussures des défunts. Puisqu'ils étaient chaussés, ils devaient être vêtus. Mais le temps n'a rien laissé des étoffes de laine ou de toile dont se composait leur vêtement. Aux pieds du mort, parfois entre ses jambes, on plaçait un vase ; souvent on en mettait deux aux pieds, souvent aussi des deux côtés de la tête. Dans la bouche du mort, ou dans un des vases dont il était entouré, on plaçait une pièce de monnaie, l'obole de Caron. M. Landau a recueilli un grand nombre de ces monnaies ; elles sont toutes en bronze et complètement frustes pour la plupart ; on a pu cependant reconnaître plusieurs pièces du Ier et du IIe siècle, notamment des Faustine et une médaille au type de l'autel de Rome et d'Auguste, datée de la sixième salutation de Tibère. M. Cohen, qui a publié cette médaille dans son grand ouvrage sur la numismatique des empereurs, n'avait encore rencontré que la septième salutation. Cette pièce a donc quelque intérêt au point de vue numismatique.

Mais revenons aux poteries. Elles sont si nombreuses que je ne puis songer à les décrire toutes. Cette description aurait peu d'intérêt du reste, car elles appartiennent à des types fort communs. Elles sont en terre noire, blanche et rouge. Les noires sont de fabrication grossière. Ce sont des urnes funéraires, des vases en forme de terrines, des petits pots semblables aux pots à beurre d'aujourd'hui, des écuelles, souvent portées sur trois pieds très-bas. Un ou deux seulement de ces vases noirs sont en terre fine. Le plus curieux se voit au musée Carnavalet ; la moitié supérieure de sa panse est hérissée de petites saillies coniques, appliquées après une première cuisson et recouvertes du même vernis noir qui colore le vase.

Les poteries blanches sont un peu plus fines que les précédentes. Ce sont d'assez grandes pièces pour la plupart. Elles affectent presque toujours la forme d'un vase à grosse panse ronde, muni d'un goulot étroit avec une anse. M. Vacquer a trouvé une belle urne cinéraire à deux anses, qui appartient à cette catégorie.

Les poteries rouges sont beaucoup plus fines, sauf quelques-unes d'une fabrication grossière, elles sont toutes vernissées et ont cette belle nuance brillante des poteries dites samiennes. On n'a trouvé dans cette catégorie que des petits vases en forme de tasses ou d'écuelles. Leurs variétés sont très-nombreuses, mais tous appartiennent au même type si commun dans la céramique parisienne. Un seul mérite d'être signalé, parce qu'il est décoré d'ornements en relief. Il a été trouvé tout récemment par M. Landau. On y voit un génie ailé, un chien et un cerf, au milieu de rinceaux de feuillage. Le style des rinceaux est assez pur, mais les figures sont lourdes et mal dessi-

nées. Il est étonnant que dans un cimetière si riche en monuments céramiques de tout genre, on n'ait pas trouvé un seul autre spécimen de poteries à relief.

Les vases en terre noire ou blanche n'ont jamais de marque, non plus que ceux en terre rouge non vernie ; mais les vases rouges en terre fine en ont presque toujours. Parfois l'estampille consiste en une simple rosette, mais le plus souvent c'est un nom de potier, et je ne crois pas inutile de donner ici celles de ces marques que j'ai pu copier soit au musée Carnavalet, soit chez M. Landau.

La plupart des noms qui figurent dans ces marques se sont déjà rencontrés ailleurs, cependant il en est un ou deux qui sont rares ou dont l'interprétation peut paraître douteuse de prime abord, je vais donc rappeler les analogues trouvés en divers lieux[1].

1° ANDIIII. M. Il faut lire, je crois, *Andilli manus*. Je ne connais, il est vrai, aucun exemple du cognomen *Andillus*, mais on peut le rapprocher d'*Andeolus*, dérivé comme lui d'un radical *And* qui se rencontre dans une foule de noms gaulois.

2° AVENTINI.M. *Aventini manu*. La même marque a été trouvée en divers endroits, notamment sur des vases conservés à Salzbourg[2] et au British Museum[3].

3° CELERIM. *Celeri manu*. Le même nom se lit sur des poteries de Tarragone sous la forme CELE/RI et CELE/RIS.[4]

4° CERTAI.M. Je ne connais aucun exemple qui justifie cette lecture ; il faut sans doute ne pas tenir compte du trait horizontal qui paraît surmonter la quatrième lettre et lire CERIAI.M ou peut-être même CERIAL.M. *Cerialis manu*. Le nom de *Cerealis* est bien connu et la forme *Cerialis* n'est pas rare. On a trouvé la marque CERIAL.F *(Cerialis fecit)* en Autriche[5], et le British Museum possède des vases avec la marque CERIAL.M[6].

5° DACCIIM. *Daccii manu*. Ce nom se retrouve sous bien des formes, DACCIVS, en France[7]; DATIVS, en Espagne[8], que M. Hübner a voulu corriger en *Dativus*, ce que les exemples suivants ne semblent pas justifier ; DASIVS, sur une tablette de cire

---

1. Les n° 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 15, 16, 17 ont été trouvés par M. Landau. Les n° 6, 10, 11, 12, 13, 14, par M. Vacquer.

2. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, n° 6010-28.

3. *Ibid.*, t. VII, n° 1336-118. Voir d'autres exemples dans Schuermans, *Sigles figulins*, n° 641 et s.

4. *Ibid.*, t. II, n° 4970-129.

5. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, n° 6010-56.

6. *Ibid.*, t. VII, n° 1336-301.

7. Cochet, *Bulletin monumental*, t. XXI, p. 503.

8. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, n° 830.

trouvée en Thrace [1]; DASSIVS sur diverses inscriptions recueillies en Dalmatie [2]; DECCIVS [3] et DECCIA [4], dans le même pays; enfin DACCIVI [5] sur un vase conservé au musée d'York, en Angleterre. Toutes ces formes, comme la dernière le prouve, semblent dériver du cognomen bien connu de *Dativus*.

6° GENITORIS. *Genitoris* sous-entendu *manu* ou *officina*. Ce nom est commun, on le trouve sur des poteries du British Museum [6]. L'abbé Cochet l'a recueilli également sur des vases trouvés dans la Seine-Inférieure [7].

7° IMPRITO. La lecture de cette marque m'a paru certaine. La pareille ou à peu près se lit sur des vases du Musée Britannique sous la forme INPRVTVF et INPRIITVF ou INPRINTVF [8]. M. Hübner, en publiant cette estampille, déclarait ne pas la comprendre. Il faut y voir sans doute un nom celtique *Impritus* et le verbe *fecit*. La finale *o* et *u* pour le nominatif *us* n'est pas rare, on en verra deux exemples ci-dessous.

8° LAXTVCIS F. On a plusieurs exemples de ce nom. M. Tudot a trouvé dans l'Allier la marque LAXTVCI; M. Fillon a recueilli en Poitou la marque LAXTVCIS.O; enfin on a trouvé à Augst la même forme qu'à Paris : LAXTVCIS F [9].

9° MATTI · M. *Matti manu*. M. Tudot a trouvé la même marque dans l'Allier [10]. Le nom de *Mattius* se lit ailleurs que sur des estampilles de potiers. On connaît en effet un P. Mattius Cornelianus et un T. Mattius Hecato [11].

10° MEELAVSI. *Meelausi* sous-entendu *manu* ou *officina*. On a trouvé à Ratisbonne la marque MELAVSVS [12].

11° PATIIRNIM. *Paterni manu*. Ce nom n'est pas rare, il se rencontre surtout sur des poteries espagnoles ou anglaises, sous les formes PATERNI [13], OFI. PATIIRNI [14], PATIIRNV [15], PATERNI.M [16].

---

1. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, p. 940 et 941.
2. *Ibid.*, t. III, n°s 1938, 2305, 2516.
3. *Ibid.*, t. III, n° 5923. — 4. *Ibid.*, t. III, n°s 1608 et 3355.
5. *Ibid.*, t. VII, n° 1336-393.
6. *Ibid.*, t. VII, n° 1336-485.
7. *Bulletin monumental*, t. XXI, p. 501.
8. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, n° 1336-517.
9. Schuermans, *Sigles figulins*, n° 3429.
10. *Ibid.*, n°s 2920-2922.
11. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. III, n°s 378 et 5186.
12. *Ibid.*, t. III, p. 1052. Cet exemple a permis de corriger la mauvaise leçon MEMVSVS qu'on avait cru lire sur une autre poterie de même origine (*ibid.*, t. III, n° 6010, 144).
13 et 14. *Ibid.*, t. II, n° 4975-144.
15. *Ibid.*, t. VII, n° 1336-801. — 16. *Ibid.*, t. VII, n° 1336-802.

12° PRI.M. *Primi manu.* Le nom de *Primus* est extrêmement commun dans tous les genres d'inscription ; il se rencontre sur les poteries sous les formes OF.PRIMI, OF.PRIM, PRM.M, PRIM, PRI MV PRM, OF.PR, etc. [1].

13° SACRAPV.S. Le nom de *Sacrapus* s'est rencontré en Angleterre et en Écosse, en quatre lieux différents, sous les formes SACIRAPO et SACRAPO.F [2]. Je ne sais si dans notre exemple parisien il faut lire SACRAPVS ou s'il faut, en tenant compte du point qui suit le V, faire de l'S un ornement ou un sigle dont le sens m'échappe. La forme SACRAPV convient aussi bien que SACRAPO.

14° SAGIRO. On conserve au Musée Britannique et au musée d'York les marques SACIRV, SACIROM et SACERO.M [3].

15° TITVS FECT/.

16° VAGIRV. On a trouvé à Chesterford, en Angleterre, le même nom sous la forme VACIRO [4]. La marque VAGIRV a été trouvée à Augst [5].

17° VINDICILI. Je ne connais pas de marque de potier où se lise ce diminutif de Vindex.

A cette liste d'estampilles de potiers je dois ajouter un nom grossièrement gravé à la pointe sur un des vases rouges de M. Landau : c'est DECMINI, cognomen assez fréquent sous les formes *Decuminus* ou *Deciminus* [6].

La liste qu'on vient de lire est sans doute incomplète. Pendant que je rédigeais cette notice, M. Landau a continué patiemment ses fouilles, et sa nombreuse collection de vases se sera enrichie de plus d'une marque nouvelle. C'est à lui à les faire connaître au public. J'aurais voulu de même donner les dessins des principales formes de vases recueillis rue Nicole ; M. Landau m'y avait autorisé, et j'avais pris chez lui un certain nombre de croquis ; mais j'apprends, au moment de terminer cet article, qu'il pense à publier lui-même une notice détaillée sur ses fouilles et sur les objets qu'il a recueillis ; je m'empresse donc de lui laisser le champ libre, heureux s'il veut bien compléter les renseignements qui précèdent, et mettre en lumière tout ce que les découvertes de la rue Nicole apportent de faits nouveaux pour l'archéologie, l'histoire et la topographie du vieux Paris.

Robert DE LASTEYRIE.

---

1. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, n° 4970-404.
2. *Ibid.*, t. VII, n° 1336-974.
3. *Ibid.*, t. VII. n° 1336-973, 972, 967. Voir aussi les exemples recueillis par Schuermans, *Sigles figulins*, n°s 4850-4857.
4. Schuermans, *Sigles figulins*, n° 5547.
5. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, n° 1336-1142.
6. *Ibid.*, t. VII, n° 1336-407 et 409, et t. III, n° 4279.

LES DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DE PARIS, CONSERVÉS DANS LES ARCHIVES ET LES BIBLIOTHÈQUES DE BELGIQUE.

Dans le cours de l'année 1869, un savant, dont la mort prématurée a excité d'universels regrets, fit au Service historique de la ville de Paris une proposition qui fut accueillie avec empressement. M. Boutaric, chargé par le ministère de l'Instruction Publique d'une mission en Belgique, offrait de mettre à profit son excursion pour rechercher, dans les grands dépôts publics de ce pays, les documents relatifs à l'histoire de notre capitale. Depuis plusieurs années déjà, une réciprocité de bons offices s'était établie entre le Service et M. Boutaric. On n'ignorait point alors, et l'on sait encore mieux aujourd'hui, que notre regretté confrère était l'homme de France le plus versé dans l'histoire du Parlement, ce tribunal suprême qui évoquait à sa barre toutes les causes administratives, emprisonnait les magistrats coupables de négligence ou de prévarication, connaissait de tous les litiges municipaux et gérait ainsi, en dernier ressort, les grands intérêts de la ville de Paris. De ces relations avec un homme qui vivait au milieu des archives de la cour suprême, étaient résultées de nombreuses et fort intéressantes communications, avec l'espoir — malheureusement évanoui — d'une collaboration qui, sans nul doute, eût vigoureusement marqué sa trace.

D'autre part, le Service était en rapports suivis avec deux des principaux établissements littéraires de la Belgique et de la Hollande, les bibliothèques royales de Bruxelles et de La Haye. En 1867, l'administrateur de la grande bibliothèque belge, qui doit tant aux restitutions de 1815, avait bien voulu faire, au préfet de la Seine, l'envoi du manuscrit contenant la *Description de Paris*, par Guillebert de Metz, pour l'édition que préparait le Service et qui a paru dans l'un des volumes de la collection municipale.

De son côté, M. Holtrop, le savant bibliothécaire hollandais, avait obligeamment envoyé, vers la même époque, le calque soigneusement colorié d'une miniature représentant la ville de Paris, vers le milieu du xve siècle; œuvre remarquable enfouie dans un manuscrit de Jean de Courcy, conservé à la bibliothèque royale de La Haye.

Ces bons offices, dont le Service historique garde le meilleur souvenir, n'étaient certainement pas nécessaires pour attester l'existence, dans les deux pays, de nombreux documents relatifs à notre histoire et provenant, en grande partie, des archives et des «librairies» des ducs de Bourgogne. Le fait n'est point ignoré du monde savant; mais le voyage de M. Boutaric était une précieuse occasion de connaître les choses par le menu et avec un peu plus de détails que n'en donnent communément les inventaires-sommaires. Les hommes d'études en

général et le Service de la Ville, en particulier, avaient donc l'espoir de bénéficier, dans une large mesure, des renseignements qui leur arriveraient par cette voie.

Un homme de la valeur de M. Boutaric aurait pu se passer de programme; il en demanda un toutefois et le Service historique, se rendant à sa prière, formula dans les termes suivants ce que le savant archiviste appelait modestement « ses instructions » :

I. *Manuscrits.* — Rechercher les descriptions, récits, lettres des Parisiens ayant vécu dans les Flandres, le Brabant, les Pays-Bas, et d'étudiants étrangers ayant fréquenté l'Université de Paris; — les comptes-rendus d'ambassades, de négociations, de fêtes et cérémonies parisiennes; — les notes recueillies par les secrétaires des princes et autres personnages de distinction durant leur voyage à Paris; — les plans, devis, pièces de comptabilité relatives à la construction des églises, palais, hôtels, ponts, maisons et autres travaux exécutés à Paris par des artistes ou des artisans étrangers; — les pièces relatives aux transactions commerciales entre Paris et les Flandres; — la correspondance échangée entre l'Echevinage parisien et les communes de ces divers pays, notamment à l'époque de la prévôté d'Etienne Marcel et pendant la domination espagnole.

II. *Imprimés.* — Livres, plaquettes, feuilles, affiches en latin, en français, en flamand, en allemand, ayant trait à la ville de Paris et contenant des relations, des éloges, des discours, des thèses, des biographies, des pamphlets, des chansons et en général des récits descriptifs de toute nature.

Indiquer si les pièces sont inconnues ou seulement rares, s'informer du prix, quand on les rencontrera dans les librairies anciennes, chez les bibliophiles et les collectionneurs.

III. *Topographie et iconographie.* — Rechercher les représentations figurées de toute nature, relatives à la ville et aux environs de Paris, aux événements qui s'y sont passés, aux personnages qui y sont nés ou qui y ont joué un rôle de quelque importance (plans, miniatures et vues dessinées ou gravées, vieux bois, estampes anciennes, scènes de guerre, réunions, fêtes, cérémonies et réjouissances publiques, portraits, caricatures, etc., etc.).

Même observation que précédemment quant aux prix demandés.

IV. *Collections historiques.* — Objets de fabrication parisienne; s'attacher de préférence à la recherche des objets de provenance authentique, appartenant à ce qu'on appelle improprement de nos jours *l'art décoratif et industriel,* et pouvant aider à reconstituer l'histoire matérielle des métiers et corporations de Paris, des mœurs et coutumes de ses habitants, de leur habitation, de leur ameublement, de leur parure, etc., aux époques caractéristiques de leur existence. Ne négliger aucune occasion d'acquérir les chefs-d'œuvre de compagnonnage et de maîtrise, qui portent la marque de l'industrie parisienne, et signaler même les objets d'art non exécutés à Paris, mais ayant trait à son histoire et méritant soit d'être achetés, soit d'être reproduits photographiquement.

Indiquer leur origine, leur dépôt actuel.

V. *Observation générale.* — Faire emploi de la photographie pour tous les documents matériels, écrits ou figurés qui présenteront un véritable intérêt.

Un tel programme était vaste, trop vaste peut-être, et le voyageur, dont les instants étaient comptés, ne put en remplir qu'une partie. Cependant il déploya tant d'activité, mit si bien à profit les relations personnelles qu'il s'était créées dans le monde de la science, et fouilla tous les dépôts avec une sagacité telle que l'abondance des indications répondit presque à l'ampleur du programme. Ses lettres, dont il ne reste malheureusement plus trace aujourd'hui, tinrent le Service au courant de ses investigations quotidiennes; puis un rapport d'ensemble coordonna toutes les notes éparses que le voyageur avait prises pendant son excursion. Voici la teneur de ce document :

RAPPORT SUR LES DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DE PARIS, CONSERVÉS DANS LES DÉPÔTS PUBLICS DE LA BELGIQUE, PAR M. E. BOUTARIC.

I.

J'ai commencé par Bruxelles, et à Bruxelles par la Bibliothèque royale. Il y avait urgence, car on annonçait un déménagement prochain d'une partie des collections de ce grand établissement, et par conséquent la fermeture de ses portes. La section des manuscrits de la Bibliothèque royale est officiellement connue sous le nom de Bibliothèque de Bourgogne. Elle est, en effet, composée en grande partie de manuscrits provenant des ducs de Bourgogne de la maison de France, qui possédèrent, à titre d'héritage, les Flandres, l'Artois, le Brabant, les Pays-Bas, etc., et jouèrent au xve siècle un rôle important dans notre histoire... Ce qui attire surtout l'attention, ce sont les livres à miniatures que cette bibliothèque possède. J'ai recherché avec soin les manuscrits qui, par leur texte ou leurs enluminures, rentraient dans l'objet de ma mission; j'ai aussi examiné 560 volumes dont je pourrais donner la liste, mais il serait, je pense, superflu d'indiquer les mss. qui ne m'ont donné aucun renseignement. Je ferai remarquer, en thèse générale, que le plus grand nombre des volumes formant la bibliothèque des ducs de Bourgogne ont été écrits et enluminés dans les provinces septentrionales de leurs vastes Etats, c'est-à-dire en Flandre ou en Brabant; ce sont des spécimens, souvent fort beaux, de l'art flamand. On s'étonne de trouver, dans cette collection, si peu de produits de l'art français. On a l'explication de ce fait en consultant de près l'histoire de ces princes qui, peu à peu, cessèrent d'être français et finirent par devenir, sous Charles le Téméraire, des rivaux et même des ennemis de la royauté française, dont ils étaient pourtant une branche collatérale.

En revenant de Belgique, j'ai visité les archives départementales du département du Nord, à Lille, et y ai recherché des documents parisiens. J'ai compulsé les comptes de dépenses de la maison des ducs de

Bourgogne, et j'ai constaté que, pendant les quinze premières années du xve siècle, les ducs demandèrent à l'industrie parisienne leurs vêtements, leurs meubles, leurs bijoux, etc. Les noms de leurs fournisseurs pourraient même servir à dresser une liste des principaux marchands et industriels de la ville de Paris à cette époque; mais, à partir du traité de Troyes et de l'établissement des Anglais dans la capitale de la France, les ducs de Bourgogne deviennent pour ainsi dire flamands, et s'adressent aux villes des Flandres, surtout à Bruges, pour soutenir leur luxe.

Je signalerai donc les comptes de dépenses des premières années du xve siècle, conservés à Lille comme renfermant de précieux détails sur l'industrie parisienne contemporaine; il y a là beaucoup à prendre, quoiqu'ils aient été dépouillés, mais uniquement au point de vue artistique et d'une façon bien incomplète, par M. Léon de Laborde, pour son *Histoire des arts* à la cour des ducs de Bourgogne.

Revenons à la bibliothèque de Bourgogne. J'ai noté :

N° 17,939. « Registre de la corporation des épiciers de Paris, » vol. in-4°, parchemin, couvert en veau brun, acheté par Van Hulthem en 1799, à Paris, à la vente de la bibliothèque de Mercier de Saint-Léger. — Au folio 1, un I orné d'une miniature représentant deux épiciers ayant un vêtement bleu, des chausses et une coiffe rouges. Le manuscrit est orné de deux grandes miniatures, placées l'une vis-à-vis de l'autre. La première représente un Christ en croix; la seconde un Christ tenant le globe du monde, avec les attributs des quatre évangélistes. En tête du ms. on lit le commencement de chacun des évangiles. Ce volume renferme de précieux documents sur l'organisation et le personnel de la riche corporation des épiciers-droguistes de la ville de Paris du xive au xvie siècle. Sous le titre : « Ce sont ceulx qui ont donné pour faire le pouelle l'an mil cccc, iiii^xx, xviij » sont donnés en quatre pages les noms des épiciers qui prirent part à cette contribution. On lit ensuite, en une page et demie, les noms de « ceulx qui n'ont point paié pour ledit poelle ». Le plus ancien des documents de ce registre est une ordonnance des « marchans espiciers de la ville de Paris » en français, donnée le 30 juillet 1311.

Je signalerai aussi :

Autres lettres adjoustées avecques laditte lettre, et lettres du prevost de Paris sur le poids, l'an m.ccc.xxi, ce dimanche jour des Brandons.

Accord entre les tenans le poids-le-roi et les marchands bourgeois de Paris usant de ce poids, à Paris, juillet, 1322.

Ordonnance de Charles-le-Bel sur l'épicerie, 1321, février.

Ordonnance des saulciers et moustardiers par Jean de Folleville, prévôt de Paris, 28 octobre 1388.

Ordonnance de Robert d'Estouteville, prévôt de Paris, au sujet des visites des sauces, 18 février 1449.

Ce sont les fuers des courretages que l'on doibt paier des denrées d'avoir de poids, ci-dessous contenues : cire de Pouloine (Pologne), de Rigue (Riga), cyre de Metz et de Rubeque (Lubeck); cyre de Venise en bales et hors bales; cyres refondues de Bruges et cyre viels; amende, cumin, anés, seurmontains, gingembre, canelle, poivre, sucre en bales et hors bales.

Ce dernier et précieux document est suivi d'une longue énumération des drogues pharmaceutiques, parmi lesquelles figurent « la pouldre d'Alexandrie » et « le sucre candy. »

Noms des courtiers, etc. (f° 58).

Il serait trop long d'énumérer tous les documents renfermés dans ce précieux cartulaire qui est unique. Je dois pourtant encore mentionner :

« C'est le service qui se fait pour les frères et seurs de la confrérie monseigneur sainct Nycolas, en l'an, aux maistres espiciers et apothicaires de la ville de Paris en l'eglise de l'Ospital Sainte-Catherine en la grant rue Saint-Denis à Paris. » (Commencement du xive siècle.)

Les archives nationales de France ne possèdent pas de titres de l'ancienne corporation des épiciers et apothicaires de Paris.

N° 10,419. Vol. in-folio, en vélin, écriture du commencement du xve siècle, reliure du xviiie siècle, en maroquin rouge aux armes de France. — Cette reliure a été faite au xviiie siècle, du temps que les plus précieux manuscrits de la Bibliothèque de Bourgogne étaient déposés à la Bibliothèque royale de Paris, où ils avaient été transportés à la suite du succès des armes françaises dans les Pays-Bas. Ainsi s'explique la présence, à la Bibliothèque de Bruxelles, de volumes somptueusement reliés en maroquin du Levant, aux armes de France. On en rencontre aussi d'autres, revêtus d'une reliure magnifique ornée de la lettre N. Cette reliure splendide apprend à elle seule que ces mss., après avoir été enlevés sous la République, ont été portés à Paris, reliés sous Napoléon Ier, et rendus à la Belgique en 1815. L'administration actuelle de la Bibliothèque de Bourgogne, dans un esprit qu'on ne saurait trop blâmer, s'efforce de faire disparaître ces armes et ces chiffres, qui retracent pourtant éloquemment l'histoire de ces mss. On applique, sur ces beaux dos de maroquin, de laides peaux de veau, marquées des armes de Belgique, mal frappées et chargées de titres qui semblent avoir été mis par un relieur de province.

Le ms. 10,419 renferme le texte original de l'apologie du meurtre du duc d'Orléans par le duc de Bourgogne, due au cordelier Jehan Petit. C'est l'exemplaire même que l'on eut l'impudeur de mettre entre les mains de Charles VI, ainsi que le constate la dédicace qui suit :

« Comme vray et très loyal subject et obéissant à vous son roy et souve-

rain segneur, mon très redouté segneur, monsegneur le duc de Bourgoigne palatin... est chy venu presentement par devers la vostre très noble et très haute majesté royal, pour vous obéir, reverer et servir de toute sa puissance, comme il est tenu et obligié par très grants et plusieurs obligacions, desquelles furent par moy proposées douze o premier propos de la justification de mon dict segneur de Bourgoigne en vostre hostel Saint Pol, le viij^e jour de march l'an MCCCCVI, sur le faict de la mort et occision de feu Loys, qui se disoit nagueres duc d'Orléans; lesquelles obligations ne sont pas à faire quant à présent, mais sont bonnes et doibvent estre plaisans à oïr repeter et retraire. »

Le n° 14,840 renferme un document inédit de premier ordre qui complète le précédent :

« C'est le rapport faict par maistre Thery le Roy, advocat, demourant à Lille, à madame la ducesse de Bourgoigne, le merquedi xiij^e jour de mars mil iiijc et vij, sur le faict de la proposition faicte en la ville de Paris par maistre Jehan Petit, maistre en théologie, et pour et au nom de mon dict seigneur, par devant les royaulx de France, sur la mort du duc d'Orléans, le jeudi par avant ledict jour, viij^e jour desdicts mois et an. »

C'est le récit complet, dramatique, fait sur l'heure à la duchesse de Bourgogne, de la fameuse séance où le cordelier Jean Petit, voulant disculper son maître de l'assassinat du duc d'Orléans, émit les doctrines les plus monstrueuses.

Le narrateur ne dissimule pas le mauvais effet que cette apologie infâme fit sur les princes réunis à l'hôtel Saint-Pol, il fait remarquer que Petit n'appelait le duc d'abord que *le criminel*.

N° 17,485-17,486. Manuscrit de la fin du xve siècle, couvert en parchemin. Après des opuscules attribués à Jean Juvénal des Ursins, évêque de Laon, puis de Beauvais, enfin archevêque de Reims, on lit une pièce de 660 vers qui est une sorte d'histoire rimée des rois de France, *au point de vue parisien*. En voici le début :

« CY APRES S'ENSUIVENT LES NOMS DES ROYS QUI ONT ESTÉ EN FRANCE ET LE TEMPS QU'ILS ONT REGNÉ.

A tous ceulx qui ayment Paris,
Où les siens ne sont pas taris,
Vueil recorder, s'il vous aggrée,
Comment la cité fut fondée,
De quel grant (*sic*) et de quel tempoire.
De moy oyr ayez memoire
Car ma (*sic*) par moy vous seront nommés
Ceulx que la ville ont gouvernée,
Qui de tous biens est aournée,
Et combien chascun tint le regne.
Me doint grace de si bien dire,
L'on ne m'en puist riens desdire.
Non fera l'on, se Dieu l'ottroye.

Après le temps que la grant Troye
Fut destruicte, gens s'en partirent
Qui par mains pays s'espandirent.
Troylus se s'en vint à Romme
En sa compagnie [eut] main homme,
Qui creoient en Mapolin.
Plusieurs gens par autre chemin
S'en vinrent en ceste contrée
Qui lors estoit Gaule clamée.
Or est-elle nommee France;
S'en orrez la signifiance.
Puisqu'il vous plaist et qu'il vous siet
Au propre lieu ou Paris siet
Avoit alors de bouée tant,
Ceulx qui y furent habitant,
Premiers l'appellerent Lutece.
Or est-elle par grant noblesse
Nommée Paris par raison;
Et scavez-vous en quel saison
Advint ce que de moy tenez?
Ce fut ançois que Dieu fut nez
Onze cens ans V moins dont parole,
Paris n'est point de neufve ecole. » etc.

Je ne pousserai pas plus loin la transcription de cet ouvrage poétique, qui donne idée de l'importance historique dont Paris jouissait au moyen-âge.

N° 17,875, recueil d'épitaphes des églises et chapelles de Paris, écrit à la fin du XVIIIe siècle. Petit in-12.

Je remarque : Mabillon, Arnauld, d'Andilly, Charles Ier, duc de Longueville, Blaise Pascal.

A Saint-Etienne-du-Mont : Pierre de la Neuville.

A Saint-Germain : Anne de Thou, femme de Hurault de Cheverny, 1584; Philippe de Cheverny, 1571.

Aux Bernardins : Guillaume, docteur en théologie; au collége du cardinal Lemoine : Jacques Lemoine, 1313.

A Saint-Martin-des-Champs : le président Philippe de Morvilliers, 1438.

A Saint-Victor : Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, 1248; Adam de Saint-Victor, célèbre poète du XIIe siècle.

A Saint-Etienne-du-Mont : les jansénistes Le Maître, Richer, Singlin, Renaud de Sévigné (1676), la plupart des hommes illustres de Port-Royal.

A la Sainte-Chapelle : l'inscription de la dédicace en date du vij des calendes de mai M.CC.XLVIII.

Aux Augustins : l'épitaphe du poète Remi Belleau.

Aux Chartreux : Raoul de Dormans, août 1472.

Aux Cordelières-Saint-Marcel : Marguerite de Provence, reine de France, femme de saint Louis, 1294.

A Saint-Michel : Gérard de Montagu, 1480.

Aux Jésuites : Inscription de la première pierre posée par Henri III, en 1582.

Aux Innocents : G. de Dormans.

Aux Célestins : J. Bureau, archevêque de Bourges, 1490.

A Notre-Dame : Jean Juvénal des Ursins, 1431, et sa femme, Michelle de Vitry, 1456, etc...

Je crois que ce volume serait consulté avec fruit par les personnes chargées par la ville de publier l'*Epitaphier* de Paris.

N° 16,428 : « Pompe funèbre de Charles IXe du nom, roy de France », copie du commencement du XVIIe siècle.

N° 10,707 : Poème de Gilon de Paris sur la croisade, XIIe siècle (en latin).

N° 9,555 : « Miroüer des dames » avec inscription : « Ce livre est au duc de Berry, Jehan. » C'est la signature du fameux bibliophile, frère de Charles V.

Miniature représentant un moine vêtu d'un froc brun, et ceint d'une cordelière blanche, à genoux, offrant un livre à une dame blonde, couronnée, revêtue d'une robe bleue, entourée de huit personnes des deux sexes. Le fond est échiqueté bleu et or.

N° 11,060 : Volume en vélin, fin du XIVe siècle.

Livre d'heures de Jean, duc de Berry, frère de Charles V.

Le catalogue imprimé, qu'on ne saurait guère citer que pour en relever les erreurs, attribue ce volume à Wenceslas, duc de Brabant. Il a incontestablement appartenu, ainsi qu'on l'a reconnu depuis, au duc de Berry, dont il offre un admirable portrait. Le duc est représenté à genoux, tourné à droite. Le fond est bleu diapré avec des anges; les têtes des personnages sont seules enluminées; les vêtements sont lavés à l'encre de Chine. C'est un des plus beaux spécimens qu'on puisse trouver de l'art français dans la seconde moitié du XIVe s.; je dis de l'art français, car il est hors de doute que c'est un artiste français qui est l'auteur de cette œuvre magistrale. Parmi les peintres attachés au service du duc de Berry, figurent deux maîtres principaux : André Beau-Neveu et Jacquemart de Hesdin. Auquel des deux attribuer les heures de Bruxelles? M. Léopold Delisle, qui a consacré une savante et complète notice aux livres de la bibliothèque de Jean de Berry, croit qu'on peut les considérer comme étant l'œuvre de Jacquemart[1]. Il n'a pas vu l'original, et se guide sur une miniature de

1. *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque impériale,* t. I, p. 63.

la Vierge, gravée dans le catalogue de la Bibliothèque de Bourgogne; il ne parle pas du portrait.

N° 10,777 : Manuscrit offert à Charles VII; miniatures en grisaille, rehaussées d'or; ciel azuré, d'un très-grand effet.

1re miniature : Charles VII sur son trône, sous un portique; un personnage lui offre un livre. Art français...

Au cabinet des estampes, on m'a montré une magnifique estampe qui est un almanach pour l'année 1657. Elle est signée P. M. et représente la réception de la reine Christine de Suède par le corps municipal de Paris. Toutes les têtes sont des portraits. Quatre échevins, De la Porte, Santeuil, Le Gervais et Regnar, — à pied, tiennent un dais. A cheval, M. Boucot, receveur de la ville; Le Maire, greffier; Piètre, procureur général; de Sèves, prévôt des marchands, offrant le dais à la reine. Le maréchal de l'Hospital et le duc de Gesvres.

Au département des imprimés, j'ai trouvé deux collections de plaquettes sur Paris, provenant de la Bibliothèque de la ville de Bruxelles, laquelle a cédé ses collections de livres à la Bibliothèque royale.

La première de ces collections, provenant de l'abbaye d'Afflighem, forme 8 volumes composés d'opuscules imprimés, relatifs presque tous à l'histoire de Paris de l'an 1548 à l'an 1597. Ces opuscules sont des feuilles volantes et des petits livrets qu'on vendait dans les rues : point n'est besoin d'insister sur l'intérêt qu'offrent ces documents. — La seconde collection, analogue à la première, provient des Minimes de Bruxelles; elle forme 5 volumes, et contient des documents historiques du XVIIe siècle, de l'année 1612 à l'année 1660.

Voici la notice de quelques opuscules curieux de la 1re collection.

Tome I, n° 2. « Ordonnance du roy et de M. de Brissac, maréchal de France et lieutenant général de Sa Majesté en la ville de Paris, sur le faict de la garde des postes de jour et du guet de nuit, dans cette ville de Paris, 30 septembre 1562. » Paris, J. Dallier, 1562.

Tome II, n° 2. « Publication de la paix entre très-haut et très-puissant prince Charles, par la grâce de Dieu roi de France très-chrétien, et Elisabeth, reine d'Angleterre, faite en la ville de Paris, le 23 avril 1564. » Paris, J. Dallier.

Tome II, n° 34. « Remontrance au peuple de Paris de demeurer en la foy de ses ancêtres, par F. de Belleforest. » Paris, L. Menghier et V. Normant, 1564.

Tome II, n° 40. « Cantique général des catholiques sur la mort de Gaspard de Coligny, jadis amiral de France. » Paris, P..gent Godet.

Tome II, n° 41. « Figures et exposition des pourtraits et dictons contenuz es médailles de la conspiration des rebelles en France, opprimée et éteinte par le roy très-chrestien Charles IX, le 24e jour d'aoûst

1572, par Nicolas Favyer, conseiller dudit sieur et général de ses monnoyes. » A Paris, par J. Dallier, 1572, avec privilége.

Il est dit que le roy a ordonné de forger deux sortes de médailles commémoratives du massacre de la Saint-Barthélemy.

1re médaille populaire. Le roi foulant des têtes, avec la légende : VICTOR IN REBELLES. Revers : PIETAS EXALTANS JVSTITIAM, 24 AVGVSTI, 1572.

2e médaille : La tête du roi : CHARLES IX, DOMTEVR DES REBELLES, 24 aoust 1572. Revers : Hercule terrassant l'hydre. — LE MERCREDY IIIe IOVR DE SEPTEMBRE.

Tome II, no 41. « De perfida Guisianorum in Evangelicos executione, Carolo regnante, anno 1572. » Sans lieu ni date. Petit in-folio.

Tome II, n° 42. « Discours sur les causes de la meurtrerie faicte es personnes de ceulx qui avoyent conspiré contre le roy et son Estat. » Anvers, Ch. Plantin, 1572, in-4°.

Tome III, n° 6. « Le vray discours des derniers propos mémorables du feu roi de France de très-bonne mémoire Charles IX. » Louvain, R. Velpuis, 1574, in-8°.

« L'arrivée du roy de France et la réception de Sa Majesté, avec un sommaire discours des principales choses survenues depuis son partement de Venise. » Paris, O. Dupré, 1574.

Plusieurs pamphlets ligueurs imprimés à Anvers.

Tome IV, no 32. « Histoire de tout ce qui s'est fait en cette ville de Paris, depuis le 7e de mai 1588 jusqu'au dernier jour de juin ensuyvant. » Paris, mai-juin 1588.

Tome IV, no 38. « Discours véritable sur ce qui est arrivé à Paris le douzième de mars 1588, par lequel clairement on cognoit les mensonges et impostures des ennemis du repos publicq, à l'encontre de M. le duc de Guise, protecteur de l'Eglise catholique. » Anvers, S. Trogniesius, in-4°.

Tome IV, n° 38. « Déclaration de De la Noüe sur la prise des armes pour la juste défense de Sedan. » Verdun, M. Marchant, 1588.

Tome V, no 10 : « Epigramma inscriptum anno MDXVI. Sarcophago « saxo antiquo, repertum anno MDLXXVIIII. In Abbatia Sancti Victo- « ris. » Sans lieu ni date.

Tome V, no 15. « Bref discours et véritable des choses les plus notables au siége mémorial de la renommée ville de Paris, par Pierre Cormein (Cormeio). » Bruxelles, R. Velpius, 1590.

Tome VI, n° 2. « Pourtraict et description du massacre prodi- « tieusement commis au cabinet et par l'autorité du roi » (portrait du duc de Guise). Placard sans lieu ni date.

T. VI, 2o : Assassinat de Henri III. Estampe et vers allemands.

En résumé, cette collection renferme les opuscules les plus précieux pour l'histoire publique et administrative de Paris au XVIe siècle.

(*La fin au prochain fascicule.*) Edgard BOUTARIC.

III.

CHRONIQUE.

— 1er mai. — Ouverture de l'Exposition universelle établie au Champ-de-Mars et au Trocadéro. Le *Journal officiel* du 2 mai contient un récit succinct de la cérémonie d'inauguration.

— 7 mai. — Ouverture du nouvel Hippodrome, situé à l'angle de l'avenue Joséphine et du boulevard de l'Alma (16e arrondissement).

Cet édifice, qui est d'une forme à peu près elliptique, mesure 104 m. dans le sens du plus grand diamètre et 68 m. dans le sens du plus petit ; il couvre une superficie de 6,100 m. et peut contenir 10,000 spectateurs.

Les gradins, aussi bien que l'arène, sont mis à l'abri de toutes les intempéries par une vaste toiture en fer et verre dont la disposition est fort ingénieuse et fort originale. Le sommet ou lanternon, qui a 17 m. de largeur et 54 m. de longueur, peut disparaître à volonté. Sous l'effort d'un puissant mécanisme il s'ouvre en deux parties qui s'éloignent rapidement l'une de l'autre en glissant sur un chemin de fer aérien soutenu par des colonnes de 22 m. de hauteur. Les rails de chemin de fer se prolongent en dehors de l'arène, de telle sorte que, lorsque les deux parties du lanternon sont arrivées à l'extrémité de leur course, l'arène est entièrement à ciel ouvert. En cas de pluie, le même mécanisme permet de faire revenir le lanternon à sa place pour couvrir l'arène. La manœuvre se fait en 3 ou 4 minutes.

Ce travail, habilement conçu et rapidement exécuté, fait honneur à la Compagnie de Fives-Lille qui l'a terminé en trois mois, et à son ingénieur, M. Lantrac, qui en a donné les plans.

Espérons que le nouvel Hippodrome n'aura pas le même sort que celui de la place d'Eylau qui a été incendié en 1869.

— Le 14 mai, vers huit heures du soir, une violente explosion s'est fait entendre dans la rue Béranger (précédemment rue de Vendôme), au 3e arrondissement. La maison portant le n° 22 s'est écroulée, entraînant dans sa chute une partie de la maison n° 20 et écrasant sous ses décombres une trentaine de personnes ; la maison n° 19 qui se trouve vis-à-vis, de l'autre côté de la rue, a été fortement ébranlée et a dû être étayée.

Cet accident, qui a causé une très-vive émotion dans Paris, a été, au premier abord, attribué à l'explosion de matières fulminantes, déposées dans un magasin de jouets, situé au n° 22 ; mais, cette assertion ayant été contestée par le principal intéressé, une expertise judiciaire a été ordonnée ; les résultats n'en sont pas encore connus.

— Le 15 mai, la Commission des Monuments historiques a pro-

cédé à l'inauguration de trois nouvelles salles au musée de Cluny : la première, située au rez-de-chaussée, en bordure sur la rue du Sommerard, est contiguë à la galerie des Voitures; elle renferme des statues, des fragments de sculpture, un grand fanal de vaisseau doré et plusieurs tombes des maîtres français de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem à l'île de Rhodes. Précisément au-dessus de cette salle, au premier étage, est la seconde qui contient une nombreuse collection de faïences décorées, provenant la plupart de l'île de Rhodes; la troisième, qui est également au premier étage et qui communique de plain-pied avec la seconde, est garnie d'armoires vitrées où sont exposés des armes, des échantillons d'étoffe, quelques manuscrits, des bois sculptés, et, — ce qui est plus spécialement intéressant pour les amateurs parisiens, — une collection de vases antiques ou moyen âge, en poterie brute ou vernissée, découverts dans les travaux de Paris, ainsi qu'une série de jetons et de médailles relatifs à l'histoire de Paris et légués au Musée par M. d'Affry de la Monnoie.

Il n'est peut-être pas inutile de dire que, pendant la durée de l'Exposition, le musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny est ouvert au public sans carte d'admission tous les jours, excepté le lundi, de 11 h. à 4 h. 1/2.

— Dans une session de douze jours, du 6 au 17 mai, le jury d'expropriation fonctionnant dans l'arrondissement de Versailles a fixé les indemnités dues à raison de l'expropriation pour cause d'utilité publique des terrains nécessaires pour l'établissement du chemin de fer de Grande-Ceinture, dans la traversée des communes d'Igny, Bièvre, Jouy-en-Josas, les Loges-en-Josas, Versailles, Saint-Cyr-l'École, Bailly, Noisy-le-Roi et Saint-Germain-en-Laye.

Le chemin de fer de Grande-Ceinture est administré par un syndicat formé entre les Compagnies du Nord, de l'Est, d'Orléans et de Paris-Lyon-Méditerranée *(Gazette des Tribunaux du 2 juin).*

— Le 18 mai, M. de Freycinet, ministre des travaux publics, a déposé à la Chambre des députés un projet de loi relatif à la reconstruction du pavillon central des Tuileries, à l'affectation de ce bâtiment à un musée de l'art moderne et à l'établissement d'un jardin dans la cour des Tuileries et dans une partie de la place du Carrousel.

— Dans la soirée du 30 mai, l'avenue de l'Opéra et la place de l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile ont été, pour la première fois, éclairées par la lumière électrique. Les foyers lumineux, qui sont des bougies du système Jablochkoff, sont disposés dans des lanternes rondes en verre opaque, au sommet de candélabres bronzés, du même modèle que ceux employés pour l'éclairage au gaz. L'électricité est distribuée à ces foyers au moyen de fils courant sous les trottoirs dans des

conduits en grès. Cette installation n'est que provisoire; jusqu'à nouvel ordre, les candélabres à gaz à trois branches sont maintenus en place, mais ils ne sont allumés qu'à minuit; à cette heure les bougies Jablochkoff sont éteintes.

— Du 15 au 18 mai a été vendue à la salle Silvestre la bibliothèque de feu M. le marquis d'Estourmel, qui comprenait divers ouvrages, gravures et plans relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs, inscrits au catalogue imprimé sous les nos 321-372.

Parmi les plans, le plus remarquable était celui de Deharme dont le frontispice gravé porte en petites lettres également gravées la mention « recorrigé en 1766 ». A la suite du frontispice sont six gravures de Gravelot et de Saint-Aubin, qui figurent dans les diverses éditions des *Etrennes françoises* de l'abbé de Petity et que l'éditeur a probablement jointes au plan de Deharme pour lui donner un peu plus de valeur commerciale.

M. Bonnardot, dans ses *Études archéologiques*, ne cite du plan de Deharme qu'une seule édition, datée de 1763. L'édition de 1766 n'est pas mentionnée non plus dans le *Supplément aux Études archéologiques*, ni dans le travail de M. Edgar Mareuse inséré au bulletin de nov.-déc. 1877. Elle n'est pas représentée dans la riche collection de la Bibliothèque Nationale; mais la bibliothèque de la ville de Paris en possède un exemplaire. M. Jules Cousin, avec son obligeance habituelle, le communiquera à ceux de nos confrères qui voudront comparer les deux éditions.

— Du 6 au 15 juin a eu lieu à l'hôtel des Commissaires-Priseurs la vente d'une partie de la bibliothèque de M. Ambroise-Firmin Didot; cette vente, qui disperse au hasard des enchères la plus belle collection d'amateur que l'on pût voir à Paris, est, par cela seul, un fait essentiellement parisien; elle intéresse, en outre, l'histoire de l'imprimerie et de la librairie parisiennes par les manuscrits précieux et les imprimés qui s'y sont vendus. On y a vu passer :

N° 40 du Catalogue. — *La Coche ou le Débat d'amour*, poème composé par la reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême. Ce manuscrit, qui a appartenu à M. le baron Pichon, a été écrit, enluminé et relié à Paris, par les ordres et aux frais de la reine, vers 1541.

N° 66. — *Le Trespas de l'Hermine regrettée*, manuscrit sur vélin, exécuté vers 1515, donnant une description détaillée des funérailles de la reine Anne de Bretagne, et ornée de cinq miniatures, dont l'une représente l'arrivée du cortège funèbre à l'église Notre-Dame de Paris; une autre miniature figure l'ensevelissement du corps dans la basilique de Saint-Denis.

N° 67. — *Les Funérailles d'Anne de Bretagne*, par Pierre Choque, dit *Bretagne*, roi d'armes, manuscrit sur vélin exécuté en 1515 sur

l'ordre de Louis XII et orné de onze miniatures, d'après le peintre Jean Perréal, dit Jean de Paris ; l'une de ces miniatures a pour sujet le cortège funèbre dans Paris; une autre, la chapelle ardente à Notre-Dame ; une troisième, la chapelle ardente à Saint-Denis.

Parmi les imprimés sortis des presses parisiennes nous citerons :

N° 74. — *Gasparini Pergamensis orthographiæ liber.* — *Guarini Veronensis de diphthongis libellus.* In-4° de 223 ff. Un des quatre premiers livres imprimés par Martin Crantz, Ulrich Gering, Michel Friburger dans le local qu'ils occupaient à la Sorbonne en 1470.

N° 83. — *Gulielmi Ficheti rhetoricorum libri tres.* In Parisiorum Sorbona. Petit in-4° imprimé par les mêmes en 1471.

La vente comprenait 715 articles ; elle a produit 857,204 fr.

Le Catalogue[1], dressé par M. G. Pawlowski, bibliothécaire du défunt, donne sur chaque ouvrage une notice descriptive et bibliographique très-détaillée et fort intéressante.

A. Chevalier.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

— A bas l'Exposition! par un parisien exaspéré. In-4° de 8 p. Paris, Strauss.

— Amyot du Mesnil-Gaillard.— Les gardes mobiles (50e régiment) de la Seine-Inférieure au siége de Paris (1870-1871). Gr. in-18 de VIII-171 p. et 3 cartes. Rouen, Augé.

— Annuaire du département de Seine-et-Oise pour 1878. In-8° de 562 p. et carte. Versailles, Cerf et fils.

— A travers Paris. Typo-guide paraissant pendant l'exposition. Paris, imp. lith. A. Genet.

— Carnet (le). — Guide parisien et de l'étranger, indiquant les monuments de Paris, les députés, les maires, les bureaux de poste, ainsi que les environs de Paris, etc., suivi du dictionnaire des rues de Paris, impasses, passages, etc. In-32 de 139 p. avec plan et figures. Paris, Ferlat.

— Carte de la Seine au 12,500e, en 24 feuilles, par MM. Vuillaume et Gotendorf (planches 15 à 24). Paris, imp. lith. Monrocq.

— Carte du département de la Seine au 29,000e (36 feuilles). Paris, imp. lith. Lemercier et Cie.

---

1. Un vol. gr. in-8° de XVI-224 p. Paris, Firmin-Didot et Cie, 1878.

— Catastrophe de la rue Béranger, avec complainte à ce sujet. In-8° de 4 p. avec vign. Paris, imp. Malverge et Dubourg.

— Catastrophe de la rue Béranger. In-8° de 8 p. Paris, Ve Roger.

— Chaffiol. — Guide Chaffiol. Annuaire des hôtels et industries de France et de Suisse. 4e année. 1878. Contenant le plan de l'Exposition, le plan de Paris, une carte de France, un manuel de la conversation, etc. In-18 jésus de 628 p. Paris, imp. Debons et Cie.

— Chereau (Ach.). — Théophraste Renaudot. In-8° de 16 p. Paris, Leclerc.

Extrait de l'Union médicale, 3e série, 1878.

— Domenget. — Fouquier-Tinville et le Tribunal révolutionnaire. In-8° de x-413 p. Paris, Paul Dupont.

— Ducrot (le général). — La Défense de Paris (1870-1871). Tome 4e (et dernier) avec 24 cartes en couleur. In-8° de 628 p. Paris, Dentu.

— Environs de Paris avec ses forts, dressés par Moureaux, revus par Vuillemin. Paris, imp. Migeon.

— Exposition 1878. Pl. n° 884 (10 sujets). Paris, D. Hutinet, imp. éditeur.

— Exposition universelle. Plan miniature. Paris, imp. lith. Monrocq.

— Exposition universelle de Paris, 1878, par Deroy père. Paris, phot. Dusacq et Cie.

— Exposition universelle de Paris, 1878 (format album). Paris, phot. Dusacq.

— Exposition universelle de Paris, 1878. Paris, imp. lith. Frick fils; Gaudefroy.

— Exposition universelle de Paris, 1878. Paris, imp. lith. Frick fils; Cadot jeune.

— Exposition universelle de Paris, 1878 (20 sujets). Paris, chrom. H. Laas.

— Exposition universelle. Paris, 1878. Palais du Trocadéro, par Deroy. Paris, chrom. Monrocq.

— Exposition universelle internationale de 1878. Plan général. Echelle de 0,00025 pour mètre. Paris, Chaix et Cie.

Prime du Moniteur général des cours des matériaux de construction.

— Ezvar du Fayl. — Académie nationale de musique, 1671-1877. Répertoire général; description du monument; 200 notices sur les artistes de l'Opéra. Plans du monument et de la salle. In-32 de 335 p. Paris, Tresse.

Théâtres lyriques de Paris.

— Fillon (B.). — Le Blason de Molière, étude iconographique. In-4° de 24 p., portrait et fig. Paris, imp. Quantin.

Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, mars 1878.

— Hugo (Victor). — A la France (poésie), suivi de : Notice sur les palais et jardins de l'Exposition universelle de 1878. In-4° à 2 col. 3 p. et fig. Paris, Moitrier.

— Indicateur de l'Exposition universelle de 1878. In-16 de 80 pag. avec fig. Paris, Noblet.

— Joanne (Ad.). — Environs de Paris, 2 cartes et 1 plan. In-32 de viii-256 p. Paris, Hachette.

Collection Joanne. Guides diamant.

— Joanne (Ad.). — Fontainebleau, son palais, ses jardins, sa forêt et ses environs. Itinéraire du promeneur, illustré de 42 gravures et contenant une carte et un plan. In-12 de iv-151 pag. Paris, Hachette et Cie.

Collection des Guides-Joanne.

— Legrand (A.). — Ponts de Courbevoie et de la grande Jatte, sur la Seine, projetés et exécutés par A. Legrand. In-fol. oblong avec douze planches. Paris, Déjoy.

— Liesville (de). — Histoire numismatique de la Révolution de 1848, ou Description raisonnée des médailles, monnaies, jetons, repoussés, etc., relatifs aux affaires de la France. In-4°. Paris, Champion.

L'ouvrage paraît par livraisons; il formera 3 volumes qui comprendront ensemble 25 livraisons.

— Moonen (C.).— Paris in four days. A complete and practical guide to all the sights and objects of interest in the french metropolis. Fifth edition, carefully revised and improved with a new and magnificent plan of Paris, plan of Versailles, and map of environs. 1878. In-8° carré de 112 p. Paris, imp. Blot.

— Ouverture de l'Exposition universelle de 1878, chanson, 1 p. avec grav. Paris, Fenoux.

— Plan de l'Exposition offert par les Grands Magasins du Coin-de-Rue. Paris, impr. lith. Dejey.

— Plan de l'Exposition universelle de 1878. Paris, impr. lith. Romanet.

— Plan de l'Exposition universelle du Champ-de-Mars. Paris, impr. A. Leroy.

— Plan de l'Exposition universelle de 1878 offert à leur clientèle par les Grands Magasins du Printemps. Paris, imp. Marotte.

— Plan de poche de l'Exposition universelle de 1878, avec les différentes classes par ordre alphabétique au verso, traduction des classes en italien, espagnol, anglais et allemand. Paris, imp. Terrier. Noury.

— Plan de l'Exposition universelle (sections étrangères). Paris, chrom. Becquet.

— Plan de l'Exposition universelle édité et offert par les Grands Magasins du Louvre à Paris. Paris, impr. Chauchard.

— Plan complet de l'Exposition universelle internationale de 1878. Paris, chrom. Capiomont ; Hachette et Cie.

— Plan général du bois de Boulogne. Paris, chrom. Becquet.

— Plan général du bois de Vincennes. Paris, chrom. Becquet.

— Plan géométral de l'Exposition universelle de 1878. Paris, impr. Boyer.

— Plan-guide définitif de l'Exposition internationale de 1878, dressé par Frezouls. Paris, chromolith. Thieffry.

— Plan-guide du Salon français des beaux-arts au palais de l'Industrie, avec indication des œuvres les plus remarquables. In-fol. de 2 p. avec plan. Paris, Dorville.

— Plan indicateur instantané pour se diriger dans l'Exposition universelle de Paris, 1878. Paris, E. Ivorel, éditeur.

— Plan instantané de l'Exposition universelle de 1878, par Brochet-Lafosse. Paris, impr. lith. Cerf et fils.

— Plan pratique, catalogué par classes et par groupes, de la section française de l'Exposition universelle de 1878 (1re édition). In-4° de 145 p. et plans. Paris, impr. P. Dupont.

— Plans des 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements de Paris. Paris, impr. Becquet.

— Porte (A.). — L'Exposition universelle, chant national. In-8° à 2 col. de 1 p. Paris, lith. Barousse.

— Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1793), publiés pour la Société de l'histoire de l'art français, d'après les registres originaux conservés à l'École des Beaux-Arts, par A. de Montaiglon. Tome II (1673-1688). In-8° de 396 p. Paris, Baur.

— Robert (Ulysse). — Inventaire des cartulaires conservés dans les bibliothèques de Paris et aux Archives nationales. Suivi d'une bibliographie des cartulaires publiés en France depuis 1840. In-8° de 115 p. Paris, Picard.

Extrait du Cabinet historique, t. XXIII. Catalogue tiré à 350 exemplaires.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 8 octobre 1878.

Présidence de M. Victor Duruy.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Le procès-verbal de la séance du 9 juillet est lu et adopté.

— M. le Président annonce que, par lettre en date du 9 juillet, M. le Ministre de l'Instruction publique a accordé à la Société une allocation de 500 francs.

— Le Conseil prononce l'admission de :

591. M. Jules Martin, libraire, présenté par MM. J. de Laborde et Champion.

592. M. de Kermaingant, présenté par MM. L. Delisle et J. de Laborde.

Communications.

M. Longnon résume une lettre de M. G. Marcel, membre de la Société, relative à une inscription appartenant à Mme Riant, et destinée à conserver le souvenir des travaux d'élargissement du quai de l'Horloge en 1737. Cette inscription, qu'on lit sur une plaque de marbre noir d'un mètre superficiel, est malheureusement mutilée; il serait cependant facile de la compléter. M. Longnon s'entendra avec M. Marcel pour en publier le texte restitué dans un des prochains Bulletins :

Mme Riant possède également une bande de marbre blanc cintrée, composée de deux morceaux, qui doublait la niche de l'ancienne fontaine Saint-Michel.

Sur cette plaque sont gravées les deux vers suivants de Santeuil, qui d'ailleurs ont été publiés dans l'édition de ses œuvres parue en 1729 chez Barbou (p. 39) :

Hoc sub monte suos reserat sapientia fontes
Ne tamen hanc puri respue fontis aquam.

Ces deux inscriptions, écrit M. Marcel, sont visibles dans le jardin de l'hôtel, situé 16, grande Rue, à Passy.

— M. Vacquer signale à l'attention de ses confrères une tour de l'enceinte de Philippe-Auguste que les travaux entrepris pour agrandir le Mont-de-Piété viennent de mettre au jour. Cette tour est parfaitement visible de la salle où se tiennent nos séances. M. Vacquer se propose de la faire débarrasser de la maçonnerie où elle est engagée par suite de sa destination actuelle (on en a fait une cage d'escalier). C'était, ajoute M. Vacquer, l'une des quatre tours qui flanquaient l'enceinte entre la rue Vieille-du-Temple et la rue du Chaume, tours dont M. A. Bonnardot a fort bien indiqué l'emplacement dans son excellent livre sur les enceintes de Paris.

— M. Longnon propose une lecture et une interprétation nouvelles de ces vers du *Dit des rues de Paris,* de Guillot :

Et le carrefour de la Tour
Où l'on giete mainte sentence
En la maison à dan Sequence.

que les divers éditeurs regardent comme des plus précieux pour aider à fixer la date de la composition de l'ouvrage de Guillot. Il rédigera à ce sujet une note pour le Bulletin (voir plus loin, p. 136-138).

— M. S. Luce donne lecture de quelques observations sur la corruption du clergé dans la seconde moitié du XVe siècle et sur les causes de cette corruption. Ces observations servent d'introduction à des lettres de grâce tirées du Trésor des chartes et dont M. Luce fait connaître le texte à la Société. M. le baron J. Pichon conteste que des faits du genre de ceux que M. Luce vient de faire connaître puissent être mis à la charge du clergé. Le titre de « clerc » était porté au XVe siècle par une foule de gens qui n'exerçaient pas le ministère sacré et dont les désordres ne peuvent influer en rien sur l'idée qu'on doit se faire du clergé de l'époque. M. le baron Pichon ne croit pas non plus exacte l'assertion de M. Luce, relative à la possession simultanée de plusieurs évêchés par un même prélat. Il dit que Nicolas de Clamanges étant mort dans la première moitié du XVe siècle, son témoignage ne peut être invoqué contre le clergé du temps de Louis XI. Enfin, il exprime la crainte que de pareils documents ne puissent, contre l'intention de M. Luce, fournir des armes aux passions anti-religieuses.

M. Luce répond qu'on pourrait citer de nombreux exemples du cumul de sièges épiscopaux pour l'époque dont il parle; que, s'il a invoqué le témoignage de Nicolas de Clamanges, c'est qu'il a voulu montrer l'origine des abus qui ont atteint leur plus grand développement sous le règne de Louis XI. Enfin, il se défend d'avoir voulu faire appel à des passions étrangères à la science, en exposant simplement des faits qu'il croit exacts.

Plusieurs membres, tout en reconnaissant que M. Luce n'a pas prévu l'abus qu'on pourrait faire de ces documents, partagent les craintes exprimées par M. le baron Pichon.

En présence des scrupules d'un certain nombre de ses confrères, M. Luce renonce à la publication des pièces qu'il destinait au Bulletin.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

CONJECTURE SUR L'EMPLACEMENT DE RATOMAGUS,

CHEF-LIEU DES SILVANECTES.

M. l'abbé Hamard, curé de Hermes, à 4 lieues sud-est de Beauvais, explore fort intelligemment un cimetière de l'époque mérovingienne placé sur un des versants de la montagne de Hermes, et qui paraît s'étendre sur plus d'un hectare de terrain; il vient d'y trouver un fragment d'inscription qui a déjà fait l'objet de plusieurs communications publiques[1] et qui est ainsi conçu :

DOM. D. I. O. M. E
X. ET. VIC. RATVM
M. SEX. FABIVS. AS
S. MEDIC. D. S. P. F.

Cette inscription a trait, on le voit, à une dédicace faite à Jupiter, par un médecin nommé Sextus Fabius As[clepiades], mais elle tire surtout son intérêt de la mention des *vicani Ratumagenses* ou du *vicus Ratumagus* qu'il faut très probablement reconnaître pour le

---

1. Cette inscription, signalée d'abord à la Commission de la topographie des Gaules, a été communiquée en son nom par l'un de ses membres, M. A. Héron de Villefosse, à la Société des Antiquaires de France, le 3 juillet 1878; M. le commandant Mowat l'a fait connaître deux jours après à l'Institut.

même lieu que le *Ratomagos* indiqué par Ptolémée comme la ville (πόλις) des Silvanectes. L'existence de *Ratomagos* avait été mise en doute par le savant et judicieux d'Anville qui voyait dans ce nom une altération de celui d'*Augustomagus* porté jusqu'au ɪvᵉ siècle par Senlis ; aujourd'hui, il faut reconnaître dans *Augustomagus*, comme dans *Augustodunum* (Autun), comme sans doute dans les autres villes augustales de la Gaule, une localité romaine devenue, au détriment d'une ancienne ville gauloise, le chef-lieu du peuple chez lequel elle fut élevée.

La découverte de l'inscription d'Hermes a fourni à M. Clermont-Ganneau[1] l'occasion de rappeler l'existence d'une inscription grecque trouvée à Imtan, en Syrie, l'épitaphe d'une Gauloise portant le nom singulier de Stercoria et originaire d'une ville (πόλις) appelée *Ratomagos* que l'éditeur du texte en question avait identifiée avec Rouen (*Rotomagus*)[2]. Cette inscription est datée de l'an 237 de l'ère de Bostra, correspondant à l'année 342 de l'ère chrétienne.

Ainsi, l'existence d'une « ville » gauloise du nom de *Rotomagus* est attestée à la fois par deux textes grecs, remontant l'un au second siècle de notre ère, l'autre au troisième, et par une inscription latine à peu près contemporaine de Ptolémée qui l'appelle *Ratumagus* et la qualifie seulement de *vicus*, en raison sans doute de la fondation d'*Augustomagus* et de l'élévation de cette ville nouvelle au rang de chef-lieu des Silvanectes. Il s'agit maintenant de rechercher son emplacement.

M. le commandant Mowat, qui a communiqué à l'Académie des Inscriptions le monument trouvé par M. l'abbé Hamard, pense que le *Ratomagos* de Ptolémée occupait l'emplacement où se trouve aujourd'hui le village d'Hermes. Cette opinion, qui repose surtout principalement sur la croyance erronée que les *vicani* n'élevaient jamais de monuments hors de leur *vicus*[3], ne me paraît point acceptable, car Hermes n'est situé qu'à quatre lieues au sud-est de Beauvais, ce qui restreindrait considérablement le territoire des *Bellovaci*, l'une des plus puissantes peuplades de la Belgique, et qui, au dire des Rémois, pouvaient mettre sur pied une armée de 100,000 hommes[4]. Supposera-t-on que les Silvanectes, dont César ne parle aucunement,

---

1. Voir au *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, le procès-verbal des séances du 3 et du 10 juillet 1878.

2. Waddington, *Inscriptions grecques et latines de Paris* (Suite du *Voyage archéologique* de Ph. Le Bas), nº 2036.

3. On a cependant trouvé des monuments portant le nom des *vicani Solimariacenses* à Soulosse (Vosges) dont le vocable gallo-romain, fourni par une inscription du ɪɪɪᵉ siècle, était *vicus Soliciae* (voir mon article intitulé : *Solimariaca n'est pas Soulosse* (*Revue archéologique*, année 1877, t. II).

4. César, *De bello gallico*, l. II, c. ɪv.

se sont étendus jusqu'au delà de Hermes, dans la direction de Beauvais? Ce n'est guère possible, car la géographie physique permet avec une quasi certitude de considérer la *civitas Silvanectensium* comme un démembrement de la cité des *Suessiones*, contemporaine de la conquête romaine, et la nouvelle *civitas* n'a jamais dû s'étendre sur la rive droite de l'Oise que n'occupaient pas les *Suessiones*. Il y a donc lieu, ce me semble, d'examiner attentivement les noms des localités de l'ancien diocèse de Senlis pour essayer d'y rencontrer quelque vestige du nom de *Ratomagus*.

Le nom de *Ratomagus* n'a pas dû être traité autrement que les autres noms de lieux gaulois se terminant par le même suffixe et qui étaient accentués sur l'antépénultième. De même qu'Argenton, Mouzon, Noyon, Riom, Rouen, dérivés d'*Argentomagus, Mosomagus, Noviomagus, Ricomagus, Rotomagus*, la forme française du nom de *Ratomagus* devait se terminer par une nasale; de plus, la chute de la dentale placée entre deux voyelles aurait produit le rapprochement, puis la fusion du *a* et du *o* de *Ratomagus*. En un mot, *Ratomagus* devait finalement produire quelque chose tel que *Rom* ou *Ron*.

Il n'existe pas de lieu du nom de *Rom* dans l'ancien diocèse de Senlis ni sur ses confins, mais on trouve à l'extrémité nord-est de cette circonscription ecclésiastique le chef-lieu d'une ancienne paroisse, englobée aujourd'hui dans la commune de Fresnoy-la-Rivière, dont le nom, orthographié officiellement *Pondron*, serait mieux écrit *Pont-de-Ron*, si l'on s'en rapporte aux titres du XIIe siècle qui le présentent comme une localité d'une importance presque égale alors à celle de Crépy[1], le chef-lieu du comté de Valois; on a trouvé

1. Un diplôme du roi Louis VII, en date de 1133, confirme un accord conclu entre le comte de Vermandois et le prieur de Crépy, au sujet des marchés de Crépy et de Pondron, — *de mercato Crispiaci et de mercato Pontis de Rount* (J. Tardif, *Monuments historiques*, cartons des Rois, p. 226*a*). En 1166, Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois, et Isabeau, sa femme, confirmèrent le don fait par leur prédécesseur à l'église de Saint-Arnould de Crépy, du tonlieu de Crépy et de Pondron, — « totum teloneum castri Crespeii et Pontis de Rount. » (*Ibid.*, p. 302*a*.) En 1219, on retrouve encore en latin la forme *Pons de Roont* (Carlier, *Histoire du Valois*, t. III, pièces just., p. XXXVI). La variante *Pons Rotondus* que fournissent ensuite les documents des dernières années du règne de Philippe-Auguste et ceux du temps de saint Louis (*Recueil des historiens de France*, t. XXIII, p. 649, 655 et 678; Carlier, *Histoire du Valois*, t. III, pièces, p. XLII), ne peut être considérée que comme un vulgaire jeu de mots qui ne rend pas compte de la consonne *d* de Pondron. — Le rapprochement que je fais entre le nom gallo-romain de *Ratomagus* et celui de Pont-de-*Roont* ou Pont-de-*Rount* souffre un peu, je l'avoue, de la présence du *t* final, mais il ne faut peut-être pas attacher une réelle importance à cette consonne qui, dans des textes

à Pondron des sépultures de l'époque mérovingienne[1]. Le nom de ce village, dû à l'un des ponts sur lesquels on traversait l'Automne, affluent de l'Oise, ne fait pas connaître sans doute l'emplacement précis de *Ratomagus* ou *Ron*, mais, dans mon hypothèse, il indiquerait la direction dans laquelle on doit chercher l'ancienne ville des Silvanectes soit au nord, soit au sud de l'Automne, sur un vieux chemin dont l'appellation de Pondron révèle l'existence et qui, venant de Crépy, devait rejoindre à Saint-Étienne-lès-Pierrepont la grande voie romaine de Senlis à Soissons qu'indique l'Itinéraire d'Antonin.

Si l'on admet la corrélation complète de la *civitas Silvanectensium* avec l'ancien diocèse de Senlis, *Ratomagus* ne pourrait être cherché, en poursuivant ma conjecture, qu'au sud de l'Automne, car Pondron est précisément situé aux confins des deux diocèses de Senlis et de Soissons. Or, de ce côté, aucun point ne semble de nature à être proposé pour l'emplacement de *Ratomagus*, et l'on se trouve dans la nécessité de rechercher si le territoire de la *civitas Silvanectensium* a subi quelque diminution dans les premiers siècles du moyen âge.

Le diocèse de Senlis qui, au siècle dernier, ne comptait guère plus de 70 paroisses, est incomparablement le plus exigu des anciens diocèses de la Gaule, abstraction faite de la Province romaine où les *civitates*, multipliées outre mesure, n'avaient parfois qu'un très-petit territoire. L'existence de la *civitas Silvanectensium* à l'époque romaine, dans les mêmes conditions territoriales que l'ancien diocèse de Senlis, serait une véritable anomalie pour la Gaule septentrionale.

Au cours de l'époque carolingienne, le diocèse de Senlis était partagé entre deux pays ou comtés (*pagi, comitatus*), le Senlisien et le Valois, — ayant celui-ci Vez, celui-là Senlis pour chef-lieu. Le Valois comprenait la partie orientale du diocèse de Senlis, mais il s'étendait aussi sur les diocèses de Meaux et de Soissons, bien qu'à l'origine il ait dû dépendre d'un seul diocèse et — si l'on admet cette prémisse — du diocèse de Senlis, car celui-ci, réduit seulement au Senlisien, perdrait le tiers de son territoire déjà si restreint.

On ne pourra peut-être jamais déterminer les causes du démembrement de la *civitas Silvanectensium* au profit des cités de Soissons et de Meaux. Si la pensée se reporte au partage du royaume de Charibert en 567, partage dans lequel un tiers du territoire de Senlis fut attribué au roi de Soissons, Chilperic, un second tiers à Sigebert auquel obéissait Meaux, et le dernier tiers à Gontran, on est bientôt forcé de constater que ce partage n'eut pas d'effet durable quant au

---

français du XII[e] siècle, dépare fort souvent la forme régime, écrite alors *dant* au lieu de *dan*, du mot *dans*, qui représente le latin *dominus* (voir, entre autres textes, les poèmes de *Garin le Loherain* et d'*Antioche*).

1. E. Woillez, *Répertoire archéologique du départ. de l'Oise*, col. 176.

Senlisien[1]. Quoi qu'il en soit, l'extension du Valois sur les diocèses de Soissons et de Meaux, la situation de son primitif chef-lieu, Vez (*Vadum*), dans la première de ces circonscriptions, autorisent, semble-t-il, l'attribution à la *civitas Silvanectensium* de quelques portions des anciens diocèses de Soissons et de Meaux.

La partie valésienne du diocèse de Meaux est facile à déterminer : on connaît, en effet, avec la plus grande certitude la limite commune du *pagus Vadensis* et du *pagus Melcianus*, dont plusieurs localités dites en *Valois* ou en *Mulcien* gardent d'ailleurs le souvenir. Au diocèse de Soissons, on peut également indiquer d'une manière rigoureuse la limite du Valois et de l'Orxois, pays qui, formé d'une partie de la *civitas Suessionum*, tirait son nom de la rivière d'Ourcq et fut uni au comté de Meaux dès la fin du xe siècle; mais il est moins aisé de tracer la limite primitive du Valois vers le Soissonnais et de savoir à quel *pagus* appartenait la contrée renfermée entre l'Aisne, l'Oise et la limite septentrionale du diocèse de Senlis, c'est-à-dire l'ancienne forêt de Cuise (*Cotia silva*) ou mieux encore les châtellenies de Compiègne, de Verberie, de Béthisy et de Pierrefonds qui, détachées du comté de Valois ou de celui de Soissons, faisaient partie du domaine des premiers rois Capétiens[2].

En écrivant la *Géographie de la Gaule au* vie *siècle*, je n'ai pas cru pouvoir enlever cette contrée à la *civitas Suessionum;* cependant je citai deux documents dont le texte a pu être altéré en quelques endroits, mais qu'il serait peut-être excessif de taxer de faux[3]; ces deux documents, dis-je, en indiquant Compiègne comme l'une des résidences du roi de Paris Childebert, semblent le mettre en dehors du territoire de Soissons, alors le siége royal de Clotaire Ier; je suis plus disposé aujourd'hui, je l'avoue, à accorder quelque créance à ces deux témoignages qui permettraient d'attribuer le pays entre l'Aisne, l'Oise et le diocèse de Senlis à la *civitas Silvanectensium* et, par conséquent, d'y chercher l'emplacement de *Ratomagus*.

Le vieux chemin dont je parlais plus haut et qui, partant de Crépy, traversait l'Automne à Pondron, se dirigeait ensuite vers la

---

1. *Géographie de la Gaule au* vie *siècle*, p. 418.

2. Une charte de 886 (Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. III, p. 687) constate que les villages de Montigny-l'Engrain (*Montiniacus*), de Say, commune de Croutoy (*Saviacus*) et de Hautefontaine (*Alta Fontana*), situés tous trois à l'orient et à peu de distance de la forêt de Compiègne, dépendaient du *pagus Suessionensis*.

3. Le premier de ces documents est un diplôme accordé à Daumer, abbé d'Anille (auj. Saint-Calais), par Childebert Ier; il est daté de Compiègne et de la douzième année du règne de ce prince. Le second est la Vie de saint Marcoul qui aurait visité le même Childebert à Compiègne (Voy., p. 401-402 de ma *Géographie de la Gaule au* vie *siècle*, ce que j'ai dit de ces témoignages).

forêt de Compiègne en passant au hameau de Brassoire, puis en longeant le finage de Pierrefonds à l'est; il joignait ainsi à Saint-Étienne-lès-Pierrefonds, à une distance de trois lieues au nord-nord-ouest de Pondron, la voie romaine de Senlis à Soissons. C'est à peu près au point de jonction de ces deux voies que se trouvent les importantes ruines d'une localité antique, dont la superficie est évaluée à plus de quatre hectares et qui, au dire des archéologues locaux, aurait été entourée de murailles et de tourelles[1]; cette localité est indifféremment connue aujourd'hui sous le nom de *Ville des Gaules,* ou sous celui de *Ville de Rome*[2] dont on doit rapprocher le vocable de *Chemin de Rome,* attribué, paraît-il, à la partie de la voie romaine qui traverse la forêt entre Saint-Étienne et Béthisy[3]. *Rome* serait-il ici une altération de *Rom,* forme vulgaire que devait revêtir l'ancien nom *Ratomagus,* ou bien n'est-il qu'un nom forgé par les archéologues locaux parallèlement au nom de *Ville des Gaules?* Cette dernière hypothèse paraît plus sensée, mais elle ne contredit pas néanmoins l'identité possible de *Ratomagus* et de la *Ville des Gaules.*

Les conjectures que nous venons de développer au sujet de l'extension probable des Silvanectes jusqu'à l'Aisne, permettent également aux archéologues de porter leur attention sur d'autres ruines fort importantes aussi, également situées dans la forêt de Compiègne, du côté de Champlieu, à trois lieues sud-ouest de la Ville des Gaules, et aux environs de la voie romaine; c'est là, du reste, que M. Desjardins propose de retrouver *Ratomagus*[4]. Mais en aucun cas, le *Ratomagus* des Silvanectes ne saurait être cherché à Hermes, et si le nom du *vicus Ratumagus,* mentionné dans l'inscription découverte par M. l'abbé Hamard, devait forcément s'appliquer à Hermes, il faudrait distinguer ce *Ratumagus* du *Ratomagos* que Ptolémée désigne comme la ville des Silvanectes.

Auguste LONGNON.

NOTE SUR LA DATE DU DIT DES RUES DE PARIS DE GUILLOT.

Lorsque l'abbé Lebeuf publia en 1754 le *Dit des rues de Paris* de Guillot, qu'il avait découvert trois années auparavant à Dijon, il crut

---

1. E. Woillez, *Répertoire archéologique du département de l'Oise,* coll. 117-118.

2. Graves, *Précis historique des cantons du département de l'Oise,* canton d'Attichy.

3. Nous devons ce renseignement à l'obligeance de notre confrère, M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour.

4. *Géographie de la Gaule romaine,* t. II, p. 482.

pouvoir fixer la date de sa composition « environ les années 1290 et 1300 » en raison des vers :

Asez pres trouvai Maudestour,
Et le carrefour de la Tour
Ou l'on giete mainte sentence,
En la maison à dan Sequence[1].

parce que, disait-il, on y fait mention « de dom Sequence qui étoit « chefcier de Saint-Merri en 1283, comme d'un homme vivant ou « récemment mort[2], » et il ajoutait : « Si l'origine du nom des rues « de Truanderie vient des tributs qu'on y payoit pour les marchan- « dises arrivantes à Paris, les sentences que l'on jettoit en sa maison « située en ce carrefour étoient vraisemblablement des plaintes for- « mées sur des extorsions[3]. »

L'argumentation du savant historien ecclésiastique a été reproduite par les éditeurs subséquents du *Dit des rues de Paris*. Tout récemment encore, on la retrouve dans la coquette édition que notre confrère M. Edgar Mareuse a donnée de l'ouvrage de Guillot. Dans la préface de cette édition, M. Mareuse, après avoir examiné les raisons qui portaient Géraud[4] à assigner au *Dit des rues de Paris* une date postérieure à celle du *Rôle de la taille de 1313*, consent à reporter de 1300 à 1310 la rédaction des vers de Guillot qui mentionnent « dan Sequence[5] ».

Mais c'est là, en ce qui concerne les vers précités, toute la correction qu'on apporte au texte et à l'annotation de l'abbé Lebeuf[6]. Cependant, les personnes versées dans la langue du XIIIe siècle peuvent se demander si l'interprétation de l'expression « geter mainte sentence » est suffisamment vraisemblable; elles peuvent aussi s'étonner de la qualification *dan* (*dominus*) jointe au nom d'un chanoine, alors qu'elle semble déjà exclusivement attribuée aux religieux de l'ordre de saint Benoît, où elle se conserve encore sous la forme *dom*. Elles peuvent aussi trouver étrange l'emploi, comme génitif, de la préposition *à*, emploi qui n'a jamais été tout au plus qu'un détestable provincialisme : au reste, à l'époque de Guillot, on n'aurait pas dit « la maison de dan Sequence, » mais bien « la maison dan Sequence. »

---

1. Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. II, p. 587. — E. Mareuse, *le Dit des rues de Paris*, p. 55.
2. Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. II, p. 564.
3. *Ibid.*, p. 587, note 71-72.
4. *Paris sous Philippe le Bel*, p. VII-IX.
5. E. Mareuse, *le Dit des rues de Paris*, p. XVIII.
6. En dehors de quelques variantes orthographiques négligées par l'abbé Lebeuf et rétablies par M. Mareuse. Le judicieux Jaillot (*Recherches sur Paris*, quartier des Halles, p. 37), lui-même, partage l'opinion de Lebeuf au sujet de l'expression : « Où l'on giete mainte sentence ».

Aujourd'hui toute incertitude doit cesser. Il est avéré que les vers de Guillot ne visent nullement le chefcier de Saint-Merry, non plus qu'un religieux bénédictin. Il faut lire, conformément à la langue du XIIIe siècle :

En la maison Adan Sequence.

et le fameux passage s'explique aussi clairement que possible, cette maison du carrefour de la Tour n'étant autre que la demeure du maire du fief de Thérouanne[1], fief dont le nom était encore porté au dernier siècle par la rue Pirouette[2], à laquelle faisait suite la rue de la Petite-Truanderie. On trouve en effet, dans les archives de l'hôpital de Saint-Jacques aux Pèlerins, deux jugements rendus par Adam Séquence en qualité de maire du fief de Thérouanne, l'un en date du 18 octobre 1308[3], l'autre du 23 juin 1314[4].

Le *Dit des rues de Paris* ayant été incontestablement composé sous le majorat d'Adam Séquence, il serait important de noter au passage toutes les pièces de nature à circonscrire la période durant laquelle Adam exerçait les fonctions de maire de Thérouanne. Nous nous permettons donc de signaler ce petit problème aux lecteurs du Bulletin en leur rappelant que la magistrature de Séquence est postérieure à 1293, date à laquelle Nicolas Arrode était encore maire de Thérouanne[5].

Auguste Longnon.

LE NUMÉROTAGE DES MAISONS DE PARIS

AU MOYEN-AGE.

On croit généralement que l'idée si simple de numéroter les maisons est toute moderne, et on en donne pour preuves d'innombrables textes désignant les maisons par une enseigne ou d'une façon plus compliquée encore[6]. Nous n'avons pas l'intention de battre en brèche

---

1. Ce fief, qui faisait alors partie du domaine royal, paraît avoir tiré son nom d'un de ses anciens possesseurs, Adam de Montreuil, qui, d'abord archidiacre de Paris, occupa le siége épiscopal de Thérouanne de 1213 à 1229; de là aussi le nom *terra Morinensis* que les titres latins donnent au fief de Thérouanne (Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris,* t. I, p. 110-111).

2. Jaillot, *Recherches sur Paris,* quartier des Halles, p. 34-35.

3. Bordier et Brièle, *les Archives hospitalières de Paris,* 2e partie, p. 51, note 1, où ce jugement est imprimé.

4. Archives de l'Assistance publique, fonds de Saint-Jacques, cote 695.

5. Bordier et Brièle, *les Archives hospitalières de Paris*, 2e partie, p. 51, n. 1.

6. Voici un exemple, entre mille, de ces désignations de domicile dont la

une opinion si solidement établie, mais nous voudrions montrer qu'au xve siècle déjà le numérotage était connu à Paris et appliqué au moins sur un point de la ville.

On sait que le Pont Notre-Dame fut construit en 1413, et que l'administration municipale loua à des particuliers les maisons qu'on y bâtit. Un document du règne de Charles VII, que nous avons emprunté à un recueil d'actes concernant Paris[1], prouve que ces maisons étaient numérotées. C'est un accord en date du 15 novembre 1436, passé devant le prévôt de Paris, pour terminer une contestation entre la ville et l'un des habitants du pont « Raoulant Tauppe marchant orfèvre[2] et bourgeois de Paris. » Voici le passage intéressant notre sujet : « ..... Comme procès feust meu en la court de Parlement entre les dictes parties sur ce que le dit Raoulant Tauppe, demandeur en ceste partie, disoit que depuis certain [temps] en ça il avoit prins et acensé des prevost des marchans et eschevins qui lors estoient, à rente annuelle et perpetuelle, deux maisons à deux pignons seans sur le Pont Nostre-Dame à Paris du costé l'aval l'eaue, vers l'Escorcherie, *signées en nombre XIII et XIIII*, avec l'eaue, l'arche et place d'au dessouz. »

Le Pont Notre-Dame s'écroula dans le cours du xve siècle, et on entreprit sa reconstruction en 1499. Dans un de ses plus intéressants et spirituels travaux sur le vieux Paris, *la Cité entre le Pont Notre-Dame et le Pont au Change*[3], M. Jules Cousin parle de ce nouveau pont et du numérotage des maisons dont on le chargea encore. « Ce « numérotage en lettres d'or, c'est-à-dire en chiffres romains, dit-il « d'après Corrozet, mérite d'attirer notre attention ; c'est à coup sûr « le premier essai de numérotage qui ait été appliqué aux maisons de « Paris. Essai d'autant plus remarquable qu'il paraît avoir réalisé du « premier coup le dernier perfectionnement de la division en deux « séries de numéros, pairs d'un côté et impairs de l'autre... »

---

célérité de notre service des postes pourrait souffrir : « De la femme feu Robin Laignel, pour sa maison en la rue Neufve de l'Abruvoir de Mascon, qui fait le coing d'icelle rue devant l'Abruvoir du dit Mascon du costé devers St Andry des Ars. » (Compte du domaine de Paris, 1424-1425, Archives nationales, KK, 102.)

1. Archives nationales, KK, 495[3], f° IIIIxx IV v°. Nous en avons déjà extrait une pièce pour ce *Bulletin* (tome IV, p. 178), et nous croyons que tous ceux qui s'occupent de l'histoire de Paris trouveraient dans ce registre, malheureusement dépareillé, des renseignements précieux.

2. Remarquons en passant que des lettres patentes de Charles VI, de juillet 1414, stipulent que « sur icelui pont ne pourront demeurer aucuns orfèvres ni changeurs. » (Félibien, tome III des *Preuves*, page 323.)

3. Ce travail forme la quatrième livraison du *Paris à travers les âges*, publié chez Didot.

Le texte cité plus haut permet donc de rectifier l'assertion de l'érudit bibliothécaire sur deux points; en premier lieu il résulte de la phrase « deux maisons... *du costé l'aval l'eaue*, signées en nombre XIII et XIIII, » que sur le premier pont le numérotage était continu et qu'il fallait spécifier le côté du pont, en amont, ou en aval; d'autre part nous pouvons maintenant reculer à peu près d'un siècle l'invention du numérotage des maisons; il est douteux qu'on puisse la faire remonter plus haut.

Fernand Bournon.

DOCUMENT RELATIF A L'ENTRÉE D'HENRI II.

1549.

Voici un document assez curieux qui se réfère à l'entrée de Henri II en 1549. Il en résulte que le Prévôt des marchands et les Echevins ayant eu à faire établir un extrait du compte général des dépenses pour les peintures, figures, décorations et accoutrements des capitaines, à l'occasion de cette magnifique et triomphante entrée si malmenée par l'espion impérial, maître Simon, cité d'autre part (voyez plus loin, p. 149), ils s'adressèrent à l'écrivain François Garnier — dont le talent nous est attesté par la pièce même que nous copions, soigneusement calligraphiée de sa propre main — et que ledit François Garnier ne toucha que onze ans plus tard les cent sous tournois qui lui furent attribués pour tout salaire et récompense de son travail. Heureusement pour les fournisseurs de la ville, l'ordonnancement des dépenses municipales s'opère aujourd'hui plus régulièrement, et les sages règlements qui prescrivent de liquider sur le budget même de l'exercice courant les dépenses de l'année courante s'accommoderaient mal d'un pareil délai.

Outre le nom de l'expert écrivain François Garnier, cette pièce nous apprend que le rôle de copie était alors estimé environ deux sous; c'est beaucoup plus cher qu'aujourd'hui, en tenant compte de la valeur relative de la somme.

Jules Cousin.

De par les Prevost des Marchands et Eschevins de la Ville de Paris, maistre Françoys de Vigny, receveur du domaine de ladicte Ville, payez des deniers de vostre recepte, à Françoys Garnier, escrivain, la somme de cent sols tournois que nous luy avons ordonnée et ordonnons par ces presentes pour avoir, de nostre commandement et ordonnance, faict un extraict de partie de la despense faicte ès entrées du feu roy Henry et de la royne en ceste dicte ville, année V^c XLIX; tant des paintures et figures faictes ès arcs triumphaux, pyramides, perspectives et autres lieux, acoustrements et vestements des capitaines, lieutenants, enseignes qui ont conduict et eu charge des gens de pied enfans d'icelle ville, que autres choses à plain contenues

audict extrait contenant cinquante deux feuillets escrits, dont ledict Garnier n'auroit eu aucun sallaire ni récompense, comme il est contenu en la resqueste par iceluy Garnier à nous presentée, datée du jour d'huy ci attachée. Rapportant laquelle avec ces présentes et quittance d'iceluy Garnier, nous consentons ladicte somme de cent sols estre allouée en vos comptes et rabattue de vostre recepte où il appartiendra.

Donné au bureau de l'hostel de ladicte ville soubz nos signetz, le troisiesme jour d'octobre mil cinq cents soixante dix.

Marcel — Poulin — Dauvergne — Bouquet — De Cressé[1].

LE JOURNAL DE PARIS

DE FRANÇOIS COLLETET.

1676.

Le Moniteur du bibliophile, une élégante revue de bibliographie fondée au mois de mars dernier, publie en ce moment un appendice des plus intéressants pour notre Société. C'est la réimpression textuelle de l'exemplaire unique du *Journal des avis et affaires de Paris* de François Colletet, feuille hebdomadaire qui traîna péniblement son existence tourmentée de juillet à novembre 1676. Un premier numéro immédiatement supprimé, suivi de dix-huit numéros tolérés grâce à un changement de titre et de rédaction, constituent la collection complète de ce journal longtemps inconnu, découvert il y a quelques années seulement par M. Paul Lacroix à la bibliothèque de l'Arsenal.

Rien de curieux pour les mœurs et la vie intime de Paris au xviie siècle comme ce journal écho de la rue, des tribunaux, de la chaire, des écoles et des ruelles. Il raconte les faits-Paris, publie les monitoires lancés au prône contre les criminels contumaces, annonce les livres nouveaux, invite aux sermons des prédicateurs en vogue, propose les maisons à louer, les offices à vendre, et se montre tout d'abord passé maître dans l'art aujourd'hui si raffiné et si fécond de la réclame. C'est le prototype du *Petit-Journal* et des *Petites-Affiches* modernes. Comme les omnibus et tant d'autres vieilles inventions nouvelles, il devait succomber alors pour renaître plus tard avec le succès dont nous sommes témoins. Les réimpressions du *Moniteur du bibliophile* offrent un caractère spécial bien précieux pour les amateurs. Elles ne font pas corps avec la revue; elles se présentent sous

---

1. Claude Marcel, général des Monnaies, fut prévôt des marchands (1570-1572); Pierre Poulin, François Dauvergne, Simon Bouquet ou Bocquet, Simon de Cressé, étaient alors échevins.

la forme de *tirages à part* à la suite du numéro, avec titres et paginations propres qui permettent de les détacher et de les relier à l'état de plaquettes ou de volumes indépendants, tirés en nombre égal à celui des abonnés et non plus. Ces publications choisies avec goût sont imprimées luxueusement, mais toujours dans le sens de la plus scrupuleuse imitation des originaux. *Le Moniteur du bibliophile* a déjà reproduit ainsi : L'*Anglais mangeur d'opium*, d'Alfred de Musset, et un *Complément aux mémoires de Duclos*, ajouté en manuscrit par Collé dans l'exemplaire de sa bibliothèque. Il nous promet ensuite la réimpression de l'*Histoire de l'incendie et embrasement du Palais* (1618) et autres pièces de ce genre. Nous ne pouvons que le féliciter et nous féliciter de le voir incliner ainsi vers les curiosités parisiennes.

Le directeur de cette élégante revue, M. Arthur Heulhard, dont nous avons déjà eu occasion de signaler l'intéressante *Histoire de la foire Saint-Laurent* récemment publiée, a fait précéder le *Journal de Colletet* d'une excellente notice sur *Colletet, gazetier,* qui nous révèle sous un aspect tout nouveau et fort curieux cet ancêtre de nos modernes *reporters,* ce pauvre diable de poète, fils de famille ruiné par l'insouciance paternelle, devenu par nécessité feuilliste, brochurier, historiographe officieux de toutes les actualités; battant le pavé du matin au soir, à l'affût d'un fait-divers, en quête d'une réclame, et ne justifiant que trop par sa tenue de *bohême* le dédaigneux distique de Boileau auquel il doit le plus clair de sa célébrité :

Tandis que Colletet, crotté jusqu'à l'échine,
S'en va chercher son pain de cuisine en cuisine.

J. Cousin.

ACTE DE NAISSANCE DU FILS DE CAMILLE DESMOULINS.

Notre confrère, M. Léopold Gravier, secrétaire général de la préfecture de l'Isère, nous transmet la curieuse note suivante extraite de la déclaration annexée à l'acte de naissance du fils de Camille Desmoulins, lors de la translation des registres de l'état-civil des anciennes paroisses aux nouvelles municipalités. Cet extrait, malheureusement tronqué, a été copié par lui sur les registres conservés aux archives de la ville de Paris avant l'incendie de 1871.

Déclaration faite par Camille Desmoulins à l'officier de l'État civil et insérée en tête de l'acte de naissance de son fils.

Considérant....., que la liberté des cultes étant décrétée par la Constitution, et que, par un décret de l'Assemblée Nationale législative, relatif au mode de constater l'état civil des citoyens autrement que par des cérémonies religieuses, il doit être élevé, dans chaque municipalité chef-lieu, un autel sur lequel les pères, assistés de deux témoins, présenteront à la Patrie leurs

enfants, le comparant voulant user des dispositions de la loi constitutionnelle, et voulant s'épargner un jour de la part de son fils le reproche de l'avoir lié par serment à des opinions religieuses qui ne pourraient pas encore être les siennes, et de l'avoir fait débuter dans ce monde par un choix inconséquent entre les neuf cents et tant de religions qui partagent les hommes dans un temps où il ne pouvait pas seulement distinguer sa mère.....

Copié sur la minute originale déposée aux archives de la ville de Paris.
Le 28 *avril* 1866.

Léopold Gravier.

M. L. Gravier ne se rappelle pas exactement s'il a copié la déclaration tout entière ou la fin seulement. Cependant, malgré la longueur de la phrase et la manière dont elle commence, il ne serait pas éloigné de penser qu'il a transcrit exactement tout le préambule de l'acte de naissance.

Ses souvenirs lui permettent d'ajouter que l'acte de naissance du fils de Camille Desmoulins était au commencement du registre et que ce registre était du format in-8°.

M. L. Gravier croit se rappeler qu'un des témoins de cet acte portait le nom de « Paillard de Villeneuve ».

LES DOCUMENTS RELATIFS A L'HISTOIRE DE PARIS

CONSERVÉS DANS LES ARCHIVES ET LES BIBLIOTHÈQUES DE BELGIQUE.

Rapport sur les documents relatifs à l'histoire de Paris, conservés dans les dépôts publics de la Belgique (suite).

II.

Les archives du royaume devaient, *a priori*, m'offrir une moisson quelque peu abondante. Admis par le savant directeur général des archives de Belgique, M. Gachard, à faire moi-même des recherches dans les dépôts confiés à ses soins, j'ai pu consulter un nombre considérable de documents. J'ai trouvé quelques pièces vraiment intéressantes. En première ligne, je placerai un compte des années 1374 à 1377, pour l'hôtel du comte de Flandre, à Paris. Ce compte est conservé dans le fonds de la chambre des comptes, sous le n° 2,921, c'est un rouleau en parchemin, etc.

Donation à l'évêque de Tournay d'une portion des murs de Paris, 1292.

Les correspondances des ambassadeurs espagnols à Paris, qui tenaient compte de ce qui se passait aux gouverneurs-généraux des Pays-Bays, sont très-intimement liées aux événements et intéressantes

au point de vue politique ; on y trouve aussi de curieux détails sur des événements dont Paris fut le théâtre. Je signalerai particulièrement la correspondance du fameux Simon Renard (Fonds des cartulaires, série intitulée : *Collection de documents historiques*, tomes VII et VIII). La mort de François Ier et l'avènement de Henri II y donnent lieu à de piquants récits.

Tome VIII, fol. 1 : Lettre du sieur Renard à l'empereur au sujet du baptême du duc d'Orléans, célébré à Saint-Germain le 19 mai 1549 :

« Avant le baptesme, il y eut un Turc qui donna passe temps au roy et à l'assistance, qui dura depuis deux heures après midy jusqu'à cinq, voltigeant, saultant, dançant, courant et faisant choses admirables sur la corde tendue au milieu de la cour de Sainct Germain, de haulteur de terre d'environ trente pas. »

Les dépêches de Simon Renard offrent un intérêt de plus d'un genre : voici un extrait de la dépêche du 24 juin 1549, où il raconte l'entrée de Henri II à Paris après son avènement :

« L'entrée du roy en ce lieu de Paris se feict le jour de la Trinité, le mardy, après celle de la royne, qu'ont esté pompeuses et somptueuses quant à la maison du roy ; mais le tout a esté faict en si grand desordre qu'elles ne meritent commendation ou souvenance, et me semble que ceulx de Paris, hormis soixante ou quatre vingts enfants de Paris, qui estoient assez bien en ordre, ont accueilly le roy a son entrée selon l'affection qu'ilz lui portent ; et n'a-t-on fort prisé fors ce que le roy faisoit bondir son cheval de rue en rue. Et quant il le vouloit faire, l'on faisoit place et falloit attendre quelque espace de temps. Je délaisse de particulariser l'entrée pour ce que elle s'imprime et que je l'envoyrray incontinent à Vostre Majesté ; seullement adjouteray-je qu'il y avoit auprès de la Trinité le pourtraict d'un rynoceros, qu'est la beste qui domine tous les animaux, comme l'on dit, et au dessuz une pyramide haulte eslevée, en sommité de laquelle estoit l'effigie d'un souldard pourtraict en fureur et desgaignant une espée au dessoubz duquel estoit escript : *Quos ego;* qu'emporte menasse et beaulté, comme en une impression que j'envoye présentement à Vostre Majesté ; elle verra. Le reste des statues estoit fete en forme d'énigmes qui seront interprétées au desadvantage du roy mesme. A l'entrée de la porte de Paris y avoit un roy eslevé representant le roy de France, et à l'entour de luy quatre effigies représentant les quatre estatz de l'Eglise, noblesse, justice et labour, qui tenoient chascun un fil d'archault sortant de la bouche du roy ; qui a esté interpresté que le roy mengeoyt les quatre estatz. Autres plus favorisant le roy ont dit que les quatre estatz procèdoient de sa bouche ; les autres l'ont pris pour un Hercule gallican, etc. »

Le document qu'on vient de lire fait partie d'une très-curieuse collection de copies, faites au siècle dernier par le gouvernement autrichien, des documents les plus importants alors déposés aux archives de Bruxelles, documents dont certains ont été depuis transportés à Vienne, et dont quelques-uns sont égarés. Cette collection, qui va de l'année 1347 à l'an 1633, se compose de 18 volumes, dans lesquels les pièces sont classées chronologiquement.

Parmi ces documents je signalerai dans le tome X, p. 171 (15 juin 1559) : « Sommaires du fait d'anciens conseillers au Parlement de Paris, prisonniers pour cas d'hérésie. »

Dans le même volume, sous la date du 21 septembre 1562, lettre du cardinal de Granville au président Viglius :

Il faut envoyer 400 pistoletz : c'est pour armer la ville de Paris qui, comme vous le scavez, soubtient principalement la religion en France.

T. XI, p. 147 (1562). « Discours tenus en la convocation des Estats du royaume de France en la court du Parlement de Paris, touchant les troubles du royaume. »

T. XIV, p. 125 (an 1583). « Requeste et protestation des catholiques de Paris présentées au roy, pour luy remonstrer qu'ils estoient contraincts, pour le bien de l'église catholique, de prendre les armes contre les hérétiques; les ecclésiastiques, gentilshommes et autres du Tiers-État, fidèles subjets du roy très chrétien. »

T. XV. Correspondance des ducs de Mayenne et d'Aumale avec le duc de Parme, du plus haut intérêt pour l'histoire de la Ligue à Paris.

T. XVI. Extrait des dépêches de M. d'Ayala, ambassadeur d'Espagne à Paris, sur le procès et l'exécution du maréchal de Biron (1602).

(22 avril 1605). Autre dépêche du même :

Le roy très chrestien a arresté et commandé précisément qu'on ayt à desmolir la pyramyde ou colonne erigée auprès du palais, à l'occasion de l'attentat commis par feu Jehan du Chastel, en la présence du roy, nonobstant les remonstrances du président et ceulx de la court de Parlement. (25 mai 1605) : Il y a quatre jours que l'on a commencé à desmolir la pyramyde ; obmurmurations, libelles, quatrains et calomnies à ce contraire dont je vous envoye ci-jointes aucunes copies par lesquelles Votre Altesse (le gouverneur des Pays-Bas) pourra remarquer la licence effrenée de ceste nation et ciecle :

Advertite cives

Molem detestandi parricidii indicem ad perpetuum publice ultionis exemplum positam, evertit Coto, etc...

Autres :

Diruite hanc molem, clamat Coto, diruite, inquam, etc...

Autre :

Pro patre Cotone — piramidem rex stare vetat.
Ne querite causam ; — judicii causa pulsus et ordo fiet.

Ces épigrammes sont, comme on le voit, relatives à la colonne qu'un arrêt du Parlement avait ordonné d'élever, en expiation de la tentative d'assassinat commise par Jean Châtel sur Henri IV, tentative dans laquelle plusieurs Jésuites avaient été compromis. Le père Coton obtint que ce monument serait abattu ; ce qui fut fait, malgré les protestations du Parlement et de l'esprit public. Les dépêches

d'Ayala donnent à cet égard de précieuses lumières. Je n'insiste pas sur l'importance de ce recueil; je vais maintenant indiquer les originaux qui peuvent fournir des renseignements sur Paris, à trois époques principales : pendant les guerres de religion, pendant la Ligue et enfin pendant la Fronde.

Ces documents originaux sont en grande partie conservés dans le fond *de l'Audience*. Je signalerai la correspondance originale mais malheureusement incomplète de Simon Renard, envoyé d'Espagne à Paris pour l'année 1556, avec Philippe II; celle de M. de Chansonnay, de 1559 à 1563, aussi incomplète; mais il y en a une copie complète dans le fond des cartulaires ; extrait des dépêches de d'Ayala relatives à la part personnelle fixée pour Henri IV au procès de Biron, et sur le mauvais effet que l'exécution du maréchal produisit à Paris.

Ayala eut pour successeur le conseiller Peckins, dont nous avons la correspondance autographe, l'un des plus curieux et importants monuments que je connaisse; il n'en est pas qui fasse mieux connaître Henri IV. Cette correspondance s'étend du 18 juin 1607 au 3 août 1611. Elle forme quatre gros volumes; mais il y a des lacunes. J'ai en vain cherché la lettre dans laquelle Peckins racontait la mort d'Henri IV. Quoique Peckins soit un véritable homme d'Etat, et qu'il ne s'applique qu'à démêler les intrigues politiques, sa correspondance ne laisse pas que de donner de précieuses notions sur les événements passés à Paris pendant sa résidence dans cette capitale.

On trouve, au contraire, une foule de petites nouvelles dans une collection intitulée : *Avis et correspondance de Paris* (Audience n°s 240, 259 et 292 ; 3 registres). Ce sont des notes et des dépêches envoyées par des espions, de l'an 1627 à l'an 1630.

Le n° 259 renferme les documents relatifs à l'ambassade du prince de Ligne à Paris, en 1616. J'attirerai surtout l'attention sur un « *recueil de lectres et instructions de 1559 à 1572* », remis en 1682 par le gouvernement autrichien, qui restitue avec la plus grande loyauté les documents déposés à Bruxelles, qui avaient été transportés à Vienne lors de la Révolution de 1789.

Entre les documents du plus haut intérêt qu'offre ce recueil, je signale une lettre sur le massacre de la Saint-Barthélemy (p. 57) :

« Je suis arrivé en ce camp hier au soir; avecques la nouvelle que vous aurez entendue par la relation que son Excellence a envoyée et les luy ai donné. Je suis témoing de veue de tout et de davantage, pour ce que, depuis ce midy, la boucherye continue contre plusieurs, et entre autres il y a eu tuez deux présidens l'ung appellée Villemare et l'autre Le Fevre, et aultres plusieurs en nombre de quatre mil. Et le jour suyvant, fut commandé de mettre en exécution la sentence donnée contre l'admiral. Et fut mis le corps sur une table, pour le traîner par la ville et le pendre par les pieds en hault; ce qui fut faict. Mais le peuple, qui estoit si enragé contre ledit amiral, ne le laissa passer oultre. Et ainsy, à deux maisons de où il estoit, l'on luy coppa la teste,

et icelluy qui le fit, la mit sur une espée, et montant à cheval la portoit par les rues de Paris, ayant criyé à haulte voix : Voicy le meschant traître qui a voulu tuer le roy et a perdu la France, et a tant faict de mal à la ville de Paris : et ne fut possible trayner le reste du corps en avant, pour ce que le peuple le mit en pièces, sans que il y demeurast chose pour mettre ladite sentence à exécution. A Rouen, Orléans et Meaulx l'on a faict semblable faulcherye des huguenots comme à Paris, où les nouvelles estoient arrivées le xvj[e] de ce moys que je partis, de mesme que je croys que l'on en aura tué en toutes les villes de Frances plus de trente mil. Et fut commandé que l'on face le mesme pour touttes les villes de France. » (P. 61, récit de la Saint-Barthélemy.)

Les archives de l'Audience ne sont pas le seul fonds que l'on peut consulter utilement aux archives du royaume de Belgique; on trouve aussi de précieux renseignements dans la secrétairerie espagnole, qui renferme la correspondance des ambassadeurs d'Espagne à Paris avec l'ambassadeur d'Espagne en Hollande, et avec les gouverneurs généraux des Pays-Bas, de 1648 à 1702. La haute politique fait principalement les frais de cette correspondance rédigée tantôt en espagnol, tantôt en français et qui offre ceci d'intéressant qu'elle montre les haines que Louis XIV avait soulevées en Europe contre lui.

J'ai visité ensuite le musée des tableaux; je n'ai rien rencontré qui offrît quelque intérêt, même éloigné, pour l'objet de ma mission.

Il n'en a pas été de même des collections admirables de S. A. le duc d'Aremberg, qui m'ont été montrées avec la plus parfaite obligeance par M. de Brou. J'ai noté un livre d'heures de la fin du xv[e] siècle, avec des miniatures superbes, mais appartenant à l'école flamande. A côté de ces miniatures, chaque page est ornée, sur les marges, de trois représentations de bijoux d'une délicatesse, d'un goût et d'une fantaisie au-dessus de toute description. Ces bijoux ne sont pas, évidemment, de la même main que les miniatures; ils ont été dessinés et peints soit par un orfèvre, soit par un artiste spécial; ils reproduisent sans aucun doute des objets d'art français, je dirai même parisien; je serais même tenté de les attribuer à un artiste de Paris. Leurs dessins qui, à l'heure qu'il est, offriraient à l'industrie de la joaillerie les modèles les plus exquis, avaient dans le temps fixé l'attention de l'archéologue Didron, qui avait en vain demandé l'autorisation de les publier. Feu la duchesse douairière d'Aremberg, qui avait une véritable passion pour ce beau volume, n'avait pas voulu qu'on divulguât des trésors dont la possession exclusive la charmait. Le duc actuel se montrerait plus libéral, et si la ville de Paris voulait de splendides illustrations pour quelqu'une de ses publications sur l'industrie parisienne, elle ne pourrait mieux faire que d'emprunter au livre d'heures du duc d'Aremberg quelques-unes de ses plus délicates compositions. Elle trouverait dans M. de Brou un artiste habile et consciencieux, j'ajouterai et peu dispendieux.

III.

Certain d'avoir examiné à Bruxelles toutes les collections qui pouvaient me fournir quelques matériaux, je partis pour la province. Je connaissais assez les archives et la bibliothèque de Liége, pour savoir que je n'avais rien à espérer de ce côté. Je jugeai donc inutile d'y aller, d'autant plus que le temps me pressait.

Anvers, avec ses immenses relations commerciales, pouvait me fournir une moisson; mon espoir a été déçu. Si les archives d'Anvers ne m'ont rien donné, j'ai trouvé dans cette ville un établissement sur lequel j'entrerai dans quelques détails, persuadé qu'ils ne pourront qu'intéresser les personnes éclairées et zélées qui ont pour mission de recevoir, de classer et de faire connaître les richesses intellectuelles et artistiques de la vieille municipalité parisienne. Je veux parler d'un musée municipal, de création toute récente, et ouvert avec les plus minimes ressources. M. Génard est le promoteur de cette œuvre patriotique.

On a ramassé, dans les magasins et les greniers de l'Hôtel-de-Ville, les vieux meubles qui s'y trouvent et surtout les objets qui avaient servi, et souvent à des époques reculées, à la décoration des fêtes publiques, des entrées solennelles des princes, etc. On a recueilli tout ce qui concernait les anciennes corporations de métiers, les bourdons de confrérie, les instruments de musique à l'usage de la danse, les sceaux, les médailles, des inscriptions, des pierres tumulaires, etc.; mais je ne puis qu'insister sur le bon et curieux parti que l'on a tiré des objets conservés à l'Hôtel-de-Ville, et qui semblaient n'avoir par eux-mêmes aucune valeur. Pour placer cette collection, on a eu l'heureuse idée d'utiliser un logis du XVIe siècle, situé près de l'Hôtel-de-Ville et attenant au bourg (ancienne forteresse). Ce logis n'a pas de valeur architecturale, mais il est ancien; il offre, comme l'hôtel de Cluny, la particularité d'une chapelle au 1er étage. On l'a restauré et la collection de la ville d'Anvers y fait merveille.

Je n'ai pas manqué de me rendre à Bruges et de visiter les archives de la ville et celles de l'Etat. C'est aux archives de la ville que M. Kervyn de Lettenhove a découvert la fameuse lettre d'Etienne Marcel contre le régent; mais, malgré mon attente, je n'ai pas trouvé d'autres documents de ce genre. Puisque je suis sur le chapitre d'Etienne Marcel, je dois signaler la découverte récente faite aux archives de Turin, par M. Combes, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, d'une lettre du régent, où il raconte la catastrophe qui mit fin à la puissance d'Etienne Marcel. C'est un document de premier ordre. Il a été publié dans le recueil de lectures faites par les sociétés savantes à la Sorbonne, en 1869; mais avec quelques incorrections qu'il est facile de faire disparaître sans recourir au texte original.

J'ai aussi en vain cherché, tant à Bruges qu'à Bruxelles, aidé des lumières et des connaissances spéciales de MM. Wauters et Pinkart, l'auteur du fameux tableau du Palais-de-Justice. J'ai eu, il y a plusieurs années, l'occasion de démontrer, à l'aide de textes tirés des archives du Parlement, que ce tableau, improprement appelé rétable, ne pouvait être de Van Eyk, puisqu'il fut fait vers 1450. Que ce soit une œuvre flamande, c'est ce que le faire prouve surabondamment; mais quel en est l'auteur? c'est encore un mystère que, malgré de longues recherches suivies, je n'ai pas encore pu percer, mais qu'il ne faut pas désespérer de voir un jour éclairci.

Le musée d'Anvers et celui de Bruges, si riches, si intéressants, ne m'ont rien donné. Les archives de l'Etat à Gand, où sont déposées les archives des comtes de Flandres, jusqu'en 1330, m'ont fourni une grande quantité de comptes de dépenses. On y voit les dépenses à Paris; mais ces comptes n'apprennent rien de nouveau. Les archives de la ville de Gand m'ont fait connaître une *Lettre originale du corps municipal de Paris* aux communes de Flandres, en 1411. En voici le texte :

« Tres chiers et tres especiaulx amis, nous sommes bien informez par lettres que chascun jour l'on escript par desca, tant de par nostre tres redoubté seigneur Monseigneur de Bourgogne, comme de par iceulx de sa compaignie et aultrement, du tres notable et grant portement que faictes incessamment et de tres bon cuer avecques ledict seigneur, en service du roy nostre souverain seigneur, et au grant honneur et bien de luy, de sa noble lignée et de tout son royaulme, dont nous vous remercions de touz nos cuers et pouvoirs, le plus alertes et affectueusement que nous povons et scavons; et afin de meilleur mérite et mémoire, et de plus grande recommandation, nous l'avons faict remontrer par solennels preschements, et aultrement, à toutes genz d'Eglise, nobles et aultres quelxconques de ceste ville et l'environ, et fesons scavoir par toutes les provinces et bonnes villes dudict royaulme subjectez a nostre dict souverain seigneur, pour en avoir tous les faiz du pays de Flandres, en chief et en membres, en marchandise et aultrement, ensemble tous les habitants d'icelluy pays en especiale recommandation, pour leur estre en toutes choses favorables, comme à vous mesmes, et vous prions et requierons, tres chiers et très especiaulx amis, de tous noz diz cuers et povoirs, et sur toutte la bonne amour, loyaulté et affection que avez à nostre dict souverain seigneur, à sa noble lignée, et que vous voulez et desirez leur bien et honneur, et aussi celuy de nouz, de la bonne ville de Paris, et de tout le royaulme, que audict service veuillez et vous plaise continuer à y labourer et travailler de tout vostre povoir, comme faict avez jusques à,ores, avecques nostre dict seigneur de Bourgogne, lequel, comme vrai champion de nostre dict souverain seigneur, si est employé et employe loyaulment et de tout son pouvoir et y perseverer, ainsy que nostre dict souverain seigneur et nous tous ses bons et loyaulx subjets : et avons en vouz la parfaicte seurté et confiance; mesmement que c'est la chose du monde que nouz et tout le peuple de par desca desire plus, pour doubte des grants maulx et inconveniens que

par le contraire, que Dieu ne veuille, se pourroient en issir au dict royaulme, et contre nostre dict souverain Seigneur, comme dict est, gardant et conservant de tout son povoir et en touttes manieres qu'il puet et scet, sans y rien espargner, comme nous le veons par experience et de faict, le bien et la seigneurrie de icelluy prince souverain seigneur, et de sa dicte lignée, dont nouz et touz ses bons et loyaulx subjectz sommes et demeurons tousjours moult tenuz et obligiez à mon dict seigneur de Bourgogne, vous et ceulx de sadicte compaignie, ainsy comme de faict et tres briefvement le verrez et cognoistrez par bon effect. Tres chiers et tres espéciaulx amys, s'aulcune chose vous plaist que nous puissions, vueilliez nous signiffier feablement, et nous vous le ferons de tres bon cuer. — Tres chiers et tres especiaulx amys, le sainct Esprit par sa grace vous ayt en sa benoiste garde, qui vous doint joye, et bonne vie et longue. — Escript de Paris, soubz le scel de la prevosté des marchans, le xxiij^e jour de septembre, l'an cccc et unze. — Les tous vostres les prevost des marchands et bourgeois de la bonne ville de Paris. »

Original en papier : traces de cachet rouge.

Au dos :

« A nos tres chiers et tres especiaulx amys, ceulx des loys et aultres gens du païz de Flandres, estans presentement en la compaignie de monseigneur le duc de Bourgogne, conte de Flandres. »

(Archives de Gand, n° 509 de l'inventaire.)

Après mon excursion en Belgique, je puis nettement affirmer que j'ai épuisé toutes les sources d'informations, et l'administration de la ville de Paris pourra être certaine, que soit pour son musée, soit pour ses publications historiques, elle ne pourra trouver dans la patrie de Charles-Quint et de Rubens que ce que je viens d'avoir l'honneur de lui soumettre, après des recherches consciencieuses.

E. Boutaric,
Sous-chef de la section administrative aux Archives de l'empire.

Tel fut le résultat de la mission spéciale confiée au zèle éclairé de M. Boutaric. Pressé de revenir à Paris, le savant excursionniste ne put visiter la Hollande où il aurait, sans nul doute, recueilli de nouvelles et précieuses indications. Les documents qu'il a signalés, en Belgique seulement, ont une importance sur laquelle je n'ai pas besoin d'insister; mine aussi riche que peu connue, qui n'a point été complètement exploitée jusqu'ici et qui mérite assurément de l'être. Les événements politiques, survenus peu après la mise en ordre des notes de M. Boutaric, et le dépôt tardif de son rapport d'ensemble n'ont pas permis au Service historique de donner suite au projet d'utilisation qu'il avait conçu. Je lis, en effet, à la dernière page du rapport cette date : *mars 1870*. Bientôt d'autres soucis allaient s'imposer à l'administration municipale, ainsi qu'à ses divers services, et l'interruption de toute relation scientifique, s'ajoutant aux angoisses de la situation, ne fut pas, à cette douloureuse époque, l'une des moin-

dres privations des Parisiens attristés, bloqués et violemment séparés du reste du monde.

Le rapport original de M. Boutaric a péri dans l'incendie de l'Hôtel-de-Ville; mais il en avait été fait plusieurs copies, et l'une d'elles a été retrouvée tout récemment au milieu de papiers sans importance. Un document de cette valeur appelle la plus grande publicité et c'est pour le porter à la connaissance de tous ceux qui s'occupent de l'histoire de Paris que j'ai offert d'en donner communication en séance générale. La Ville, qui avait alloué à M. Boutaric une juste rémunération, a droit sans doute à la possession du document dans lequel il a consigné le résultat de ses recherches, et la sous-commission des Travaux historiques, à laquelle je me ferai un devoir de le soumettre, y pourra recueillir de précieuses indications pour les études historiques qu'elle est appelée à diriger. Je ne sais quels sont les renseignements dont elle voudra surtout tirer parti : peut-être verra-t-elle, dans le *Cartulaire des épiciers-droguistes de Paris*, les éléments d'une publication intéressante, au moment où va paraître une édition nouvelle du *Livre des métiers;* peut-être pensera-t-elle que l'Epitaphier de la bibliothèque de Bruxelles serait consulté avec fruit par celui de ses membres qu'elle a chargé de préparer un recueil parisien d'épigraphie funéraire; peut-être regardera-t-elle les nombreuses dépêches adressées, tant à la secrétairerie espagnole qu'aux gouverneurs généraux des Pays-Bas, comme un commentaire impartial ou tout au moins curieux, des récits officiels consignés dans les *Registres du bureau de la ville,* registres dont la transcription s'opère en ce moment; peut-être enfin s'inspirera-t-elle de l'initiative prise à Anvers pour la fondation d'un musée municipal et voudra-t-elle se rendre compte de l'esprit et de la méthode qui ont présidé à cette utile création.

Mais, quelle que soit la part qu'elle se réserve, il restera toujours, dans la masse de documents signalés par M. Boutaric, ample matière pour les travaux des membres de notre Société. Après la dissémination de tant de richesses *documentaires*, que les hasards de la guerre, les réquisitions et les restitutions qui en sont la suite ont éparpillées sur tous les points de l'Europe, il importe de signaler aux hommes d'étude les sources de notre histoire, surtout lorsqu'elles sont à quelques pas de nos frontières et qu'il est si facile d'y puiser. Lorsque ce travail d'indication a été fait aux frais de quelques-uns, il doit, ce me semble, libéralement profiter à tous. Si notre Société, d'une part, si le Service municipal de l'autre, parviennent à s'approprier, par voie de transcription ou de simple lecture, les documents signalés par M. Boutaric et manquant aux dépôts français; s'il en résulte un certain accroissement de vérité et une notable diminution d'incertitude ou d'erreur, l'excursion de notre regretté confrère n'aura

pas été perdue pour la science; le profit qu'on tirera de son travail sera le meilleur hommage rendu à sa mémoire, et la communication que je suis heureux d'avoir faite aura ainsi contribué, dans une certaine mesure, à cette revendication pacifique, qui est la vraie revanche des savants.

L.-M. Tisserand.

III.

CHRONIQUE.

— Le 4 juin, M. Isidor, grand rabbin de France, assisté du grand rabbin de Paris, a béni solennellement le temple israélite qui vient d'être construit rue Jacques Dulud, nº 42, à Neuilly, sous la direction de M. Ulmann, architecte.

La forme de l'édifice est celle d'un rectangle; la grande salle consacrée au culte est carrée et couronnée par une coupole sur pendentifs, percée de vingt-quatre fenêtres. Cette synagogue, qui peut contenir 600 personnes assises ou debout, a été bâtie en un an.

— Le 6 juin a été inauguré l'hôtel Continental. C'est une grande construction, occupant la majeure partie de l'îlot compris entre les rues de Rivoli, de Castiglione, du Mont-Thabor et la nouvelle rue des Feuillants. Elle a été élevée sur les plans et sous la direction de M. Ch. Blondel, architecte, pour le compte d'une société particulière.

La richesse des ameublements, l'entente des aménagements, le goût et la recherche des décorations intérieures font de cet hôtel une curiosité du Paris moderne. Il faut visiter la salle du café, ornée de boiseries en noyer sculpté, et d'un superbe comptoir de style Henri II; le restaurant, dont les lambris de bois noir, incrustés de cuivre rouge, encadrent une magnifique *Chasse au sanglier* de M. Luminais; le salon de conversation, dont les plafonds mythologiques ont été peints par M. Mazerolles; enfin, le jardin d'hiver de style moresque, avec deux bacchantes ciselées par M. Clesinger.

L'emplacement de l'hôtel Continental n'est qu'une portion du terrain que couvrait le Ministère des finances avant l'incendie de 1871, et ce terrain lui-même formait à peine la moitié du vaste enclos où s'élevait, en 1789, le couvent des Capucins.

— Le 12 juin a été posé, sur la façade du Louvre qui regarde la Seine, le beau groupe de M. Mercié, le *Génie des Arts*. Il remplace dans le tympan de la grande arcade aveuglée qui fait face au pont des

Saints-Pères, la statue équestre de Napoléon III qu'on y voyait en 1870.

Le modèle en plâtre de ce groupe avait figuré au Salon de 1877; la reproduction qui décore aujourd'hui l'entrée de la cour du Carrousel est en cuivre repoussé, et se détache en vigoureuse saillie sur une mosaïque à fond d'or; elle sort des ateliers de MM. Monduit, Gaget, Gauthier et Cie, qui ont exécuté par le même procédé la *Renommée*, également due au ciseau de M. Mercié, planant au sommet de la salle des fêtes, au palais du Trocadéro.

— 12 juin. Pose de la première pierre de l'hôtel du Cercle de la Librairie, construit par M. Charles Garnier, l'architecte de l'Opéra, à l'angle sud-est de la croisée que forme la rue Grégoire-de-Tours avec le boulevard Saint-Germain. Dans cette première pierre a été pratiquée une cavité où l'on a déposé un coffret renfermant des pièces de monnaie, des jetons et divers documents énumérés et décrits par le *Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie,* dans son numéro du 22 juin.

— Même jour. Ouverture du théâtre des *Nouveautés,* élevé sur l'emplacement des *Folies Oller,* boulevard des Italiens, n° 28, vis-à-vis de l'entrée de la rue de Choiseul. L'architecte qui a édifié la nouvelle salle, M. Ch. de Lalande, a déjà construit, il y a quelques années, le théâtre de la *Renaissance* sur le boulevard Saint-Martin, à l'angle de la rue de Bondy.

— Un jugement du tribunal civil de 1re instance de la Seine, en date du 6 juillet, déclare expropriés les immeubles dont l'occupation est nécessaire pour l'établissement du chemin de fer de Grande-Ceinture autour de Paris, sur le territoire des communes du Bourget, Stains, La Courneuve, Épinay, Villetaneuse, Pierrefitte, Drancy, Bobigny, Romainville, Noisy-le-Sec et Bondy.

Le tableau des parcelles expropriées se trouve dans la *Gazette des Tribunaux* du 14 septembre.

A. Chevalier.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

— Annales du Sénat et de la Chambre des députés. Session ordinaire de 1878. Tome I, du 8 janvier au 5 février 1878; tome II, du 7 au 21 février 1878, suivis de tables nominatives. 2 vol. in-4° à 2 col., 2105 p. Paris, imp. et lib. Wittersheim et Cie.

— Annuaire statistique, administratif, agricole et industriel de Seine-et-Marne pour 1878. In-12 de VIII-368 p. Melun, imp. et lib. Michelin.

— Avenue de l'Opéra. Vue prise de la place du Théâtre-Français, par Provost. Paris, impr. lith. Becquet, anc. maison Martinet.

— Bijou. Exposition. Paris, impr. lithogr. Chaix et Cie. Agnus aîné.

— Bonnefoy. — Vie de sainte Geneviève, suivie d'une notice historique sur le culte et les reliques de la sainte jusqu'à nos jours. In-12 de 61 p. Paris, impr. De Soye et fils.

— Boué (Mme G.). — Les squares et jardins de Paris, les Buttes Chaumont. Notice historique et descriptive. 40e édit. In-8° de 16 p. avec fig. Paris, impr. Hennuyer.

— Boussole conductrice de l'étranger dans Paris par Noury. Paris, impr. Barousse.

— Bruno (J.). — Le Juif errant à l'exposition. Guide amusant du visiteur. In-32 de 26 p. Paris, impr. Richard et Cie.

— Carte pittoresque et pratique des boulevards de Paris en 1878. Souvenir de l'Exposition universelle. Paris, impr. lith. Alcan-Lévy.

— Catastrophe de la rue Béranger. In-fol. à 2 col. de 2 p. avec vign. Paris, Ve Roger.

— Catalogue général de l'exposition spéciale de la ville de Paris et du département de la Seine à l'Exposition universelle de Paris en 1878. In-8° de 153 p. Paris, impr. Chaix et Cie.

— Chromo-Guide à l'Exposition universelle de 1878. In-16 de 127 pages et de 17 chromos. Paris, lib. de l'Echo de la Sorbonne; Bouillon-Rivoyre et Cie.

— Cicerone (le) parisien. Guide pratique et renseignements indispensables aux étrangers voyageurs, touristes, promeneurs, contenant: Huit jours à Paris, les théâtres, l'indication des omnibus, etc. 1re éd. In-32 de 64 p. avec fig. Paris, Flamesnil et Simon.

— Conty. — La clé de l'Exposition universelle de 1878. Plan pratique. In-18 de 72 p. et 2 pl. Paris, Chaix et Cie.

Guides Conty.

— Courajod (Louis). — Deux épaves de la chapelle funéraire des Valois à Saint-Denis, aujourd'hui au Musée du Louvre. In-8° de 37 p., avec grav. Nogent-le-Rotrou, imp. Gouverneur.

Notice extraite des mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, t. XXXVIII.

On voit au Musée de Sculpture, dans la salle des Anguier, deux figures en marbre, couchées, lesquelles, si l'on en croyait le catalogue officiel, seraient des captifs, dus au ciseau des frères Marsy, et provenant du tombeau du roi de Pologne Casimir, qui existait avant la Révolution dans l'église Saint-Germain-des-Prés. Le cata-

logue est dans l'erreur. Ces prétendus captifs sont des soldats romains, assistant à la résurrection du Christ; ils ont été sculptés au seizième siècle, plus de cent ans avant qu'il ne fût question des frères Marsy, et la sépulture royale à laquelle ils étaient destinés est celle que Catherine de Médicis avait entrepris d'élever à Saint-Denis, pour son mari et ses enfants. Ces deux soldats devaient être groupés avec un Christ dont Germain Pilon est incontestablement l'auteur et qui est aujourd'hui dans l'église Saint-Paul-Saint-Louis. Il est douteux que ces deux figures aient été également taillées par notre grand sculpteur, mais il est certain qu'elles se trouvaient en 1572 dans son atelier, au Logis des Étuves, à la pointe occidentale de l'île.

La preuve de ces faits ressort d'une manière rigoureuse du travail de M. Courajod. Sa démonstration s'appuie sur des documents authentiques dont le plus important a été découvert et publié par notre confrère, M. de Boislisle, dans la savante étude qu'il a consacrée à la chapelle funéraire des Valois et qui a été insérée dans le t. III des Mémoires de notre Société. A. C.

— Darcel (Alf.). — Les Tapisseries décoratives du Garde-Meuble (mobilier national). Choix des plus beaux motifs par Ed. Guichard, architecte décorateur. Texte par Alfred Darcel, administrateur de la manufacture des Gobelins. 3e livraison. In-fol. de 10 p. et 10 pl. Paris, impr. Chamerot; lib. Baudry.

Cet ouvrage comprendra 100 pl. qui seront publiées par livraisons de 10 pl. chacune. Un texte accompagnera chaque planche. Une introduction paraîtra dans les dernières livraisons.

— Depoin (J.). — Les seigneurs de Banthelu, de la maison de Montmorency. In-8° de 7 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley.

Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*. Livraison de juillet-octobre 1877.

— Dictionnaire de poche des Adresses parisiennes. In-32 à 2 col. de 1055 p. Paris, imp. Bernard.

Guides Bernard.

— Donville (F. de). — Guide complet de l'étranger dans Paris, suivi d'un Guide à l'Exposition universelle. Nouvelle édition illustrée, accompagnée d'un beau plan de Paris. In-16 de III-438 pages. Paris, Garnier frères.

— Douët d'Arcq (L.). — Inventaire de Jeanne de Presles, veuve de Raoul de Presles, fondateur du collége de ce nom (1347). In-8° de 33 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley.

Extrait de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XXXIX.

— Enfonce (E.). — Éphémérides des mobilisés de la Seine pendant le siége de Paris par les armées allemandes en 1870-1871; 1re partie. In-12 de 72 p. Paris, l'auteur.

— Exposition des peintures et dessins de H. Daumier, avec notice biographique, par Champfleury. In-8° de 86 p. et portrait. Paris, Gauthier-Villars.

— Exposition universelle de 1878. Plan complet. Paris, Le Bailly.

— Exposition universelle de 1878 (12 vues). Paris, chrom. Leroy.

— Exposition universelle de 1878. Fête nationale du 30 juin. Paris, impr. lith. Haberer.

— Exposition universelle de 1878. Guide à aiguille. Paris, impr. P. Dupont.

— Exposition universelle de 1878. Le Trocadéro, le Champ-de-Mars (Prime du *National*). Paris, imp. Cusset et Cie.

— Exposition universelle de 1878. Palais du Champ-de-Mars, palais du Trocadéro. Paris, chrom. Becquet.

— Exposition universelle de Paris, 1878. Palais du Champ-de-Mars, par K. Fichot. Paris, L. Turgis jeune, imp.-édit.

— Exposition universelle de 1878. Palais du Trocadéro (2 vues). Paris, phot. E. Lizé.

— Exposition universelle de Paris, 1878. Palais du Trocadéro, par K. Fichot. Paris, L. Turgis jeune, imp.-éd.

— Exposition universelle de Paris. Panorama des parcs et palais du Champ-de-Mars, du Trocadéro et de la ville de Paris, par Ch. Fichot. Paris, imp. Lemercier et Cie.

— Exposition universelle de 1878. Panorama du Trocadéro et du Champ-de-Mars. Vue à vol d'oiseau. Paris, impr. lith. Jannin; Prudent Cardon et Cie.

— Exposition universelle de 1878. Panorama du Trocadéro et du Champ-de-Mars. Vue à vol d'oiseau. Paris, impr. lith. Chapront; P. Cardon et Cie.

— Exposition universelle de 1878. Pavillon de la ville de Paris (2 vues); beaux-arts; Suisse et Belgique; Suède et Norwège; Grèce et Syndicat arménien; Chine et Japon; vue du Champ-de-Mars; section russe; section autrichienne. Paris, photogr. Pouguet.

— Exposition universelle de 1878. Plans des palais du Trocadéro et du Champ-de-Mars (Supplément au n° du 12 mai 1878 de la Chronique des travaux publics, du commerce et de l'industrie). Paris, imp. lith. Chaix et Cie.

— Exposition universelle. Vue descriptive du Champ-de-Mars et du Trocadéro dressée d'après les documents officiels. Paris, impr. lith. Monrocq; J. Gaultier.

— Exposition universelle internationale de 1878. Paris, chromolith. Hermet.

— Ferrieux (E.). — Historic-Omnibus-Tramways. Monographie de chaque ligne de tramways et d'omnibus. La Bastille à la Madeleine et vice-versa, avec l'indication des monuments et des établissements recommandables qui se trouvent sur le parcours de l'omnibus. In-18 de 34 p. Paris, impr. Donnaud.

— FRÉBAULT (E.). — La vie de Paris. Guide pittoresque et pratique des visiteurs. In-18 jésus de 358 p. Paris, Dentu.

— GAUTIER (H.) et DESPREZ (A.). — Les curiosités de l'Exposition de 1878. Guide du visiteur. In-12 de 224 p. avec vign. et 16 plans. Paris, Delagrave.

— General plan of the Exhibition. Paris, J. Gaultier.

— GLUCQ. — L'Album de l'Exposition de 1878. Vues intérieures et extérieures de l'Exposition, tirées directement en photogravure mécanique. 1re livraison. Fascicule n° 1. Grand in-4° de 4 p. et 2 pl. Paris, impr. Bernard.

L'ouvrage comprendra 52 fascicules se composant de 4 p. de texte et de 2 photogravures. Il paraîtra en 26 livraisons hebdomadaires, le jeudi de chaque semaine ; chaque livraison comprendra un ou plusieurs fascicules.

— Ground plan of the french universal Exhibition 1878, by E. Pierotti. Paris, impr. lith. Monrocq.

— GUÉGAN (P.). — Découverte d'un dolmen à l'Étang-la-Ville (canton de Marly-le-Roi, départ. de Seine-et-Oise), au lieu dit le Cher-Arpent. In-16 de 15 p. Saint-Germain, impr. Bardin.

— Guia practico de Paris. 1878. Paris, chromolith. Monrocq.

— Guide à l'Exposition de 1878. In-16 de 16 pages. Paris, impr. P. Dupont.

— Guide de l'Exposition universelle et de la ville de Paris pour 1878. In-8° de 520 p. avec plans des théâtres et des arrondissements de Paris. Paris, impr. Alcan-Lévy.

— Guide (le) de Paris monumental. Paris, impr. Bès et Dubreuil.

— Guide et plan de l'Exposition universelle de 1878. Guide à Paris. In-16 de 278 p. avec plan et fig. Paris, impr. Collombon et Brûlé.

— Guide-éventail de l'Exposition, par Lapouze. Paris, impr. lith. Hermet.

— Guide indispensable de l'Exposition universelle 1878 (système Lagier). Paris, impr. Ehrard.

— Guide instantané du parc et des grandes eaux de Versailles. Versailles, impr. lith. Cerf et fils.

— Guide-Itinéraire du visiteur de l'Exposition universelle de 1878, contenant un résumé descriptif et technique de chaque classe d'exposants, la liste raisonnée des principaux exposants, l'itinéraire du visiteur, etc., une table alphabétique et un plan colorié. In-18 jésus de IV-377 p. Paris, Dentu.

— Guide pour Paris et ses environs, indispensable aux visiteurs de l'Exposition universelle de 1878. Paris le jour, Paris la nuit. In-18 de 342 p. avec fig. et plan. Paris, Paulme.

— Indicateur-plan du salon de peinture et de ses annexes, avec le nom des artistes et l'emplacement des tableaux par B. Salvador. Paris, impr. Chaix et Cie.

— Joanne (A. et P.). — Paris-diamant en 1878. Nouvelle édition contenant 101 gravures et 3 plans, un appendice pour l'Exposition universelle de 1878 et un plan de l'Exposition. In-32 à 2 col. de cvii-325 p. Paris, Hachette et Cie.

Collection des Guides Joanne. Guides-diamant.

— Joly (Ch.). — Note sur les maraîchers de Paris. In-8° de 5 p. Paris, impr. Donnaud.

— Laigues (J.). — Le centenaire de Jean-Jacques Rousseau. Biographie de J.-J. Rousseau. In-plano à 4 col. avec portrait. Lyon, imp. Ievain.

— La Rocheterie (M. de). — Madame Élisabeth devant le tribunal révolutionnaire (10 mai 1794), par Maxime de la Rocheterie. In-18 de 36 p. Paris, lib. de la Société bibliographique.

— Lasteyrie (R. de). — Fragments de comptes relatifs aux travaux de Paris en 1366. In-8° de 36 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley.

Extrait du tome IV des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.*

— Luçay (de). — Le Comté de Clermont-en-Beauvoisis. Études pour servir à son histoire. Le dénombrement de 1373. In-8° de 335 p. Paris, Dumoulin.

Extrait de la *Revue historique nobiliaire,* 1876-1877.

— Marsy (de). — L'approvisionnement de Paris sous Louis XII. Difficultés au sujet d'acquisitions de blé faites à Noyon au détriment des habitants de Compiègne et des environs (1501-1503). In-8° de 8 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley.

Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* livraison de juillet-octobre 1877.

— Michel-Desfossez (L.). — La catastrophe de la rue Béranger, poésie. In-4° à 2 col. de 2 p. Paris, impr. Gineste et Lécluse.

— Moura (Dr). — Voltaire et le Centenaire. In-12 de x-59 p. Paris, Dentu.

Portrait de Voltaire. L'Hôtel d'Émilie. Cabinet de travail du poète. Théâtre Traversière.

— Notice supplémentaire des tableaux exposés dans les Galeries du Musée national du Louvre et non décrits dans les trois catalogues des diverses écoles de peinture. In-12 de 64 p. Paris, impr. De Mourgues frères.

— Nouveau guide de l'étranger dans Paris. Plan monumental. Paris, impr. lith. Dufrenoy ; Ledot jeune.

— Nouveau plan complet de la ville de Paris en 1878, avec l'indi-

cation de l'itinéraire des lignes d'omnibus et des tramways dans Paris et les stations des bateaux à vapeur. Paris, Bès et Dubreuil.

— Nouveau plan indicateur de la ville de Paris et de ses environs dans un rayon de 30 kilomètres, augmenté de 2 plans de l'Exposition, du plan de la ville et du parc de Versailles, illustré de vignettes et vues, avec indication du parcours de toutes les lignes de tramways et omnibus. Paris, chrom. Dufrénoy; Assier.

— Palais du Champ-de-Mars. Paris, impr. Marotte.

— Palais du Champ-de-Mars. Plan de détail. Guide pratique. Paris, chrom. Becquet.

— Palais du Champ-de-Mars. Plan pratique Conty. Paris, impr. Lemercier et Cie.

— Parcs et palais du Trocadéro. Paris, impr. lith. Marotte.

— Paris à travers les âges, 7e livr.; — *Le Palais de Justice et le Pont-Neuf*, par M. Édouard Fournier.

Voir pour les livraisons précédentes le Bulletin de l'année 1876, p. 57 à 59, et le Bulletin de 1878, p. 61 à 63.

L'histoire du Palais commence avec celle de Paris. Dès l'époque romaine on jette les fondations de ce monument, l'un des premiers qu'ait possédés Lutèce. Bâti probablement pour le magistrat romain qui gouvernait la province, il ne tarda pas à devenir la demeure des Césars pendant le temps de leur séjour dans les Gaules; Julien l'habitait lorsque les légions soulevées l'élevèrent sur le pavois et le proclamèrent Auguste. Quand les Francs eurent enlevé aux Romains la domination des Gaules, les fils de Clovis firent du palais leur résidence, les descendants de Charlemagne les imitèrent et les rois de la troisième race suivirent l'exemple donné par leurs prédécesseurs. Lorsque Philippe-Auguste eut bâti le Louvre, il n'en resta pas moins l'hôte du palais; saint Louis, qui s'y plaisait particulièrement et qui y laissa plus d'un souvenir, l'enrichit de ce magnifique joyau qu'on appelle la Sainte-Chapelle. Philippe le Bel l'agrandit et y fixa le siége du Parlement, qui vécut là pendant deux siècles côte à côte avec la royauté et qui finit par être un beau jour le seul habitant du Palais. C'est là que se développa, grandit, puis décrut et s'éteignit l'autorité de ce corps célèbre, qui fut longtemps le plus utile auxiliaire, le plus ferme appui du pouvoir royal. Au dix-septième siècle, fier de ses services et de sa popularité, oublieux de son origine, il osa lutter à force ouverte contre le trône; ramené et maintenu dans l'obéissance par Louis XIV, il fit aux ministres de Louis XV une opposition incessante où le bon droit n'était pas toujours du côté de la Justice, et prépara les voies à la Révolution dont il ne prévit pas les conséquences et dont il fut l'une des premières victimes.

Dans cette seconde phase de son existence le Palais devenu « l'antre de la chicane » abrita les joyeuses folies de la Basoche et les graves assemblées de *Messieurs;* il fut tour à tour l'impassible témoin des cérémonies les plus grotesques et des plus épouvantables massacres, il a vu passer l'intrépide Harlay, le vertueux Lamoignon, le vénal Goëzman et le trop fameux Maupeou. Dix fois incendié, il sort aujourd'hui de ses ruines, et il étale sur les deux rives de la Seine ses tours contemporaines de saint Louis et ses portiques bâtis par la troisième

République. M. Édouard Fournier a su faire tenir dans 68 pages in-folio un récit substantiel d'événements si multiples et si divers, sans laisser dans l'ombre aucun de ceux qui valent la peine d'être racontés; il rajeunit par de piquants détails, oubliés ou ignorés, les faits qui sont dans toutes les mémoires, et tient sans cesse le lecteur sous le charme par des rapprochements inattendus qui ont le mérite de l'à-propos et l'attrait de la nouveauté. Dans l'histoire du Pont-Neuf qui fait suite à celle du Palais, il ne s'est pas contenté, comme il pouvait le faire, d'analyser les deux volumes qu'il a consacrés jadis à ce sujet; il y a joint de nouveaux aperçus, fruits d'une érudition qui jamais ne s'arrête et n'est jamais satisfaite d'elle-même.

L'exécution du texte et des gravures est aussi soignée que dans les précédentes livraisons. On lit pourtant à la page 19 *in fine*, « le duc de Normandite », et, dans la vue de la Cité en 1665, on voit se profiler prématurément sur l'horizon le dôme du Panthéon qui devance ainsi de plus d'un siècle l'époque de son apparition sur la montagne Sainte-Geneviève. C'est un lapsus facile à corriger. Si MM. Didot veulent bien s'en donner la peine et faire tirer une nouvelle épreuve de la planche rectifiée, les souscripteurs du *Paris à travers les âges* leur en seront reconnaissants.

A. C.

— Paris en 1878. Souvenir de l'Exposition universelle. Plan simplifié. Paris, impr. Monrocq.

— Paris et l'Exposition universelle de 1878. Paris, impr. Frick fils.

— Paris-Manuel. Guide de poche de l'étranger à Paris pour l'année de l'Exposition. Illustré de 100 vignettes et d'un plan colorié du Champ-de-Mars et du Trocadéro. In-16 de II-254 p. Paris, impr. Tolmer et Joseph.

— Paris-Omnibus. Plan de Paris, tracé spécial donnant l'itinéraire exact et complet de toutes les lignes d'omnibus, tramways, bateaux-mouches circulant dans Paris, dressé par Ch. Capellani. Paris, A. Lévy et Cie.

— Petit Paris (le), 1878, par Erhard. Paris, impr. Monrocq.

— Piédagnel (A.). — Un bouquiniste parisien, le père Lécureux. In-8° de 69 p. Paris, Rouveyre.

— Pierre (E.). — Exposition universelle de 1878. In-8° de 32 p. Paris, impr. Gauthier-Villars.

— Plan-bijou de l'Exposition universelle de 1878 par classes numérotées, comprenant les galeries des exposants (sections françaises et étrangères) et le palais du Trocadéro. Paris, impr. Parent; Ratier éd.

— Plan complet de l'Exposition universelle de 1878. Paris, chrom. Becquet, A. Fayard.

— Plan de la ville de Nogent-sur-Marne. Paris, imp. lith. Terrier. A. Lambert.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 12 novembre 1878.

Présidence de M. Paulin Paris.

La séance est ouverte à quatre heures et demie.

— M. Paulin Paris, invité à prendre la présidence, présente les excuses de M. Victor Duruy et de M. Alfred Maury, empêchés d'assister à la séance.

— Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

A l'occasion du procès-verbal, plusieurs membres rappellent les observations qui ont déjà été faites sur l'opportunité de ne publier les procès-verbaux qu'après lecture et approbation en séance.

Plusieurs membres déclarent, au contraire, que l'usage suivi jusqu'à présent leur paraît préférable et que le système proposé ferait arriver bien tardivement les procès-verbaux aux mains des membres de la Société.

M. Léopold Delisle dit que le Comité de publication, auquel la question avait été renvoyée, s'en est occupé dans sa dernière réunion et qu'il propose au Conseil de maintenir l'usage adopté.

Le compte-rendu publié au *Bulletin* n'est pas signé : ce n'est pas le procès-verbal officiel : mais il tient nos lecteurs au courant des travaux de la Société. Il peut arriver que la publication intégrale du procès-verbal officiel présente quelque inconvénient : en ce cas, le secrétaire du Comité de publication s'entend avec les membres du bureau et, s'il y a lieu, avec les membres de la Société intéressés à la rédaction du procès-verbal. Cette pratique ne paraît pas jusqu'ici avoir offert d'inconvénient.

Le Conseil adopte les propositions du Comité de publication.

— Le Conseil prononce l'admission de :

593. M. Émile Delteil, bibliothécaire du XXe arrondissement, présenté par MM. L. Delisle et Alph. Pauly.

Communications.

— M. Dufour (de Corbeil) donne lecture d'un inventaire des pièces d'artillerie dont était munie la ville de Corbeil au xvie siècle. — Remercîments et renvoi au Comité de publication.

— M. L. Delisle communique au Conseil un numéro du 28 août 1878 du journal *Upsala-Posten.* Ce numéro contient le texte d'un acte de 1287, passé devant le prévôt de Paris et relatant les conventions faites par Étienne de Bonneuil avec les ouvriers qu'il emmenait en Suède pour la construction de la cathédrale d'Upsal.

« L'histoire d'Écosse dans le premier tiers du xive siècle, ajoute M. Delisle, nous fournit un autre exemple de la réputation dont les ouvriers parisiens jouissaient à l'étranger.

« On n'avait pas attendu la mort de Robert, roi d'Écosse, qui arriva le 9 juin 1329, pour faire sculpter à Paris les dalles de marbre qui devaient recouvrir la dépouille royale dans l'abbaye de Dunfermline. Un compte du mois d'août 1329, qui vient d'être publié à Édimbourg, mentionne des sommes payées à Thomas de Chartres, qui, selon toute apparence, avait été chargé de diriger le travail. Sur le même compte est portée une somme de 12 l. 10 s. payée à l'ouvrier tombier, pour le transport des dites tombes de Paris à Bruges, et de là en Angleterre et à Dunfermline. Rien dans les comptes n'indique la nature des tombes ; c'est d'après des fragments trouvés en 1821 que l'éditeur a été conduit à supposer qu'elles étaient en marbre.

« Voici les articles que nous devons mettre en réserve pour servir à l'histoire des artistes et des ouvriers au moyen âge.

« Et Thome de Carnoto, pro tumbis domini regis faciendis apud Parisius, lxvi libras xiii solidos iiii denarios, de quibus respondit.

« Et cimentario tumbarum, pro vadiis suis et curialitate sibi facta per custodem, per certum compotum habitum cum domino Waltero de Twynham, xxxviii l. xii s.

« Et Ricardo Barber, de anno precedenti, pro dictis tumbis, xiii l. vi s. viii d.

« Et operario tumbarum pro naulo dictarum tumbarum, et pro expensis suis de Parisius usque Brugias et in Anglia et alibi usque Dunfermelyn, xii l. x s.[1] »

— M. Paulin Paris communique au Conseil une pièce de vers composée au temps de Louis XII et intitulée : *La victoire et triumphe*

1. *Rotuli scaccarii regum Scotorum,* edited by the late John Stuart and George Burnett ; vol. I, Edinburgh, 1878, in-8°, p. 213 et 214.

d'argent contre le dieu d'Amour naguères vaincu dedans Paris. — Remercîments et renvoi au Comité de publication.

— M. R. de Lasteyrie donne quelques détails et communique diverses observations critiques touchant un couteau de fer à manche d'ivoire ayant servi autrefois de symbole de tradition et aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Nationale. Sa communication est renvoyée au Comité de publication.

A l'occasion de ce couteau, symbole de tradition, dont M. de Lasteyrie vient d'entretenir le Conseil, M. L. Delisle dit qu'à la fin du XVIIe siècle on conservait encore, dans le trésor de la cathédrale de Chartres, un couteau du XIIIe siècle ayant servi au même usage : Gaignières a dessiné ce couteau. M. Delisle rappelle aussi qu'on conserve aux Archives un denier de Provins ayant servi de symbole d'investiture : enfin MM. Douët d'Arcq et R. de Lasteyrie ajoutent que plusieurs chartes des Archives Nationales ont encore la paille qui a servi de symbole de tradition.

— M. Bonnardot dépose sur le bureau une notice intitulée : *Sur une tour de l'enceinte de Philippe-Auguste.* — (Voyez plus loin, p. 168.)

— M. Mareuse dit que la note de M. Chevalier sur une édition inconnue du plan de Deharme (voyez plus haut, p. 124) a provoqué de sa part quelques recherches sur les diverses éditions ou tirages de cet ouvrage : il a eu lui-même entre les mains quatre éditions ou tirages datés de 1763, 1766, 1770, 1795, et M. Cousin signale de son côté une 5e édition au tirage qui se place entre 1775 et 1780. M. Mareuse donne quelques détails sur ces éditions ou tirages : il remettra à ce sujet une note pour le *Bulletin.*

— La séance est levée à 5 heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 10 décembre 1878.

Présidence de M. Alfred Maury.

La séance est ouverte à 4 heures et demie.

— M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

— M. Jules Guiffrey fait remarquer qu'il est peu exact de dire que le Conseil a adopté les propositions du Comité de publication au sujet de l'impression du compte-rendu des séances avant l'approbation des procès-verbaux. Il n'y a eu en effet aucun vote, et M. Guiffrey se croit en droit de soulever de nouveau la discussion.

M. Viollet reconnaît qu'il n'y a pas eu vote ; mais le texte du procès-verbal n'en est pas moins exact. M. le Président n'a pas mis la question aux voix parce que l'opinion du Conseil ne pouvait paraître douteuse à personne. M. Viollet demande donc l'adoption du procès-verbal sans modification.

Le Conseil consulté adopte sans modification le procès-verbal de la séance du 12 novembre 1878.

— Le Conseil prononce l'admission de :

594. M. René Magimel, présenté par M. le baron Cerise et par M. Longnon.

595. M. Paul Pinet, présenté par M. Leguay et par M. Bouvrain.

— Sur la proposition de M. J. Guiffrey, le Conseil décide que *Les Comédiens du roi, de la troupe française*, volume de documents afférent à l'exercice 1878, sera mis immédiatement en distribution, bien que le premier volume de la même collection, *Paris pendant la domination anglaise*, qui doit compléter l'exercice 1877, ne soit pas encore complètement imprimé.

Communications.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre adressée par M. Hoffbauer au rédacteur du *Bulletin*. M. Hoffbauer fait remarquer que le dernier numéro du *Bulletin* contenait à la fin de l'article bibliographique consacré à la 7e livraison de *Paris à travers les âges*, ces mots : « Dans la vue de la cité, en 1665, on voit se profiler prématurément sur l'horizon le dôme du Panthéon, qui devance ainsi de plus d'un siècle l'époque de son apparition sur la montagne Sainte-Geneviève. C'est un lapsus facile à corriger. Si MM. Didot veulent bien s'en donner la peine et faire tirer une nouvelle épreuve de la planche rectifiée, les souscripteurs de *Paris à travers les âges* leur en seront reconnaissants. »

M. Hoffbauer dit qu'on n'a point commis cette grossière erreur et que le dôme en question est celui de la *Salpêtrière* qui se détache du point de vue de la perspective, c'est-à-dire de la terrasse qui domine le Louvre.

La lettre de M. Hoffbauer est renvoyée au Comité de publication (voyez plus loin, p. 176-177).

— M. Luce donne lecture d'une notice intitulée : *Le trésor royal anglais à Paris en 1431 et le procès de Jeanne d'Arc*. — Remercîments et renvoi au Comité de publication.

II.

VARIÉTÉS.

ENCORE DEUX MOTS SUR RATOMAGUS,

CHEF-LIEU DES SILVANECTES.

J'ai publié, dans le dernier numéro du Bulletin[1], une note sur l'emplacement de *Ratomagus,* chef-lieu des Silvanectes, où, sans me prononcer sur cette délicate question, je m'occupai en premier lieu d'examiner si le nom de cette ancienne localité n'avait pas laissé quelque trace dans la toponomastique de l'ancien diocèse de Senlis. On se souvient que le résultat de mon examen fut de rapprocher du nom de *Ratomagus* la seconde partie de celui de Pondron, jadis Pont-de-Ront. Aujourd'hui simple écart de la commune de Fresnoy-la-Rivière (Oise, arr. de Compiègne, cant. de Crépy), Pondron, où l'on a signalé des sépultures de l'époque mérovingienne, était un lieu de marché au XIIe siècle[2] et il fut jusqu'à la Révolution le siège d'une des circonscriptions paroissiales de l'ancien diocèse de Senlis.

Cependant j'apportai une certaine réserve dans le rapprochement que je faisais entre le nom de *Ratomagus* et celui de Pont-de-Ront, car ce dernier vocable s'écrivait dès l'an 1133 par un *t* final qu'on ne voit pas ordinairement dans les noms français qui représentent les noms gallo-romains terminés par la racine *magus.* Je constatai toutefois, en passant, qu'il ne fallait peut-être pas attacher une réelle importance à cette consonne qui, dans des textes français du XIIe siècle, dépare déjà la forme régime, écrite alors *dant* au lieu de *dan,* du mot *dans* qui représente le latin *dominus.*

Aussi suis-je tout heureux de pouvoir mettre aujourd'hui sous les yeux de mes confrères un texte qui prouve qu'aux temps carolingiens Pont-de-Ront était désigné sous le nom de *Rodomum*, forme employée à cette époque au lieu du *Rotomagus* gallo-romain et du *Ratumagos*[3]

1. Voyez, plus haut, p. 131 à 136.

2. *Ibid.,* p. 133-134.

3. *Ratumagos* paraît être la notation du nom que les Latins préféraient écrire *Rotomagus.* Ainsi, le nom RATVMACOS se trouve parfois, au lieu de l'ethnique VELIOCAΘI, au revers des monnaies du chef gaulois SVTICOS, qui serait incontestablement le chef des Veliocasses, c'est-à-dire du peuple de Rouen, si l'on en juge par les contrées où l'on trouve ses monnaies ; en effet, les monnaies portant seulement le nom SVTICOS ont été recueillies en nombre, au dire de M. de Saulcy, à Meulan, ville de l'ancien diocèse de Rouen, tandis que deux pièces isolées ont été trouvées à Louviers et aux environs de ce lieu, situé au diocèse d'Évreux, sur les confins du Roumois (E. Lambert, *Essai*

gaulois. Je veux parler d'un diplôme octroyé en l'an 920 à l'abbaye de Morienval, *Mauriniana Vallis* (au diocèse de Soissons), par le roi Charles le Simple, qui y rappelle, dans les termes qui suivent, une donation faite au susdit monastère, une quarantaine d'années auparavant, par son frère le feu roi Carloman (879-884)[1] :

Preterea Theodorico, comite venerabili et abbate jam dicti monasterii deprecante, postea dignus memoria rex Karlomannus, qui noster fuit frater, sepe dicte congregatione in pago Silvanectensi dedit de jure sue proprietatis fiscum qui vocatur Frasnedus et est situs supra flumen Altona, in quo habentur mansi septuaginta, in hiis locis conjacentes, in villa Fenili[2], in villa Rodomo, in villa Vastense Vicinum[3], in Faberias[4], in Bellenvalle[5], in Visteriaco, in Redo. Hec villa est in pago Suessionensi; sunt ibi silve tres, ecclesia cum capella, farinarii tres.

L'interprétation géographique de ce texte ne donne lieu à aucune difficulté sérieuse. Le centre du fisc de *Frasnedus*, situé sur la rivière *Altona*, est incontestablement représenté aujourd'hui par Fresnoy-la-Rivière, village situé sur l'Automne, affluent de gauche de l'Oise, qu'elle joint près de Verberie, c'est-à-dire par le village même dont dépend encore aujourd'hui Pondron. C'est donc dans le voisinage de Fresnoy-la-Rivière qu'il faut chercher les *villæ conjacentes* entre lesquelles étaient réparties les 70 meix données par le roi Carloman à l'abbaye de Morienval, distante de 2 kilomètres au nord de Fresnoy.

Le nom de *Fenili*, la première de ces *villæ*, a dû d'abord produire *Fenieu* par la vocalisation du *l;* c'est aujourd'hui Feigneux, chef-lieu

---

sur la numismatique du nord-ouest de la Gaule, 2e partie [1864], p. 107). Il est vrai que les numismatistes les plus autorisés admettent difficilement la présence d'un nom de ville sur les monnaies gauloises qui, disent-ils, offrent seulement, en dehors des noms de chefs, des ethniques ou des noms de dieux; dans ce cas, RATVMACOS devrait être regardé comme le nom d'une divinité topique, portant le même vocable que la ville des Veliocasses. On ne doit pas oublier, du reste, que *Ratomagus* est encore, dans la Table de Peutinger, le nom de Rouen (Desjardins, *La Table de Peutinger d'après l'original conservé à Vienne,* p. 22, col. 1).

1. Le diplôme de Charles le Simple a été publié, mais avec quelques inexactitudes pour la partie qui nous intéresse, par dom Bouquet, *Recueil des historiens de France,* t. IX, p. 546-547. La copie qu'on en trouve dans le Cartulaire de l'abbaye de Morienval, du XVIIIe siècle (fo 1 ro), conservé à la Bibliothèque nationale sous le no 9987 du fonds latin, nous a permis de rectifier quelques-uns des noms de lieux qu'il renferme.

2. Le texte imprimé donne *Femy*.

3. *Wastente Vicinum* (Bouquet).

4. Dom Bouquet a imprimé *Fallercas* et la copie de la Biblioth. nationale donne la leçon également fautive, semble-t-il, de *Fabertas*.

5. *Bellemalle* dans dom Bouquet et dans la copie de la Bibliothèque nationale.

d'une commune dont le territoire confine à celui de Fresnoy. *Rodomum* est incontestablement Pondron, ou mieux Pont-de-Ron. *Vastense Vicinum* se retrouve dans *Vattiervoisin*, hameau situé entre Fresnoy et Pondron. *Faberias*, dont le nom serait devenu Favières, a perdu cette dénomination s'il n'a été détruit. *Bellenvallis* est certainement Bellival, hameau de la commune de Béthencourt, situé sur la rive droite de l'Automne, à 2 kilomètres au-dessous de Fresnoy. Le nom de *Visteriacum*, Vitry en français, n'est pas parvenu jusqu'à nous, non plus que celui de Rez, *Redum*, et l'on ignore par conséquent le véritable emplacement de ces deux localités : toutefois, la phrase qui termine le texte que j'ai reproduit plus haut corrobore pleinement ce que je viens de dire relativement à la situation du fisc de *Frasnedus*. Elle prouve, en effet, que si, conformément au texte précité, ce fisc faisait partie du Senlisien, — et c'est d'ailleurs de l'ancien diocèse de Senlis que dépendaient Fresnoy, Feigneux, Pondron, Vattiervoisin et Bellival, — une des *villæ* qui formaient ce fisc appartenait néanmoins au Soissonnais, c'est-à-dire à l'ancien diocèse de Soissons, auquel confinent précisément toutes les localités dont l'emplacement vient d'être déterminé. Ainsi que je l'ai dit, on ne connaît plus dans cette contrée de village répondant au nom de Rez (*Redum*), mais ce nom est resté au moins jusqu'au XVIe siècle celui de la vaste forêt de Villers-Cotterêts[1], qui s'étend jusqu'à une lieue à peine de Pondron et qui renferme certainement, dans sa partie nord-ouest, les trois forêts (*silve tres*) que le diplôme de 920 dit être situées à *Redum*.

C'est donc aujourd'hui un fait hors de doute : la formation du nom de Pont-de-Ron est complètement analogue à celle de Pont-de-Ruan[2] que porte une localité de Touraine désignée à l'époque carolingienne sous le nom de *Rodomum*[3] et antérieurement, c'est-à-dire au VIe siècle, sous celui de *Rotomagus*[4]. Rappelons d'autre part que *Rodomum*[5],

---

1. M. Alfred Maury (*Les anciennes forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, p. 434) cite un texte de 1537 où la forêt de Villers-Cotterêts est encore appelée « forêt de Retz. » (Cf. p. 165.)

2. Pont-de-Ruan doit la première partie de son nom actuel au pont sur lequel une voie romaine traversait l'Indre.

3. Pont-de-Ruan était au Xe siècle le chef-lieu d'une viguerie que les actes nomment *vicaria Rodominsis* ou *Rodoninsis* (Mabille, *Essai sur les divisions territoriales de la Touraine*, p. 88-89).

4. Cette forme est donnée par Grégoire de Tours qui nomme Pont-de-Ruan parmi les *vici* qui furent dotés d'une église par saint Brice, évêque de Tours de 397 à 444 (*Historia Francorum*, l. X, c. XXXI, § 4).

5. *Rodomum* est la forme employée au IXe siècle par Hincmar (*Annales Bertiniani*), et au Xe par Flodoard, pour désigner la ville de Rouen. Richer, qui vivait à la fin du Xe siècle, écrit *Rhodomum*.

Rotomum[1], *Rotomagus*[2] et *Ratumagus*[3] sont, en remontant la suite des temps, les anciennes formes du nom de la ville de Rouen, et personne ne se refusera à admettre que Pont-de-Ron, au diocèse de Senlis, représente tout au moins une localité antique, homonyme du *Ratomagos* que Ptolémée indique comme le chef-lieu des Silvanectes. Il me sera donc permis de terminer cette note, comme celle que j'ai déjà consacrée à *Ratomagus*, en déclarant que « en aucun cas, le *Ratomagus* des Silvanectes ne saurait être cherché à Hermes », et que « si le nom du *vicus Ratumagus*, mentionné dans l'inscription découverte par M. l'abbé Hamard, devait forcément, — et je suis porté à le croire, — s'appliquer à Hermes, il faudrait distinguer ce *Ratumagus* du *Ratomagos* de Ptolémée ».

Auguste LONGNON.

NOTICE SUR UNE TOUR DE L'ENCEINTE DE PHILIPPE-AUGUSTE.

Des fenêtres qui éclairent notre salle de réunion, on aperçoit, près du Mont-de-Piété, un terrain où s'élevait naguères une maison peu remarquable, le n° 57 de la rue des Francs-Bourgeois, qu'on vient de démolir. Cette démolition a mis à découvert les arrière-constructions de propriétés sises rue des Blancs-Manteaux. Le seul détail digne de notre attention est une portion de tour cylindrique qui soutient une bâtisse de plusieurs étages ; c'est un reste d'une des tours qui flanquaient le mur d'enceinte de Philippe-Auguste.

La planche VII de mes *Dissertations* sur cette enceinte a rapproché trop vers l'orient cette tour numérotée 10 ; elle est approximativement distante de 36 mètres de la rue du Chaume et sa distance à l'alignement de la rue de Paradis est d'environ 18 mètres[4].

Cette découverte imprévue révèle donc l'emplacement précis de la

---

1. ROTOMO CIVITATI, ROTOMO CIV ; telles sont les légendes des triens mérovingiens de Rouen (A. de Barthélemy, *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, n° 543 ; cf. Ponton d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne comparée à la géographie de Grégoire de Tours*, p. 149.

2. Cette forme est encore la seule qu'emploient les écrivains de l'époque mérovingienne.

3. Voyez plus haut, p. 165, note 3.

4. J'ai commis une erreur en confondant cette tour avec la tour accordée en 1391 à Jean Perdrier pour élargir son logis voisin de la porte Barbette ; il s'agissait d'une des deux tours qui fortifiaient cette porte et non d'une tour d'enceinte. La rue de Paradis porte aujourd'hui le nom de celle des Francs-Bourgeois à laquelle elle fait suite.

tour, dont la surface convexe, à laquelle s'adossaient diverses bâtisses, est en réparation. Le vide intérieur appartient à une propriété dont l'entrée est rue des Blancs-Manteaux. On reconnaît à droite de la tour une portion fort dégradée du gros mur d'enceinte qui aboutissait vers l'ouest à la poterne du Chaume.

Dans l'origine la face extérieure de l'épaisse muraille longeait des terrains en culture, au-delà desquels passait un chemin parallèle au rempart, appelé d'abord rue des Jardins, puis, à partir de 1391, rue de Paradis, nom provenant d'une enseigne. Au xive siècle, ce chemin n'était bordé de constructions que du côté septentrional, l'autre côté étant contigu à une bande de terrains qui appartenait au roi et qu'on pourrait nommer en langage moderne une zone militaire.

La rue actuelle des Blancs-Manteaux existait déjà sous Philippe-Auguste sous la dénomination de rue de la Petite-Parcheminerie. Or, comme on n'avait pas réservé, en deçà du rempart, un chemin de ronde, — la plate-forme crénelée du mur en tenait lieu, — on permettait aux propriétaires de la susdite rue de prolonger leurs constructions jusqu'au mur d'enceinte « ut tota civitas usque ad muros plena domibus videretur », dit l'historien contemporain Rigord.

Quand, vers la fin du xive siècle, fut achevée, sur la rive droite, la nouvelle enceinte commencée sous le roi Jean, la muraille de Philippe-Auguste fut regardée comme à peu près inutile, et l'on permit de bâtir sur sa plate-forme et sur les places vagues ou en culture qu'elle dominait; néanmoins on vendait ou on louait ces terrains avec cette restriction que, en cas de guerre, les constructions élevées pourraient être abattues sans indemnité. En 1384, Nicolas Braque, qui a donné son nom à une rue, obtint la concession des anciens murs, tournelles et places vagues, entre la porte du Chaume et celle du Temple ou Sainte-Avoye, avec permission de bâtir sur ces murs, places et tournelles, moyennant douze deniers parisis de cens chaque année. Sur certains points de l'enceinte on utilisa ces terrains vagues en y établissant des jeux de paume et de boules ou des tirs à l'arbalète. Sur la rive gauche, au xive siècle, on y creusa des fossés.

Félibien [1] signale un arrêt de la Chambre des Comptes de 1403, où il est dit que le pourpris (enceinte) du couvent des Blancs-Manteaux aboutissait d'une part à la porte Barbette et d'autre part à « l'hostel de noble et puissant seigneur Jacques de Bourbon, seigneur de Préaux [2] ».

---

1. *Histoire de la ville de Paris,* t. III, p. 244.
2. L'entrée de cet hôtel était rue des Blancs-Manteaux. La Chronique de Cousinot nous apprend que, en l'an 1422, tandis que le Dauphin régent tenait conseil en une salle, à la Rochelle, « fondi tout le bas estage et chaï

Sauval[1] cite un compte de 1413 où il est dit que « les anciens murs de la ville passoient par la rue de Paradis, où il y avoit une tour derrière la maison de Hemon Raguier, laquelle maison avoit appartenu à messire Jacques de Bourbon. »

Hémon Raguier, conseiller de la reine Isabeau de Bavière, mourut vers 1420 et fut inhumé en l'église des Blancs-Manteaux, selon Millin qui, au sujet de cette église, décrit son tombeau et en donne une représentation.

La tour qui nous occupe faisait donc partie de la propriété de Raguier, à moins qu'on admette une tour intermédiaire entre celle-ci et celle du couvent des Blancs-Manteaux, tour qui aurait disparu lors de la construction du Mont-de-Piété commencée vers 1780.

Dans l'arrêt de 1403, cité plus haut, sont nommés les maîtres maçons et des charpentiers jurés du Roi qu'on charge de « venir visiter et estimer une tournelle et quatorze toises ou environ des anciens murs joignant et aboutissant jusques à la porte du Chaume, pour un nommé Pierre Aluart demourant adonques en la rue de Paradis par devers et *au dehors desdiz* anciens murs, et par tres grant bonne et meure deliberation eue sur ce, nous apretiasmes (ce sont les experts qui parlent) laditte tournelle qui est toute telle que celle que demandent les religieux Blancs-Manteaux à douze solz parisis de rente...[2] » Il s'agit ici sans aucun doute de la tour dont nous avons un reste sous les yeux.

Sauval[3] mentionne également, dans un compte de 1313, Pierre Alluart « pour une tour quarrée qui est des anciens murs..... avec quatorze toises desdits murs assis derriere sa maison en la rue de Paradis, depuis ladite tour jusqu'à la porte du Chaume[4]. »

Un historiographe de Paris, qui, trop souvent, n'est pas assez sérieux, mais fournit çà et là certains renseignements inédits, M. Lefeuve, a parlé de notre tour, à l'article de la rue des Blancs-Manteaux. Il avance qu'au fond de la maison n° 22 de cette rue, maison formant jadis deux immeubles distincts, une arrière-construction masque la moitié d'une tour de l'enceinte de Philippe-Auguste, et que la concession de cette demi-tour et de vingt toises de

---

en un celier, fors seulement au droit dudit regent qui en sa chaiere demoura tout assis. Là fut mort monseigneur Jaques de Bourbon, sire de Preaux. » Ce personnage ne doit pas être confondu avec Jacques de Bourbon, comte de la Marche et de Ponthieu, qui, selon Sauval (t. II, p. 130 et 144), demeurait en 1353 à Paris, rue du Four, près Saint-Eustache.

1. *Histoire et antiquités de la ville de Paris*, t. III, p. 265.

2. Notons que la tour accordée à ces religieux était de forme circulaire.

3. *Histoire et antiquités de la ville de Paris*, t. III, p. 265.

4. La qualification de tour carrée est une erreur, et de cette tour à la porte du Chaume on comptait plus de quatorze toises.

l'ancien rempart émane de lettres-patentes du mois de mars 1398. Il ajoute qu'on doit remercier tous les prédécesseurs de M. Blondel, avocat, propriétaire actuel (1857), d'avoir conservé « ce petit monument parisien par excellence », puis il signale les noms de ces prédécesseurs en suivant un ordre rétrograde. Le plus ancien qu'il cite, sans doute d'après d'anciens titres authentiques de propriété, — est celui d'une veuve Le Vavasseur née Denise Baguier (lisez *Raguier*) qui vendit en 1460 cet immeuble à Raoul de Reiffuge, maistre des Comptes, personnage cité dans Sauval à l'année 1474.

Selon M. Lefeuve, cette même propriété appartint au XVIe siècle, pendant une longue suite d'années, à la célèbre famille des Seguier; en 1712, Morel de Vindé, président de la Cour des Aides, en était possesseur.

J'ai tout récemment visité l'intérieur de cette tour ou plutôt de cette demi-tour, car elle est aujourd'hui réduite à cette forme, vu qu'on a, je ne saurais dire à quelle époque, pour gagner de l'espace, aminci le gros mur et retranché la partie de la tour qui y était engagée.

Au fond de la cour de la propriété n° 22 de la rue des Blancs-Manteaux s'élève un arrière-corps de logis dont la façade est décorée dans le goût du XVIIIe siècle. Le rez-de-chaussée est occupé par les magasins d'un droguiste en gros. A l'une des salles se trouve annexé ce qui reste de la tour, c'est-à-dire la moitié ou un peu plus d'un cylindre ayant quatre ou cinq mètres de diamètre. J'ai pu, grâce au bienveillant accueil du maître de céans, constater que la paroi concave de cet hémicycle est revêtue de cubes de pierres de petite dimension et bien conservées, autant qu'on en peut juger, car en ce réduit sans fenêtres sont déposés des sacs contenant des substances pharmaceutiques.

Au-dessus de cette demi-tour on a élevé, probablement au dernier siècle, une bâtisse de même forme, afin d'agrandir d'autant les appartements supérieurs, de sorte que, à chacun des quatre étages, se reproduit cet appendice semi-circulaire ; mais notons que, dans l'origine, la tour n'avait guère que huit mètres de hauteur. Ce n'est donc qu'au rez-de-chaussée et au premier étage qu'on peut reconnaître une construction contemporaine de Philippe-Auguste.

Alf. BONNARDOT.

ACTE RELATIF AUX CONSTRUCTEURS PARISIENS DE LA CATHÉDRALE D'UPSAL.

(30 août 1287.)

La curieuse pièce qu'on va lire et que M. Léopold Delisle vient de communiquer à la Société [1] a été publiée pour la première fois en 1834 par J.-G. Lilijgren sous le n° 945 de son *Diplomatarium suecanum* (tome II, p. 32-33, Stockholm, in-4°); c'est de là qu'elle a été tirée pour être reproduite dans l'*Upsala-Posten* du 28 août 1878.

Le texte donné par Lilijgren renferme quelques fautes de déchiffrement qu'un éditeur suédois pouvait difficilement éviter ; nous avons évité de reproduire ici celles dont la correction s'impose à toute personne quelque peu au courant de la langue française du XIIIe siècle.

A touz ceus qui ces lettres verront, Renaut le Cras, garde de la prevosté de Paris, salut. Sachent tuit que nous en l'an de grace mil cc quatre vinz et sept, le vendredi devant la feste Nost[r]e Denme en setembres [2], veimes unes lettres en la fourme qui s'ensuit :

« A touz ceus qui ces lettres verront, Renaut le Cras, garde de la prevosté de Paris, salut. Nous fesons à savoir que pardevant nous vint Estienne de Bonnueill, taillieur de pierre, maistre de faire l'eglise de Upsal en Suece, proposant à aler en la dite terre si comme il disoit. Et reconnut en droit que, pour mener et conduire au couz de la dite eglise, aveques lui, tex compaignons et tex bachelers comme il verra qu'il sera mestier et profit à la dite eglise pour ouvrer de taille de pierre en la dite eglise, il avoit eu et receu de cause de prest par les mains sire Olivier et sire Charles, clers escoliers, à Paris, quarante livres de parisis pour mener et conduire les diz bachelers en la dite terre et pour fere leur despens, si comme le dit Estienne dist; des queles quarante livres parisis desus dites le dit Estienne se tint bien à paié pardevant nous et en promist à delivrer les diz clers si tost comme lui, et les devant diz bachelers que il merra aveques soi vendront en la dite terre et à faire plainne satisfacion, en tele maniere que les diz clers s'en tendront bien à paiez du tout en tout. Et s'il avenoiet que le dit Estienne de Bonnueill, ou les compaignons que il li plera conduire et mener aveques lui en la dite terre de Suece fussent perits en la mer, par vent ou en autre maniere, en alant en la dite terre, que lui les devant diz compaignons et leurs hers fussent quites et assols du tout en tout de toute la somme d'argent desus dite, si comme il dist. Et quant à ce tenir fermement, ledit Estienne a obligé et soubmiz lui, et touz ses biens muebles et non muebles presenz et avenir, où qu'il soient trovez, à jousticier par nous et par

---

1. Voyez plus haut, p. 162.
2. C'est-à-dire le 5 septembre 1287.

nos successeurs ou par la jousticc souz qui il scront trouvcz ; et en seur que tout que, de la dite somme d'argent, les diz clers ou ceux qui auroient cause de eus en la dite eglise de Suece ne peussent riens demander au dit Estienne, [ne] à ceus qui li plera à mener en la dite terre, ne à leurs hers, pour nul perilz qui leur poist venir dont il alassent de vie à mort. En tesmoing de ce, nous avons mis en ces lettres le seel de la prevosté de Paris l'an de grace mil cc quatre vinz et sept[1], le senmedi devant feste saint Gile et saint Leu, et nous le t[r]ampscrit de ces lettres avons seellé du seel de la prevosté de Paris. Ce fu fe[t] l'an et le jur desus. »

III.

CHRONIQUE.

Le manuscrit à peintures relatif à la fondation du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, manuscrit dont l'existence à la Bibliothèque de Copenhague a été signalée à notre Société par M. Léop. Delisle (voyez plus haut, p. 36-38), est devenu la propriété de la Bibliothèque nationale.

— Vers le 15 juillet a commencé la démolition des maisons portant les nos 2, 4, 6, 8 et 10, carrefour de l'Odéon, et 51, rue de l'Ecole-de-Médecine, expropriées pour dégager les abords de l'Odéon.

— 2 septembre. — Le nouvel hôtel que la Société de géographie s'est fait construire, 184, boulevard Saint-Germain, est inauguré par une réunion de toutes les sociétés françaises de géographie.

— 1er octobre. — Ouverture de deux nouveaux marchés, l'un aux chevaux, l'autre aux fourrages, situés place du Danube, 19e arrondissement, quartier d'Amérique, derrière le parc des Buttes-Chaumont.

— Dans son audience du 5 octobre, le tribunal civil de la Seine a prononcé l'expropriation, au profit du chemin de fer de l'Est, des immeubles dont l'occupation est nécessaire pour l'établissement, sur la ligne de Vincennes, de nouvelles gares à Reuilly, Vincennes, Fontenay et Joinville-le-Pont. Le tableau des immeubles expropriés a été publié dans la *Gazette des Tribunaux* du 27 novembre.

— 21 octobre. — Distribution solennelle des récompenses accordées à l'occasion de l'Exposition universelle, faite au palais de l'Industrie sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

— Dans sa session d'octobre, le jury d'expropriation a réglé les in-

---

1. 30 août 1287.

demnités dues aux propriétaires des immeubles situés sur le parcours d'une voie de 14 m. de largeur, à ouvrir dans l'axe de l'église Notre-Dame-de-la-Croix (XXe arrondissement, quartier de Ménilmontant). Cette voie commence au bas des marches de l'église et aboutira en ligne droite sur le boulevard de Belleville, entre la rue des Maronites et la rue de Ménilmontant.

L'église Notre-Dame-de-la-Croix, commencée en 1863 et achevée en juillet 1869, a été bâtie dans le style roman du XIe au XIIe siècle, par M. Louis Héret, architecte de la ville de Paris.

— Dans la même session, le jury a réglé les indemnités à payer par la ville pour le prolongement de la rue des Couronnes (XXe arrondissement) jusqu'au chemin de fer de ceinture, et pour l'ouverture d'une nouvelle voie partant de ce point et se bifurquant pour aller, d'une part jusqu'à l'angle de la rue de la Mare et de la rue Henri Chevreau, d'autre part jusqu'à l'angle de la même rue de la Mare et de la rue des Envierges.

— 27 octobre. — La nouvelle mairie du XIXe arrondissement, située rue de Mexico, en face du parc des Buttes-Chaumont, est inaugurée par M. de Marcère, ministre de l'intérieur. Les services de cette mairie étaient installés auparavant au n° 160 de la rue de Crimée.

— 11 novembre. — Clôture définitive de l'Exposition universelle.

— 15 novembre. — Ouverture du nouvel hôpital de Ménilmontant, situé rue de Chine, bâti sur les plans et sous la direction de M. Billon.

Ar. CHEVALIER.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

— BITARD (A.). — Guide pratique dans Paris pendant l'Exposition. Illustré de vues et de scènes d'après nature. In-32 de 222 p. Paris, Dreyfous.

— BLAISE (Ad.). — Exposition universelle de 1878 à Paris. Premier aperçu. In-8° de 15 p. Paris, Guillaumin et Cie.

Extrait du Journal des économistes. Juin 1878.

— BREBAN (P.). — Livret-guide du visiteur à l'exposition historique du Trocadéro. Nouvelle édition. In-18 jésus, de VIII-135 p. Paris, Dentu.

— Bulletin des travaux de la Société médicale de l'arrondissement de l'Elysée pendant l'année 1876, précédé d'un compte-rendu par le

docteur Riant, secrétaire général. In-8° de xvi-64 p. Versailles, imp. Cerf et fils.

— Catalogue de l'exposition théâtrale du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts à l'Exposition universelle de 1878. In-8° de 36 p. Paris, imp. Pougin.

— Catalogue des livres composant la bibliothèque du conseil municipal de Paris. In-8° de 104 p. Paris, imp. de Mourgues.

— Catalogue des objets exposés par la direction de l'enseignement primaire de la ville de Paris. In-8° de 32 p. Paris, imp. Chaix et Cie.

Exposition universelle de 1878.

— Catalogue des tapisseries exposées dans les galeries de la manufacture nationale des Gobelins, le 15 juin 1878. In-16 de 30 p. Paris, imp. Moquet.

— Catalogue général de l'exposition spéciale de la ville de Paris et du département de la Seine. In-8° de 153 p. Paris, imp. Chaix et Cie.

Exposition universelle de 1878.

— Catalogue officiel des produits exposés par les manufactures nationales de France, Sèvres, les Gobelins, Beauvais. In-8° de 28 p. Paris, imprimerie nationale.

Exposition universelle de 1878.

— Exposition (l') de Paris, journal hebdomadaire. N° 1. 6 avril 1878. Grand in-4° à 3 col., avec grav. Sceaux, imp. Charaire et fils.

La publication sera complète en 30 numéros.

— Exposition (l') en huit jours. Guide indispensable à tout visiteur. In-18 de 91 p. et memento. Paris, imp. et lib. Dubuisson et Cie.

— Exposition universelle de 1878 (32 vues). Paris, chrom. Laas.

— Exposition universelle de 1878. Pl. nos 1, 2, 3, 6, 7 et 8. Paris, phot. Ach. Quinet.

— Exposition universelle de 1878. Guide-carnet A. Tyrode. Divisé en 48 plans, avec plan d'ensemble. Paris, imp. lith. Broise et Cie.

— Exposition universelle de 1878 (palais du Champ-de-Mars). Paris, phot. Block.

— Exposition universelle de 1878. Palais du Champ-de-Mars et du Trocadéro; vue prise au-dessus de la place de l'Alma. Paris, imp. lith. Becquet.

— Exposition universelle de 1878 (palais du Trocadéro). Paris, phot. Block.

— Exposition universelle de Paris, 1878. Paris, chrom. Becquet, Dusacq et Cie.

— Exposition universelle internationale de 1878. Palais du Trocadéro. Paris, imp. lith. Lemercier et Cie.

— Exposition universelle. Palais du Trocadéro. Palais du Champ-de-Mars. Paris, phot. Noiret.

— Exposition universelle de 1878. Plan de la section américaine. Paris, imp. lith. Brière.

— Exposition universelle de 1878. Souvenir de la rue des Nations, au Champ-de-Mars. Paris, imp. lith. Grosdidier.

— Grand (le) ballon captif des Tuileries. In-fol. à 4 col. avec vign. Paris, imp. Cusset et Cie.

— Grève (la) des cochers, chanson; par E. B. In-4° à 2 col., 1 p. Paris, Baumester.

— Guia de la exposicion universal 1878 (Guia practico Conty) con dos grandes planos y numerosos grabados. In-32 de 135 p. Paris, Hachette et Cie.

— Guide des étrangers à l'Exposition universelle, et itinéraire dans Paris. In-18 jésus, de 151 p. Gravures et 2 plans. Paris, imp. Alcan-Lévy.

Guide vert.

— Guide itinéraire du visiteur à l'Exposition universelle de 1878. Nouvelle édition. In-18 jésus, de IV-377 p. et plan. Paris, Dentu.

— Guide itinéraire du visiteur à l'Exposition universelle de 1878. Itinéraire, objets remarquables à visiter, plan colorié. In-18 de 108 p. Paris, imp. et lib. Chaix et Cie.

Livret-Chaix.

— Guide-poche à l'Exposition universelle de 1878, contenant les noms, professions et adresses des exposants français, par ordre alphabétique, groupes et classes, et contenant un beau plan très-détaillé des palais du Champ-de-Mars et du Trocadéro. In-18 de VIII-263 p. Montdidier, imp. Radenez.

— Guide sentimental de l'étranger dans Paris; par un Parisien. Avec une préface de Louis Ulbach. In-18 jésus, de 334 p. Paris, C. Lévy.

— Guide-souvenir de l'Exposition universelle, Paris, 1878. Paris, chrom. Laas.

— Itinéraire des bateaux-hirondelles. Paris, imp. lith. Becquet.

— Itinéraire-guide de la fleur du Salon de 1878. Programme des Beaux-Arts. Peinture. Sculpture. In-folio de 2 p. avec plans. Paris, imp. Dejey et Cie.

— Jourdain (C.). — La taxe des logements dans l'université de Paris. In-8° de 15 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley.

Extrait du tome IV des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

— Paris à travers les âges (voyez plus haut, p. 159-160).

En rendant compte de la 7e livraison de cet ouvrage, nous avons fait remarquer que, dans la vue de la Cité en 1665, on apercevait sur l'horizon un dôme, qui, nous paraissant être celui du Panthéon, ne devait pas trouver place dans une vue de Paris au XVIIe siècle. M. Hoffbauër nous écrit que ce dôme est celui de la Salpêtrière et nous demande de faire

à ce sujet une rectification à laquelle nous nous prêtons d'autant plus volontiers que sa lettre est conçue dans les termes les plus courtois. Certes, nous ne prétendions pas accuser d'ignorance le consciencieux auteur des restitutions de *Paris à travers les âges;* nous avions cru à un simple lapsus — ce qui peut arriver aux plus érudits en toutes matières. Il n'en est rien, et nous sommes heureux de constater que la tache, qui paraissait déparer ce bel ouvrage, n'est qu'apparente. La Salpêtrière ayant été construite vers 1660, il est très probable que le dôme était terminé en 1665, et nous ne lui contestons pas le droit de figurer dans une vue de 1665. Voilà qui est bien entendu. Mais M. Hoffbauër nous permettra de lui dire que cette rectification n'aura pas été inutile, qu'un grand nombre de lecteurs s'y sont trompés comme nous, et que c'est peut-être un peu de sa faute : d'abord, comme il en convient lui-même,

[Il avait] oublié de faire écrire au bas
Le public est prié de ne pas se méprendre.

Ensuite, sa perspective place la Salpêtrière sensiblement trop sur la droite et un peu trop au-dessus de l'horizon. Nous venons de vérifier, par compas et par mesures, que la distance du dôme en question aux tours Notre-Dame est presque double de ce qu'elle devrait être. Si nous relevons ce léger défaut, simple écart de crayon sans importance, ce n'est pas pour le plaisir de critiquer quand même, mais pour expliquer notre méprise en invoquant, comme décharge, l'infaillible témoignage de la géométrie, qu'un architecte ne saurait récuser.

A. C.

— Souvenir de l'Exposition universelle de 1878. Le Trocadéro (format album et format carte de visite). Paris, photog. Dagron.

— The « Galignani's Messenger » plan of the Paris universal Exhibition, 1878. Paris, impr. Monrocq, J. Gaultier.

— Vade-mecum à l'Exposition de 1878. Paris, impr. lith. Ch. Voillaume.

— Versailles, vue générale du parc et du palais, par Ch. Fichot. Paris, impr. Lemercier et Cie.

— Visite à l'Exposition universelle. Itinéraire. In-18 de 160 p. Paris, Pourcin.

— Vue du palais du Trocadéro. Exposition universelle de Paris, 1878. Paris, chrom. Testu et Massin.

— Vues de l'Exposition universelle : Beaux-Arts; Café français (Trocadéro); aile droite (Canada); Autriche; Cascade (Trocadéro); Chine; le Creuzot; Façade; Façade, aile gauche; Italie; Japon; Lac du Champ-de-Mars; Norwège; Palais du Trocadéro; Pavillon algérien; Pavillon espagnol; Porte principale prise de la grotte; Prince de Galles; Sèvres; Trocadéro (pavillon central); Ville de Paris; Vue générale (2 plans). Paris, phot. Lecadre.

— Vue générale de l'Exposition universelle de Paris, 1878. Paris, chrom. Testu et Massin.

— Vue générale de l'Exposition universelle de 1878 (supplément du *Figaro*, 23 juin 1878). Paris, impr. Roussel.

— Vue générale de l'Exposition universelle de 1878, prise au-dessus du nouveau pont de Passy, par Provost. Paris, impr. Frick fils.

— Vue générale du palais de l'Exposition universelle de 1878, publiée par le *Figaro*. Paris, chromo-lith. Chéret.

— Vue générale du palais de l'Exposition universelle (Paris, 1878). Paris, imp. lith. Lanéry.

— Vue instantanée de la cérémonie d'ouverture de l'Exposition universelle le 1er mai 1878. Paris, phot. Appert.

JOURNAUX DE L'ILE-DE-FRANCE.

Oise.

L'Écho de l'Oise. — Compiègne.

Nécrologie de l'Oise pour 1877. — 4 janvier 1878.

Tous les ans, l'un des premiers numéros de l'*Echo* ou du *Progrès de l'Oise* renferme une liste de toutes les personnes décédées dans le département et ayant joui de quelque notoriété. Cette liste peut servir à compléter des ouvrages biographiques.

R. de Magnienville. — Compte-rendu des travaux de la Société historique de Compiègne en 1877. — 22 janvier 1878.

— Notice historique sur Albert Deberle, conseiller municipal de Paris, continuateur du Dictionnaire de Larousse, né à Compiègne en 1835, mort à Paris le 30 décembre 1877. — 22 janvier 1878.

Henri Chardon. — Excursion de la Société historique de Compiègne à Verberie, Chevrières et le Fayel. — 26 juillet 1878.

A. de Marsy. — Journal d'un bourgeois de Gisors. — 12 décembre 1878.

Article bibliographique.

Raymond Chevallier. — Une excursion au Parc-aux-Loups par la Société historique. — 22 décembre 1878.

Reproduction des tablettes historiques de l'Oise, 1792, in-8°.

Le Progrès de l'Oise. — Compiègne.

L. de Laincel. — Les femmes guerrières. I. Siège de Compiègne. II. Le siège de Saint-Quentin, etc. — Suppléments littéraires du 30 mai et du 8 septembre 1878.

Annuaire du district de Compiègne en 1792. — Supplément du 8 septembre 1878.

Nota. — *Le Progrès de l'Oise*, aussi bien que *l'Echo de l'Oise*, donne chaque mois le compte-rendu des séances de la Société historique de Compiègne.

A. de M.

SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS.

Aisne.

Bulletin de la Société académique de Laon, tome XXII (années 1875-1876-1877). Laon, 1878, in-8° de 14-xxxii-479 p.

— Rapport sur les travaux des années 1875-1876-1877, p. 1-14.

— Procès-verbaux des séances (du 28 juillet 1876 au 17 août 1877), p. i-xxxii.

Combier. — Rapport sur les travaux de la Société (depuis sa fondation en 1852), p. 1-24.

De Beauvillé. — Le château d'Anizy et le cardinal de Rochechouart, évêque, duc de Laon, comte d'Anizy, p. 25-33.

M. de Beauvillé prouve, contre M. Malleville, que la suppression des ailes et des pavillons du château d'Anizy ne fut pas faite au milieu du xviiie s. par le cardinal de Rochechouart; cette démolition remonterait seulement à 1828 ou 1829, époque à laquelle M. de Senneville possédait l'ancien château épiscopal.

— Une visite à Foigny (13 janvier 1877), p. 34-35.

Cette visite a été faite par MM. de Florival et Midoux à l'effet de constater l'état actuel des ruines de l'ancienne abbaye de Foigny, depuis longtemps transformées en carrière.

Malton. — Notes sur le bailliage de Chauny, p. 36-53.

Taiée. — Rapport sur les antiquités et monuments du département de l'Aisne, p. 54-63.

Combier. — États généraux de 1789. Doléances de Châtillon-lès-Sons, Dercy, Mesbrecourt, Montigny-sur-Crécy, Mortiers, Pargny, Pouilly et Sens, p. 65-95.

A. de Marsy. — L'union de la mense abbatiale de Saint-Jean de Laon à la chapelle de l'École royale militaire, 1755-1762, p. 97-110.

I. Desilve, curé de Basuel. — Analyse d'un cartulaire de l'abbaye de la Valroy, p. 111-252.

L'abbaye de la Valroy (Ardennes) faisait partie, dans les derniers siècles, du diocèse de Reims et du gouvernement de Champagne. Il n'y aurait donc point lieu de parler ici de son cartulaire si l'on n'y trouvait de précieux renseignements sur les anciens comtes de Roucy et sur bon nombre de localités du Laonnois.

Le cartulaire de l'abbaye de la Valroy avait été conservé par le dernier prieur de cet établissement, l'abbé Roussel, mort à Roubaix en 1834. A cette dernière date, il fut acquis, dans un lot de vieux livres, par M. l'abbé Barbier, curé de Saint-Souplet, qui, jusqu'en 1870, crut posséder un exemplaire de la règle de Clairvaux. La publication de l'abbé Desilve comprend le texte ou la traduction de 119 chartes se rapportant à la période renfermée entre les années 1147 et 1231; la 120e pièce de ce recueil est un diplôme du roi Robert pour l'abbaye de Mouzon. Il n'y est fait aucune allusion à un cartulaire moins étendu, datant de la fin du xiie siècle, et conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 10945 du fonds latin.

Ch. Desmaze. — La ville de Laon devant le Parlement de Paris (1259-1560), p. 253-274.

On aurait tort de croire M. Desmaze sur parole lorsqu'il dit avoir feuilleté les registres du Parlement pour y glaner les décisions judiciaires relatives à la ville de Laon : il a simplement emprunté ces décisions et le renvoi aux registres originaux à l'inventaire des actes du parlement de Paris antérieurs à 1328, publié par le regrettable M. Boutaric. A la suite de ces actes antérieurs à 1328, se trouve une décision de l'échevinage d'Amiens, en date de 1560, qui n'a de rapport ni avec Laon ni avec le Parlement de Paris.

Journal. — Quelques notes de topographie physique et médicale sur le département de l'Aisne, p. 275-324.

Taiée. — Rapport sur une étude historique sur le XIIe siècle. Barthélemy de Vir, évêque de Laon; par M. de Florival, p. 325-336.

Déy. — Racine, sa noblesse, ses armoiries, son testament, sa mort, son épitaphe, sa statue, p. 337-347.

De Florival. — Barthélemy, moine à Foigny, p. 349-374.

C'est là l'un des chapitres du livre que M. de Florival a consacré à Barthélemy de Vir, évêque de Laon, qui, en 1150, se retira à l'abbaye de Foigny où il mourut en 1158. Deux planches précieuses pour les archéologues accompagnent ce fragment : l'une reproduit la pierre tombale du bienheureux prélat, l'autre est une fidèle représentation de sa crosse épiscopale qui fait aujourd'hui partie d'une collection anglaise.

Ed. Fleury. — La nécropole mérovingienne d'Arcy-Sainte-Restitue, p. 575-406.

Cette intéressante notice, accompagnée de deux grandes planches, n'est autre qu'un extrait du tome II des *Antiquités et monuments du département de l'Aisne,* que M. Ed. Fleury a publié sous la date de 1878.

G. Ermant. — Note sur des fragments d'architecture relevés dans une maison sise rue Ruelle-Rouge, à Laon, p. 407-409.

Il s'agit d'une maison du XVIe siècle que l'auteur de cette note a fait démolir récemment, ou plutôt du puits, d'une lucarne et d'une cheminée de cette maison; une planche est consacrée à chacune de ces parties de l'ancienne habitation.

De Florival. — Les vitraux de la cathédrale de Laon, p. 414 à 446, avec des planches de M. Midoux.

Dans cette première partie de son travail, l'auteur n'a encore étudié que la rose du chevet de la cathédrale. Comme le dit M. Fleury, secrétaire de la Société, M. de Florival a fait « ressortir, dans une courte préface, le service que M. Midoux a rendu, en 1870, à l'art et à l'archéologie, en réunissant, avec une patience et un soin infinis, les débris de ces belles verrières que l'explosion de la citadelle de Laon avait renversées dans l'intérieur de l'église où leurs débris jonchaient le sol et auraient péri, si cet habile et patient artiste ne les eût ramassés, reconnus, classés, étiquetés et numérotés, en vue d'une restauration alors assez improbable, et que cependant et depuis l'Etat a entreprise et menée à bien. »

Mengin. — Notice sur Jacques de Mouchy, seigneur d'Incsan, ancien gouverneur militaire de la ville de Laon, p. 454-461.

M. Mengin reproduit le texte (p. 457-461) d'un mémoire adressé au roi le 6 mai 1568 par le sieur d'Incsan en qualité de gouverneur de Laon.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE DE SOISSONS, t. VII (2e série). Soissons, in-8° de 390 p.

Watelet. — Notice sur l'âge de bronze dans le département de l'Aisne, p. 15 à 31 avec deux planches.

Biscuit. — Essai sur les bouchers et la boucherie à Soissons, p. 35-49.

Michaux. — La paix de Crépy. Discussion sur le lieu où a été signée cette paix, p. 53-66.

L'auteur se prononce, après Carlier, pour Crépy-en-Valois, malgré l'opinion à peu près unanime des historiens qui, sur la foi du texte du traité inséré dans les recueils de Léonard et de Dumont, regardaient Crépy-en-Laonnois comme le lieu où il avait été signé, le 18 septembre 1544, entre François Ier et Charles-Quint.

Collet. — Épisodes de la Révolution. La fin de l'abbaye de Saint-Yved, p. 75-102.

C'est à l'aide des archives locales que M. Collet a écrit son travail sur les derniers jours de l'abbaye de Saint-Yved de Braine et les tribulations par lesquelles ont passé les 26 religieuses bénédictines qui composaient alors la communauté.

Michaux. — Excursion de la Société archéologique de Soissons à Fère-en-Tardenois et Caranda, p. 109-116.

La Sablonnière et Caranda, écarts de Fère-en-Tardenois, sont célèbres aujourd'hui parmi les archéologues en raison de leurs antiques cimetières si intelligemment fouillés depuis plusieurs années par M. Frédéric Moreau.

Lothe. — Description de quelques médailles romaines provenant des fouilles faites par M. Moreau, à Caranda et à la Sablonnière, près de Fère-en-Tardenois, déposées dans ses vitrines, p. 117-120.

De la Prairie. — Note sur une tapisserie appartenant au musée de la manufacture des Gobelins, à Paris, p. 137-140.

Cette tapisserie, provenant de la fabrique de la Sainte-Trinité à Paris et qu'on a vue à l'exposition de l'Union centrale, appartient au règne de Louis XIII. Elle a été commandée par la corporation des cordonniers de Paris et représente le martyre de saint Crépin et de saint Crépinien, patrons de ladite corporation.

Piette. — Les pierres tumulaires des églises de Chaudun et de Vierzy, p. 144 à 164 avec huit planches.

On trouve dans ce travail la description de 14 inscriptions funéraires dont neuf du XVIe siècle et cinq du XVIIe.

L'abbé Pécheur. — Mémoire sur la cité des Suessions, sa situation, ses limites et celle de ses *pagi*, aux temps celtiques, gallo-romains et mérovingiens, précédé de dissertations sur les divisions de la Gaule et les moyens de les reconnaître, p. 165-377.

Après avoir étudié la civitas des Suessions et les *pagi* qui s'y formèrent à l'époque franque, tels que le Soissonnais, l'Orceois, le Tardenois et le Binsonois, ainsi que les régions connues sous le nom de Brie et de Galvèse, l'abbé Pécheur consacre les cent dernières pages de son mémoire aux circonscriptions voisines du diocèse de Soissons, c'est-à-

dire au Mulcien, au Senlisien, au Valois, au Noyonnais, au Ressontois, au pays de Chauny, au Laonnois et à la Thiérache. Malheureusement, le travail du laborieux ecclésiastique n'est pas toujours suffisamment sûr ni clair, et les sources auxquelles il a puisé ne sont pas toujours fort exactement indiquées; j'y trouve, pour ma part, plusieurs de mes recherches et de mes découvertes les plus personnelles attribuées à d'autres qu'à moi.

OISE.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE, t. IX, 3e partie, pages 545 à 848; t. X, 1re partie, p. 1-260. Beauvais, imp. Père, 1876 et 1877. In-8.

E. de l'Épinois. — Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les comtes de Clermont en Beauvoisis du XIe au XIIIe siècle; t. IX, p. 545 à 640; t. X, p. 11 à 214.

C'est la fin des savantes recherches de M. de L'Epinois, dont l'ensemble, formant plus de 500 pages d'un caractère compact, complètent l'une des plus consciencieuses études qu'on ait faites jusqu'ici sur une circonscription féodale. Nous donnerons, comme pour les précédentes portions de ce travail, la table des matières dont elles se composent.

Chapitre VI. Autres localités du comté comprises dans le texte de 1303 (*suite*). — 61. Louveaucourt. — 62. Avregny. — 63. Armancourt, Jaux. — 64. Saint-Remy-en-l'Eau.— 65. Le Plessis et Le Mesnil-sur-Bulles. — 66. Le Quesnel-sur-Bulles. — 67. Froidmont.— 68. Hermes. — 69. Bailleul-sur-Thérain. — 70. Villers-Saint-Sépulcre, Hez.— 71. Fay-sous-Bois. — 72. Fay-Saint-Quentin. — 73. Merlemont. — 74. Rochy, Condé, Caigneux. — 75. Rémérangles. — 76. Silly, Tillart. — 77. Rieux-le-Hamel. — 78. Béthencourt-lès-Rosoy. — 79. Localités du Bray et du pays de Montagne. — 80. Paroisses de la châtellenie de Conty. — 81. Abbecourt, Courcelles, Mattencourt. — 82. Montataire.— 83. Saint-Leu-d'Esserent. — 84. Précy, Blaincourt. — 85. Cramoisy. — 86. Saint-Martin-Longueau. — 87. Bazicourt-Chevrières. — 88. Mogneville, Mognevillette. — 89. Saint-Maximin. — 90. Cinqueux. — 91. Rieux. — 92. Villers-Saint-Paul. — 93. Angicourt. — 94. Ercuis. — 95. Choisy-la-Victoire. — 96. Lamorlaye. — 97. Laigneville. — 98. Malassise.

Chapitre VII. Localités non comprises dans le rôle de 1303, mais mentionnées dans l'état des fiefs du comté, rédigé vers 1320. — 1. Erquery. 2. Litz. — 3. Rue-Saint-Pierre. — 4. Paroisses du groupe de Conty. — 5. Le Meux. — 6. Longueil-Sainte-Marie. — 7. Liancourt. — 8. Estrées-Saint-Denis, Moyvillers, Bailleul-le-Soc. — 9. Grandvillers-au-Bois. — 10. Montmartin. — 11. Belloy. — 12. Courcelles-Epayelles. — 13. Lataule. — 14. Waquemoulin. — 15. Neufvy. — 16. Montiers. — 17. Ravenel. — 18. Les Ageux. — 19. Brenouille. — 20. Monchy-Saint-Eloi. — 21. Cauvigny. — 22. Saint-Waast-lès-Mello. — 23. Verneuil.

Chapitre VIII. Consistance financière et domaniale du comté. — 1. Finances, comptes de la taille. — 2. Nature des recettes : Prévôtés de Clermont, de Breuil-le-Sec, de Creil, de Sacy-le-Grand, de la Neuville-en-Hez, de Remy, de Gournay et de Méry; baillie de Clermont.

Chapitre IX. Etat des personnes et des localités. Organisation judiciaire du comté. Coutumes locales. Mesures. Agriculture.

Chapitre X. Comtes de Clermont de la première race. — 1. Renaud Ier (1054-après 1084). — 2. Hugues (après 1084-vers 1103). — 3. Renaud II (vers 1103-vers 1162). — 4. Raoul (vers 1162-1191). — 5. Catherine de

Clermont (1191-vers 1213). — 6. Thibault le jeune (vers 1213-1218).

Chapitre XI. Première réunion du comté de Clermont à la couronne (1218-vers 1223).

Chapitre XII. Comtes de Clermont de la seconde race. Philippe dit Hurepel (vers 1223-1234). Mahaud de Dammartin (vers 1234-1258). Jeanne de Boulogne (1234-1251). Alphonse de Portugal (1235-1247).

Chapitre XIII. Deuxième réunion du comté à la couronne (1252-1269). Précis de l'histoire du comté à partir de l'avènement des comtes de la troisième race jusqu'à nos jours (1269-1878).

Appendice. 1. Coppie d'un ancien roulle ouquel estoient escriptes les villes de la comté de Clermont. — 2. Etat des collégiales, cures, abbayes, couvents et prieurés compris, au XIIIe siècle, dans le comté de Clermont, suivant les circonscriptions ecclésiastiques d'alors. — 3. Bratuspantium. — 4. Saint-Louis. La Neuville-en-Hez. — 5. C'est l'ordonnance comment et en quelle maniere l'eglise Noustre-Dame du chastel de Clermont doit estre desservie et le divin service fait et celebré en icelle, etc.

Pièces justificatives. (Les pièces, au nombre de 120, appartiennent la première au XIe siècle, les 60 suivantes au XIIe et le surplus aux années 1201 à 1269.)

Une carte du diocèse de Beauvais et du comté de Clermont au XIVe siècle est jointe à cet important travail (tome X).

L'abbé L.-E. Deladreue. — Auteuil. Notice historique et archéologique, t. IX, p. 641 à 711.

L'auteur de cette excellente monographie étudie successivement la seigneurie, le prieuré et la cure d'Auteuil, dont les actes parlent dès le XIe siècle; il consacre ensuite quelques pages à l'administration civile, passe ensuite en revue les hameaux soumis à Auteuil et termine son œuvre par la nomenclature des lieuxdits du cadastre.

Barré. — Le Vaumain. Notice historique et archéologique, p. 712-749.

Cette notice renferme, entre autres choses, la succession des seigneurs du Vaumain (fief relevant de Trie-le-Châtel) depuis l'an 1212, la liste des curés depuis la fin du XVe siècle et la nomenclature des lieuxdits du cadastre.

Mathon. — Statuts pour les apothicaires-épiciers de la ville de Beauvais, 1628, p. 750-761.

Mathon. — La famille de Molière était originaire de Beauvais; t. IX, p. 762-770.

Cette courte note, qui tire surtout son intérêt de trois lettres adressées en 1864 à M. Mathon par Eudore Soulié, l'auteur des *Recherches sur Molière et sa famille*, pose la question plutôt qu'elle ne la résout. Un des prochains numéros de notre Bulletin contiendra, nous l'espérons du moins, un article de M. Siméon Luce sur l'origine de la famille Poquelin.

Renet. — Sépultures gallo-romaines découvertes à Saint-Jacques-lès-Beauvais, t. X, p. 215-231 et trois planches.

Ces sépultures, découvertes en 1839 et en 1876 par MM. Moinet, appartiennent au IIIe siècle de notre ère.

E. de Sainte-Beuve. — La tombe de Vendeuil, p. 234 à 245.

Une belle pierre tumulaire de la chapelle de la Vierge en l'église de Vendeuil (Oise), que reproduit une planche du volume, est l'objet de cet

article. Elle représente Jean de Sainte-Beuve, et son inscription est ainsi conçue : « CY GIST NOBLE HOMME JEHAN DE SAINTE-BEUVE, ESCUIER, EN SON VIVANT SEIGNEUR DE VENDEUL, LEQUEL TRESPASSA EN LA VILLE DE BEAUVAIS LE XVe JOUR DE JUILLET, L'AN MIL C.C.C.C. QUATRE VINGS ET NEUF. PRIES DIEU POUR SON AME. CY GIST ANTHOINETTE, FILLE DUDIT ESCUIER, ET DE DAMOISELLE JEHANNE DE ROYE, SA FEMME. A cette occasion, l'auteur donne d'intéressants détails sur la famille de Sainte-Beuve, du Bray-Normand, auquel il pense qu'appartenait le seigneur de Vendeuil. Mais pourquoi n'a-t-il pas transcrit l'épitaphe, donnée incomplètement, dit-il, par les auteurs du *Voyage pittoresque dans l'ancienne France.*

Barré. — Notice sur le prieuré et la chapelle de Pommereux [c^{ne} de Boutencourt], p. 246-259.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE COMPIÈGNE, tome III. Compiègne, imp. Lefebvre, in-8° de 325 pages.

A. de Marsy. — Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année 1874, p. 5 à 11.

Procès-verbaux des séances de 1874, p. 11-32.

Constans. — Marie de Compiègne et l'*Evangile aux femmes*, p. 33 à 118.

L'auteur de ce travail croit pouvoir établir l'identité de Marie de France, poète du XIIIe siècle, avec Marie de Compiègne qu'on trouve nommée par deux fois dans la version de l'*Evangile aux femmes*, de Jean Durpain, religieux de l'abbaye cistercienne de Vaucelles en Cambrésis. Il consacre quelques pages aux lais et aux fables de Marie, étudie les divers manuscrits de l'*Evangile aux femmes* et donne le texte de cet ouvrage d'après le ms. 1553 du fonds français de la Bibliothèque nationale, qui, remontant à la fin du XIIIe siècle, ne permet pas qu'on attribue la rédaction primitive de ce fabliau à Jean Durpain : l'*Evangile aux femmes* serait, dès lors, dans son premier état, l'œuvre de Marie de France.

J. du Lac. — Notice biographique sur Charles d'Humières, gouverneur de Compiègne et lieutenant général de Picardie, p. 119 à 140.

Charles d'Humières, dernier représentant mâle d'une illustre famille d'Artois, était né le 10 mai 1567. Gouverneur de Compiègne dès l'an 1587, il périt le 22 juin 1595 à l'assaut de Ham, laissant la réputation d'un vaillant homme de guerre.

F. de Roucy. — La cheminée du pavillon de Rethondes, p. 141 à 146 avec un dessin de M. Cauchemé.

Cette ancienne cheminée, décorée de peintures, date du milieu du règne de Louis XIII. M. de Roucy, qui joint au dessin de M. Cauchemé une description de ce monument, l'attribue à Antoine de Sermoise, seigneur de Villarceaux, auquel le roi fit don en 1622 des biens confisqués sur Pierre Bacquencourt, garde de la forêt de Saint-Pierre, exécuté à Compiègne pour crime de lèse-majesté. Villarceaux avait fait placer au-dessus de cette cheminée un portrait du roi Louis XIII, son bienfaiteur, qu'on conserve encore aujourd'hui et que M. Cauchemé indique sur son dessin à la place qu'il occupait originairement.

A. de Marsy. — Extraits du registre mortuaire des religieuses du prieuré de Saint-Nicolas-au-Pont de Compiègne, p. 147-189.

Le registre mortuaire de Saint-Nicolas, dont une copie est conservée à la

bibliothèque du palais de Compiègne dans les papiers de l'abbé Dirmant, s'étend de 1617 à 1771. Il a fourni à M. de Marsy, tant pour les religieuses de chœur que pour les sœurs laies ou converses, 133 mentions, à la suite desquelles on a placé les noms des religieuses décédées entre les années 1771 et 1789; ces dernières indications ont été puisées dans les registres d'inhumation conservés aux archives de la ville de Compiègne. « Beaucoup de ces notes, dit fort justement M. de Marsy, peuvent servir pour l'histoire de la ville de Compiègne ou des environs.»

L'abbé Lecot. — Une page de la vie de Nollet. L'électricité dans les nuages. Franklin; p. 171-199.

Selon l'auteur de cette étude, l'idée d'expliquer la foudre par l'électricité a été mise en avant dès 1749 par Nollet; cela résulterait des aveux même de Franklin, auquel l'abbé Lecot ne conteste pas, au reste, l'honneur de l'expérience décisive de 1751.

En qualité de Noyonnais, Nollet appartient à l'ancien gouvernement de l'Ile-de-France.

L'abbé Morel. — Houdencourt, seigneurie et paroisse, p. 200-245.

C'est là seulement le commencement du mémoire de l'abbé Morel qui, dans une introduction, donne comme certaines des étymologies plus que contestables de noms de lieux tels que Jaux, Montduette, Venette, Canly, le Meulx, Rivecourt, Arcy et Chevrières. Cette étude renferme peu de choses sur Houdencourt avant le règne de Louis XII, sous lequel la seigneurie de ce lieu passa dans la famille de la Mothe; elle est accompagnée de deux planches représentant 24 blasons que l'auteur a réunis sous le titre d' « Armorial d'Houdencourt » et de fac-simile de signatures de plusieurs membres de la famille de la Mothe-Houdencourt.

— Liste des personnages nés dans l'arrondissement de Compiègne antérieurement au XIXe siècle ou qui s'y sont distingués et fait connaître à un titre quelconque, p. 246-261.

« Cette liste a été dressée par les soins d'une commission nommée par la Société dans la séance de décembre 1872, et composée de MM. du Lac, l'abbé Lecot, de Marsy, Méresse et Sorel. » On y a joint l'indication des principaux ouvrages où il est question des personnages qui la composent.

A. de Marsy. — Les frères des écoles chrétiennes à Compiègne. Rapport sur un mémoire manuscrit des FF. Boniface et Benjamin, p. 262-268.

L'ouverture d'une école des frères de la doctrine chrétienne à Compiègne remonte à 1772; ce premier établissement dura vingt années seulement, par suite de la suppression de l'Institut en 1792, et la nouvelle école ne date que de l'année 1818.

A. Sorel. — Procès contre les animaux et insectes suivis au moyen âge dans la Picardie et le Valois, p. 269-314.

Curieux travail dont l'auteur n'a pas craint de mentir quelque peu à son titre : nous l'en félicitons, car il serait puéril, en effet, de vouloir localiser par trop une étude du genre de celle qu'a faite M. A. Sorel.

Comité archéologique de Senlis. Comptes-rendus et mémoires; 2e série, t. III, année 1877. Senlis, imp. Payen, 1878, in-8° de *xxxi*-LXXIV-383 p.

— Comptes-rendus des séances de 1877, p. III à LXXIV.

P. Boucher. — Senlis. Récits historiques par MM. Vatin et Dupuis, p. XXI-XXIII.

Compte-rendu bibliographique.

Comte A. de Longpérier-Grimoard. — M. Fraser-Duff, allocution prononcée dans la séance du 13 septembre 1877, p. LIV-LV.

Boucher. — Notice historique sur les écoles de l'hôpital général de Chantilly, p. LVI-LIX.

E. Dupuis. — Note sur une monnaie inédite de Senlis, p. LX-LXI.

C'est une obole carolingienne d'un roi Charles, sans doute Charles le Simple, et portant au revers le nom de Senlis, SILVANECTI CI; une planche est jointe à cette note.

Hayaux du Tilly. — Cimetière de Saint-Nicolas, p. LXII-LXIII.

Les fouilles opérées par M. Hayaux du Tilly au lieudit le cimetière des Chiens, à Saint-Nicolas (commune de Courteuil, Oise), lui ont fait découvrir la moitié inférieure d'un petit sarcophage en pierre tendre dont il donne ici la description.

Gérin. — Discours prononcé aux obsèques de M. Bruslé, p. LXXI-LXXIV.

L. Caudel. — Voie romaine de Senlis à Beauvais par Creil (chemin du Beauvaisis), p. 3 à 8.

L. Caudel. — Vieux chemin de la forêt d'Halatte, p. 9-13.

L. Caudel. — Chemin de Compiègne par Raray, Brasseuse, Villeneuve et Verberie, p. 15-18.

L. Caudel. — Chemin de Compiègne, p. 19-24.

M. Caudel donne, sous ce titre, des renseignements sur l'ancien chemin de Paris à Senlis par Dammartin et Ver, sur le chemin de Senlis à Meaux, et sur le chemin du Roi entre Mont-l'Evêque et Chaalis.

Am. Vattier, curé de Saint-Léonard. — Un sermon à Notre-Dame de Senlis il y a 200 ans, p. 25-35.

Le sermon qui fait l'objet de cette note de l'abbé Vattier fut prononcé à Senlis par Jean Deslions, docteur en Sorbonne et doyen de l'église cathédrale, le 15 août 1647, à l'occasion de la fête de l'Assomption.

Gross, curé de Levignen. — Extrait d'une notice sur Levignen et sa seigneurie, p. 37 à 57.

Ce travail est accompagné de deux planches offrant la première les armes des seigneurs de Levignen, la seconde une vue des ruines de l'ancien château de Levignen, de la tour Saint-Blaise et de la tour des Francs-Fiefs en 1732.

R. de Maricourt. — Topographie préhistorique d'une partie de l'arrondissement de Senlis, pour servir à la carte préhistorique de l'Oise présentée au congrès de la Société française d'archéologie en 1877, p. 59-79.

On y a joint une carte préhistorique des environs de Senlis.

Plessier. — Notice sur un phallus en silex trouvé dans le ru de Grivette, près Betz (Oise), p. 100 à 109 avec une planche.

L'abbé Eug. Müller. — Essai sur les sources hagiographiques de la

vie de saint Lucien, apôtre, évêque et patron du diocèse de Beauvais, p. 112-207.

L'abbé Müller trouve « soutenable » l'opinion qui attache saint Lucien à une mission du Ier siècle, mais il trouve cependant « plus convaincantes », à cause de leur force et de leur nombre, les raisons qui l'inclinent à placer au IIIe siècle l'établissement officiel de l'Evangile dans le Beauvaisis.

A. Margry. — Notice sur deux anciennes maisons de Senlis, p. 215-360.

M. Margry consacre les 14 premières pages de son mémoire à l'hôtel du Flamand, situé rue des Cordeliers, n° 4, et qui tire son nom de l'ancienne famille Le Flamenc; il y a joint deux planches, offrant l'une une vue générale de l'hôtel, l'autre plusieurs détails d'architecture. La seconde partie de son travail, beaucoup plus étendue (elle ne comprend pas moins de 132 pages), est consacrée au moulin de St-Etienne ou de Saint-Vincent, situé à l'extrémité sud-est de Senlis, au faubourg de Saint-Etienne ; on y trouve l'histoire de ce moulin depuis le XIIe s., ainsi que le fac-similé d'actes de 1141 et de 1236, et un plan de la vallée de la Nonette d'après la feuille d'assemblage du cadastre.

— Liste des monuments, gisements et découvertes connus dans le département de l'Oise, pour servir à la carte préhistorique dressée et exposée par R. de Maricourt et R. Guérin d'après leurs recherches, des ouvrages et renseignements divers, p. 361 à 379.

SEINE-ET-MARNE.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE, t. VIII. Meaux, 1878, in-8° de CVII-262 pages.

Procès-verbal de la séance générale et publique tenue à Meaux, le 21 mai 1877, p. XXVII-XXXVI.

— Procès-verbaux des sections. Section de Melun (1875-1876), pages XXXVII-LXXVII.

— Section de Meaux (1875-1876), p. LXXVII-CVII.

Doigneau. — Un atelier préhistorique. Une fabrique d'outils de grès, p. 1-8.

L'atelier se trouve entre Bourron, Villiers-sous-Grès et Recloses, à une égale distance à peu près de ces villages, au lieudit la Vignette, sur le territoire de la commune de Villiers.

Ed. Drouin. — Notice sur une stèle grecque du musée de Melun, p. 9-14.

G. Leroy. — Essai généalogique sur les seigneurs autochtones de Vaux-le-Pénil du XIe au XVe siècle, p. 15-50.

Consciencieuse étude de l'archiviste de la ville de Melun. Le plus ancien personnage de la famille de Pénil est un certain Henri, témoin en 1058 d'une charte donnée à l'abbaye de Saint-Maur-lès-Fossés par le roi Henri Ier.

G. Leroy. — Recherches sur l'introduction de l'imprimerie à Melun, p. 51-69.

Ces recherches constituent, en réalité, l'histoire de l'imprimerie à Melun depuis l'an 1593, date où elle y fut établie par C. Bruneval, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. M. Leroy les a fait suivre de l'indication des ouvrages ayant un caractère historique pour le département de Seine-et-Marne et imprimés à Melun, durant la période révolutionnaire, chez S. Tarbé et Lefèvre-Compigny.

Th. Lhuillier. — Le pavillon Bouret, p. 71-90.

Intéressante étude relative à Bouret et au joli château que ce fameux financier du dernier siècle fit construire en 1749 sur le coteau qui domine Croix-Fontaine. Cette demeure somptueuse fut détruite en 1817 par la bande noire.

Ch. Constant. — Souvenir du congrès des sciences géographiques de Paris, en 1875. Simple note sur les cartes et plans concernant l'arrondissement de Fontainebleau, p. 105-109.

Ern. Aubergé. — Etude sur l'administration provinciale avant 1759. Les assemblées provinciales constituées sous Louis XVI et spécialement celle tenue à Melun en 1787, p. 123-144.

G. Leroy. — Note sur une sépulture gauloise découverte à Vaux-le-Pénil, p. 199-202, avec une planche.

Th. Lhuillier. — Un seigneur des Granges, près Melun, p. 203-209.

On trouve dans cette notice sur Raoul Spifame, le « roi de Bicêtre », d'intéressants détails sur la famille Spifame, lucquoise d'origine et établie à Paris dès le milieu du XIVe siècle.

Max-Beauvilliers. — Palais de Fontainebleau. La statue du gladiateur au jardin anglais, p. 211.

Gauchet. — Description d'une pyramide élevée en 1790 sur la place publique de Champdueil, p. 219-226.

Cette pyramide, élevée en août 1790 à la gloire de l'Assemblée nationale par le riche négociant Lecointre aîné, propriétaire de la majeure partie du territoire de Champdueil, fut détruite en 1810 sur le désir qu'en exprima Mme de Crisenoy. Les inscriptions qui décoraient chacune des faces latérales de ce monument ont été employées vers 1840 à la maison d'école de Champdueil.

Seine-et-Oise.

Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. XI. Versailles, in-8° de 416 pages.

A. Taphanel. — Une journée de Louis XIV, p. 167-176.

E. Cougny. — Montesquieu et madame de Lambert. Petite question de propriété littéraire, p. 235-252.

Mercier. — Petromantalum. Notice sur l'emplacement de Petromantalum indiqué dans l'itinéraire d'Antonin, de Lutecia à Rotomagus (de Paris à Rouen), p. 343-348.

Quatre points ont été proposés pour l'emplacement de *Petromantalum;* Magny-en-Vexin, Etrées, Banthelu et Saint-Gervais. M. Mercier se prononce avec raison pour la dernière de ces localités; mais il a tort de voir dans le nom de Banthelu le produit du nom gaulois *Mantalum*, par le changement du *m* initial en *b* et la chute du *m* terminal : *Man-*

talum était un nom accentué sur l'antépénultième, et il n'a jamais pu donner que *Mandre* ou *Mandres*.

Adrien Maquet. — Notice sur le château et sur le couvent des Cordeliers de Noisy-le-Roi, p. 349-380.

Le château de Noisy, élevé à grands frais vers la fin du XVIe siècle, par la famille de Gondi, fut démoli en 1782, mais on en conserve une description manuscrite faite peu de temps avant cette date par Barlin, conseiller au Parlement de Paris, et que M. Maquet a bien fait de reproduire (p. 359-369). Le couvent des Cordeliers du même lieu fut fondé le 2 octobre 1599, pour douze religieux, par Albert de Gondi, duc de Retz et maréchal de France.

— Lettres de Ducis à Madame Verdier, sa nièce (1806-1812), pages 301-396.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE RAMBOUILLET, t. IV (1877-1878). Rambouillet, Raynal, 1878, in-8° de VI-233 p.

Aug. Moutié et Ad. de Dion. — Cartulaires de Saint-Thomas d'Epernon et de Notre-Dame de Maintenon, prieurés dépendant de l'abbaye de Marmoutier, composés d'après des chartes originales et divers autres documents transcrits et annotés, p. I-VI, et 1-188.

Le premier de ces recueils, le cartulaire du prieuré d'Epernon, est composé de 133 chartes, dont 77 sont antérieures à l'an 1300 et la plus ancienne de 1052 à 1053; il est suivi d'une liste des prieurs d'Epernon. Le second recueil commence par une charte de l'an 1120 environ; aucune des 41 pièces qui le forment n'est postérieure à 1260. La publication de MM. Moutié et de Dion, des plus intéressantes et des plus soignées, est terminée par un index sigillographique et par une table générale des noms d'hommes et de lieux.

L'abbé Lechenetier. — Notice sur les vitraux de l'église paroissiale de Montfort-l'Amaury, p. 189-220.

Description précise des curieux vitraux de l'église de Montfort dont la composition, de l'avis de l'abbé Lechenetier, peut être attribuée, du moins pour quelques-uns d'entre eux, à Jean Cousin et à Pinaigrier qui se serait servi de la collaboration de Jean Cousin surtout pour les parties architecturales.

A. de Dion. — Les trois pendaisons de Jean Chagrin ou un conflit de juridiction au XIVe siècle.

Jean Chagrin était un habitant de Méré, près Montfort, qui se suicida par strangulation dans le cours de l'année 1306. Conformément à la justice du temps, le corps du suicidé dut être soumis à une exécution posthume, et le bailli qui représentait à Méré l'abbaye de Saint-Magloire, ordonna qu'il serait traîné sur une échelle, puis pendu aux fourches de la justice abbatiale; mais un conflit de juridiction s'éleva avant que cette sentence eût été exécutée et le cadavre fut pendu au gibet du comte de Montfort, au lieu de l'être à celui de la justice de Saint-Magloire. L'abbaye, cependant, poursuivit l'affaire devant la juridiction supérieure du Parlement, obtint gain de cause et le corps de Chagrin subit une troisième pendaison au gibet abbatial.

Aug. LONGNON.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

Pour l'année 1878.

COMMUNICATIONS.

VARIÉTÉS.

ERRATA.

Page 132, note 2, l. 1. *Au lieu de* Paris; *lisez :* Syrie.

Page 149, ligne 2. *Au lieu de* Pinkart; *lisez :* Pinchart.

Page 160, lignes 12 à 20. La critique adressée à M. Hoffbauër, dans un compte-rendu de *Paris à travers les âges,* a été l'objet d'une rectification ultérieure (voyez page 176-177).

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

IMPRIMERIE G. DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

6E ANNÉE — 1879



A PARIS
Chez H. CHAMPION
Libraire de la Société de l'Histoire de Paris
Quai Malaquais, 15
1879

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

ARTICLE PREMIER. — La *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* est créée pour publier des mémoires et des documents sur l'histoire, le langage, les monuments, la topographie de la ville de Paris et de l'Ile-de-France.

Elle s'interdit la publication des travaux qui auraient pour objet la politique ou l'histoire contemporaine.

ART. 2. — La Société se compose de toutes les personnes dont l'admission est prononcée par le Conseil à la suite d'une demande écrite par le candidat et appuyée par deux membres de la Société.

ART. 3. — Le taux de la cotisation est fixé à 15 francs par an.

ART. 4. — Tout membre peut convertir la cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

ART. 5. — Si la Société venait à se dissoudre avant une période de dix années, ces 150 francs seraient rendus aux souscripteurs, déductions faites des annuités écoulées. Passé le délai de dix ans, le versement unique est acquis à la Société.

ART. 6. — La Société se réunit tous les ans en assemblée générale.

ART. 7. — Le Bureau de la Société se compose de :

1° Un président,
2° Un vice-président,
3° Un trésorier-bibliothécaire,
4° Un secrétaire-archiviste,
5° Un secrétaire-adjoint.

ART. 8. — Le Comité des fonds, composé de quatre membres, rend compte, tous les mois, de l'état des finances de la Société au Conseil d'administration dont il sera parlé ci-après.

Art. 9. — Le Comité de publication est composé de sept membres, auxquels s'adjoignent de droit le président, le secrétaire et le trésorier. Il se prononce, d'après le rapport d'un de ses membres, sur l'admission des travaux présentés.

Art. 10. — Le Conseil d'administration, présidé par le président de la Société, est composé de quarante-huit membres. Il se réunit le second mardi de châque mois pour enregistrer les adhésions, et régler, de concert avec le Comité des fonds et le Comité de publication, toutes les questions d'administration.

Tous les membres de la Société pourront assister aux réunions du Conseil et y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Art. 11. — Toutes les décisions des Comités et du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents : la voix du président est prépondérante, en cas de partage.

Art. 12. — Le Conseil d'administration est nommé en assemblée générale de la Société, et à la majorité des membres présents.

Il se renouvelle tous les ans par quarts.

Les trois premières années, les membres sortants sont désignés par le sort.

Art. 13. — Le Conseil d'administration, dans la première réunion qui suit l'assemblée générale, constitue le Bureau et les Comités de la Société.

Le président sortant ne peut être réélu qu'au bout de trois ans.

Art. 14. — Toutes les ressources de la Société sont affectées à la publication de volumes auxquels ont droit tous les membres de la Société.

Art. 15. — La Société accorde aux auteurs une rémunération dont le taux est fixé chaque année par le Conseil d'administration.

Art. 16. — Les auteurs peuvent faire exécuter, à leurs frais, des tirages à part des travaux insérés dans le recueil.

Tout tirage à part porte la mention du volume d'où il est extrait. La couverture de tous les exemplaires des tirages à part doit porter à l'extérieur cette mention : « Les tirages à part de la *Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* ne peuvent être mis en vente. »

Art. 17. — Les volumes publiés par la Société peuvent être vendus au prix que fixe chaque année le Conseil d'administration.

Art. 18. — Il est tiré chaque année sur grand papier un certain nombre d'exemplaires des volumes publiés par la Société. Les souscripteurs à ces exemplaires devront doubler le chiffre de leur cotisation annuelle ou le chiffre du versement unique.

LISTE DES MEMBRES

Au 1er janvier 1879.

La † précède les noms des membres décédés qui, aux termes de l'art. 4 du Règlement, avaient converti leur cotisation annuelle en un versement unique de 150 francs.

L'astérisque indique les souscripteurs aux exemplaires sur grand papier.

Abadie (Paul), [286], architecte, membre de l'Institut; rue de Berlin, 36.

Alberti (Henri), [175]; rue de Ponthieu, 59.

Alphand, [148], directeur des Travaux de la ville de Paris; boulevard Beauséjour, 1.

Amiel, [278]; à la Banque de France.

André (Alfred), [1], banquier, ancien député; rue Abbatucci, 49.

Ansart (Sélim), [225]; ancien chef de la police municipale; rue de la Cité, 2.

Archdeacon (Edmond), [264], ancien agent de change; avenue des Champs-Élysées, 15.

Asher et Cie, [360], libraires; à Berlin.

Aubert (Édouard), [576], membre de la Société des Antiquaires de France; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9.

Aubert (l'abbé R.-J.), [346], curé de Remaucourt, par Chaumont-Porcien (Ardennes).

Aubrelicque (Louis), [2], conseiller général de l'Oise, ancien maire de Compiègne; à Compiègne (Oise).

Aubry-Vitet, (Eugène), [313], ancien conseiller général de Seine-et-Oise; rue Barbet-de-Jouy, 7.

Audiffret-Pasquier (duc d'), [584], de l'Académie française, sénateur; rue Bassano, 47.

Aumale (duc d'), [199], membre de l'Académie française; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 129.

Aunay (Alfred d'), [334]; rue Milton, 10.

Avaize (Amédée d'), [327]; au château des Paras, par Perreux (Loire).

Babeau (Albert), [552], secrétaire de la Société académique de l'Aube; à Troyes (Aube).

Babinet (Charles), [543], conseiller à la Cour de cassation; passage Laferrière, 3.

Bailleux de Marisy, [302], auditeur au Conseil d'État; rue de Londres, 48.

Baillière (H.), [436], libraire, juge au Tribunal de commerce; rue Hautefeuille, 19.

Bailly (A.-N.-L.), [548], archi-

tecte, membre de l'Institut; boulevard Bonne-Nouvelle, 19.

Barbier d'Aucourt, [434]; aux Mesnuls, par Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Barthélemy (Anatole de), [3], secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, l'un des administrateurs du Musée gallo-romain de Saint-Germain; rue d'Anjou-St-Honoré, 9.

Barthélemy (comte Édouard de), [4], membre du Comité des Travaux historiques; rue de l'Université, 80.

Barthès et Lowell, [359], libraires; à Londres.

Baschet (Armand), [280]; avenue des Champs-Élysées, 71.

Baudouin (Henri), [379]; boulevard Haussmann, 86.

Baumgart (Émile), [142], chef du bureau des Monuments historiques, à la direction des Beaux-Arts; rue de Valois, 3.

Bégis (Alfred), [319], avocat; boulevard de Sébastopol, 16.

Béhague (comte Octave de), [527]; avenue Bosquet, 22.

Béhic (Armand), [227]; rue de Poitiers, 12.

Bémont (Charles), [5], archiviste-paléographe; rue du Cardinal-Lemoine, 21.

Berger (Amédée), [345], président à la Cour des Comptes; rue Caumartin, 2.

Bertin (Eugène), [546]; rue de Dunkerque, 22.

Bertin (Paul), [6], agent de change honoraire; boulevard Haussmann, 79.

Bibliothèque des Archives nationales, [428]; rue des Francs-Bourgeois, 60.

Bibliothèque de la Chambre des Députés, [403], représentée par M. Emm. Miller, membre de l'Institut; au Palais du Corps législatif.

Bibliothèque du Couvent des Frères de l'ordre de Saint-Dominique, [418]; rue Jean-de-Beauvais, 7.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, [356]; rue des Francs-Bourgeois, 58.

Bibliothèque de S. M. l'Empereur d'Autriche, [474], représentée par M. Gerold, libraire; à Vienne (Autriche).

Bibliothèque de l'Institut, [547]; au palais de l'Institut.

Bibliothèque de l'Ordre des Avocats de Paris, [538]; au Palais de Justice.

Bibliothèque de la Ville de Paris, [332] (double souscription).

Bibliothèque Royale de Copenhague, [542].

Bienaymé (Gustave), [554], chef de bureau au Ministère des Finances; rue des Saints-Pères, 16.

Billaudel (Hippolyte), [540], ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; rue de l'Arcade, 36.

Biollay (Léon), [394], inspecteur général des perceptions municipales; boulevard Pereire, 90.

Biollay (Paul), [393], conseiller-référendaire à la Cour des Comptes; boulevard Malesherbes, 74.

Blanchemain (Prosper), [367]; au château de Longefond, par St-Gaultier (Indre).

Boeswillwald (Emile), [287], architecte; rue Hautefeuille, 19.

Boislisle (Arthur de), [7], sous-chef de bureau au Ministère des

Finances; rue de l'Université, 18.

Bonnardot (Alfred), [307]; avenue de la Grande-Armée, 43.

Bonnardot (François), [314], attaché au bureau des Travaux historiques de la Ville de Paris; rue Périer, 5, parc de Montrouge, à Montrouge (Seine).

Bonnassieux (Pierre), [288], archiviste aux Archives nationales; rue de Solferino, 8.

Bonnefons (Georges), [461], directeur général de la compagnie l'*Urbaine;* rue Le Peletier, 8.

Bordier (Henri), [8], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale; rue de Rivoli, 182.

Bossuet (abbé), [376], curé de St-Louis-en-l'Ile; rue Poulletier, 3.

Bouis (Édouard), [582]; rue de la Glacière, 5, à Rouen (Seine-Inférieure).

Boulay de la Meurthe (baron Alfred), [9]; rue de l'Université, 23.

Boulé (Alphonse), [500], juge de paix; à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

Boulenger (Hippolyte), [522]; rue Paradis-Poissonnière, 1.

Boulenger (J.-R.), [471]; rue Cambacérès, 26.

Boullé (Mme), [526]; rue de l'Odéon, 8.

Boulongne (E. de), [303], ingénieur des Ponts et Chaussées; rue Lavoisier, 22.

Bourge (Gaston de), [200], secrétaire du Conseil d'administration de la Société générale; passage de la Visitation, 11 bis.

Bournon (Fernand), [476]; archiviste du département de Loir-et-Cher; à Blois.

Bouteiller (Ernest de), [149], ancien député de Metz, président de la Société d'histoire et d'archéologie de Meurthe-et-Moselle; rue du Regard, 3.

Boutmy (Emile), [11], directeur de l'Ecole des sciences politiques; rue de Médicis, 11.

Bouvrain (Victor), [362], architecte; boulevard St-Michel, 26.

Bray (Gabriel de), [565], receveur des finances; rue Pigalle, 20.

Bréhaut, [416], employé à la Bibliothèque nationale.

Broelemann (Georges), [479]; boulevard Haussmann, 166.

Broglie (duc de), [124], membre de l'Académie française, sénateur; rue de Solferino, 10.

Brossard (Gabriel de), [316]; rue de Grenelle-Saint-Germain, 82.

Bruchet (Mme), [445]; place Vendôme, 22.

Bruel (Alexandre), [146], archiviste aux Archives nationales; rue Mabillon, 5.

Bruyerre (Louis), [366], architecte des Monuments historiques; place Saint-Michel, 2.

Bucquet (Paul), [453], inspecteur général des établissements de bienfaisance; rue de Saint-Arnaud, 6.

Burnouf (Mme veuve Eugène), [116]; rue Neuve-des-Petits-Champs, 8.

Caix de Saint-Aymour (vicomte Amédée de), [406]; à Senlis (Oise).

Camus (Fernand), [382]; rue de Maubeuge, 20.

Carié (Paul), [229]; rue des Martyrs, 41.

Casenave (Antoine-Mathieu), [296], conseiller à la Cour de cassation; rue Bellechasse, 11.

Cerf (Hippolyte), [285], négociant; rue Française, 8.

Cerise (baron), [499], inspecteur des finances; rue Pasquier, 7.

Chabrillan (Paul Guigues de Moreton, comte de), [137]; avenue Montaigne, 30.

Chalamel (A.), [560]; rue de la Mairie, 7, à Boulogne-sur-Seine (Seine).

Chalamel (Paul), [561], administrateur du palais du Luxembourg; boulevard Saint-Michel, 64.

Chalon (Renier), [363], de l'Académie des sciences de Belgique; rue du Trône, 113, à Bruxelles.

Champion (Honoré), [523], libraire; quai Malaquais, 15.

Chapusot (Paul-Louis), [231], docteur en médecine; rue Castiglione, 10.

Charavay (Etienne), [250], archiviste-paléographe; rue de Seine, 51.

Chardin (Paul), [183]; rue des Pyramides, 2.

Chateau (Léon), [429], directeur de l'Ecole professionnelle d'Ivry-sur-Seine; rue de Seine, 22, à Ivry (Seine).

Chatel (Eugène), [304], archiviste du Calvados; à Caen.

Chaulnes (Paul d'Albert, duc de), [557]; rue de Varennes, 64.

Chauvierre (l'abbé Patrice), [318], curé de Saint-Jacques de Montrouge; à Montrouge (Seine).

Chazal (Léon), [550], contrôleur à la Banque de France; rue de Châteaudun, 25.

Chereau (docteur Achille), [14], membre de l'Académie de médecine, bibliothécaire de la Faculté; rue de Suresnes, 13.

Chéron (Paul), [255], bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

Chevalier (Aristide), [541], chef de section à la Banque de France; rue Notre-Dame-de-Lorette, 18.

Chevalier (Léon-Charles), [369], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue de Rivoli, 216.

Chevallier (Henri), [136], agrégé de l'Université, chef d'institution; rue du Cardinal-Lemoine, 65.

Chevreul (Henri), [201], ancien magistrat, vice-président de l'Académie de Dijon; rue Vannerie, 41, à Dijon.

Choppin (Albert), [135], directeur de l'administration pénitentiaire; quai Voltaire, 3.

Clément de Ris (comte L.), [112], conservateur du Musée de Versailles; au château de Versailles (Seine-et-Oise).

Cocheris (Hippolyte), [16], inspecteur-général de l'Instruction publique, conservateur honoraire à la bibliothèque Mazarine, membre du Conseil général de Seine-et-Oise; rue du Four-Saint-Germain, 40.

Collardeau de Heaume (Marie-Philéas), [514]; rue Chauchat, 22.

Corlieu (docteur Auguste), [323], bibliothécaire adjoint à la Faculté de médecine; rue Neuve-des-Petits-Champs, 53.

Cormenin (vicomte de), [123]; rue de l'Arcade, 25.

Corroyer (Edouard), [150], ar-

chitecte, attaché à la commission des Monuments historiques; rue de Ponthieu, 59.

Cortambert (Eugène), [430], bibliothécaire de la section géographique à la Bibliothèque nationale; rue de Saintonge, 64.

Courajod (Louis), [18], conservateur adjoint au Musée du Louvre; boulevard Saint-Germain, 232.

Courbet (Ernest), [170], chef de bureau à la préfecture de la Seine; rue de Lille, 30.

Courcel (Valentin de), [397]; boulevard Saint-Michel, 81.

Cousin (Jules), [19], bibliothécaire de la Ville de Paris; rue de Sévigné, 12.

Cretté, [566], libraire; galerie Véro-Dodat, 1 et 3.

Dacier (Edme), [275], archiviste des Deux-Sèvres; à Niort.

Daguin, [419], ancien président du Tribunal de commerce; rue de Castellane, 4.

Darcel (Alfred), [456], administrateur de la manufacture des Gobelins; à la manufacture des Gobelins.

Davillier (baron), [468]; rue Pigalle, 18.

Defert (Henri), [465], avocat; boulevard Beaumarchais, 93.

Delaborde (Henri-François), [20], archiviste-paléographe; quai Conti, 25, à l'Institut.

Delassaussois (Zacharie), [21], commis d'ordre aux Archives nationales; au palais des Archives.

Delaunay, [326], avoué; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Delerot (Emile), [292], conservateur de la Bibliothèque de Versailles; à Versailles.

Delesse (Mme), [569]; rue de Madame, 59.

Delessert (Mme Gabriel), [438]; rue Raynouard, 19, à Passy-Paris.

Delisle (Léopold), [22], membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale.

Deloche (Maximin), [182], membre de l'Institut; rue de Solferino, 13.

Delpit (Jules), [236]; à Izon, par Vayres (Gironde).

Delteil (Émile), [593], bibliothécaire du XXe arrond.; rue Fessart, 31, à Paris-Belleville.

Delzant (Victor), [259], membre du Conseil municipal de Paris; avenue Duquesne, 30.

Demay (Germain), [23], sous-chef de section aux Archives nationales, membre de la Société des Antiquaires de France; place des Vosges, 5.

Denis de Hansy, [590], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue Beautreillis, 6.

Depoin (Joseph), [477], sténographe de la Chambre des Députés; rue Basse, 50, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Deroy (A.), [147], fabricant de bronzes; rue Amelot, 58.

Descors (François), [383], propriétaire; rue de Gaillon, 10.

Desjardins (Ernest), [113], membre de l'Institut, maître de conférence à l'École normale; hameau Boulainvilliers, 1, à Passy-Paris.

Desjardins (Gustave), [24], sous-chef du bureau des Archives départementales au ministère

de l'intérieur; rue de Fleurus, 26.

Desnoyers (Jules), [25], membre de l'Institut, bibliothécaire du Museum d'histoire naturelle; rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 24.

*Destailleur (Hippolyte), [104], architecte; passage de la Visitation, 11 bis.

Destouches (Alexandre), [26]; rue Miromesnil, 23.

Deville, [462], président de la Chambre syndicale des tapissiers, juge-suppléant au Tribunal de commerce; rue de Gaillon, 12.

Dion (A. de), [469]; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Dolbet (François), [234], archiviste du département de l'Eure; à Évreux.

Douët d'Arcq (Louis), [28], chef de section aux Archives nationales; quai de Béthune, 32.

Dreyfus (Ferdinand), [133], avocat à la Cour d'appel; rue d'Amsterdam, 39.

Droz (Gustave), [413]; quai Voltaire, 11.

Dubost (Raymond), [325]; boulevard de Courcelles, 1.

Du Camp (Maxime), [132]; rue de Rome, 62.

Duclos (abbé), [29], curé de Saint-Eugène; rue du Faubourg-Poissonnière, 52.

Dufour (A.), [349], conservateur de la bibliothèque et des archives de la ville de Corbeil; rue du 14 Juillet, 21, à Corbeil (Seine-et-Oise).

Dufour (Théophile), [506], directeur des archives de Genève; à Genève (Suisse).

Dufour (abbé Valentin), [30], premier aumônier à Mazas; boulevard Mazas, 23.

Dufourmantelle (Charles), [524], archiviste du département de la Corse; à Ajaccio.

Dumaine (Alfred Chilhaud-), [15], archiviste - paléographe; rue Dauphine, 30.

Du Mesnil (Armand), [13], directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique; rue Saint-Georges, 28.

Duplessis (Georges), [32], bibliothécaire au département des estampes de la Bibliothèque nationale; rue de Madame, 31.

Duplomb (Charles), [571], secrétaire de la direction du matériel au ministère de la marine et des colonies; rue Saint-Placide, 51.

Dupont (Edmond), [33], chef de section aux Archives nationales.

Dupuis, [486], vice-président du Comité archéologique de Senlis; à Pontarmé, par Senlis (Oise).

Dupuy, [567], architecte à la Banque de France; rue de Savoie, 12.

Duruflé (Gustave), [586]; rue de la Victoire, 47.

Duruy (Victor), [34], membre de l'Institut; rue de Médicis, 5.

Dutilleux, [495], chef de division à la préfecture de Seine-et-Oise; rue Bonaventure, 3 bis, à Versailles (Seine-et-Oise).

Duval (Ferdinand), [291], ancien préfet de la Seine; rue de Beaune, 1.

Duvau (Albert), [439], rédacteur à la préfecture de la Seine; rue de Rambuteau, 32.

Egger (Émile), [35], membre de

l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris; rue de Madame, 68.

EICHTAL (Eugène D'), [36]; rue Neuve-des-Mathurins, 100.

ENGEL-DOLLFUS (Frédéric), [344], manufacturier à Mulhouse; rue Saint-Fiacre, 9, Paris.

ESPÉRONNIER (R.), [502], chef de la division du personnel à la préfecture de la Seine; avenue de Marigny, 29.

FABRE (Marc), [575], notaire honoraire, adjoint au maire du IIe arrondissement; rue Thévenot, 14.

FAGNIEZ (Ernest), [268], conseiller référendaire à la Cour des comptes; rue d'Alger, 14.

FAGNIEZ (Gustave), [37], archiviste aux Archives nationales; rue de la Chaussée-d'Antin, 42.

FANJOUX (Georges), [218], archiviste-paléographe, secrétaire général de la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée et de l'Océan; rue de Vienne, 5.

FAUVAGE (Eugène), [214], négociant; avenue du Maine, 19.

FLAMARD (Henri DE), [131], archiviste des Alpes-Maritimes; à Nice (Alpes-Maritimes).

FLAMMERMONT (Jules), [145], archiviste de Senlis; Grande-Rue, 28, à Chantilly (Oise).

FRAXLAND (Édouard), [487], négociant; rue Thévenot, 9.

FOURNIER (Édouard), [375], bibliothécaire du Ministère de l'intérieur; rue des Saints-Pères, 13.

FOVARD (Frédéric), [224], notaire; boulevard Haussmann, 94.

FRANKLIN (Alfred), [107], bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine; rue de Condé, 16.

FRÉMY (Louis), [422]; rue de Provence, 124.

FRÉVILLE (Marcel DE), [306], auditeur à la Cour des comptes; rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 28.

FUCHS (Adalbert DE), [533]; chez M. H. Wiener, attaché au consulat général d'Autriche-Hongrie; rue Laffitte, 21.

GALARD (marquis DE), [435]; avenue de la Tour-Maubourg, 64.

GARDISSAL, [512], avocat; rue Rossini, 15.

GARNIER (Édouard), [164], dessinateur attaché au Musée céramique de la manufacture de Sèvres; à Sèvres (Seine-et-Oise).

GATTEAUX (Édouard), [39], membre de l'Institut; rue de Lille, 41.

GAULLE (Jules DE), [40]; rue Violet, 54, à Grenelle-Paris.

GAUTHIER (abbé), [531], curé de Saint-Cyr; à Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

GAUTIER, [277], à la Banque de France.

GAUTIER (Léon), [41], professeur à l'École des chartes, archiviste aux Archives nationales; rue Vavin, 8.

GEFFROY (Auguste), [203], professeur à la Faculté des lettres de Paris, directeur de l'École française d'archéologie; au palais Farnèse, à Rome.

GENESTE (Eugène), [544]; rue du Chemin-Vert, 42.

GÉRARD (Albert), [404]; rue Laffitte, 15.

GERMAIN (Henri), [263], député de l'Ain; rue Murillo, 8.

GEROLD, [358], libraire; à Vienne (Autriche).

Giraud (Charles), [106], membre de l'Institut, inspecteur-général des Ecoles de droit; à l'Ecole de Droit.

Giraudeau, [467], docteur en médecine; rue Richer, 12.

Giry (Arthur), [42], secrétaire de l'Ecole des chartes; rue des Ecoles, 15.

Godart (Aimé), [431], secrétaire général de l'Association pour la recherche, l'application et la propagation des meilleures méthodes d'éducation, directeur de l'Ecole Monge; boulevard Malesherbes, 145.

Goepp (Edouard), [198], chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique.

Goudchaux (Edouard), [463], conseiller municipal; rue Duret, 27.

Gouget (Alexandre), [269], archiviste du département de la Gironde; à Bordeaux (Gironde).

Gouget (Eugène), [378], secrétaire de l'Association des artistes dramatiques; rue de Lancry, 17.

Goujon (Paul), [341], avocat; rue de Paradis-Poissonnière, 52.

Granzux (abbé Léon), [282], curé de Saint-Denis-en-France; rue Suger, 4, à Saint-Denis (Seine).

Graux (Jules), [43], répétiteur à l'Ecole pratique des Hautes-Etudes; route de Versailles, 53, à Auteuil-Paris.

Gravier (Léopold), [573], avocat à la Cour d'appel, secrétaire général de la préfecture de l'Isère; rue Béranger, 8.

Grouchy (vicomte de), [534], secrétaire d'ambassade; rue de Sèze, 10.

Groux (abbé), [357], curé de Deuil; à Deuil (Seine-et-Oise).

Guénot (Aug.-Benjamin), [481]; quai Henri IV, 32.

Guérin (Paul), [44], archiviste aux Archives nationales; quai de Béthune, 22.

Guéroult (Albert), [412]; rue de Lyon, 9.

Guiffrey (Georges), [446]; rue Neuve-des-Mathurins, 86.

Guiffrey (J.-J.), [45], archiviste aux Archives nationales; rue d'Hauteville, 1.

Guillard (Léon), [267], libraire; rue St-André-des-Arts, 47.

Guillaume (Eugène), [46], membre de l'Institut, ancien directeur de l'Ecole des Beaux-Arts; rue de Valois, 3.

Guilmoto (Gustave), [47], docteur en droit, archiviste du département des Vosges; à Epinal (Vosges).

Hahn (Alexandre), [308]; à Luzarches (Seine-et-Oise).

Halphen (Eugène), [151]; avenue Nationale, 111, à Passy-Paris.

Hartmann (Alfred), [352]; avenue Percier, 11.

Hauréau (Barthélemy), [130], membre de l'Institut, directeur de l'Imprimerie nationale.

Havet (Julien), [226], archiviste-paléographe, employé à la Bibliothèque nationale; à Vitry (Seine).

Heine (Michel), [509], banquier; avenue de la Reine Hortense, 21.

Heiss (M.-A.), [167], lauréat de l'Institut; rue Charles-Laffitte, 48, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Hellot (Marie-Alexandre), [152], ancien officier d'artillerie, ancien conseiller municipal de

Paris; boulevard Malesherbes, 62.

Hennecart (Jules), [521], ancien député; rue Neuve-des-Mathurins, 41.

Henrotte (François), [388]; rue de Clichy, 12.

Hérard, [455], architecte; rue d'Assas, 6.

Heredia (S. de), [516], conseiller municipal de Paris; boulevard Pereire, 147.

Héricault (Charles d'), [450]; rue de Rennes, 155.

Herold (Ferdinand), [209], sénateur, préfet de la Seine; au palais du Luxembourg.

Himly (Auguste), [189], professeur à la Faculté des lettres de Paris; rue d'Assas, 90.

Hoffbauer (Frédéric), [348], architecte; rue Notre-Dame-des-Champs, 66.

Houssaye (abbé Michel), [122], vicaire à la Madeleine; rue de la Ville-l'Evêque, 18.

Huet (Paul), [545], sous-ingénieur à l'imprimerie de la Banque de France; rue d'Hauteville, 36.

Hugo (comte Léopold), [421], chef de bureau au ministère des Travaux publics; rue de la Victoire, 94.

Humbert (Jules), [333], bureau du secrétariat général au Ministère des Finances; rue de Rivoli.

Imard, [556], inspecteur-général de l'Assistance publique; avenue Victoria, 3.

Imbault, [295], notable commerçant, adjoint au maire du IVe arrondissement; quai du Marché-Neuf, 4.

Imécourt (Ferdinand de Vassignac, marquis d'), [585]; rue de l'Université, 102.

Imécourt (comte Stanislas de Vassignac d'), [454]; rue de l'Université, 102.

Jacob, [299], archiviste adjoint de la Meuse; place St-Pierre, 20, à Bar-le-Duc (Meuse).

Jacob (Auguste), [180], avocat; boulevard Voltaire, 48.

Jacob (Emile), [49], architecte; boulevard Voltaire, 48.

Jacqmin, [448], ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur des chemins de fer de l'Est; rue de Châteaudun, 53.

Jacquemin (Eugène), [402], négociant; rue du Faubourg-du-Temple, 83.

Jagnaux (Raoul), [510], ingénieur; boulevard Voltaire, 112.

Jamain (Joseph), [166], secrétaire du directeur des Beaux-Arts; rue de l'Université, 18.

Jamet (Alphonse), [458]; rue du Faubourg-St-Denis, 9.

*Jolibois (Paul), [228]; rue de Castellane, 8.

Jorand (Edmond), [475], professeur de belles-lettres; rue du Cherche-Midi, 97.

Jouët (Lucien), [579]; rue Saint-Lazare, 94.

Jourdain (Charles), [50], membre de l'Institut; rue de Luxembourg, 21.

Kermaingant (de), [592]; avenue des Champs-Élysées, 102.

Labitte (Adolphe), [129], libraire de la Bibliothèque nationale; rue de Lille, 4.

Laborde (marquis de), [52], ar-

chiviste aux Archives nationales; rue Murillo, 4.

La Borderie (Arthur de), [441], ancien député; à Vitré (Ille-et-Vilaine).

Lacan (Ernest), [258], sous-bibliothécaire de la Ville de Paris; avenue de la Grande-Armée, 21.

Lacan (Gustave), [498], attaché au cabinet du secrétaire général de la préfecture de la Seine; rue de Grammont, 3.

Lacombe (Paul), [553]; rue Laffitte, 3.

Lacroix (Paul), [380], conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal; rue de Sully, 1.

Lafenestre (Georges), [165], chef de bureau à la direction des Beaux-Arts; rue de Valois, 1 (Palais-Royal).

Lafollye (Auguste), [577], architecte du château de Compiègne; rue d'Amsterdam, 31.

Laguerre (Léon), [266], docteur en droit; rue de Copenhague, 10.

Lair (Jules), [53], archiviste-paléographe, directeur des entrepôts et magasins généraux de la Ville de Paris; boulevard de la Villette, 204.

Laisné, [408], architecte du gouvernement; rue de Rennes, 61.

Laisné (Amédée), [215], notaire; à la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

Lalain-Chomel (Maurice de), [452], juge suppléant au tribunal de la Seine; rue de l'Université, 5.

Lalanne (Ludovic), [187], sous-bibliothécaire de l'Institut; rue de Sèvres, 11.

Laloy (Louis-Henry), [355], docteur en médecine; rue de la Villette, 5 (Paris).

La Morinerie (baron Léon de), [210], chef de division à la préfecture de la Seine; rue de Vaugirard, 36.

Lamouroux (Alfred), [558], conseiller municipal de Paris; rue de Rivoli, 150.

Lapeyrie (de), [301], chez M. Privat, substitut; au Mans (Sarthe).

Laroche (J.), [350], architecte de l'arrondissement de Corbeil; à Corbeil (Seine-et-Oise).

Lasteyrie (Ferdinand de), [55], membre de l'Institut; quai Voltaire, 11.

Lasteyrie (Louis de), [56], chef du secrétariat du Ministère des affaires étrangères; rue Beaujon, 1.

Lasteyrie (Robert de), [57], archiviste aux Archives nationales; rue des Saints-Pères, 13.

Laubespin (comte Lionel de), [294]; rue de l'Université, 78.

Launay (F. de), [589]; rue Jean-Bart, 4.

Lauras (abbé M.-J.-G.), [343], à l'école Sainte-Geneviève; rue Lhomond, 18.

Laurent (Louis), [143], professeur; rue de Clairvaux, 10, à Montmorency (Seine-et-Oise).

Laverne (Albert), [58], notaire à Paris; rue Taitbout, 13.

Lavigne (Hubert), [154], statuaire; rue Vaneau, 10.

Lavisse (Louis), [59], professeur d'histoire au lycée Corneille; rue de Médicis, 5.

Le Bastier de Théméricourt, [387]; au château de Théméricourt, par Théméricourt (Seine-et-Oise).

Le Breton, [464]; boulevard Beaumarchais, 93.

Lecaron (Frédéric), [257]; boulevard Pereire, 127.

Le Charpentier (H.), [488]; rue Basse, à Pontoise (Seine-et-Oise).

Le Clerc (Gustave), [583], adjoint au maire d'Issy; Grande-Rue, 66, à Issy (Seine).

Lecocq (Georges), [233], avocat à la Cour d'Amiens; à Amiens (Somme).

Lecour (Charles-Jérôme), [368], ancien chef de division à la préfecture de police; rue de Belleville, 169.

Leduc (Edouard), [212], négociant; rue Jacob, 28.

Lefranc (Emile), [492], directeur du *Journal des Arts;* quai Bourbon, 27.

Leguay (Louis), [310], architecte expert; rue de la Sainte-Chapelle, 3.

Lelong (Eugène), [247], avocat, archiviste-paléographe; rue des Jardins, 9, à Angers (Maine-et-Loire).

Lemaire (Arthur), [520]; rue de Provence, 14.

Lemercier, [494], associé de la maison Dolfus; rue de Rougemont, 15.

Lemercier (Abel), [284], docteur en droit; rue d'Assas, 90.

Lenoir (Albert-Alexandre), [128], membre de l'Institut; rue Bonaparte, 14, à l'École des Beaux-Arts.

Lépine (Hudes), [503]; à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Le Prieur de Blainvilliers (H.), [371], conseiller référendaire à la Cour des comptes; cité Martignac, 4 (rue de Grenelle-Saint-Germain, 111).

Le Roux (H.), [442], chef du cabinet du préfet de la Seine; rue Cambacérès, 14.

Lesage (Léon), [539], avocat à la Cour d'appel; rue de Rivoli, 116.

Le Souef (Auguste), [405]; boulevard Beaumarchais, 109.

Lespinasse (René de), [62], archiviste-paléographe; correspondant de la Société des Antiquaires de France; rue de Lille, 36.

Le Tellier-Delafosse (Alfred), [171], secrétaire général du Crédit foncier; rue Neuve-des-Capucines, 19.

Le Tellier-Delafosse (Ludovic), [300]; avenue de Villiers, 88.

Letourneur (Jacques), [336], directeur du Crédit lyonnais; palais du Commerce, à Lyon.

Levé (Ferdinand), [204], directeur du journal *le Monde;* rue du Cherche-Midi, 21.

Lhôtellier (abbé Léonor-Guillaume), [588], curé du Perray; au Perray (Seine-et-Oise).

Loche [443], ingénieur des Ponts et Chaussées; rue de Berlin, 10.

Longnon (Auguste), [63], archiviste aux Archives nationales, membre de la Commission de la topographie des Gaules; rue Jacob, 46.

Longpérier (Adrien de), [64], membre de l'Institut; rue de Londres, 50.

†Lot (Henri), [65].

Loutchitzky (Jean), [473], professeur d'histoire à l'Université de Kiew; à Kiew (Russie).

Lubavsky (Alexandre de), [574]; à Viazma (Russie).

Lucas (Achille), [340], architecte honoraire de la ville de Paris; rue de Bellefonds, 35.

Lucas (Charles), [144], architecte attaché aux travaux de la ville de Paris; boulevard Denain, 8.

Luce (Siméon), [66], archiviste aux Archives nationales; boulevard Saint-Michel, 95.

Lyon-Caen, [67], agrégé de la Faculté de droit de Paris; rue Soufflot, 13.

Lyon-Caen, [470], avocat à la Cour d'appel; rue Saint-Marc, 22.

Magimel (René), [594]; villa Ste-Cécile, à Cannes (Alpes-Maritimes).

Malte-Brun (V.-A.), [511], président de la Société de géographie; rue Jacob, 16.

Marcel, [415], employé à la Bibliothèque nationale.

Marescot (baron Fernand de), [329]; rue Caumartin, 10.

Mareuse (Edgard), [384]; boulevard Haussmann, 81.

Marion (Jules), [69]; place de la Madeleine, 17.

Marsy (comte de), [351], secrétaire de la Société historique de Compiègne; à Compiègne (Oise).

Martin (François), [70], agent-comptable aux Archives nationales.

Martin (Georges), [489]; rue de Lacépède, 8.

Martin (Jules), [591], libraire; rue Séguier, 18.

Marty (Gabriel), [386], vice-président de l'Association des artistes dramatiques; rue Trufault, 28, aux Batignolles-Paris.

Marty-Laveaux (Charles), [71], membre du Comité des travaux historiques, ancien sous-chef du Catalogue des imprimés de la Bibliothèque nationale, ancien secrétaire de l'École des chartes; place de la Croix-Rouge, 2.

Mas Latrie (comte de), [72], professeur à l'École des chartes, chef de section aux Archives nationales; boulevard Saint-Germain, 229.

Masson (abbé), [249], curé de Bagnolet (Seine).

Masson (Frédéric), [127], bibliothécaire au ministère des affaires étrangères; rue de Morny, 89.

Mauban (Georges), [243]; rue de Solferino, 5 bis.

Maury (Alfred), [73], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur général des Archives nationales; au palais des Archives.

Maxe-Werly (Léon), [216], négociant; boulevard de Sébastopol, 72.

*Méliot, [347], professeur de musique; avenue Joséphine, 35.

Mellet (comte de), [272]; à Chaltrait, par Montmort (Marne).

Mellier (E.-A.-M.), [551], libraire; rue Séguier, 17.

Menier (Émile-Justin), [315], député de Seine-et-Marne; rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 37.

Ménorval (E. de), [440], chef d'institution; hôtel de Lyonne, rue Beautreillis, 14.

Menu (Henri), [262], libraire; rue Jacob, 30.

Meyer (Paul), [305], professeur au Collège de France et à l'École des chartes; rue Raynouard, 39, à Passy-Paris.

Michaux (Lucien), [202], chef de la division des Beaux-Arts et des Travaux historiques à la

préfecture de la Seine; rue Raynouard, 69, à Passy-Paris.

Mignet, [156], de l'Académie française; rue d'Aumale, 14.

Millet (Eugène), [157], architecte du Gouvernement; rue Treilhard, 13.

Millet (Léon), [330]; rue des Abbesses, 13.

Minoret (E.), [420], avocat; rue Murillo, 6.

Mirabaud (Albert), [283]; rue Taitbout, 29.

Mirabaud (Paul), [279], secrétaire de la Société de géographie; rue Taitbout, 29.

Molinier (Auguste), [75], archiviste-paléographe; quai Saint-Michel, 21.

Monnier, [490]; boulevard Pereire, 48.

Monod (Gabriel), [76], directeur-adjoint à l'École pratique des Hautes Études; rue d'Assas, 76.

Montaiglon (Anatole de), [77], professeur à l'École des chartes; place des Vosges, 9.

Montebello (Adrien Lannes, comte de), [188]; avenue Montaigne, 64.

Monuments historiques (la Commission des), [398]; au Palais-Royal; rue de Valois, 3.

Moranvillé (André), [173], ancien directeur des entrepôts et magasins généraux de la ville de Paris; boulevard Pereire, 112.

Moreau (docteur), [535]; rue de l'Université, 37.

Morel (Charles), [433], de la maison Didier et Cie; quai des Augustins, 35.

Morel-Fatio (Alfred), [78], archiviste-paléographe; rue de Poissy, 8.

Morel-Fatio (Louis), [194], auditeur à la Cour des comptes; rue Saint-Honoré, 366.

Morillon (Louis-Adolphe-Philéas), [395]; rue Marie-Louise, 9.

Moura (docteur), [570]; rue de la Chaussée-d'Antin, 37.

Moynier, [444], docteur en médecine; rue Caumartin, 19.

Müntz (Eugène), [338], bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts; rue Pernelle, 8.

Nadaillac (marquise de), [457]; rue d'Anjou-Saint-Honoré, 12.

Naples (Paul), [339], architecte du gouvernement; boulevard des Batignolles, 51.

Neuflize (baronne de), [178]; rue Caumartin, 22.

Neuville (Didier), [168], archiviste-paléographe; rue des Pyramides, 8.

Neymark (Alfred), [580], banquier; rue Neuve-Saint-Augustin, 31.

Nicard (Pol), [191], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de Sèvres, 38.

Nicolay (marquis de), [460]; rue de Las-Cases, 30.

Normand (Jacques), [158], archiviste-paléographe; boulevard Malesherbes, 8.

Nuitter (Charles), [79], archiviste-bibliothécaire de l'Opéra; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 83.

Odiot (Ernest), [206]; avenue de Marigny, 29.

Oudin (Alfred), [562]; rue Choron, 6.

Pajot (Léon), [80], archiviste-paléographe; rue du Cardinal-Lemoine, 62.

Pallière (Léon), [432]; rue des Martyrs, 58.

Pange (comte Maurice de), [381]; rue de l'Université, 98.

†Pannier (Léopold), [81].

Paradis (Mme veuve), [478]; rue Taitbout, 89.

Parent de Rozan (Charles-Félix), [211]; route de Versailles, 122, villa de la Réunion, 3, à Auteuil-Paris.

Paris (Amédée), [493], imprimeur, directeur-gérant de l'*Écho pontoisien;* à Pontoise (Seine-et-Oise).

Paris (Gaston), [82], membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études; rue du Regard, 7.

Paris (Paulin), [83], membre de l'Institut; rue de l'Université, 82.

Passy (Louis), [117], député de l'Eure; rue de Clichy, 45.

Patinot, [424], préfet de Seine-et-Marne; à Melun (Seine-et-Marne).

Paty de Clam (général marquis du), [472]; rue d'Anjou, 5 bis, à Versailles (Seine-et-Oise).

Paultre de Lamotte (vicomte A.), [504]; place Vendôme, 22.

Pauly (Alphonse), [414], employé à la Bibliothèque nationale; rue Bréa, 22.

Pécoul (Auguste), [114], archiviste-paléographe; à Draveil (Seine-et-Oise).

Peise (Lucien), [248], licencié en droit; rue de Rivoli, 24.

Pelliot (Charles), [505], négociant; rue du Roi-de-Sicile, 26.

Pépin-Lehalleur (Émile), [205], directeur de la Société d'assurances mutuelles immobilières pour Paris; rue de Castiglione, 14.

Pereire (Henri), [103], ingénieur civil; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 35.

Perin, [409], juge honoraire; à Soissons (Aisne).

Périn (Jules), [525], archiviste-paléographe, docteur en droit; rue des Écoles, 8.

Perrin du Lac (Jules), [564], ancien président de la Société historique de Compiègne; à Compiègne (Oise).

Petit (Charles), [177]; boulevard Pereire (nord), 110, aux Batignolles-Paris.

Piat (Albert), [207], fondeur et mécanicien; rue Saint-Maur, 85.

Picard (Alphonse), [253], libraire; rue Bonaparte, 82.

Pichon (baron Jérôme), [84], président de la Société des Bibliophiles françois; quai d'Anjou, 17.

Picot (Georges), [159], membre de l'Institut, ancien directeur des affaires criminelles et des grâces au Ministère de la justice; rue Pigalle, 54.

Piérart (Z.), [320]; impasse de l'Abbaye, 6, à Saint-Maur-les-Fossés (Seine).

Pilon (Louis), [192], chef de bureau à la préfecture de la Seine; rue de Rennes, 115.

Pinet (Paul), [595]; rue Saint-Jacques, 167.

Piot (Eugène), [244], directeur du *Cabinet de l'amateur;* rue Saint-Fiacre, 20.

Poiret (Hector), [217]; rue Bleue, 19.

Poisson (baron Charles), [331]; rue de Rome, 53.

Poisson-Séguin (Jules-Édouard), [109]; rue de Choiseul, 20.

Portalis (Roger), [449]; boulevard Haussmann, 144.

Potier [491], ancien libraire; rue de l'Abbaye, 4.

Pougin (Paul), [528], archiviste-paléographe; rue des Saints-Pères, 22.

Prarond (Ernest), [213]; rue de Tournon, 14.

Prost (Auguste), [102], membre de la Société des Antiquaires de France; rue de la Banque, 21.

Quantin (Albert), [559], imprimeur; rue Saint-Benoît, 9.

Rath (François), [417], employé au Museum d'histoire naturelle; rue Cuvier, 57.

Ravenel (Jules), [88], conservateur sous-directeur au département des imprimés de la Bibliothèque nationale; rue de Crussol, 5.

Raynaud (Gaston), [181], archiviste-paléographe; rue de Constantinople, 28.

Reiset (F.), [547], adjoint à l'inspection des succursales de la Banque de France; rue de la Tour, 22, à Passy-Paris.

Rémusat (Paul de), [90], sénateur; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 118.

Renier (Léon), [91], membre de l'Institut, professeur au Collège de France; à la Sorbonne.

Reubell (Jean-Jacques), [572]; avenue Gabriel, 42.

Rey (Auguste), [256]; boulevard Poissonnière, 21.

Rhoné (Arthur), [197], employé au département des imprimés de la Bibliothèque nationale; rue du Pré-aux-Clercs, 10.

Riant (Ferdinand), [121], membre du Conseil municipal de Paris; rue de Berlin, 36.

Riant (comte Paul), [120]; rue du Faubourg-St-Honoré, 248.

Richard (Jules-Marie), [390], archiviste du département du Pas-de-Calais; à Arras (Pas-de-Calais).

Ricourt (Adolphe), [563]; rue du Mont-Thabor, 12.

Robert (P.-Charles), [105], membre de l'Institut; avenue de la Tour-Maubourg, 25.

Rothschild (b^on James-Édouard de), [537]; avenue de Friedland, 38.

Rouget de l'Isle, [496]; Grande-Rue, 84, à Saint-Mandé (Seine).

Roulland (Léon), [93], archiviste aux Archives nationales.

Roy (Jules), [235], professeur à l'École des chartes, répétiteur à l'École pratique des Hautes-Études; rue de Madame, 81.

Royer (Charles), [483]; boulevard de la Madeleine, 17 (cité Vindé).

Rozière (Eug. de), [94], sénateur, membre de l'Institut, inspecteur général des Archives; rue d'Albe, 8.

Ruau (Louis), [220], directeur de l'administration générale des monnaies et médailles; quai Conti, 11.

Ruble (baron Alphonse de), [95]; rue de Luxembourg, 43.

Ruelle (Charles-Émile), [401], bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève; rue de Bellechasse, 6.

Rupricht-Robert (V.-M.-C.), [549], architecte du Gouvernement; rue d'Assas, 10.

SABINE (Henri), [186], architecte, secrétaire général de la Société des architectes de France, directeur du journal *l'Architecte;* avenue des Ternes, 30.

SAINTE-MARIE (DE), [517], vice-consul de France à Raguse (Dalmatie).

SAINT-JOANNY (Gustave), [261], archiviste de la Seine; quai Henri IV, 30.

SAJOU (Charles), [289], administrateur de la Caisse commerciale de Paris; rue d'Enfer, 40.

SAJOU (Ernest), [290]; rue d'Enfer, 40.

SALIN (Patrice), [507], chef de bureau au Conseil d'État; avenue de Neuilly, 17, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

SALLE (Julien-Hippolyte), [411]; rue Compoise, 63, à Saint-Denis (Seine).

SANDRET (Louis), [110], directeur de la *Revue historique nobiliaire;* rue du Pré-aux-Clercs, 12.

SARDOU (Victorien), [407], de l'Académie française; rue de Clichy, 77.

SCHEFER (Charles), [242], membre de l'Institut, directeur de l'École des langues orientales; rue de Lille, 2.

SCHLUMBERGER (Georges), [342]; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140.

SÉGUR (comte Louis DE), [311], ancien député, conseiller général de Seine-et-Marne; rue d'Albe, 14.

SÉNART (Émile), [96]; rue Barbet de Jouy, 34.

SÉNEMAUD (Edmond), [271], archiviste des Ardennes; à Mézières.

SÉRÉ-DEPOIN (Ernest), [252], ancien maire de Pontoise; rue Charles Laffite, 56, à Neuilly (Seine).

SERVAUX (Eugène), [185], sous-directeur des sciences et lettres au Ministère de l'instruction publique, chargé du bureau des Travaux historiques; boulevard de Courcelles, 1.

SERVOIS (Gustave), [309], préfet du Calvados, à Caen (Calvados).

SIEBER (Louis), [293], bibliothécaire de l'Université de Bâle; à Bâle (Suisse).

SIMONET, [466], docteur en médecine; rue de Madame, 40.

SIMONS (A.), [260]; rue de Poitiers, 12.

SOREL (Albert), [337], secrétaire de la présidence du Sénat, professeur à l'École des sciences politiques; au palais de Versailles, à Versailles (Seine-et-Oise).

TALHOUET (marquis de), [245], sénateur; rue du Faubourg-Saint-Honoré, 137.

TAMBOUR, [501], boulevard Haussmann, 41.

TAMIZEY DE LARROQUE (Philippe), [241], correspondant de l'Institut; à Gontaud (Lot-et-Garonne).

TANDEAU DE MARSAC, [222], notaire; place Dauphine, 23.

TARDIEU (Ambroise), [578]; rue Blatin, 3, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

TARDIF (Jules), [97], chef de section aux Archives nationales; rue du Cherche-Midi, 28.

TECHENER (Léon), [239], libraire; rue de l'Arbre-Sec, 52.

TEMPIER (Dauphin), [321], archiviste des Côtes-du-Nord; à St-Brieuc.

Terrasse (Maurice), [484], directeur de la succursale du Crédit Lyonnais ; Wipplinger-Strasse, 39, à Vienne (Autriche).

Thibaudeau (A.), [426] ; Green-Street, 18, S. Martin's Place, W. C. ; à Londres (Angleterre).

Thibault (Alexandre), [555] ; rue des Feuillantines, 96.

Thierry (Édouard), [126], conservateur-administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal ; rue de Sully, 1.

Thiers (Mme), [587] ; place Saint-Georges, 27.

Thirion-Montauban, [410], député de la Dordogne ; rue François Ier, 19.

Thomas (Louis), [530] ; à Mello (Oise).

Thorel, [451], ingénieur des mines, membre du Conseil municipal de Paris ; rue du Sentier, 11.

Thurot (Charles), [98], membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale ; rue de Vaugirard, 22.

Tisserand (L.-M.), [99], inspecteur principal du service historique de la ville de Paris ; rue de Sévigné, 23.

Tourtoulon (baron Charles de), [240] ; au château Randon, par Montpellier (Hérault).

Tranchant (Charles), [118], conseiller d'État ; rue Barbet de Jouy, 28.

Tréfous, [298] ; à la Banque de France.

Trémoille (duc de la), [391] ; rue de Varenne, 69.

Tripier (Léon), [427] ; à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Trocmé (Raphaël), [317] ; à Arpajon (Seine-et-Oise).

Tuetey (Alexandre), [459], archiviste aux Archives nationales ; place de Wagram, 4.

Vacquer (Th.), [237], architecte chargé par la ville de Paris de la surveillance archéologique des fouilles et des démolitions ; rue Boutarel, 2.

Vallières (E. des), [370] ; rue des Saussaies, 8.

Vaney (Auguste-Emmanuel), [196], conseiller à la Cour d'appel ; rue Duphot, 14.

Vercken (Ernest), [437] ; rue Mosnier, 25.

Vermeil (Léon), [529] ; rue de Lyon, 10, à Lyon (Rhône).

Vian (Louis-Richard), [190], ancien notaire ; à Saint-Chéron (Seine-et-Oise).

Vidal (Antoine), [482] ; boulevard Malesherbes, 94.

Villefosse (Antoine Héron de), [389], attaché à la conservation des antiques du Musée du Louvre ; rue de Grenelle, 80.

Villepelet (Ferdinand), [274], archiviste du département de la Dordogne, secrétaire-général de la Société historique et archéologique du Périgord ; rue des Jacobins, 24, à Périgueux.

Vilmorin (Henri), [141], négociant ; boulevard Saint-Germain, 149.

Viollet (Fulgence), [108] ; rue Bonaparte, 11, à Tours (Indre-et-Loire).

Viollet (Paul), [100] ; bibliothécaire de la Faculté de droit, rue de Bretonvilliers, 1.

Viollet-le-Duc (Eugène-Emmanuel), [125], conseiller municipal ; rue Condorcet, 68.

Vitu (Auguste), [232], homme de

lettres; avenue de Wagram, 36.

Vitu fils (Auguste), [219]; avenue de Wagram, 36.

Vuitry (Adolphe), [208], membre de l'Institut; rue de Téhéran, 13.

Wailly (Natalis de), [119], membre de l'Institut; rue Raynouard, 30, à Passy-Paris.

Wallon (Henri), [101], sénateur, membre de l'Institut; quai Conti, 25.

Watteville (Paul-Oscar, baron de), [184], directeur des sciences et lettres au Ministère de l'instruction publique; boulevard Malesherbes, 63.

SOUSCRIPTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(34 exemplaires.)

Cette souscription est consacrée au service des bibliothèques suivantes :

Bibliothèque de l'Arsenal.
— de l'École normale primaire.
— de l'École normale supérieure.
— du chateau de Compiègne.
— — de Fontainebleau.
— — de Pau.
— de la Faculté de droit.
— Mazarine.
— du Ministère de l'Instruction publique (2 exemplaires).
— de Sainte-Geneviève.
— de la Sorbonne.
— de l'Université de Leyde.
— de la ville d'Amiens.
— — d'Angers.
— — de Berne.
— — de Bordeaux.
— — de Bruxelles.
— — de Caen.
— — de Clermont-Ferrand.
— — de Douai.
— — de Genève.
— — de Grenoble.

Bibliothèque de la ville de Lille.
— — de Lyon.
— — de Marseille.
— — de Montpellier.
— — de Nancy.
— — de Nantes.
— — de Poitiers.
— — de Rennes.
— — de Rouen.
— — de Toulouse.
— — de Versailles.

LISTE
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVEC L'INDICATION DE L'ANNÉE OU CESSENT LEURS FONCTIONS.

1879.

Bonnardot (Alfred).
Delisle (Léopold).
Douët-d'Arcq (Louis).
Egger (Émile).
Fagniez (Gustave).
Giry (Arthur).
Laverne (Albert).
Luce (Siméon).
Monod (Gabriel).
Montaiglon (Anatole de).
Tisserand (L.-M.).
Vacquer (Th.).

1880.

Boislisle (Arthur de).
Fournier (Édouard).
Franklin (Alfred).
Laborde (marquis de).
Laloy (docteur).
Leguay (Louis).
Longpérier (Adrien de).
Paris (Paulin).
Pichon (baron Jérôme).
Picot (Georges).
Viollet (Paul).
Vuitry (Adolphe).

1881.

Barthélemy (Anatole de).
Chevalier (Aristide).
Courajod (Louis).
Desjardins (Gustave).
Desnoyers (Jules).
Dufour (l'abbé).
Duruy (Victor).
Guiffrey (Jules).
Guillaume.
Lair (Jules).
Longnon (Auguste).
Watteville (baron de).

1882.

André (Alfred).
Boulay de la Meurthe (b^on A.).
Chereau (docteur).
Cocheris (Hippolyte).
Cousin (Jules).
Demay (Germain).
Hérold (Ferdinand).
Jourdain (Charles).
Lasteyrie (Robert de).
Maury (Alfred).
Rozière (Eugène de).
Viollet-le-Duc (Eugène).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président . . . . Duruy (Victor).
Vice-Président . . . . . . Maury (Alfred).
Trésorier-Bibliothécaire. . . Laborde (marquis de).
Secrétaire-Archiviste . . . . Viollet (Paul).
Secrétaire-Adjoint. . . . . Fagniez (Gustave).

COMITÉ DES FONDS.

Boulay de la Meurthe (bon A.).
Laloy (docteur).
Tisserand (L.-M.).
Watteville (baron de).

COMITÉ DE PUBLICATION.

Barthélemy (Anatole de).
Cousin (Jules).
Delisle (Léopold).
Fagniez (Gustave).
Lasteyrie (Robert de).
Longnon (Auguste), secrétaire.
Longpérier (Adrien de).

JOURS DES SÉANCES

de la société

de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France

Pendant l'année 1879.

Le Conseil d'administration de la Société se réunira aux Archives nationales aux dates ci-dessous indiquées :

14 Janvier.
11 Février.
11 Mars.
8 Avril.
13 Mai.
10 Juin.
8 Juillet.
14 Octobre.
11 Novembre.
9 Décembre.

Les séances commenceront à quatre heures précises. Tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et d'y faire les communications qui seraient de nature à intéresser la Société.

Les membres de la Société qui auraient des communications à faire insérer dans le Bulletin, ou des mémoires à transmettre au Comité de publication, sont priés de les adresser à M. Auguste Longnon, secrétaire du Comité, rue Jacob, 46.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 14 janvier 1879.

Présidence de M. Alfred Maury.

— La séance est ouverte à quatre heures et demie.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. La rédaction en est adoptée.

— M. Maury présente les excuses de M. V. Duruy, qu'un douloureux événement de famille empêche d'assister à la séance.

— Le Conseil prononce l'admission de :

596. M. Léon Lallemand, présenté par MM. H. Champion et Léon Gautier.

597. La Bibliothèque de l'Arsenal dont MM. P. Lacroix et Champion demandent l'inscription.

598. M. de Champeaux, sous-chef du bureau des Beaux-Arts de la ville de Paris, présenté par MM. Cousin et H. Champion.

599. M. Em. Rivière, présenté par MM. Leguay et Douët-d'Arcq.

— Le Conseil apprend avec peine la mort de MM. Maurice Champion et Ch. Brunet, membres de la Société.

Communications.

M. Viollet communique une lettre par laquelle M. Babinet transmet au Conseil quelques renseignements sur deux manuscrits pouvant intéresser l'histoire parisienne, manuscrits que M. Dareste a eu occasion d'examiner dans un récent voyage à Stockholm. Voici les notices de M. Dareste :

« I. Sous le n° 25 du catalogue, un manuscrit, ayant appartenu au bailli de Boulogne, est intitulé :

« Etablissemens. Le prevost de Paris et d'Orliens. Chi finissent li establissement le roy de Franche de l'usage d'Anjou et de Touraine. Chi après commencent les rubriques de justice, et de droit, et des commandemens de droit, et de l'office de chevalerie, et de prendre maufaiteur en present fait, et de l'usage du Chatelet d'Orlenois et de Paris en cort de baronnie.

« Il est probable que ce ms. ne contient rien d'inconnu.

« II. Un deuxième manuscrit, nº 13 du catalogue, est daté du XVIe s. C'est un tableau indiquant par leurs noms tous les commissaires du Châtelet, avec les noms des rues et des sergens attribués à chacun d'eux. »

M. Viollet constate que le manuscrit signalé en première ligne par M. Dareste est un manuscrit des *Etablissements* de saint Louis dont il a relevé toutes les variantes : ce manuscrit appartient à un groupe très important et y occupe un bon rang.

— M. Babinet, après avoir transmis les notes prises à Stockholm par M. Dareste, ajoute qu'il pourrait être utile d'entrer en relations avec le comité anglais qui s'occupe de recherches dans les archives des grandes familles de ce pays. Ce comité pourrait indiquer à la Société des pièces intéressantes pour l'histoire de Paris.

Le Conseil charge le secrétaire de transmettre à M. Babinet et à M. Dareste tous ses remerciements.

— M. Longnon transmet une communication de M. le comte Léopold Hugo sur un vélin circulaire du XVIIIe siècle, orné de quatre miniatures dont une représente le nouveau Pont-Royal. — Renvoi au Comité de publication.

— M. Mareuse donne lecture d'un mémoire intitulé : *Le plan de Jouvin de Rochefort.* — Renvoi au Comité de publication.

— M. Longnon rappelle qu'à l'occasion de l'inscription trouvée à Hermes, il avait rapproché de *Ratumagus* le nom de *Pondron*, localité de l'ancien diocèse de Senlis, appelée dans d'anciens titres *Pont-de-Roont* ou *Pont-de-Rount.* Ce rapprochement souffrait quelque peu de la présence du *t* final dans le mot *Roont*, mais M. Longnon avait cru pouvoir passer outre. Il ne connaissait pas alors un texte de l'an 920 où Pondron figure sous le nom de *Rodomum*, forme carolingienne de *Ratumagus.* Ce texte est décisif et ne laisse plus subsister aucun doute (Voyez le Bulletin de 1878, pages 165 à 168).

— La séance est levée à cinq heures et demie.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 11 février 1879.

Présidence de M. Victor DURUY.

La séance est ouverte à quatre heures.

— Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

600. M. Adrien ROUSSET, présenté par MM. Brichaut et Champion.

601. M. Lemonnier, présenté par MM. Longnon et Champion.

602. M. Félix Leclerc, faubourg Saint-Antoine, présenté par MM. Rivière et Leguay.

603. M. Adrien Dupont, présenté par MM. Dufour (de Corbeil) et Morillon.

— Le Conseil apprend avec peine la mort de M. Ernest Lacan.

— Sur la proposition de M. Vacquer, appuyée et étendue par MM. Vuitry, de Boislisle et Viollet, le Conseil renvoie à l'examen du Comité de publication et du Comité des fonds le projet de faire tirer à part la liste des membres et le règlement de la Société, d'y joindre l'indication de nos publications, avec le détail des articles contenus dans chaque volume de mémoires.

Communications.

M. Longnon lit une note de M. Léopold Hugo sur une estampe du xviiie siècle représentant l'intérieur d'une boutique de libraire au Pont-au-Change. — Renvoi au Comité de publication.

— M. Luce communique au Conseil quelques renseignements nouveaux sur la famille d'Étienne Marcel.

Suivant M. Longnon, qui établit à ce sujet divers rapprochements historiques, le « traître sergent » nommé Marcel, auteur de ce mot malheureux qui causa le désastre de la Massoure, serait le grand-père du fameux prévôt des marchands.

Les communications de MM. Luce et Longnon sont renvoyées au Comité de publication.

— La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

VARIÉTÉS.

REQUÊTE DE DIANE DE FRANCE AU PRÉVOT DE PARIS RELATIVEMENT A L'HOTEL D'ANGOULÊME.

Notre confrère, M. Fernand Bournon, élève de l'École des chartes, a trouvé dans les manuscrits de la collection Delamare (Biblioth. Nation., Fonds fr. 21695, fol. 132) une très curieuse pièce intéressant l'hôtel d'Angoulême de la rue Pavée au Marais, connu aujourd'hui sous le nom d'hôtel Lamoignon, et dont le corps de bâtiment principal existe encore, ayant conservé une notable partie de sa décoration primitive. Le jardin, qui s'étendait jusqu'à la rue Culture-Sainte-Catherine, a disparu depuis 1830 seulement, livré à des

constructions privées. Au coin de la rue des Francs-Bourgeois (autrefois rue Neuve-Sainte-Catherine), on remarque sa tourelle carrée suspendue à l'angle d'une aile de bâtiment moderne, où l'on a cherché à imiter tant bien que mal le style de l'ancien édifice sur la cour et sur la rue. L'aspect général est loin d'avoir gagné à cette addition, à en juger par la fine estampe d'Israël Silvestre qui nous représente l'hôtel d'Angoulême dégagé, tel qu'il était encore au XVIIe siècle.

L'histoire de cet hôtel est assez connue. Voisin immédiat de l'hôtel de la Force, ci-devant hôtel de Saint-Paul-Chavigny, hôtel de Navarre, etc., il en était séparé primitivement par la muraille même de la ville (enceinte de Philippe-Auguste), peu à peu ruinée ou détruite, qui laissa entre les deux manoirs une ruelle (en prolongement de la rue des Rosiers), assez mal fréquentée comme on va le voir, et dont ce document nous révèle pour la première fois l'existence en nous donnant la date et l'occasion de sa suppression. Il nous apprend aussi que le jardin de l'hôtel d'Angoulême dut empiéter alors une notable partie de la voie publique pour se ranger à l'alignement de l'hôtel Carnavalet et de celui de Navarre, du côté de la Culture-Sainte-Catherine. Cette date de 1598 prend donc une réelle importance dans l'histoire du logis de Diane de France, du peu scrupuleux comte d'Angoulême et de la famille Lamoignon.

J. C.

A Monsieur le Prevost de Paris ou son lieutenant civil.

Illustre princesse dame Diane de France, sœur legitimée des rois, duchesse d'Angoulesme, vous remonstre que à elle appartient une maison en ceste ville de Paris en la cousture Saincte-Catherine, bornée de quatre rues, l'une desquelles qui est derrière la maison d'icelle dame est entre la maison et hostel de Navarre et la maison d'icelle dame, de laquelle rue la dicte dame reçoyt plusieurs incommoditez, au moyen de ce que estant en lieu destourné y passent plusieurs personnes mal vivans, faisans de grandes insolences, ostans les manteaux des passans, ont rompu, cassé et brisé les vittres et fenestres de l'hostel de la maison de la dicte dame, et est sa maison subjecte à infiniz dangers; daventaige contre le jardin de sa dicte maison ont esté mis plusieurs immondices et sy en mect de jour à autre du costé de la rue de la Cousture Saincte-Catherine, au moyen de ce que la muraille de son dict jardin ne respond et ne vient au niveau de l'hostel de Carnevenoy, y ayant une grande espace entre le mur du dict jardin et le pavé de la dicte rue pour rayson de quoy elle reçoit de grandes incommoditez. Ce considéré, Monsieur, il vous plaise, pour obvier à telz inconveniens, permettre à la dicte dame de fere clorre et boucher la dicte petite rue qui n'a que quatre ou cinq piedz de large, dont la moittié est non pavée et l'autre qui a esté faict paver par la dicte dame, et oultre qu'il luy soit permis advancer la muraille de son dict jardin estant en la dicte rue de la Cousture, et icelluy faire construire et edifier venant à niveau de la maison et encoi-

gneure du dit hostel de Navarre et à niveau du dict hostel de Carnevenoye, à ce que la rue soit toute droicte et n'y ayt aulcune difformité, et vous ferez bien.

(Signé) Diane de France. Goudard.

Au bas : « Soient les lieux veuz et visitez en nostre presence. — Faict ce xiie febvrier 1598. »

En suite de cette pièce se trouve l'autorisation du 27 février 1598.

LE PLAN DE DEHARME ET SES DIVERSES ÉDITIONS.

On connaît cinq éditions de l'atlas de Deharme : la première est de 1763, et les quatre autres datent de 1766, 1770, 1776 et 1795.

M. Bonnardot, dans ses études sur les plans, n'en indique que deux, l'édition originale et une autre, à laquelle il attribue la date de 1770, bien que l'exemplaire qu'il possède de cette dernière édition porte encore celle de 1763. Je ne puis expliquer que d'une manière cet anachronisme, c'est que son exemplaire est composé de feuilles de l'édition de 1770, avec le titre primitif. En effet, mon exemplaire, en tout semblable au sien, porte la mention : « *Recorigé en 1770.* »

Je passe maintenant aux différences que j'ai remarquées dans les différentes éditions.

La première, celle de 1763, est la seule qui se vende chez l'auteur, les autres se vendent chez Desnos ; l'édition de 1795 est même signée Deharme et Desnos.

Entre l'édition de 1763 et les deux suivantes, 1766 et 1770, il y a quatre variantes : sur ces deux dernières, qui sont semblables, ont été gravés les nouveaux projets de la Madeleine et de la gare d'Ivry, ainsi que la nouvelle halle au blé, au lieu de l'hôtel de Soissons. La rue de Grammont est tracée sur l'emplacement de l'hôtel, mais sans aucune dénomination, et ce n'est que sur la quatrième édition, en 1776, que nous verrons le nom indiqué.

La quatrième contient des différences beaucoup plus importantes : la disposition de la place de la Concorde a été changée ; le quartier de la Chaussée-d'Antin est refondu et la rue Joubert tracée. L'hôtel de Montfermeil, devenu plus tard le palais du cardinal Fesch, est indiqué, mais sans aucune dénomination. La Tour des Dames a disparu, l'hôtel Beauvau et le Colysée sont également à leur place. L'île des Cygnes est réunie à la terre ferme, et l'hôtel de Condé se trouve remplacé par un terrain vague avec la mention : « Emplacement de l'hôtel de Condé. »

L'édition de 1795 a été corrigée avec beaucoup moins de soin ; elle est loin d'être mise à jour. La Bastille y est encore et la place de la

Révolution porte encore le nom de place Louis XV; il est vrai qu'une table des rues, collée sur un des coins du plan, donne la nomenclature révolutionnaire. Cependant le cimetière des Innocents et le Pilori ont disparu ; l'Opéra est indiqué sur son nouvel emplacement du boulevard Saint-Martin ; le Colysée est remplacé par un nouveau quartier, et les terrains de l'hôtel de Condé par l'Odéon.

Les anciennes barrières sont maintenues, mais les nouvelles sont ajoutées, ce qui permet de voir d'un coup d'œil l'accroissement de Paris sous Louis XVI; sans cette particularité, la dernière édition du plan de Deharme n'offrirait aucun intérêt par suite de ses anachronismes.

Edgar MAREUSE.

NOTE SUR UN DES ILOTS DE LA SEINE.

M. L.-M. Tisserand, dans son intéressante dissertation sur les îles de la Seine, cite un îlot dit en 1485 « la Falaise Merdeuse[1] ». Voici quelques détails sur le banc de sable que désigne ce nom peu poétique.

Jaillot mentionne, d'après un registre de Saint-Germain-des-Prés (1489 à 1521), plusieurs îlots de la Seine, dont un dit « l'Isle Merdeuse[2] »; mais il n'en indique la position, ni dans son texte, ni sur son plan détaillé de la partie orientale du quartier Saint-Germain.

Or, cette île est signalée plusieurs fois dans l'ouvrage intitulé : « Détail des succès de l'établissement que la ville de Paris a fait en faveur des personnes noyées », par M. P. A. (Pia, ancien échevin), 1774, in-12, chez Lottin l'aîné, seconde édition.

Selon ce livre, « l'Isle Merdeuse, vis-à-vis le palais Bourbon[3] », était fréquentée durant l'été par des baigneurs dont quelques-uns, étrangers à l'art de la natation, se noyaient en cet endroit de la Seine, bien qu'il existât « une enceinte fermée dans la rivière pour avertir qu'il y a danger d'aller plus loin[4] ».

L'île aux Cygnes renfermait un corps de garde où l'on donnait des secours aux noyés, comme le témoigne la phrase suivante du même livre où il est question d'un de ces malheureux : « Enfin, arrivé au corps de garde, on le transporta dans une chambre de la Triperie destinée à servir d'hospice aux noyés[5]. »

---

1. *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. IV (1877), p. 129.
2. *Recherches sur Paris, quartier de la Cité*, p. 187.
3. Page 44 du supplément (de même date) du livre précité.
4. Cet îlot aura disparu quand on établit, entre 1787 et 1791, le pont dit aujourd'hui de la Concorde.
5. Page 41 du supplément.

Le bâtiment de la Triperie figure sur le plan de Jaillot, mais sans dénomination.

Alf. Bonnardot.

III.

CHRONIQUE.

— 2 décembre 1878. — Inauguration du monument élevé par l'État à la mémoire des soldats tués pendant les trois journées de la bataille de Champigny (30 novembre-2 décembre 1870).

— 4 décembre. — Pose de la première pierre de l'École pratique de la Faculté de médecine par M. Bardoux, ministre de l'instruction publique. Architecte : M. Ginain. — Voyez, à ce sujet, l'intéressant article que notre confrère M. le docteur Corlieu a publié dans *la France médicale* du 7 décembre 1878.

— Même jour. — Mise en circulation sur la ligne Bastille-Madeleine d'un nouveau modèle d'omnibus à trois chevaux, contenant 16 places d'intérieur, 4 de plate-forme et 20 d'impériale.

— 20 janvier 1879. — Inauguration du monument élevé à la mémoire de Berryer dans la grande salle du Palais de Justice.

— Même jour. — A l'École des chartes, soutenance des thèses par les élèves de la promotion 1879. Deux de ces thèses touchent à l'histoire de Paris : l'une, *Recherches sur l'hôtel royal de Saint-Pol à Paris,* a pour auteur notre confrère M. Fernand Bournon; l'autre, *Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, 1228-1249,* est due à M. Noël Valois, l'un des plus brillants élèves de la promotion.

— 28 janvier. — Une plaque commémorative, en marbre noir, est posée par les soins de la Société des compositeurs, rue d'Argout, n° 20, sur la maison où est né Herold. Elle porte, en lettres d'or, l'inscription suivante :

Dans cette maison est né
Le 28 janvier 1791
Louis-Joseph-Ferdinand Herold
Auteur de *Zampa* et du *Pré-aux-Clercs*.

Le compositeur Herold, mort le 19 janvier 1833, est le père du préfet de la Seine actuel.

A. Chevalier.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

— Colletet (G.). — Vie de Jean-Pierre de Mesmes, publiée par Ph. Tamisey de Larroque. In-12 de vii-28 p. Paris, Picard.

Extrait du *Cabinet historique*, t. XXIV, p. 10 à 12. On sait que dans l'incendie de la bibliothèque du Louvre a péri le manuscrit autographe des *Vies des poètes françois*, composées par G. Colletet. M. Tamisey de Larroque, qui avait eu l'heureuse inspiration de transcrire un certain nombre de ces biographies et qui en avait déjà fait imprimer treize, vient d'en publier une quatorzième, plus intéressante pour nous que les autres, en ce que J.-P. de Mesmes, qui en fait le sujet, est un de nos compatriotes, étant né à Paris, en 1525. C'était, du reste, plutôt un savant qu'un poète. Son œuvre principale est un traité d'astronomie in-folio, en prose, bien entendu. Son bagage poétique consiste en un épithalame et une ode « en style plus docte que poly. » C'est peu pour aller à la postérité, aussi le pauvre de Mesmes est-il resté en route, malgré les éloges que lui prodigue son biographe. Il est permis de croire d'ailleurs qu'en cherchant à tirer ce nom de l'oubli, Colletet obéissait moins à une conviction littéraire qu'au désir de plaire à la famille de son héros, laquelle tenait alors un rang considérable, et « esclattoit » comme dit notre auteur, en la personne d'un premier président, d'un président à mortier et d'un célèbre diplomate, Claude de Mesmes, plus connu sous le titre de comte d'Avaux.

A. Chevalier.

— Falip (E.). — Paris-Cimetières. Guide aux sépultures des personnages célèbres inhumés dans les trois grands cimetières de Paris. Plans et notices biographiques. 1re édition. In-18 de xvi-155 p. Paris, Lagrange et Cie.

— Fayard (E.). — Aperçu historique sur le Parlement de Paris; t. III. In-8° de 504 p. Lyon, Scheuring.

— Ferrieux (E.). — Historic-Omnibus-Tramways. Monographie de chaque ligne de tramways et d'omnibus. L'avenue de Clichy à l'Odéon et vice versà, avec l'indication des monuments et des établissements recommandables qui se trouvent sur le parcours de l'omnibus. In-18 de 33 p. Paris, imp. Donnaud.

— Fleury (Ed.). — Les peintures murales de Nisy-le-Comte (Aisne). In-4° de 16 p. et 2 pl. Paris, imp. Chamerot.

Extrait de la *Gazette archéologique*, année 1877, n° 6.

— Fournel (Victor). — Les rues du vieux Paris. Galerie populaire et pittoresque. Ouvrage illustré de 165 gravures sur bois. Paris, Didot, 1879. In-8°.

Ce n'est pas un livre d'érudition que M. Victor Fournel a prétendu nous donner sur les rues de Paris; il a seulement voulu peindre d'une plume facile et amusante les mille détails, les mille traits de mœurs, qui donnaient au Paris d'autrefois une physionomie si originale et si

pittoresque. Le sujet du livre, c'est la vie de nos pères dans la rue, ce sont les événements extraordinaires, les solennités politiques ou religieuses, les fêtes, les amusements de toutes sortes qui attiraient les badauds sur les places publiques ; ce sont les petits métiers de la rue, les types bizarres qui aux diverses époques ont attiré l'attention des Parisiens ; ce sont en un mot ces mille riens que l'historien grave ne daigne considérer, mais que l'anecdotier, le philosophe, le moraliste se gardent de mépriser, car ils nous font connaître le caractère et les mœurs de nos ancêtres, ils nous font pénétrer dans leur vie intime, ils nous révèlent tout un côté de l'histoire des temps passés, non pas peut-être le plus important, mais à coup sûr le plus attrayant. Le livre de M. Fournel se lit avec plaisir, l'auteur a su dans la description de ces fêtes, entrées solennelles, inaugurations de monuments, feux d'artifices, accumuler les détails sans en abuser. On tombe facilement dans la monotonie en décrivant ces splendeurs qui en somme se ressemblent toutes. M. Fournel a su éviter ce défaut. Les divertissements populaires ont une large place dans le livre; jongleurs, trouvères, chanteurs des rues, farceurs en plein air, pîtres, etc., sont le sujet de deux ou trois longs chapitres. Peut-être l'auteur aurait-il pu s'étendre moins longuement sur les jongleurs; il entre à leur occasion dans bien des détails, qui ne sont pas complètement nouveaux et n'ont rien de particulièrement parisien; mais cette critique a peu d'importance, si l'on considère que le livre s'adresse au grand public plutôt qu'aux érudits. L'illustration du volume est fort soignée. L'auteur a fait reproduire bon nombre de gravures anciennes qui sont le commentaire naturel de son texte. Ici ce sont les charmantes estampes de Moreau représentant les fêtes données à Paris sous Louis XVI, ou les pittoresques gravures de Mérian, les types populaires dessinés par Bouchardon, Poisson, Garnier, Boissieu, Duplessis-Bertaux, Carle Vernet. Ailleurs ce sont des reproductions de gravures du xve siècle, ou de miniatures. Le mérite de toutes ces reproductions n'est peut-être pas toujours parfaitement égal, mais beaucoup d'entre elles sont rendues avec une fidélité remarquable, et l'ensemble forme un tout fort satisfaisant. Pour tout dire, je ne sais si le livre de M. Fournel apprendra grand'chose aux érudits familiers avec l'histoire de Paris, mais il ne peut manquer d'intéresser vivement les gens du monde, qui ne sont pas fâchés de connaître les mœurs du vieux Paris, et qui n'osent les étudier dans les gros in-folio de Sauval et de Félibien.

R. L.

— Gillette (P.). — Eloges de Dolbeau, Bouvier, Hervez de Chégoin, Caudmont, Costilhes, lus à la Société de médecine de Paris le 27 janvier 1878. In-8° de 8 p. Paris, imp. Malteste et Cie.

— Gréard. — L'enseignement primaire à Paris et dans le département de la Seine, de 1867 à 1877. Gr. in-4° de 710 p. Paris, imp. Chaix et Cie.

Exposition universelle de 1878.

— Heilly (G. d'). — Léon Guillard, archiviste de la Comédie-Française (1810-1878); notice : portrait à l'eau-forte, par Ad. Lalauze. In-18 jésus, de 36 p. Paris, Tresse.

Imprimerie Gouverneur, G. Daupeley à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 11 mars 1879.

Présidence de M. Victor Duruy.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

604. M. le docteur Boursier, présenté par MM. Flammermont et Longnon.

605. M. A. Margry, présenté par MM. Flammermont et Longnon.

606. M. Claudius Popelin, présenté par MM. F. Masson et H. Champion.

607. M. Émile Hélius, présenté par MM. Malte-Brun et Champion.

608. M. Gustave Lebel, présenté par MM. Lemaire et H. Champion.

609. M. Alfred Lebel, présenté par MM. Lemaire et H. Champion.

— Le Conseil apprend avec peine la mort de trois membres de la Société : MM. Eugène Millet, Albert Barre et Ad. de Bouis.

— M. l'abbé Dufour fait observer que l'excellent et populaire ouvrage de M. Guizot, *L'histoire de France racontée à mes petits-enfants*, contient encore une erreur topographique très répandue, mais signalée comme telle, il y a déjà quelques années, dans notre *Bulletin* : il y est dit que le tribunal révolutionnaire, présidé par Maillard, siégea dans une salle dépendante de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (rue Gozlin).

Il peut être utile de rappeler encore une fois qu'il y a certainement une grande part d'erreur dans cette tradition, que la salle en question n'était point aménagée en 1792 comme elle l'a été depuis, et que, vraisemblablement, aucun arrêt de mort n'y fut rendu (voy. *Bulletin*, année 1875, p. 105).

— M. Guiffrey rappelle qu'il proposa, il y a quelque temps, à la Société la publication des *Registres du Bureau de la ville de Paris* : le Comité de publication, auquel la proposition fut renvoyée, s'effraya de l'étendue et de l'importance de cette entreprise, et M. Guiffrey, frappé lui-même des difficultés à vaincre, retira sa proposition.

M. Jules Guiffrey est heureux d'annoncer aujourd'hui à la Société que le projet, étudié de nouveau, est à la veille d'être mis à exécution : M. Guiffrey l'entreprendra cette fois à ses risques et périls, mais il espère obtenir du libraire un prix de faveur pour les membres de la Société de l'Histoire de Paris.

Le Conseil apprend cette nouvelle avec un vif et sympathique intérêt.

Quelques membres ayant émis la pensée de rattacher de quelque manière cette publication aux travaux de la Société de l'Histoire de Paris et M. Guiffrey en acceptant, de son côté, le principe, l'examen de la question est renvoyé au Comité de publication et du Comité des fonds.

— M. le comte de Marsy offre pour la bibliothèque de la Société le tome IV des *Mémoires de la Société historique de Compiègne* et annonce que cette Compagnie fera parvenir les volumes précédents. A ce propos, M. le Président exprime le désir que la Société de l'histoire de Paris provoque l'échange du *Bulletin* contre les publications des diverses sociétés historiques de l'Ile-de-France. La proposition, combattue par le Trésorier de la Société, mais soutenue par plusieurs membres, est renvoyée à l'examen du Comité de publication et du Comité des fonds.

— La séance est levée à 5 heures 1/2.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 8 avril 1879.

Présidence de M. Egger (en l'absence de M. le Président et de M. le Vice-Président empêchés).

La séance est ouverte à 4 heures 1/2.

— Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

— Le Conseil prononce l'admission de :

610. M. Behrend, de Berlin, présenté par MM. Asher et Champion; ce dernier sera le correspondant, à Paris, de M. Behrend.

611. M. A. Gazier, docteur ès lettres, professeur au collège Rollin, présenté par M. le marquis de Laborde et M. Paul Viollet.

— Le Conseil apprend avec peine la mort du comte Octave de Béhague, de M. Aubrelicque et de M. Aug. Guénot, membres de la Société.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Léon Chazal : M. L. Chazal voudrait que la Société livrât désormais aux membres qui en feraient la demande ses volumes cartonnés sous toile à l'anglaise : les membres qui désireraient ces reliures-toile payeraient un supplément de souscription.

Plusieurs membres font observer qu'il est toujours facile à chacun de faire faire par son relieur le cartonnage qui lui convient. La proposition de M. Chazal est renvoyée à l'examen du Comité des fonds.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Advielle, annonçant qu'il vient d'acheter un manuscrit incomplet qu'il croit pouvoir intituler : « Registre-journalier du grand chantre de l'église Notre-Dame de Paris pour les années 1618 et 1619; suivi de nombreuses recettes éprouvées contre la peste, la grêle, etc., recueillies à Paris et dans la banlieue de 1627 à 1640. » M. Advielle se propose de publier un jour ce manuscrit qui contient, dit-il, mêlées à des notes de comptabilité, de curieuses indications sur les affaires politiques et religieuses du temps.

— M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le comte Léopold Hugo, relative au *Parnasse français* de Titon du Tillet.

Évrard Titon, conseiller au Parlement de Paris (1677-1762), se fit connaître par la protection qu'il accordait aux gens de lettres. Il fit frapper nombre de médailles représentant les poètes et les artistes ses contemporains. On sait que l'œuvre connue sous le nom de *Parnasse français* est un rocher de bronze chargé de statuettes de bronze représentant les célébrités littéraires du règne de Louis XIV. Ce groupe plus ingénieux qu'élégant, décrit dans un ouvrage spécial (3 vol. in-fol. 1732-1760), est conservé à la Bibliothèque nationale. Il a été fort à la mode : M. le comte Hugo cite à ce sujet le fait suivant : « Le sieur Roux, artiste en émail pour bijoux, établi rue du Petit-Lion, du côté de la rue Saint-Denis, le vendait parmi beaucoup d'autres étrennes en émail dont l'énumération est curieuse : cabinets renfermant des personnages d'émail, joueurs, musiciens, scavans de café. Petits corps de logis avec appartements où se passent des histoires... par exemple celle du fameux Vert-Vert...; enfin le *Parnasse de M. Titon, pièce fort élégante qui se montre à tous les curieux.*

« Cet ingénieux artiste (le sieur Roux) produit tous les ans, ajoute le prospectus, auquel M. le comte Hugo emprunte les renseignements qui précèdent, quelque chose de *galant* qui n'a point encore paru [1]. »

M. le comte Hugo rappelle en passant qu'un Maximilien Titon, secrétaire du roi et directeur de l'Arsenal, donna au roi Louis XIV la statue équestre de ce prince par Girardon, en acier ciselé et damasquiné : « Maximilien Titon était sans doute parent, ajoute en finissant M. L. Hugo, d'Évrard Titon, auteur du *Parnasse.* »

« Maximilien Titon, reprend M. le baron Pichon, était le père d'Évrard : la fortune de Maximilien Titon tient du roman.

« Il était né en 1632. Son père, Claude, maître brodeur en chef de fourrière de la reine, demeurant au faubourg Saint-Antoine, avait été inhumé à Sainte-Marguerite le 2 octobre 1638. Quand sa mère, Geneviève Le Mercier, épousa Claude Titon, elle était veuve de Jean Michel, brodeur et valet de chambre du roi ; elle en avait eu un fils, fameux bateleur connu sous le nom de *dame Gigogne.* Après la mort de Claude Titon, elle se remaria en 1644 à Roch Vignier, garde du corps du roi, avec lequel elle tint un cabaret (ou restaurant) dans la maison que son fils Maximilien Titon fit plus tard rebâtir et dont il fit une sorte de palais.

« Ce Maximilien Titon fut d'abord armurier au bout du pont Saint-Michel, puis ayant fait banqueroute, il devint fermier du duc du Maine.

« Il avait épousé, le 22 février 1656, Marguerite-Angélique Bécaille, fille de Jean, bourgeois de Paris, et de Michelle de La Porte, vendeuse de poisson aux halles. Elle devint nourrice d'un des enfants de M. de Louvois. Ce ministre donna de l'emploi à son mari, le fit entrepreneur des fournitures d'armes pendant la guerre de Flandre, puis directeur des manufactures et magasins d'armes de France en 1666. Il fut reçu secrétaire du roi en 1672.

« En 1701 il fit présent au roi de sa statue équestre, de 30 pouces de haut, fondue en acier, le corselet et les ornements damasquinés en or. Cette statue était sur un piédestal de marbre blanc orné de chaque côté d'un bas-relief en acier fondu, représentant Valenciennes et le passage du Rhin. Il est dit, dans les documents où j'ai puisé le présent récit, que ce monument était le résultat d'une nouvelle invention du sieur Beaumont de Cosne. Cette statue est-elle la même que celle que possède M. Lefrançais? Je n'en sais rien.

« Évrard Titon, auteur du *Parnasse français,* était le quatrième fils de Maximilien et d'Angélique Bécaille. Outre leurs quatre fils,

---

1. Cf. Desfontaines, *Observations sur les écrits modernes,* t. XXXI, lettre en date du 15 décembre 1742.

ses parents eurent trois filles. J'ai cru, dit encore M. le baron Pichon, que sa fortune avait été fort diminuée par les dépenses que lui occasionna le *Parnasse français*.

« Les médailles d'hommes célèbres que fit faire Évrard Titon et dont M. Hugo a parlé, sont d'un nommé Curé. J'ai vu dans un *Mercure* que M. Titon lui avait permis d'en vendre séparément. Ces médailles, habituellement dorées, sont assez estimées. Celle de Molière a de la physionomie, celle du père Rapin est charmante. Il y en a un certain nombre, parmi lesquelles de beaucoup moins bonnes que les deux citées plus haut. Le travail de Curé est un peu dur. »

— M. Jules Cousin demande si un de nos confrères pourrait l'aider à résoudre la question suivante :

« La Bibliothèque de la ville de Paris vient d'acquérir une estampe assez grossière, dans la manière de Lagniet, sans signature, avec la seule mention *cum pr(ivilegio) Reg(is)*. Elle représente Jodelet, dans son costume traditionnel, s'échappant d'un édifice embrasé. On lit en haut, dans le champ de l'estampe :

« Jodelet eschapé des flames.

Et au bas, au-dessous de la gravure :

Je me sauve du feu plus gueux qu'un rat d'église.
Si vous ne m'assistez, je me vois en chemise ;
Tous mes biens sont bruslez avec nostre tripot.
Rendez-moy par vos dons mon humeur ordinaire.
L'oublieux perd et chante ; et moy, tout au contraire,
Si je ne gaigne au jeu je ne puis dire mot.

« Le troisième vers de ce sixain nous révélerait l'existence d'un incendie qui aurait consumé le « tripot » où jouait Jodelet, et du même coup le mobilier et la défroque du pauvre acteur. Si la physionomie de l'estampe permet, comme le croit M. Cousin, de lui assigner la date approximative de 1640, ce « tripot » serait l'hôtel de Bourgogne où Jodelet entra par ordre en 1634. Si l'estampe est antérieure à 1634, ce serait le théâtre du Marais où il jouait depuis 1610. On aurait peut-être là l'occasion de sa mutation? »

M. Cousin fait appel sur ces divers points à l'érudition des membres de la Société qui ont plus particulièrement fouillé l'histoire du théâtre parisien au XVIIe siècle. Y a-t-il trace quelque part d'un incendie advenu de 1630 à 1650, qui aurait gravement atteint le théâtre du Marais ou le théâtre de l'hôtel de Bourgogne?

— M. J. Cousin donne ensuite lecture d'une note intitulée : *Les lions de Jean Goujon à l'hôtel Carnavalet* (voyez plus loin, p. 42).

— M. de Boislisle annonce au Conseil que M. le marquis de Nicolay, entré récemment en possession des archives de l'ancien marquisat

de Bercy, mettrait volontiers à la disposition de la Société une histoire de ce marquisat rédigée, vers 1735, par Charles-Henri Malon, marquis de Bercy (1678-1742), ancien intendant des finances et membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Dressé d'après les titres mêmes, avec beaucoup de soin et de méthode, non point en vue d'établir la généalogie des anciens possesseurs, mais surtout pour servir à l'histoire de Bercy en même temps qu'à la défense des intérêts locaux, ce travail présente toutes garanties d'authenticité et fournit les données les plus complètes, à partir du XIVe siècle, sur une portion du Paris suburbain dont l'histoire nous manque absolument jusqu'ici. M. de Boislisle pense donc que ce document tiendrait une place honorable dans les Mémoires de la Société. Il s'offre d'ailleurs à le mettre en état d'être publié, soit par le retranchement des longueurs ou des parties d'un intérêt moins général, soit par l'addition en notes ou en pièces justificatives des pièces les plus importantes du chartrier de Bercy que M. le marquis de Nicolay compte faire remettre en ordre prochainement.

L'examen de la proposition de M. de Boislisle et du manuscrit auquel elle a trait est renvoyé au Comité de publication.

— Un membre de la Société communique une petite statuette en plomb représentant un roi, qu'on donne comme trouvée dans une tranchée près du Palais-Royal. Un autre de nos confrères répond que cette statuette provient évidemment d'une fabrique bien connue de lui, où se débitent des objets de ce genre ; ils ont tous, ajoute-t-il, la même physionomie et on ne peut s'y méprendre. — Renseignements curieux sur la fabrique en question et ceux qui l'exploitent. — Une troisième personne dit savoir pertinemment qu'une société vient de se former pour l'exploitation des objets prétendus antiques.

— Puisqu'il a été question du Palais-Royal, M. Egger signale un renseignement relatif au petit canon du jardin de ce palais : un journal grec, l'Ἑρμῆς λογιος, publié à Bukarest ou à Iassi, a donné en 1811 ce fait divers : « Le petit canon qui tire son coup à midi a été descendu du faîte du Palais-Royal et installé dans le jardin. »

— M. le Président dit que les douze membres du Conseil sortant en 1879 sont MM. A. Bonnardot, L. Delisle, L. Douët d'Arcq, E. Egger, G. Fagniez, A. Giry, A. Laverne, S. Luce, G. Monod, A. de Montaiglon, L.-M. Tisserand, Th. Vacquer.

— Le Conseil espère que M. L. Delisle voudra bien mettre à la disposition de la Société, pour l'assemblée générale annuelle, la salle du cours d'archéologie à la Bibliothèque nationale. Le Conseil fixe le jour de l'assemblée au 13 mai prochain.

— La séance est levée à 5 heures 1/2.

II.

VARIÉTÉS.

L'ARTILLERIE DE LA VILLE DE CORBEIL EN 1534.

Il peut être intéressant de connaître l'importance de l'artillerie d'une petite ville au xvie siècle, à une époque où la plupart des petites villes, abandonnées à elles-mêmes, sans garnisons, n'avaient pour défendre leurs murailles que leurs sociétés d'arquebusiers aidés de quelques bourgeois.

La pièce que nous reproduisons est un inventaire faisant partie des archives de la ville de Corbeil ; datée de 1534, elle est écrite sur trois morceaux de parchemin cousus l'un au bout de l'autre et formant une longueur totale de 1 m. 42 cent. Nous avons des raisons de supposer que cet inventaire ne devait indiquer qu'une partie de l'artillerie dont la ville de Corbeil était pourvue, car il ne concerne que la tour dite de la Bonde de la porte Saint-Nicolas, et il y avait au moins trois ou quatre tours semblables puisque les portes étaient au nombre de trois et que chacune avait vraisemblablement la sienne, sans compter la grosse tour du château, que Jean de la Barre [1] appelle la tour de Corbulo, ou la tour du Hourdy [2], laquelle servait de donjon à une autre forteresse placée de l'autre côté de la Seine et destinée à défendre les approches du fleuve et de la ville.

Nous remarquerons aussi que Corbeil, par sa situation géographique, avait une importance relativement considérable. Placée sur la Seine, en amont et à peu de distance de Paris, elle était en quelque sorte la clef de la capitale, car il suffisait de la prendre pour affamer les Parisiens en les empêchant de recevoir la plus grande partie de leurs provisions qui, venant de la Bourgogne en descendant la Seine, devaient passer à Corbeil avant d'arriver à Paris. Les épreuves sans nombre et les sièges répétés que la pauvre petite ville a supportés sont la triste preuve de sa dangereuse situation.

A. Dufour.

Inventaire faict par moy Jehan Lebergier, bachellier en loix, tabellion juré et estably de par le Roy nostre sire en la ville, prevosté et chastellenye de Corbueil, le mardi douziesme jour de may l'an mil cinq cens trente quatre, à la requeste de honneste personne Jacques de la Ruelle, marchant espicier, au nom et comme procureur des manans et habitans de la ville de Corbueil, des pieces et artilleries et autres ustanciles trouvez es tours et hostels cy apres nommez, en la presence de honnestes personnes Jehan le Paige, controulleur des deniers communs de la dicte ville, Spire Berry et Estienne Garnier,

---

1. *Les Antiquitez de la ville, comté et chatelenie de Corbeil,* par Jean de la Barre, cy-devant prevost de Corbeil. Paris, 1647.

2. *Ibid.*, p. 260.

gouverneur de la dicte ville, et aussi es presences de Guillaume Villain et Jehan Viellard, appelez pour tesmoings, et a esté proceddé au dict inventaire ainsi quil s'enssuyt :

Et premierement.

En la tour de la Bonde de la porte Sainct-Nicollas, sur la riviere de Seine, au bas estaige, a este trouvé deux pieces d'artilleries enfuttées de boys à la mode encienne, les dictes pieces de fer garnys de leurs chambres, dont l'une à deux aigneaulx pardessus et l'autre sans aigneaulx, l'une de trois piedz de longueur et demy pied de gueulle et l'autre de pied et demy de longueur et ung dour [1] de gueulle.

Au second estaige, ung aultre piece d'artillerie sans aneaulx, de pareille sorte enfuttée et garnye de charges, estant de deux piedz et demy de long sans la dicte charge, et par dedens d'ung dour de gueulle ou environ.

En l'hostel de la ville [2] à la porte Sainct-Nicollas, à la premiere chambre basse, a este trouvé une piece d'artillerie enfuttée de pareille sorte, de trois piedz de long ou environ sous la dicte charge et par dedans de demy pied d'ouverture.

En l'autre chambre joignant la dicte premiere chambre, six grosses pieces de pareille sorte, enfuttez de leurs boys et garnys de leurs chambres et charges, l'une de longueur de trois piedz de longueur (*sic*) ou environ, sans la charge, et de ouverture de gueulle de six poulces ou environ, une aultre de deux pieds et demy de long et de sept poulces d'ouverture, les quatre [aultres] de chacune deux piedz et demy de long ou environ, et d'ouverture deux de chacune cinq poulces et les deux autres de chacune quatre poulces et plus.

Item, six aultres pieces en maniere de faulconneaulx, enfuttez et garnys de leurs charges et chambres, dont deux de chacune quatre pieds de longueur sans la charge, et de ouverture de chacune deux poulces, et les quatre aultres de trois piedz de longueur ou environ sans la charge, et de ouverture trois desdictes pieces de chacune trois poulces et l'autre de deulx poulces.

Item, deux menoires à mener les dictes pieces telles quelles et huit pieces de aultre vielz boys.

Item, trois [3] aultres pieces d'artillerye d'environ vingt poulces de longueur, le feust dicelle rompu et garnys de leurs charges.

---

1. Le dour est la subdivision d'une ancienne mesure de longueur en usage dans la partie sud de l'Ile-de-France.

2. La tour de la Bonde dépendait des fortifications de la porte Saint-Nicolas, et l'hôtel de ville, dont le bâtiment existe encore, était presque contigu à cette porte.

3. Le mot *trois* est rayé ; au-dessus on a écrit *quatre*.

En la chambre d'en hault dudict hostel a este trouvé en chausses trappes de fer vingt sept livres pesant.

Item, trois pieces d'artillerie non enfustez, appelez mortiers, dont [deux] de chacun deux piedz de longueur ou environ et l'autre de pied et demy de longueur ou environ, et l'aultre de pied et demy de longueur ou environ, et de ouverture de gueulle l'une de sept poulces ou environ et les deux autres de cinq poulces de ouverture ou environ.

Item, quatre haquebuttes à crochet, dont deux grandes, une petite et l'autre rompue.

Item, une aultre piece d'artillerye de fer de trois pieds de longueur ou environ.

Item, quatre salades de fer.

Item, trois brigandines à la mode encienne telles quelles.

Item, trois lanternes de fer.

Item, deux arbalestes garnys de leurs arcs en façon de carreaulx, l'une garnye de bandage sans carreaulx telz quelz.

Item, quatres caques dont trois plains de pouldre à canon et l'autre où il y a environ demy pied pareillement.

Item, ung coffre ferré auquel y a ung bary en fer, dedans lequel y a environ ung tiers plain d'esmorc avecques ung sac de cuyr dedans lequel y a environ trois livres d'esmorc.

Item, trois casses de boys plaines de trect à arbalestes ferrés à trois quierres empennés de boys avecques deux autres vielles casses, où y a quelque quantité de vielz trect.

Item, trois verges de fer servans à porter banieres, l'une de sept à huit piedz de long et les deux autres de cinq piedz ou environ.

Item, trente deux gros bouletz de plomb de chacune la grosseur d'une plotte ou environ et quarante quatre petiz bouletz, dont vingt huit de grosseur de noys et le surplus plus petiz, et dix sept autres petiz bouletz servans à petites haquebuttes.

Item, en plomb a este trouvé deux cens cinquante livres quatorze onces pesans, comprins deux pieces ou y a quelque quantité de fer qui ont servy à la porte Parisis.

Au garnyer a esté trouve trois roues ferrées.

En une petite chambrette estant en l'auditoire dudict Corbueil ou y a ung coffre fermant à deux clefz qui sert à mettre les comptes et lettres de la ville, a esté trouvé deux chesnes de fer qui souloient servir au pont levys de la porte Parisis, deux torillons, quatre bandes de fer qui ont servy à ung pont levys, une serrure, ung gros coireau et autre ferraille.

Item, deux banieres en l'une desquelles y a l'escuçon de France d'un costé, et de l'autre costé l'escuçon moictyé de France et du Dau-

phin et l'autre d'un costé de France, et de l'autre costé my party de France et de Bretaigne [1].

Au boulevart de la fosse Sainct Guenault a esté trouvé une piece d'artillerie enfuttée de deux piedz de longueur ou environ sans la chambre et de quatre poulces et demy de gueulles.

Faict les an et jour dessus dictz,

(Signé :) J. Lebergier [2].

LES LIONS DE JEAN GOUJON

A L'HÔTEL CARNAVALET.

Appelé par l'exercice de mes fonctions à franchir chaque jour le seuil de l'hôtel Carnavalet, je ne le fais guère sans jeter en passant un coup d'œil ami aux gracieuses sculptures de Jean Goujon que Mansart a eu le bon esprit et l'attention, très méritoire pour son temps, de conserver au milieu de sa façade restaurée. Les deux lions en bas-relief qui surmontent à droite et à gauche les deux fenêtres du rez-de-chaussée sur la rue m'avaient souvent intrigué par leur air humble et soumis, si différent de celui que peintres et sculpteurs prêtent d'ordinaire à ce roi des animaux, emblème de la force et de la fierté, symbole guerrier par excellence. J'en recherchais la cause et je crois l'avoir trouvée. L'observation est délicate et de saveur assez fine pour que j'éprouve quelque satisfaction à en offrir la primeur à notre Société.

Les petites vues de l'hôtel Carnavalet gravées par Jean Marot avant la restauration de Mansart, qui date de 1660, démontrent que ces lions étaient placés primitivement non sur la rue, mais sur la cour, de chaque côté de l'arcade de la porte d'entrée dont la clé de voûte, point central de la composition, est décorée d'une admirable figurine représentant l'Autorité tenant d'une main le bâton de commandement et de l'autre le frein qui tempère et dirige la force brutale. Dans les tympans deux Gloires, portant les palmes du triomphe, contemplent avec respect cette figure symbolique de la puissance morale faite de justice, de fermeté, de science et de prudence, qui constituait la plus haute expression de l'autorité royale représentée par les Parlements. De

1. Ces bannières avaient dû servir en 1519, lors de l'entrée à Corbeil de François Ier, accompagné de Claude de France, sa femme, du chef de laquelle il tenait la Bretagne, et de Louise de Savoie, sa mère, et du dauphin. Ils passèrent plusieurs jours à Corbeil et assistèrent le 6 août, suivis d'une nombreuse et brillante cour, à une procession générale et solennelle des reliques célèbres de l'église collégiale Saint-Spire.

2. Jean Lebergier fut plus tard prévôt de Corbeil.

chaque côté de ce motif principal et destinés à en compléter la signification, les deux lions, la queue basse, la tête inclinée dans l'attitude de la soumission, à côté de trophées d'armes abaissés, achevaient de traduire en style symbolique le fameux adage parlementaire :

Cedant arma togæ.

On sait, en effet, que l'hôtel était construit alors pour Jacques de Ligneris, président au Parlement, et que les Kernevenoy ou Carnavalet n'en furent que les seconds possesseurs.

Il est même probable que Jean Goujon avait pris pour type et pour modèle le grand lion sculpté, à la même intention, à la porte de la chambre dorée dans la grand'salle du palais :

« A l'entrée d'icelle chambre — dit Corrozet — est la figure d'un « lion doré, ayant la tête baissée contre terre et la queue entre les « jambes, signifiant que toute personne, tant soit grande en ce « royaume, doit obéir et se rendre humble sous les lois et jugements « de ladite cour. »

En transférant ces deux lions du dedans au dehors, Mansart a détruit sans s'en douter le sens de cette belle phrase sculpturale qu'il ne comprenait plus et qu'un heureux hasard nous permet de restituer aujourd'hui, en exprimant le désir qu'on la rétablisse en nature sur les murs de l'édifice. Il suffirait pour cela de remettre les choses dans leur ancien état en remplaçant, du côté de la rue, les originaux par de bonnes copies.

Dans la disposition actuelle, ces lions respectueux s'inclinent devant une figure de l'Abondance : la force s'humiliant devant la richesse ; c'est peut-être plus vrai mais moins exemplaire que l'autre version. Ce n'est pas en tout cas la leçon que l'artiste entendait écrire de son merveilleux ciseau.

Ce petit incident démontre une fois de plus avec quelle réserve — fût-on soi-même un maître dans son art — on doit toucher aux œuvres des grands maîtres. Ils y ont imprimé leur pensée ; mystérieuse ou évidente, que nous la comprenions ou qu'elle nous échappe, nous en devons scrupuleusement transmettre le dépôt aux générations futures.

Avant de quitter l'hôtel Carnavalet, je crois utile de consigner ici la mention de son acte de naissance retrouvée au Cabinet des Titres, dans le dossier de la famille des Ligneris.

« Bail à titre de rente annuelle et perpétuelle donné le mercredi « 18 mars 1544 à noble homme et sage M[e] Jacques des Ligneris, seigneur de Crosne, conseiller du Roy en sa Cour de Parlement et « Président aux Enquêtes, de cinq places contenant 8 toises de large « sur la profondeur de 15 toises ou environ, faisant les 27, 28, 29, 30 « et 31[e] places et cantons figurés au dessin faict de la Couture-Sainte-« Catherine à Paris. »

Jules Cousin.

LE PLAN DE PARIS, DE JOUVIN DE ROCHEFORT.

La Ville de Paris a entrepris, à l'occasion de l'Exposition universelle, la reproduction par la photogravure des plans anciens les plus intéressants ; ce travail s'exécute sous la direction de M. Michaux, chef de la division des beaux-arts à la préfecture de la Seine, de MM. Tisserand, Jules Cousin, Hochereau, Fauve et de Champeaux. La photographie a été confiée à M. Marville et la gravure à M. Dujardin. L'atlas, divisé en trois parties, se compose de 32 planches. La première partie, qui comprend six planches, contient une série de plans rétrospectifs, et s'arrête à l'année 1530 ; elle était terminée dès les premiers jours de juin. La deuxième comprend la série des plans cavaliers, de 1530 à 1650 ; après les plans de Munster et de Braun, les plus anciens, viennent celui dit de Du Cerceau, ceux de Truschet, de Belleforest, de Quesnel, de Vassalieu, de Mérian, de Melchior Tavernier. La série est terminée par le petit plan de Boisseau, dit des Colonelles. A cette série, qui vient d'être achevée, on doit ajouter le plan de tapisserie qui sera représenté par la copie de Gagnières et par la réduction de la gouache incendiée en 1871. La troisième partie comprend les plans géométriques : elle commence à 1650, et finit à la fin du XVIIIe siècle ; la plupart des planches qui la composent sont terminées ou en voie de l'être ; les plans de Boisseau, celui de Bullet et Blondel, ceux de Nicolas de Fer, de l'abbé Delagrive, de Turgot, de Deharme, de Jaillot, de Roussel, et de Vaugondy sont terminés ; ceux de Bernard Jaillot, de Lacaille et de Verniquet sont à la gravure ; les moins avancés sont celui de Gomboust, qui sera l'objet d'un soin tout particulier, et sera photographié sur le bel exemplaire que M. Fauve, géomètre en chef de la ville de Paris, vient de découvrir dans les cartons du dépôt de la guerre, et enfin les deux plans de Jouvin de Rochefort.

Primitivement, la commission avait décidé qu'elle ne reproduirait qu'un des plans de Jouvin, celui de 1690, que notre collègue M. Bonnardot regardait comme l'édition originale. M. Bonnardot avait de la peine à admettre qu'il n'y ait pas eu d'édition antérieure à 1690 ; en effet, à propos du petit plan du même auteur, il dit, page 158 de son ouvrage : « En tête de ces renvois, on lit cette phrase remarquable : « Comme il se trouve moins de place dans ce plan abrégé de la ville « de Paris que dans l'*autre de plusieurs feuilles*, sur le quel je l'ay « réduict, j'ai mits sur cette table les noms de quelques lieux. » Or, continue M. Bonnardot, quel est cet autre plan en neuf feuilles du même Jouvin, dont il existerait une édition un peu antérieure à 1676 ? Pour moi, je n'ai jamais vu qu'une édition sans date, celle décrite à l'an 1690, parce qu'elle représente évidemment l'état de Paris à cette époque. Il semble résulter de ces mots que Jouvin avait

déjà, en 1676, publié son grand plan en neuf feuilles ; mais je n'oserais l'affirmer, car l'épreuve signalée à l'an 1690 ne paraît ni usée ni retouchée, et il serait possible que le plan en plusieurs feuilles dont il parle fût celui de Bullet, avec lequel le sien a beaucoup de conformité, dans les proportions comme dans la forme. »

Plus loin, page 162, notre collègue ajoute : « Peut-être le plan de Jouvin a-t-il été la base du grand plan de Bullet, avec lequel il a plus d'analogie qu'avec tout autre. Mais pour admettre cette opinion, il faut supposer, à défaut de preuve positive, que le plan en neuf feuilles n'est qu'une édition postérieure, et que la première remonte à 1674. » Page 165, à propos de la feuille V, je lis encore les lignes suivantes : « On ne voit plus le cours détourné de la Bièvre qui traversait l'enclos de Saint-Victor, mais un tracé, effacé à demi, indique encore son cours tortueux. Cette circonstance semble confirmer l'existence d'une édition antérieure, dont je parle page 158. » Ainsi, tandis que M. Bonnardot fournit lui-même bien des arguments en faveur de l'existence de cette édition, il n'en a qu'un seul contre : « la planche ne lui paraît ni usée ni retouchée. » Mais je ne comprends pas toutefois que le doute ait pu subsister un moment dans son esprit lorsqu'il écrivait la phrase suivante, en note à la page 163 : « Je décris l'épreuve de la Bibliothèque nationale, celle qu'on voit au Luxembourg, peu homogène, paraît contenir des planches de divers tirages. Au bas de la dernière feuille, on lit, en lettres mal formées, cette inscription ajoutée : *à Paris, chez le sieur de Richesource, en place Daufine, à la Renomé.* Cette feuille provient sans doute d'une édition intermédiaire entre 1690 et 1714. D'autre part, la présence, sur la feuille IV, de l'hôtel de Vendôme abattu vers 1686, prouve l'existence d'une édition antérieure à 1690. » La note affirme donc ce que jusque-là M. Bonnardot n'avait fait que supposer.

Quant à moi, je vais plus loin, je dis que l'épreuve de la bibliothèque du Luxembourg, loin de contenir des planches de tirages différents, est parfaitement homogène, et que c'est même une très belle épreuve de cette édition antérieure soupçonnée par M. Bonnardot, et à laquelle j'attribue la date de 1670 ou 1671. En effet, pour la feuille IV, il ne peut pas y avoir de doute, M. Bonnardot ayant remarqué lui-même sur cette feuille l'hôtel de Vendôme. Pour la feuille V, j'avais remarqué depuis longtemps qu'on y trouvait encore l'hôtel de Senecterre, démoli en 1685 lors de la création de la place des Victoires. Ces jours derniers, en causant avec M. Fauve de la reproduction du plan qui nous occupe, je lui faisais part du regret que j'avais de n'avoir pu rencontrer nulle part la première édition complète. L'idée nous vint alors de revoir une fois de plus l'épreuve de la bibliothèque du Luxembourg, que je n'avais pas examinée entièrement. A la première inspection, nous vîmes que les feuilles I,

II, IV, V, VI, VII et VIII étaient également d'un tirage antérieur, l'enceinte de Louis XIII y est en effet entière, et le tracé des nouveaux boulevards, commencés en 1670, n'est indiqué nulle part, excepté près de la Bastille; sur les feuilles IV et VIII, l'Estrapade et les fossés de l'enceinte de Philippe-Auguste y sont encore. De plus, sur la feuille VII, la qualité de trésorier de France, qui sur l'édition de 1690 est gravée, est ici ajoutée à la main. Il ne restait donc plus de doute que pour les feuilles III et IX, celle au bas de laquelle se trouvent les mots : « à Paris, chez le sieur de Richesource, en place Daufine, à la Renomé, » au lieu de « sur le quay de l'Horloge, chez la Pointe, aux Trois Estoilles : De Fer, à la Sphère Royale. » Je m'étais demandé souvent comment, — de Fer étant resté, de 1676 à 1720, l'éditeur des divers plans de Jouvin, — il se faisait qu'un sieur de Richesource en ait été le dépositaire vers 1700, et que, comme le pensait M. Bonnardot, son nom ait été ajouté sur une édition intermédiaire. Pourquoi de Fer, qui éditait les plans de Jouvin en 1690 et en 1720, ne les éditait-il pas en 1700? Et cette inscription à demi effacée ne se trouve-t-elle pas également sur l'édition de 1690? En examinant cette dernière avec attention, je n'ai pas tardé à être convaincu, non seulement qu'il y avait également des lettres effacées, mais que ces traces provenaient de l'inscription Richesource, convertie en inscription de Fer. J'ai fait un calque de la première, et, en le superposant sur la seconde, j'ai constaté qu'aucun des traits ne provenait de l'inscription de de Fer, tandis qu'au contraire plusieurs traits de l'inscription Richesource subsistaient sur la seconde. L'*u* de place Da*u*fine était presque intact; de plus, avec un jambage de l'*n*, on avait fait l'*i* de Tro*i*s (Trois Estoilles).

Le sieur de Richesource ne nous est du reste pas inconnu. C'est Jean de Sourdier, écuyer, sieur de Richesource, mort en 1694, dont parle Racine dans des lettres du 3 juin 1692 et du 3 octobre 1694[1]. Dans un article publié par le journal *la Patrie*[2], M. Édouard Fournier s'est étendu longuement sur ce personnage « dont le métier consistait à dresser des orateurs pour le barreau ou pour l'Église. » Loret[3] nous apprend qu'il était calviniste et qu'il se convertit le 29 mars 1655 :

Lundy dernier à Saint-Sulpice,
Dans le fauxbourg de Saint-Germain,
Se fit catholique romain
Le scavant sieur de Richesource
Qui, des erreurs quittant la source,

---

1. Correspondance de Racine et de Boileau (*Œuvres de Boileau*, lettres 38 et 58).

2. 7 septembre 1863.

3. *La Muse historique*, livre VI, lettre 13.

Chrétiennement les abjura
Par un discours qu'on admira.
Ceux de l'Eglise pretendue,
Voyans cette ouaille perdue,
En sont devenus fort dolens,
Car Richesource a des talens
Qui le rendent considerable;
Et mesme on le tenait capable
De parvenir un jour, dit on,
Aux dignitez de Charenton.
Mais si Messieurs les Calvinistes
De son bel acte ont été tristes,
On en a de notre coté
Te Deum laudamus chanté ;
Et je crois que les Anges mesmes,
Avec des liesses extresmes,
Ont dans la celeste Sion
Celebré sa conversion.

En tête de l'*Éloquence de la Chaire* se trouve une épître à Nosseigneurs de l'assemblée générale du Clergé de France, où « de Richesource proposant, converty et pensionnaire du Clergé », les remercie, « lorsque sortant de l'hérésie de Calvin dans laquelle il avait croupy dès sa naissance par un effet de sa mauvaise destinée, de le recevoir si charitablement dans le sein de l'Église, après l'avoir outragée dans les chaires publiques qui ne lui étaient pas consacrées » et leur fait hommage de son livre.

En octobre 1655, six mois après sa conversion, Richesource s'installait près de la Madeleine et faisait des conférences tous les lundis[1] :

Le logis de cet orateur,
Auteur, docteur, legislateur,
Qui de science a l'âme pleine,
Est proche de la Madeleine,
Où, comme j'ay dit et je dis,
On s'assemble tous les lundis,
Sans porter argent ou pécune,
Car on ne prend là chose aucune.

Les conférences furent interrompues, car, le 16 novembre 1658, Loret nous apprend qu'elles vont reprendre[2] :

C'est mercredy, je vous le jure,
Que se fait la dite ouverture,
Par un judicieux traité
De la vraye félicité,
Où chacun, d'ordinaire aspire.

---

1. *La Muse historique*, lettre 39.
2. *Ibid.*, livre IX, lettre 45.

. . . .
. . . .
Les afiches, en grosse lettre,
Qu'aux lieux publics il a fait mettre,
Pourront apprendre où ce sera
Au curieux qui les lira.

C'est sans doute vers cette époque que cet orateur s'installait sur la place Dauphine, aux deux Croissans, car l'*Éloquence de la chaire*, parue en 1665, se vendait à cette enseigne. Deux ans après, paraissait le *Masque des Orateurs;* c'est alors que les deux Croissans deviennent l'Académie des Orateurs. *Le Camouflet des Auteurs*, paru en 1685, porte l'adresse suivante : à Paris, à l'Académie des Orateurs, place Dauphine, à la Renommée, deuxième appartement. C'est, on le voit, la même adresse que notre plan.

Le doute ne me semble donc plus permis, l'exemplaire du Luxembourg est bien certainement une première épreuve. Seulement, me dira-t-on, pourquoi avoir effacé un nom sur l'édition primitive ? Y aurait-il eu encore une édition antérieure ? Cela serait possible, car dans les deux éditions, on retrouve ce tracé à demi effacé de la Bièvre à travers l'enclos de Saint-Victor, dont M. Bonnardot nous parlait tout à l'heure. Il se pourrait également qu'au moment du tirage on eût effacé une adresse pour en substituer une autre, l'auteur ne s'étant pas entendu avec l'éditeur qu'il avait choisi primitivement. Peut-être même l'inscription remplace-t-elle la date du plan, et a-t-elle été effacée comme sur le privilège de la feuille VII ? Ces diverses hypothèses me semblent également admissibles.

Pour ce qui est de la date, on trouve sur le privilège : « Par privilege du Roy donné à Paris le 3e jour d'aoust ..... signé par le Roy en son Conseil : Patu. » L'année a été effacée. Cependant on voit encore les traces du 7 comme dizaine. D'autre part, Jouvin de Rochefort écrivait dans son *Voyageur d'Europe*, publié chez Denis Thierry en 1672, les lignes suivantes : « Paris est non seulement la capitale du Royaume, mais encore la plus grosse Ville de tout l'Univers; ainsi qu'on le peut très-bien remarquer dans le plan que j'en ay fait, et qui surpasse sans doute la plus belle description que j'en eusse pû faire dans mes voyages. » Son plan était donc antérieur à 1672, et nous sommes obligés de nous renfermer entre 1670 et 1672.

Les deux éditions sont fort curieuses à comparer, et je vais en esquisser les principales différences. Sur la feuille II, ont été ajoutés en 1690 les mots suivants : « Par M. Jouvin de Rochefort, trésorier de France. » Sur l'édition de 1670, l'enceinte de Louis XIII est intacte, elle passe par la porte Montmartre, laisse une rue des Fossés disparue aujourd'hui, et à partir de l'ancienne porte Sainte-Anne, également supprimée, elle disparaît jusqu'à la nouvelle porte Saint-Denis.

Du reste, dans cette partie, elle n'a jamais été exécutée, car la butte Bonne Nouvelle défendait Paris de ce côté. Sur l'édition de 1674, on voit la rue *Notre-Dame de Bonne Nouvelle;* sur l'édition de 1690, le graveur a par inadvertance effacé *Bonne Nouvelle.* Après la porte Saint-Martin, tout l'espace blanc que, dans son traité sur les enceintes, M. Bonnardot est tout étonné de ne pas voir rempli, se trouve occupé, sur l'édition de 1670, d'abord par la butte, surmontée de trois moulins, et dont il restait encore une partie au commencement du XVIIIe siècle, puis par une construction octogonale, appelée le *Circ.* Était-ce un de ces cirques que Guichard, intendant des bâtiments du duc d'Orléans, avait été autorisé à faire construire en vertu d'un brevet du roi en date d'août 1674[1]? En tout cas, c'était certainement de ce cirque dont Colletet parlait dans son journal, en date du mercredi 8 juillet 1676 : « Ce mesme jour, on restablit une machine dans divers endroits de Paris, savoir devant l'hostel de Luxembourg, à Bel-Air, à la porte Saint-Martin, au grand Cirque royal ; là, l'on peut voir un nouveau Jeu de la Bague, par lequel chacun estant monté sur un cheval de bois, il peut aller un long espace de temps avec une vitesse plus grande que s'il estoit sur un cheval naturel. »

Sur le boulevard, au-delà de la porte du Temple, on voit encore les deux moulins qui disparaîtront sur l'édition de 1690 ; il en est de même du Pont-aux-Choux, où, sur l'édition de 1670, s'arrête encore le boulevard.

Sur la feuille IV, on voit également l'enceinte qui s'étend depuis la porte Gaillon jusqu'à celle de la Conférence. Tout le long des bastions est une rue des Fossés. La courtine qui livre passage à la porte Gaillon est en ligne droite, ainsi que l'avait supposé M. Bonnardot dans son traité sur les enceintes, et contrairement à un plan déposé aux Archives. A côté de la porte Gaillon se trouvent l'hôtel de Vendôme et ses jardins, la rue Neuve-des-Petits-Champs y finit en cul-de-sac.

Sur la feuille V, à part l'hôtel de Senecterre, dont j'ai déjà parlé, on voit des différences dans les jardins du Palais-Royal, qui ne sont dessinés que sur l'édition de 1690.

Les Carmélites de la rue du Bouloy sont encore dans leur ancien local en 1670. En 1690, nous les retrouvons sur la feuille IV, dans la rue de Grenelle, près de l'hôtel de Navailles, là où elles venaient de se transporter l'année précédente.

Le Pont-Rouge existe encore dans l'édition du Luxembourg, il semble fermé de deux grilles ; dans la nouvelle édition le Pont-Royal est indiqué.

Sur la feuille VI, un peu à l'est de la Salpêtrière, se voit un

---

1. *Correspondance administrative de Louis XIV,* t. IV, p. 595.

four à chaux. Il n'existait sans doute plus en 1690. Sur cette feuille le boulevard est indiqué dans les environs de la Bastille. Ses travaux venaient d'être commencés en 1670.

Sur la feuille VIII, on voit encore l'Estrapade ainsi que les fossés; en 1690 tout cela fait place à de nouvelles rues.

Les deux éditions sont, on le voit, fort curieuses à comparer, surtout lorsque l'on songe qu'après le plan de Gomboust, ce plan est un des plus précieux au point de vue géométrique. Les petites vignettes qui l'accompagnent sont également fort curieuses ; ici on aperçoit un groupe représentant une chasse à courre, plus loin un convoi d'ânes avec leurs âniers. Rue de Ménilmontant, on voit des duellistes à côté d'un groupe en partie de campagne. A Grenelle ont lieu des manœuvres militaires; à Montparnasse, voici également des duellistes, l'un d'eux est resté sur le carreau. A gauche du plan, dans un cadre à part, se trouve Notre-Dame, et en pendant, à droite, l'Hôtel de Ville, tel qu'il était sorti des mains du Boccador.

Faut-il maintenant admettre, comme l'a pensé un moment M. Bonnardot, que notre plan soit la base du plan de Bullet et Blondel ? Il est certain que, malgré la différence d'ornementation, l'analogie entre les deux plans est évidente, et nous en avons la preuve, le Bullet-Blondel, daté de 1676, est postérieur au Jouvin. D'un autre côté, Bullet avait fait dès 1665 une minute que nous avons tous vue à l'exposition de géographie, en 1875.

Le plan gravé de 1676 est, à peu de différences près, le même que cette minute ; il faudrait donc admettre que le travail manuscrit de Jouvin serait antérieur à 1665. Cela est possible, mais je crois plutôt que la minute a servi aux deux auteurs pour faire leur travail, et que Jouvin n'aura pas voulu antidater son plan en y traçant les boulevards, et en faisant disparaître l'enceinte, comme l'avait fait Bullet.

Il est à souhaiter, maintenant que cette édition intéressante de Jouvin est retrouvée, que la ville les reproduise toutes les deux, car elles représentent l'état de Paris à deux époques bien différentes.

Edgard Mareuse.

UN ÉCOLIER INSUBORDONNÉ

A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE.

La pédagogie, à la fin du dix-huitième siècle, comportait des procédés qui laissaient quelque peu à désirer. Pour contenir les caractères indociles, l'opinion tolérait encore l'emploi de moyens énergiques. Il arrivait parfois que les maîtres dépassaient la mesure permise et que les parents s'en plaignaient.

Une information faite à la requête du procureur du roi, par le commissaire du Châtelet Serreau, le 19 octobre 1781[1], nous permet d'apprécier dans quelles limites les maîtres de pension usaient de la permission d'infliger des corrections manuelles.

Le fils du maire de Falaise avait été placé en pension, à Clichy, chez un sieur Gadolle, en 1781. Quoique ce fût déjà un grand garçon d'une quinzaine d'années, ce n'était pas un écolier modèle. D'après le témoignage de l'un de ses condisciples, le jeune de la Barberie était très vif et il tenait parfois des « propos un peu déplacés ».

Le mercredi 12 septembre 1782, « jour de vacance, » le jeune La Barberie sortit dans l'après-midi « pour aller voir à la porte un particulier qui venait d'être écrasé ». Il avait eu d'abord l'intention d'aller se baigner. Son absence fut remarquée, pendant la récréation, par le maître de pension qui adressa à ce sujet des reproches au sieur Cremer, précepteur allemand. Quoique l'absence du jeune La Barberie n'eût pas été fort longue, il n'avait pas rejoint ses camarades au moment de la rentrée de la classe.

Quant il reparaît, le précepteur lui inflige trois jours d'arrêts. Loin de se soumettre, le coupable répond avec insolence. Cremer prend alors un fouet ou une baguette de baleine et il en porte quelques coups au jeune La Barberie qui continue à « tenir de mauvais propos et à injurier le précepteur ». Il s'empare de l'instrument de correction et le brise. Cremer fait appeler le maître de pension, Gadolle saisit le rebelle par le bras et l'entraîne dans son cabinet. Armé d'un fleuret, il en frappe son élève en lui disant : « Voyons, si tu casseras ceci. » Il continue à le meurtrir de coups jusqu'à ce que le fleuret se rompe.

M. de la Barberie, informé de ces mauvais traitements, arrive à Paris le samedi suivant. On lui envoie, le lendemain, son fils qu'il a fait demander à la pension. Il le conduit aussitôt chez le commissaire du Châtelet Serreau qui reçoit la plainte du père et qui constate des contusions sur le corps du fils.

M. de la Barberie est un certain personnage. Il est écuyer, seigneur et patron de Saint-Front, Avrilly, Dompierre, Champserret et Juvigny; il est maire électif de la ville de Falaise. Sa plainte, communiquée au procureur du roi au Châtelet, est écoutée. « Or comme la conduite tenue par ledit sieur Gadolle et par son précepteur est le comble de l'inhumanité, dit le procureur du roi, en proposant au lieutenant criminel d'ordonner une information; que s'il est nécessaire quelquefois de faire éprouver aux jeunes gens quelque correction, elle ne doit être infligée qu'avec prudence et modération; que les violences ou les mauvais traitements en doivent être entièrement exclus; qu'il n'est permis à aucun maître de pension, à aucun précepteur, soit de se

1. Archives Nationales, Y 15392.

servir d'un fouet, soit d'aucunes armes, qui employés avec vivacité, peut-être avec colère, ne pourraient procurer que des blessures et des incommodités souvent assez dangereuses, il est de la dernière conséquence de réprimer des excès aussi graves et de faire punir ceux qui s'en rendent coupables, afin que l'exemple qui en sera fait puisse en imposer aux maîtres et autres particuliers qui, enseignant la jeunesse, seraient assez imprudents pour se livrer à de pareilles violences. »

Gadolle, en ne voyant pas revenir son élève, le 17 septembre, éprouva quelques craintes. Il écrivit au père une longue lettre, de quatre pages. C'est la pièce la plus curieuse du dossier. La voici fidèlement copiée :

Je vous renvoie, monsieur, ce que vous me demandez concernant M. vôtre fils; votre lettre marque un mécontentement qui à titre de père est certainement fondé, mais avant de vous exposer à compromettre la réputation de M. vôtre fils par une explication fondée sur le *primo motu*, il aurait mieux valu vous mettre au fait des circonstances, alors vous auriez pallié les mouvemens de la nature devant l'enfant pour lui laisser le tord, sauf à m'en faire des reproches en particulier; je suis peut être celui de tous les maîtres existants qui frappe le moins; il y en a une preuve générale, laquelle peut être attesté par des juges, par des seigneurs de nom et d'autres personnes dont j'ai les enfants depuis cinq à six ans. Voici le fait à l'égard de M. votre fils.

Ne l'ayant point apperçu parmi ses camarades mardi ou mercredi dernier pendant la récréation de l'après-dinée et le trouvant encore absent à la rentrée de la classe, je fis chercher en dessous main après lui; à quatre heures je quittai la classe en disant au maître (qui n'a pas été cocher) qu'il mit de ma part M. de la Barberie pendant trois jours aux arêts pour son absence. Vous connaissez assez M. vôtre fils pour vous représenter l'accueil qu'il fit au maître. Ce dernier avait un bout de baleine à la main, il lui appliquat quelques coups sur l'épaule; jusqu'alors je n'avais point encore paru.

Entré dans la classe je saluai très poliment M. vôtre fils et je lui fis compliment sur sa sortie. Le chapeau enfoncé sur l'œil gauche et avec un regard fulminant, il me répondit d'une manière à sa mode que c'était les vacances.

« Enfin d'où venez-vous? qui vous a permis de courrir clandestinement? » Toujours des réponses de sa fabrique. « Je vais, lui dis-je, vous faire changer de langage et je continuerai à vous corriger jusqu'à ce que vous conveniez que vous avez tord une fois dans votre vie. » Il s'appaisat et se mit à copier des principes de la langue française. A peine fus-je sorti de la classe qu'il rentreprit de nouveau le maître. Celui-ci vint de nouveau me rechercher. Nouvelle querelle et nouvelle paix, il en est résulté qu'il s'est mis à travailler et m'a singulièrement contenté depuis. Il aurait mieux valu que partant de la crainte que j'ai été forcé de lui inspirer il sentit sa dépendance : maintenant, dut-il se donner quelques coups lui-même et se marquer, il sçaura toujours fournir des moyens de quitter les maisons où il sera tenu de près. Quant à la violence avec laquelle il a été corrigé il n'y a pas d'apparence qu'elle

puisse donner de fortes armes contre moi. J'ai fait mon devoir et si je m'y fusse pas pris de la sorte, je me serais exposé, faute d'en avoir assez imposé, à voir s'élever une révolte qui se serait communiqué à mes élèves; ce sont des exemples assez fréquents dans nos maisons. Nous en sommes les premiers juges: quand nos corrections ne portent point contre les principes de la constitution phisique et qu'elles sont proportionnées superficiellement au délit, nous avons fait notre devoir. Je suis fachéque la chose se soit trouvée ainsi. Il n'y a dans mon cœur ni passion, ni crainte. Lorsque vous croirez que votre premier mouvement sera suffisamment appaisé faites moi l'honneur de m'indiquer une heure pour vous voir, je m'entendrai avec vous de tout ce qui concerne M. vôtre fils. Il fallait tout uniment me faire prier de passer chez vous, gronder beaucoup M. vôtre fils vous-même, et me dire ce qui vous peinait; je fais de mon mieux pour me conformer aux vues des parens et je ne suis pas méchant. Il aurait fallu que vous eussiez été dans ma place. Pardon, monsieur, je suis très pressé; mille excuses.

Ce 17 septembre 1781.

(Signé :) GADOLLE.

Au dossier se trouve jointe une pièce qui présente quelque intérêt. Elle nous fait connaître la composition du trousseau d'un écolier.

Le sieur Gadolle doit remettre un mois de pension trop payé.

6 chemises.
1 habit de drap gris.
3 mouchoirs blancs et 1 rouge.
1 redingote.
1 culotte de peau.
Des brodequins.
Plusieurs livres.
Une paire de gants.
Une boucle de col.

Léon BIOLLAY.

III.

CHRONIQUE.

20 mars 1879. — Arrêté du Préfet de la Seine qui met à la disposition des habitants de Paris plusieurs bureaux de poids public où l'on pourra effectuer la pesée de toutes sortes de marchandises. Chacun des vingt arrondissements possédera le sien, installé en général dans le local de la mairie ; les autres, disposés dans des kiosques d'aspect analogue à ceux de la Compagnie des Omnibus et répartis dans les différents quartiers, seront munis de ponts-bascules. L'un d'eux est déjà établi sur le quai Conti, auprès de la Monnaie.

21 mars. — Inauguration solennelle, sous la présidence du cardinal-archevêque de Paris, du grand orgue de l'église Saint-Eustache, en

partie brûlé sous la Commune, qui a été refait et en partie transformé.

3 avril. — Les derniers échafaudages qui masquaient la façade de la nouvelle préfecture de police sur le quai des Orfèvres sont enlevés.

5 avril. — Le Préfet de la Seine informe le Conseil municipal qu'il a créé, par arrêté du 10 mars dernier, une commission administrative qui, sous le titre de *Comité des inscriptions parisiennes*, sera chargée d'étudier les questions relatives aux inscriptions ayant pour objet de fixer et de perpétuer le souvenir des faits et des hommes dont l'histoire se lie à celle de la ville de Paris. Le Comité des inscriptions parisiennes est composé de MM. Henri Martin, Léop. Delisle, Gréard, Georges Picot, Th. Ballu, Ch. Garnier, Jules Quicherat, H. Cocheris, Boeswilwald, Paul Lacroix, Alfred Franklin, Anat. de Montaiglon, Jules Cousin, Henri Bordier, Jules Guiffrey, Auguste Longnon, Charles Nuitter, Monval, Adolphe Joanne, Edgard Mareuse, Lecanu, Hochereau, L.-M. Tisserand, Gustave Saint-Joanny et Théodore Vacquer.

A. C.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

— Amaury-Duval. — L'atelier d'Ingres. Souvenirs. In-18 jésus, de vi-290 p. Paris, Charpentier.
Bibliothèque Charpentier.

— Annuaire de l'Université catholique de Paris pour l'année académique 1878-1879. In-16 de 72 p. Paris, imp. Mersch.

— Arnoul (A.). — Assainissement de la Seine ; épuration et utilisation des eaux d'égout. Commission d'études. Rapport de la première sous-commission chargée d'étudier les procédés de culture horticole à l'aide des eaux d'égout. (Préfecture de la Seine.) In-8° de 27 p. et grav. Paris, Gauthier-Villars.

— Assainissement de la Seine. Epuration et utilisation des eaux d'égout. Commission d'études. Rapport de la troisième sous-commission chargée d'étudier l'influence exercée dans la presqu'île de Gennevilliers par l'irrigation en eau d'égout sur la valeur vénale et locative des terres de culture. (Préfecture de la Seine.) In-8° de 38 p. et plans. Paris, Gauthier-Villars et Cie.

— Aubergé (E.). — Etude sur l'administration provinciale avant 1789. Les assemblées provinciales instituées sous Louis XVI et spé-

cialement celle tenue à Melun en 1787. In-8° de 24 p. Meaux, imp. Destouches.

Extrait du Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne.

— Bachelier. — Mémoire historique sur la manufacture nationale de porcelaine de France; rédigé en 1781, réédité par G. Gouellain. In-16 de viii-59 p. Paris, Simon.

— Ballon (le) captif de la cour des Tuileries, construit par H. Giffard, ingénieur à Paris. In-fol. à 3 col., avec fig. Paris, imp. Lefebvre.

— Banquet du Père Duchêne. 14 Juillet. Prise de la Bastille. Centenaire de Jean-Jacques Rousseau. In-4° à 4 col. Paris, imp. Watier.

— Bonnefoy (l'abbé). — Une visite à l'église paroissiale Sainte-Geneviève (Panthéon). In-18 jésus, de 63 p. Paris, imp. de Soye et fils.

— Boué (MM. G.). — The squares and gardens of Paris. The Buttes-Chaumont. Historical and description notice. In-8° de 16 p. avec fig. Paris, imp. Hennuyer.

— Carte du département de la Seine, publiée par le Dépôt de la Guerre, à l'échelle de 1/80,000. Paris, chrom. Lemercier et Cie.

— Celliez (P.). — De l'exploitation des tramways à Paris. In-8° de 8 p. Paris, imp. Chaix et Cie.

Association française pour l'avancement des sciences. Congrès du Havre 1877.

— Château de Pierrefonds. Paris, imp. lith. Frick.

— Chereau (A.). — Notice sur l'origine de la bibliothèque de la faculté de médecine de Paris, ce qu'elle a été, ce qu'elle sera. In-8° de 19 p. Paris, V.-A. Delahaye et Cie.

— Cicerone (le) parisien. Plan sur toile de l'Exposition universelle (Champ-de-Mars et Trocadéro) indiquant aux étrangers tous moyens de transport les moins dispendieux pour s'y rendre. Paris, imp. lith. A. Michels.

— Clément de Ris (L.). — Notice du musée historique de Versailles. Supplément. In-12 de 70 p. Paris, imp. De Mourgues.

— Coisel (A.). — Le nouvel Hôtel-Dieu, 2e édition. In-8° de 9 p. et 2 pl. Paris, imp. Alcan-Lévy.

Extrait des nos 11 et 12 du Moniteur des architectes. 1877.

— Conty. — L'exposition en poche, guide pratique. In-18 de 300 p. et plan. Paris, imp. Debons et Cie.

Collection des Guides Conty.

— Corlieu (Dr A.). — L'assassinat du duc de Berry. Considérations cliniques sur sa blessure. Son autopsie. In-8° de 10 pages. Paris, V.-A. Delahaye et Cie.

— Corlieu (Dr A.). — Le chef des travaux anatomiques de la faculté de médecine de Paris. In-8° de 24 p. Paris, V.-A. Delahaye et Cie.

— Courajod (L.). — Alexandre Lenoir, son journal et le Musée des monuments français, t. I. In-8° de clxxxix-211 p. et portrait. Paris, Champion.

L'histoire du Musée des monuments français est encore à écrire. Notre confrère, M. Courajod, qui, nous l'espérons bien, traitera un jour ce sujet à fond, publie en attendant un document inédit qui sera désormais la base de toute étude sérieuse sur cette belle collection, si malheureusement dispersée. C'est un journal où le fondateur du musée, Alexandre Lenoir, a consigné, en les résumant, les principaux événements de son administration. Ce journal commence en 1791, au moment où la Commission des monuments vient de désigner Lenoir pour diriger le dépôt des Petits-Augustins, et il se termine en 1816, époque à laquelle une ordonnance royale supprima le musée. L'auteur y décrit sommairement, mais avec une précision suffisante, et en ayant toujours soin d'indiquer leur provenance, les tableaux, les bronzes, les marbres qu'il recevait journellement; il mentionne de même la date du jour où ces objets lui étaient enlevés, soit pour aller enrichir un autre dépôt, soit — ce qui n'arriva que trop souvent, hélas! — pour être vendus ou détruits. La publication de ce journal, en permettant de reconstituer « l'état civil » d'un grand nombre d'objets d'art, sera d'un grand secours pour les érudits. M. Courajod l'a fait précéder d'une introduction développée, dont une partie a paru déjà dans la *Revue des questions historiques* et qui contient des documents inédits ou peu connus sur les circonstances qui ont déterminé ou accompagné la formation du Musée du Louvre. A l'aide de ces pièces, M. Courajod cherche à établir que le musée est une création due à la royauté, et non, comme on le dit généralement, à la Révolution. Celle-ci, au contraire, aurait constamment toléré, quand elle ne l'a pas ordonné, la destruction des œuvres d'art de toute sorte qui couvraient le sol de la France en 1789. C'est là une thèse que nous nous garderons bien de discuter ici; nous nous contenterons de dire qu'elle est soutenue avec une sincérité évidente, avec une parfaite bonne foi, et que, si elle est écrite avec un peu plus de passion que ne paraît le comporter un travail d'érudition, cette passion même a pour résultat d'attacher plus fortement le lecteur, qu'il partage ou non les convictions historiques et politiques de l'écrivain. A. Chevalier.

— Dagonet (H.). — De la réorganisation du service des aliénés du département de la Seine. In-8° de 22 p. Paris, imp. Donnaud.

— Dailhan (H. de). — Une journée à Fontainebleau, ou Guide dans le palais et dans la forêt. In-18 de 72 p. Paris, Laplace, Sanchez et Cie.

— Dareste de la Chavanne (R.). — Physionomie de Paris au mois de mars 1815. Episodes du retour de Bonaparte. In-16 de 31 p. Paris, imp. Plon et Cie.

— Denis (L.). — Apothéose de M. Thiers, criée pour ses funérailles et dédiée à Mme Thiers. In-8° à 2 col. Paris, imp. Masquin.

— Doussault (C.). — La Vénus de Milo. Documents inédits. In-8° de 15 p. et 2 planches. Paris, Ollendorff.

— Ducrot (général). — La défense de Paris (1870-1871). T. II, 2e édition. In-8° de 461 p. Paris, Dentu.

— Du Pradel (A.). — Le livre commode des adresses de Paris pour 1692, suivi d'appendices, précédé d'une introduction et annoté par Édouard Fournier, t. I. In-16 de lx-321 pages. Paris, Daffis.

L'annuaire Didot-Bottin pour 1878 porte à sa première page cette mention : « 81e année de la publication. » Est-ce à dire pour cela qu'avant 1797 il n'existait aucun recueil de ce genre? Non; dès 1691, la veuve de Denis-Nion avait édité un volume petit in-8°, intitulé : *Les adresses de la ville de Paris, par Abraham du Pradel, astrologue lionnois*, qui n'est pas autre chose qu'un ancêtre du Bottin. L'année suivante, en 1692, elle publiait dans le même format, mais avec de nombreux changements : « *Le livre commode contenant les adresses de la ville de Paris et le trésor des Almanachs, avec les scéances et les vacations des tribunaux, l'ordre et la discipline des exercices publics, etc., par Abraham du Pradel, philosophe et mathématicien.* C'est cette seconde édition, plus rare que la première, parce qu'elle fut saisie peu de temps après son apparition, que M. Daffis vient de réimprimer dans le format et avec les caractères de la Bibliothèque elzévirienne. L'introduction, écrite par M. Ed. Fournier, contient un récit détaillé des aventures de l'auteur qui ne s'appelait ni Abraham, ni du Pradel, et qui n'était pas plus philosophe que mathématicien. Son vrai nom était Nicolas de Blegny; il se mêlait de médecine et de chirurgie, mais ce n'était au fond qu'un empirique, et les désagréments qu'il eut avec la justice nous font voir en lui un « faiseur » sinon un escroc.

Quant au livre, les renseignements qu'il fournit sont sans doute précieux par eux-mêmes, mais la valeur en est fort augmentée par les notes de M. Ed. Fournier qui commentent, complètent ou même rectifient le texte de Nicolas de Blegny. On y trouve non seulement les points importants de la biographie des gens de toute condition dont le nom figure dans le *Livre commode*, mais encore des indications précises sur le fonctionnement des diverses juridictions laïques et ecclésiastiques, sur les professions libérales, sur l'état du commerce et des diverses industries, etc. Bref en lisant ces notes on peut se faire une idée exacte de ce qu'était la vie parisienne vers la fin du xviie siècle.

A. Chevalier.

— Dureau (A.). — Note sur le service de la bibliothèque de l'Académie de médecine pendant l'année 1877 et sur sa collection d'instruments. In-8° de 3 p. Paris, imp. Cusset et Cie.

Extrait de la Gazette médicale de Paris.

— Dutailly (G.). — Centenaire de J.-J. Rousseau. Les étudiants en médecine au tombeau de Rousseau, à Ermenonville, le 2 juillet 1878. In-8° de 10 p. Paris, Doin.

— Duvau (A.). — Les Origines curieuses du Champ-de-Mars et du Trocadéro. Souvenirs historiques et topographiques, avec dessins et plans anciens. In-18 jésus, de 32 p. Paris, imp. Champon.

— Environs de Paris, indiquant les nouveaux forts avec leur portée moyenne et les chemins de fer exécutés et projetés. Paris, Andriveau-Goujon.

— Funérailles de M. F. Bazin, de l'Académie des beaux-arts. Discours de M. le vicomte H. Delaborde, secrétaire perpétuel de l'acadé-

mie, et de M. Ambroise Thomas, directeur du conservatoire de musique. In-4° de 6 p. Paris, imp. Didot et Cie.

— Funérailles de M. Belgrand, de l'Académie des sciences, le 10 avril 1878. Discours de M. le général Favé au nom de l'Académie des sciences, et de M. Daubrée au nom de la section de minéralogie et de géologie. In-4° de 16 p. Paris, imp. Didot et Cie.

— Funérailles de M. Renouard, le 21 août 1878. Discours de MM. Vacherot, vice-président de l'Académie des sciences morales et politiques, et Frédéric Passy, de l'Académie. In-4° de 10 p. Paris, imp. Didot et Cie.

— Galignani. — Galignani's new Paris Guide, for 1878. Revised and verified by personal inspection, and arranged on an entirely new plan, etc. In-12 de xx-318 p. et plan. Paris, Galignani.

— Hôtel (l') Carnavalet et la Bibliothèque de la ville de Paris. Notice descriptive des sculptures qui décorent l'édifice et des objets exposés dans les salles de la bibliothèque. In-18 de 32 p. Orléans, imp. Jacob. Paris, hôtel Carnavalet.

— Huart (A.). — Guide comique dans Paris pendant l'exposition de 1878, dessins de Drarrer. In-32 de 134 p. Saint-Germain, imp. Bardin.

— Joanne (A.). — Paris illustré en 1878, contenant 317 vignettes, 15 plans, un appendice pour l'Exposition universelle de 1878 et un plan de l'Exposition. 4e édition. In-18 jésus de lxxx-975 pages. Paris, Hachette et Cie.

Collection des Guides-Joanne.

— Jolibois (L.). — Rapport sur la propriété de Mme Hélina Fould, au château du Val (Seine-et-Oise), et sur les cultures de M. Jean Sallier, jardinier en chef. In-8° de 8 p. Paris, imp. Donnaud.

Extrait du Journal de la Société centrale d'horticulture de France. 2e série, t. XII, 1878.

— Journal d'un bourgeois de Gisors, relation historique concernant les événements accomplis à Paris et dans les environs et notamment dans et entre les villes de Rouen, Amiens, Beauvais, Pontoise. La Ligue dans le Vexin normand (1588-1617). Publié pour la première fois et en entier, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par MM. H. Le Charpentier, archiviste-bibliothécaire de la Société historique de Pontoise, et Alfred Fitau, de la Société historique, etc. du Vexin. Ouvrage précédé d'une introduction, d'une étude sur le manuscrit et accompagné de notes et d'un index alphabétique. In-8° de xxxii-147 p. avec portrait. Carte du Vexin et plusieurs fac-similés. Paris, Ducher et Cie.

— Kœnig (l'abbé). — Saint-Eustache. Histoire et visite de l'Eglise. In-8° de 140 p. Paris, imp. Roussel.

— Landau (L.). — Un coin de Paris, le cimetière gallo-romain de la rue Nicole ; relation destinée à servir à l'histoire de la ville de Paris. In-8° de 31 p. Paris, Didier et Cie.

— Lecocq (G.). — Documents historiques sur la peste à Saint-Quentin ; deuxième et dernière partie. In-8° de 88 p. Saint-Quentin, imp. Poette.

— Lefebvre (A.). — A la colonne de la Bastille, chant patriotique, 14 juillet 1878. In-8° de 4 p. Paris, Derveaux.

— Lépinois (E. de). — Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les comtes de Clermont-en-Beauvoisis, du xie au xiiie siècle. In-8° de 531 p. et carte. Beauvais, imp. Père.

Voyez le *Bulletin* de 1878.

— Lhuillier (Th.). — Le Peintre Doyen, propriétaire à Rubelles, près Melun, déclaré émigré en 1793 ; simples notes inédites. In-16 de 33 p. Melun, imp. Lebrun.

— Livret-Chaix des rues de Paris, des omnibus, des voitures, des bateaux et des théâtres, avec nouveaux plans de Paris et des théâtres. 24e année, 1878. In-18 de 216 p. Paris, imp. Chaix et Cie.

— Marsy (de). — Racine à Compiègne. Note lue à la Société historique de Compiègne. Compiègne, imp. Lefebure.

Extrait du Bulletin de la Société historique de Compiègne, t. IV.

— Merveilles (les) de l'Exposition de 1878. Histoire, construction, inauguration, description détaillée des plans, des annexes et des parcs, les chefs-d'œuvre de tous les pays, les expositions spéciales, etc. Livraison 1re. In-4° à 2 col. de 8 p. Paris, lib. illustrée.

Cet ouvrage sera publié en 100 livraisons ou 20 séries, au maximum, paraissant deux fois par semaine ou tous les vingt jours environ.

— Michel (Ed.). — Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais (départements du Loiret et de Seine-et-Marne), depuis le xie jusqu'au xviie siècle ; 5e et 6e fascicules (fin de la 1re partie). In-4°, p. 83 à 170 et 30 planches. Lyon, imp. Storck.

— Millet fils. — Note sur les différentes cultures de violettes aux environs de Paris. In-8° de 8 p. Paris, imp. Donnaud.

Extrait du Journal de la Société centrale d'horticulture de France, 2e série, t. XII, 1878.

— Néel (P.). — Notice pédagogique sur la méthode de lecture en deux tableaux, adoptée pour les écoles de la ville de Paris. In-8° de 16 p. Paris, Colin et Cie.

Exposition universelle de 1878. Education et enseignement.

— Note sur la librairie Hachette et Cie. Juin 1878. Gr. in-8° de 59 p. Paris, imp. Martinet.

— Notice des objets exposés à la Bibliothèque nationale par le département des estampes. In-8° de 43 p. Paris, Champion.

— Notice des objets exposés à la Bibliothèque nationale par le département des imprimés. In-12 de 134 p. Paris, Champion.

— Notice des objets exposés à la Bibliothèque nationale par le département des manuscrits. Chartes et diplômes. In-8° de 83 pages. Paris, Champion.

— Notice sur les établissements de la Société anonyme d'imprimerie et librairie administratives et des chemins de fer; Paul Dupont, directeur. In-8° de 92 p. et grav. Paris, imp. et librairie Paul Dupont.

— Notices sur les objets et documents exposés par les divers services de la ville de Paris et du département de la Seine à l'Exposition universelle de 1878. In-8° de 829 p. Paris, impr. Chaix et Cie.

— Notre-Dame de Paris (côté sud). Dessin d'après nature, par E. Jabiot. Paris, imp. lith. P. Frick.

— Notre-Dame de Paris. 3 septembre 1878. Service anniversaire de Louis-Adolphe Thiers, ancien président de la République. Paris, phot. Pignolet.

— Nouveau guide pratique dans Paris, à l'usage des étrangers et des habitants. Monuments publics; suivi d'un dictionnaire des rues, quais, places, etc.... de Paris. 2e édition. In-32 de VIII-216 p. et grav. Paris, Garnier frères.

— Nouveau plan de Paris, 1878. Paris, Bernardin-Béchet.

— Nouveau plan du bois de Vincennes, dressé par Alfred Potiquet. Paris, Andriveau-Goujon.

— Nouveaux (les) refrains de la grande ville, écho des concerts parisiens. In-18 de 48 p. avec vignettes. Paris, Ratier.

— Nouvelle carte topographique de la forêt de Fontainebleau, par Denecourt. Paris, chromolithogr. Erhard.

— Osborne (M.). — Guide au bois de Boulogne. In-18 de 130 p. et grav. Paris, Ghio.

— Pagnelle de Follenay (l'abbé). — Notice historique sur l'école épiscopale de Notre-Dame de Paris. Discours prononcé le 3 août 1878, à la distribution des prix de la maîtrise métropolitaine de Paris. In-8° de 56 p. Paris, imp. de Soye et fils.

— Palais de l'Exposition (16 vues). Paris, chrom. Romette.

— Palais du Trocadéro. Paris, chrom. Appel.

— Palais (le) du Trocadéro. Le coteau de Chaillot. Le nouveau palais. Les dix-huit mois de travaux. Renseignements techniques. 38 gr. et 4 plans. In-18 jésus de VII-207 p. Paris, veuve Morel et Cie.

— Palais du Trocadéro et buste de la République. Saint-Etienne, imp. lith. Nublat et Mulcey.

— Paris-Boussole. Livret de la boussole. Guide pour Paris 1878,

déterminant la position des rues, boulevards, avenues, etc., complété d'une notice historique et descriptive sur chaque monument, de renseignements sur l'Exposition universelle et d'un plan. In-32 de 88 p. Paris, imp. Malverge et Dubourg.

— Paris-charmant, journal illustré des modes nouvelles, paraissant tous les mois. Grand in-4° à 3 col., 8 p. Paris, imp. Debons et Cie.

Première année, n° 1, du 1er sept. 1878.

— Paris en poche, Guide Conty, précédé de Deux mots sur l'Exposition universelle. 8e édition. Petit in-18 de 324 p. avec fig. et annonces. Paris, imp. Chaix et Cie.

— Paris en 1878. Histoire des rues et monuments. 1er arrondissement, Louvre. In-8° de VIII-115 p. avec vign. Paris, imp. Gineste et Lécluse.

L'ouvrage se composera de 21 livraisons et formera 2 vol.

— Paris, 1878, par Deroy. Paris, imp. lith. Lemercier et Cie.

— Paris-miniature. Paris, chrom. Monrocq, J. Gaultier.

— Pavillon japonais à l'Exposition. Paris, imp. lith. Frick.

— Petit (le) Guide de l'Exposition universelle 1878. Avec un plan du Champ-de-Mars et du Trocadéro. In-16 de 31 p. Paris, imp. Brière.

— Petit (le) Parisien, drôleries du jour, almanach chantant pour 1879. In-4° à 2 col. de 8 p. avec vign. Paris, Ratier.

— Plan de l'Exposition universelle de 1878. Paris, imp. lith. Becquet.

— Plan de l'Exposition universelle de 1878, dressé d'après les documents officiels. Paris, imp. lith. Monrocq; J. Gaultier.

— Plan de l'Exposition universelle de 1878, entouré des pavillons des différentes puissances. Paris, chrom. Monrocq.

— Plan de Paris, par de Bastors. Paris, imp. lith. Becquet.

— Plan de Paris, par Pellegrin. Paris, chromolith. Ehrard.

— Plan de Paris. Souvenir de l'Exposition de 1878. Paris, imp. lith. Romanet.

— Plan de Saint-Denis, près Paris, dressé par A. Thirion, gravé par R. Hausermann. Paris, Saingt.

— Plan général de l'Exposition universelle. Paris, chrom. Depoix et Lefèvre.

— Plan-guide des omnibus et tramways. Plan complet de l'Exposition universelle de 1878. Paris, Bernard.

— Plan-guide monumental de Paris. Paris, chrom. Monrocq; A. Hautecœur et Mme Richard.

— Plan pittoresque pratique de la grande Exposition universelle de 1878. Paris, Bès et Dubreuil, imprim-édit.

— Plan-programme de la fête nationale du 30 juin 1878. Paris, imp. lith. Hermet.

— Plano de la seccion española en la Exposicion universal de Paris de 1878. Paris, impr. lith. Brière.

— Potiquet (A.). — Notice sur l'église de Magny-en-Vexin. 2e édition. In-8° de 35 p. Paris, impr. Jousset.

— Programme du jeu des eaux du parc de Versailles. In-12 de 20 p. avec vign. Versailles, imp. Cerf et fils.

— Récit de la bataille de Champigny (30 novembre et 2 décembre 1870). In-16 de 31 p. Paris, impr. De Soye et fils.

— Reiset. — Notice des dessins, cartons, pastels, miniatures et émaux exposés dans les salles du 1er et du 2e étage au musée national du Louvre. 1re partie : Écoles d'Italie, allemande, flamande et hollandaise ; précédée d'une introduction historique et du résumé de l'inventaire général des dessins ; par M. Reiset, directeur des musées nationaux. In-12 de CXII-411 p. Paris, impr. de Mourgues frères.

— Réseau des omnibus et tramways de Paris. Paris, imp. lith. Lefman et Cie.

— Ris-Paquot. — Origine et priviléges de la manufacture royale de porcelaine de Vincennes et de Sèvres, réédités d'après les arrêts du Conseil d'Etat du 19 août 1753 et du 16 mai 1784, suivis de 345 marques et monogrammes avec leurs couleurs. In-12 de XV-84 p. Paris, Simon.

— Rivet (G.). — Victor Hugo chez lui ; édition illustrée d'une eau-forte. In-18 jésus, 320 p. Paris, Dreyfous.

— Rolland. — Notice biographique sur les derniers moments et les vertus de M. l'abbé Bécourt, curé de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, à Paris, tué le 27 mai 1871 en haine de la foi. In-18 de 23 p. Paris, impr. Soussens et Cie.

— Rudler (H.). — Note sur le montage des constructions métalliques de l'Exposition universelle de 1878. In-8° de 25 pages et 4 pl. Paris, impr. Capiomont et Renault.

Extrait des Mémoires de la Société des ingénieurs civils.

— Rue (la) des Nations à l'Exposition de 1878. Paris, imp. lith. Mouillot.

— Saint-Joanny (D. G.). — Registre des délibérations et ordonnances des marchands merciers de Paris (1596-1696). Manuscrit incendié aux archives de la ville le 24 mai 1871, reconstitué avec préface et notes appendices. Petit in-8° de 307 p. Paris, Willem.

— Simon (J.). — Le Gouvernement de M. Thiers (8 février 1871-24 mai 1873). 2 vol. in-8° de 938 p. Paris, C. Lévy.

— Soulié (Eud.). — Notice des peintures et sculptures placées dans

les appartements et jardins des palais de Trianon. In-12 de XXIV-46 p. Paris, Mourgues frères.

— Souvenir de l'Exposition universelle. Paris, 1878. Paris, chrom. Monrocq; Bès et Dubreuil.

— Souvenir de l'Exposition universelle de 1878 (29 vues des principaux monuments de Paris). Paris, phot. Pignolet.

— Souvenir de l'Exposition universelle de 1878 et des Champs-Elysées, par l'ingénieur E. Pierotti. Paris, imp. lith. Lefebvre.

— Souvenir de Paris. Exposition universelle. Paris, imp. lith. Fournier.

— Souvenir du nouveau Bois de Boulogne. Vue à vol d'oiseau du Bois de Boulogne et de ses environs, par Guesnu. Paris, imp. lith. Geny-Gros.

— Souvenir du nouveau Paris : monuments, promenades, boulevards, rues principales. Plan simplifié pour se guider dans Paris. Imp. Monrocq (J. Gaultier).

— Star (R.). — La catastrophe de la rue Béranger. In-fol. de 1 p. avec fig. Paris, Matt.

— Succès (les) de Paris, grand almanach chantant pour 1879, contenant les chansons, romances, chansonnettes, etc., les plus en vogue. Gr. in-4° à 3 col. de 8 p. Paris, Lib. des Villes et des Campagnes.

— Supplément à l'Annuaire du département de l'Oise pour 1878. Changements survenus après l'impression dans les administrations municipales. In-8° de 29 p. Beauvais, impr. Père.

— Tableaux anciens et modernes exposés au profit du Musée des arts décoratifs (palais des Tuileries, pavillon de Flore). 1re série. In-16 de XXVII-59 p. Paris, impr. Mouillot.

— Théâtres (les) de Paris. Eaux-fortes par P. Loiseau-Rousseau (sommaire et 39 planches). Paris, impr. Beillet-Deviers.

— Thiers. — Lettre aux électeurs du IXe arrondissement, avec portrait par d'Harlingue, d'après Bonnat. In-8° de 31 p. Paris, impr. Alcan-Lévy.

— Thoinan (E.). — Un bisaïeul de Molière. Recherches sur les Mazuel, musiciens des XVIe et XVIIe siècles, alliés de la famille Poquelin. In-32 de 60 p. et grav. Paris, Claudin.

— Thuillier (L.). — Les Vingt arrondissements de Paris, plans et renseignements pratiques recueillis aux sources officielles. Ouvrage accompagné de 21 plans particuliers, d'un plan général et d'un plan des environs de Paris. In-8° de 16 p. Paris, Hachette et Cie.

— Tissandier (G.). — Le grand ballon captif à vapeur de M. Henry Giffard, cour des Tuileries. Paris, 1878. Avec de nombreuses illustrations, par Albert Tissandier. In-8° de 68 p. Paris, Masson.

— Tour (le) de l'Exposition en 80 couplets (en deux éditions), par un bourgeois de Pont-Arcy (H. B.). 1re édition. In-plano à 4 col. Paris, Peynot.

— Trocadéro (le). Lanterne de l'Exposition, nº 1. In-8º de 16 p. Paris, imp. Richard et Cie.

— Un voyage dans le ballon captif de la cour des Tuileries, construit par M. Giffard, ingénieur à Paris. In-plano avec vign. Paris, impr. Turfin et Juvet.

— Utilisation des eaux d'égout de la ville de Paris. Rapports et extraits des procès-verbaux des séances de la Société centrale d'horticulture de France (1870). 1er fascicule. In-8° de 24 p. Paris, impr. Donnaud.

— Vachon (M.). — Le château de Saint-Cloud, son histoire et son incendie en 1870; inventaire des œuvres d'art détruites, etc. In-18 jésus de 79 p. et 6 grav. Paris, imp. et lib. Quantin.

— Véritables (les) succès des théâtres et concerts de Paris. Almanach chantant pour 1879. Grand in-4° à 3 col. de 8 p. avec vignettes. Paris, Ratier.

— Vieux (le) Paris, ses derniers vestiges, dessinés d'après nature et gravés à l'eau-forte par J. Chauvet et E. Champollion. Notice par L.-V. Dufour, Parisien ; introduction par M. Paul Lacroix (bibliophile Jacob). 1re livraison. Gr. in-4º de 100 p. et 3 pl. Paris, Detaille.

— Voyage (un) dans le ballon captif de la cour des Tuileries, construit par M. Giffard, ingénieur à Paris. In-plano à 3 col., avec vign. Paris, imp. Turfin et Juvet.

— Vue de l'Exposition de 1878. Paris, imp. lith. Frick fils.

— Vue des principaux monuments de Paris (25 sujets). Paris, imp. lith. Becquet.

— Vue du palais du Trocadéro. Paris, chrom. Monrocq.

— Vue du palais du Trocadéro. Paris, imp. lith. Regnier.

— Vue générale de l'Exposition universelle de 1878, par Provost. Paris, imp. lith. Frick fils.

— Vue générale de l'Exposition universelle de 1878, prise au-dessus du nouveau pont de Passy. Paris, phot. Goupil et Cie.

— Vue générale de l'Exposition universelle de 1878, prise du dessus du nouveau pont de Passy. Paris, phot. L. Vallantin.

— Vues de l'Exposition. Paris, chrom. Becquet.

— Vues de l'Exposition (6 vues). Paris, chrom. Dangivillé.

— Vues de l'Exposition (20 sujets). Paris, chromolith. Leroy.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tenue à la Bibliothèque nationale le 13 Mai 1879.

Présidence de M. Alfred Maury, vice-président.

La séance est ouverte à 4 heures 1/2.

— M. Alfred Maury, vice-président, s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Les suites d'une maladie grave, au danger de laquelle je suis heureux de vous dire qu'il a tout à fait échappé, empêchent votre éminent président, M. V. Duruy, de vous adresser l'allocution d'usage dans cette séance annuelle ; et voilà ce qui m'oblige à prendre ici la parole.

« Votre bienveillance m'a appelé au bureau et, en vérité, j'avais bien peu de titres à un tel honneur. Vous êtes jeunes, sinon tous, comme individus, au moins comme société, et moi, ma carrière est déjà fort avancée. Chargé d'occupations diverses, je ne puis apporter à vos travaux la coopération que vous êtes en droit d'attendre de ceux auxquels vous décernez la présidence. J'ai fait plus de vœux pour l'avenir de votre Compagnie que je n'ai concouru à l'assurer. Ces vœux ils ont été du moins exaucés. Vous avez prospéré et prospéré rapidement. En moins de six années, vous avez fourni cinq excellents volumes de *Mémoires* et deux volumes de documents inédits, tout en publiant un intéressant *Bulletin*. Presque du premier bond, vous vous êtes élevés à la hauteur des Sociétés savantes les plus actives et les plus sérieuses de Paris, et Paris en compte un grand nombre.

« A quoi êtes-vous redevables de ce succès? En premier lieu, vous le

devez à ce goût de l'histoire qui devient de plus en plus vif et de plus en plus répandu dans notre pays. Les Français se montrent plus que jamais curieux de connaître leur passé. Le progrès de ce goût serait-il dû à ce que nous vieillissons comme nation?

« Le vieillard aime d'autant plus à parler de son enfance et de sa jeunesse qu'il en est plus éloigné; il se reporte d'autant plus au passé que l'avenir s'abrège et se resserre plus pour lui. Je ne veux pas croire que telle soit la cause de notre prédilection croissante pour l'histoire. La vie des nations n'a point comme celle des individus un terme inexorable, un maximum fixé à un petit nombre d'années, et l'on peut toujours espérer pour un peuple qui se sent vaillant et fort de longs jours, quelque prolongée qu'ait été déjà son existence, quelque antique que soit son berceau! La vie des nations est comme celle de notre terre. La verdeur et l'épanouissement du printemps reparaissent périodiquement après la torpeur et le froid de l'hiver; et au lendemain d'une apparente décrépitude on retrouve la vigueur et l'éclat de la jeunesse!

« Nous aimons l'histoire, Messieurs, parce qu'elle est un enseignement et un plaisir, parce qu'elle nous donne des leçons de conduite et nous fait assister à l'émouvant et captivant spectacle d'événements de toute sorte. Nous aimons l'histoire de notre pays, parce qu'elle nous déroule les titres de noblesse de notre grande famille, la généalogie de nos mœurs et de nos institutions. Ce goût instinctif n'aurait pas toutefois suffi pour assurer le succès de notre Société. Ce n'est pas assez d'aimer, il faut encore réussir en amour. Il y a des amours malheureux, même des mariages d'inclination qui finissent par la séparation de corps ou le divorce. Il est nécessaire, pour que les unions soient heureuses, que les conjoints apportent des qualités solides et une réelle entente du ménage. Pour cultiver l'histoire avec profit, pour en agrandir le domaine et en grossir les ressources, il faut un travail sérieux, intelligent, des habitudes de précision et de critique, des scrupules d'exactitude et d'attention capables de donner aux documents qu'on publie toute la valeur désirables et propre à commander la confiance chez ceux qui les interrogent. C'est ce que vous avez compris et telle a été la cause principale de votre rapide développement. Les jeunes et actifs travailleurs qui furent les fondateurs de votre association avaient puisé dans l'étude des vieilles chartes, dans le maniement des documents originaux, dans des investigations patientes sur les textes du moyen âge, cette méthode sévère et ce sens critique auxquels les sciences historiques doivent de si remarquables progrès. Nous ne nous contentons plus aujourd'hui d'à peu près, nous voulons vérifier, contrôler les témoignages contemporains, et, en complétant les récits de nos devanciers, y corriger ce que leur négligence ou leur ignorance a laissé échapper. Ce même

besoin de rigueur et de minutieuse précision que les sciences physiques portent dans leurs expérimentations et qui leur fait reprendre ce qu'on croyait avoir achevé au siècle dernier, aborder avec des méthodes nouvelles l'examen des phénomènes, l'érudition l'a introduit dans ses travaux. Vos publications, Messieurs, sont la preuve que vous marchez dans cette voie.

« La matière qui fait l'objet de vos labeurs est riche ; elle est presque inépuisable. Si l'histoire de plusieurs de nos villes de France peut remplir de longues suites de volumes et donner naissance à des monographies sans nombre, que ne peut pas fournir l'histoire de Paris, cette capitale qui, à raison de la tendance centralisatrice de notre pays, résuma si souvent l'histoire de la France entière, qui l'a absorbée parfois au point de faire croire que Paris est toute la France? L'histoire de Paris et de la contrée qui l'environne est simultanément une histoire générale et une histoire locale. Cette ville a poursuivi une double existence, l'une comme siège du gouvernement de la France, l'autre comme agrégation urbaine. A Paris, l'État s'est fréquemment confondu avec la municipalité, et les émeutes des rues ont été plus d'une fois des révolutions politiques et sociales. Quelles annales offrent plus d'intérêt, quelle histoire abonde plus en épisodes et en piquants détails que celle de notre cité! Nous devons d'ailleurs d'autant plus nous hâter d'en combler les lacunes, rechercher les faits et les témoignages qui s'y rapportent, que chaque jour nous voyons disparaître les vestiges du passé et tomber sous la pioche du démolisseur les monuments qui en perpétuaient le souvenir. Il n'y a pas de ville dont le sol ait été plus complètement et plus fréquemment renouvelé, dont l'aspect ait plus changé avec les siècles. Quel contraste entre la Lutèce de César ou de Julien et le Paris sous Charles V, entre la ville qu'assiégeaient les Normands et celle que Louis XVI environnait d'une enceinte dont les gens de ma génération ont vu abattre les portes! Après tant d'embellissements et d'assainissements, que reste-t-il du Paris dont M. A. Bonnardot a patiemment recueilli les plans, en particulier de ce Paris du XVIe siècle que nous a dessiné topographiquement le précieux monument découvert à Bâle et dont l'un de nos plus zélés collègues vous entretenait naguère, dans le Paris tout formé d'avenues, de boulevards, de squares, percé de larges voies, que nous admirons aujourd'hui? Et cependant, malgré ces transformations successives, Paris demeure toujours Paris. C'est qu'effectivement ce qui fait Paris, ce n'est pas telle ou telle place, telle ou telle église, tel ou tel palais, ce ne sont pas les pierres dont ses édifices sont construits. De même que dans notre corps, toutes les parties se renouvellent incessamment par un travail graduel d'élimination et que cependant notre personnalité demeure avec sa merveilleuse unité, Paris, tout en changeant ses enceintes, reconstruisant

ses maisons, modifiant sa distribution et se donnant à chaque époque des institutions nouvelles, conserve son identité; car une même tradition se continue, un même génie réside chez ses habitants; une constante solidarité y lie les générations les unes aux autres. C'est ce Paris que chaque siècle métamorphose, et qui garde cependant comme la même âme et le même cœur, dont vous faites l'histoire, dont vous composez pièce à pièce la longue biographie. Vous recherchez tout ce qui peut en faire revivre le passé, ou pour parler plus exactement, les passés, et votre érudition ressuscite ce que le temps croyait avoir anéanti.

« Le temps, il va vite parmi nous. Si nous écrivons lentement ce qu'il a fait, il ne demande que peu d'instants pour fournir matière à de gros volumes. Monuments et individus se renouvellent rapidement, et dans ce renouvellement nous avons aussi, hélas! notre place. La mort a fauché largement dans notre Société et j'ai le triste devoir, en terminant cette allocution, de vous rappeler ceux que nous avons perdus depuis la séance générale de l'an dernier.

« Et tout d'abord je mentionnerai la perte la plus récente et qui est pour nous une des plus douloureuses, car elle nous atteint doublement, puisque en même temps qu'elle nous prive d'un de nos plus savants collègues, elle frappe dans sa filiale affection un des plus jeunes fondateurs de cette Compagnie. M. Ferdinand de Lasteyrie est mort hier, après de longues et cruelles souffrances qui n'étaient pourtant pas parvenues à arrêter l'activité de sa belle intelligence et à ralentir les mouvements de son grand cœur. Il avait cultivé les arts et l'archéologie avec éclat. On lui doit une *Histoire de la peinture sur verre*, demeurée classique, une foule de mémoires et de dissertations qu'il a réunis et qui se font remarquer par la solidité de l'érudition et la justesse du coup d'œil de l'antiquaire. Ces travaux lui avaient ouvert les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Il n'a pas cessé de s'intéresser à tout ce qui touche à l'histoire de notre département qu'il représenta pendant plusieurs années libéralement et loyalement dans nos assemblées parlementaires, à la Chambre des députés, sous le gouvernement de Juillet, à l'Assemblée constituante de 1848 et à l'Assemblée législative. Après cet homme de bien, cet excellent citoyen, dont je m'honore d'avoir été l'ami, je citerai deux autres membres de notre Société ayant aussi appartenu aux arts, deux artistes éminents, M. Eugène Millet, architecte du gouvernement, qui a laissé dans plusieurs édifices construits ou restaurés par lui l'empreinte de son goût et la preuve de son talent, et M. Albert Barre, graveur général des monnaies, héritier d'un nom qui avait déjà marqué dans la gravure en médailles et qu'il a dignement porté. Je pourrais aussi donner la qualité d'artiste à un autre collègue que la mort a prématurément frappé, M. Ernest Lacan,

sous-bibliothécaire de la ville de Paris, qui s'était beaucoup occupé de photographie; il a fourni au *Moniteur universel* et à divers recueils d'intéressants et judicieux articles. A côté de ces trois noms, s'en placent trois autres qui furent ceux d'amateurs distingués des études historiques et dont le zèle pour nos travaux s'est maintes fois manifesté. M. Louis Aubrelicque, conseiller général du département de l'Oise, sénateur de la République à la création de ce corps politique, ancien maire de Compiègne, a défendu dans nos assemblées et nos conseils administratifs les intérêts de l'histoire et de l'archéologie, comme ceux de l'ordre et de la liberté. M. le dr Adolphe de Bouis a montré pour tout ce qui touche aux études de l'histoire de France un dévouement qui ne s'est jamais démenti. Il avait recueilli avec passion les documents manuscrits propres à l'éclairer et formé ainsi une vaste collection de cartulaires, de pièces originales, d'autographes, de transcriptions dont il a fait don par testament tant à la Bibliothèque nationale de Paris qu'à celle de Rouen. M. le comte de Béhague était un savant bibliophile qui s'était composé une riche collection de gravures fort prisée de tous les connaisseurs. Dans ce triste nécrologe, je dois inscrire encore M. Maurice Champion, syndic du commerce des charbons de Paris, auquel on doit sur l'histoire des grandes inondations de la France et en particulier sur celles du bassin de la Seine un livre rempli de recherches curieuses. Nous sommes redevables de publications non moins intéressantes à un autre de nos collègues qui s'est éteint l'an dernier, M. Charles Brunet. Il avait fait de l'histoire de notre grande Révolution une étude approfondie et donné sur quelques-uns des hommes qui y jouèrent un rôle d'excellentes monographies; mais ce qui doit lui mériter ici une mention spéciale, c'est la bibliographie des ouvrages concernant Paris qu'il avait patiemment dressée. Enfin je prononcerai les noms de M. Benjamin Guénot et de M. Robert Colman, qui s'étaient fait inscrire sur notre liste et dont la mort nous inspire de sincères regrets.

« Tous ces collègues ont, à des titres divers, avec des aptitudes variées et dans la mesure de leurs connaissances spéciales et de leurs forces, concouru à jeter les bases de l'œuvre que vous poursuivez. Gardons pieusement leur souvenir, car faire acte de reconnaissance est une partie du devoir de l'historien. L'histoire n'a-t-elle pas pour but d'éterniser les services rendus par les générations écoulées? L'un des plus nobles et des plus féconds enseignements qu'elle nous donne, c'est de nous inculquer le respect de ce qui n'est plus; elle nous fait comme les pontifes du culte qu'on doit à ses pères et que nous avons le devoir de transmettre à ceux qui nous suivent. »

— M. Paul Viollet, secrétaire, donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

« Permettez-moi de remplir en commençant ce rapport un double devoir : M. Léopold Delisle veut bien depuis notre fondation nous donner ici chaque année l'hospitalité ; M. Alfred Maury nous la donne avec la même bienveillance pour nos séances mensuelles aux Archives nationales. Ainsi nous pouvons dire que sans M. Léopold Delisle et sans M. Alfred Maury, notre Société aurait bien difficilement traversé ces premières années d'existence, elle leur doit en grande partie ce qu'elle est aujourd'hui, et je pense être aujourd'hui votre interprète à tous en exprimant à nos deux éminents président et ancien président notre vive reconnaissance.

« En vous rendant compte l'année dernière de nos travaux et de nos projets, j'exprimais l'espoir d'une amélioration qui me paraissait certaine et qui, en effet, s'est réalisée. Nos Bulletins ont été plus réguliers que précédemment ; notre volume de Mémoires est depuis longtemps entre vos mains. Notre collection de Documents compte déjà deux volumes, elle s'est ouverte, il est vrai, par un retard très marqué sur nos prévisions ; mais ce n'étaient, Messieurs, que des prévisions. Votre Conseil n'a jamais eu la pensée de donner à cette troisième série la régularité des deux autres. Il n'oserait mettre annuellement à la charge de la Société cette dépense nouvelle.

« Nous devons ce progrès au zèle de M. Longnon, l'infatigable secrétaire du Comité de publication, à la collaboration de M. A. Chevalier qui a bien voulu, pendant tout le cours de cette année, apporter à M. Longnon une aide très utile. Malheureusement cette collaboration dévouée ne pourra continuer. M. A. Chevalier, appelé en province, n'habite plus Paris, et j'ai le regret de ne le pas voir aujourd'hui au milieu de nous pour lui adresser nos remercîments.

« Vous savez, Messieurs, que nos travaux naissent de votre libre choix et que, sur ce terrain de l'histoire parisienne, nous contribuons tous à peu près à la manière des chercheurs innombrables de tout ordre et de toute province qui, en ce siècle d'efforts, travaillent sans se connaître, à la grande œuvre commune. Pour nous, à la vérité, nous nous connaissons, et c'est pourquoi nous nous sommes réunis. Nous avons voulu nous rapprocher et nous porter un mutuel secours, mais nous n'avons point pour cela abdiqué notre liberté ; celle-ci porte ses fruits. Elle répartit nos travaux mieux que ne le pourrait faire le plan le mieux conçu, le plus rigoureux.

« Le xve siècle offre à l'érudition une étonnante abondance de documents, et si nous entreprenions de distribuer systématiquement à l'avance nos recherches et nos études, nous lui attribuerions certainement une place considérable. De lui-même il se la fait et nous livre chaque année une part de ses richesses.

« Le premier volume de notre série de *Documents*, qui était déjà presque entièrement imprimé au mois de mai 1878, lui est consacré, je l'ai brièvement résumé dans mon rapport de l'année dernière. Ce sont les chartes de l'occupation anglaise de Paris au xve siècle. Cette triste période a trouvé cette année parmi nous un nouvel historien. M. Flammermont nous a fait connaître le sort misérable de la ville et de la campagne de Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent-Ans. Guerre civile et guerre étrangère, dévastations armagnaques, bourguignonnes ou anglaises, les oppresseurs changent le nom et le drapeau, l'oppression ne change pas. En ces crises effroyables, en ces chaos douloureux, l'homme monte très haut ou descend très bas. Déjà vil il s'avilit, déjà haut il grandit, et c'est pourquoi Senlis nous offre, à la même page de son histoire, de tristes épisodes et de nobles exemples.

« Un sentiment de pieuse reconnaissance engage les érudits à recueillir les moindres documents qui se rattachent de quelque manière à la glorieuse et pure mémoire de Jeanne d'Arc. M. Luce nous a communiqué quelques pièces d'archives qui jettent ici une lumière nouvelle : ils nous font bien connaître la pénurie du trésor anglais à Paris au moment du procès de la Pucelle.

« Après l'histoire politique, l'histoire de l'instruction publique, l'histoire de la police parisienne occupent cette année une grande place dans nos Mémoires.

« M. Aug. Rey nous a fait connaître l'état de l'instruction primaire à Saint-Prix (canton de Montmorency) depuis 1668. Son travail nous offre un spécimen intéressant et précis de ce que l'ancien régime avait fait pour l'instruction des campagnes. On pourrait en établissant un nombre considérable de statistiques de ce genre dresser un tableau rétrospectif très sûr de l'état de l'instruction primaire en France pendant les deux derniers siècles et résoudre sans contestation possible ce problème aujourd'hui encore si controversé. M. Aug. Rey établit, chiffres en main, que l'instruction primaire suivit au xviiie siècle à Saint-Prix un progrès à peu près continu. Les maîtres et les maîtresses du dernier siècle y avaient fait à moitié ce que nous achevons.

« De l'école pacifique de Saint-Prix où enseigne pendant 86 ans la dynastie des demoiselles Campion et où à travers toutes les constitutions, à travers tous les régimes, Jean Gilbert, de 1759 à 1808, professe méthodiquement la lecture, l'écriture, le calcul et même l'orthographe, transportons-nous à Paris, dans les bureaux de la police : la scène est moins champêtre, le tableau moins tranquille. C'est Jean-Baptiste-Charles Le Maire, conseiller du roi, commissaire au Châtelet de Paris, qui en 1770 a tracé sur les ordres de M. de Sartine cet exposé très complet et vraiment très piquant. Il fut originairement destiné à l'impératrice Marie-Thérèse, qui l'avait fait demander à

M. de Sartine par l'ambassadeur Mercy-Argenteau. De cette police du xviiie siècle procède directement l'institution qu'organisa Napoléon en l'an VIII. Je n'en suis pas surpris. Ni Napoléon, ni la police n'échappent à cette loi générale qui se dégage à chaque page des enseignements de l'histoire ; on n'invente rien, on ne crée rien tout d'une pièce, pas plus le Code civil que la préfecture de police. Le présent procède nécessairement du passé.

« Nous devons à M. Gazier la publication du rapport de M. Le Maire.

« M. Marchegay nous a communiqué quelques chartes qui concernent l'histoire de diverses possessions de l'abbaye de Saint-Florent dans l'Ile-de-France. Ces chartes parisiennes, conservées la plupart dans les dépôts angevins, ne se seraient pas offertes facilement à nos investigations, si M. Marchegay n'avait eu la bonne pensée de les réunir et de nous les faire connaître.

« M. Duplomb a tracé l'histoire de l'Hôtel de la Marine construit par Gabriel (1760-1772), primitivement garde-meuble de la couronne, et où la Convention installa l'Hôtel de la Marine.

« Enfin M. Robert de Lasteyrie n'a point dédaigné de nous faire connaître l'histoire d'un couteau, couteau très vénérable et qui produit d'excellents titres de noblesse, déjà examinés par l'illustre Lebeuf et par M. Chabouillet. M. de Lasteyrie recule la date de ce couteau jusqu'à la fin du xie siècle.

« L'archéologie, la topographie, l'histoire des mœurs ont été, dans le *Bulletin*, l'objet de communications dues à MM. Leguay, Léopold Hugo, A. Longnon, baron J. Pichon, Marcel, S. Luce, L. Delisle, Hoffbauer, F. de Guilhermy, Th. Vacquer, L. Douet d'Arcq, Bonnardot, L.-C. Fagniez, Robert Mowat, R. de Lasteyrie, Tisserand, Bournon, Cousin.

« Le second volume de notre série de *Documents* est consacré, comme vous le savez, aux comédiens du roi de la troupe française pendant les deux derniers siècles ; ce n'est point une histoire de la Comédie française que M. Campardon a voulu écrire ; ces documents, recueillis au cours de longues et patientes investigations, serviront surtout à la biographie, à l'histoire anecdotique et morale des artistes de la Comédie française ; ils nous montrent souvent, comme le dit M. Campardon, le comédien dépouillé du prestige de la scène, et en proie à tous les désagréments, à tous les ridicules, à toutes les tristesses de la vie humaine. C'est une contribution à l'histoire des mœurs en même temps qu'à l'histoire des artistes.

« Mais j'ai assez parlé des publications terminées, il est temps de vous faire connaître nos projets.

« Nos prochains volumes de Mémoires contiendraient les essais suivants :

« Barthélemy (A. de). — *La colonne de Catherine de Médicis à la Halle au blé.*

« Bournon (F.). — *L'hôtel royal de Saint-Pol.*

« Chevalier (A.). — *Un charlatan du XVIIIe siècle. Le grand Thomas.*

« Fagniez (G.). — *Journal parisien de Versoris* (1519-1530).

« Gazier (A.). — *La guerre des farines.*

« Lasteyrie (R. de). — *Voyage de Thomas Coryate à Paris.*

« Le Caron (Fr.). — *Origines de la municipalité parisienne.*

« Longnon (A.). — *Les comtes et les prévôts, le comté et la prévôté de Paris.*

« Luce (S.). — *Documents nouveaux sur Étienne Marcel.*

« Miller (E.). — *Poème héroï-comique concernant la journée du 2 juillet 1652.*

« Roulland (L.). — *La foire Saint-Germain au XVIIe et au XVIIIe siècle.*

« Ruble (A. de). — *Deux épisodes de la vie de François de Montmorency, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France.*

« Le Journal Parisien des règnes de Charles VI et de Charles VII, destiné à notre prochain volume de Documents, est sous presse. M. Tuetey met la dernière main à la préface. »

— M. de Laborde, trésorier de la Société, donne lecture de l'état des finances, arrêté au 30 avril 1879. Voici le résumé de son rapport :

3e Exercice (1876).

Recettes		9,815f 90c
Dépenses		8,232 90
Le 3e Exercice (1876) s'était clos par un excédant de		1,583 » »

4e Exercice (1877).

Recettes.

Les recettes se sont élevées à la somme de		11,496 45
Excédant du 3e Exercice (1876)	1,583 » »	
Cotisations	7,909 20	
Encouragement ministériel	300 » »	
Souscription ministérielle	510 » »	
Ventes par le libraire	1,013 50	
Intérêts des sommes capitalisées	180 75	
Total	11,496 45	

Dépenses.

Les dépenses ont atteint le chiffre de		10,361 30
Correspondance et administration	675 35	

Frais d'impression	7,249 95	
Honoraires des auteurs	1,172 » »	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction .	600 » »	
Sommes capitalisées	664 » »	
Total.	10,361 30	
Le 4e Exercice (1877) se clôt par un excédant de . . .		1,135 15

5e Exercice (1878).

Recettes perçues (jusqu'au 30 avril 1879).

Les recettes perçues se sont élevées à la somme de . .		10,983 80
Excédant du 4e Exercice (1877)	1,135 15	
Cotisations	7,186 40	
Encouragement ministériel	1,000 » »	
Souscription ministérielle	510 » »	
Ventes par le libraire	957 75	
Intérêts des sommes capitalisées	194 50	
Total.	10,983 80	

Recettes prévues.

Les recettes prévues s'élèvent à la somme de		347 30
Cotisations	347 30	
Total.	347 30	
Total des recettes.		11,331 10

Dépenses soldées (jusqu'au 30 avril 1879).

Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de.		9,530 70
Correspondance et administration	560 20	
Frais d'impression.	6,787 65	
Honoraires des auteurs.	1,248 » »	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction .	600 » »	
Sommes capitalisées	334 85	
Total.	9,530 70	

Dépenses prévues.

Les dépenses prévues atteignent le chiffre de.		10 40
Correspondance et administration	10 40	
Total.	10 40	
Total des dépenses.		9,541 10

Recettes.	11,331 10
Dépenses.	9,541 10
Le 5e Exercice (1878) se clora par un excédant de. . .	1,790 » »

6e Exercice (1879).

Recettes perçues (jusqu'au 30 avril 1879).

Les recettes perçues se sont élevées à la somme de . .		951 30
Cotisations	951 30	
Total.	951 30	

Recettes prévues.

Les recettes prévues s'élèvent à la somme de.		9,988 70
Excédant prévu du 5e Exercice (1878). . .	1,790 » »	
Cotisations	6,492 70	
Encouragement ministériel	300 » »	
Souscription ministérielle	510 » »	
Ventes par le libraire.	702 » »	
Intérêts des sommes capitalisées.	194 » »	
Total.	9,988 70	
Total des recettes.		10,940 » »

Dépenses soldées (jusqu'au 30 avril 1879).

Les dépenses soldées ont atteint le chiffre de.		732 15
Correspondance et administration	132 15	
Honoraires des auteurs (Documents) . . .	600 » »	
Total.	732 15	

Dépenses prévues.

Les dépenses prévues atteignent le chiffre de.		9,907 85
Correspondance et administration	532 85	
Frais d'impression	8,125 » »	
Honoraires des auteurs (Mémoires). . . .	650 » »	
Honoraires du secrétaire de la Rédaction. .	600 » »	
Total.	9,907 85	
Total des dépenses.		10,640 » »

Recettes.	10,940 » »
Dépenses.	10,640 » »
Le 6e Exercice (1879) se clora par un excédant de. . .	300 » »

Nous avions exprimé la crainte, l'an dernier, de voir l'Exercice 1879 se clore par un déficit. Il est permis aujourd'hui d'espérer que cet Exercice se soldera par un excédant de recettes grâce à l'encouragement ministériel de 1,000 fr. qui nous a été gracieusement accordé en 1878.

Recettes	depuis l'origine de la Société jusqu'au	47,826 90
Dépenses	30 avril 1879	46,154 65
Reste en caisse au 30 avril 1879.		1,672 25

— L'assemblée procède à l'élection de douze membres du Conseil d'administration en remplacement de MM. A. Bonnardot, L. Delisle, L. Douët d'Arcq, E. Egger, G. Fagniez, A. Giry, A. Laverne, S. Luce, G. Monod, A. de Montaiglon, L.-M. Tisserand, Th. Vacquer, sortant en 1879.

Sont élus : MM. A. Bonnardot, L. Delisle, L. Douët d'Arcq, G. Fagniez, A. Giry, A. Laverne, S. Luce, G. Monod, A. de Montaiglon, L.-M. Tisserand, Th. Vacquer.

Communications.

M. le Président dit que M. Gazier, inscrit à l'ordre du jour pour une lecture sur la Guerre des Farines en mai 1775, ne pourra prendre la parole : le manuscrit de M. Gazier, remis au Comité de publication, n'a pas été apporté. M. le Président se fait l'interprète de tous en exprimant ses regrets à M. Gazier.

— La parole est à M. Vacquer qui donne lecture d'une notice sur une partie du musée parisien de l'hôtel Carnavalet.

— La séance est levée à 5 heures 1/2.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 19 Mai 1879.

Présidence de M. V. Duruy, président.

La séance est ouverte à 4 heures 20 minutes.

— En présence du secrétaire et du secrétaire-adjoint empêchés, M. Longnon donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 avril et de l'assemblée générale du 13 mai.

— Le Conseil prononce l'admission de :

612. M. Lorain (Paul-Jean-Baptiste), présenté par MM. Cousin et Vacquer.

613. M. le comte Pozzo di Borgo, présenté par MM. le comte de Pange et Champion.

— M. le président rappelle que l'objet principal de la réunion est l'élection du Bureau et des Comités pour l'exercice 1879-1880.

Élection du Bureau. Sont élus : Président, M. Alfred Maury. — Vice-président, M. Egger. — Trésorier-bibliothécaire, M. le marquis de Laborde. — Secrétaire-archiviste, M. Paul Viollet. — Secrétaire-adjoint, M. Fagniez.

Élection du Comité des fonds. Sont élus : MM. Boulay de la Meurthe, Laloy, Tisserand et baron de Watteville.

Élection du Comité de publication. Sont élus : MM. Anatole de Barthélemy, J. Cousin, L. Delisle, G. Fagniez, R. de Lasteyrie, A. Longnon et A. de Longpérier.

Communications.

La lecture du procès-verbal de la séance du 13 mai donne à M. Édouard Fournier l'occasion de répondre à la demande formulée par M. J. Cousin au sujet d'une estampe représentant Jodelet s'échappant d'un édifice embrasé, en produisant ce passage de l'*Épître dédicatoire à la duchesse du Maine* (signée Mervesin) qui accompagne une *Histoire de la poésie française*, publiée en 1706 (in-12), et qu'il a déjà signalé dans l'Introduction aux *Chansons de Gautier Garguille* (p. cx) : « Après que Corneille eut fait sa *Mélite*, il la donna aux comédiens de Rouen ; Mondory, qui en étoit le chef, connut que cette pièce seroit bien reçue à Paris, il y vint avec sa troupe pour la représenter ; il s'établit au Marais dans la rue Grenier-Saint-Lazare. Quelque temps après, le jeu de paume dans lequel on représentoit la comédie fut entièrement brûlé et Mgr le duc d'Orléans le fit rebâtir, mais cette troupe se dispersa bientôt après et les principaux acteurs entrèrent bientôt dans celle de l'hôtel de Bourgogne. »

A l'occasion de ce tripot ou jeu de paume de la rue Grenier-Saint-Lazare, M. Longnon rappelle que déjà, en 1427, un jeu de paume, l'un des plus célèbres du Paris d'alors, existait dans la rue Grenier-Saint-Lazare, à l'enseigne du Petit-Temple ; le fait, dit-il, est attesté par un passage bien connu du *Journal parisien* attribué par lui à Jean Beaurigout, curé de Saint-Nicolas-des-Champs.

— M. Egger rectifie comme suit l'indication donnée par lui à la dernière séance du Conseil, relativement au canon du Palais-Royal : Ἑρμῆς ὁ λογιος *(le Mercure savant)* imprimé à Vienne, numéro du 15 janvier 1811, rapporte qu' « on a placé depuis peu en haut du toit du Palais-Royal un petit canon muni d'une lentille qui, au moment du passage du soleil au Méridien, met le feu à la lumière du canon et annonce ainsi *à toute la ville* l'heure de midi. »

M. Édouard Fournier dit que le canon du Palais-Royal existait déjà avant la Révolution. Il cite, à l'appui de cette affirmation, le quatrain suivant de l'abbé Delille qui se trouve dans les *Mémoires secrets* sous la date du 1er novembre 1787 :

Dans ce jardin tout se rencontre,
Excepté l'ombrage et les fleurs,
Si l'on y dérègle ses mœurs,
Du moins on y règle sa montre.

— M. le président annonce au Conseil que, sur la demande de M. Vacquer, il avait un moment pensé à solliciter de l'administration

préfectorale l'autorisation de publier les rapports adressés au préfet de la Seine, par notre confrère, sur la surveillance archéologique des fouilles de la ville de Paris ; mais l'annonce donnée par plusieurs journaux d'un projet de gazette municipale qui serait l'organe de la municipalité parisienne lui a fait ajourner cette démarche.

— La séance est levée à 5 heures 1/4.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 10 Juin 1879.

Présidence de M. Alfred MAURY, président.

M. Alfred Maury remercie au nom du Conseil M. Victor Duruy du zèle et du dévouement avec lesquels il a bien voulu diriger les travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler. L'assemblée s'associe unanimement à ces paroles.

M. le Président dit qu'il est lui-même extrêmement sensible à l'honneur que le Conseil lui a fait dans la dernière séance, en lui confiant les fonctions de président; il s'excuse de ne pouvoir malheureusement assister aux séances aussi régulièrement qu'il le désirerait.

— Le Conseil prononce l'admission de :

614. M. l'abbé BERNARD.
615. M. DROUARD.
616. M. le comte Alphonse de LA GUÈRE.
617. M. G. de COURCEL.
618. M. Maurice DAVANNE.
619. M. G. BAPST.

— M. Douët d'Arcq donne lecture d'une lettre de rémission pour un meurtre commis en 1469 dans les étuves de la rue Beaubourg à Paris.

— M. Longnon dit qu'il croit être aujourd'hui en mesure de prouver l'identité du Girard de Roussillon des chansons de geste avec Girard II, comte de Paris, identification qu'il avait déjà soupçonnée (*Girard de Roussillon dans l'histoire*, p. 39). Ce point sera développé dans une étude sur les comtes de Paris que M. Longnon destine à nos *Mémoires*.

— M. Viollet fait savoir qu'il a eu l'occasion d'étudier un manuscrit des *Établissements de saint Louis*, conservé à l'hôtel de ville de Beauvais, et que ce manuscrit, le plus important de tous, offre des particularités très caractéristiques qui confirment les conclusions précédemment communiquées à la Société ; la comparaison des manuscrits et en particulier l'étude de celui qui depuis le commencement du XIVe siècle est conservé à l'hôtel de ville de Beauvais prouvent que les chapitres

1-7 du l. Ier des *Établissements* contiennent le texte de l'ordonnance de saint Louis contre les duels, et le texte de l'ordonnance du même prince sur la procédure au Châtelet de Paris ; les chapitres 8-168 du même livre contiennent le texte d'une coutume d'Anjou ou plutôt de Touraine-Anjou, le l. II une coutume d'Orléans, le ms. de Beauvais, dans l'ordonnance relative au prévôt de Paris, n'ajoute pas les mots *d'Orléans :* il se rapproche donc du texte original; à l'inverse, dans le livre II d'origine orléanaise, ce ms. n'ajoute pas à la formule primitive « *selon l'usage d'Orlenois* » les mots *et de Paris :* ici encore il représente le texte primitif. Enfin, il contient pour ce livre orléanais des passages qui manquent ailleurs et qui sont originaux. — Par suite d'une erreur de copie, les chapitres 8-168 du livre Ier manquent dans ce ms.; mais cette partie de l'œuvre est visée dans le livre II, et elle est appelée *usage de Toureinne :* or on a en effet des raisons intrinsèques pour assigner à cette partie du livre Ier une origine tourangaine-angevine. Tout se réunit donc pour donner un prix singulier au manuscrit de Beauvais.

— M. V. Duruy rappelle que l'échange de nos *Bulletins* contre les publications des sociétés historiques de l'Ile-de-France a été proposé dans une de nos dernières séances et renvoyé à l'examen du Comité de publication. Le Comité, qui n'a pas encore pu se réunir, sera convoqué avant la prochaine séance et fera son rapport sur cette question et sur les autres affaires qu'il a été chargé d'étudier.

— La séance est levée à 5 heures.

II.

VARIÉTÉS.

HISTOIRES TRAGIQUES ARRIVÉES A PARIS DE 1633 A 1639.

La Bibliothèque de la Ville possède un petit manuscrit provenant de la collection de M. Albert de la Fizelière ; c'est le journal d'un bourgeois de Lisieux, — un médecin peut-être, — relatif aux événements qui se sont accomplis de 1660 à 1671. L'auteur note les faits dont il est témoin dans sa province et y ajoute les événements ou incidents qui lui sont signalés de la Cour et de Paris par ses amis et correspondants. Ce manuscrit est donc surtout curieux au point de vue de l'histoire locale. Mais le bourgeois de Lisieux, qui avait vécu à Paris de 1633 à 1639, — probablement pendant le cours de ses études, — avait laissé en tête de son registre un cahier blanc, qu'il s'est amusé à remplir plus tard du récit des aventures tragiques advenues de son temps dans la capitale et au dénouement desquelles il n'avait pas manqué

d'assister en écolier friand de ces belles pendaisons et exécutions qui comptaient jadis parmi les menus spectacles de la rue, de ces exécutions si communes qu'elles constituaient avec les parades des charlatans la principale distraction des badauds, lesquels s'offraient ainsi, comme les spectateurs de l'hôtel de Bourgogne, la tragédie après la comédie, la petite pièce avant la grande, sans que l'impression en fût beaucoup plus sensible.

Nous avons pensé que ces *faits divers* rétrospectifs intéresseraient peut-être nos lecteurs et nous les transcrivons sans rien changer au style naïf du *reporter :* nous supprimerons seulement les moralités dont il se croit obligé d'accompagner chacune de ses relations, sans doute à l'usage de ses enfants, auxquels il destinait cette sorte de *morale en actions*, en contre-partie.

J. C.

I.

Histoire véritable arrivée à Paris au mois de février 1633.

Un jeune homme de grande maison, ayant toujours vécu dans les délices et les mauvaises compagnies, est saisi d'une fièvre dont la violence lui donne la peur de la mort, et cette peur l'oblige de penser à sa conscience. Mille remords de ses crimes passés le tenaillant, il demande M. Bernard pour lui confesser ses péchés. Ce confesseur, estant venu, le console fort doucement et lui fait espérer merveilles des miséricordes de Dieu. Ce jeune libertin qui, pendant sa santé, avoit hanté des athées et des huguenots, dist à son confesseur qu'il s'estonnoit pourquoi nous avions des images dans nos églises, veu que Dieu l'avoit défendu. M. Bernard lui fit voir aussitost que Dieu défendoit les idoles et non pas les images. Enfin il se confesse et tesmoigne, du moins en apparence, avoir de sensibles regrets de ses crimes passés, et reçoit par après le sacré corps de Jésus-Christ qu'il adora en toute humilité. Son confesseur et toute l'assistance furent ravis de la conversion de ce jeune homme qu'ils cognoissoient pour un abominable..... qui pendant sa santé s'estoit plongé dans tous les vices imaginables. M. Bernard, pressé de voir d'autres malades, le laisse en cet estat dans l'espérance qu'il avoit qu'il mourroit comme un saint. Mais les jugements de Dieu sont estranges. Le confesseur estant parti, un compagnon de débauche de ce malade vient pour le visiter et lui parle longtemps ; puis il sort. A même temps on entend ce malade jeter des cris étranges et vomir d'horribles blasphèmes contre son confesseur. On va chercher le confesseur qui revient promptement. Il veut parler à ce malade pour le remettre au chemin du salut : ce fut alors que ce meschant redoubla ses blasphesmes, l'appelant un sorcier, un endiablé, un enragé, qui l'avoit obligé de confesser des crimes qu'il ne devoit pas dire. Après que ce bon confesseur (qui luy parloit avec toutes les douceurs imaginables et les larmes aux yeux) eut veu que c'estoit perdre temps de luy représenter

les miséricordes de Dieu envers les âmes pescheresses, il use de sévérité et lui dépeint les châtiments affreux dont il afflige pour une éternité les âmes qui méprisent sa grace et son pardon. Ce misérable, au lieu d'estre touché d'un repentir extrême par l'appréhension des horribles tourments qu'on lui représentoit, entra dans une rage si extraordinaire que, faisant un effort pour se jeter hors de son lit, à dessein d'estrangler son confesseur, on l'arrêta de force. Ses yeux parurent aussitôt tout ensanglantés, sa face toute plombée ; et puis, hurlant d'une estrange façon, il vomist ces derniers blasphesmes : « Je renie Dieu de toutes mes affections ; je renie Jésus-Christ d'aussi « bon cœur ; je renie sa mère et tous les saints du paradis ! » — Achevant ces paroles, la langue lui sort de la bouche tirée de plus d'un grand pied ; le corps lui devient noir comme un charbon esteint ; et puis, faisant mille grimaces et autant de tournoiemens d'yeux qui glaçoient le sang dans les veines de tous les assistans, il mourut aussitost et rendit une puanteur si extraordinaire que tout le monde abandonna la chambre.

Nous ne scaurions pas ceste histoire, sans que le confesseur nous l'a luy-mesme racontée. On ne la veut pas publier, d'autant que ce désespéré estoit d'une grande maison.

II.

Autre histoire arrivée à Paris l'an 1633.

Un estranger, estant logé au faubourg Saint-Germain dans une hostellerie, receut en un matin quatre cents pistoles. Son hoste, le sachant, entra le mesme soir en la chambre de l'estranger et l'assassina cruellement pour avoir son argent. La femme de ce misérable assassin ayant sceu que son mari avoit commis un acte si noir, envoya chercher un médecin qui entretenoit cette femme pour scavoir ce qu'ils feroient de ce mort. Le médecin donna avis qu'on le coupast par morceaux afin qu'il ne fust pas recogneu et qu'on le portast dans la Seine. Cela fut faict ; mais Dieu ne permist pas qu'un crime si exécrable fust longtemps caché. Car une des jambes de ce mort ayant été le lendemain trouvée sur le bord de la Seine, ayant encore une botte chaussée, le monde s'y amassa à la foule, et le cordonnier qui, deux jours auparavant la mort de l'estranger, lui avoit porté des bottes, recogneut celle de ceste jambe et dit tout haut qu'il scavoit bien qui estoit celuy-là qu'on avoit assassiné et coupé en morceaux. La justice en fut advertie, elle interrogea le cordonnier qui enseigna le lieu où estoit logé l'estranger. La justice y alla la force en main. Le maistre du logis s'estoit sauvé. La femme fut arrestée, le médecin et la servante du logis qui confessèrent le crime. La servante qui n'estoit pas coupable de la mort fut condamnée d'estre pendue pour avoir porté le

corps par pièces dans la Seine ; et la femme et le médecin condamnés d'être au pied de la potence pendant l'exécution de ceste misérable. On les eust aussi bien condamnés que la servante, mais la femme appartenoit à des personnes de condition et le médecin avoit de grands amis.

J'ai veu faire la dissection du corps de ceste misérable servante dans la chambre des chirurgiens.

III.

Autre histoire d'un curé assassiné dans son lit à Paris en 1633.

Le curé de Sainte-Opportune à Paris, homme scavant et bien vivant, mais par trop amateur des biens temporels, avoit amassé trente ou quarante mille livres qu'il avoit en réserve. Une nuit de l'hiver, estant dans un profond sommeil, cinq ou six voleurs trouvèrent moyen d'ouvrir les portes et d'entrer dans sa chambre, où, l'ayant trouvé dans son lit fort endormi, ils le roulèrent dans les linceuls et dans la couverture, et puis l'assassinèrent à coups de marteau. Il y avoit un jeune garçon, son serviteur, couché près de sa chambre, que les voleurs assassinèrent aussy et le jetèrent dans les lieux secrets du mesme logis, afin de faire croire, ce serviteur ne se trouvant plus, que luy-mesme avoit fait le coup.

Après ce funeste carnage, les voleurs ouvrirent le buffet où l'argent estoit en réserve, dont ils emportèrent la meilleure partie.

Le lendemain, comme on voyoit que M. le Curé manquoit de venir à l'église, on alla voir à son logis s'il n'estoit point malade ; mais en approchant de son lit, on le trouva baigné dans son sang et la tête toute cassée.

Les auteurs de ce crime ont esté impunis jusqu'à trois ans après, qu'ils continuèrent tousjours à voler aux environs de Paris. Mais Dieu, qui tost ou tard sait bien punir les criminels, permist qu'ils furent pris pour d'autres voleries et furent condamnés d'estre rompus tout vifs en la place de Grève, où j'en vis exécuter deux en l'an mil six cent trente-six. Le jour précédent on en avoit fait mourir deux ; et une malheureuse femme, qui s'estoit accostée avec eux, confessa en mourant qu'elle avoit tué neuf personnes à coups de couteau, pendant que ces voleurs les tenoient sur les grands chemins pour les voler.

IV.

Histoire d'un homme de Valongne exécuté à Paris en l'an 1636.

Un homme de Valongne, ayant assassiné son frère dans son pays, vint à Paris pour eschapper le chastiment du fratricide qu'il avoit commis. Il prist condition chez un meunier dans un moulin près de

Paris, où il servit un temps. Un jour, estant venu se promener à Paris, il alla boire dans un cabaret, où ayant beu jusques à s'yvrer, il voulut sortir sans payer. La maistresse du cabaret le voulant empescher de sortir, il la frappa d'un soufflet. Le maistre du logis entendant la voix de sa femme qui s'escria, vint au secours pour arrester ce malheureux yvrongne ; lequel, tirant un couteau de sa poche, il en donna dans le ventre du cabaretier, dont il mourut incontinent après. Ce meurtrier fust arresté tout aussitost et mis entre les mains des juges qui firent son procès et le condamnèrent d'estre pendu et estranglé. Ce patient estant à l'eschelle cria tout haut qu'il avoit bien mérité un supplice plus cruel d'autant qu'il y avoit dix ans qu'il avoit malheureusement assassiné son frère.

V.

Histoire d'une damoiselle assassinée par quatre jeunes gentilshommes, dont trois furent rompus sur la roue l'an 1636.

Un chevalier de Malthe, ayant débauché une jeune damoiselle, la retenoit chez lui pour en abuser plus facilement. Ce chevalier, ayant un jour esté commandé du roy d'aller en quelque voyage de quinze jours ou trois semaines, laissa son propre nepveu à la maison avec la damoiselle. Ce chevalier estant parti, son nepveu devint si fort amoureux de la damoiselle qu'il ne put luy céler sa passion ; mais la damoiselle l'ayant refusé plusieurs fois, ce jeune passionné fist dessein de l'obliger de s'aller promener avec luy à la campagne. Et pour luy faire croire qu'il n'avoit point dessein d'attenter à sa personne, il pria trois jeunes gentilshommes d'estre de la partie. Cette malheureuse, ne prévoyant pas sa perte, se laissa vaincre aux prières de cet amant, et s'en alla un jour avec luy et ses trois autres camarades à deux ou trois lieues de Paris, chez un laboureur de sa cognoissance qui les receut très bien et qui leur donna un petit logis à part pour passer deux ou trois jours. Tout ce temps se passa dans les ris, les jeux et la bonne chère, et tous ces quatre jeunes hommes firent dessein ensemble de jouir tous de ladite damoiselle ou de gré ou de force. Enfin ayant assouvi tous leur sale passion, ils se persuadèrent que la damoiselle se plaindroit au chevalier à son retour de la violence qui luy avoit esté faite ; pourquoy ils conclurent ensemble de l'assassiner pendant la nuit. Comme elle fut donc endormie, un des quatre luy passa une corde au col, et les trois, à mesme temps, se prindrent à tirer la corde afin de l'estrangler. Ce fust alors que ceste malheureuse, qui avoit la voix étouffée fist son pouvoir pour eschapper à la mort ; mais en vain, car ces barbares, ne la pouvant pas estrangler si aisément comme ils croyoient, un d'eux mist l'épée à la main et luy donna plusieurs coups dans le corps dont elle mourut. Or de peur

que le laboureur ne s'aperceust du meurtre, ils jetèrent le corps par une fenestre qui donnoit sur la campagne. Le lendemain, de grand matin, ils firent habiller l'un des jeunes hommes des mesmes habits de la damoiselle et luy mirent sa coiffe sur la teste et son masque sur le visage, et sortirent en cet estat de chez le laboureur après l'avoir remercié. Ce laboureur ne s'aperceut de rien. Aussitost qu'ils feurent sortis, ils allèrent prendre ce corps, et l'ayant porté dans les blés qui, pour lors, estoient grands, ils l'enterrèrent et s'en retournèrent à Paris.

Enfin le chevalier revint et s'informa tout aussitost où estoit sa damoiselle. Chacun luy respondoit qu'on ne le savoit pas et qu'elle estoit partie il y avoit déjà quelque temps. Le chevalier menaça furieusement tous ses domestiques. Un laquais saisi d'espouvante luy dit que son nepveu avoit mené la damoyselle à la campagne et que depuis on ne l'avoit point revue. Le chevalier fait venir son nepveu et luy demande ce qu'il en avoit fait, le menaçant de luy donner d'un coup de pistollet s'il ne disoit la vérité. La conscience et la peur obligèrent ce nepveu à confesser toute l'histoire au chevalier, qui feust cent fois tenté de tuer l'auteur du meurtre. Mais il se contenta de bailler quelque argent à ce misérable assassin et luy commanda de sortir de France et de n'y jamais rentrer; autrement qu'il le feroit rouer tout vif. Le nepveu partit aussitost. Le chevalier ayant donné advis à la justice de cest assassinat, on prist à mesme jour les trois autres complices, lesquels ayant confessé un crime si horrible furent condamnés d'estre rompus tout vifs en Grève.

Le plus jeune des trois, fils d'un conseiller de Bordeaux ou de Thoulouse, avoit parfaitement bien estudié, et les deux aultres estoient gentilshommes bien faits et de bonne maison. Je les ai veu rompre tous trois l'an 1636.

VI.

Histoire d'un conseiller, de sa femme et de sa damoiselle assassinés par un valet de chambre à Paris en 1636.

Un conseiller, fort desbauché et du tout adonné aux sales voluptés de la chair, s'estant servi quelques années d'un valet de chambre, le chassa un matin sans luy vouloir payer ses gages. Ce jeune homme ne put trouver condition et mangea en peu de temps ce qu'il avoit d'argent. Se voyant donc réduit dans la nécessité, il retourne à son maistre luy demander ses gages, luy représentant la nécessité où il estoit réduit. Ce maistre impitoyable le menaça de luy faire donner cent coups d'estrivière s'il restoit dans sa maison, et l'en repoussa rudement. Le valet de chambre, au désespoir, revint le lendemain de grand matin, entra dans la maison, et comme il montoit à la chambre

du conseiller, la damoiselle servante le rencontrant à l'escalier le voulut empescher de force. Il mist aussitost l'espée à la main et la blessa griesvement. La femme du conseiller accourut au bruit, laquelle voulant aborder ce valet demi-enragé, il luy donna de l'espée dans le corps et la tua sur la place. Puis, entrant dans la chambre du conseiller qui estoit encore au lit, il luy donna tant de coups qu'il en mourust peu après sans estre regretté de personne.

Cet assassin voulant prendre la fuite feut arresté. La justice le condamna d'avoir le poing coupé, de faire réparation et d'estre rompu vif devant la maison où il avoit commis le meurtre. Il tesmoigna mourir fort satisfait, puisqu'il avoit (comme il disoit) purgé la terre d'un monstre horrible avant que de mourir.

Cette histoire arriva au faubourg Sainct-Germain en l'an 1636.

(*La fin au prochain Bulletin.*)

LES STATUES DE L'HOTEL DE VILLE.

L'administration préfectorale de la Seine vient de soumettre aux membres du Comité des inscriptions parisiennes la liste suivante, adoptée récemment par le Conseil municipal et publiée par *le Temps* dans le numéro du 16 août 1879. Nous ne croyons pas inutile de la reproduire ici en appelant sur elle l'attention des membres de la Société de l'histoire de Paris et en les priant de vouloir bien adresser au Comité les rectifications qui pourraient y être faites relativement aux noms, prénoms et dates de naissance ou de mort des 105 Parisiens composant cette liste. On nous fait savoir que l'exclusion ne sera prononcée que pour ceux de ces personnages dont la naissance hors Paris ou de sa banlieue pourrait être prouvée.

Voici la liste, telle qu'elle a été définitivement adoptée par le Conseil municipal, des statues qui seront placées sur les façades du nouvel Hôtel de Ville. Les personnages choisis sont tous nés à Paris, à l'exception de l'architecte Boccador, né en Italie ; ils sont au nombre de cent six, savoir :

Alembert (Jean Lerond, dit d'), né en 1717, mort en 1783, savant et philosophe. Associé à Diderot pour la publication de l'*Encyclopédie*.

Anville (Jean-Baptiste Bourguignon d'), 1697-1782. Géographe célèbre.

Arnault (Antoine-Vincent), 1766-1836. Poète tragique et littérateur.

Argenson (Marc-René Voyer, marquis d'), 1693-1757. Philosophe, homme de lettres, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Bachelier (Jean-Jacques), 1721-1805. Peintre.

Ballin (Claude), 1615-1678. Orfèvre renommé. Ses ouvrages, d'une magnificence singulière, furent vendus, pour la plupart, afin de subvenir aux dépenses des guerres de Louis XIV.

Bailly (Jean-Sylvain), 1726-1793. Savant illustre. Premier maire de Paris sous la Révolution.

Beaumarchais (Pierre-Augustin Caron, dit de), 1732-1799. Auteur du *Barbier de Séville* et du *Mariage de Figaro.*

Béranger (Pierre-Jean de), 1780-1857. Chansonnier populaire.

Berryer (Pierre-Antoine), 1790-1868. Avocat et orateur illustre.

Biot (Jean-Baptiste), 1774-1862. Géomètre et physicien.

Boccador (Dominique). Architecte du premier Hôtel de Ville, en 1533.

Boileau-Despréaux (Nicolas), 1636-1711. Auteur des *Satires,* du *Lutrin*, etc.

Boyleaux (Estienne). Prévôt des marchands, qui a vécu au treizième siècle.

Boucher (François), 1703-1770. Peintre de bergeries.

Bougainville (Louis-Antoine de), 1729-1811. Célèbre navigateur, membre de l'Académie des sciences.

Boule ou Boulle (André-Charles), 1642-1732. Maître ébéniste renommé.

Budé (Guillaume), 1467-1540. Prévôt des marchands en 1522, érudit, fondateur du Collège de France.

Bullant (Jean), mort en 1578, date de naissance inconnue. Architecte des Tuileries.

Burnouf (Eugène), 1801-1852. Orientaliste.

Camus (Armand-Gaston), 1730-1804. Avocat, érudit, conventionnel, conservateur des archives.

Cassini de Thury (César-François), 1714-1784. Astronome.

Catinat (Nicolas de), 1637-1712. Maréchal de France (connu dans l'histoire sous le surnom de « Père la Pensée »).

Cavaignac (Éléonore-Louis-Godefroy), 1801-1845. Journaliste républicain.

Chardin (Jean-Baptiste-Siméon), 1699-1777. Peintre de genre.

Clairaut (Alexis-Claude), 1713-1765. Géomètre et astronome.

Cochin (Charles-Nicolas), 1715-1790. Graveur. D'une famille qui a fourni plusieurs artistes distingués.

Corot (Jean-Baptiste-Camille), 1796-1876. Peintre paysagiste.

Courier (Paul-Louis), 1772-1825. Pamphlétaire, helléniste.

Daubigny (Charles-François), 1817-1877. Peintre paysagiste.

David (Jacques-Louis), 1748-1825. Peintre, chef d'école. Conventionnel, mort en exil, à Bruxelles.

Delacroix (François-Victor-Eugène), 1792-1863. Peintre, chef d'école.

Decamps (Alexandre-Gabriel), 1802-1860. Peintre.

Didot (Firmin), 1764-1836. Imprimeur, inventeur du stéréotypage, éditeur célèbre. Député sous la Restauration. D'une famille d'imprimeurs célèbres.

Dumoulin (Charles), 1500-1566. Jurisconsulte. Auteur d'un *Commentaire sur la coutume de Paris* et d'écrits sur la cour de Rome.

Estienne (Henri, fils de Robert), 1528-1598. Imprimeur, grand érudit. Auteur du *Thesaurus linguæ græcæ* et d'un grand nombre de traductions et d'éditions.

Estoile (Pierre de L'), 1546-1611. Chroniqueur des règnes de Henri III et Henri IV.

Fagon (Gui, dit Gui-Crescent), 1638-1718. Médecin, botaniste, l'un de ceux qui soutinrent les premiers la circulation du sang.

Foucault (Jean-Bernard-Léon), 1819-1868. Physicien. On lui doit la démonstration du mouvement terrestre et de la rotation du globe.

Fourcroy (Antoine-François), 1755-1809. Chimiste et naturaliste.

Fréret (Nicolas), 1688-1749. Un des plus illustres savants que la France ait produits. Chronologiste, géographe, philosophe, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, philologue, orientaliste.

Gabriel (Jacques-Ange), 1699-1782. Architecte.

Mme Geoffrin (Marie-Thérèse Rodet), 1699-1777. Amie des encyclopédistes.

Goujon (Jean), né vers 1515, mort le 24 août 1572, victime du massacre de la Saint-Barthélemy. Sculpteur et architecte.

Gros (Antoine-Jean), 1771-1835. Peintre d'histoire.

Halévy (Jacques-François-Fromental-Élie), 1797-1862. Compositeur de musique, auteur de la *Juive*, de la *Reine de Chypre*, etc.

Harlay (Achille de), 1536-1616. Érudit. Premier président du Parlement de Paris.

Hérault de Séchelles (Marie-Jean), 1760-1794. Magistrat. Conventionnel. Orateur célèbre.

Herold (Louis-Joseph-Ferdinand), 1791-1833. Compositeur de musique. Auteur de *Zampa*, du *Pré aux Clercs*, etc.

Jacquemont (Victor), 1801-1832. Botaniste distingué.

La Bruyère (Jean de), 1645-1696. Auteur des *Caractères*. C'est par erreur que des biographes le font naître à Dourdan. Il est de Paris.

Lallier (Michel de). Prévôt des marchands en 1436-1437. A chassé les Anglais de Paris.

Lancret (Nicolas), 1590-1643. Peintre de fêtes galantes.

La Rochefoucauld (François, duc de), 1613-1680. Auteur des *Maximes*.

Lavoisier (Antoine-Laurent), 1743-1794. Fondateur de la chimie.

Mme Lebrun (Marie-Louise-Élisabeth Vigée), 1755-1842. Peintre de portraits.

Lebrun (Charles), 1619[-1690]. Peintre des batailles d'Alexandre.

Ledru-Rollin (Alexandre-Auguste), 1807-1874. Avocat, membre du gouvernement provisoire de 1848 ; l'un des principaux fondateurs du suffrage universel.

Lekain (Henri-Louis Cain, dit), 1728-1778. Tragédien célèbre.

Lenoir (Marie-Alexandre), 1761-1839. Archéologue. Fondateur du Musée des monuments français.

Lenôtre (André), 1612-1700. Architecte. Décorateur de jardins (les Tuileries, Versailles, Saint-Cloud, Saint-Germain, etc.).

Lescot (Pierre), 1510-1578. Architecte du Louvre et de la fontaine des Innocents.

Lesueur (Eustache), 1616[-1655]. Peintre.

Malebranche (Nicolas), 1638-1715. Philosophe célèbre.

Mansart ou Mansard (Jules Hardouin, dit), 1646-1708. Architecte de la place Vendôme, de l'hôtel des Invalides et du palais de Versailles.

Marivaux (Pierre de Chamblain de), 1688-1763. Auteur dramatique.

Michelet (Jules), né en 1798. Historien.

Miron (François), mort en 1609. Prévôt des marchands en 1604-1605.

Molé (Mathieu), 1584-1656. Magistrat éminent, premier président du Parlement de Paris.

Molière (Jean-Baptiste Poquelin, dit), né le 15 janvier 1622, rue Saint-Honoré, au coin de la rue des Vieilles-Étuves (actuellement rue Sauval). Mort le 16 février 1673, rue Richelieu. Auteur du *Misanthrope*, de *Tartuffe*, etc.

Montreuil (Pierre de), mort en 1264. Architecte.

Musset (Louis-Charles-Alfred de), 1810-1854. Poète.

Pache (Jean-Nicolas), 1746-1823. Maire de Paris, ministre de la guerre.

Pasquier (Étienne), 1529-1615. Jurisconsulte, érudit et docte latiniste.

Perrault (Claude), 1613-1688. Architecte, auteur de la colonnade du Louvre.

Perrault (Charles), 1628-1703. Auteur des *Contes des fées*.

Perronnet (Jean-Rodolphe), 1708-1794. Ingénieur. Organisateur et directeur de l'École des ponts et chaussées.

Picard (Louis-Benoît), 1769-1828. Auteur comique.

Pigalle (Jean-Baptiste), 1714-1785. Sculpteur.

Pilon ou Pillon (Germain), 1535[-1590]. Sculpteur.

Quinault (Philippe), 1660-1688. Auteur de poèmes d'opéras.

Regnard (Jean-François), 1655-1709. Auteur du *Légataire universel,* etc.

Regnault (Alexandre-Georges-Henri), 1843-1871. Peintre, tué à Buzenval.

Richelieu (Armand-Jean du Plessis, duc de), 1583-1642. Cardinal. Premier ministre de Louis XIII.

Mme Roland de la Platrière (Manon-Jeanne Philippon), 1754-1793. Femme du ministre Roland, auteur de *Mémoires*, etc.

Rollin (Charles), 1661-1741. Pédagogue, historien, auteur du *Traité des Études.*

Rousseau (Théodore), 1812-1867. Peintre paysagiste.

Saint-Simon (Louis de Rouvray, duc de), 1675. Auteur des célèbres *Mémoires.*

Sand (Amantine-Lucile-Aurore Dupin, baronne Dudevant, dite George), 1804-1877. Auteur de romans.

Sauval (Henri), 1620-1670. Historien de Paris.

Scribe (Augustin-Eugène), 1791-1861. Vaudevilliste et librettiste.

Sedaine (Michel-Jean), 1719-1796. Architecte et auteur dramatique.

Mme de Sévigné (Marie de Rabutin-Chantal), 1626-1696. Auteur de *Lettres.*

Silvestre de Sacy (Antoine-Isaac), 1758-1838. Orientaliste célèbre.

Mme de Stael-Holstein (Anne-Louise-Germaine Necker), 1766-1817. Auteur de *Corinne,* des *Considérations sur la Révolution française,* etc.

Sue (Marie-Joseph, dit Eugène), 1801-1857. Auteur du *Juif Errant* et autres romans.

Talma (François-Joseph), 1763-1826. Tragédien.

Thou (Jacques-Auguste de), 1553-1616. Président du Parlement. Célèbre historien.

Tourville (Anne-Hilarion de Cotentin, comte de), 1642-1701. Marin célèbre.

Tronchet (François-Denis), 1726-1806. Jurisconsulte, l'un des quatre rédacteurs du Code civil, premier président de la Cour de cassation.

Turgot (Anne-Robert-Jacques), 1727-1781. Économiste.

Vernet (Émile-Jean-Horace), 1789-1863. Peintre d'histoire.

Villemain (Abel-François), 1790-1870. Professeur et critique littéraire.

Viole ou Violle (Pierre). Prévôt des marchands en 1533. Pose la première pierre de l'Hôtel de Ville.

Voltaire (François-Marie Arouet de), né à Paris le 20 février 1694

sur la paroisse de Saint-André-des-Arts. L'acte donne le 21 novembre comme date de la naissance. C'est Voltaire lui-même qui affirme être né le 29 février, en indiquant comme lieu de sa naissance Châtenay, près de Sceaux.

WILHEM (Guillaume-Louis BOCQUILLON, dit), [1781-1842]. Professeur de musique.

III.

CHRONIQUE.

Avril. — Inauguration par le Préfet de la Seine du marché de l'Ave-Maria (IVe arrondissement), construit d'après les plans et sous la direction de M. Magne, architecte, en vertu d'un décret du 15 février 1876. A cette occasion, notre confrère M. Minoret, adjoint au maire du IVe arrondissement, a prononcé un discours que nous reproduisons en partie :

..... M. le Préfet, nous sommes ici sur l'un des points les plus intéressants du vieux Paris, et les souvenirs historiques se pressent en foule autour de nous ; il suffit de lever les yeux pour les évoquer.

Devant vous, voici l'île Saint-Louis qui se couvrit de constructions dès le commencement du XVIIe siècle. Vous voyez au coin de la rue Poulletier l'hôtel de Tessé, dont la ville a fait une de ses plus belles écoles ; — à côté, l'hôtel Lauzun, où un amateur célèbre, M. le baron Pichon, a réuni un mobilier précieux du plus pur style Louis XIII et Louis XIV ; — à la pointe de l'île, l'hôtel Lambert nous rappelle que Voltaire y fut quelque temps l'hôte de la marquise du Châtelet.

A votre droite, voilà l'hôtel des archevêques de Sens, l'un des rares monuments du XVe siècle, avec ses tourelles, son portail, ses hautes fenêtres dentelées et, au fond de la cour, son donjon carré à créneaux et machicoulis. La reine Marguerite de Valois y habitait encore en 1606 et fit exécuter là, en pleine rue, devant le porche, un gentilhomme qui, la veille, avait tué en sa présence un de ses pages.

Le marché même que nous inaugurons est sur l'emplacement de l'hôtel des abbés de Barbeaux, et les fouilles ont fait découvrir des salles souterraines d'un beau style ogival.

Ce marché est adossé à la muraille de Philippe-Auguste, dont je vous montrerai tout-à-l'heure des vestiges bien reconnaissables. Ainsi nous sommes à la limite même de Paris en l'an 1200 ! — La muraille commençait à la rivière, à la tour *Barbeel sur l'yeau*, gagnait la rue Saint-Antoine, où s'ouvrait la fameuse porte Baudet, rendez-vous des nouvellistes parisiens sous saint Louis; — puis, inclinant vers le nord-ouest, s'ouvrant encore à la porte Barbette, elle atteignait l'entrée actuelle de la rue de Rambuteau, où, en face du Palais des Archives, on vient de dégager l'une des tours admirablement conservée.

Mais j'ai hâte d'arriver à un souvenir qui ne peut manquer d'exciter votre intérêt. A deux pas de nous, derrière ce mur, à la fin de 1644, Molière, plus riche d'espoir, de jeunesse et de gaîté que d'écus, — il avait alors 22 ans, — est venu tenter la fortune encore bien dure pour lui à cette époque! Il loua le jeu de paume de la Croix-Noire, situé le long de l'enceinte de Philippe-Auguste, et y installa sa troupe, l'*Illustre Théâtre*. Hélas! les spectateurs manquaient aux comédiens, malgré le titre pompeux qu'ils avaient pris et la protection illusoire de Gaston d'Orléans, car le pauvre Molière fut bientôt arrêté et traîné dans les prisons du Châtelet pour diverses dettes criardes : à une marchande, Jeanne Levé, 291 livres; — au linger Dubourg, 115 livres ; — enfin, ô comble de misère! 115 livres à Antoine Fausser, le fournisseur de chandelles de l'Illustre Théâtre. Je pourrai vous montrer la petite porte, l'étroite allée, où passèrent tant de fois Molière et la Béjart pour sortir du jeu de paume ; puis la maison où il demeurait, au coin de la rue de l'Ave-Maria [1] et de la rue des Jardins-Saint-Paul [2].

Moins d'un siècle auparavant (1553), était mort, dans cette petite rue des Jardins, un ancêtre de Molière, maître François Rabelais, et qui sait si ce ne fut pas dans la même maison ?

Au bout de la rue des Jardins-Saint-Paul et au-delà des terrains maintenant libres du couvent de l'Ave-Maria, voici l'ancienne maison-professe des Jésuites et son église Saint-Louis, construite aux frais de Louis XIII et de Richelieu. Les Jésuites ont fait place à l'un des établissements les plus utiles à toute cette région de Paris, le lycée Charlemagne, d'où sont sortis tant d'hommes éminents dans les lettres, les sciences, les arts, qu'il compte certes d'anciens élèves ici parmi ceux qui m'écoutent. Le lycée et l'église couvrent l'emplacement de l'hôtel de Montmorency et de l'hôtel du prévôt de Paris sous Charles V, le célèbre et malheureux Hugues Aubriot, enfermé par les fanatiques de son temps dans la Bastille qu'il avait fait construire pour un autre but. On voit dans le passage Charlemagne des restes charmants d'une partie de cet hôtel reconstruit à l'époque de la renaissance.

Le prévôt de Paris Hugues Aubriot me rappelle le nom d'un prévôt des marchands plus célèbre, plus malheureux encore, Étienne Marcel, nom cher à la municipalité parisienne. C'est à la porte Saint-Antoine qu'il fut massacré ; — c'est à la Culture-Sainte-Catherine, rue Saint-Antoine, que son corps fut exposé nu à tous les outrages ; — c'est au bout de la rue Saint-Paul que son cadavre défiguré fut jeté à la Seine.

J'ai nommé la rue Saint-Antoine. Que d'événements divers s'y sont passés! L'assassinat de Clisson par Pierre de Craon, au moment où il sortait de l'hôtel Saint-Paul ; — la fête donnée à Charles-Quint par François Ier en 1539 ; — la mort violente de Henri II au tournoi de 1559 ; — la Fronde ; — l'entrée triomphale du jeune roi Louis XIV avec la reine

1. Alors rue des Barrés.

2. Sur la topographie de ce point de l'ancien quartier Saint-Paul, voir : A. Bonnardot, *Dissertation sur les anciens plans de Paris*; Eud. Soulié, *Recherches sur Molière*; P. Collardeau, *La salle de théâtre de Molière au port Saint-Paul*.

Marie-Thérèse en 1660; — la prise de la Bastille. — Vous y verriez encore en la parcourant les plus beaux hôtels de Paris : l'hôtel de Mayenne, l'hôtel de Sully, beau entre tous, l'hôtel de Beauvais.

Je m'arrête, M. le Préfet; je crains d'être trop long, et je ne finirais pas si, — sans sortir de notre arrondissement, — je voulais vous parler de l'hôtel Saint-Paul, du palais des Tournelles, de l'Arsenal, de la place Royale ; des hôtels de Hollande et d'Effiat, rue Vieille-du-Temple ; de Lamoignon, rue Pavée ; de la Vieuxville, rue Saint-Paul ; de Fieubet, quai des Célestins ; d'Aumont, de Fourcy, rue de Jouy ; de Luxembourg, rue Geoffroy-l'Asnier ; du petit cloître des Billettes, qui ne peut tarder à disparaître, et de je ne sais combien de maisons particulières, curieuses à tant de titres.........

— 1er Mai. — Le Conseil municipal a condamné à mort la tour de l'église Saint-Roch. Construite en forme de campanile, en dehors de l'église, cette tour n'avait rien de disgracieux, sinon de très utile; et il est regrettable que le Conseil ait hésité devant les travaux de réparation que sa conservation nécessitait, paraît-il. Le côté oriental de l'église Saint-Roch, qui se trouve maintenant à découvert, est bien maussade et bien nu, et à défaut de cette tour qui l'égayait, il est désirable que des maisons riveraines de la rue des Pyramides le viennent promptement masquer. La démolition de la tour est en voie d'exécution.

— Nous avons vu figurer à l'Exposition de la ville de Paris en 1878 des projets de restauration du Donjon de Jean Sans-Peur qui nous ont charmé ; nous sera-t-il permis d'appeler l'attention de l'administration sur cette intéressante question, qui, aujourd'hui que l'école qui en entoure la base est complètement reconstruite dans un style qui ne jure point avec la construction féodale, reprend une grande actualité pour les archéologues ?

— 3 Mai. — Un arrêté préfectoral portant cette date a prescrit une enquête sur le projet de modification de l'alignement, sur la rue des Francs-Bourgeois, du mur du jardin de l'hôtel Carnavalet. Espérons que l'édilité ne va venir sous aucun prétexte rétrécir, fût-ce au nom du sacro-saint alignement lui-même, un édifice historique, qui en raison de sa gloire et de ses souvenirs, aussi bien que de sa valeur artistique, mérite bien, au titre de *propriété municipale* ou de *monument historique classé*, quelques immunités devant l'alignement.

— 6 Mai. — Le Conseil municipal autorise le nouveau service des grands omnibus à trois chevaux des boulevards.

— M. Giffard recommence les ascensions de son ballon captif dans la cour des Tuileries.

— Le pavillon de Flore est livré partiellement, depuis mai 1878, à la Société des Beaux-Arts appliqués à l'industrie qui y organise des expositions artistiques.

— 28 Mai. — Le Comité des inscriptions parisiennes, récemment institué par le Préfet de la Seine, constitue ses sous-commissions comme suit :

Inscriptions anciennes. MM. L. Delisle ; J. Quicherat; H. Cocheris ; H. Bordier, président ; A. Longnon, secrétaire ; Monval.

Inscriptions nouvelles. MM. G. Picot ; A. Joanne ; Lecanu ; Saint-Joanny, secrétaire ; Henri Martin, président ; Gréard.

Nomenclature topographique. MM. P. Lacroix, président ; A. Franklin ; J. Cousin ; J. Guiffrey, secrétaire ; E. Mareuse ; A. de Montaiglon ; L.-M. Tisserand ; Vacquer.

Exécution des inscriptions. MM. Ballu ; Ch. Garnier ; Boeswillwald ; Hochereau, président ; Nuitter, secrétaire.

— Juin. — On modifie en ce moment l'aspect du curieux petit hôtel qui dans la rue des Bourdonnais fait le coin de l'impasse du même nom (jadis cul-de-sac des Chieurs, puis des Chiens). Cette construction renaissance, assez caractéristique, a été souvent reproduite dans les revues d'architecture, et est bien connue par la tête en saillie qui en surmonte l'entrée et qui est l'ancienne *Barbe-d'Or* du célèbre marchand de soies et de galons *Barbier*, dont M. de Beauchesne dans son ouvrage sur Louis XVII a cité de curieuses notes de fournitures au Dauphin Louis XVII du Temple en 1793. Cette tête paraît du reste rapportée.

J. Romain Boulenger.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

— Actualité parisienne. Choix de chansons, romances, etc. In-12 de 72 p. avec vign. Paris, Ratier.

— Agenda à l'usage des commissaires-priseurs de Paris pour l'année 1879. In-18 de 244 p. Paris, imp. v[e] Renou, Maulde et Cock.

— Agenda des huissiers du département de la Seine. Année 1879. In-18 de 283 p. Paris, imp. v[e] Renou, Maulde et Cock.

— Almanach des Parisiennes ; par A. Grévin et A. Huart. 1879. 10[e] année. In-8° à 2 col. de 64 pages avec vignettes. Paris, impr. et libr. Plon et C[ie].

— Almanach de Versailles pour 1879. In-8° de 480 p. Versailles, Cerf et fils.

— Almanach et annuaire général du commerce de la charcuterie de la ville de Paris et de la banlieue. Année 1879. In-32 de 492 p. Paris, imp. Balitout, Questroy et C[ie].

— Almanach historique et anecdotique du département de Seine-et-Marne pour 1879. In-16 de 252 p. avec vign. Paris, Noblet.

— Almanach militaire pour 1879. Paris imprenable et la France invincible, par H. André. Avec carte gravée et coloriée des environs de Paris. In-8° de 16 p. Paris, imp. Robert et Buhl.

— Almanach parisien pour 1879. 18e année. In-16 de 117 p. avec vign. Paris, impr. et libr. Plon et Cie.

— Alphen (E.). — Enquête sur le baptême du roi Henri IV (1599), publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale. In-16 de xxii-10 p. Paris, Champion.

— Annuaire commercial, industriel, agricole et administratif du département de Seine-et-Marne pour 1879. 1re année. In-8° de iv-280 p. Melun, imp. Lebrun.

— Annuaire de la cour d'appel de Paris et des tribunaux de son ressort. 1879 (57e année). In-18 à 2 col. de 171 p. Paris, Marchal, Billard et Cie.

— Annuaire de l'Université catholique de Paris pour l'année académique 1878-1879. In-16 de 72 p. Paris, impr. Meroch.

— Annuaire de MM. les pâtissiers et boulangers-pâtissiers de Paris et banlieue de Paris. 1879. Par F. Pichon et Mennessier. In-16 de 39 p. Paris, imp. Morris père et fils.

— Annuaire des fonctionnaires du ministère des travaux publics en résidence à Paris, et des administrations ressortissant au ministère, par MM. Dubrot, Hérault et Lelong, huissiers du cabinet du ministre, 1879. In-12 de 171 p. Paris, imp. Goupy et Jourdan.

— Annuaire du diocèse de Paris pour l'an 1879 (3e année), contenant l'adresse particulière de chacun des membres du clergé résidant dans le diocèse de Paris. In-32, 256 p. Paris, Graud.

— Annuaire statistique de l'Oise et du diocèse de Beauvais, 1879, 54e année. In-8°, 695 p. Beauvais, imp. et libr. Père.

— Assainissement de la Seine, épuration et utilisation des eaux d'égout. Commission d'études. Rapport de la 1re sous-commission chargée d'étudier les procédés de culture horticole à l'aide des eaux d'égout (Préfecture de la Seine). In-8° de 27 pages et gravures. Paris, impr. Gauthier-Villars.

— Avenue (l') des Champs-Élysées, d'après Grandjean. Paris, photog. Goupil et Cie.

— Beauvilliers (M.). — La statue du Gladiateur au jardin anglais du palais de Fontainebleau. In-8° de 10 p. Meaux, impr. Destouches.

Extrait du Bulletin de la Société d'archéologie, etc. de Seine-et-Marne.

— Bernard (L.). — Chefs-d'œuvre de peinture au musée du Louvre. Ecole Italienne. Gr. in-8° de xxiv-230 p. et 56 grav. Paris, Loones.

Papier teinté.

— Beurmann (L. de) — Recherches sur la mortalité des femmes en couches dans les hôpitaux ; statistiques de l'hôpital Lariboisière (1874-1878) et de l'hôpital Cochin (1873-1877) ; par Ch.-Luc. de Beurmann, docteur en médecine. In-4°, 64 p. Saint-Quentin, imp. Moureau.

— Boislisle (A. de). — Les comptes d'une dame parisienne sous Louis XI (1463-1467). In-8°, 32 p. Paris, imp. Daupeley.

— Bourges (Isaac de). — Description des monuments de Paris. Introduction et notes par l'abbé Valentin Dufour. Petit in-8° écu de vii-161 p. avec pl. Paris, Quantin.

Ce petit volume est le début d'une *Collection des anciennes descriptions de Paris*, dont M. l'abbé Dufour a entrepris la publication. Le but que poursuit notre excellent confrère n'est pas, comme ce titre pourrait le faire supposer, de rééditer les grands travaux, moitié historiques, moitié descriptifs, de Sauval, de Brice ou de Piganiol de la Force. Ces ouvrages sont assez répandus, bien que le prix en augmente tous les jours, pour que chaque amateur parisien puisse en avoir un exemplaire dans sa bibliothèque. Ce que M. l'abbé Dufour s'est proposé, c'est de faire voir le jour aux descriptions de Paris du xvie et du xviie siècle qui sont demeurées inconnues ou qui sont tombées dans l'oubli. Quelques-unes n'ont jamais été imprimées, d'autres sont presque introuvables, d'autres enfin sont enfouies dans de gros traités scientifiques où nul ne songerait à les aller chercher. Leur commun caractère est donc la rareté ; elles y joignent le mérite de la brièveté, assez peu commun pour ce genre d'ouvrages ; de plus elles viennent combler, dans l'ordre chronologique, la lacune qui existe entre Corrozet et Germain Brice. Elles forment une série de tableaux peignant l'aspect de Paris à diverses époques, séparées entre elles par un intervalle moyen de dix années, pendant une des périodes les moins connues de son existence.

Le directeur de cette publication n'est pas de ceux qu'il est besoin de présenter aux lecteurs ; aucun de nous n'a pu rester étranger aux études de M. l'abbé Dufour sur les Charniers de Saint-Paul, sur la Danse macabre et le Calendrier des confréries.

Quant aux soins apportés à l'exécution matérielle, quant au choix du format, du papier et des caractères, ils répondent pleinement à la réputation que s'est faite l'imprimeur-éditeur, M. Quantin.

L'auteur du premier volume de la collection, Isaac de Bourges, était bénéficier de l'église métropolitaine de cette ville ; c'est tout ce qu'on sait de lui. Son livre, qui était resté jusqu'ici manuscrit, n'est pas daté, mais on peut déterminer avec assez de précision l'époque à laquelle il a été composé. Dans le chapitre consacré à Notre-Dame, il est question du caveau qui renferme les entrailles de Louis XIV, mort, comme chacun sait, le 1er septembre 1715. D'autre part, dans la description de la place des Victoires figurent, comme étant encore debout, les quatre groupes de colonnes surmontés de fanaux, qui furent démolis en 1718, au mois de janvier, croyons-nous.

Isaac de Bourges a, par conséquent, écrit son livre en 1716 ou en 1717. Son style est assez simple pour le temps, sa description est claire et en général exacte ; les détails qu'il donne sur l'Université sont particulièrement intéressants. En résumé, comme il le dit lui-même dans l'épître dédicatoire, il a fait « l'explication des magnificences dont Paris est rempli » dans un ouvrage « court, commode et portatif. »

M. Paul Lacroix a bien voulu écrire pour ce volume un avant-propos bibliographique plein d'érudition, et M. l'abbé Dufour y a ajouté une introduction contenant des renseignements fort utiles sur ce que l'on entendait, dans l'ancien droit canonique, par les mots de *bénéfice* et de *prébende*.

A. C.

— Bulletin de la Société académique de Laon. Tome XXI (années 1874, 1875) ; tome XXII (années 1875, 1876, 1877). 2 vol. in-8° de c-1006 p. Paris, Dumoulin.

— Bulletins et Mémoires de la Société médicale des hôpitaux de Paris. Tome XIV. 2e série. Année 1877. In-8° de 511 p. avec fig. Paris, Asselin.

— Cabrol (E.). — Etienne Marcel, prévôt des marchands ; drame en cinq actes et huit tableaux, en vers. Orné de 6 dessins fac-similé des miniatures des chroniques de Saint-Denis, etc. In-12 de 323 p. Paris, Jouaust.

— Carte routière, physique et administrative du département de l'Oise, dressée et dessinée sous la direction de M. Emm. Gavrel, augmentée par M. E. Vignon. Compiègne, impr. lith. Leroy.

— Catalogue de la deuxième exposition de l'Union des artistes-peintres, sculpteurs, etc., ouverte du 17 août au 14 septembre. In-12 de 23 p. Paris, impr. Pillet et Dumoulin.

— Catalogue d'estampes de différentes écoles des xviie, xviiie et xixe siècles; vues et plans de Paris et autres, etc., dont la vente aura lieu le 10 octobre 1878. In-8°, 12 pages. Paris, impr. veuves Renou, Maulde et Cock.

— Caudel. — Etude sur les principales voies romaines et gallo-romaines partant de Senlis. In-8° de 29 p. Tours, impr. Bouserez.

— Chateauminois (Mlle). — Souvenirs historiques du VIIIe arrondissement de Paris. In-18 jésus de 192 p. Paris, Hachette et Cie.

— Comptes-rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis. 2e série. Tome III (année 1877). In-8° de cv-383 p. et pl. Senlis, impr. Payen.

— Corlieu (A.). — L'Hôpital des cliniques de la Faculté de médecine de Paris. In-8° de 28 p. Paris, V.-A. Delahaye et Cie.

Extrait de la *France médicale*, n° 65 et suivants, 1878.

— Dodé (U.). — Question d'hygiène publique. Altération et insalubrité de la Seine par les eaux d'égout ; épuration et utilisation de ces eaux ; de leur innocuité par les irrigations sur le sol. Thèse pour le doctorat, présentée et soutenue à la Faculté de médecine de Paris. In-8° de 40 p. Paris, imp. Parent.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales, le 8 juillet 1879.

Présidence de M. Alfred Maury, président.

M. Egger s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

— Le Conseil prononce l'admission de :

620. M. Henri Delalain, imprimeur-libraire à Paris, présenté par MM. Egger et Cousin.

621. M. Bréard, à Louvres (Seine-et-Oise), présenté par MM. Imard et Champion.

— M. Emile Rivière, présent à la séance, fait part à la Société d'une découverte récente, celle de plusieurs tombes mérovingiennes, à Boutencourt, canton de Chaumont (Oise). D'après la note qui lui a été communiquée par un archéologue de Trie-Château, M. Alfred Fitan, ces sépultures, « situées sur le bord de la chaussée Brunehaut, « renfermaient, comme presque tous les tombeaux de cette époque, « des armes (lances et scramasax), des vases, etc. ; l'une d'elles contenait aussi une boucle de ceinturon ainsi que quelques ornements en « bronze damasquiné d'argent et rehaussés de petites pierres vertes. »

— M. Leguay, revenant sur une question traitée dans une des dernières séances, communique deux types de statuettes fausses analogues à l'exemplaire présenté à la Société par M. Dufour (de Corbeil). Ces statuettes sont en plomb : M. Leguay explique que le fabricant, pour donner un aspect de vétusté à ses produits, les arrose de vinaigre, puis les couvre de limaille de fer, les immerge dans l'eau et laisse sécher ; c'est ainsi qu'il obtient les petits objets, prétendus antiques, que la

Société peut examiner. M. Leguay ne connaît que les deux types qu'il soumet à nos confrères, il ne pense pas qu'il en existe un troisième. Il est cependant constaté que le modèle présenté par M. Dufour dans une autre séance présente quelques différences : c'est une variété qui aura été créée plus récemment par le fabricant.

— M. Longnon donne lecture d'un article de notre regretté confrère M. Ferdinand de Lasteyrie, sur le cimetière de Saint-Firmin, article qui a été trouvé dans les papiers de M. de Lasteyrie et qui était destiné par lui à nos publications (voir plus loin, p. 101).

A l'occasion de cette lecture, M. Edouard Fournier dit que la tombe de l'abbé Prévost doit certainement se trouver dans ce cimetière : l'abbé Prévost fut frappé d'apoplexie dans la forêt de Chantilly et transporté à Saint-Firmin où il mourut.

— M. Dufour (de Corbeil) communique un inventaire des ornements, livres, manuscrits de l'église Saint-Spire de Corbeil. Ce document, daté de 1424, appartient à la fabrique de cette église.

— M. le Président ayant demandé si quelqu'un des membres présents à la séance pourrait fournir des renseignements précis sur l'état actuel des ruines de l'abbaye de Barbeaux où était le tombeau de Louis VII, M. Leguay dit que les bâtiments de l'abbaye furent détruits pendant la période révolutionnaire, qu'il reste aujourd'hui une tourelle et dans cette tourelle un escalier en colimaçon à trois étages : cet escalier est en plâtre avec une petite latte pour chaque marche. On distingue les fondations d'un moulin. L'étang existe toujours.

— M. Edouard Fournier dit qu'il est intéressant de chercher dans l'histoire de la topographie parisienne l'explication de certains faits, de certains accidents qui se produisent de temps à autre dans Paris : ainsi, en ce moment, deux maisons sises au coin de la rue Saint-Marc et de la rue Montmartre menacent ruine : pourquoi ? Evidemment parce qu'elles ont été construites sur des terrains meubles rapportés sur les fossés de la dernière porte Montmartre.

M. Cousin fait observer que les terrains de la rue Béranger sont de la même nature.

M. A. Maury dit que les infiltrations des fosses d'aisances non vidées peuvent produire des résultats du même genre. M. Leguay ajoute qu'on s'est préoccupé, pour la première fois, de ce danger en 1819 ; il estime que ces infiltrations sont surtout dangereuses quand on a affaire à des terrains de remblai.

— M. Longnon présente au Conseil les conclusions du rapport des comités sur le projet d'échange du *Bulletin* avec les publications des sociétés historiques de l'ancienne Ile-de-France.

Les comités proposent et le Conseil vote l'échange avec :

1° La Société académique de Laon.

2° La Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

3° La Société d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

4° La Société historique de Compiègne.

5° Le Comité archéologique et historique de Noyon.

6° Le Comité archéologique de Senlis.

7° La Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne (Melun).

8° La Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise (Versailles).

9° La Société archéologique de Rambouillet (Seine-et-Oise).

La Société historique de Compiègne et le Comité archéologique de Senlis ayant déjà demandé l'échange, il sera répondu affirmativement à ces deux sociétés : l'échange sera proposé aux sept autres.

— Sur la proposition de M. R. de Lasteyrie, le Conseil vote à l'unanimité le don du plan de Truschet à la Section de géographie de la Bibliothèque nationale.

— Le Conseil s'ajourne au mardi 14 octobre 1879.

— La séance est levée à 5 heures 1/2.

II.

VARIÉTÉS.

LA GRANDE SALLE DU PALAIS DE JUSTICE.

Il n'existe aucune ancienne description de la grande salle, antérieure à l'incendie du 7 mars 1618, qui détruisit de fond en comble cette salle magnifique, avec la plus grande partie du Palais. C'est dans les relations contemporaines de cet incendie et surtout dans celle de Boutray[1] qu'on a recueilli quelques détails, à l'aide desquels on a pu reconstituer, tant bien que mal, une sorte d'état de lieux de la grande salle, telle qu'elle était au moment de la destruction. Sauval n'a trouvé que peu de chose à en dire[2]. Le père du Breul, qui l'avait sous les yeux, en dit encore moins dans son *Théâtre des antiquités de Paris,* sans doute parce que tout le monde pouvait la voir et l'admirer, à l'époque où parut son ouvrage (1612).

En lisant un poème de Claude de Buttet, dans la première édition

1. *Histoire de l'incendie et embrasement du Palais.*

2. *Hist. et recherches des antiquités de la ville de Paris,* l. VII, c. 3.

de ses poésies[1] : « Epitalame aux nosses de tres magnanime prince Em. Philibert, duc de Savoye, et de tres vertueuse princesse Marguerite de France, duchesse de Berry, sur les triumphes qui étoient prêts à faire, sans la mort du Roy survenue », j'ai rencontré une description très curieuse et très intéressante de cette grande salle, en 32 vers, qui méritent d'être connus et cités. Les voici :

Dedans le grand Palais le retour attendant,
D'un labeur fort haté s'appreste ce pendant
Le festin somptueux : en braveté Roiale
Les flans sont tapissés de la superbe sale.
Toute vuide on le voit d'un cours fort spacieux
Grande, longue, admirable, et ou les vieux aieux
Des bons peres Gaulois et des Rois plus antiques
Tousiours ont célébré les triomphes publiques :
Et qui ia de ung tens comme ores a été
Venerable et en pris, par son antiquité.
Sur pilliers assemblés d'un hautein artifice
A longs arcs étendus se soutient l'édifice :
Le plancher est doré de ce beau long manoir.
Le bas est à carreaux de marbre blanc et noir
Pavé comme un tablier, et en longue ordonnance
Sur les hauts pilliers sont les sacrés Rois de France.
Du haut bout de ce lieu, le beau jour apporté
Là dedans se rabbat d'une sombre clarté :
Les vitres peintes sont un ouvrage semblable
Puis d'un pur marbre noir la belle longue table
Se voit tout le grand large en la salle tenir :
Et trois degrés on monte avant que d'i venir.
Un peu plus bas de front superbement se dressent
Quatre hauteins buffets, que grands richesses pressent
En si pesans thresors, qu'ils font les ais ploier,
Et font le lieu ardant de bien loin flamboier.
Là degrés sur degrés, en leurs luisantes places
Sont les beaux vases d'or, les hanaps et les tasses,
Les larges plasts, flaccons, les égueres, et nefs,
Et les barils d'argent nettement burinés :
Il semble tout partout que la grand' salle rie,
Par les riches éclairs de tant d'orfaverie.

Cette description poétique, en style de la Pléiade, pourra rectifier, à certains égards, la description imaginaire créée par le génie de Victor Hugo, dans le roman de *Notre-Dame de Paris*.

P. L.

---

1. *Le premier livre des vers* de Marc-Claude de Buttet, savoisien. Paris, *Michel Fezandat*, 1561, in-8°.

LE CIMETIÈRE DE SAINT-FIRMIN (OISE).

De toutes les familles qui ont fourni des gouverneurs à l'Ile-de-France, la plus illustre assurément est la famille de Montmorency. Nulle autre, d'ailleurs, ne se rattachait plus étroitement au pays par son origine, les nombreux fiefs qu'elle y possédait et le séjour qu'elle y fit presque constamment, lorsque les grandes charges dont presque tous ses membres étaient revêtus ne les retenaient pas à la cour ou aux armées.

Les riches et importantes seigneuries possédées par cette puissante maison étaient en grande partie situées entre Senlis, la rivière d'Oise et la forêt de Montmorency. On en trouve le dénombrement dans Du Chesne[1]. Sa résidence principale était Chantilly, où elle possédait un magnifique château admirablement situé sur la lisière d'une vaste forêt et sur les bords d'une ravissante petite rivière, la Nonnette, affluent de l'Oise. Chantilly relevait du bailliage de Senlis, qui, depuis le quinzième siècle, fut lui-même toujours compris dans le gouvernement de l'Ile-de-France, ainsi que notre confrère M. Longnon l'a très bien établi ici même[2].

Dès la même époque, Chantilly était une résidence vraiment princière, comme il l'a toujours été depuis, malgré les tragiques vicissitudes qui, à diverses reprises, l'ont fait passer d'une famille dans d'autres. Ce n'est pas ici le lieu d'en décrire les splendeurs. Mais tout le monde sait que les Montmorency y tenaient une véritable cour. Le grand connétable Anne surtout y vivait avec une magnificence incomparable. Il y logeait et y entretenait une véritable armée de serviteurs de tous rangs, depuis les aumôniers, les secrétaires, les conservateurs de ses collections, écuyers, trésoriers, receveurs, etc., jusqu'aux valets de chambre et autres, employés au service de la table, de la cave, de l'écurie ou de la chasse.

Le connétable n'était pas homme à se familiariser avec tout ce monde-là. Il le tenait à distance non seulement de son vivant, mais encore après sa mort. Expliquons-nous. L'orgueilleux gentilhomme avait affecté un lieu de sépulture spécial, à l'écart et hors du domaine de Chantilly, à ceux de ses serviteurs qui s'avisaient de mourir à son service.

Jusqu'ici ce trait de mœurs n'a été, je crois, relevé nulle part, et il serait probablement resté à jamais ignoré, si quelques humbles débris de monuments funéraires encore existants n'attestaient le fait. Les modestes tombes dont il s'agit se voient dans un petit bout de cime-

---

1. *Histoire généalogique de la maison de Montmorency*, in-f°. Paris, 1624.
2. *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. I. Paris, 1875.

tière attenant à l'église de Saint-Firmin, hameau situé à très peu de distance du parc de Chantilly en remontant la vallée de la Nonnette.

Les inscriptions d'un certain nombre de ces pierres sépulcrales, bien que généralement mutilées et incomplètes, se rapportent toutes à d'anciens serviteurs de la maison de Montmorency. J'en ai pu recueillir sept ou huit, dont la plus ancienne et l'une des plus complètes est celle de

LOYS DE RVTOR, ECVYER
CONSEILLER ORDINAIRE DE PANNETERIE DV ROY
ET VALLET DE CHAMBRE DE MONS^{R} LE CON^{BLE}
DÉCÉDÉ LE 12 SEPTEMBRE MDXLII.

Le premier rang dans la hiérarchie de la domesticité appartenait aux valets de chambre : cela sans peine, par cela même que la nature de leurs fonctions les mettait plus directement, plus intimement en rapports avec le maître, qu'aucune autre catégorie de serviteurs. Aussi les valets de chambre des très grandes maisons étaient-ils parfois eux-mêmes des espèces de personnages. Il n'y a pas lieu de s'étonner de voir figurer parmi ceux du connétable un « écuyer », qualifié en même temps de « conseiller de panneterie du roy », singulier cumul qu'on s'expliquerait avec peine, s'il n'était évident que ce dernier titre devait être purement honorifique. Qu'auraient pu être, d'ailleurs, les fonctions d'un « conseiller ordinaire de panneterie »?

A quelques pas plus loin repose un autre valet de chambre, également assez bien qualifié, dont il ne nous reste malheureusement que le prénom :

NOBLE HOME FRANÇOYS . . . . . .
EN SON UIUANT SEIGN. EN P̄TYE DUD. LIEU
VALLET DE CHAMBRE DE MONSEIGNEUR DE DANVILLE
DÉCÉDÉ LE 6 FEBVIER MDLVII.

Celui-ci n'était pas au service du connétable, mais bien au service de son frère François de Montmorency, seigneur de La Rochepot et plus tard de Danville, que François Ier avait nommé en 1534, et Henry II confirmé en 1551, gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France.

Une troisième tombe de valet de chambre porte le nom de

GVILLAVME SIBY
PREMIER VALET DE CHAMBRE DE MGR LE DVC DE MONT^{Y}.

Mais ici la date manque, et, par conséquent, nous ne saurions dire avec certitude à quel duc de Montmorency était attaché le sieur Siby. Il nous semble probable cependant qu'il s'agit ici du fils aîné du connétable, François de Montmorency, qui devint duc à la mort de son père. Celui-là aussi fut pendant de longues années gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France.

Plusieurs exemples nous prouvent d'ailleurs que l'usage de l'inhumation à Saint-Firmin des principaux serviteurs de la maison de Montmorency, inauguré par le grand connétable, se perpétua tant que sa famille resta en possession du château de Chantilly.

Ainsi nous trouvons encore dans le même cimetière la pierre tombale de

ROBERT TRICOT
RECEVEUR DE MONSEIGNEUR LE CONNESTABLE A CHANTILLY
MORT EN 1611.

Cette fois-ci, remarquons-le bien, ce n'est plus de l'illustre Anne de Montmorency qu'il est question, mais bien de son petit-fils Henry, qui fut pourvu à son tour de la charge de connétable en 1593.

C'est au service de ce même connétable, Henry de Montmorency, qu'était un autre individu enterré également à Saint-Firmin :

HONORABLE PERSONNE PIERRE BASSOLLET
CHEF D'OFFICE DE MGR LE CONESTABLE
ARCHER EXEMPT DE LA CONESTA....
ET MARESCÉE DE FRANCE
DÉCÉDÉ LE XIV SEPTEMBRE MDCXXII.

Encore un singulier cumul que celui-là. Il nous fait sourire aujourd'hui. Mais, à cette époque, les valets mêmes des grands seigneurs ne pouvaient se passer de titres honorifiques, si peu en harmonie qu'ils fussent avec leurs fonctions.

Le cimetière de Saint-Firmin contenait encore plusieurs autres tombes du même genre; mais elles sont tellement dégradées qu'elles n'offrent plus aucun intérêt. Le seul autre nom que nous ayons pu y lire est celui de

HONORABLE HOMME LAURENT PICHART CONCIERGE

Ce qui précède me paraît, du reste, suffisant pour prouver la réalité de l'aristocratique coutume adoptée par les Montmorency de Chantilly, relativement à la sépulture de leurs serviteurs.

Ferdinand de Lasteyrie.

HISTOIRES TRAGIQUES ARRIVÉES A PARIS

DE 1633 A 1639.

(Suite.)

VII.

Histoire de trois jeunes hommes qui feurent rompus sur la roue, à Paris le 18 de mars 1639.

Trois jeunes hommes, dont deux estoient aagés environ de dix-huit ans et l'autre de vingt-quatre, ayant esté courrir hors la crainte de Dieu et sans avoir esté repris et corrigés de leurs parents pendant leur tendre jeunesse, vescurent dans toute sorte de libertés et s'adonnèrent tellement à toute sorte de desbauches que, pour entretenir leur mauvaise vie, ils devindrent voleurs et assassins, de sorte qu'ils faisoient d'estranges ravages sur les chemins proches Paris. Après avoir fait quelque vol, ils faisoient leur retraite au faubourg Sainct-Marceau, chez une femme de mauvaise vie qui les retiroit et qui estoit en partie cause de leur malheur.

Un jour, après avoir assassiné un boulanger du mesme faubourg au quel ils ouvrirent la teste pour en avoir la cervelle (on ne sait pas à quel dessein), ils revindrent le lendemain boire à un cabaret tout proche du logis du boulanger; et comme on portoit le corps en terre, ils le voyoient passer et se moquoient de luy. Le maistre du cabaret, ayant entendu les discours de ces meurtriers, en advertit à mesme temps les parents du défunct qui les firent saisir. Estant dans la prison, ils feurent convaincus et condamnés d'estre rompus sur une roüe. Ayant entendu l'arrest de leur condamnation, ils vomirent tant de blasphèmes contre Dieu, la Vierge, les saints et les pères et mères qui les avoient engendrés, que ceux qui les entendoient en trembloient de frayeur. On leur envoya des docteurs pour les consoler et les convertir. Les deux plus jeunes se convertirent après les douces remonstrances de leur salut, mais le troisième augmentoit ses blasphêmes à mesure qu'on lui parloit et prioit les démons de l'emporter. Sortant de la prison pour monter dans une charrette pour estre conduict au supplice, ce meschant voyant le prévost à cheval qui les avoit pris, il lui dit (j'estois alors présent) après mille blasphèmes contre Dieu : « Je suis « bien asseuré d'estre marmiton en enfer; tu y viendras un jour et « tu seras dans la grande chaudière où l'on met les gens comme toy. « Tu te peux asseurer que je soufflerai de si bon courage que tu « maudiras l'heure de m'avoir arresté ! » Autant de monde qu'il voyoit par les rues quand on le menoit au supplice, il les donnoit à tous les diables!

Enfin, estant arrivé au pied de l'eschafaut, le père Bernard, avec

un docteur de Sorbonne, le pressèrent si vivement, et il fut si estonné en voyant la croix et les roues pour luy et pour ses camarades, qu'il changea de discours et dit qu'il se convertiroit si on le vouloit estrangler avant que de le rompre. On demanda cette grâce pour luy, qui lui fut accordée; et aussitost il se confessa et demanda pardon à Dieu, et puis il fut exécuté avec ses camarades. La femme qui les recéloit estoit attachée au derrière de la charette, qui fut présente à l'exécution, fouettée cruellement par l'exécuteur de la justice, marquée de la fleur de lis sur l'espaule, et bannie hors du pays.

VIII.

Histoire d'une jeune fille, âgée de dix-huit ans, qui fut brûlée toute vifve à Paris.

Une jeune servante ayant desrobé quelques petites agraffes d'argent à sa maistresse, cette maistresse les luy demanda quelque temps après. La servante jura qu'elle ne les avoit point vues. Sa maistresse luy dit qu'elle les avoit prises. Elle se donna au diable si cela estoit et sortit en colère. Enfin elle remonta à la chambre où sa maistresse la voulant frapper d'un soufflet, elle prit un couteau dont elle donna deux ou trois coups à sa maistresse qui estoit preste d'accoucher et la tua et son enfant aussy. Après cela, elle prit la clef d'un buffet qu'elle ouvrit, où elle trouva quantité d'argent qu'elle mit dans son tablier, puis elle descendit.

Comme elle fut au bas de la montée, elle rencontra une servante des voisins qu'elle cognoissoit bien, à laquelle elle dit, en lui jetant l'argent qu'elle portoit : « Prends tout cet argent-là et me sauve la vie ! » L'autre servante voyant cela, et la voyant toute ensanglantée et toute effarouchée, s'imagina qu'elle avoit fait quelque malheur. C'est pourquoy elle ferma la porte de la rue, de peur qu'elle ne s'enfuist. Cette malheureuse, se voyant arrestée, remonta à la chambre et prist le couteau dont elle avoit tué sa maistresse, et s'en donna deux coups dans la gorge; mais ils n'estoient pas mortels; puis elle alla se cacher sous un lict. L'autre servante envoya promptement du monde à la chambre où l'on trouva cette pauvre femme morte. Et la fille fut prise et conduite dans les prisons, qui confessa tout aussitôt qu'elle avoit tué sa maistresse. Et comme on luy demanda la raison pour quoy elle avoit commis un acte si horrible, elle dit que s'estant donnée au diable qu'elle n'avoit point dérobé ce que sa maistresse disoit (qui pourtant estoit véritable), un grand homme noir s'estoit apparu à elle, qui luy avoit commandé de tuer sa maistresse, ou bien qu'elle l'arresteroit et la feroit punir comme une larronnesse ; et que, pour éviter cela, elle l'avoit tuée.

Elle fut condamnée d'avoir le poing coupé devant l'église de Nostre-

Dame où elle fist réparation ; puis elle fut conduite au Vieux-Marché où elle fut jetée toute vive dans un brasier. J'estois présent à cette exécution.

IX.

Histoire d'une jeune religieuse qui se pendit dans son couvent, l'an 1638.

Un conseiller de Paris, fort riche mais fort avaricieux, ayant deux filles, fit dessein d'en eslever une pour la marier et de mettre l'autre dans une religion, afin que celle qui resteroit seule au monde fust mariée plus avantageusement. Ce père avare veut donc persuader à l'une de ses filles que la vie religieuse estoit la plus heureuse, et que celle du monde n'estoit remplie que de soings, d'inquiétudes et d'amertumes, et qu'il falloit qu'elle entrast en religion. Cette fille ne peut gouster les discours de son père ; elle y répugne fort, et lui tesmoigne qu'elle y avoit une très grande aversion. Le père la presse et la menace de telle sorte que, l'ayant fort espouvantée, il la fait conduire dans un cloistre. Elle y desplore son malheur et de jour et de nuict. Enfin on luy donne l'habit que la violence luy fait recevoir, et fist profession après l'an d'approbation, mais avec des répugnances si fortes que sa profession fut seulement de bouche sans que son cœur ou ses affections y consentissent.

Cela estant, on maria son autre sœur fort avantageusement aux despens du bien de cette pauvre misérable. Quelques temps après les nopces de cette fille, elle alla voir sa sœur religieuse, mais avec un grand train et un grand esclat. Cette religieuse, voyant sa sœur marcher avec tant de pompe, fut aussitost saisie d'une telle rage, qu'elle pria sa sœur de luy permettre d'escrire un mot à son père et de luy présenter elle-mesme. Elle monta à sa chambre, prit une plume et escrivit ces mots : « Père dénaturé, vous m'avez tellement forcée d'estre « d'une condition que j'abhorrois que vous estes la cause de ma dam- « nation et de la vostre. Adieu ! » Cela estant escrit, elle ferme la lettre et y met son cachet ; puis elle la donna à sa sœur qui la porta au père. Tout aussitost cette religieuse remonta à sa chambre où elle ajusta une corde à son col, qu'elle attacha à un sommier et s'estrangla par désespoir.

X.

Histoires estranges arrivées par accident. 1639.

Un bourgeois et une bourgeoise de Paris, estant allés souper chez un de leurs voisins, donnèrent charge à la servante de leur maison d'avoir soing de coucher quatre enfants qu'ils avoient. Cette servante en prit deux qu'elle conduisit à une seconde chambre et les coucha.

Cela fait, elle entendit les deux autres qu'elle avoit laissé à la cuisine qui pleuroient. Elle y court aussitost, laissant la chandelle allumée auprès du lit des deux enfants qu'elle avoit couchés, et retira la porte de la chambre. Incontinent après, le feu prend au lit des enfants, dont le plus grand estant sorti pour s'eschapper et trouvant la porte fermée il fut aussitost estouffé du feu et de la fumée; et l'autre bruslé dans le brasier du lit. Les voisins s'estant aperçeus du feu y arrivèrent promptement et rompirent la porte de la chambre, mais cela estoit déjà fait.

Un autre enfant, fils unique d'une maison riche de plus de cent mille escus, estant à la porte de sa maison, un carrosse vint à passer que le cocher voulut tourner, et, reculant dans cette porte, une des roües attrapa cet enfant contre la muraille et l'escrasa entièrement, et mourut à la place.

La femme d'un chirurgien de Paris, M. de Lormière, estant partie pour aller veoir une sienne sœur, religieuse à Farmoutiers, et son mari estant par la ville à soigner des malades, un fils unique qu'ils avoient, agé de quatre ans, tomba dans une chaudière d'eau bouillante à la renverse, comme s'il eust été assis, dont n'ayant peu se retirer, il eut entièrement les reins bruslés, dont il mourut dix heures après, ayant souffert des violences estranges. Il n'y a point de cœur d'une trempe si dure qui n'eust esté sensible à la pitié, voyant ce pouvre enfant pendant le temps de ses souffrances. Je l'ai veu en cest estat-là et visité les reins après sa mort, dont la chair estoit toute cuite et presque toute emportée. On ne peut pas représenter les sentiments de douleur dont le père et la mère en furent touchés à leur retour. Le père en est mort de desplaisir six mois après.

Une servante, un peu auparavant, tenant un petit enfant sur une fenestre où elle le faisoit danser, l'enfant luy eschappa et, tombant à la rue, eut la teste cassée et expira tout aussitost.

Un père et une mère de grande condition, à Paris, et riches à merveille (M. de La Piardière, financier), n'avoient qu'un fils aagé de deux ans, peu plus ou moins, dont ils estoient idolâtres et qu'ils faisoient nourrir avec tous les soings imaginables chez eulx. La nourrice de cet enfant le portant sur son bras fist un faulx pas, tomba par terre et cassa la teste à l'enfant qui mourut aussitost. Ce funeste accident causa un deuil inconcevable dans la maison et fut suivi, fort peu de jours après, d'un autre qui n'estoit pas moins desplorable. La dame de ceste maison qui estoit grosse et fort près de son terme acoucha incontinent après d'un autre enfant qui ne fut pas moins carressé que le premier, et il sembloit que la joie de la naissance de celui-ci devoit étouffer les douleurs et les desplaisirs de la mort de

l'autre. On apporta tous les soings et toutes les précautions dont on put s'aviser pour conserver ce second petit. On luy donna une autre nourrice qui en avoit élevé d'autres fort heureusement en de grandes maisons. On donna quelques gardes pour soulager la nourrice pendant les nuits et pour tascher d'empescher les malheurs qui arrivent assez souvent. Mais tous les soings qu'on y apporta n'empeschèrent point qu'on ne trouvast à un matin l'enfant étouffé roide mort dans le lit de la nourrice qui s'endormit, luy donnant la mamelle, pendant que les autres gardes ses compagnes dormoient aussy.

NOTES SUR LES PLANS DE PARIS

ÉDITÉS PAR JEAN BOISSEAU.

Un important plan de Paris composé de quatre feuilles, tracé à vol d'oiseau et publié, sinon gravé, par Jean Boisseau, éditeur et enlumineur de cartes géographiques, a dû précéder de quelques années celui de Jacques Gomboust. Quelle est la date du tirage primitif de ces quatre planches? C'est la question qu'il s'agit de résoudre.

Jaillot dans ses *Recherches sur Paris* invoque plusieurs fois, au sujet des noms de rues, le témoignage du « plan de Jean Boisseau de « 1643, » qu'il ne désigne pas autrement[1]. Or, ce plan doit se composer de plusieurs feuilles, par cette raison que Jaillot n'a pu demander ses renseignements qu'à un plan très détaillé. J'admettrai donc qu'il désigne celui en quatre planches dont je ne connais que des tirages postérieurs à l'an 1643.

J'ai décrit dans mes *Études sur les plans de Paris* une édition datée 1657, que j'ai vue en 1850 chez M. Gatteaux; elle n'était pas évidemment de premier tirage. J'en vais signaler une autre beaucoup plus moderne, dont l'existence m'a été révélée par M. Georges Martin, membre de notre Société. Son plan m'a paru, dès le premier coup d'œil, être un tirage retouché et rajeuni, en partie seulement, des quatre planches de J. Boisseau datées 1657. Le texte imprimé qui y est annexé est signé : *Fr. Gérard Jollain, 1714*[2]; mais l'examen des détails révèle une date plus ancienne, puisqu'on y voit figurer encore

---

1. Jaillot cite ce plan daté 1643, dans ses *Recherches sur Paris, Quartier S.-Denis*, p. 81; *Quartier du Luxembourg*, p. 67; *Quartier S.-Germain-des-Prés*, p. 62. Il avance, à la page 67 du *Quartier de la place Maubert*, que le plan de Boisseau fut gravé en 1642.

2. Je parlerai plus loin d'une réduction en 2 feuilles du grand plan de Boisseau, accompagnée d'un texte daté 1666 et publiée par Gérard Jollain, probablement père de François-Gérard.

les portes Montmartre et Richelieu, construites sous Louis XIII et abattues en 1700 et 1701. Bien qu'il offre le même champ et la même orientation que le plan de 1657, je ne saurais prouver, n'ayant pas les deux plans sous les yeux, qu'ils sont tirés des mêmes cuivres, mais c'est très probable.

Le plan de M. Georges Martin est collé sur toile en une seule pièce et tendu sur un châssis. L'ensemble, y compris le texte du bas imprimé sur trois feuilles et seize vues de monuments qui l'entourent sur trois côtés, a 144 centimètres de haut sur 138 de large. Le champ du plan, déduction faite des appendices, mesure environ en hauteur 94 centim. sur 83 en largeur. La perspective est prise du nord-ouest et le cours de la Seine suit une direction diagonale. Tout au haut, au-dessus du filet d'encadrement s'étend sur deux lignes, en lettres majuscules, le titre semblable à celui de l'édition de 1657, sauf que le nom de J. Boisseau est remplacé par celui de François-Gérard Jollain[1]. Sur les côtés figurent onze blasons : six à gauche et cinq à droite. Ce sont les armoiries du roi, de la ville, du prévôt des marchands, etc. Le blason du prévôt est celui de Henri de Fourcy qui exerça cette fonction de 1684 à 1692. La véritable date du tirage pourrait donc être 1690. Notons que ces blasons superposés sont gravés sur de très étroites bandes ajoutées au corps du plan. Les seize vues de monuments signalées ci-dessus sont également gravées sur des bandes à part collées au bas et sur les côtés près des blasons. Plusieurs de ces monuments tels que le Palais-de-Justice vu à vol d'oiseau, la Bastille, le Palais-Cardinal, etc., sont des tirages très fatigués de planches éditées par Jean Boisseau, dans la *Topographie françoise de Claude Chastillon, mise* par lui *en lumière* dès 1641. D'autres vues plus modernes ont été ajoutées aux anciennes, telles que : l'Hôtel de Mars (des Invalides), la place des Victoires, la place des Conquêtes (Vendôme), etc. Au haut à droite, dans le champ, est gravé sur une draperie un petit plan de la banlieue. Au-dessous des vues d'édifices qui garnissent le bas du plan sont annexées les trois feuilles de texte composées chacune de trois colonnes portant 63 lignes. Ce texte est intitulé : « Description exacte des particularitez de la Ville, Cité, Université, Fauxbourgs de Paris, antiquitez, accroissemens, nouveaux embellissemens, cours et autres curiositez jusqu'à la présente année 1714, par François Gérard Jollain graveur, etc. » A la fin du texte on lit : « A Paris chez François Gerard Jollain l'aîné, graveur, rue S. Jacques à l'Enfant-Jésus. »

Cette qualification de graveur ne prouve pas que Jollain ait gravé

1. Voici ce titre : « Plan général de la Ville, Cité, Vniversité, Isles et favbovrgs de Paris || Dedié à Messieurs les Gouverneurs, Prevost des Marchands et Eschevins de la dite Ville, par leur très humble et très affectionné serviteur F. Gerard Jollain. »

le plan; il se sera borné à retoucher les cuivres et à rajeunir quelques points des anciennes planches de Boisseau. On ne peut admettre qu'il les ait regravées dans la même dimension, car en ce cas on ne s'expliquerait pas pourquoi il aurait reproduit des localités disparues depuis plusieurs années et restitué au Palais-Royal son ancien nom de Cardinal; pourquoi il aurait laissé subsister les portes Montmartre et Richelieu et, dans les jardins de l'abbaye S.-Victor, un embranchement de la Bièvre qui fut supprimé par un arrêt du Conseil en date du 3 décembre 1672.

Réduction du plan de J. Boisseau.

J'ai signalé, page 11 de l'Appendice à mon ouvrage sur les plans de Paris, un plan en deux feuilles que je possède, tracé en élévation avec indication de presque toutes les rues. Mon épreuve fut publiée, comme l'indique le texte imprimé qui en dépend, par Gérard Jollain en 1666. Si j'en reparle ici c'est qu'elle est, sans aucun doute, une réduction de moitié du plan en quatre planches dont elle offre le champ, l'orientation et presque tous les détails. Cette réduction a peut-être été éditée dans l'origine par Boisseau lui-même avant 1650[1]. J'en ai trouvé une épreuve, non accompagnée d'un texte, au Cabinet des Estampes, dans un grand carton contenant des plans de Paris sans date. On y remarque six portraits qui manquent à la mienne; ils ornent les côtés du plan. Les trois gravés à gauche et superposés offrent au sommet Louis XIV jeune homme et, en tête des trois portraits de droite, se présente celui de Marie-Thérèse d'Autriche. Ces deux portraits s'accordent donc avec la date de 1666 inscrite sur mon texte imprimé; mais si l'on observe le frontispice grossièrement gravé dans l'angle supérieur de la feuille de droite représentant Louis XIV enfant qui reçoit les hommages de la magistrature; si l'on remarque le nom encore subsistant du Palais-Cardinal et l'avenue d'arbres encore debout du Cours établi par la reine Marguerite, on en conclura que le tracé du plan est antérieur à l'an 1666 et que les six portraits ont été ajoutés ou substitués à d'autres qui ornaient les planches dans l'origine.

Serait-ce un tirage primitif de ce plan en 2 feuilles que Jaillot aurait voulu désigner sous la date de 1643? Ce n'est pas admissible, car au sujet de la rue du Gril (derrière l'hôpital de la Pitié) il s'exprime ainsi : « Cette rue est nommée du Gril fleuri sur le plan de Boisseau gravé en 1642. » Or, cette rue n'est pas nommée sur le plan en deux feuilles.

---

1. Au haut du plan est le titre gravé en majuscules italiques s'étendant sur les deux feuilles « *LE PLAN ET PROFFIL DE LA VILLE, CITÉ, VNIVERSITÉ, FAVXBOVRGS DE PARIS* ».

En résumé il est fort probable, à mon avis, qu'il existe un plan de Jean Boisseau en quatre feuilles dont les premiers tirages portent la date de 1643; on en découvrira peut-être un jour une épreuve.

La Tynna[1] signale sans autres détails le plan de Boisseau de 1652; il s'agit probablement du plan en une seule feuille dit « plan des Colonettes », qui ne nomme pas les rues. Quant au plan intitulé : PARYS A° 1654 gravé dans la *Topographia Galliæ* publié en 1655, c'est évidemment une copie réduite soit du grand plan de Boisseau, édition de cette année, soit de celui en deux feuilles auquel il ressemble tout à fait en plus petit, sauf que les rues n'y sont pas inscrites, mais désignées par des chiffres correspondant à une liste imprimée à part dans le volume.

Alf. Bonnardot.

LES CYGNES DE LA SEINE SOUS LOUIS XIV.

A deux reprises déjà, le *Bulletin* de la Société est revenu sur le fait auquel l'île des Cygnes doit son nom. C'est peut-être beaucoup insister sur un détail de minime importance que de consacrer encore quelques pages à une question si bien élucidée par M. Tisserand[2] d'abord, puis par M. Longnon[3]. Toutefois les nouvelles pièces que nous pouvons ajouter à celles qui ont été publiées ici, les renseignements curieux qu'elles renferment nous ont décidé à entretenir encore une fois le lecteur des gracieux habitants que Louis XIV avait installés sur les bords de la Seine et qu'il cherchait à protéger contre la cupidité ou la malice des riverains et des passants.

De l'ordonnance du 16 octobre 1676, il semblerait résulter que l'installation des cygnes remontait à une époque un peu antérieure, sans qu'il soit possible d'en préciser exactement la date[4]. Toutefois,

1. P. xxv de son Introduction.

2. Voy. l'article de M. Tisserand sur les *Iles du fief Saint-Germain-des-Prés et la question des Cimetières au XVIe siècle* au Bulletin de 1877, p. 127 et 130.

3. L'article complémentaire de M. Longnon a paru dans le Bulletin de 1878, p. 47-49. Dans cet article, M. Longnon publie, d'après un placard imprimé conservé dans la collection Rondonneau aux Archives nationales, le texte de l'ordonnance du 16 octobre 1676. — Le texte de ce document avait été reproduit en 1868, d'après un registre de la Maison du Roi, par Pierre Clément, dans les *Lettres*, etc. *de Colbert*, t. V, p. 377, note 1.

4. Dès 1672, Colbert, on le voit par sa correspondance, cherche à faire venir des cygnes du Danemark. Par une lettre du 16 septembre (Clément, t. V, p. 334), il demande au chevalier de Terlon, ambassadeur à Copenhague,

comme on ne voit figurer dans les comptes des bâtiments du roi aucun article relatif à la nourriture et à l'entretien des cygnes avant l'exercice de 1677, il faut bien admettre que c'est au commencement de l'année 1676 seulement que les premiers cygnes furent établis dans l'île à laquelle l'ordonnance royale conservait encore son ancien nom. Faire respecter les prescriptions de cette ordonnance n'était pas chose aisée; on le vit bien par la suite. Il s'agissait en effet d'avoir constamment l'œil non seulement sur les rives de la Seine, mais sur celles de la Marne, de l'Oise et des étangs voisins, où les cygnes allaient prendre leurs ébats, échappant ainsi à toute surveillance, comme à toute protection.

Leur domaine s'étendait depuis Villeneuve-Saint-Georges ou Charenton jusqu'à Poissy, sur plusieurs lieues de terrain. Aux dangers prévus par l'ordonnance s'en étaient joints d'autres auxquels on n'avait pas d'abord songé. Aussi, par une nouvelle ordonnance rendue huit ans environ après la première, le roi chargea spécialement un des officiers attachés à sa personne, le sieur Ballon, huissier ordinaire de la chambre, de l'inspection et de la préservation des cygnes de la Seine. De plus, le même acte condamnait impitoyablement à mort tous les chiens qui manifesteraient des intentions malveillantes envers les protégés du roi ou leur progéniture. Mais un homme seul, malgré toute sa bonne volonté et toute son activité, ne pouvait se trouver partout à la fois; il lui fallait une nombreuse escouade d'employés subalternes, espacés de distance en distance sur les rives de la Seine, et domiciliés dans les villages auprès desquels les intéressants palmipèdes se trouvaient le plus menacés. Nous connaissons le nom de l'individu chargé de cette fonction à Chatou et dans les environs. Il se nommait Henry le Vanneur. Sa nomination, en date du 25 octobre 1685, est signée par le préposé général à la conservation des cygnes, le sieur Ballon. Détail curieux : le curé de Chatou est chargé d'annoncer à ses paroissiens, au prône de la grand'messe, la mission dont le sieur Le Vanneur a été investi, et en même temps les peines qui les menacent, eux et leurs chiens, s'ils s'avisaient d'inquiéter les cygnes royaux.

---

de lui en expédier une centaine. Un peu plus tard (25 novembre 1672), il s'adresse à l'intendant de Tours. En même temps, il se préoccupe de leur conservation; c'est dans ce but qu'est écrite la lettre du 15 septembre 1676 à M. de la Reynie, lettre accompagnée de l'envoi de la première ordonnance sur les cygnes. Mais les cygnes répondent mal à l'intérêt que leur témoigne le ministre. Ils descendent la Seine et s'en vont vagabonder aux environs de Rouen. Nouvelle lettre de Colbert en date du 15 décembre 1678. Celle-ci est adressée à M. Le Blanc, intendant à Rouen (Clément, t. V, p. 386). On voit que les cygnes de la Seine ont été un des soucis constants du surintendant. Cette particularité valait la peine d'être notée.

Ce n'est point tout encore. Dans la dernière partie de cette pièce curieuse, le titulaire laisse percer les motifs qui l'ont déterminé à accepter les charges et la responsabilité d'une fonction probablement fort peu rémunératrice. En devenant garde-cygnes du roi, c'est le titre qu'il prend, le sieur Le Vanneur a trouvé le meilleur moyen d'échapper ainsi à d'autres fonctions beaucoup plus lourdes auxquelles ont le droit de se soustraire toutes les personnes attachées de près ou de loin à la Maison du roi. Il fait signifier au procureur-syndic des manants de la paroisse de Chatou qu'il n'ait garde à l'avenir de le désigner pour une charge de syndic, collecteur, ou autre office public, sous peine de dépens et dommages-intérêts. Ce simple détail nous livre le secret de cette prodigieuse multiplicité des offices à la fin du xviie siècle et de l'avidité avec laquelle la moindre charge de cour était recherchée.

La seconde ordonnance que nous publions plus loin concerne tout particulièrement l'île qui porte maintenant le nouveau nom qu'elle a gardé depuis. On en a fait le refuge inviolable des cygnes et pour ainsi dire leur quartier général ; aussi interdit-on aux bateliers et voyageurs, de quelque condition qu'ils soient, d'aborder dans cette retraite sacrée. On va plus loin ; la pêche même est interdite depuis les Tuileries jusqu'à Auteuil, aussi bien dans le grand que dans le petit bras de la Seine. L'innocent pêcheur à la ligne est-il aussi compris dans cette proscription ? Notre acte se tait sur ce point important. Cependant les termes qui menacent de confiscation les filets et autres engins propres à pêcher le poisson semblent bien impliquer l'existence du pêcheur à la ligne dès cette époque reculée. Malgré toutes les précautions, toutes les prohibitions, tous les soins prodigués par le roi-soleil, les élégants promeneurs qui égayaient les rives verdoyantes de la Seine ont disparu depuis longtemps, tandis qu'on voit encore de beaux cygnes blancs glisser noblement à l'ombre du palais des rois de Prusse, sur les eaux fétides de la Sprée.

En 1664 et les années suivantes, Gilles Ballon[1] figure sur les états des bâtiments royaux, avec le titre de préposé ou directeur des plants des avenues et parcs des maisons royales, à 1800 livres de gages par année. Il est naturellement placé sous la dépendance de Le Nostre;

1. La Correspondance de Colbert, publiée par M. P. Clément, donne sur Ballon une note biographique (t. V, p. 276) que nous devons citer ici pour rectifier une erreur. M. Clément dit qu'il s'appelait Gilles Loistron, sieur de Ballon. J'ignore si Ballon a jamais eu droit à la particule nobiliaire, et j'en doute. Mais les Comptes des Bâtiments montrent que Loistron et Gilles Baron sont deux personnes distinctes. Le premier, dont j'ignore le prénom, était un terrassier fort employé dans les maisons royales, tandis que Ballon était un jardinier d'importance, comme on le voit par son titre et ses fonctions qui sont loin d'être une sinécure à cette époque.

mais on le voit déployer une activité infatigable pour se procurer de toutes parts les plants dont il a besoin ; il va chercher jusqu'en Flandre les arbres nécessaires pour les plantations qui lui sont confiées. On pourrait douter que notre Gilles Ballon soit le personnage qui reparaît en 1684 avec le titre de : huissier ordinaire de la chambre. Mais il est fort probable que l'ancien directeur des plants des avenues avait ainsi obtenu la récompense de ses longs et utiles services. Un article du compte de 1676 prouve que, dès l'installation des cygnes, Ballon avait reçu la mission de s'occuper de leur entretien : « 8 janvier 1677, aux cy-après nommez, sçavoir : 495 liv. au s^r *Ballon* pour la nourriture des cygnes et 837 liv. à Garnier, tant pour pareille nourriture que pour le soin qu'il en a pris. = 1332 liv. » Aux noms qui viennent d'être cités, à celui de Louis Germain, spécialement chargé du soin des cygnes de la Seine (voir l'article cité plus haut de M. Longnon), il faut encore joindre Jacques Foubert, à qui semble avoir été confiée la préparation de leur nourriture. On peut juger, par les seuls renseignements qui nous soient parvenus sur un aussi mince détail, du nombre des personnes employées à l'entretien et à la protection des cygnes de la Seine.

W. Jonathan CARPETT.

I.

Ordonnance du Roi, concernant les cignes déposés à divers endroits des rivières de Seine, Marne, Oise et autres, avec injonction à toutes personnes quelles qu'elles soient d'y toucher, et commission au s^r Balon, l'un des huissiers de la Chambre, de veiller à leur conservation[1].

du 18 avril 1684.

DE PAR LE ROY.

Sa Majesté, ayant été informée que divers particuliers des environs des rivières de Seine, Marne, Oise, Gisors et d'Andelle et des étangs circonvoisins, chassent et tirent sur les cignes qui sont sur lesdits rivières et étangs; et Sa Majesté ne voulant pas les étranger ni soufrir qu'il soit tiré, tant sur les cignes privés que sur les passagers et étrangers pour la conservation desquels Elle a fait publier des ordonnances, Sa Majesté a commis et commet le s^r Ballon, l'un des huissiers ordinaires de sa chambre, pour veiller à la conservation des dits cignes et prendre un soin particulier d'empêcher qu'il n'en soit pris ni tiré sur aucun tant vieux que jeunes par qui que ce soit, de quelque qualité qu'ils puissent être, ni même qu'il soit touché à aucuns nids ni œufs qui proviendront desdits cignes, si ce n'est par les personnes qui seront préposées par ledit sieur Ballon, pour leur conservation. Veut Sa Majesté qu'en cas qu'il se trouve quelques chiens qui courent sur lesdits cignes ou qui aillent aux œufs au nis d'iceux, qu'il soit dressé des procès-

---

1. Cette pièce et la suivante ont été tirées d'un registre de la *Maison du Roi* aux Archives nationales, coté O 1 1055, p. 396-401.

verbaux des contraventions qui se feront à la présente, et iceux envoyés à Sa Majesté pour les ayant vus, en être par Elle ordoné ce qu'elle estimera à propos. Mande et ordonne Sa Majesté à tous ses officiers et sujets de donner audit sieur Ballon toute aide, assistance et main forte, si besoin est, pour l'exécution de la présente. Fait à Versailles, le dix-huitième avril mil six cens quatre-vingt-quatre. Signé : Louis, et plus bas : Le Tellier.

Et au dessous est écrit. Collationné à l'original par nous, conseiller secrétaire du roy, maison, couronne de France et de ses finances. Signé Choderlos.

Et au bas de la susdite ordonnance est écrit :

Suivant et en vertu du pouvoir et de l'ordre à nous donné par Sa Majesté dont copie collationnée est cy-dessus transcrite, Nous avons commis et ordonné Henry le Vanneur demeurant à Chatou pour vaquer et veiller à la conservation des cignes qui se trouveront en l'étendue desdites rivières et étangs circonvoisins et prendre un soin particulier qu'il n'en soit pris ni tiré sur aucuns tant vieux que jeunes par qui que ce soit, conformément à l'intention de Sa Majesté, ni même qu'il ne soit touché à aucun nids ni œufs qui proviendront desdits cignes, ainsi qu'il est plus amplement porté par ledit ordre de Sa Majesté, et qu'en cas qu'il se trouve quelques chiens qui courent sur lesdits cignes ou qui aillent aux œufs ou nids d'iceux, qu'il soit tiré sur lesdits chiens et soient tués. Et s'il arrivoit quelque contravention, en dresser le procès-verbal et nous en donner avis pour en rendre compte à Sa Majesté. Fait le vingt-cinquième jour d'octobre mil six cens quatre-vingt-cinq. Signé : Ballon.

Ensuite est écrit :

Lu et publié le contenu cy-dessus par moi prêtre, vicaire soussigné, le quatre septembre mil six cens quatre-vingt-neuf au prône de la messe paroissiale. Signé : Antoine.

L'an mil six cens quatre-vingt-neuf le sixième jour de septembre et à la requête de Henry le Vanneur, garde cigne de Sa Majesté, demeurant à Chatou où il a élu son domicile en sa maison, j'ai Jean Lâne, sergent au baillage de Chatou, y demeurant, soussigné, signifié, baillé et laissé copie de l'ordonnance et du pouvoir cy dessus à Jean Dreux le jeune, procureur sindic des manans et habitans de la paroisse de Chatou en son domicile, parlant à sa personne, à ce qu'ils n'ayent à l'avenir à s'immisser d'élire ny metre le dit Vanneur en aucune charge de sindic, ny colecteur, ny autre charge de ville sur peine de répéter par ledit le Vanneur tous dépens, domages et intérest contre le dit Dreux, sindic, à ce qu'il n'en prétende cause d'ignorance, dont acte. Signé : Lasne.

Contrôlé à Reuil, le huit septembre mil six cens quatre-vingt-neuf. Signé : Vallée.

Reçu cinq sols.

Et à la suite est encore écrit :

J'ai, soussigné contrôleur des bâtimens du roy, comis par Sa Majesté au lieu et place du défunt M. Ballon à la conservation des cignes, sur les rivierres et étangs où ils se répendent, certifie que Henry le Vanneur, demeurant à Chatou, est un des gardes des dits cignes servant actuelement. En foi de quoi je lui ai signé le présent certificat. Fait au Roule, le premier juillet mil six cens quatre-vingt-quinze. Signé : Morlet.

Collationné à l'original en papier rendu à M. Morlet.

II.

Ordonnance du Roy consernant les cignes déposés à divers endroits des rivières de Seine, d'Oise et autres lieux à l'efet de leur conservation.
16 mars 1685.

DE PAR LE ROY.

Sa Majesté ayant dès le mois d'octobre de l'année mil six cens soixante et seise fait mettre sur la rivierre de Seine quantité de cignes, tant pour la décoration de ladite rivierre que pour en pouvoir facilement recouvrer pour l'ornement des canaux de ses maisons royales. Et Sa Majesté désirant maintenir cet établissement et empêcher qu'on ne le détruise, Sa Majesté a fait et fait très expresses inhibitions et défenses à tous bateliers, voituriers par eau, pêcheurs et autres personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'aborder avec des bateaux, chevaux ni autrement l'île des Cignes située vis à vis le Cours de la Reine, ni de passer dans le petit bras d'eau de ladite rivierre qui coule entre ladite île et la pleine de Grenelle, ni même de pêcher aucuns poissons, tant dans le petit bras d'eau que dans le grand courant de la rivierre depuis le pont des Tuileries jusques vis à vis le village d'Auteuil, comme aussi de prendre aucuns cignes ni leurs œufs, ni leur faire aucuns mal avec des bâtons, armes à feu et autrement à peine de confiscation des bateaux, filets et autres engins propres à pêcher du poisson, et en outre de cinquante livres d'amande pour la première fois, aplicable à l'Hôtel Dieu et de punition corporelle pour la seconde. Veut Sa Majesté que tous chiens qui coureront et chasseront lesdits cignes soient tués sans difficulté par ceux qui sont préposés à la garde, nourriture et conservation desdits cignes à qui que ce soit que lesdits chiens puissent apartenir, même faisons deffense en général à tous pêcheurs sur les rivierres de Seine et d'Oise et par tout ailleurs où les cignes de Sa Majesté se répendent, de passer aucunes personnes dans les îles pendant les mois d'avril, mai et juin, et de bien fermer leurs bateaux à leur port, en sorte que personne ne les puisse prendre pour s'en servir à peine d'en répondre; néanmoins les propriétaires desdites îles y pourront aler quand bon leur semblera.

Enjoint Sa Majesté très expressément au s[r] Ballon qui a le principal soin de l'entretenement et conservation desdits cignes d'avoir l'œil et tenir la main à l'exacte observation de la présente, et en cas de contravention, d'en avertir le surintendant général des bâtimens, arts et manufactures du royaume pour y être pourvu conformément aux intentions de Sa Majesté. Laquelle veut et entend que la présente soit publiée et affichée le long de ladite rivierre et par tout ailleurs, que besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.

Fait à Versailles, le seisième jour du mois de mars mil six cens quatre-vingt-cinq. Signé : LOUIS, et plus bas : COLBERT.

LE COLISÉE[1].

Un magnifique établissement public, connu sous le nom de *Colisée,* et ainsi nommé en souvenir du Colisée où avaient lieu, dans l'ancienne Rome, toutes les fêtes publiques, s'élevait jadis dans l'espace d'environ seize arpents circonscrit par l'avenue des Champs-Élysées, l'avenue de Matignon (anciennement *Allée des Veuves*), la rue Rabelais (jadis *rue de Rousselet*) et la rue du Colisée (ancien *Chemin des Gourdes*.

Il ouvrit pour la première fois en mai 1771. L'entrée, précédée d'une esplanade sablée et ceinte d'un portique circulaire formé par des colonnes de treillage, était située au rond-point des Champs-Élysées. Il était l'œuvre de l'architecte Le Camus de Mézières et consistait en vastes bâtiments avec rotonde centrale d'environ vingt mètres de diamètre, servant de salle de bal, décorée avec le plus grand luxe et éclairée par un grand nombre de lustres et de girandoles. Dans le jardin était une grande colonnade d'ordre toscan entourant un vaste bassin à peu près de forme ovale sur lequel on exécutait des joutes. Cet établissement pouvait contenir jusqu'à cinq mille spectateurs. Les amusements ordinaires de ce lieu enchanteur consistaient en musique, pantomimes, danses, ballets, loteries, courses de chevaux, luttes, concerts, joutes sur l'eau, illuminations et feux d'artifices. Il y avait là aussi un restaurant, des cafés et des boutiques de modes, de bijouterie, de curiosités et d'objets de luxe[2].

En 1776 l'Académie de Saint-Luc, rivale de l'Académie royale de Peinture, obtint, à la sollicitation du peintre Peters et du graveur Marcenay de Guy, la permission d'exposer les œuvres de peinture, sculpture et architecture de ses artistes dans le *Salon des Grâces* du Colisée, avec catalogue desdites œuvres. On voulut renouveler l'année suivante une exposition du même genre, mais elle fut prohibée par arrêt du Conseil d'État du 30 août 1777.

La vogue ne manqua pas d'abord au Colisée sous la direction de Torré, célèbre artificier du temps. Le 14 août 1776 la reine Marie-Antoinette vint au Colisée en compagnie de Monsieur, de M. le comte

1. Les deux notices qu'on va lire, l'une sur le *Colisée*, l'autre sur le *Cimetière des Errancis ou de Monceau*, sont extraites d'une étude sur le VIII[e] arrondissement destinée à paraître ultérieurement sous le titre de *Monographie archéologique et historique du VIII[e] arrondissement de Paris* (in-8° avec plans).

2. Voir à ce sujet une brochure contemporaine détaillée, intitulée : *Description du Colisée élevé aux Champs-Élysées sur les dessins de M. Le Camus, par le sieur Le Rouge, ingénieur-géographe du roi. Paris, veuve Duchesne,* 1771. In-12 de 24 p. avec un plan.

d'Artois et de Madame Elisabeth, et on y donna une fête à leur intention. Elle y revint encore une fois le 3 août 1777.

Hurtaut et Magny, auteurs contemporains, en parlent ainsi au t. III (p. 589) de leur *Dictionnaire historique de la ville de Paris* : « Le « Colisée et ses jardins... est le temple du plaisir, des ris et des jeux. « Là, tous les états se rassemblent avec les habits les plus beaux et les « plus galants ; la noblesse y paroît dans des équipages magnifiques ; « les Dames s'y disputent l'avantage de la parure et de l'élégance ; tous « les Citoyens viennent y voir les jeux divers, s'en amusent, ou se « répandent dans les alentours pour s'y promener, et ne les quitter « qu'à regret. »

Au mois de mai 1778 on attendit en vain l'ouverture du Colisée. L'édifice menaçait ruine. Sa restauration eût nécessité des travaux dispendieux : on résolut la fermeture définitive de cet établissement. Il fut démoli vers 1780.

Voici ce que dit Mercier, un auteur du temps, au chapitre CCXIV de son *Tableau de Paris*, au sujet de l'état de décadence où était tombé le Colisée la dernière année de son existence : « Notre Colisée, après « dix ans, tombe en ruines. On l'a fermé. Il n'avoit de beau et « d'agréable que son emplacement... L'intérieur de ce caravansérai « étoit triste ; des symphonies monotones, des danses misérables ou « puériles ; des joutes sur une eau sale et bourbeuse ; des feux d'arti- « fice sans variété ; une cohue fatigante ou un vuide ennuyeux : voilà « tout le divertissement de ces sortes d'endroits. » Il ajoute plus loin, au chapitre DCXXXVIII : « On voit encore des vestiges du Colysée bâti « par les Romains ; mais le nôtre n'a pas vécu intact pendant quinze « mois. Chaque année on a vu une portion se briser, se fendre ou « s'écrouler. A la septième année, il a été interdit pour toujours, à « cause de sa mauvaise construction et des risques que le public cour- « roit en le fréquentant. »

Les rues Montaigne et de Ponthieu et l'avenue d'Antin prolongée ont été ouvertes à diverses époques sur son emplacement.

Hippolyte Bonnardot.

LE CIMETIERE DES ERRANCIS OU DE MONCEAU.

Lorsqu'on ouvrit, en 1863, la dernière section de la rue de Miroménil comprise entre la rue de Monceau et le boulevard de Courcelles, on découvrit, en creusant les fondations d'une maison sise au coin oriental de la rue de Miroménil et du boulevard de Courcelles, une immense quantité d'ossements : c'était l'ancien cimetière *des Errancis* dit aussi *de Monceau*, ainsi nommé à cause d'un fief dit *des Errancis*

et en raison de sa proximité de l'ancienne barrière Monceau, où furent enterrées, après leur exécution, la plupart des victimes décapitées sur la place de la Révolution (aujourd'hui de la Concorde), entre autres Charlotte Corday, puis Philippe-Egalité, Maximilien Robespierre, Robespierre le jeune, Couthon et Saint-Just, membres de la Convention, Henriot, chef de la garde nationale parisienne, Lescot Fleuriot, maire de Paris, Simon le cordonnier, geôlier de la prison du Temple, membre de la Commune, etc.

L'ancien cimetière de la Madeleine ayant été supprimé, à cause de sa proximité de la place de la Révolution, la Commune de Paris choisit un nouvel emplacement, à l'extrémité du faubourg de la Petite-Pologne. « Près de l'ancien mur d'octroi, à la rencontre de la rue des « Errancis (du Rocher) et de celle de Valois (de Monceau), on voyait, « au commencement de la Révolution, un vaste terrain ayant la forme « d'un carré long, limité à l'ouest par le mur du parc de Monceaux, « qui avait fait des *Folies de Chartres* le plus délicieux séjour. La « commune de Paris fit abattre les arbres plantés dans ce terrain, qui « devint le cimetière des Errancis (dit aussi *de Monceau*) et remplaça « celui de la Madeleine. » (*Bibliothèque municipale,* par Louis Lazare, t. IV, première livraison.)

On lit encore, au sujet de ce cimetière, à la page 15 du tome I d'un ouvrage intitulé *Le cimetière de Mousseaux*, par l'auteur du *Cimetière de la Madeleine* (Regnault-Warin), *Paris*, *Roux*, an IX (1801), 2 vol. pet. in-12 : « On sait que le cimetière de Mousseaux, célèbre à jamais « pour avoir reçu dans son sein les bourreaux et les victimes de la « Révolution, dont les cadavres furent entassés pêle-mêle à mesure « que les différens partis qui se succédaient avec rapidité cherchaient « à se débarrasser de ceux qu'ils soupçonnaient devoir leur être con- « traires, on sait, dis-je, que le cimetière est voisin de la barrière dont « il porte le nom, et dont il n'est séparé que par un chemin de tra- « verse. » Un peu plus loin (p. 49) il est fait mention du gardien du cimetière chargé d'entretenir une grande fosse où l'on jetait pêle-mêle les cadavres provenant des exécutions de la place de la Révolution. Une gravure, placée en tête du tome I, où figure la porte monumentale du cimetière surmontée d'un fronton décoré d'une tête de mort et d'ossements, représente deux hommes en train de précipiter dans une fosse béante deux cadavres décapités dans un état de nudité complète. Quant au texte de l'ouvrage en question, ce n'est, en dehors des deux passages indiqués, qu'un roman insipide en style déclamatoire.

Hippo yte Bonnardot.

III.

CHRONIQUE.

Juillet. — On agrandit en ce moment le pavillon construit à l'extrémité de la terrasse des Feuillants aux Tuileries, et destiné à l'origine (vers 1863) à servir de jeu de paume pour les ébats particuliers du prince impérial. Construit en forme de pendant à l'Orangerie, ce jeu de paume, le seul qui subsiste, croyons-nous, à Paris, où ils furent autrefois si nombreux, était trop petit pour remplir vraiment le but auquel il était destiné. En même temps on construit un nouvel escalier et un autre perron en pierre, en remplacement de ceux existant en bois, pour faire communiquer cette terrasse élevée avec le jardin, tout près de la terrasse des Feuillants.

— Juillet. — La salle Ventadour a vécu. Le brillant Théâtre-Italien d'autrefois, si élégant avec ses deux rangées de loges couvertes et découvertes, est livré à la Foncière, compagnie d'assurances, qui s'y installe luxueusement. L'aspect extérieur du côté de la rue des Petits-Champs a lui-même varié. Les statues habillées à la mode de 1830, et dont l'une était même enturbannée, comme Mme de Staël, ont disparu, et un étage de plus modifie complètement les lignes du monument. Une statue de Grétry est revendiquée par l'Opéra-Comique, à qui elle appartient ; et il faut espérer que les financiers de la Foncière se montreront assez dilettantes pour la rendre à ce théâtre.

— Juillet. — De par une décision des Chambres, le pavillon de Flore est désormais affecté aux bureaux de la préfecture de la Seine, qui quittent le palais du Luxembourg pour le laisser au Sénat auquel il appartient, jusqu'à ce que l'Hôtel de Ville soit reconstruit entièrement, ce qui arrivera, disent les architectes, en 1881... ou en 1891. L'intéressante exposition des arts appliqués à l'industrie est expropriée, et il va falloir lui trouver un asile. Les Anglais, après leur exposition de Kensington, en affectèrent le palais à leur société similaire et, à l'aise dans ce vaste local, elle est arrivée à un degré de prospérité incroyable ; peut-être y a-t-il là, pour la nôtre, un exemple à suivre, et les charpentes de fer du Champ de Mars pourraient peut-être, réédifiées sur quelque vaste terrain, devenir le berceau d'une vaste et puissante organisation, dans le genre de celle qu'on admire à Londres. Dans l'intérêt de l'archéologie, nous envoyons nos meilleurs souhaits à cette jeune et progressive société.

— Juillet. — Une salle nouvelle, baptisée « salle Rude », est ouverte au Louvre aux œuvres de la sculpture moderne. Placée à la suite de la salle Chaudet qu'elle désencombre, et fort bien exposée, cette salle,

prête depuis longtemps, et dont la dépense des piédestaux avait, paraît-il, seule retardé l'ouverture, rendra les plus grands services, et permettra de remettre en lumière des œuvres capitales. Mais pourquoi la galerie Mollien est-elle toujours close et pourquoi ne place-t-on point de bronzes dans la loggia extérieure qui longe les galeries Daru et Mollien ? Ils y seraient à l'italienne suffisamment protégés, et en pleine lumière.

— Août. — Nous avons reproduit dans le numéro précédent les noms des Parisiens choisis par le conseil municipal pour figurer en marbre sur les murs du nouvel Hôtel de Ville. Voici, en revanche, ceux qui étaient représentés sur l'ancien, et dont les statues n'ont pas été votées à nouveau par nos édiles : Montyon, Monge, Buffon, Ambroise Paré, Papin, saint Vincent de Paul, Jean de la Vacquerie, Philibert de l'Orme, Gozlin, Hugues Aubryot, saint Landry, Maurice de Sully, Juvénal des Ursins, Robert Estienne, Jean Aubry, l'abbé de l'Espée, Frochot, Condorcet, La Fayette, de la Reynie, Colbert; soit en tout vingt-un noms sur quarante-cinq, qui existaient primitivement. Il faut dire que dans ces noms éliminés il y en a quelques-uns qui ne sont pas parisiens.

— Août. — Une rue nouvellement ouverte par les propriétaires entre la rue Pergolèse et la cité du Retiro a été baptisée par eux de rue Berlioz. Il y a là un bon exemple à suivre, et le nom des hommes célèbres devrait être préféré par les particuliers, le cas échéant, à leurs orgueilleuses obscurités qui n'ont rien à gagner que des brocards à cet excès de notoriété. Le nom de Berlioz d'ailleurs, auquel la postérité rend justice après sa mort, était digne de patronner une voie nouvelle, et le Conseil municipal l'ayant oublié, les propriétaires en question ont bien fait de s'en souvenir.

— 16 août. — Arrêté du préfet de la Seine, statuant sur les propositions du Conseil municipal relativement aux changements de noms d'un certain nombre de voies publiques :

Le sénateur préfet de la Seine,

Vu la loi des 16-24 août 1790, titre XI, article 3, § 1;

Vu les lois du 18 juillet 1837, article 10, et du 24 juillet 1867, article 17;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Paris, en date des 26, 29, 31 juillet et 2 août 1879;

Considérant que le choix des dénominations des voies publiques, lorsqu'il ne rentre pas dans l'exception prévue par l'ordonnance royale du 19 juillet 1816, est compris dans les attributions des maires, et par conséquent, à Paris, du préfet de la Seine,

Arrête :

Article 1er. — Les voies publiques ci-après désignées de la ville de Paris recevront les dénominations portées au tableau suivant :

1er ARRONDISSEMENT. — Rue du Dauphin : *rue Saint-Roch.* Rue des Feuillants : *rue Rouget de l'Isle.* Rue de Luxembourg : *rue Cambon.*

2e ARRONDISSEMENT. — Rue Saint-Arnaud : *rue Volney.*

3e ARRONDISSEMENT. — Rue Diderot : *rue des Arquebusiers.*

4e ARRONDISSEMENT. — Quai Napoléon : *quai aux Fleurs.* Rue Adam : *rue Adolphe Adam.*

5e ARRONDISSEMENT. — Rue Fontanes : *rue de Cluny.* Rue des Sept-Voies : *rue Valette.*

6e ARRONDISSEMENT. — Rue Bonaparte (de la rue de Vaugirard à la rue d'Assas) : *rue du Luxembourg.*

7e ARRONDISSEMENT. — Rue de la Visitation : *rue de Saint-Simon.* Passage de la Visitation : *rue Paul-Louis Courier.* Avenue Saint-François-Xavier et de l'Abbé de la Salle : *place Saint-François-Xavier.*

8e ARRONDISSEMENT. — Avenue de la Reine-Hortense : *avenue Hoche.* Rue Abbatucci et la partie de la rue Pierre-Charron comprise entre la rue du Faubourg-Saint-Honoré et l'avenue des Champs-Élysées : *rue La Boétie.* Rue d'Albe : *rue Lincoln.* Rue Billault : *rue Washington.* Rue de Rovigo : *rue de la Bienfaisance.* Rue Malesherbes : *rue du Général-Foy.*

8e et 16e ARRONDISSEMENTS. — Avenue Joséphine : *avenue Marceau.*

9e ARRONDISSEMENT. — Rue Clary : *rue Charras.* Rue Neuve-Fontaine : *rue Fromentin.*

10e ARRONDISSEMENT. — Rue Magnan : *rue Beaurepaire.* Rue Marie-Louise : *rue Marie et Louise*

11e et 12e ARRONDISSEMENTS. — Avenue Lacuée et rue de Genève : *avenue Ledru-Rollin.*

12e ARRONDISSEMENT. — Rue des Terres-Fortes : *rue Lacuée.* Boulevard Mazas : *boulevard Diderot.* Rue Marceau : *rue de Wattignies.*

14e ARRONDISSEMENT. — Place d'Enfer : *place Denfert-Rochereau.* Boulevard de Montrouge : *boulevard Edgar Quinet.*

15e ARRONDISSEMENT. — Rue Kléber : *rue de la Fédération.* Rue Hoche : *rue de Presle.* Rue de Moyencourt : *rue Lakanal.*

16e ARRONDISSEMENT. — Avenue du Roi-de-Rome : *avenue Kléber.* Rue de Bouillé : *rue Duban.*

17e ARRONDISSEMENT. — Rue nouvelle le long de l'école Monge entre l'avenue de Villiers et le boulevard Malesherbes : *rue Viète.*

18e ARRONDISSEMENT. — Rue Martin : *rue Caillié.*

19e ARRONDISSEMENT. — Place au-devant de la mairie du 19e arrondissement : *place Armand Carrel.*

20e ARRONDISSEMENT. — Rue nouvelle dans l'axe de l'église Notre-Dame-de-la-Croix : *rue Étienne Dolet.*

L'inspecteur général des ponts et chaussées, directeur des travaux de Paris, est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au *Bulletin des actes administratifs de la préfecture de la Seine.*

Fait à Paris, le 16 août 1879. F. HEROLD.

Le préfet de la Seine a adressé à cette occasion au ministre de l'Intérieur un rapport publié dans le *Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine*, et auquel est joint un second arrêté dont voici la teneur :

Le sénateur préfet de la Seine,

Vu les lois des 16-24 août 1790, titre XI, article 3, § 1er;

Vu les lois des 18 juillet 1837 (article 10) et 24 juillet 1867 (article 17);

Attendu que la rue actuellement dénommée, en fait, rue Marie-Antoinette et située dans le 18e arrondissement de Paris, a été ouverte, en 1843 et 1844 en même temps que d'autres rues voisines, dans l'ancienne commune de Montmartre, aux frais et par les soins de trois propriétaires, à la suite de conventions passées entre eux et ladite commune, sous le nom de rue Antoinette, ainsi qu'il appert d'un plan déposé chez Me Bouclier, notaire, le 19 avril 1845;

Attendu que ce nom, choisi par l'un des propriétaires ci-dessus mentionnés, le sieur Sergent, et provenant du prénom de la dame Sergent, son épouse, est resté celui de la rue, non seulement jusqu'à son classement au nombre des rues de Paris, qui a été opéré par le décret du 23 mai 1863 (tableau C), mais encore postérieurement à ce décret;

Que si plus tard, le nom de rue Marie-Antoinette a été substitué à celui de rue Antoinette sur les plaques indicatives appliquées au mur de cette rue, ce changement a eu lieu sans qu'aucun acte administratif l'ait prescrit ou autorisé;

Attendu que le sieur Sergent, sans contester le droit de l'administration municipale de changer le nom de la voie dont il s'agit, exprime, ainsi que plusieurs habitants du quartier, le désir que son ancien nom lui soit restitué;

Attendu que, ce nom n'ayant jamais été régulièrement changé, il y a lieu de reconnaître purement et simplement en droit que la rue dite Marie-Antoinette s'appelle légalement rue Antoinette et de prescrire en fait l'exécution de mesures conformes :

Arrête :

Art. 1er. — Le nom de rue Antoinette sera rétabli sur les plaques indicatives de la rue ainsi dénommée légalement, et située dans le 18e arrondissement de Paris, entre la place des Abbesses et la rue des Trois-Frères.

Art. 2. — Le directeur des travaux de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Recueil des actes administratifs*.

Fait à Paris, le 4 août 1879.

F. Herold.

— 26 août 1879. — On vient de commencer, du côté des rues Clopin et Cardinal-Lemoine, les travaux d'agrandissement de l'École polytechnique.

— 27 août 1879. — On vient de commencer à la bibliothèque de l'Arsenal des travaux de reconstruction en sous-œuvre. Une moitié de la façade principale de l'ancien hôtel de Béthune va être entièrement démolie.

J. Romain Boulenger.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

— Boutray. — *Incendie du Palais de Paris en 1618*, relation de Raoul Boutray, réimprimée pour la première fois avec une introduction et des notes par Hippolyte Bonnardot. Léon Willem édit., 1879, in-8°.

Cette curieuse plaquette continue dignement la petite « collection de documents rares et inédits, relatifs à l'histoire de Paris, » que nous devons déjà à l'éditeur Willem, et dans laquelle se sont déjà enchâssés de précieux morceaux que le petit nombre de leur tirage fait à l'heure qu'il est hors de prix. Celle-ci, eu égard á son intérêt, ne tardera pas à avoir le même sort. M. Hippolyte Bonnardot est le fils de notre grand iconophile que chacun connaît, et les admirables collections paternelles l'ont aidé à nous refaire, dans une introduction substantielle, la vieille grand'salle un peu trop poétiquement drapée dans la *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo. Offrant les mêmes dimensions à peu près que l'actuelle, elle avait sa voûte rehaussée d'or et d'azur et éclairée de vitraux. Des statues de rois, les seuls portraits authentiques qu'il en restât, venaient s'ajouter à chaque pilier à la suite ou dans le courant de chaque règne ; la table de marbre qui n'était nullement monolithe, comme on l'a dit, le cerf de bronze doré, la légendaire peau de crocodile appendue aux murs, plusieurs cheminées monumentales, les innombrables boutiques des marchands, tout contribuait à lui donner un aspect archaïque et chaotique, au milieu duquel, un beau matin de 1618, on conçoit que le feu n'ait eu qu'à souffler pour tout embraser. La même imprudence du reste qu'en 1870 avait fait accumuler vers les voûtes de bois de la grand'salle un prodigieux amas de papiers qui s'allumèrent en un instant et, à cette place, rendirent inextinguible l'incendie. On sait aussi qu'on prétendit malignement alors que

... à Paris dame Justice,
Pour avoir trop mangé d'épice,
Se mit tout le palais en feu...

Que cet incendie ait eu pour cause le hasard, ou que la malveillance ait voulu, comme on l'a dit, anéantir des pièces politiques compromettantes, M. H. Bonnardot nous représente ici un des éléments de ce problème historique, et sa réimpression de Raoul Boutrays nous intéresse doublement sous le rapport de i'histoire et sous celui de l'archéologie parisienne. J. R. B.

— Bref de Paris pour l'année 1879, à l'usage des membres du clergé autorisés à dire le bréviaire parisien. In-12 de 60 p. Paris, Poussielgue frères.

— Bulletin de la Société des architectes du département de Seine-et-Marne. 1re livraison (1876-1877). In-8° de XXXII-43 p. et 5 planches. Melun, imp. Lebrun.

— Chalmeton (L.). — A Jean Racine ; anniversaire de sa naissance, 21 décembre 1659 (vers). In-12, 11 p. Clermont-Ferrand, lib. Collay.

— Collection des anciennes descriptions de Paris, avec introductions et notes par l'abbé Dufour. Paris, Quantin, 1879, 2 vol. in-8°.

1° — Isaac de Bourges. — *Description des monuments de Paris.*

2° — Antoine du Mont-Royal. — *Les glorieuses antiquités de Paris*, 1879.

C'est une nombreuse et bien curieuse série que nous annonce sous ce titre notre collègue M. l'abbé Valentin Dufour, et les deux volumes que nous présentons seront suivis de nombreux cadets. Destinées à être, comme les a ingénieusement appelées l'éditeur, une série de *petits classiques de l'histoire de Paris,* ces descriptions toutes inédites, rares ou peu connues, viendront utilement pour l'archéologue parisien apporter leur appoint de renseignements obligatoires à toute recherche sérieuse. C'est ce gros labeur qu'a courageusement entrepris M. l'abbé Dufour tout seul, et il nous promet bientôt, comme suite aux volumes parus, des descriptions de Paris de l'abbé de Marolles, de Colletet, de Thevet, les traductions des passages intéressant Paris des cosmographies de Munster, de Braün, de Belleforest, de Zeiller, et enfin d'un curieux poème latin de l'allemand Knobelsdorff : nous en parlerons successivement, car rien n'intéresse plus, ce nous semble, notre Société.

Le premier volume de la série est le récit, par un clerc de Bourges à son supérieur ecclésiastique, de ce qu'il a remarqué de mieux à Paris dans un voyage que, plus hardi que l'abbé Dufour qui n'ose fixer de date, nous serions disposé à placer vers l'année 1725, dernière date relevée dans la description elle-même. Ce volume a déjà été, de la part d'un de nos confrères, l'objet d'un compte-rendu qu'on a pu lire plus haut, p. 95.

Antoine du Mont-Royal est un astrologue lyonnais qui, en 1678, s'est avisé d'une sorte d'almanach qu'il a appelé, comme Corrozet son aîné, *Les glorieuses antiquitez de Paris.* Le seul exemplaire qui en soit connu est enfoui à la Bibliothèque de l'Arsenal, dans une série de petits opuscules de la même année, auxquels le marquis de Château-Gontier, un bibliophile du siècle dernier, a eu en cette année 1678 la fantaisie de donner une riche reliure, ce qui les a sauvés de l'oubli qui les attendait sans qu'ils le méritassent. C'est un almanach destiné à servir de guide de l'étranger dans Paris. Des bois d'une facture grossière, quelques-uns même inversés, soigneusement reproduits, enrichissent cette curieuse réimpression, et ces deux ouvrages sont de nature à nous donner une haute idée du *ragoût d'intérêt* de ce que nous promet notre savant confrère.

J. Romain Boulenger.

— Conférences du palais du Trocadéro, à l'Exposition universelle internationale de 1878. 1re série : industrie ; chemins de fer ; travaux publics ; agriculture. In-8°, 406 p. et fig. Paris, imp. Nationale.

Comptes-rendus sténographiques publiés sous les auspices du Comité central des congrès et conférences et la direction de M. Charles Thirion, secrétaire du Comité, etc.

— Congrès international de météorologie tenu à Paris du 24 au 28 août 1878, au palais du Trocadéro, à l'Exposition universelle internationale de 1878. In-8°, 278 p. Paris, imp. Nationale.

Même collection que le précédent volume.

— Importance actuelle de Paris au point de vue stratégique dans une guerre avec l'Allemagne. In-8°, 47 pages. Paris, impr. et libr. Dumaine.

Extrait du *Journal des sciences militaires*, août 1878.

— Indicateur des omnibus et tramways de Paris. Nomenclature complète de toutes les voies publiques et privées. Itinéraires et bureaux de correspondances de toutes les lignes d'omnibus et tramways. In-12 de vi-233 p. Paris, Delagrave.

— Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris, dressé par le service des Beaux-Arts. Édifices civils. T. 1. Édifices religieux. T. 1. 2 vol. in-8° de 800 p. Paris, imp. Chaix et Cie.

Préfecture du département de la Seine. Direction des travaux.

— Laboulbène (A.). — Histoire de la médecine. L'hôpital de la Charité de Paris (1606-1878). In-8° de 45 p. et plan. Paris, J.-B. Baillière et fils.

Extrait de la *Gazette médicale* de Paris, novembre et décembre 1878.

— Leneveux (H.). — Paris municipal, ses services publics et ses ressources financières. In-32 de 190 p. Paris, Germer Baillière et Cie.

Bibliothèque utile.

— Lhuillier (T.). — Un seigneur des Granges, près Melun, au xvie siècle. In-8° de 9 p. Meaux, impr. Destouches.

Extrait du Bulletin de la Société d'archéologie, etc. de Seine-et-Marne.

— Loret. — La Muze historique, ou Recueil des lettres en vers contenant les nouvelles du temps, écrites à S. A. Mademoiselle de Longueville, depuis duchesse de Nemours (1650-1665). Nouvelle édition, revue sur les manuscrits et les éditions originales, et augmentée d'une introduction, de notes, d'un glossaire et d'une table générale alphabétique des matières et des noms propres, par Ch.-L. Livet. Tome III (1659-1662). In-8° de 596 p. Paris, Daffis.

— Luce (Siméon). — Les clercs vagabonds à Paris et dans l'Ile-de-France sous Louis XI. In-8°, 8 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley.

— Malinguehen (R. de). — Juvignies. Notice historique et archéologique. In-8° de 67 p. Beauvais, imp. Père.

Extrait des *Mémoires* de la Société académique de l'Oise.

— Marcère (de). — Discours prononcé à l'inauguration, au Champ-de-Mars, de la statue de la République (souvenir de la fête nationale du 30 juin 1878). In-4° à 2 col. Paris, imp. Seringe frères.

— Marolles (M. de). — Paris ou description de cette ville (en vers), par Michel de Marolles. Introduction et notes, par l'abbé Valentin Dufour. In-8°, xiv-387 p. et portrait. Paris, Quantin.

Au mois d'octobre 1859, en rendant compte dans le *Journal des Débats* du *Paris ridicule et burlesque au XVIIe siècle*, publié par P. L. Lacroix, un bibliophile parisien, M. Amédée Berger, terminait ainsi l'article qu'il consacrait à cette curieuse réimpression :

« Qu'il nous soit permis toutefois d'exprimer le regret de ne pas voir « figurer dans cette collection le *Paris en épigrammes* de l'abbé de « Marolles (in-4°, 1677). Sans doute, ainsi que le fait remarquer M. P. « L. Lacroix dans son excellente préface, la seconde partie de cet « ouvrage renferme sur les couvents et les ordres religieux d'ennuyeuses « énumérations; mais on trouve dans le premier livre, tout entier con- « sacré à la description générale de Paris, des renseignements que l'on « chercherait vainement ailleurs, sur les hôtels particuliers, sur les « académies, les bibliothèques et les artistes logés au Louvre, etc.

« A ce titre, le très rare[1] opuscule de l'abbé de Marolles avait sa place « marquée dans une histoire poétique complète des mœurs parisiennes « au XVIIe siècle. »

La lacune signalée, en 1859, dans les réimpressions parisiennes vient d'être comblée par l'abbé Valentin Dufour qui, le mois dernier, a publié dans sa collection des *Anciennes descriptions de Paris* le livre de Michel de Marolles.

L'ouvrage sorti des presses de Quantin est accompagné d'une réduction du beau portrait que Nanteuil *ad vivum faciebat* en 1657; il est regrettable que le savant éditeur ait omis le distique qui, sur la planche originale, accompagne la figure si expressive de l'abbé de Villeloin. Ces vers sont bien du goût de l'époque et méritent d'être conservés :

Nobilitas, virtus, pietas, doctrina, Marolli
Debuerant sacra cingere fronde comam.

— Marsy (de). — L'hôtel de ville de Compiègne. In-8° de 62 p. et pl. Tours, imp Bouserez.

Extrait des comptes-rendus du congrès tenu à Senlis par la Société française d'archéologie en mai 1877.

— Martin (G.). — Situation municipale de la ville de Paris à la fin de l'année 1878. Exposé sommaire par un conseiller municipal. In-16 de 16 p. Paris, imp. Parent.

— Ménard (R.). — Les curiosités artistiques de Paris. Guide du promeneur dans les musées, les collections et les édifices. In-18 jésus de 727 p. Paris, Delagrave.

— Menier (Mme M.-V.). — Le moulin de Noisiel-sur-Marne. In-8° de 8 p. Fontainebleau, impr. Bourges.

— Merlet (L.). — De l'instruction primaire en Eure-et-Loir avant 1789. Petit in-8° de VIII-47 p. Chartres, impr. Garnier.

— Monavon (A.). — Notice descriptive de l'intérieur des palais de Trianon et du musée des voitures de gala ; catalogue des peintures, sculptures, etc., exposées dans les appartements. In-8° de 48 p. Versailles, impr. Cerf et fils.

— Mortreuil (T.). — La Bibliothèque nationale, son origine et ses accroissements jusqu'à nos jours ; notice historique. In-8° de 179 p. Paris, Champion.

---

1. C'est au mois d'avril 1875, dans la bibliothèque de M. Taschereau, que le livre de l'abbé de Marolles a paru, croyons-nous, pour la dernière fois en vente publique (gr. in-4° de 88 pages, mar. rouge, tranche dorée. Capé); il a été adjugé 400 francs.

— Nouveau Paris monumental. Paris, Garnier frères.

— Ordo divini officii recitandi facisque faciendi, ad usum totius diœcesis Bellovacensis, pro anno 1879. In-12, 167 p. Beauvais, imp. Père.

— Ordo divini officii recitandi missæque celebrandæ ad usum cleri Parisiensis pro anno 1879. In-18 jésus de 216 p. Paris, Poussielgue frères.

— Robert (C.). — Biographie d'un homme utile. Leclaire, peintre en bâtiments. Conférence faite au Trocadéro le 1er septembre 1878. In-8° de 93 p. et portrait. Paris, Fischbacher.

— Royou (A. de). — Traité pratique de la voirie à Paris, comprenant l'examen raisonné des règlements applicables aux constructions, suivi d'un appendice renfermant dans un ordre chronologique le texte des lois, décrets et ordonnances rendus sur la matière. Ouvrage à l'usage des architectes, entrepreneurs et propriétaires. In-8° de xiii-328 p. et pl. Paris, imp. Malteste et Cie.

— Saint-Paul (A.). — A travers les monuments historiques. III. L'architecture religieuse dans le diocèse de Senlis, du ve au xvie siècle. In-8° de 27 p. Tours, imp. Bouserez.

Extrait des comptes-rendus du congrès tenu à Senlis par la Société française d'archéologie en mai 1877.

— Senault. — Notice descriptive et statistique sur le département de Seine-et-Marne, par M. Senault, chef d'escadron d'état-major. In-16, 242 p.

— Usine des Maisons-Alfort (plan); Usine de Port-à-l'Anglais (plan et coupe transversale); Pompe à feu de Saint-Ouen (plan d'ensemble); Usine hydraulique de Saint-Maur (coupe longitudinale); Usine hydraulique d'Isles-les-Meldeuses (Seine-et-Marne) (élévations et coupe transversale); Usine de Trilbardou (plan et coupes); dressé par Belgrand. Paris, imp. et lith. Lemercier et Cie.

— Usine hydraulique de Saint-Maur, dressée par E. Belgrand. Paris, imp. et lith. Lemercier et Cie.

— Vattier (l'abbé). — Les Archers, Arbalétriers et Arquebusiers de Senlis. In-8° de 40 p. Tours, imp. Bouserez.

Extrait des comptes-rendus du congrès tenu à Senlis par la Société française d'archéologie en mai 1877.

— Vue du palais du Trocadéro. Paris, chromolith. Laas.

— Wailly (Nat. de). — Récit du xiiie siècle sur les translations faites en 1239 et en 1241 des saintes reliques de la Passion. In-8°, 15 p. Nogent-le-Rotrou.

Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes,* t. XXXIX.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales, le 14 octobre 1879.

Présidence de M. Alfred MAURY, président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— En l'absence du secrétaire, le secrétaire-adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 juillet. La rédaction en est adoptée.

— Le Conseil prononce l'admission de :

622. M. BELFOND, présenté par MM. Flammermont et J. de Laborde.

623. M. Gustave FUSTIER, secrétaire du cabinet de M. le préfet de police, présenté par MM. Ed. Fournier et H. Champion.

624. M. R. de MAGNIENVILLE, secrétaire-adjoint de la Société historique de Compiègne, présenté par MM. le comte de Marsy et J. du Lac.

— M. le Président annonce la mort de M. Viollet-le-Duc, membre du Conseil, et exprime les regrets que la perte d'un confrère aussi éminent inspire à la Société.

— M. le Président annonce l'adhésion de la Société académique de l'Oise, de la Société de Compiègne, ainsi que des Sociétés archéologiques de Soissons et de Rambouillet, à la proposition d'échange de leurs publications avec le *Bulletin* de la Société de l'histoire de Paris.

Communications.

Il est donné lecture d'une lettre de notre confrère M. le comte Léopold Hugo, qui fait hommage à la Société d'un petit registre

manuscrit rédigé dans la dernière moitié du XVIIIe siècle, par un chanoine de Sainte-Geneviève, et contenant des morceaux divers, entre autres l'éloge historique du chanoine de Sainte-Geneviève, Coste de Champeron, prieur de Ham. La Société remercie M. le comte Hugo de son envoi qui sera conservé, avec tous les livres qu'elle reçoit, à la bibliothèque de la ville de Paris.

— M. Longnon annonce que M. Ch. Nisard, membre de l'Institut, a découvert dans un manuscrit de la bibliothèque de Parme, renfermant une histoire de France écrite sous le règne de Louis XIV, une description de Paris occupant six pages in-folio. M. Ch. Nisard propose la publication de ce morceau à la Société de l'histoire de Paris.

La proposition de M. Nisard est renvoyée au Comité de publication.

— M. J.-R. Boulenger donne lecture d'une note sur l'emplacement du Château-Fêtu et sur l'étymologie de ce nom. A la suite d'observations faites par MM. Vacquer et le baron Pichon au point de vue archéologique, la discussion sur le travail de M. Boulenger est renvoyée à la prochaine séance. (Voir plus loin, p. 144, la note de M. Boulenger résumant la discussion.)

— M. Alfred Bonnardot lit des fragments d'un mémoire sur la propriété de la reine Marguerite de Valois à Issy, propriété connue sous le nom de Petit-Olympe. L'auteur exprime l'intention de revoir et de modifier ce travail pour le présenter sous une forme définitive à la Société.

— M. Longnon annonce que l'administration municipale a récemment donné satisfaction au vœu exprimé par la Société, sur la proposition de M. de Boislisle, en donnant le nom de Saint-Simon à l'une des rues les plus voisines de l'hôtel où cet écrivain a vu le jour; la rue de la Visitation porte aujourd'hui le nom de rue de Saint-Simon. M. Longnon ajoute que la statue du duc de Saint-Simon sera au nombre de celles qui décoreront le nouvel Hôtel de ville.

— La séance est levée à 5 heures 1/4.

II.

VARIÉTÉS.

NOTE SUR ROBERT DE PARIS, CHEVALIER CROISÉ.

Parmi les anecdotes dont Anne Comnène a semé le récit qu'elle nous a laissé de la première croisade, l'une des plus connues est celle de ce chevalier français, qui, dans l'assemblée solennelle où les princes croisés vinrent faire hommage à l'empereur Alexis Ier, alla

tranquillement s'asseoir sur le trône impérial, et qui, rappelé aux convenances par Baudouin, le futur roi de Jérusalem, se contenta de répondre : « Pourquoi ce paysan s'est-il seul assis, quand tant de « grands chefs sont restés debout [1] ? » Anne, qui rapporte ensuite une réponse encore plus grossière du même chevalier à une bienveillante question de l'empereur[2], nous apprend que, pour n'avoir pas suivi les conseils d'Alexis, il fut gravement blessé à la bataille de Dorylée[3].

Rapprochant cette anecdote d'un passage d'Albert d'Aix[4], qui mentionne comme tué d'une flèche à Dorylée un certain *Robertus Parisiensis,* Du Cange, et après lui tous les historiens des croisades[5], identifièrent ce Robert avec le chevalier anonyme d'Anne Comnène, et même (bien que Guillaume de Tyr[6] ne le désignât que par la qualification de *vir in armis strenuus*), en firent un Robert, *comte* de Paris. En effet le texte d'Anne, dans la scène du serment, portait : « Ἐπεὶ καὶ ὁ ὅρκος ἤδη τετέλεστο, τολμήσας τις ἀπό πάντων τῶν κομήτων εὐγενὴς..... ἐκάθισεν » — phrase que le P. Poussines traduisait par « *Jurejurando « jam concepto, unus quidam inter comites* [*omnes*] *sane nobilis... con- « sedit.* »

Il y avait pourtant de graves objections à faire à cette identification : d'abord le titre de comte de Paris était éteint depuis le xe siècle ; aucune des maisons de l'Ile-de-France voisines de Paris, Montmorency, Corbeil, Montlhéry, Melun, n'avaient alors de membres portant le nom de Robert, et qui fût mort à la première croisade. De plus dans la bouche d'Anne Comnène le mot *comte* désigne toujours l'un des chefs de la croisade, et l'épithète τις ἀπό πάντων τῶν κομήτων εὐγενής, à peine convenable pour Godefroi de Bouillon ou Raimond de Saint-Gilles, ne pouvait guère s'appliquer à un personnage aussi grossier que celui dont elle nous faisait le portrait, et sur lequel les chroniqueurs latins donnaient aussi peu de détails ; enfin cette épithète ne s'accordait pas avec la qualification plus modeste que, suivant Anne elle-même, le chevalier s'était donnée en répondant à l'empereur : « Φράγγος μέν εἰμι καθαρός, τῶν εὐγενῶν. »

---

1. Anna C. *Alexias,* l. X, c. 10 (*Hist. grecs des Croisades,* t. I, II, p. 29).
2. *Ibid.*, p. 30.
3. Anna C. l. XI, c. 3 (*Ibid.*, p. 48).
4. Albertus Aquensis, l. II, c. 39-40 (*Hist. occid. des Croisades,* t. IV, p. 329-330).
5. Du Cange, *Notæ ad Al.*, ad calcem, *Cinnami,* p. 362. Michaud, *Histoire des Croisades,* t. I, p. 196. Peyré, *Histoire de la première croisade,* t. I, p. 264. On sait que ce *Robert, comte de Paris,* est devenu le héros de l'un des romans de Walter Scott. Mourin (*Les comtes de Paris,* 1869, in-8°) n'en parle pas.
6. Guillaume de Tyr. l. III, c. 14 (*Historiens occidentaux des Croisades,* t. I, p. 132).

Ayant eu à m'occuper de *Robertus Parisiensis* à propos d'une lettre d'un témoin oculaire de la croisade, lettre que je vais publier et où il figure comme tué à ou près de Nicée, mais sans qualification spéciale, je me sentais disposé à rejeter purement et simplement le rapprochement établi par mes devanciers entre ce Robert et le chevalier anonyme d'Anne Comnène; je me serais appuyé sur ce fait que, dans le récit de la princesse, l'insulteur d'Alexis paraissait avoir été, non point tué, mais seulement blessé, καιρίως πλήγεις, à Dorylée, et qu'Albert d'Aix indiquait précisément comme simplement frappé (*percussus*) dans cette bataille, un neveu de Bohémond, auquel aurait moins mal convenu la désignation de *noble parmi les comtes.* Mais la récente édition d'Anne Comnène, par M. Reifferscheid, permet d'offrir une solution moins radicale et peut-être plus satisfaisante de ce petit problème. Dans ce nouveau texte, le passage que j'ai cité plus haut, et dont la construction grammaticale laissait à désirer, a été corrigé ainsi par l'éditeur allemand (qui paraît d'ailleurs ne point s'être préoccupé de l'importance historique de la rectification qu'il propose) : « Ἐπεὶ « καὶ ὁ ὅρκος ἤδη τετέλεστο ὑπὸ πάντων τῶν κομήτων, τολμήσας τις εὐγενὴς ..... « ἐκάθισεν. *Ubi jusjurandum ab omnibus comitibus jam datum est,* « *nobilis quidam ausus est ... sedere.* » Le sens devient alors très clair, et la qualification de τις εὐγενὴς n'empêche plus à la rigueur d'identifier avec le *Robertus Parisiensis* d'Albert d'Aix le chevalier anonyme, qui aura, sans doute, succombé à la grave blessure dont parle Anne Comnène. Mais ce personnage descend du rang inexplicable de *comte de Paris* à la condition plus humble d'*un enfant de Paris* ou des environs, probablement plus illustre par la bravoure que par la naissance.

Cte RIANT.

RECHERCHES SUR UNE FAMILLE NOBLE

DITE DE PARIS

AUX XIe, XIIe ET XIIIe SIÈCLES.

La notice que l'on vient de lire et que nous empruntons au Bulletin de la Société des Antiquaires de France[1], nous fournit l'occasion de réunir ici quelques renseignements sur une famille féodale du nom de Paris, qui, bien qu'elle n'ait encore attiré jusqu'ici l'attention des érudits, paraît avoir tenu un rang fort honorable parmi les vassaux parisiens des premiers rois de la troisième race. C'est évidemment à cette famille qu'appartenait Robert de Paris, le chevalier croisé.

1. *Bulletin de la Société des antiquaires de France,* 1879, p. 58-60.

Le plus ancien membre connu de cette famille est Ansoud le Riche, qui ne devait pas seulement à sa fortune, mais aussi à une brillante naissance, l'estime de ses contemporains. Ansoud, né sous le règne de Lothaire II, l'avant-dernier roi carolingien, était parent de Ménard, abbé de Saint-Maur-les-Fossés[1], qui menait une vie mondaine et que la réforme monastique obligea de quitter son abbaye vers l'an 987, pour prendre le gouvernement du monastère de Saint-Maur de Glanfeuil, aujourd'hui Saint-Maur-sur-Loire[2].

Ansoud figure en l'an 997, avec le roi Robert, la mère de ce prince, le comte Bouchard de Corbeil, le comte Hugues de Beauvais et le comte Hugues de Meulan, au nombre des signataires d'un diplôme royal daté de Paris, et accordé à l'abbaye de Saint-Magloire[3]. On le retrouve en 1006 qualifié « Ansoud le Riche de Paris[4] » et, semble-t-il, comme vassal de Bouchard, comte de Corbeil, parmi les témoins d'un acte par lequel ce pieux seigneur et son fils Renaud, l'évêque de Paris, autorisaient leurs feudataires à faire quelques largesses à l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés. Il paraît par cette seconde charte que les domaines d'Ansoud relevaient, au moins pour une partie, de Bouchard, comte de Corbeil et de Melun, et devaient être situés conséquemment dans la contrée d'entre Marne et Seine. Aussi croyons-nous pouvoir reconnaître notre personnage dans un chevalier du nom d'Ansoud, à la fois vassal du roi Robert et de l'évêque Renaud, fils de Bouchard, auquel il succéda au comté de Melun, lequel Ansoud, d'accord avec sa femme Reitrude, donna en 1014 à l'abbaye de Saint-Denis-de-la-Châtre de Paris dix-sept meix et demi, sis à Fourches[5], village du diocèse de Paris, placé à une distance à peu près égale de Corbeil et de Melun. Ajoutons que cet Ansoud et Reitrude, sa femme, ne bornent pas leur sollicitude envers l'église de Saint-Denis-de-la-

1. « Iisdem namque diebus Magenardus, vir nobilis, secundum hujus caduci saeculi honorem nobiliter natus, eandem gubernabat ecclesiam. » (*Vita Burchardi venerabilis comitis*, apud Bouquet, t. X, p. 351.)

2. Abbas autem Magenardus qui, ut diximus, nobilis progenie erat, ex sanguinitate enim Ansoaldi Divitis Parisiacæ civitatis existebat; in coenobio Sancti Mauri, quod Glannafolium dicebatur, transmissus est, ut ibidem pastor fratrum illic degentium existeret. » (*Ibid.*, apud Bouquet, t. X, p. 352.)

3. « Actum Parisius, regnante Rotberto rege adolescentulo, in anno II cum gloriosa matre sua Adelaide regina. — S. Rotberti regis. S. Adelaidis regine. S. Burchardi comitis. S. Hugonis comitis. S. Ansoldi. S. Hugoni Melle[n]tensis. » (Tardif, *Monuments historiques*, cartons des rois, p. 151, qui publie ce diplôme d'après l'original, imprime *Asoldi* au lieu de *Ansoldi* qui est la seule forme raisonnable et celle qu'on trouve dans Dom Bouquet, t. X, p. 574.)

4. « S. Ansoaldi Divitis Parisii. » (Tardif, *Monuments historiques*, cartons des rois, p. 156.)

5. *Ibid.* p. 160-161.

Châtre à ce seul bienfait; ils la dotèrent aussi, vers le même temps, de l'église de Sacy dont le territoire confine à celui de Fourches, et cette donation fut approuvée, comme la précédente, du comte-évêque Renaud et du roi Robert[1]. Une vingtaine d'années plus tard, « Ansoud de Paris » signait devant la porte de l'église Saint-Nicaise de Meulan une charte de Galeran, comte de cette ville[2].

Nous ne savons plus rien de certain sur Ansoud le Riche, sinon que son fils ou peut-être plus exactement l'un de ses fils fut connu des contemporains sous le nom de Pierre de Maule; mais on possède sur cet autre personnage, ainsi que sur sa descendance, des renseignements aussi curieux que précis[3].

Pierre de Maule devait ce surnom à une seigneurie qu'il possédait dans le Pincerais, à 30 kilomètres à l'ouest de Paris, et qui faisait probablement partie de son héritage, car sa femme Guindesmoth, appartenant à une noble famille du Troiesin[4], ne lui avait sans doute apporté en dot que des terres champenoises. Ce fut lui, dans tous les cas, qui donna à l'abbaye de Saint-Évroult, du diocèse de Sées, les deux églises de Maule dont l'une, dédiée à Notre-Dame, est aujourd'hui l'église paroissiale du lieu, tandis qu'il ne reste aucun vestige de la seconde, alors consacrée à saint Germain et à saint Vincent[5]. Pierre de Maule, qui en 1098 avait bravement défendu, avec son fils, le domaine de Maule contre l'invasion anglo-normande[6], mourut le 12 janvier de l'an 1101 (1100 v. s.); il fut enterré dans le cloître de Saint-Évroult et son épitaphe, rédigée par un moine du nom de Robert de Reims, nous a été conservée par Orderic Vital[7], qui trente ans plus tard écrivit son Histoire ecclésiastique dans ce monastère. Nous ne croyons pas inutile de reproduire ici ce monument qui, outre l'éloge de Pierre, donne la date précise de sa mort et le désigne comme un enfant de Paris :

POST ANNOS AGNI CENTUM CUM MILLE SUPERNI,
FLOS PROCERUM PETRUS PROPE JANI DECIDIT IDUS.
DAPSILIS ET LAETUS MULTUM FUIT ATQUE FACETUS,

1. Tardif, *Monuments historiques*, cartons des rois, p. 161.

2. « Ut autem haec cartula sit firmior, signo adstipulationis meae, ante aecclesiam Sancti Nigasii, eam signavi et filiis fidelibusque meis corroborandam tradidi..... S. Ansoldi Parisii..... » (Guérard, *Cartulaire de l'abbaye de S.-Père de Chartres*, p. 172.)

3. La plus grande partie de ces renseignements se trouve au livre V de l'*Historia ecclesiastica* d'Orderic Vital (t. II, p. 439-467 de l'édition donnée par A. Le Prévost).

4. Orderic Vital, *Hist. eccles.*, éd. Le Prévost, t. II, p. 446.

5. *Ibid.*, p. 439 et ss.

6. *Ibid.*, t. IV, p. 26.

7. *Ibid.*, t. II, p. 445-446.

PLUS EPULIS QUAM MILITIAE STUDIOSUS AGONI.
SUMMUS APUD PROCERES, ET NOBILIUM FUIT HAERES.
VIXIT HONORATUS, TERRA QUA PAUSAT HUMATUS,
ET DEDIT HANC SEDEM CHRISTI GENITRICIS AD AEDEM.
BIS SENUS JANI SOL NUBILUS EXTITIT ILLI;
SED SOL JUSTITIAE PRECE FULGIDUS ESTO MARIAE.
PLANGIT PARISIUS; PANGAT SUPER HUNC PARADISUS
PER SANCTOS, SEDEM QUIBUS HANC CONCESSIT ET AEDEM.

Pierre de Maule avait eu de son union avec Guindesmoth quatre fils, — Ansoud, Thibaud, Guérin, Guillaume, — et autant de filles, — Herbeline, Erembourg, Eudeline et Hersent[1], — dont deux au moins furent mariées, Erembourg à Baudry de Dreux, et Hersent à Hugues de Voisins[2]. La femme de Pierre, Guindesmoth, lui survécut durant une quinzaine d'années et fut ensevelie près de lui[3].

Ansoud, fils aîné de Pierre, lui succéda dans la seigneurie de Maule. Au dire d'Orderic le caractère du nouveau seigneur différait en plusieurs points de celui de Pierre que ses contemporains représentent comme un homme extrêmement jovial, aimant le luxe, préférant les joies de la table aux tournois, mais disposé aux entreprises difficiles, qu'elles fussent bonnes ou mauvaises[4]. Ansoud était, paraît-il, un homme de haute taille et de bonne corpulence, magnanime, d'un esprit vraiment supérieur et de mœurs pures; guerrier consommé et ami des églises, on le signalait aussi comme un parfait justicier et son éloquence dans la discussion, jointe à une forte connaissance de l'histoire des temps passés, — car il était réellement instruit des choses littéraires, — en faisait presque l'égal des philosophes. Ajoutons à cela qu'il vivait fort sobrement; il pouvait par sa frugalité servir d'exemple aux personnes les plus économes, à ce point, rapporte

1. Orderic Vital, *Hist. eccles.*, éd. Le Prévost, t. II, p. 445.

2. Les noms des maris d'Erembourg et de Hersent sont donnés par une charte d'Ansoud de Maule, transcrite par Orderic (t. II, p. 451 de l'édition Le Prévost), qui nomme, quelques pages plus haut (p. 444), un troisième gendre de Pierre de Maule — Gautier de Poissy (*de Pexeio*) — qui confirma avec Baudry de Dreux, mari d'Erembourg, une donation faite par son beau-père à l'abbaye de Saint-Évroult; mais on ne peut assurer qu'il soit l'époux d'Herbeline ou d'Eudeline, plutôt qu'un premier mari de Hersent. Ce Gautier de Poissy, qui prit la croix en 1096, fut l'un des compagnons de route de Pierre l'Ermite, et mourut au mois de juillet de cette année à Philippopolis; il avait emmené avec lui quatre de ses neveux, dont l'un est le fameux Gautier-sans-Avoir (*ibid.*, t. III, p. 478 et 479).

3. *Ibid.*, t. II, p. 446.

4. « Ille vero, ut laetus erat et dapsilis, et ad ardua inchoanda sive in malo facilis..... (*Ibid.*, t. II, p. 440). Cf. l'épitaphe de Pierre que nous avons donnée plus haut.

Orderic, qu'il ne mangea jamais de pommes dans un verger, de raisins dans une vigne et de noisettes dans les bois[1].

A la mort de Pierre de Maule, le petit-fils d'Ansoud le Riche n'était plus un jeune homme : il portait les armes depuis trente-cinq ans déjà, c'est-à-dire depuis 1065 environ[2]. Dans sa jeunesse, il avait couru le monde et vu l'Italie : devenu l'ami de Robert Guiscard, il avait accompagné ce prince dans sa guerre contre l'empereur Alexis Comnène et s'était distingué notamment en 1081 dans ce combat livré près de Durazzo, où l'on vit l'empereur grec fuir devant le duc de Pouille[3]. Les instincts guerriers d'Ansoud de Maule semblaient devoir le retenir dans ces contrées lointaines; mais, cédant toutefois aux instantes prières de son père, il était revenu en France. Il avait alors épousé Eudeline, fille de Raoul Mauvoisin, d'une illustre famille mantaise, et sept fils, — Pierre, Raoul, Guérin, Lisiard, Guy, Ansoud et Hugues, — ainsi que deux filles, — Marie et Guindesmoth — naquirent de cette union[4]. Au mois de mars 1106, l'abbaye de Saint-Évroult fut confirmée par lui dans la possession de ce qu'elle devait aux libéralités de Pierre de Maule, des autres membres de sa famille et de ses vassaux[5]. Il mourut le 27 décembre 1118 dans un âge avancé, sous l'habit religieux qu'il avait revêtu trois jours auparavant, et reçut la sépulture, comme son père et sa mère, à Saint-Évroult[6]. Voici son épitaphe que nous a conservée Orderic Vital; elle est, selon cet historien, l'œuvre d'Eudes de Montreuil qui officia aux obsèques d'Ansoud de Maule :

SI QUIS ERIT QUI SCIRE VELIT, DUM VIVUS ADESSET,
QUIS FUERIT, QUEM TUMBA TEGIT, QUOD NOMEN HABERET;
ANSOLDI NOMEN FUIT HIC, ET MILITIS OMEN.
QUINTA DIES FIT EI REQUIES IN FINE DECEMBRIS.
DATUR EI PIETATE DEI MERCES REQUIEI! AMEN[7].

Pierre II, fils aîné d'Ansoud de Maule et d'Eudeline Mauvoisin, désigné dès 1106 par son père comme l'héritier de toute sa terre, avait reçu alors l'hommage des vassaux de la seigneurie de Maule; mais, des qualités paternelles, il n'hérita que la bravoure. Il préférait la compagnie des histrions et des joueurs à celle des hommes graves,

1. Orderic Vital, *Hist. eccl.*, t. II, p. 446-448.
2. Orderic dit qu'au moment où la mort le frappa, après une maladie de sept semaines, Ansoud de Maule portait les armes depuis cinquante-trois années (*Ibid.*, t. II, p. 456).
3. *Ibid.*, t. II, p. 447.
4. *Ibid.*, t. II, p. 448.
5. *Ibid.*, t. II, p. 451-452.
6. *Ibid.*, t. II, p. 461.
7. *Ibid.*

opprimait le menu peuple et, envahissant les biens de ses voisins, exposait ses hommes et ses domaines aux représailles de ces derniers. Respectueux toutefois envers les moines et les clercs qui le réprimandaient, il s'excusait sur sa jeunesse et promettait de s'amender dans l'âge mur[1]. Cependant Louis le Gros, le roi justicier, ne jugeant pas à propos de couvrir de l'impunité les méfaits de Pierre II, résolut de le châtier : il marcha contre Maule et détruisit la maison seigneuriale qu'Ansoud de Maule avait fortifiée[2]. On ne sait pas exactement la date de cet événement, rapporté seulement par Orderic, et il semble difficile de le croire antérieur à la bataille de Brémule qui eut lieu le 20 août 1119, c'est-à-dire huit mois après la mort d'Ansoud, et où Pierre de Maule accompagnait son suzerain le roi Louis[3].

Toutes les propriétés de la maison de Maule n'étaient pas dans le Pincerais : les descendants d'Ansoud le Riche avaient conservé certains biens dans les environs de Paris; en effet, une charte de 1124 nous fait connaître que Pierre II de Maule, Guérin et Ansoud ses frères, ainsi qu'Orson de Montlhéry, leur beau-frère, cédèrent alors à un chanoine de Sainte-Geneviève de Paris, moyennant un cens annuel de dix sous, la voirie de Rungis[4].

Pierre II de Maule avait épousé, peu de temps après la mort de son père, Ade, fille du comte de Guines et nièce, suivant Orderic, de Bouchard de Montmorency[5]; il paraît qu'Ade mourut sans enfants[6] et que ce fut d'un second mariage de Pierre II qu'issirent Hugues de Maule et Pierre son frère, ainsi que Roger de Maule, tous trois petits-fils de Pierre, lesquels transigèrent en 1195 avec le chapitre de Notre-Dame de Paris, au sujet de leurs hommes d'Épone[7], village situé à deux lieues au nord de Maule. Les pièces relatives à cette transaction mentionnent aussi comme existant encore en 1195 la mère de Hugues et de Pierre de Maule, R. qui appartenait probablement à la famille Mauvoisin[8]; Agnès, femme de Hugues de Maule, et un autre Hugues, oncle [paternel, peut-être] de Hugues et de Pierre.

Les descendants d'Ansoud le Riche portèrent encore le nom de Maule pendant le XIIIe siècle; nous rencontrons en 1236 Raoul de Maule, chevalier, qui, du consentement de Richeut, sa femme, et de

---

1. Orderic Vital, *Hist. eccl.*, t. II, p. 461-462.
2. *Ibid.*, t. II, p. 467.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 358 et 363.
4. Tardif, *Monuments historiques*, cartons des rois, p. 218.
5. Orderic Vital, *Histoire ecclésiastique*, édit. Le Prévost, t. II, p. 462.
6. *Ibid.*, t. II, p. 462, note 1.
7. Guérard, *Cartulaire de l'église de N.-D. de Paris*, t. II, p. 355-356.
8. En effet, parmi les témoins de la charte de Hugues de Maule, figure Guillaume Mauvoisin que ledit Hugues appelle son oncle « avunculus meus » (*Ibid.*, t. II, p. 356).

Sibille sa mère, vendit à l'évêque de Paris un fief situé à Paris, près de l'église Saint-Bon[1]; en 1236 et en 1242 Pierre et Barthélemy de Maule qui sont au nombre des chevaliers que le roi saint Louis conviait à prendre part aux expéditions projetées[2]; en 1272, la veuve de Guillaume de Maule qui délégua Pierre de Méré pour faire, lors de la chevauchée de Foix, le service de chevalier dû par le fief de Maule[3].

II.

Les lignes qui précèdent sont consacrées à une branche de la famille de Paris qui avait de bonne heure échangé le surnom sous lequel on désignait parfois Ansoud le Riche, contre celui qu'elle prenait d'une terre du Pincerais; nous allons nous occuper maintenant de la branche qui continua pendant deux siècles au moins à porter le nom de la capitale du royaume.

Cette branche paraît issue d'un frère d'Ansoud le Riche mentionné, croyons-nous, sous le nom de Guérin dans une charte d'Ansoud de Maule confirmant les donations faites par Ansoud de Maule « pro antecessoribus suis Ansoldo et Guarino, aliisque parentibus suis », à l'abbaye de Saint-Évroult[4]. Quels étaient ces *antecessores* d'Ansoud de Maule? A n'en pas douter, son aïeul et son grand-oncle, car Ansoud était incontestablement le père de Pierre, Guérin nommé en second lieu ne peut être pris pour son bisaïeul[5]; *antecessores* désignent ici les « devanciers » de Pierre; c'est-à-dire des gens appartenant à une génération antérieure à la sienne. Il y a donc lieu de reconnaître ce Guérin, frère d'Ansoud le Riche, dans un certain *Guarinus miles Parisius*, qui signe en 1022, à Orléans, un diplôme royal avec le roi Robert, les trois fils de ce prince, cinq évêques et trois seigneurs — le comte Yves de Beaumont, un chevalier nommé Ebon et Amaury de Montfort[6] —; cette circonstance nous montre dans Guérin de Paris

1. Guérard, *Cartulaire de l'église de N.-D. de Paris*, t. III, p. 60-61.

2. *Recueil des historiens de France*, t. XXIII, p. 725, 727 et 728.

3. *Ibid.*, t. XXIII, p. 769 et note 18.

4. Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, éd. Le Prévost, t. II, p. 451.

5. Si l'on admettait cependant que ce Guérin fût le père d'Ansoud le Riche, cela n'empêcherait pas de considérer le Guérin de Paris de 1022 comme le frère d'Ansoud le Riche et, par conséquent, comme un fils du premier Guérin, « antecessor » d'Ansoud de Maule.

6. « Signum Rotberti regis. S. Hugonis regis, filii Rotberti. S. Henrici filii Rotberti regis. S. Rotberti, filii Rotberti regis. — Nomina testium : Signum Tetduini clerici, filii reginae mulieris, cujus erat beneficium. S. Leutericus, archiepiscopus Senonas. S. Goslinus, archiepiscopus Bituricas. S. Oldoricus, episcopus Aurelianus. S. Guarinus, episcopus Belvagus. S. Franco, episcopus Parisius. S. comes Ivo de Bello Monte. S. Ebo miles. S. Guarinus, miles

un chevalier de rang égal à celui que les documents du même temps permettent d'assigner à Ansoud le Riche.

On peut regarder comme les fils et héritiers de Guérin de Paris Ansoud et son frère Milon qu'un diplôme de l'an 1047 place au nombre des *optimates palatii regis*[1], cet Ansoud ne pouvant, en raison de la date du diplôme, être identifié avec Ansoud le Riche, mais bien avec un autre Ansoud, oncle de Milon et de Guérin, vivant encore vers la fin du règne de Henri Ier. A cette dernière époque, Ansoud, frère de Milon, que nous appellerons conséquemment Ansoud II, était ainsi que ses neveux — sans doute fils de Milon — possesseur de terres situées hors de la cité parisienne, autour du lieu où fut élevé en 1060 le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, et il céda au roi, dans une occurrence assez grave, ces terres qui entrèrent peu après dans la dotation du nouveau monastère : Milon s'était rendu coupable d'un crime de lèse-majesté qui pouvait faire entrer dans les coffres du roi, après un jugement équitable, la somme fort élevée pour le temps de 100 livres; heureusement pour Milon, un accord fut négocié par ses proches et par l'évêque de Paris, Humbert de Vergy, accord en vertu duquel Ansoud et ses deux neveux abandonnèrent au roi leur « couture, » voisine de Saint-Martin[2]. Une charte de 1090 environ

---

Parisius. S. Almaricus, miles de Monteforte. — Ego Balduinus, cancellarius, perlegendo subscripse. — Actum Aurelianis publice, anno Incarnationis Domini millesimo vigesimo secundo..... » (*Recueil des historiens de France*, t. X, p. 607).

1. « In presentia domini Widonis, Remorum archiepiscopi,..... et quorumdam optimatum palatii regis, videlicet Rainoldi comitis et Hugonis cognomento Bardulphi, Ansoldi quoque et Milonis fratris ejus, et Rotgeri Teste Viridis et Rascelini, Odonis quoque et Maineri, in quorum præsentiam..... (*Ibid.*, t. XI, p. 582.)

2. « Et terras quas circa eandem ecclesiam [Sancti Martini] prius habebam, et quas ibidem Ansoldus cum nepotibus suis, Milone scilicet et Warino, mihi dedit, concedente Hugoni comite, propter præfati Milonis reconciliationem, qui tunc reus magni criminis erat adversum me; sed precibus Ymberti presulis, accepta terra cultura a supradictus militibus, commissum illud, unde centum libras justo judicio exolveret, dimisi. » (*Ibid.*, t. XI, p. 605.) — Le Guérin, neveu d'Ansoud, qui figure ici n'est sans doute pas différent de « Guérin, fils de Milon, » qui, en 1089 environ, confirma au prieuré de Saint-Martin-des-Champs le don que Hadebran, son vassal, venait de faire à ce couvent du village et de l'église de Sevran, village situé à quatre lieues au nord-est de Paris; il est remarquable d'ailleurs que ce « Guérin, fils de Milon » et père d'un autre Milon, était feudataire du comte Hugues de Dammartin, tout comme son homonyme de la charte de fondation de Saint-Martin. Voici d'ailleurs, d'après Dom Marrier (*Monasterii regalis S. Martini de Campis historia*, p. 483), un extrait de la charte portant don de Sevran : « Hoc concessum est a Gaufredo tunc Parisiensi episcopo, et ab

mentionne comme témoins « Lisiard, fils d'Ansoud de Paris », dans lequel il faut évidemment reconnaître un fils d'Ansoud II[1].

C'est aussi à la fin du règne de Henri Ier qu'appartient la première mention de « Fromond de Paris » qui en 1058 accompagna son roi Henri Ier au siège de Thimert[2]. Ce Fromond était frère de « Garnier de Paris » à la suite duquel il figure, en 1067, parmi les témoins d'une charte du roi Philippe Ier[3].

Garnier de Paris vivait encore en 1096[4]. C'était à n'en point douter un chevalier de grande réputation, car les jongleurs qui chantaient au XIIe siècle les exploits du fabuleux Guérin, duc de Lorraine, le firent entrer dans la geste de ce héros, comme le fils d'une de ses sœurs. Ajoutons qu'ils le nomment parfois Garnier de Braisne ou Garnier de Dreux[5], le désignant ainsi, semble-t-il, comme seigneur de

---

Hugone comite de Donno Martino qui villam supradictam ex episcopi tenebat casamento. Firmatum est etiam a Guarino, Milonis filio, qui eam tenebat a comite supradicto, in communi Sancti Martini capitulo, et Milone ejus filio cum Hadebranno qui totum tenebat ab ipso Guarino. Hoc ordine ita prosequuto, Warinus et filius ejus Milo cum Hadebranno, in communi Sancti Martini ecclesia donum posuerunt super altare dominicum, videntibus cunctis qui aderant..... » (Cf. Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. VI, p. 191.)

1. Marrier, *Monasterii regalis S. Martini de Campis Paris. historia*, p. 484. — Remarquons qu'un des fils d'Ansoud de Maule portait vers le même temps ce nom de Lisiard (voir plus haut).

2. *Recueil des historiens de France*, t. XI, p. 599.

3. *Gallia christiana*, t. VII, instr. col. 35-36.

4. Du Chesne, *Histoire de la maison de Montmorency*, preuves, p. 31. — On le trouve aussi, en qualité de témoin, dans une charte de 1090 (Marrier, *Monasterii S. Martini de Campis historia*, p. 360).

5. Sept filles ot li Loherens Hervis.....
De la setieme Hues del Mans issi,
Garniers li preus, icis qui Braine tint.

Telle est la leçon adoptée par M. Paulin Paris dans son édition du *Roman de Garin le Loherain* (t. I, p. 50-51), mais, dans sa traduction du même poème (*Garin le Loherain, chanson de geste..... mise en nouveau langage*, p. 20), le savant académicien, se fondant sans doute sur de meilleurs manuscrits, écrit : « le preux Garnier de Paris », tout en indiquant ce prétendu neveu du duc Guérin, dans la table des noms de lieux et de personnes (p. 376), sous la rubrique : « Garnier de Paris ou de Dreux ou de Braine ». Le dernier de ces surnoms est justifié par les vers que nous venons de citer, tandis que l'attribution de la seigneurie de Dreux au même personnage est indiquée ailleurs, notamment par ce passage des *Lorrains* que nous empruntons à M. Edward Le Glay (*Le romans de Raoul de Cambrai et de Bernier*, p. XX) :

Et de Garnier le seignor de Paris
Cil qui de Droes doit la terre tenir.

Toutefois il est bon d'ajouter que Garnier est plus ordinairement appelé

Braisne, au diocèse de Soissons, et comme l'ancêtre maternel des comtes de Dreux issus de la race royale[1].

Garnier fut père d'un fils qui, en l'an 1101, date à laquelle il paraît comme témoin dans une charte de Raoul le Délié, est appelé « Soudan, fils de Garnier de Paris[2]. » Soudan (*Soltanus*) est évidemment un sobriquet que le fils de Garnier avait sans doute rapporté d'outre-mer, où il avait pu prendre part à la première croisade aux côtés de Robert de Paris, qui a fourni à M. le comte Riant le sujet de l'intéressante note que nous avons reproduite.

Un autre membre de cette famille, Hellouin de Paris, comptait, dans les premières années du XIIe siècle, au nombre des plus renommés chevaliers de l'armée royale; il fut pris par le comte de Beaumont-sur-Oise, en 1106, avec le comte Hugues de Clermont et Guy de Senlis, au siège du château de Chambly où il avait accompagné le jeune roi Louis VI[3].

Il nous faut ensuite descendre une soixantaine d'années pour retrouver un chevalier de cette famille, Ferry de Paris, témoin en 1169 d'une charte de Raoul, comte de Clermont[4]. Ce personnage est en outre connu par les donations pieuses qu'il fit, en 1171, à l'abbaye de Saint-Victor-lès-Paris[5] — un cens de six deniers qu'il avait sur une maison donnée à cette église par Geoffroy, prêtre d'Yerres — et en 1173 aux Templiers de Coulommiers[6] — un moulin sis à Coulommiers, ainsi qu'une serve et ses deux fils. Ferry ne vivait plus au mois de février 1200 (n. s.), date à laquelle un jugement de la cour du roi Philippe-Auguste adjugea aux frères de Saint-Lazare de Paris les hôtes de Fontenay-sous-Bois que leur contestait « Simon, chevalier, fils de feu Ferry de Paris[7] ».

Garnier de Paris dans l'épopée lorraine (*Li romans de Garin le Loherain*, t. I, p. 107, 293; t. II, p. 23, 102, 163).

1. On sait que Robert de France, l'un des fils du roi Louis le Gros, joignit au comté de Dreux, que lui donna son père, la seigneurie de Braisne qu'il posséda du chef de sa femme, fille d'André de Baudement. Une conséquence à tirer de ce fait, c'est que l'attribution des seigneuries de Braine et de Dreux à un des trois personnages de la geste des Lorrains ne saurait être antérieure au milieu du XIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où ces deux fiefs furent aux mains d'un même propriétaire.

2. Duchesne, *Histoire généalogique de la maison de Montmorency*, preuves, p. 34. — Marrier, *Monasterii S. Martini de Campis historia*, p. 505.

3. « Inter quos excellentior captus fuit ipse Hugo Claromontensis, et Guido Silvanectensis, Herluinus Parisiensis, et obscuri nominis quamplures gregarii et pedestris exercitus multi. » (Suger, *Vita Ludovici Grossi regis*, c. IV.)

4. Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 39.

5. Tardif, *Monuments historiques*, cartons des rois, p. 315.

6. *Ibid.*, p. 320.

7. Delisle, *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, n° 592.

Un « Robert de Paris », un homonyme par conséquent du chevalier croisé, figure en 1175 comme témoin d'une charte de Maurice de Sully, évêque de Paris[1].

En 1178, Barthélemy de Paris, chevalier, conclut avec l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés un accord au sujet des droits qu'il possédait à Carnetin, au diocèse de Meaux. Il était père de trois fils : Hugues, Jean et Milon.

L'extension que cette maison de Paris semble prendre vers l'est de Paris, c'est-à-dire vers la Brie champenoise, permet peut-être de rattacher à la lignée qui nous occupe deux feudataires de Henri le Libéral, comte de Champagne, qui figurent dans les rôles dressés par ordre de ce prince, vers l'an 1172 : Jean de Paris dont le fief relevait du château de Provins[2], et Hugues de Paris nommé parmi les vassaux de la châtellenie de Montereau[3]. Si le lien qui unit ces deux personnages aux neveux d'Ansoud le Riche pouvait être constaté, il y aurait lieu de rechercher la descendance de Jean et de Hugues dans les nombreux documents féodaux du XIIIe siècle qui émanent des archives des comtes de Champagne.

Quoi qu'il en soit, la famille de Paris se perpétue, au moins par quelques branches, dans le diocèse de Paris. Les documents de la seconde moitié du règne de Philippe-Auguste nous font connaître, en dehors de Simon, fils de Ferry, trois personnages du surnom de Paris : Baudouin, Barthélemy et Guy.

Baudouin de Paris figure, en 1203, comme chevalier et possesseur de biens à Clamart, dans un titre de l'abbaye de Saint-Paul-lès-Beauvais[4]. En décembre 1205, il vendit au roi ce qu'il tenait au péage de Montlhéry, du chef de sa femme et des enfants de celle-ci; la femme de Baudouin était donc veuve et mère de famille lorsqu'il l'avait épousée, et il est très probable que son premier mari était un frère cadet de Ferry de Palaiseau, car la vente faite au roi fut approuvée par ce dernier chevalier, que la charte qualifie oncle des enfants et suzerain du fief[5].

Barthélemy de Paris, marié à la veuve de Milon de Lieusaint, était au commencement du XIIIe siècle le vassal du seigneur de Buno, — village situé sur l'Essonne, — pour le douaire de sa femme[6].

1. Tardif, *Monuments historiques*, cartons des rois, p. 327.

2. Longnon, *Livre des vassaux du comté de Champagne*, n° 11.

3. *Ibid.*, n° 607.

4. *Anciennes remarques de la noblesse*, par P. Louvet (*Revue historique, nobiliaire et biographique*, t. XIV, p. 160).

5. Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, t. II, p. 298.

6. « Bartholomeus de Parisius tenet de domino de Buno conjugium matris Milonis de Luorseimz. » (*Recueil des historiens de France*, t. XXIII, p. 664.)

Guy de Paris figure à la même époque parmi les vassaux du roi, duquel il tenait, à charge d'hommage lige, la ferté — ou forteresse — de Palaiseau et celle d'Orçay, située à deux lieues au sud-ouest de la première[1].

Mais ce sont là les derniers personnages, à nous connus, qu'il paraisse possible de rattacher à la famille d'Ansoud le Riche. Les deux familles dites « de Paris » dont la généalogie est imprimée dans la *Recherche de la noblesse de Champagne*, par l'intendant Caumartin, publiée en 1673, tirent peut-être simplement leur origine de quelqu'une des nombreuses maisons bourgeoises qui, aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, avaient pris le surnom *de Paris* [2].

III.

Nous terminerons cette notice, qui pourrait être heureusement complétée à la suite d'une étude attentive de chartes des XIe, XIIe et XIIIe siècles, par une observation curieuse pour la topographie parisienne.

Deux voies publiques de l'ancien Paris rappelèrent durant un assez long temps par le nom le souvenir de deux membres de la famille qui nous occupe.

La première, la « Cour Ferry de Paris[3] », dite plus tard par abréviation « la Cour Ferry », était représentée dans les derniers siècles par la rue de Perpignan et la partie inférieure de la rue des Trois-Canettes, en la Cité[4]. Elle devait évidemment son nom à Ferry de Paris, que nous ont fait connaître des actes de 1169, 1171 et 1173, et au manoir (*curtis*) de ce personnage, manoir qui était peut-être déjà au temps du roi Robert l'habitation urbaine d'Ansoud le Riche ou de son frère Guérin.

La seconde, la « Cour Robert de Paris », déjà désignée sous ce nom

1. « Guido de Parisius est homo ligius regis de firmitate Palesioli et pro firmitate de Orceio (*Ibid.*, p. 673).

2. L'une de ces familles ne faisait pas remonter sa généalogie au delà de Jean de Paris, seigneur de Boissy, qui, le 22 mai 1492, rendit hommage de la terre de « Boissy en France » au seigneur de « Rozay » ; la seconde reconnaissait pour auteur un autre Jean de Paris, écuyer, seigneur de Branscourt et du Pasquis, et le plus ancien acte produit par elle est le contrat de mariage de ce personnage, en date du 9 décembre 1546.

3. L'expression « la Cour Ferri de Paris », encore employée dans le rôle de la taille de Paris en 1292 (Geraud, *Paris sous Philippe le Bel*, p. 146), remonte au moins à l'année 1220, date à laquelle la voie dont nous parlons est appelée en latin « porprisia Ferrici dicti Paris ». (Jaillot, *Recherches sur Paris*, quartier de la Cité, p. 56.)

4. Geraud, *Paris sous Philippe le Bel*, p. 305-306.

en 1185[1], conduisait de la rue Neuve-Saint-Merry à la rue de la Verrerie; c'est aujourd'hui la rue du Renard, encore connue en 1512 sous le nom de « Cour Robert[2] ». Le vocable de cette seconde voie était plus vraisemblablement emprunté à la demeure du Robert de Paris, vivant en 1175, qu'au manoir du chevalier croisé que Walter Scott a choisi pour héros d'un de ses romans.

Auguste LONGNON.

LE CHATEAU-FÊTU.

En quel endroit de la rue Saint-Honoré était sis le Château-Fêtu? Bien des suppositions ont été faites à cet égard; mais rien jusqu'ici n'a encore pu donner à l'une d'elles le destin d'une certitude. Une communication gracieuse qu'a bien voulu nous faire l'éminent M. Albert Lenoir d'un relevé fait par Debret, son maître, l'habile architecte de l'ancien Opéra de la rue Lepelletier, nous avait autorisé à hasarder à notre tour notre hypothèse et à l'étayer sur quelques faits.

Vers 1830, l'architecte Debret fut appelé à construire sur le terrain, relativement assez considérable qu'occupe dans l'îlot dont il fait partie le n° 91 de la rue Saint-Honoré, une maison de rapport en remplacement d'anciens bâtiments à jeter bas. En visitant les caves, son attention fut attirée spécialement par des traces encore apparentes d'une ancienne construction offrant assez distinctement deux parois semi-circulaires, semblables aux deux moitiés de deux tours qui auraient été coupées dans le but de les utiliser dans des substructions plus récentes. Désireux de conserver le souvenir de cette rencontre inattendue, il leva avec soin le plan des fondations de cette maison avant de la démolir, en nota les dimensions et les hauteurs, et en prit diverses esquisses et profils.

Nous visitâmes à notre tour, aussi complètement que la multiplicité et les divisions des clôtures privées purent nous le permettre, ces lieux, dont une partie, celle de droite, avait été très modifiée, et, frappé à notre tour de l'apparence antique de ces constructions où M. Albert Lenoir pensait qu'avait pu se trouver le Château-Fêtu, dont l'emplacement est encore douteux, nous en fîmes à la séance du 14 octobre l'objet d'une communication à la Société de l'histoire de Paris; à la séance suivante, nous produisîmes les dessins si obligeamment communiqués par M. A. Lenoir.

---

1. Jaillot, *Recherches sur Paris*, quartier Saint-Martin-des-Champs, p. 87.
2. *Ibid.*

Nous disions que le Château-Fêtu, pour l'étymologie duquel nous proposions timidement une nouvelle hypothèse, le *Château-faîtu*[1] ou pointu, ne devait pas avoir été la construction minime qu'ont supposée Berty et M. Cocheris, qui voyaient dans la seconde partie de son nom le mot « fêtu » (paille). Ce qui le prouve, selon nous, c'est d'abord un texte de Sauval, rapporté par notre savant confrère M. A. Bonnardot, dans le Bulletin de la Société[2], dans lequel il est dit : « la maison scize rue du Chasteau-Festu, où pend pour enseigne « le *Chasteau-Festu*..... aboutissant par derrière à la rue de Betizy, « laquelle maison est donnée en rente à Jean de Saint-Yon » ; que ce texte prouvait que le domaine s'étendait jusqu'à la rue de Bétizy, et devait par conséquent être considérable, que de plus le fait d'avoir été donné au cabochien Jean de Saint-Yon, amateur de gros morceaux, en prouvait encore l'importance; qu'en outre, cet autre fait d'avoir pendant plusieurs centaines d'années dénommé cette rue importante qui demanda plus tard à l'ancien évêque d'Amiens, patron des boulangers, son nom de « Saint-Honoré », prouvait en faveur de l'importance du domaine; qu'enfin, le Château-Fêtu était fief, que plusieurs de ses possesseurs, notamment Jean Pepin en 1289, ne dédaignèrent pas d'en allonger leur nom; et que la séparation mitoyenne avec le fief du Roule, du fond des propriétés dans l'îlot délimité anciennement par les rues Saint-Honoré, Tirechape, de Bétizy et de l'Arbre-Sec, encore visible aujourd'hui sur le plan Vasserot, lui donnait une importance territoriale peu conciliable avec l'exiguïté supposée de son hypothétique surface; qu'il en était de même de la propriété nº 91 actuelle, encore aujourd'hui une des plus considérables de cet îlot, et apanage noble au XVIIIe siècle entre les mains des Chénard, sieurs de Beuteux et de Baume, conseillers du roi, etc.

Notre conclusion était donc que ce Château-Fêtu avait dû être une construction importante munie de tours, et que les substructions dont s'agit pouvaient aussi en être des restes défigurés et appropriés aux besoins modernes.

Plusieurs membres s'élevèrent contre cette opinion, la proclamant hasardée, et M. Vacquer, notamment, dont on connaît la compétence architecturale et archéologique, déclara qu'il croyait plutôt à un puisard du XVe siècle, dont il avait vu de semblables exemples, et demanda qu'on nommât une commission pour examiner les lieux. Nous adhérâmes avec empressement à cette proposition qui devait avoir pour but de faire vérifier par des hommes expérimentés des hypothèses que notre incompétence architecturale n'avait pu que proposer, en nous étayant de la haute autorité de M. Albert Lenoir.

1. *Faîtu* a pu exister au moyen âge comme adjectif dérivé de *faîte*.
2. Année 1875, p. 109-110.

Nous nous sommes donc rendu rue Saint-Honoré, n° 91, le 18 novembre dernier, accompagné cette fois de MM. Vacquer et Leguay que la Société avait désignés, et de M. Mareuse. Nous sommes descendus au premier étage des caves (la maison en compte deux) et, sous le bâtiment de gauche de la seconde cour, nous avons pénétré par une entrée étroite dans une cave dont la voûte plate est soutenue par sept arcs de soutènement cintrés, d'une inégale étendue, et d'une construction sensiblement diverse. Cette cave, partagée en deux par un mur de refend, affecte la forme d'un parallélogramme terminé à l'une de ses extrémités par une paroi hémisphérique. L'avis de ces messieurs a été que ni cette forme circulaire de la paroi du fond, ni le raccordement qui aurait dû être apparent de l'ancienne construction avec la nouvelle, ne permettaient d'assigner à celle-là une date antérieure à l'autre ; que nous étions en présence d'une substruction ancienne, mais ne remontant pas plus loin que le XIVe siècle ; et qu'il fallait renoncer à voir là une construction féodale. M. Vacquer a persisté dans son hypothèse du puisard ; les autres personnes présentes ont préféré voir plutôt là une cave ancienne, l'emplacement étant bien vaste pour un puisard. Néanmoins la singularité de cette forme semi-circulaire assez peu fréquente, l'aspect de l'appareil de maçonnerie peuvent laisser quelques doutes et, s'il n'est pas démontré que ce soit là l'emplacement assuré du Château-Fêtu, il n'en est pas moins certain qu'il n'était pas éloigné, et il résulte de tout ceci que ce petit problème archéologique intéressant reste ouvert et attend encore sa solution, qui pourra tenter d'autres que nous.

J. Romain BOULENGER.

LA DÉBACLE DE 1616

D'APRÈS UNE RELATION DU TEMPS.

La longue et désastreuse histoire des inondations et des débâcles à Paris a été relevée avec le plus grand soin par M. Maurice Champion dans le premier volume de son grand ouvrage sur *les Inondations en France*. Ces accidents, qui depuis longtemps avaient fort heureusement perdu le privilège d'émouvoir sérieusement les Parisiens qu'ils ne menacent plus ni dans leur existence ni dans leur fortune, ont retrouvé cette année un regain de « popularité », grâce à la grande débâcle qui vient — comme jadis — de nous emporter un pont ; le plus « invalide » de nos ponts il est vrai, de fait comme de nom, déjà fort compromis par les vices de sa construction, et ne portant pas comme les ponts d'autrefois ni hautes maisons, ni riches boutiques, ni habitants qu'il ait entraînés dans sa chute.

Nous profitons de cette « actualité » pour réimprimer une petite pièce excessivement rare, signalée par le P. Lelong, pièce que M. Champion avait cher-

chée partout sans la trouver, et dont nous avons eu la chance d'enrichir récemment la bibliothèque de la Ville. C'est une relation de la débâcle de janvier 1616, qui emporta à la fois le pont au Change et le pont Saint-Michel. Sauval, témoin oculaire du sinistre, en parle avec quelques détails conformes à notre relation et ajoute que le Bureau de la Ville, ayant demandé une somme de trois mille livres pour couper les glaces qui se reformaient et ouvrir passage aux débris toujours menaçants des bateaux et épaves échoués, ne put jamais obtenir cette faible somme des trésoriers de France dans les attributions desquels rentraient les travaux des ponts-et-chaussées. Il y a loin de cette parcimonie cruelle aux débauches de dynamite dont nous venons d'être témoins. Il est vrai que l'on vivait alors en pleine puissance du maréchal d'Ancre. Cet incident dut contribuer sans doute à augmenter l'impopularité du favori rapace auquel les Parisiens attribuaient, non sans raison, l'épuisement des coffres de l'État et auquel ils firent, l'année suivante, de si terribles funérailles.

J. C.

DISCOURS VÉRITABLE ET DÉPLORABLE

de la cheute des Ponts au Change, et Saint-Michel, arrivée à Paris le 20 ja[n]vier par le ravage des eaux, et impétuosité des glaçons. Ensemble de deux maisons et demy aux fauxbourgs Saint-Marcel, avec la mort de sept ou huit persones.

A Lyon, par Jonas Gautherin. M DC XVI, *feuillets petit in-4°.*

C'est une maxime infaillible que les jugemens de Dieu sont inscrutables, les evenemens des choses incognus, et la fin de la vie des hommes incertaine. La catastrophe arrivée à Paris le 30 janvier nous confirme cette vérité, et nous doit servir d'exemple à l'advenir, pour faire la sentinelle sur nous mesmes, afin que parmy ces traverses nous nous résignions du tout à la volonté de celuy qui dispose, et de nos actions, et de nos intentions. Le froid a esté si vehement, et si rigoureux dès le 18 du present moys, iusques au 26 et 27, que le grand hyver n'a point esté semblable. Car en moins de rien la neige est tombé en telle abondance, la gelée qui est survenue là-dessus si violente, et le vent si froid, que le feu perdoit sa chaleur es lieux les plus restraints. Ceste bourasque a esté de peu de durée, et n'a continuée que huict, ou neuf jours entiers, au bout desquels, sçavoir le mardy 26, la gelée venant un peu à cesser, et les neiges à fondre, grossirent tellement les eaux que l'on n'a peu les calmer, ny appaiser leur vagues. Dès le lundy 28, le grand Voyer et les gens de rivière s'apperçevant que la Seine estoit toute glacée, et les batteaux si bien liez par ensemble, qu'il estoit impossible de les pouvoir dis-joindre, estonnez d'un cas si estrange, et si inopiné previrent bien qu'il en arriveroit quelque sinistre accident. Le vendredy en suivant l'on advertit tous les bourgeois, et marchans qui demeuroyent sur les ponts au Change,

1. *Antiquités de Paris*, t. I, p. 204.

et S. Michel de prendre garde à leurs affaires, et de desloger le plustost qu'ils pourroyent pour gauchir au revers de l'infortune que l'on presageoit. Cest advis ne les esmeut guères d'abord, ne croyans pas estre si proches de leur ruine. Ils attendirent donc jusques au second advertissement, qui ne leur donna pas loisir de remedier au mal, qui les talonnoit : car il advint que sur les onze heures du soir du dit jour, les batteliers qui faisoient le guet depuis l'Arsenac iusques à la Grève, ayans remarqué que les gros glaçons commençoient à se fendre par l'impétuosité de l'eau, qui en moins de rien, sçavoir dans trois heures, grossit de sept pieds de hauteur, et que les batteaux s'entrehurtoyent si furieusement, que les cordages qui tenoient attachés ces batteaux vindrent à se lascher et rompre. Ce debord d'eau et la fureur des glaçons fut si grande que sur une heure après minuict du jour en suivant, qui estoit le samedy 30, cinquante, ou soixante grands vaisseaux estant emmenez par le ravage de l'eau s'entrechoquerent si rudement qu'une partie fut brisée de telle façon, que les uns chargés de bois ou de charbon furent renversez sans-dessus-dessous; et les autres allerent hurter si furieusement contre les pilotis des ponts sainct Michel, et du Change, que de ceste secousse sept ou huict maisons du costé de l'Hostel-Dieu tombèrent dans l'eau et n'en resta aucun vestige, ny plus ny moins que lors qu'une place a esté rasée à fleur de terre. Incontinent après, le pont au Change ne pouvant soustenir un tel esbranlement, trois maisons de marchands orfèvres, gens fort riches, vindrent à cheoir du mesme costé que celles du pont sainct Michel. Un changeur du pont au Change qui demeuroit au milieu d'iceluy a esprouvé à ses despens la rigueur de ceste infortune. Car le soir du vendredy à huict heures, ayant entendu les secousses que les glaçons donnoyent contre les pilotis, voulut sortir de sa maison, et transporter ce qu'il avoit de plus rare, de plus cher et de plus précieux au logis de quelque sien amy. Mais destourné par les prières et remonstrances de sa chambrière, à laquelle il s'affioit de beaucoup, il y laissa vingt mille escus, et quelques pierreries qu'il reservoit, ainsi que l'on dict, s'en alla coucher en ville, et enchargea à sa chambriere de prendre garde à sa maison, et empescher qu'il n'y arrivast aucun desordre. Ce fut luy de tous les autres qui ressentit plus de perte, d'autant que sa maison fut du nombre de celles qui furent renversées, et la chambriere qui estoit demeurée noyée. Les cris, les pleurs et les gémissemens de ces habitans si esperdus, et si transis de ceste cheute et de ce fleau, ensemble la frayeur qu'eurent quelques femmes enceintes, appaisa l'ire de Dieu qui leur donna loisir de se sauver les uns en chemise et les autres presque ensevelis dans le someil. L'on y voyoit la mère toute deschevelée emporter entre ses bras son enfant à demy mort de peur, la fille jetter des cris espouvantables croyant d'avoir perdu son pere, et le fidelle serviteur exposer

sa vie à la mercy des périls, et deplorer la ruine de son maistre. L'un crioit à haute voix : secours! secours! et l'autre perdoit en moins de rien tout ce qu'il avoit amassé avec beaucoup de travail en sa jeunesse. Deux marchands drappiers, un papetier, un coffretier, armurier, esperonnier et autres, se virent privez de tous leurs moyens dans un tourne-main. Car ils furent contraints de se sauver en chemise. Sur les huict heures de matin, deux autres maisons esbranlées par la cheute des autres tomberent pareillement : l'on n'a peu recognoistre quels sont ceux qui ont esté submergez ou blessez. Toutesfois je tiens pour certain qu'il n'y eust que la chambriere du changeur, un homme, et un jeune garçon qui furent noyez. Il est impossible de pouvoir exprimer la valeur de ceste perte, qui est du tout incroyable. A la pointe du jour, les habitans des dicts ponts armez empeschèrent le passage, afin que la confusion ne fut pas trop grande et que le malheur des uns ne servit de profit, et soulagement à ceux qui veillent d'ordinaire à tels accidens pour s'en prevaloir au besoin; ainsi que l'on remarqua pour lors, où un certain, chargé du vol qu'il désiroit emporter à la faveur de l'infortune de son prochain, fut culbutté dans la rivière. C'étoit pitié de voir les uns porter leurs hardes... (*ici manquent quelques mots coupés par le relieur*) [avec l'assis]tance de leurs amys, et les autres se plaindre contre la rigueur de la fortune. Ce sinistre accident a tellement estonné les habitans, qu'ils ont quitté les ponts, prévoyans que les glaçons qui doivent encore s'escouler, avec l'entrechoquement des vaisseaux, leur causeroit une secousse beaucoup plus dangereuse, laquelle Dieu vueille destourner.

L'autre accident qui semble estre l'avant-courrier de celuy que je viens descrire est encore plus deplorable pour la perte des personnes qui ont esté blessées et tuées. Aux fauxbourgs S. Marcel, vis a vis le coing de la rue de l'Arbalest, une maison nouvellement bastie, et non encores parachevée vint à cheoir qui entraîna quant et soy une autre avec une partie de celle qui estoit joincte. En ceste cheute furent tuées sept ou huict personnes, et entre autres une pauvre femme enceinte qui alloit acheter un harang pour son soupper, qui fut accablée sous ce pesant faix, et un tonnelier, sa femme, et son garçon. Quelques manœuvres qui travailloyent dans les eaux furent surpris et ne peurent se sauver : autres, par le moyen de certains soupiraux, n'eurent que la frayeur. Cest accident advint sept ou huict heures avant l'autre, sçavoir le vendredy 29 du soir.

FIN.

III.

CHRONIQUE.

— La célèbre tour de Montlhéry, classée parmi les monuments historiques de la France et qui compte aujourd'hui huit siècles d'existence, va être l'objet de restaurations importantes : il s'agit de remettre la tour dans son état primitif. Dans ce but, la Commission des monuments historiques a alloué une somme de neuf mille francs à laquelle viennent s'adjoindre trois autres mille francs votés par la commune de Montlhéry.

Les travaux sont commencés depuis quelques jours ; déjà le fossé a été déblayé et les opérations de déblaiement ont mis à découvert les deux piles qui jadis supportaient l'ancien pont-levis.

— La vieille rue de l'Homme-Armé, une des plus étroites jadis du vieux Paris, a déjà subi, par la disparition de presque tout un côté, une transformation qui en fait maintenant une des plus larges voies du quartier des Archives ; la Ville vient d'acquérir, pour compléter cette utile percée, deux immeubles, l'un portant le nº 9 sur cette rue, et l'autre le nº 27 sur celle des Blancs-Manteaux. Cette acquisition permettra, sans expropriations, de donner à cette rue une largeur réglementaire et suffisante de 13 mètres qui, une fois obtenue sur tout le parcours, en fera une artère passagère puisqu'elle fait suite aux rues du Chaume et Charlot qui pénètrent jusqu'au boulevard.

— La façade principale du nouvel Hôtel de Ville vient d'être décorée à l'essai de deux statues en pied, échappées aux incendies de 1871 ; on les a momentanément placées dans les niches du 1er et du 2e étage de l'angle nord du monument (côté de la rue de Rivoli). On veut juger par la taille des statues anciennes, qui, si nous ne nous trompons, étaient d'un tiers plus grandes que nature, de la valeur des proportions compatibles avec l'architecture du nouvel Hôtel de Ville. Les dimensions des niches indiquent bien un maximum ; mais la perspective peut obliger à ne pas en tenir absolument compte.

— Le Comptoir national d'escompte, rue Bergère, fait démolir le vieil hôtel qui l'abritait depuis sa création. Cette banque l'avait acquis de M. le comte Roger du Nord, qui lui-même le tenait de la famille de Clesle, laquelle l'avait acheté d'une dame Mérault le 20 janvier 1761, moyennant 120,000 livres. Cette dame l'avait payé 85,000 livres au marquis de Mirabeau, « l'ami des hommes », le père de l'illustre tribun. Enfin celui-ci était acquéreur du marquis de Saint-George, seigneur de Dirac, pour partie, et d'un sieur Jacques Dupin du Plessis, « maître de mathématiques », pour le reste, en l'an 1742. Il n'avait d'ailleurs

rien de remarquable qu'un certain air « bonne maison » que les affectations prosaïques de sa dernière destination n'avaient pu lui faire perdre, et dont le spécimen se fait vraiment trop rare, dans ce quartier comme ailleurs. Ce ne sont pas en effet les charmantes petites maisons du nouveau quartier du parc Monceau, si coquettes qu'elles soient, qui pourront jamais remplacer et faire oublier l'aspect calme et l'air comme il faut de ces vieux hôtels où de vastes cours donnaient aux motifs architecturaux, fussent-ils les plus simples du monde, un air grandiose et une perspective harmonieuse. Souhaitons seulement que le nouvel hôtel du Comptoir d'escompte présente des lignes meilleures et un ensemble plus satisfaisant que la vieille maison dédaignée qui s'en va. Les nombreux banquiers qui dans ces derniers temps se sont fait bâtir des palais n'y ont malheureusement pas tous réussi.

— La place de l'École de Médecine a subi une complète métamorphose. On a jeté bas, avec les maisons qui la séparaient de la cour du musée Dupuytren, le fameux portique des Cliniques dont l'histoire est curieuse. Construit en 1806, par Gondoin, pour abriter fastueusement une fontaine en cascade, il conserva cette destination jusqu'en 1834. Vouée à une sécheresse peu intermittente, cette fontaine disparut sans laisser de regrets, et cette architecture lui était si peu appropriée qu'on fit sans grands frais, de ce portique, l'entrée majestueuse du nouveau bâtiment des cliniques. Aujourd'hui il disparaît : faut-il le regretter? On le saura quand le bâtiment qui s'élève sera terminé.

— Jadis les fontaines étaient toutes ornées de distiques latins du bon Santeuil; ceux-ci ont, croyons-nous, presque tous disparu à Paris. La mode n'y était plus; le vers latin a vécu; eh bien! c'est encore dommage, à notre avis. Cette épigraphie avait son charme, et un certain parfum d'archaïsme qui flattait. Le dernier que nous ayons vu partir, il y a une quinzaine d'années, est celui de la fontaine Saint-Ovide, rue Saint-Honoré, au coin de la rue de Castiglione. Pourquoi — nous émettons un simple vœu — ne restituerait-on pas aux fontaines qui en ont été dépouillées, là où cela est possible, les jolies devises de Santeuil? Elles étaient prisées bien haut jadis, et il serait intéressant d'étudier quelles sont les fontaines qui se prêteraient à cette opportune restauration.

— L'église Saint-Julien-le-Pauvre, dont le vaisseau intérieur a tant d'élégance, est appelée à disparaître avec l'annexe de l'Hôtel-Dieu sur la rive gauche, dont elle était devenue la chapelle; ne pourrait-on demander à l'Assistance publique de conserver ce vieux et curieux monument en lui donnant une destination utilitaire et préservatrice quelconque? Il appartiendrait à M. Michel Moring, qui s'intéresse à l'archéologie, d'exaucer ce vœu, à un moment où s'en vont en pous-

sière tant de vieux monuments dignes d'un meilleur sort! Celui-ci date de la seconde moitié du XIIe siècle, et cette ancienneté, moins encore que son élégance, devrait plaider la cause de la pauvre vieille église condamnée.

— Desaix a eu dans Paris une statue, sur la place des Victoires et un buste sur la place Dauphine. La première a subsisté de 1806 à 1815; sa nudité un peu trop classique l'a fait proscrire, et un peu aussi, dit-on, son inélégance; elle avait été exécutée sur les dessins de Dejoux. Le second, érigé en 1802, grâce à une souscription publique rapidement couverte, n'était pas bien remarquable non plus, et après avoir subi les atteintes du temps — nous nous souvenons avoir vu, pendant de longues années, la tête du génie qui couronnait le buste fendue en deux par une gelée, — a définitivement disparu. N'est-ce pas, après tant d'honneurs, un peu trop de malechance pour l'héroïque général, et ne conviendrait-il pas de lui ériger de nouveau, quelque part, le monument que l'admiration publique lui avait voué?

— 27 août. — On vient de commencer sur le quai Conti, au-devant de l'Institut, les fouilles nécessaires pour la construction du piédestal de la statue de la République, dont l'érection a été votée récemment par le Conseil municipal. Ces fouilles s'étendront sur une superficie de 16 mètres, en forme exacte de carré, à égale distance du mur du parapet et du palais de l'Institut. Le piédestal qui va être construit aura 9 mètres à la base et sera en pierre dure du Jura.

Quant à la statue, c'est celle de l'artiste Soitoux, renfermée au dépôt des marbres depuis une trentaine d'années.

J. R. Boulenger.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

Aicard (J.). — Molière à Shakespeare, prologue en vers. With a literal translation. In-8°, 20 p. Paris, Jouaust.

Prologue dit par Ch. Got, doyen des sociétaires, pour l'inauguration des représentations de la Comédie-Française, le 2 juin 1879, à Gaiety-Theatre à Londres.

— Album contenant cinq magnifiques vues de l'Exposition universelle (prime du *Petit Moniteur universel*). Paris, impr. Mouillot.

— Annexes de l'hôtel de ville de Versailles. Avant-projet n° 12 modifié. Versailles, impr. lith. Cerf et Cie.

— Annuaire statistique, administratif, agricole et industriel de

Seine-et-Marne, pour 1879-1880. In-8° jésus, VI-383 p. Melun, Michelin.

— ANTHONI (G.). — La carrosserie à l'Exposition universelle de 1878 ; poids des voitures, roues, essieux, ressorts, etc. Rapport par G. Anthoni, ingénieur des arts et manufactures. In-8°, 64 p. Paris, Lacroix.

— *Banlieue (la)*, journal des cantons de Neuilly et de Courbevoie, 1re année. N° 1, 13 juillet 1879. In-folio à cinq col. 4 p. Levallois-Perret, impr. Winch.

— BARON (A.). — L'idée de la Commune. In-16, 164 p. Paris, Ghio.

— BARON. — Un épisode de l'investissement de Paris en 1870, par l'abbé Baron, curé de Bray-Lû. In-8°, 24 p. Vernon, Boutle.

— BLAVIGNAC. — Histoire des enseignes d'hôtelleries, d'auberges et de cabarets, par Blavignac, architecte. Genève, Grosset et Tremblay, 1879, petit in-8°.

Le titre de ce livre est plus gros de promesses que sa teneur de réalités. D'une érudition un peu lourde, quoique sans profondeur, l'auteur n'a pas suffisamment creusé l'intéressante matière qu'il s'était donnée. Les listes d'enseignes manquent sinon d'intérêt, au moins de sélection suffisante. Le point de vue trop génevois et provincial de notre auteur lui fait omettre, dans sa nomenclature à la fois sommaire de renseignements et surchargée d'inutiles détails, de noter les origines avec une suffisante insistance, et son énumération trop sèche n'ajoute pas à la curiosité de la trouvaille l'attrait de l'explication et le charme que donne aux récits de ce genre une recherche généalogique. Quoique beaucoup d'adresses parisiennes soient citées, la curieuse histoire des enseignes de Paris reste encore à faire, et il faut espérer qu'elle tentera un beau matin la plume alerte et aiguisée de quelque Parisien de Paris, seul apte à les narrer comme il faut, avec charme et sans pédantisme.

J.-Romain BOULENGER.

— BONNEVILLE DE MARSANGY (Louis). — Mme Campan à Ecouen. Étude historique et biographique d'après des lettres inédites et les documents conservés aux Archives nationales, etc., précédée d'une notice sur le château d'Écouen. In-8°, VI-343 p. et grav. Paris, Champion.

— BOUFFET (l'abbé). — Étude sur la naissance de saint Louis à La Neuville-en-Hez. In-8°, 31 p. Clermont (Oise), Daix.

— Catalogue de la Bibliothèque des archives départementales du dép. de Seine-et-Oise. In-8°, 73 p. Versailles, imp. Cerf.

— Conférences du palais du Trocadéro à l'Exposition universelle internationale de 1878 à Paris. 2e série, arts et sciences. In-8°, 290 p. Paris, impr. nationale.

— CORLIEU (A.). — Les chaires de médecine légale et d'histoire de la médecine à la Faculté de Paris, par le docteur A. Corlieu, biblio-

thécaire-adjoint à la Faculté de médecine de Paris. In-8°, 9 p. Paris, Delahaye.

Extrait de *la France médicale*, n°ˢ 43 et 45 de l'année 1879.

— Delorme (R.). — Le Musée de la Comédie-Française. In-4° de IX-217 p. Paris, Ollendorff.

— Depoin (J.). — Une page d'histoire locale; la peste à Pontoise (1623-1640). In-8°, 27 p.

— Dix-huitième (le) arrondissement, journal mensuel, littéraire, industriel et commercial, organe spécial du syndicat. 1re année, n° 1. Petit in-fol. à 4 col. de 4 pages. Paris, imp. Bicheron.

— Douville (F. de). — Guide complet de l'Étranger dans Paris, suivi d'un Guide à l'Exposition universelle. Nouvelle édition illustrée, accompagnée d'un beau plan de Paris. In-16 de VIII-433 p. Paris, Garnier frères.

— Drumont (E.). — Les Fêtes nationales de la France, illustrées de 100 planches de toutes les époques. Numéro spécimen. Gr. in-4°, 8 p. avec grav. Paris, Baschet.

— Du Camp (Maxime). — Les convulsions de Paris. T. 2. Épisodes de la Commune ; les mairies et le Comité central, le palais de la légion d'honneur, le palais des Tuileries, etc. In-8° de III-511 p. Hachette et Cie.

— Ducret (Et.). — Latude ou 35 ans de captivité, d'après ses mémoires authentiques, précédés d'une étude historique sur le donjon de Vincennes, la Bastille et autres prisons d'état. In-8°, 108 p. Paris, Lebailly.

— Ducrot (Le général). — La défense de Paris (1870-1871). T. III, in-8° de 432 p. et 23 cartes. Paris, Dentu.

— Dumont (E.). — Mon vieux Paris, hommes et choses. In-18 jésus de XIII-409 p. Paris, Charpentier.

— Durand-Claye (A.). — Note sur l'utilisation agricole et l'épuration des eaux d'égout de la ville de Paris (essais de Clichy). In-8°, 10 p. Paris et Nancy, imp. et lib. Berger-Levrault et Cie.

— Église (l') du Sacré-Cœur. Paris, impr.-lith. Frick fils.

— Environs de Beauvais [vue]. Le chemin de l'Étang (le matin), par Sabatier. Paris, L. Turger jeune.

— Exposition universelle de 1878. Panorama des palais et parcs du Champ-de-Mars et du Trocadéro, par A. Cheneveau. Paris, chrom. Becquet, A. Hautecœur.

— Exposition universelle internationale de 1878. Palais du Trocadéro : galeries en ailes; élévation d'une ferme. Paris, impr.-lith. Becquet.

— Extraits du Bulletin de l'instruction primaire du département

de la Seine. Lois, arrêtés, instructions (1866-1877). In-8°, 910 pages. Paris, impr. de Mourgues frères.

— Febvre (F.) et T. Johnson. — Album de la Comédie-Française. Gr. in-8°, xxxviii-56 p. et 23 portraits à l'eau-forte ; titre orné. Paris, Unsinger.

— Fourchy. — La rentrée au Parlement de Paris. Discours prononcé le 4 nov. 1878, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Paris. In-8° de 41 p. Paris, imp. Donnaud.

— Franklin (A.). — Les anciens plans de Paris, notices historiques et topographiques. T. Ier. Plans de Munster, de Braun, de tapisserie, de Truschet et Hoyau, de du Cerceau, de Belleforest, de Quesnel, de Vassalieu, de Mérian et de Gomboust. In-4° de viii-169 p. et 11 plans. Paris, Willem.

— Galard (marquis de). — Monographie du château de Wideville, accompagnée de douze eaux-fortes dessinées et gravées par A. Guillaumot fils. In-4°, 72 p. et pl. d'armoiries. Paris, lith. générale.

— Geispitz (C.). — Notre-Dame de Paris. Guide complet, artistique et religieux. In-18 jésus, 162 p. Paris, Curot.

— Gérin (J.). — Vitraux de la chapelle de l'hospice de Beauvais. In-16 de 16 p. Beauvais, imp. Père.

— Gillotin. — Mémoire sur les expositions scolaires du Trocadéro (année 1878), présenté par M. Gillotin, instituteur communal au Perreux (Nogent-sur-Marne, Seine). In-8°, 64 p. Paris, Fischbacher.

— Girard-Vézenobre (Mme de). — Environs de Paris. Nogent-sur-Marne, les fiefs et terres de Beauté, de Cheramy, du Moyneau, etc., avec une nomenclature des habitants du pays depuis 1365 ; suivi de notices généalogiques sur les principales familles qui ont possédé les divers fiefs, etc. In-8° de 192 p. Clermont (Oise), imp. Toupet.

— Goelzer (P.). — Historique de la Société des sauveteurs de la Seine, fondée en 1845, etc., par Ph. Goelzer, premier vice-président de la Société des sauveteurs de la Seine. In-8°, viii-551 p. Paris, impr. Wattier.

— Gourdon de Genouillac (L.). — Paris à travers les siècles, histoire nationale de Paris et des Parisiens depuis la fondation de Lutèce jusqu'à nos jours ; ouvrage rédigé sur un plan nouveau. Liv. 1 à 17. In-4°, p. 1 à 140, avec gravure. Paris, lib. Roy.

— Grande fête nationale dans le parc de Versailles. (Plan du Parc.) Paris, impr. lith. Terrier.

— Gross. — Notices sur Lévignen et ses environs ; par M. l'abbé Gross, curé de Lévignen. In-8°, 218 p. Bar-le-Duc, imp. Bertrand.

— Guégan (P.) et A. Dutilleux. — Tableau et carte des monu-

ments et objets de l'âge de la pierre dans le département de Seine-et-Oise. In-8° de 22 p. Versailles, Cerf et fils.

— Guégan (P.). — Nouveau guide du promeneur à Saint-Germain-en-Laye. In-8°, VIII-196 p. et vign. Paris, Ghio.

— Guide à l'Exposition de 1878. In-32, 16 pages. Paris, impr. P. Dupont.

— Guide sentimental de l'étranger dans Paris, par un Parisien. In-18 jésus, 332 p. Paris, C. Lévy.

— Guide au musée de Versailles. In-16 de 79 p. avec plan. Versailles, imp. Cerf et fils.

— Guilhermy (F. de). — Inscriptions de la France du Ve siècle au XVIIIe siècle, tome IV. Ancien diocèse de Paris, in-4°, XII-627 p. avec 6 pl. et grav. Paris, imp. Nationale.

— Guillaumot fils (A.). — La Marne et la Seine de Nogent à Meulan. Guide des amateurs de pêche à la ligne et du bord de l'eau. In-8° jésus, 93 p. et carte. Paris, lib. gén.

— Guinet (E.). — Observations ; la question du Théâtre-Lyrique. In-18 jésus, 3 p. Paris, imp. Pillet et Dumoulin.

— Haussonville (vicomte d'). — L'enfance à Paris. In-8°, 477 p. Paris, Lévy.

— Heuzé (L.). — Paris. Chemins de fer métropolitains à air libre dans une voie spéciale, avec passage couvert pour piétons, etc. In-4°, de 2 p. une carte et 1 plan. Paris, A. Lévy.

— Houssaye (A.). — Les comédiennes de Molière, par Arsène Houssaye, ancien directeur de la Comédie-Française (1849-1856). In-8°, 190 p. et 10 portraits gravés. Paris, Dentu.

— Jouin (H.). — La sculpture au Salon de 1878. In-8°, 83 p. Paris, Plon.

— Lasteyrie (F. de). — Un grand seigneur du XVIe s. Le connétable de Montmorency. In-8°, 43 p. avec vign. Paris, Quantin.

Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts.*

— Lazare (F. et L.). — Dictionnaire administratif et historique des rues et monuments de Paris, par Félix Lazare, ancien chef de section à la préfecture de la Seine, et Louis Lazare, rédacteur en chef du *Courrier municipal.* 3e édition. Gr. in-4° à deux col., 13 p. Paris, impr. Morris père et fils.

— Le Brun-Dalbanne. — Note sur la Sainte-Face de Laon. In-8°, 6 p. Troyes, Dufour-Bouquot.

Extrait des *Mém. de la Soc. acad. de l'Aube,* t. XLII.

— Leonnet (Ern.). — Souvenir de Fontainebleau ; la Chaise à Marie ; histoire de la forêt. In-8°, 14 p. Fontainebleau, imp. Pouyé.

— Mahalin (P.). — Les jolies actrices de Paris, par Paul Mahalin. 1re série. In-18 jésus, xx-201 p. Paris, Tresse.

— Marcel (Étienne). — Les hommes de la Commune. Delescluze. In-folio à 3 col., 4 p. Paris, imp. Reiff.

— Marine (la) à l'Exposition universelle de 1878 (publié par ordre de M. le ministre de la marine et des colonies). 2 vol. in-8°, xxvi-1096 p. et 2 atlas in-plano de 159 planches. Paris, Gauthier-Villars, Hetzel et Cie.

— Marsy (A. de). — La population de Compiègne en 1627. In-8°, 36 p. Compiègne, impr. Lefebvre.

— Marsy (A. de). — Racine à Compiègne (1675) ; note additionnelle. In-8°, 4 p. Compiègne, imp. Lefebvre.

— Michaux (A.). — Promenades dans la forêt de Retz. Fantaisies et légendes, avec grav. de M. P. Laurent. In-8° jésus, iii-270 p. Soissons, Michaux.

— Michel (Edmond). — Monuments religieux, civils et militaires du Gâtinais (départements du Loiret et de Seine-et-Marne) depuis le xie jusqu'au xviie siècle. 8e et 9e fascicules (fin de la deuxième partie et de l'ouvrage). In-4°, pages 225 à 368 et 14 planches. Lyon, Georg; Orléans, Herluison ; Paris, Champion.

— Millescamps (G.). — Complément de l'album de la collection Carenda. Fouilles d'Arcy-Sainte-Restitue. — In-8°, 3 p. Paris, impr. Hennuyer.

Extrait du *Bulletin de la Soc. d'anthropologie de Paris.*

— Ministère de la guerre. Rapport de la commission militaire sur l'Exposition universelle de 1878. In-8°, xv-858 p. Paris, Impr. nat.

— Monavon. — Notice descriptive de l'intérieur du palais de Trianon et du musée des voitures de gala. Catalogue des peintures, sculptures, objets d'art et d'ameublement exposés dans les appartements ; par Alexandre Monavon, régisseur du palais de Trianon. In-8°, 48 p. Versailles, Cerf.

— Moniteur (le) scolaire du département de l'Aisne. 1re année, n° 1. 15 janvier 1879. In-8°, 20 p. Poissy, imp. Rousset.

Bi-mensuel.

— Monod (Gabriel). — Les beaux-arts à l'Exposition universelle (1867-1878). In-8°, 55 p. Paris, Fischbacher.

— More et Méo. — Art naval à l'Exposition universelle de 1878. II. La navigation de plaisance. Construction et manœuvre des embarcations à rames, à voiles, etc. Rapport de MM. Lucien More et Méo, rédacteurs du journal le *Yacht.* In-8°, 92 p. avec 18 fig. et 1 pl. Paris, Lacroix.

— Nicolas Flamel. In-32, 64 p. et vignette. Paris, Lefort.

— Noel (E.). — La Comédie-Française en 1878. Pet. in-8°, 69 p. Paris, Charpentier.

Extrait du 4e vol. des *Annales du théâtre et de la musique.*

— Notice historique et archéologique sur l'église paroissiale de l'Isle-Adam (diocèse de Versailles). In-8°, 31 p. et 2 pl. Paris, imp. Lahure.

— Notice sur Chardon-Lagache, fondateur de la maison de retraite d'Auteuil. In-8°, 61 p. Paris, Hachette.

— Notice sur le ministère de la guerre depuis son origine jusqu'à nos jours et en particulier sur les conseils supérieurs de la guerre aux différentes époques; par un officier d'état-major. In-8° jésus, 95 p. Paris, Dumaine.

— Notice sur les objets et documents exposés par les divers services de la ville de Paris et du département de la Seine à l'Exposition universelle de 1878, 2e édit. In-8°, 883 p.

— Ottin (A.). — Rapport sur l'enseignement du dessin à l'Exposition universelle de Paris en 1878, par A. Ottin, statuaire, inspecteur de l'enseignement du dessin des écoles communales de Paris. In-8°, 136 p. avec fig. Paris, imp. Chaix.

— Palustre (Léon). — La Renaissance en France. Tome I, liv. 2. Ile-de-France (Oise). In-folio, p. 51 à 93; 4 pl. et 10 grav. Paris, Quantin.

— Paris (G.). — Le roman du châtelain de Coucy. In-8°, 33 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley.

Extrait de la *Romania.*

— Paris-Artiste, biographies anecdotiques des principaux théâtres et artistes de Paris. 1re série, directeurs de théâtre, artistes lyriques et dramatiques : la Comédie-Française. (Rédacteur en chef, Godefroy d'Herpent.) In-18 jésus de 72 p. Paris, imp. Blot.

— *Paris-Concert,* journal hebdomadaire, littéraire et satirique, organe spécial des concerts. 1re année, n° 1, 1er juin 1879. In-4° à 3 col. avec portrait photographié. Paris, imp. Blommestein.

— Paris imprenable par H. André. Paris, imp. lith. Monrocq.

— *Paris-Touriste*, gazette des villes d'eaux et de bains d'Europe. 1re année, n° 1, 6 juillet 1879. In-folio à 4 col., 4 p. Paris, imp. Langelier et Larguier.

— Paul (C.). — Ambroise Tardieu par M. Constantin Paul, médecin de l'hôpital Lariboisière. In-8°, 10 p. Paris, imp. Martinet.

Extrait de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie.*

— Perret (J.). — Discours et écrits divers de M. J. Perret, ancien député de Paris, ancien maire du 8e arrondissement. In-8°, 291 p. Paris, imp. Martinet.

— Pierron. — Jean de la Vacquerie, procureur général d'Artois, conseiller pensionnaire d'Arras, premier président au Parlement de Paris. Discours prononcé par M. Pierron, avocat général, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Douai, le 4 novembre 1878. In-8°, 60 p. Paris, imp. Duramou.

— Pifteau (B.). — Molière en province. Étude sur sa troupe ambulante, suivie de Molière en voyage; comédie en un acte; avec portrait de Molière, d'après Mignard, et 4 eaux-fortes par Mès. Petit in-8°, 104 p. Paris, libr. Willem.

— Place (la) Saint-Georges, d'après E. G. Grandjean. Paris, photogr. Goupil et Cie, format album.

— Plan de Courbevoie (3 feuilles). Courbevoie, imp. lith. H. Maissin.

— Plan de Paris actuel, 1879. Paris, chromolith. Monrocq; J. Gaultier.

— Plan de Paris de l'album publié par Agnus aîné. Paris, imp. lith. Chaix et Cie.

— Plan de Paris, gravé par F. Lefèvre, dressé par A. Vuillemin. Paris, Hachette et Cie.

— Plan de Paris par M. de Bastos. Paris, imp. lith. Becquet.

— Pompe à feu de Saint-Ouen, dressée par Belgrand. Paris, imp. lith. Lemercier et Cie.

— Ponsin (A.). — Carte cantonale de la forêt et de la vallée de Montmorency et des environs. Paris, imp. Mouillot.

— Potiquet (A.). — Quelques paragraphes ajoutés à Par-ci, Par-là, dans le canton de Magny-en-Vexin, histoires et historiettes recueillies par A. P. In-8°, 77 p. Magny, Petit.

Tiré à 25 exemplaires.

— Potiquet (A.). — Quelques tombeaux et épitaphes des seigneurs de Magny-en-Vexin. In-8°, 19 p. Magny, Petit.

Tiré à 6 exemplaires.

— Première note pour servir à l'histoire de l'église de Saint-Mandé, etc. In-8°, 24 p. Saint-Mandé, tous les libraires.

— Quatorze juillet (le), anniversaire de la prise de la Bastille. Journal exceptionnel, entièrement vendu au bénéfice des amnistiés. Numéro unique. In-folio, 4 p. Paris, imp. Cusset.

— Renet. — Le mont César de Bailleul-sur-Thérain, oppidum gaulois et camp romain; étude archéologique et historique, publiée par M. Berton (fouilles exécutées par M. Isid. Berton). In-8°, 171 p. et 12 pl. Paris, Lacaze, Beauvoir, Prévôt.

— Renet (l'abbé). — Prieuré de Villers-Saint-Sépulcre. In-8°, 88 p. et plan. Beauvais, Père.

Extrait des *Mém. de la Soc. acad. de l'Oise.*

— Revue de Goële, Ile-de-France, Brie, Valois. Histoire, nouvelles, biographie, archéologie, bibliographie, sciences, lettres, arts. N° 1. Janvier 1879. In-8° de 16 p. Meaux, imp. Destouches.

— Revue et chronique des théâtres de Paris, de la province et de l'étranger. 1re année, n° 1. 14 janvier 1879. In-fol. de 4 p. Paris, imp. Fillion et Cie.

— Revue du 15 septembre 1878. Disposition des troupes. Paris, chromolith. Lemercier et Cie.

Publié par le Dépôt de la guerre.

— Rey (A.). — Notes sur mon village. L'école et la population de Saint-Prix (canton de Montmorency) depuis 1668. In-8°, 26 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley.

Extrait du tome V des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris.*

— Seigneff. — Visite des ingénieurs anciens élèves de l'école centrale des arts et manufactures à l'Exposition universelle de 1878. Travail de la laine cardée. In-8°, 18 p. Saint-Germain, imp. Bardin.

Extrait des *Annales industrielles.*

— Synthèse (la) médicale, organe du collège libre de médecine de Paris. 1re année, n° 1, mai 1879. In-4°, 36 p. et planche. Paris, imp. Tolmer et Cie.

— The Museum of Versailles. Catalogue of the paintings, statues and artistic decorations of the palace with explanatory notes, and the names of the artists employed, etc. In-12, 190 p. avec cartes et plans. Paris, l'auteur, 7, rue Guénégaud.

— Treizième (le) arrondissement, journal mensuel, littéraire, industriel et commercial, organe spécial du syndicat. 1re année, n° 1. Petit in-fol. à 4 col. de 4 p. Paris, imp. Bicheron.

— Usine Saint-Joseph au Bourget, près Paris. Cristallerie, émaillerie et mosaïque d'art. E. Paris et Cie. Paris, imp. Chaix et Cie.

— Vues du Raincy. Juin 1879. Paris, imp. Quantin.

— Vuitry (A.). — Les monnaies sous Philippe le Bel et ses trois fils (1285-1328). In-8°, 65 p. Paris.

Extrait du compte-rendu de l'Académie des sciences morales et politiques.

— Wailly (Natalis de). — Notice sur un livre d'heures donné par l'impératrice Marie-Louise à la duchesse de Montebello. Lecture faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 6 mai 1879. In-8°, 15 p. Paris, imp. Pillet-Dumoulin.

Papier vélin.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

I.

COMPTE-RENDU DES SÉANCES.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives le 11 novembre 1879.

Présidence de M. Egger, vice-président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— M. Longnon a le regret d'annoncer la mort de M. Ernest Bréhaut, membre de la Société.

— Le Conseil prononce l'admission de :

625. M. Auguste Brachet, présenté par MM. Champion et J. de Laborde.

Communications.

M. le comte Léopold Hugo adresse à la Société une note « sur un grand parchemin de 1667, représentant l'ordre généalogique de Jean-Robert de Saveuses, seigneur de Margency, de Charles de Saveuses, conseiller au Parlement de Paris et chanoine de la Sainte-Chapelle, et de tous les descendants de Bon de Saveuses, grand écuyer de Bourgogne. »

— M. J. J. Guiffrey communique une note insérée dans l'*Intermédiaire* (n° 275, col. 618) et relative à une œuvre de bibliographie entamée par feu M. Ch. Brunet sur la ville de Paris. La mort a empêché M. Brunet d'achever cette bibliographie. L'*Intermédiaire* demande si cette entreprise est abandonnée et exprime le désir, auquel s'associe M. Guiffrey, de la voir terminer.

M. J. Cousin est en état de donner des renseignements sur la question. M. Charles Brunet avait pris, pour son ouvrage, le cadre métho-

dique adopté pour le classement de la bibliothèque de la ville de Paris, réservant pour les tables l'ordre alphabétique. Les matériaux rassemblés par M. Brunet sont maintenant entre les mains de M. Wilhem, éditeur, qui en a confié la révision à M. Cousin. M. Cousin désire que le travail conserve l'ordre méthodique et fait appel à la Société pour qu'il soit mené à bonne fin.

— Reprise de la discussion sur le Château-Fétu (voir plus haut, p. 144, le résumé et la fin de cette discussion).

— L'ordre du jour appelle une seconde lecture du travail de M. Alf. Bonnardot sur le Petit-Olympe. Le Conseil renvoie cette notice au Comité de publication.

— M. Egger communique un livre de 30 pages tissé à Lyon au métier Jacquard par M. Henry et qui a figuré à l'Exposition universelle.

— La séance est levée à 5 heures 1/4.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Tenue aux Archives nationales le 9 décembre 1879.

Présidence de M. A. de Barthélemy, en l'absence du président et du vice-président.

La séance est ouverte à 4 heures.

— Le Conseil prononce l'admission de :

626. M. Hippolyte Bonnardot, présenté par MM. S. de Heredia et J. Cousin.

— M. le président lit une lettre par laquelle la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne fait savoir qu'elle accepte l'échange proposé par la Société de l'histoire de Paris.

Communication.

M. S. Luce lit une note relative à Pierre Gilles, lieutenant d'Étienne Marcel.

— La séance est levée à 4 heures 1/2.

II.

VARIÉTÉS.

PIERRE GILLES.

Tout le monde connaît le rôle actif joué par Pierre Gilles dans la lutte engagée par la municipalité parisienne sous les ordres d'Étienne Marcel

contre le dauphin Charles, régent du royaume, en 1357 et 1358. De concert avec l'orfèvre Pierre des Barres, Pierre Gilles présida à la destruction des châteaux et maisons fortes du Parisis et conduisit un certain nombre de bourgeois renforcés d'une bande de Jacques à l'attaque du Marché de Meaux; il fut décapité aux Halles le 4 août 1358.

Cet homme d'action, comme on dirait aujourd'hui, exerçait à Paris la profession d'épicier, et son magasin était situé dans la grande rue Saint-Denis, près de Sainte-Opportune. Trois jours après sa mort, le 7 août, ses biens ayant été confisqués, on dressa l'inventaire de ses marchandises dont nous avons publié le texte en 1859[1].

Pierre Gilles était originaire de la France du midi ; il était né à Saint-Guilhem-le-Désert, village situé aux environs de Montpellier, ainsi que nous l'apprenons par un curieux passage de la chronique connue sous le nom de *Petit Thalamus* de Montpellier. Un arrêt du Parlement en date du 11 juillet 1355 apporte un certain nombre de faits nouveaux pour la biographie de ce personnage qui se jeta dans le mouvement dont Étienne Marcel fut le chef avec une fougue toute méridionale.

Nous devons ajouter que ces faits sont à l'honneur de Pierre Gilles. L'épicier de la grande rue Saint-Denis était un parvenu dans la meilleure acception de ce mot. D'abord commis d'un riche négociant nommé Regnault d'Auriac, qui avait des comptoirs à Montpellier, à Figeac, à Paris et à Bruges, Pierre devint l'un des associés de son maître et finit par épouser l'aînée de ses filles nommée Margote. Aussi le voyons-nous adjoint, en vertu de l'arrêt que nous analysons, à la tutelle de deux enfants mineurs laissés par son beau-père. Le Parlement débouta de sa demande un chevalier nommé Géraud de Gaigniac, grand-père des dits enfants, qui avait voulu faire enlever cette tutelle à Pierre et à deux de ses associés. Il est intéressant de constater ce démêlé de Pierre Gilles avec un gentilhomme trois ans seulement avant les expéditions dirigées par le lieutenant d'Étienne Marcel contre les nobles du Parisis et du Marché de Meaux.

Après l'exécution de Pierre Gilles, on répandit le bruit que, si la tentative d'Étienne Marcel eût réussi, le roi de Navarre, allié du prévôt des marchands, devait donner à l'épicier de la rue Sainte-Opportune, en récompense de son dévouement, les biens confisqués des marchands de Languedoc et notamment de Montpellier : « Un traître, qui avait nom Pierre Gilles, de Saint-Guilhem du Désert, partisan du roi de Navarre, devait avoir les biens des marchands de Montpellier et des autres marchands de Languedoc[2]. » L'arrêt publié ci-dessous, en nous révélant le passé honorable et la probité reconnue de Pierre Gilles, démontre l'invraisemblance de cette accusation. Il n'y faut voir sans doute qu'une de ces calomnies par lesquelles chaque parti cherche à discréditer et à déshonorer les chefs du parti adverse. Ces calomnies, la passion politique les invente dans l'ardeur de la lutte; mais l'histoire

1. *Hist. de la Jacquerie*, p. 231 à 234.

2. « Un trahidor, *que avia nom Peyre Gili, de San Guilhem del Desert*, que era de la part del dich rey de Navarra, devia aver les bens dels marchans de Montpellier e dels autres de Lengua d'oc. » *Thalamus parvus*, Montpellier, 1836, p. 353.

impartiale, qui n'a rien de commun avec la politique, n'a pas de plus noble mission que de les examiner à tête refroidie et, s'il y a lieu, de les réfuter.

Siméon Luce.

1355, 11 juillet.

Arrêt du Parlement confirmant Pons le Maire, beau-frère et l'un des associés de feu Regnault d'Auriac, négociant, chef d'un comptoir à Figeac; Guillaume Thibaud, aussi associé et neveu dudit feu Regnault d'Auriac, chef de trois autres comptoirs à Paris, à Bruges et à Montpellier; Pierre Gilles, ancien commis, aussi associé et l'un des exécuteurs testamentaires du dit feu Regnault, marié après la mort de ce dernier à sa fille Margote d'Auriac, confirmant les dits Pons, Guillaume et Pierre dans la tutelle de Girardin et de Jeannette d'Auriac, enfants mineurs du dit feu Regnault d'Auriac dont la succession est évaluée à trente mille livres tournois et déboutant de sa demande Géraud de Gaigniac, chevalier, beau-père du dit feu Regnault et grand-père de Margote, de Girardin et de Jeannette d'Auriac, lequel Géraud réclamait la tutelle de ses petits-enfants à l'exclusion des trois tuteurs sus-nommés.

Lite mota in Curia nostra inter Petrum Egidii, Poncium Majoris et Guillermum Theobaldi, ex una parte, et Geraudum de Gaigniaco, militem, ex altera, super eo quod dictus Petrus dicebat quod defunctus Reginaldus de Auriaco in suo testamento seu ultima sua voluntate, noticiam et fiduciam plenarie habens de dictis Poncio et Guillermo, ipsos constituerat tutores liberorum suorum minorum annis, attendens quod dictus Poncius sororem ipsius Reginaldi in uxorem habebat et dictus Guillermus nepos ejusdem Reginaldi erat, fratres eciam ipsius Reginaldi in suis testamentis dictum Poncium liberis suis similiter constituerant tutorem, quodque ipsi Poncius et Guillermus communitatem et societatem cum dicto Reginaldo et in mercibus suis pro certis porcionibus longo tempore habuerant et habebant tempore mortis sue, ex quibus cognoverat fidelitatem ipsorum et tanquam de amicis utilibus dictis suis liberis prudenter in tutores duxerat providendum. Dicebat eciam dictus Petrus quod Francisca, relicta cujusdam fratris dicti defuncti Reginaldi, habens medietatem et plus in mercibus et societate predicta, voluerat et consenserat, volebatque et consentiebat quod ipsi Poncius et Guillermus sint et remaneant tutores liberorum ipsorum, cum existimet quod per ipsos qui affinitatis, consanguinitatis et societatis nexibus ipsis liberis constringuntur, status liberorum ipsorum atque rerum suarum sanius et securius conservetur et regatur quam per aliquos alios extraneos a societate predicta, essetque de periculo timendum et evidenti dampno si alienis converteretur regimen seu tutela; et si manifestaretur status societatis aut divisio seu dissolucio dicte societatis sequeretur. Et cum dictus Petrus Egidii Margotam, filiam et heredem pro parte dicti defuncti Reginaldi, habeat in uxorem essetque ante dictum matri-

monium pro certa porcione et per ipsum matrimonium pro alia particeps et socius societatis predicte ac executor testamenti dicti Reginaldi et sua ex premissis multum interesset quod tam pro predictis personis quam pro coheredibus dicte uxoris sue pupillis res hujusmodi fideliter et utiliter regeretur, ut dicebat, suplicabat et requirebat ipsos tutores testamentarios auctoritate Curie nostre confirmari, et, si opus esset, compelli ad assumendum onus dicte tutele, presertim cum debitum inventarium per dictum Petrum factum fuisset et dicto militi ostensum, quod tunc gratum habuerat idem miles, ut dictus Petrus dicebat. Prefatisque Poncio et Guillermo, datis in dicto testamento tutoribus, dicentibus se habere porciones et partes in societate predicta, et quod non auderent se immiscere negocio dicte tutele absque licencia justicie et reservatione juris sui. Dicebant eciam quod bona et merces societatis predicte agitabantur et erant et agitari habebant in diversis et remotis locis, videlicet Parisius, Brugis, apud Montem Pessulanum et Figiacum, quodque ad factum quod agitatur Parisius correspondet factum de Brugis et Monte Pessulano, quod per unum solum non posset commode gubernari. Reputabantque dictum Guillermum Theobaldi fore perutilem ad dictum factum de Parisius cum adjacentibus ei, cum adjunccione ipsius Petri Egidii quem petebant dicto Guillermo adjungi ad facta dicte tutele ulterius peragendum, dicentes ipsum Petrum esse bone fame, expertum et utilem ac eciam necessarium in adjunccione predicta, quia dicte societatis merita, secretum et regimen a longo tempore noverat et se fideliter habuerat in eadem, essetque societas predicta in dampnoso dissolucionis periculo, si recederet vel elongaretur ab eadem. Prefatusque Poncius ad regimen societatis predicte apud Figiacum et loca respondentia ibidem perutilis esse noscitur, ut dicebant, et juxta distincciones predictas fieri debere et pronunciari per arrestum requirebant dicti electi tutores et Petrus, in quantum melius poterant et debebant, maxime cum perutile esset pupillis quod dicta societas sine cassacione et absque divisione quacunque perduraret. Dicebantque quod dictus miles non erat admittendus ad impediendum confirmacionem et adjunccionem predictas nec ad finem quod alii tutores ad hoc deputarentur. In casu tamen in quo per Curiam nostram dicti Poncius et Guillermus confirmarentur in tutores, requirebant jus quod in dictis bonis habebant reservari et dictum militem in eorum expensis condempnari. Prefato milite ex adverso dicente quod sua intererat supra omnes, naturali affeccione dictante, quod res liberorum dicti defuncti Reginaldi, videlicet Girardini et Johannete pupillorum utiliter et debite gerantur, cum sint de filia sua nati sitque dictus Girardinus heres ipsius militis futurus proximior masculus, ut dicebat. Dicebat eciam quod dictus Petrus Egidii fuerat servitor dicti Reginaldi, dum vivebat, vidensque dictum Reginaldum dominum suum in mortis

articulo laborantem et pro dolore et gravitate infirmitatis totius discrecionis et memorie beneficio jam privatum, subdole induxerat quod ipsum Petrum in ejus testamento faceret executorem insolidum et quod dictos Poncium et Guillermum tutores suis liberis constitueret, ad finem quod suis privatis utilitatibus et voluntatibus applicarent bona minorum predictorum, quod apparere poterat ex eo quod dicti nominati tutores, temere se negocio dicte tutele ingerentes, filiam promogenitam dicti defuncti Reginaldi in matrimonium dederant dicto Petro, licet dictus Reginaldus tempore mortis sue valore tringinta milium librarum in facultatibus habundaret, et dictus Petrus erat pauper servitor et debitis erga dictos liberos obligatus ; et ad dictum matrimonium processerant absque sciencia, consilio et assensu dicti militis et matris ipsorum, honestate ecclesiastica debite non servata, quodque, sine inventario multis bonis, ut dicitur, latenter sublatis, dictus Petrus occupare residuum presumebat. Dicebat eciam quod per predicta erat verisimiliter timendum quod, si predicti remanerent tutores, ne facerent de aliis duobus liberis, presertim de herede principali ipsius militis, sicut fecerant de sorore et ne sequeretur dilapidacio bonorum ipsorum pupillorum, quibus non est opus seu utile fortunas suas sub eventu periculoso mercandi committi, sed tucius eis esset, attentis modernis temporibus et etate ipsorum, hoc quod habebant in hereditagium converti, et dato sine prejudicio quod in dicta tutela remanerent, debebant tamen adjungi alii probi homines in contutores cum eis et quoad hoc nominabat plures personas ydoneas, ut dicebat. Quare petebat pronunciari per arrestum dictos Poncium et Guillermum in tutores non debere confirmari, sed ab eadem tutela repelli et de aliis provideri, seu saltem, si remanerent, alios probos homines, duos vel tres, et non dictum Petrum, cum eisdem adjungi, requestasque ipsorum non fieri, ipsos in suis expensis condempnari, pluribus racionibus super hoc allegatis. Predictis tutoribus et Petro inter cetera replicando dicentibus quod, attentis statu, discrecione, industria et facultatibus dicti Petri fuerat bene et honorifice ac utiliter provisum persone dicte filie per matrimonium supradictum, per debitam sacramentorum ecclesiasticorum observanciam celebratum, quodque dictus defunctus pater, tempore quo vivebat, pluries de dicto matrimonio faciendo loqutus fuerat dicto Petro. Pluribus igitur altercacionibus habitis hinc inde, racionibus et factis partium in scriptis traditis, commissariisque deputatis ad inquirendum veritatem de premissis, super quibus inquesta et veritate Curie reportata, consideratisque omnibus que Curiam nostram movere poterant et debebant, per arrestum Curie nostre dictum fuit quod dicti Poncius et Guillermus confirmabuntur, et ipsos confirmavit et confirmat dicta Curia in tutores pupillorum predictorum, videlicet Girardini et Johannete, gubernabitque dictus Guillermus bona et

negocia ipsorum pupillorum existencia et respondencia in villis de Parisius, Brugis et Monte Pessulano, et dictus Poncius bona et negocia ipsorum pupillorum existencia et respondencia apud Figiacum, quodque dictus Petrus adjungetur, et ipsum Curia nostra adjungit dictis Poncio et Guillermo ad gerendum et gubernandum bona et negocia dictorum Girardini et Johannete, jusque quod habent dicti Poncius et Guillermus in societate predicta reservavit eisdem, et dictum militem in expensis hujus cause dictis tutoribus et Petro condempnavit, taxacione Curie reservata. Die undecima julii, anno Domini millesimo trecentesimo quinquagesimo quinto.

(Arch. Nat., sect. jud., reg. X1a 16, f°s 144 et 145.)

LE PETIT-OLYMPE

PROPRIÉTÉ DE LA REINE MARGUERITE DE VALOIS, A ISSY.

La maison de plaisance que la reine Marguerite de Valois possédait à Issy était accompagnée de vastes jardins et de pièces d'eau ; on l'appela le *Petit-Olympe*, par allusion aux grands personnages et aux illustres poètes que la reine y accueillait.

Ce domaine, destiné aux plaisirs profanes, devint vers l'an 1655 la maison de campagne du séminaire de Saint-Sulpice, qui possède encore une portion notable de ses dépendances. Les conférences théologiques y succédèrent aux doux propos d'amour et aux poésies mondaines. La *rue de la Reine* qui fait face au bâtiment du séminaire rappelle le souvenir de Marguerite.

Après un long séjour forcé en Auvergne, elle vint, en avril 1605, se fixer à Paris, où elle résida à l'hôtel de Sens, qui subsiste encore, en attendant que l'hôtel qu'elle faisait construire rue de Seine-Saint-Germain fût achevé.

La peste qui sévit à Paris en 1606 l'engagea à se retirer à Issy. Elle y fut reçue, selon le *Journal* de l'Estoile, « le 6 septembre *au logis de la Haye* ».

On trouve dans la *Vie de M. Olier*, *fondateur du séminaire Saint-Sulpice*[1], de curieux détails, puisés aux Archives, sur cette maison. « Elle appartenait en 1556 à Michel Marteau, marchand « changeur à Paris, ensuite à Jean de la Haie, orfèvre du roi, lequel « en 1599 obtint des religieux de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés la « permission de construire sous la rue de la Glaisière une voûte qui

---

1. Ouvrage publié par M. Faillou, 1873, 3 volumes in-8° (tome III, p. 227 et suiv.), que m'a signalé mon bienveillant collègue M. Valentin Dufour.

« conduit au Parc. De Jean de la Haie elle passa le 25 novembre « 1606 à la reine Marguerite qui la paya 33,000 livres. »

En 1609 la reine donna ordre à François de la Haye, notaire du roi et parent de Jean, de lui acheter des pièces de terre et des quartiers de vignes qui furent en partie convertis en jardins annexés à son principal hôtel. Ce renseignement m'est fourni par plusieurs comptes originaux que je possède, tous relatifs au Petit-Olympe et signés : *De la Haye*. J'en parlerai plus au long à la fin de cette notice.

Citons d'abord les ouvrages imprimés qui mentionnent les jardins de cette propriété. Le plus ancien, publié en 1609, est un petit poème de Michel Bouteroue (médecin chartrain, selon l'abbé Lebeuf) en vers de huit syllabes, intitulé : *Le Petit-Olympe d'Issy à la royne Marguerite duchesse de Valoys*[1]. Nous en donnerons une courte et prosaïque analyse On y trouve quelques renseignements positifs, à part l'exagération élogieuse du poète, admis probablement aux réceptions de la reine. Il signale notamment : le jardin en pente douce où descendent de beaux ruisseaux coulant tantôt sur un lit de cailloux, tantôt dans un canal de pierre ; un vivier (ou bassin) qui se décharge dans un étang, au bout duquel est une salle formée de branches d'ormes ; une petite mare alimentée par une source à fleur de terre, traversée d'un petit pont et s'écoulant dans un canal souterrain qui se perd dans un réservoir ; autour de cette pièce d'eau sont des arbres en grand nombre et des bancs pour s'asseoir.

Ces détails sont fort vagues; un plan dessiné serait bien plus clair. Puis Bouteroue justifie comme il suit le nom donné à ce domaine :

Comme au grand Olympe de Grèce
Se tenoit le conseil des dieux.....
Ce beau jardin sera de mesme
Le petit Olympe des Roys
Et princes portant diadêmes...
C'est la maison de Marguerite...
Chérissant Phœbus et ses sœurs.

Il reprend ensuite sa description. Il signale dans la cour une fontaine « jetant l'eaue de divers tuyaux », le jardin « où la nature et l'artifice ont façonné l'alignement et quadrature d'un parterre bien

1. Petit in-8 de 16 pages cité par Brunet et réimprimé dans les *Variétés bibliographiques* de M. Édouard Tricotel. Paris, in-18, p. 152 et suiv. Selon l'abbé Lebeuf (*Hist. du diocèse de Paris*, 1757, t. VII, pages 14, 15 et 16), ce serait Michel Bouteroue qui aurait baptisé la maison de la reine du nom de *Petit-Olympe* parce qu'elle « s'y entretenoit souvent avec les Muses et ceux qui les cultivoient ». Lebeuf signale aussi le poème en vers latins composé en 1614 par Daniel Périer et intitulé : *Encomium Isiaci pagi*, où l'on fait l'éloge des « jardins de la maison de Marguerite de Valois et des pièces d'eau qui y étoient ».

ordonné ». Il cite des palissades taillées aux ciseaux, un double escalier de pierre conduisant à une voûte souterraine[1] aboutissant à un grand parc où des arbres plantés au cordeau forment des « promenoirs en tout sens ».

L'abbé Lebeuf, au sujet du séminaire de Saint-Sulpice à Issy, s'exprime ainsi en 1747 : « Cette maison a un vaste jardin qui comprend plusieurs arpens de vignes. Elle a appartenu à la reine Marguerite. Le corps de logis du milieu est de ce temps-là ; les peintures sont à fresque ..... c'est apparemment en ce même lieu qu'elle se retira, à cause de la peste de Paris de l'an 1605. »

Ce fut, comme nous l'avons dit plus haut, en septembre 1606 qu'elle vint se réfugier à Issy dans la maison de M. de la Haye, maison dont elle devint bientôt après propriétaire.

Consultons maintenant le *Guide des amateurs... à Paris* par Thiéry[2], qui nous fournit quelques détails curieux. « Arrivé dans la principale rue d'Issy ... vous trouverez la maison de campagne de MM. du grand séminaire de Saint-Sulpice. Elle est située entre cour et jardin. Le corps du bâtiment du milieu appartenoit jadis à la reine Marguerite de Valois, première femme de Henri IV. Et l'on y voit encore dans l'escalier et dans quelques pièces plusieurs peintures du temps de cette princesse. Les bâtiments augmentés depuis présentent une face considérable sur les jardins..... Les jardins de cette maison sont séparés en deux parties, par une ruelle, mais ils se communiquent par un souterrein, dont l'entrée décorée de colonnes soutenant une voussure, forme un point de vue à une longue allée qui lui fait face et terminée à son extrémité par une autre perspective. Vers le milieu de ce second clos bien planté, est un bosquet, au fond duquel un porche décoré de quatre colonnes doriques sert d'entrée à une chapelle dont l'*intérieur* représente *parfaitement* la Sancta Caza qui est à Lorette (en Italie)[3]. Derrière cette chapelle est une petite cour ornée de colonnes ; elle forme cloître. »

« Dans le potager que l'on trouve à gauche du premier jardin, se voit un cabinet dont le plafond est en rocaille. C'est dans cet endroit que s'assembloient le cardinal de Noailles, MM. Bossuet, Fénelon et Tronson, supérieur de ce séminaire, pour tenir leurs conférences ... connues sous le nom de *Conférences d'Issy*[4]. »

---

1. Il s'agit ici du tunnel réunissant les deux jardins séparés par la rue de la Glaisière et percé en 1599 par Jean de la Haye. Il subsiste encore dans le séminaire.

2. Paris, 1787, t. II, p. 648.

3. Cette chapelle fut construite vers 1680 et incendiée sous la Commune le 13 mai 1871 ; elle a été rebâtie depuis.

4. Lebeuf dit vaguement que ces conférences, où furent examinés et cen-

Cette espèce de grotte ou pavillon rustique existait probablement du temps de la reine.

Une *Notice sur le château seigneurial d'Issy* par M. de Brière [1] nous offre quelques piquants détails. « J'ai visité le séminaire d'Issy, édifice élevé, dit-on, par la reine Marguerite de Valois. Il n'y a rien qui rappelle l'époque de la construction du bâtiment, sinon l'escalier principal et une pièce qui a servi de sacristie, et dont le plafond à solives saillantes est peint dans le goût de l'époque. Les peintures de l'escalier, assez effacées aujourd'hui, laissent apercevoir quelques têtes d'enfant qu'on pourrait prendre pour des amours ou des anges. C'étaient peut-être, lors de la construction du bâtiment, des amours, qui sont devenus des anges lors de l'établissement du séminaire dans le château royal. On raconte à ce sujet qu'un supérieur, ne voulant pas faire effacer une peinture qui représentait deux amants dans les bras l'un de l'autre, mais désirant ôter à cette peinture l'inconvenance de sa représentation, fit mettre au-dessous du tableau une inscription latine qui faisait des deux amants des vertus théologales : je n'ai vu (ajoute M. de Brière) ni l'inscription, ni la peinture. On remarque dans le vestibule, au bas de l'escalier, parmi les peintures du plafond, certains chiffres dorés, placés au centre de figures circulaires en forme de couronnes. Les uns sont composés d'un S et d'un M entrelacés. Je suppose que ceux-ci désignent *sainte Marguerite*. Les autres sont formés d'un A, d'un P et d'un L groupés. Je n'ai pu me rendre compte de la signification de ces derniers chiffres [2]..... On prétend qu'il existe sous les bâtiments du séminaire des caveaux ou cryptes où l'on n'a point encore pénétré, mais qu'on suppose remonter à une haute antiquité... La tradition rapporte que Bossuet et Fénélon tinrent leur conférence au séminaire d'Issy, et l'on y voit encore une espèce de grotte où ces deux célèbres prélats se réunissaient [3]. »

On trouve dans la *Vie de M. Olier* les noms des propriétaires successifs du Petit-Olympe. La reine Marguerite mourut à Paris en son hôtel de la rue de Seine, le 27 mars 1615. « Après sa mort, sa maison « qu'elle avait laissée à Louis XIII fut vendue à Michel Sarrus, con-

---

surés les livres théologiques de Fénelon, eurent lieu en 1695 au *village d'Issy*.

1. Paris, 1841, in-8° de 12 pages, p. 5.

2. Dans la *Vie de M. Olier,* page 208, on explique ces monogrammes. M. S. est celui de Michel Sarrus, conseiller au Parlement, qui acquit en août 1618 la propriété de la reine; le monogramme A. L. P. est celui de sa femme, Antoinette Le Prêtre. On y voyait aussi le buste de ce personnage coiffé d'une toque.

3. Cette grotte est le *cabinet* cité par Thiéry. Quant aux cryptes *antiques,* peut-être faut-il y voir une issue mystérieuse, qu'on aura interceptée, de la galante maison du Petit-Olympe.

« seiller au Parlement, le 31 août 1618, 13,600 livres. Antoinette Le « Prêtre, sa femme, la vendit le 19 novembre 1640 à Antoine de Sèves, « abbé de Notre-Dame de l'Isle-en-Barrois. Cet abbé attira à Issy son « neveu Louis Tronson. L'abbé de Sève vénérait M. Olier et tenait « à honneur de le recevoir dans cette solitude... Il vendit sa maison « à bon compte, avec les meubles, à M. de Bretonvilliers, le 27 no- « vembre 1655, afin que de lui elle passât à cette communauté [de S. « Sulpice]. Celui-ci en mourant donna au séminaire le choix de rece- « voir cette maison ou le prix qu'elle avait coûté... on préféra la « maison. M. Tronson ayant succédé à M. de Bretonvilliers engagea « l'un de ses confrères, M. Bourbon, à bâtir au milieu du parc une « chapelle sur le modèle de celle de Lorette. Bossuet y allait prier « durant les conférences d'Issy. »

Il n'existe, à ma connaissance, aucun plan des bâtiments ou des jardins et dépendances du temps de la reine; mais je signalerai une eau-forte gravée vers 1645 et signée *Albert Flaman*, qui a pour titre : « Veue du parterre de la maison de Mons[r] de Seue, abbé de l'Isle a Issy. » A droite s'étendent sur la même ligne trois corps de logis de l'époque où vivait la reine. Au milieu du parterre garni d'arbres en caisses est un bassin circulaire avec jet d'eau. Au premier plan statue de Vénus vue de dos. Sur la gauche une colonne en forme de balustre, surmontée d'une fleur de lis en relief, fait pendant à une autre semblable placée de l'autre côté du bassin. C'est évidemment une portion du domaine de la reine que M. de Sève avait acquis en 1640, comme nous l'avons dit ci-dessus.

Il nous est impossible, faute d'un plan géométral contemporain, de fixer les limites précises de la vaste propriété dite le Petit-Olympe. Il résulte de comptes, de 1609 à 1615, signés De la Haye, que nous examinerons bientôt, que la reine posséda deux maisons à Issy, celle où elle fut d'abord accueillie en 1606 et une seconde, sans doute plus importante, que l'on construisit ou qu'on répara selon son goût.

L'ensemble de la propriété formée et successivement agrandie entre 1606 et 1612 était divisé en deux par la rue conduisant à l'église, rue dite de la Glaisière. Ces deux portions communiquaient, selon les indications de Bouteroue et de Thiéry, par un tunnel qui traversait la rue et subsiste encore. Je suis porté à croire qu'au delà de la Grande rue d'Issy se trouvaient d'autres dépendances de cette propriété, et que la *fosse du vivier* marquée sur le plan de Roussel était établie sur un terrain appartenant à la reine.

Marguerite donna, dans ses jardins d'Issy, des fêtes où l'on cultivait surtout les muses et la galanterie. Des détails à ce sujet seraient fort attrayants, mais je n'ai pu jusqu'ici découvrir des mémoires du temps qui en offrissent le récit. Henri IV, au rapport de Pierre de l'Estoile, ne dissimulait guère son mépris pour sa première femme et ses

favoris ; il assista néanmoins plus d'une fois à ses réceptions. Selon A. Mongez[1], il se rendit en 1608 avec Marie de Médicis à l'une de ces fêtes donnée à Paris, rue de Seine, ou à Issy. Le même signale une autre fête, *donnée à Issy*, à laquelle assista Marie de Médicis alors régente. Le *Manuel* de Brunet cite (tome VI, page 1285) : *Le grand bal de la reyne Marguerite*, 1614. Ce bal eut-il lieu à Issy ? je l'ignore, n'ayant pu encore trouver cet opuscule anonyme.

Marguerite, de son côté, à titre de sœur de trois rois de France et de reine de Navarre, figura dans les grandes cérémonies royales ; elle assista au couronnement de Marie de Médicis à Saint-Denis, le 13 mai 1610 ; au sacre de Louis XIII à Reims, le dimanche 17 octobre de la même année ; à la séance du Parlement tenue à l'occasion de la majorité du jeune roi, le 2 octobre 1614.

Cherchons maintenant quelques renseignements dans les paperasses, souvent très difficiles à déchiffrer, de Me De la Haye (Jean ou Antoine). Citons d'abord une pièce intitulée : « Estat de l'employ des douze cens livres que la royne m'a baillez pour achepter des terres à Issy, et dont j'ay baillé mon recepicé. » On lit à la fin : « Les contracts des acquisitions cy-dessus sont ès mains du sr Bontemps notaire qui les a passez..... Faict le XXII décembre 1609 » (signé *Delahaye*). Le premier article est ainsi détaillé : « A Macé Lucas pour vingt-neuf perches ung quart de vignes et dix-huict livres pour sa peine de la muraille qu'il a faict abatre pour faire le passage de l'allée du hault, pris faict avec luy en présence des srs Bontemps et....., à ung escu la perche de vigne[2]... »

Suit une longue liste d'acquisitions de terres, vignes, jardins et saussaies, faites pour agrandir la propriété de la reine, avec les prix d'achat de chaque quartier de terre et les noms des vendeurs. Inutile de reproduire ici ces détails sans intérêt.

Un autre compte plus curieux a pour titre : « Estat de la despence faicte pour la royne en ses deux maisons d'Issy, tant en achapt de moylon, chaulx, sables, peines et journées de maçons, ouvriers et maneuvres qui ont faict la muraille du cloz de l'Ollympe et celle du grand vivier d'icelluy... faict les deux tiers du chapperon de la muraille de la terrasse, abattu la vieille muraille dudict cloz... faict huict allées tant dans led. cloz que celle d'entre les *deux maisons* et aultres fraiz faicts depuis le premier jour d'aoust mil six cens neuf jusques au samedy vingt-neuf may veille de Penthecoste mil six cens dix. »

On y mentionne les sommes payées pour la muraille du *cloz de*

1. *Histoire de la reine Marguerite de Valois.* Paris, 1777, in-8°.
2. Nous n'indiquerons pas les sommes, marquées en chiffres très difficiles à lire.

l'Ollympe du costé de la rue et celle du *Grand vivier*. Citons quelques articles :

« A Laurens le Clerc, maçon, demeurant à Issy, pour la façon de six vingt et deux thoises de murailles à chaulx et sable ayant trois piedz d'espoisseur par bas en diminuant sur deux piedz et demy jusques au rez de terre de la terrasse, servant de closture du cloz et aussi à soustenir la terre de la terrasse, à raison de cinquante sols la thoize.

A René Connestable, jardinier, pour huict vingtz deux thoises de fossé pour le cloz de l'Ollimpe, à cinq solz la thoize.

A Jacques Poussin, maçon, pour soixante quatorze thoises du chapperon de la muraille de la terrasse du cloz de l'Ollimpe qu'il a faicte, et avoir fourny du plastre.

A Jehan Grouz, serrurier, pour plusieurs ouvrages de son estat faictz aux *deux* maisons.

A Jehan Lièvre, menuisier, pour ouvraiges de son estat fournis pour les *deux* maisons.

Pour ung buffet de service servant à mettre la vaisselle, à trois estages.

A ung nommé Desfontaines, bouvier, demeurant aux faulbourgs S. Germain des Prez, pour avoir mis le samedy VIIIe febvrier une trouppe de cent bœufz, l'espace d'une matinée, dans le *vivier neuf*, et aussi pour la despence de luy et de ses gens qui couchèrent à Issy avec les bœufs, et pour leurs peines[1]. »

Il est question en divers articles des berceaux du clos de l'Olympe ; de 70 ormes achetés pour ce clos au prix de dix sols pièce ; de bottes d'osier pour faire les berceaux, à 8 sols la botte ; de l'achapt de deux *signes* (cygnes) pour le grand vivier ; d'avoine fournie pour la nourriture des cygnes et canettes.

Autre compte intitulé : « Estat de la despence faicte pour la royne en sa maison de l'Ollimpe à Issy, tant en aschapt de moyslon, chaulx, sable, peines et journées des massons qui ont faict les murailles d'ung troisiesme vivier ; vendu la terre d'icelluy ; avoir apporté de la terre franche pour faire tenir l'eaue au fondz d'icelluy ; auoir aussi faict remplir de terre la traverse d'ung canal; en auoir commencé ung aultre hors le cloz et faict faire plus de la moictiée de l'allée du dehors dud. cloz jusques aux Moulineaux, et aultres fraiz depuis le premier jour d'aoust jusques au dernier décembre 1610. »

Les renseignements que peut fournir ce compte ressortent du titre même. Un des articles mentionne des « fraiz d'avoyne pour la nourriture de quatre signes et de six canettes, du 1er juing au dernier décembre 1610. »

Règlement de compte commençant ainsi :

---

1. Quels services pouvait rendre cette troupe de cent bœufs ? Cet article est reproduit dans un autre compte et après « dans le vivier » on lit : « pour le *courroyer* ». Notons que le mot *corroyer* signifie : fouler, pétrir, aplanir un terrain.

« Il sera deub par Sa Majesté (la reine ?) à Delahaye au dernier de décembre prochain 1611, la somme de quinze cens livres pour une année et demye d'arréraiges de mil livres de rente dont il doibt commencer à jouir du premier de juillet 1610. Plus, luy est aussy deub par Sadicte Majesté la somme de six mil neuf cens livres qu'elle lui avoit promis payer le XXVII octobre 1609 et, à faute de ce, luy en payer l'intérest... Plus pour l'advance que led. Delahaye a faicte pour lad. dame royne pour ouvrage en ses deux maisons d'Issis oultre ce qui en a esté payé depuis... dix moys.

Plus luy est encore deub pour advance qu'il a faicte... tant pour avoir faict faire le troisiesme vivier que le commencement de celluy hors le cloz[1], une partie de chemin dud. cloz aux Moulineaux.

Plus luy est encore deub pour advance qu'il a faicte pour travailler ..... audict dernier vivier qui ne tenoit l'eaue. Depuis le premier febvrier 1611 jusqu'au XV d'apvril aud. an faict planter les arbres des allées et six vingtz milliers de plan. »

On lit plus loin :

« Plus pour avoir faict travailler à la fontaine du Jardin, avoir faict lever le bassin de lad. fontaine, racouster et soulder les tuyaux du réservoir de sa *première* maison, faict restablir quelque quantité de muraille sur la rue allant à l'esglise ... faict faire une porte au hault de l'allée de l'Olimpe et achepter des ormes pour mettre sur une allée entre les deux viviers et pour la nourriture des cignes durant trois mois. »

Le total de ce compte ou fragment de compte se monte à 14,339 livres 3 solz 3 deniers, et porte la signature Delahaye qui n'est pas celle habituelle, probablement celle d'un membre de la même famille.

Citons enfin le titre suivant d'un rapport adressé à la cour du Parlement par Jean ou Antoine Delahaye, qui a signé les pièces ci-dessus. C'est un résumé des sommes importantes que devait à sa famille la reine Marguerite si prompte à donner, si lente à payer ses dettes.

« Estat au vray de tout ce qui estoit deub par la royne Marguerite à la succession de feuz Me François De la Haye, vivant conseiller notaire et secrétaire du roy et audiencier en sa chancellerie de Paris, et de dame Louise Lange sa femme, tant pour le *prix* de la vente de la maison dicte le petit Olympe et ses appartenances, des *bastiments et meliorations* faictes en icelles par led. De la Haye de ses propres deniers, par le commandement de la dicte dame royne, que des *intérestz et arrérages* provenants des dicts prix et advances, comme il se peult veoir par les contracts des vingt-sept juillet 1609 et vingt-huict avril 1612.

Il estoit deub par ladicte dame royne Marguerite aud. François Delahaye, au dernier jour de mars 1612, vingt-quatre jours avant son decedz, la somme de trente mil trois cens quatre-vingtz-quatorze livres treize sols cinq deniers, scavoir la somme de vingt-deux mil neuf cens livres pour le prix de la vente

---

1. Peut-être la *fosse du vivier* indiquée sur le plan de Roussel (1730) et dessinée sur une vignette de 1703 représentant Issy qui se trouve dans la *Géométrie pratique* de Manesson Mallet, t. III, p. 37.

de lad. maison du petit Olympe et ses appartenances, contenue aud. contract du vingt septiesme juillet 1609 ; quatre mil deux cens quatre-vingtz-treize liures quatre sols six deniers pour tous les bastiments et améliorations faictes et advancées en icelle maison par led. Delahaye de ses propres deniers, du commandement de lad. dame royne, et trois mil deux cens une livre huict sols unze deniers pour tous les interestz et arrérages eschuz jusques audict dernier jour du moys de mars 1612, etc. »

A la onzième page on lit : « Nota que les sommes suivantes n'ont esté receues sur les quatre quittances, restantes des unze que la feue royne Marguerite avoit baillez, à cause de son decedz arrivé au mois de mars 1615. »

Alf. Bonnardot.

LE CARDINAL DE FLEURY

ET LE CHATEAU DE LA REINE MARGUERITE A ISSY.

A la séance du 14 octobre 1879 du Conseil d'administration de la Société de l'histoire de Paris, M. Alfred Bonnardot a donné lecture de fragments d'un mémoire sur « le Petit Olympe d'Issy ». Cette propriété de la reine Marguerite ne semble pas avoir été sa principale résidence, bien qu'elle ait été le plus vaste des deux « hôtels » qu'elle possédait à Issy. La plus importante, au point de vue du luxe de son installation intérieure, fut celle où mourut le cardinal de Fleury.

La communication faite par M. Alf. Bonnardot m'offre l'occasion de signaler une petite erreur échappée à la plume du savant auteur de l'*Histoire de France racontée à ses petits-enfants*. M. Guizot dit, t. V, p. 97 : « Le cardinal de Fleury s'éteignit, *à Versailles*, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. »

Quelques historiens, presque contemporains du cardinal, ne sont guère plus exacts : Piganiol de La Force dit qu'il mourut « dans la maison qu'il avait achetée à monsieur le maréchal d'Estrées[1]. »

L'abbé Lebeuf, si exact d'ordinaire dans ses assertions, dit que « la maison où est décédé M. le cardinal de Fleury appartenoit auparavant au maréchal d'Estrées, et avant lui à M. Van Holles, intendant d'Alsace[2]. » Hurtaut et Magny[3] se contentent de copier textuellement Piganiol. Les historiens modernes du cardinal de Fleury n'ont pas commis cette erreur.

Au cours de quelques recherches destinées à une notice monographique sur Issy, j'ai trouvé dans les archives municipales d'Issy le

1. *Description de Paris*, t. IX, p. 257.
2. *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. VII, p. 16.
3. T. III, p. 374.

procès-verbal des cérémonies des funérailles du cardinal, mort dans une ancienne propriété de la reine Marguerite, proche du « Petit Olympe », chantée aussi par les poètes Michel Bouteroue [1] et Daniel Périer [2].

On lit dans le Registre paroissial de 1743 :

« A été fait ce jourd'huy 1er février le convoy et transport en clergé du corps d'Eminentissime Seigneur Monseigneur André-Hercules de Fleury, cardinal prêtre de la Sainte Église Romaine, ancien évêque de Fréjus, cy-devant précepteur du Roy, grand aumônier de la Reine, ministre d'État, grand maître et surintendant général des Postes et Relais de France, Proviseur de Sorbonne et Supérieur de la Maison de Navarre, l'un des quarante de l'Académie françoise, âgé de quatre vingt neuf ans sept mois et sept jours ; décédé en *la maison du séminaire de Saint Sulpice* de cette paroisse le vingt neufième Janvier précédent ; par Messire Jean Cousturier, prêtre docteur en théologie de la faculté de Paris, Abbé de l'abbaye de Chaume, supérieur général du séminaire de Saint Sulpice, lequel a aussi célébré en la dite paroisse d'Issy le service solemnel pour le repos de l'âme du dit Eminentissime Seigneur, et ce en présence et du consentement de Messire Pierre Louvel, prêtre docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de la dite paroisse Sainte-Etienne d'Issy, qui a assisté au dit service et convoy en sa qualité de curé, et restera le corps du dit Eminentissisme Seigneur, Monseigneur le cardinal de Fleury, en dépôt dans la ditte Église paroissiale de Saint-Étienne d'Issy, dans la chapelle de Saint-Charles, jusqu'à ce que l'Église de Saint-Louis du Louvre étant finie, on le transporta dans la sépulture qui lui est destinée en la ditte Église de Saint-Louis du Louvre. Ont assistés au dit convoy, service et cérémonie du dépôt dans la présente église : Haut et Puissant Seigneur, Fleury de Rosset de Ceïlhes, Abbé commendataire des Abbayes de Saint-Sernin de Toulouse et de Notre Dame de Froidmont, Haut et Puissant seigneur Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de Fleury; premier aumônier de la Reyne, Docteur en théologie de la faculté de Paris, vicaire général de l'Archevêché de Paris, Abbé commendataire de l'Abbaye de Buray; Haut et Puissant Seigneur Henry-Marie-Bernardin de Rosset de Fleury de Ceïlhes, vicaire général de l'Archevêché de Paris, abbé commendataire de Notre-Dame de Royaumont et Saint-Pierre de Rebais, lesquels ont signé avec nous. » (Suivent les signatures.)

La chambre où est mort le cardinal de Fleury est située dans l'aile gauche du séminaire d'Issy, appelée à disparaître prochainement et bâtie par le cardinal. Dans une de ses fréquentes visites à la maison de Saint-Sulpice, qu'il affectionnait, il témoigna le désir d'y fixer sa résidence : « Monseigneur fera donc bâtir, lui répondit le supérieur, car nous n'avons pas de place pour loger une seigneurie comme la sienne [3]. » Le cardinal comprit et bâtit.

Gustave Leclerc.

1. *Le Petit Olympe d'Issy*, 1609, in-12.
2. *Encomium Issiaci pagi a Daniele Periero*, 1614, in-8°.
3. Ch. Grandidier, *Le Séminaire d'Issy*, p. 15.

LA FONTE DES ESPÈCES EN 1782.

En 1782, les orfèvres et les fondeurs parisiens manquant de matières premières procédèrent, paraît-il, à la fonte des écus. Le gouvernement se préoccupa de ce « brigandage », et le commissaire au Châtelet Serreau fut chargé de faire une information.

Les documents relatifs à cette affaire nous ont paru présenter un certain intérêt. Ils se trouvent dans la liasse cotée Y 15393 aux Archives nationales. Les deux premiers, ceux qui probablement ont donné l'éveil, sont de simples copies.

Il a été reçu, Monsieur, cette après dinée à la Caisse d'escompte, quatre vingt seize mille livres en écus contre des billets de caisse. Le porteur a refusé de dire pour qui il faisoit cette recette, mais on l'a fait suivre et la charette a déchargé chez le sieur Giraud, rue Bourg l'Abbé, fondeur de lingots d'or et d'argent. Il est à craindre que ces écus ne soient destinés au creuzé et il seroit important, Monsieur, pour le respectable ministre des finances d'en être éclairé.

Quoique non signée, cette lettre ou cette note a une origine certaine. Elle provient de la Caisse d'escompte, inquiète pour son encaisse qu'elle s'efforce de défendre.

La seconde note provient de la même source : elle n'est pas signée non plus.

Du 3 octobre 1782.

Le nommé Duvernois fait recevoir tous les jours à la Caisse d'escompte de fortes sommes de 150, 60 et 70 mille livres, contre des billets de caisse; il demeure rue de l'Ancienne Comédie Françoise; l'on dit que c'est un bijoutier, ne seroit-il pas à présumer qu'il fait un mauvais usage de ces écus par la fonte.

Ces deux notes paraissent avoir été adressées directement au commissaire Serreau, qui chargea le sieur Martignier, conseiller du roi, inspecteur de police, d'aller aux informations.

Dans un rapport daté du 7 octobre, Martignier fit connaître le résultat de ses recherches.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'en exécution des ordres qu'il vous a plu me charger concernant le n^é Duvernois, j'ai appris que depuis deux années la matière est rare, attendu que la piastre passe dans l'Inde, avec laquelle on fait le lingot; non seulement les orphèvres de Paris, encore plus ceux de la province qui tiroient le lingot de Paris, fondent des Ecus attendu qu'il n'y a que six marchands d'argent qui profitent de la circonstance pour le vendre très cher. Le lingot actuellement au comptant vaut 53 l. 17 s. 6 d. et en fondant les Ecus il se trouve un bénéfice d'environ vingts sols par marc, le sieur Duvernois est soupçonné d'être associé avec le sieur Duchet, marchand orphèvre son voisin qui fait beaucoup de fabrique.

J'estime, monsieur, sous votre bon plaisir, que ce n'est qu'à force d'argent que je pourrai découvrir la fraude, car les fontes ne se font que la nuit et il faut absolument corrompre des ouvriers attachés naturellement à leurs maîtres. L'amende des contrevenants pourroit servir, alors je vous prie de me donner des ordres à cet égard.

MARTIGNIER.

A ce rapport était jointe la liste des marchands d'argent de Paris ; la voici :

Mercier, rue Saint-Germain-l'Auxerrois.
Beaucher, rue Saint-Louis du Palais.
Spire, sur le quai des Orphèvres.
Thiard, rue Guénégaud.
Laporte, rue de l'Arbre-Sec.
Guiestier, rue de l'Arbre-Sec.
C'est les sieurs Mercier et Beaucher qui font la loi à tous les autres.

Le commissaire Serreau ne voulut faire aucune démarche avant d'avoir pris les instructions du lieutenant-général de police Lenoir. En réponse à la communication des pièces que nous venons de transcrire, ce magistrat adressa à Serreau le billet suivant :

Le 19 octobre 1782.

L'intention du roy, monsieur, étant de faire cesser le brigandage des matières d'or et d'argent chez les orphèvres et fondeurs, je vous prie d'aller en perquisition chez le sieur Duché et autres qui vous seront indiqués par le sieur Marignier. Il en sera dressé procès-verbal de l'ordre du roy. Je suis très parfaitement votre très humble serviteur.

LENOIR.

Sans tarder, le 19 octobre, le commissaire Serreau, accompagné de Martignier, procéda à une perquisition chez Duvernoy et Ducher.

Duvernoy était banquier. Il était chargé de faire des mouvements pour l'un de ses correspondants demeurant à Rennes. Au moyen de ses livres de commerce, il prouva qu'il avait reçu des traites de ce correspondant et qu'il lui avait expédié, par les messageries, le numéraire retiré de la Caisse d'escompte. Duvernoy déclara qu'il ne connaissait pas Ducher.

La perquisition faite chez ce dernier ne produisit aucun résultat. L'orfèvre Ducher, à l'aide de ses livres de commerce, indiqua la provenance des matières qu'il avait employées dans sa fabrication, Serreau ne trouva rien de suspect dans le magasin et dans l'atelier de Ducher.

La Caisse d'escompte, par ses dénonciations, n'aboutit qu'à causer de sérieuses inquiétudes à deux négociants parisiens. L'appui et les conseils de Necker lui manquaient. Elle n'avait pas encore découvert les meilleurs procédés pour défendre son encaisse et pour fortifier son crédit. Duvernoy et Ducher gardèrent souvenance de cette perquisition et du péril qu'ils avaient couru.

La fonte de la monnaie courante, a dit Necker en 1784, est pareillement défendue en France, et la peine des galères est prononcée contre les delinquants. On a rappelé et confirmé cette loi d'ignorance il y a deux ans; ainsi il n'est pas indifférent de chercher à répandre du jour sur cette question. La fonte des espèces nationales est considérée en France d'une manière encore plus grave que leur exportation ; mais l'une et l'autre de ces opinions sont également aveugles [1].

L'information faite par le commissaire Serreau a peut-être déterminé les mesures que Necker a citées dans son traité de l'administration des finances et dont il s'est efforcé de démontrer l'inefficacité.

L. Biollay.

III.

CHRONIQUE.

Le grand événement de ces deux mois a été le froid excessif qui a régné à Paris et dont l'analogue ne peut être trouvé qu'en remontant bien haut. Le 15 décembre, il faisait 23 degrés de froid, et la Seine a été prise pendant presqu'un mois entier. La débâcle a entraîné le pont des Invalides en reconstruction et causé mille avaries de toutes parts. Un rapport sommaire, dû aux employés du service des eaux, a évalué la perte du pont à 500,000 francs et le montant des dégâts divers entre Charenton et Auteuil à 3,500,000 francs. Les travaux de construction ont été interrompus à cause du froid, de sorte que notre chronique sera cette fois-ci assez pauvre.

— On a terminé cette année la régularisation de l'angle que formait avec la rue Montmartre la rue Notre-Dame-des-Victoires. Une immense maison, possédée au siècle dernier par la famille de Séronges, faisait obliquer la rue Notre-Dame-des-Victoires à son débouché dans la rue Montmartre et rétrécissait singulièrement celle-ci, à l'emplacement précis de l'ancienne porte Montmartre. La disparition de cette maison ouvre directement sur les boulevards la perspective de la Bourse, au grand avantage de la circulation si active sur ce point. Une autre démolition imminente élargira cette même rue en face la Chambre de commerce, et, pour compléter les embellissements récents de ce quartier, notons, en passant, l'élargissement du débouché de la rue des Jeûneurs sur la rue Montmartre, effectué en 1878 par la démolition de deux maisons, aussitôt reconstruites au nouvel alignement.

---

1. *De l'administration des finances,* t. III, p. 50, éd. de 1784.

— La rue des Jeûneurs nous remémore un vœu dont quelques publications spéciales se sont fait autrefois l'organe et que semble avoir partiellement accueilli l'administration. Chacun sait que le nom primitif de cette rue était rue des Jeux-Neufs, dû à ce que, la muraille de la ville ayant été reculée en 1635, le mail et les jeux de boules, si en honneur le long des remparts, avaient dû quitter la rue du Mail et se transporter dans le nouveau chemin de ronde, ainsi dénommé des Jeux-Neufs. Rien de plus absurde en conséquence que la bizarre élision qui a transformé ce nom en Jeûneurs ; rien n'est donc moins respectable. Or la municipalité ayant, quand la consonance est presque la même, rétabli dans ses écriteaux la vieille orthographe (rue Saint-André-des-Arcs, au lieu des Arts, rue Bourg-Tibourg, au lieu de Bourgtibourg, etc.), on se demande pourquoi la vieille orthographe ne reprendrait pas ses droits aussi bien là qu'ailleurs. L'usage et la routine ne devraient pas prévaloir contre la logique, et, n'étaient les intérêts des nombreux commerçants de cette rue incommodés par un changement semblable, nous réclamerions cette modification avec quelques autres.

— On a inauguré au commencement de novembre, dans la cour de l'École polonaise, rue Lamandé, 15, aux Batignolles, un monument dû à M. Godebski et destiné à célébrer la mémoire des bienfaiteurs de cette école.

— On signale le prochain achèvement des nouveaux bâtiments du Jeu-de-Paume aux Tuileries, sur la terrasse des Feuillants. Ces bâtiments ont une surface de 950 mètres et se composent de deux corps symétriques de 50 m. de long sur 15 de large, reliés par une galerie de 16 m. de long. La décoration consiste surtout dans la sculpture des frontons surmontant les baies d'accès. En même temps on termine l'escalier de pierre destiné à lui donner une issue du côté de la terrasse des Feuillants.

— Le marché Saint-Martin, rue du Château-d'Eau, s'est écroulé sous le poids de la neige qui le couvrait. Rien n'a pu en être conservé, et on a dû en effectuer le déblaiement total pour le reconstruire à neuf. Il n'y a eu heureusement que des pertes matérielles.

— L'hôtel habité autrefois par la princesse Mathilde à l'angle de la rue de Courcelles et du boulevard Haussmann, sur l'emplacement des anciennes pépinières du roi, est en train de disparaître. Construit sous le premier Empire par le sieur Delorme, le créateur du passage de ce nom rue Saint-Honoré, il avait été entouré de diverses petites maisons analogues de style — quoique moins vastes, — lesquelles ont disparu depuis longtemps. L'ensemble de ces constructions élevées sur l'emplacement de la pépinière royale, où se voyaient en grand nombre des arbres magnifiques, — dont aucun ne subsiste aujour-

d'hui, — avait été décoré du titre bucolique, alors à la mode, de Hameau Delorme. L'Élysée, livré à une entreprise de jardin et bal public, était lui-même devenu au même temps le Hameau de Chantilly, vague ressouvenir des paysanneries de Trianon.

Cet hôtel qui disparaît ne mérite point d'ailleurs de regrets, car il n'était guère élégant d'aspect. Il avait appartenu à Herrera, ex-président de la République Péruvienne, puis à la reine Marie-Christine, avant d'être à la princesse Mathilde.

— Le Musée du Louvre vient d'acquérir « la Baigneuse » d'Ingres moyennant 60,000 fr., le portrait de la comtesse de Barck, d'Henri Regnault, et divers objets légués par M. Ph. de Saint-Albin.

J. Romain Boulenger.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

— Art (l') ancien à l'Exposition de 1878; par MM. de Beaumont, Biais, F. et H. Darcel, Duranty, Lavoix, Mantz, Piot, Rayet, Rhoné et Mme Germaine de Poligny, etc., sous la direction de M. Louis Gonse, rédacteur en chef de la *Gazette des Beaux-Arts*. Grand in-8°, 571 p. avec 15 planches à l'eau-forte et en couleur hors texte et de nombr. grav. Paris, Quantin.

Publication de la *Gazette des Beaux-Arts*.

— Art (l') moderne à l'Exposition de 1878; par MM. Biais, Chesneau, Duranty, Gonse, Mantz, de Montaiglon, Sedille et Marius Vachon, etc., sous la direction de M. Louis Gonse, rédacteur en chef de la *Gazette des Beaux-Arts*. Grand in-8°, VIII-512 p. avec 30 pl. à l'eau-forte et en couleur hors texte et de nombr. grav. Paris, Quantin.

Publication de la *Gazette des Beaux-Arts*.

— Berger (Élie). — Annales de Saint-Denis, généralement connues sous le titre de *Chronicon sancte Dionysii ad cyclos paschales*. In-8°, 35 p. Nogent-le-Rotrou, imp. Daupeley.

Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XL.

— Boileau (Étienne). — Les métiers et corporations de la ville de Paris, XIIIe siècle. Le Livre des métiers, d'Étienne Boileau, publié par R. de Lespinasse et Fr. Bonnardot. Grand in-4°, CLXXII-421 p. et 7 pl. fac-similé; Paris, imp. nat.

Histoire générale de Paris. Collection de documents publiés sous les auspices de l'édilité parisienne.

— Boulé (Alph.). — Notice sur le canton de la Chapelle-la-Reine, arrond. de Fontainebleau (Seine-et-Marne). In-12, 63 p. Fontainebleau, imp. Bourges.

— Corneaux (l'abbé). — Longpont et ses ruines. In-12, XIII-144 p. et grav. Soissons, Fèvre-Darcy.

— Douet-d'Arcq (L.). — Grâce faite à un prisonnier du Châtelet à l'occasion de la naissance de Charles V (9 février 1337). In-8°, 4 p.

Extrait du t. XL de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*

— Du Camp (Maxime). — Les convulsions de Paris, tome IV, 2e édition. In-8°, III-546 p. Paris, Hachette.

— Dufour (Georges). — Voyage autour du monde artistique. L'art contemporain; Champ-de-Mars; Palais de l'industrie; Trocadéro. Paris, Dentu.

Extrait de l'*Investigateur.*

— Du Pradel (A.). — Le livre commode des adresses de Paris pour 1692, par Abraham du Pradel (Nicolas de Blégny), suivi d'appendices, précédé d'une introduction et annoté par Edouard Fournier, tome II. Bibliothèque Elzévirienne, 1878.

Notre Bulletin a rendu compte du premier volume de cette curieuse publication, l'intéressant second volume que nous tenons mérite également d'être signalé à l'attention des bibliophiles parisiens. Dans les renseignements officiels qu'il nous donnait, le premier volume doublait un peu, — en le complétant, il est vrai, — l'Almanach royal; ici rien de semblable; les adresses des commerçants parisiens, et principalement des plus intéressants d'entre eux, par exemple ceux qui vendent les denrées alimentaires et taillent les vêtements, nous sont données dans ce volume, avec bien d'autres renseignements, tous de première valeur. Ajoutons que M. Édouard Fournier, dans des notes dont on ne saurait trop louer la valeur, nous initie à ce que les autres recueils du temps ont pu en dire pour compléter la célébrité que Du Pradel leur distribue sans parcimonie. Seulement, est-il bien prouvé que Du Pradel soit Blégny? Quelle que soit l'extrême complaisance avec laquelle l'éloge de ce dernier et de ses productions est amené à tout propos, et plus souvent encore hors de propos, nos doutes à cet égard n'ont été levés qu'à la lecture de la note 3 de la page 155 contenant une déclaration formelle du médecin Bernier, laquelle, disons-le en passant, eût été, ce nous semble, plus à sa place dans la préface, où, contre son habitude, M. Fournier, plaidant la vraisemblance, se contentait d'affirmer l'identité sans la prouver.

Unique en son espèce, ce curieux recueil sera, maintenant qu'il est devenu accessible, bien souvent consulté pour l'histoire intime du XVIIe siècle. Il nous donne en effet sur une foule de personnages, dont on ne connaissait que le nom — quand on le connaissait! — une foule de renseignements d'un haut intérêt. A l'adresse de la « bonne faiseuse », il joint l'énumération de la marchandise alors à la mode, depuis les gants en « cuir de poule », épiderme de la peau du chevreau, qui tenaient dans une coquille de noix, jusqu'aux galons et draps d'or et d'argent si recherchés alors, qu'après avoir été portés, et quelquefois avant, ils se prêtaient encore au singulier amusement, si en vogue, du « parfilage », occupation favorite des dames, qui consistait à mettre en charpie ces galons et ces étoffes pour en retirer l'or et l'argent dont leur trame était tissée. Les notes dont M. Fournier a été prodigue nous font en outre connaître les variantes entre les deux uniques éditions de 1691 et 1692, et ce n'est pas quelquefois le moins curieux; car au rebours

de ce qui se passe à présent, la publicité du *Livre commode* de 1691 avait été fort mal prise par certains négociants, ennemis de leur propre intérêt, et ils avaient exigé des suppressions et des changements auxquels Blégny dut se résoudre jusqu'à ce que sa publication elle-même succombât devant ces réclamants malavisés.

Au *Livre commode* lui-même, consciencieusement édité et annoté, M. Édouard Fournier a judicieusement ajouté, dans ce second volume, deux listes des membres de l'Académie en 1676 et 1705, auxquelles ses savantes notices donnent un vif intérêt; et aussi six numéros d'une sorte de journal des petites affiches, dû vraisemblablement au même Blégny, et qu'il a retrouvés par un heureux hasard dans des dossiers manuscrits à la Bibliothèque nationale. Datés de 1670, 1689 et 1693, ces documents, contemporains du *Livre commode*, nous donnent un avant-goût des curieux renseignements dont le journal des *Affiches de Paris*, aïeul des petites affiches, éclaire à partir de 1745 l'étude du XVIIIe siècle. C'est en faire, chacun le sait, un véritable éloge, et on ne peut que regretter que nous ne connaissions, des autres numéros du même recueil, intitulé *Liste générale du Bureau d'adresse et de rencontre*, ni la publication, ni peut-être même l'existence.

Il y a quelques mois M. Heullard a terminé, en annexe de sa superbe publication du *Moniteur du bibliophile* qu'il dirige, la publication du Journal de Colletet (juillet à novembre 1676) que notre honorable collègue M. Cousin a, ici même, annoncée à ses débuts. L'ouvrage a tenu toutes ses promesses; et n'étaient les notes qui font vraiment défaut dans ce dernier volume, rien plus que les publications de MM. Fournier et Heullard ne serait de nature à faire connaître ce qui du XVIIe siècle nous est encore un peu célé, la vie intérieure, les mœurs et les « menues gens » dont ne s'occupent guère les nombreux mémoires qui en ont si fort éclairci la grande histoire et les sommets.

J.-Romain Boulanger.

— Gourdon de Genouillac (H.). — Paris à travers les siècles, histoire nationale de Paris et des Parisiens depuis la fondation de Lutèce jusqu'à nos jours. Paris, H. Roy, 1879.

Le premier volume de cette histoire, qui paraît en livraisons, est maintenant complet, et nous pouvons en dire quelques mots. Bien que sur la couverture on lise que l'ouvrage est « *rédigé sur un plan nouveau et approuvé par Henri Martin, de l'Académie française* », et que le nom de ce dernier soit imprimé en grosses lettres rouges plus fortes que celles du nom de l'auteur lui-même, subterfuge à la fois puéril et blâmable, il ne nous a pas semblé que le plan fût comme on l'annonçait, le moins du monde nouveau, au contraire. C'est le plan suivi par Dulaure, par Saint-Victor, par de Marnès et leurs continuateurs; la trame historique est noyée sous un flot d'anecdotes assez peu authentiques pour la plupart, et sans grande valeur positive. En revanche, les appréciations politiques, presque aussi passionnées que celles de Dulaure et de Saint-Victor — chacun dans son genre — fourmillent au détriment de l'impartialité et même souvent de l'intérêt. Beaucoup de confusion et de chaos; çà et là quelques renseignements utiles, mais rien d'inédit, rien qui n'ait traîné déjà presque textuellement dans chacune des nombreuses histoires de Paris que nous possédons. Nous croyons qu'il y avait mieux à faire et que mieux se fera quelque jour. L'extrême bon marché de cette publication la rend populaire, et comme au demeurant cette compilation contient beaucoup de faits, la vulgarisation en est utile, et l'archéologie parisienne en profitera en

voyant étendre son domaine moral, puisque tous les jours on lui rogne son domaine matériel par des démolitions sans mesure et sans respect. Cet ouvrage semblait au début devoir être accompagné d'illustrations assez soignées ; malheureusement les dernières parues sont déplorables et mieux vaudrait les supprimer tout à fait que d'en produire de pareilles. Des costumes coloriés accompagnent aussi cette publication et ne valent guère mieux. J. R. B.

— Guillaumot. — Portes de l'enceinte de Paris sous Charles V (1380), d'après le plan publié par la ville, par Aug.-Alex. Guillaumot, à Marly-le-Roy. Paris, chez Capiomont et Renault, 1879.

Deux livraisons de cet ouvrage sont parues, comprenant huit planches sans texte, en grand format. Dans une préface assez courte d'ailleurs, l'auteur nous apprend qu'il s'inspire dans ses restitutions du plan publié par la ville (sans doute celui de M. Legrand), et de l'ouvrage de M. Bonnardot sur les enceintes ; aucune autre source n'est annoncée. L'on s'aperçoit bien vite en effet d'une étude trop sommaire des documents et d'une inexactitude que n'excuse pas la date un peu reculée choisie par l'auteur, date à laquelle les renseignements certains font défaut, puisque les premiers plans auxquels on puisse recourir sont du milieu du xvi[e] siècle. Au lieu de comparer entre eux ces divers documents, de rectifier au besoin le plan de tapisserie par celui de Ducerceau, et les profils de Merian par les estampes de Silvestre, le dessinateur s'est complu à amplifier simplement les dessins minuscules de M. Legrand, lesquels, tout estimables qu'ils soient, n'ont pas la valeur de témoignages de première main comme l'eussent été les documents cités plus haut, qu'il suffisait de rajeunir un peu si l'auteur tenait à l'époque de Charles V. La pointe, d'ailleurs un peu lourde, de l'artiste a représenté diverses portes avec une naïveté et un archaïsme voulus, qui s'excusent dans un vieux document, mais qui n'a nulle raison d'être dans une restitution. Si encore elle était exacte ! Mais il plaque derrière même la tour Barbeau la perspective démesurément rapprochée et assez informe de Notre-Dame ; la Bastille, presque carrée, est d'une exécution malheureuse ; la porte Saint-Martin semble surmontée de moulins à vent enfantins qu'aucun document ne nous apprend en avoir été aussi rapprochés ; la Porte-Neuve, à laquelle l'artiste a oublié d'accoler le pavillon qui l'accompagnait, semble presque annexée au Louvre de Lescot qui en était cependant assez éloigné. Enfin, le texte lui-même a des négligences d'orthographe assez singulières et dont la moins étrange n'est pas le raccourcissement du nom de M. Bonnardot, à plusieurs reprises privé d'une lettre, ce qui ne témoigne peut-être pas du soin fréquent avec lequel le livre de cet érudit a été consulté. Espérons que les livraisons prochaines donneront moins prise à la critique ; l'ouvrage est d'ailleurs assez intéressant et l'artiste a assez de talent éprouvé pour que nous ne la lui ayons pas ménagée.

J. R. B.

JOURNAUX DE L'ILE-DE-FRANCE.

Oise.

L'Écho de l'Oise. — Compiègne.
Le Progrès de l'Oise. — Compiègne.

Ces deux journaux n'ont publié au cours de l'année 1879 aucun article

de notre ressort, à l'exception des comptes-rendus et des procès-verbaux mensuels de la Société historique de Compiègne, d'une excursion archéologique à Attichy et à Autrêches (juillet 1879), et d'un rapport sur la situation de la Bibliothèque de la ville de Compiègne.

L'Ami de l'Ordre. — Noyon.

Cette feuille a donné chaque mois les comptes-rendus des séances du Comité archéologique de Noyon.

Comte de Marsy.

Seine-et-Oise.

L'Écho pontoisien. — Pontoise.

Léon Thomas. — Chronique rétrospective du Vexin. Ch. Ier (suite). — Chap. II. Traduction, avec commentaires, du Pouillé d'Eudes Rigaud, pour tout ce qui regarde l'archidiaconé de Pontoise. — 13 et 27 février, 20 mars, 3 et 17 avril, 23 octobre.

Ces articles sont consacrés à l'étude des passages du *Journal des visites* d'Eudes Rigaud (archevêque de Rouen, de 1247 à 1276), qui concernent Pontoise et sa banlieue. Ce journal (*Regestum visitationum*) a été reproduit par fragments dans le *Recueil des historiens de France*, puis publié intégralement par M. Bonnin, en 1852. — Il renferme une infinité de très curieux détails sur la situation des différentes parties du diocèse de Rouen au XIIIe siècle.

L. Thomas. — Homonymie historique sur Pontoise. — 20 février.

Seré-Depoin. — Pierrelaye et son passé. — 29 mai.

Discours prononcé par M. Seré-Depoin, président de la Société historique du Vexin, à l'inauguration de la halle de Pierrelaye. Monographie courte, mais intéressante, surtout en ce qui touche la période révolutionnaire.

Alfred Fitan. — Les sépultures de Boutencourt (Oise).

Un propriétaire de cette commune, M. Boutin, dont le nom familial présente une analogie remarquable avec celui du pays lui-même, a trouvé chez lui des sarcophages mérovingiens sur le bord de la *chaussée de Brunehaut*, dont la direction n'a été que très imparfaitement indiquée par M. Graves dans sa *Notice archéologique* sur le département de l'Oise. Une de ces sépultures renfermait une lance et un scramasaxe, placés celle-là à la droite, celui-ci à la gauche du guerrier. Des boucles et d'autres ornements remarquablement bien conservés étaient dans le même tombeau. Cette découverte avait été précédée de plusieurs autres trouvailles faites à diverses époques depuis 1825.

Le Charpentier. — Une lettre inédite de Casimir Delavigne. — 19 juin.

Reproduction d'un article publié dans le tome Ier des mémoires de la Société historique du Vexin. — Cette lettre, datée de juin 1814, est écrite à un ami, habitant alors l'hôtel du *Pot d'Etain*, à Pontoise.

Léon Thomas. — Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. — 31 juillet.

Notice biographique sur ce prince, né à Pontoise, le 15 janvier 1342.

Bonnejoy. — Les monuments mégalithiques du Vexin : la Pierre qui tourne.

Lettre adressée au *Progrès du Vexin*. Cette lettre, qui contient un certain nombre d'erreurs, rappelle qu'il existait à Chars une pierre tour-

nante, située sur la sente de Magny, et mesurant 2 m. 40 de haut, sur 1 m. 85 de large et 50 c. d'épaisseur. Le signataire, qui l'a fait transporter chez lui pour la sauver de la destruction, affirme qu'elle servait de limites entre les Bellovaques et les Veliocasses.

L. Thomas. — Histoires locales de nos environs.

Notice bibliographique consacrée principalement aux travaux de notre confrère, M. Lucien Double.

J. Depoin.

SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS.

Aisne.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, tome VIII (2e série). Soissons, 1877, in-8° de 304 pages.

Michaux. — La vérité sur la disgrâce de Racine, p. 245-266.

L'auteur de cette dissertation conclut « que Racine n'a pas écrit de « mémoire sur les misères du peuple; que ce mémoire, n'ayant jamais « existé, n'a pu être cause d'une disgrâce ; que Racine n'a même « jamais été disgracié, puisque, sans interruption, il a toujours été à « la cour de Louis XIV ; que par conséquent sa mort ne peut être « attribuée au chagrin d'avoir déplu au roi ; que, par suite encore, les « trois versions données par Louis Racine, Saint-Simon et Voltaire, se « combattant l'une par l'autre, ne sont exactes ni l'une ni l'autre. » Mais il est juste de dire qu'il n'apporte aucun élément nouveau à l'appui de son opinion qu'on sait avoir été déjà fort nettement exprimée par MM. le duc de Noailles, Guillardin, Feuillet de Conches, James Gordon, Ed. Fournier, etc.

Michaux. — Caranda et Sablonnière, p. 269-277.

Simple compte-rendu du magnifique album publié par M. Frédéric Moreau sur les fameuses nécropoles qu'il explore avec tant de bonheur.

Michaux. — Une lettre de Bossuet, p. 281-282.

Par cette lettre, en date du 13 novembre 1665, l'évêque de Meaux félicite le célèbre Huet de sa promotion au siège épiscopal de Soissons. On sait que Huet n'accepta pas et fut nommé quatre ans plus tard à l'évêché d'Avranches.

Abbé Poquet. — Compte-rendu de l'excursion faite en juin 1877 par la Société archéologique de Soissons, p. 299-316.

Les localités visitées dans cette excursion sont l'ancienne chartreuse de Bourgfontaine, Pacy-en-Valois, Marisy-Saint-Mard et Marisy-Sainte-Geneviève.

Michaux. — Découvertes dans la forêt de Retz, p. 319-329.

M. Michaux divise son travail en deux parties : dans la première il fait connaître les découvertes des sépultures antiques, dans la forêt de Villers-Cotterets ; dans la seconde il parle de la trouvaille faite en 1860, près la route du Faîte, dans cette même forêt, non loin du village de Viviers, d'un vieux vase contenant environ 1,300 pièces de monnaies romaines en cuivre. Selon M. Michaux, les vestiges antiques qu'on trouve en ce lieu et qu'il décrit également seraient les restes d'une localité romaine remplacée aujourd'hui par Viviers ; quant aux mon-

naies, elles auraient été cachées à la fin du ixe siècle après quatre ou cinq siècles de circulation. — Un plan, joint à cette seconde partie, en facilite l'intelligence.

De la Prairie. — Examen d'un registre des délibérations de la municipalité de l'Enclos-de-Valsery, de 1787 à 1792, p. 333-339.

Collet. — Épisodes de la Révolution. V. L'abbaye de Saint-Paul-lès-Soissons lors de sa suppression. — VI. Compte des religieux de la cy-devant abbaye de Saint-Jean-ès-Vignes de Soissons [en août 1791]. — VII. Compte du chapitre [de l'église cathédrale] de Saint-Gervais [de Soissons]. — VIII. Compte du chapitre de Berzy-le-Sec, p. 362-372.

Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin, 4e série, t. I. Travaux de juillet 1876 à janvier 1878. Saint-Quentin, 1878. In-8o de 635 pages.

Abel Patoux. — Saint-Just et Mme Thorin. Détails biographiques, p. 309-330.

M. Patoux lave Saint-Just de l'accusation dirigée contre lui par M. Ed. Henry d'avoir fait arrêter, en 1793, Thorin, notaire à Blérancourt, dont la femme, maîtresse du fameux conventionnel, avait suivi celui-ci à Paris. Il établit que ce ne fut pas le 9 thermidor qui sauva Thorin de l'échafaud révolutionnaire, puisque ce malheureux mari était sorti de prison, après une détention de six mois, dès le mois d'avril 1794, c'est-à-dire peu de temps après que son père eut écrit à Saint-Just, alors député de l'Aisne, pour réclamer son intervention; il est donc infiniment probable que Saint-Just, au contraire, ne fut pas étranger à la mise en liberté du prisonnier. — Signalons au commencement de ce travail quelques renseignements anciens sur l'origine de la famille de Saint-Just, qui appartenait au Soissonnais.

Oise.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, tome X, 2e et 3e parties. Beauvais, 1878 et 1879. In-8o, p. 261-854.

Ernest Charvet. — Deux menuisiers de Beauvais au xviiie siècle, Jean Pauchet et Pierre Lefebvre, p. 261-297.

Jean Pauchet, né en 1713, et Pierre Lefebvre, sont certainement les auteurs de plusieurs remarquables boiseries du dernier siècle, qui décorent encore plusieurs maisons de Beauvais. M. Charvet nous les fait assez amplement connaître en analysant les manuscrits que le premier d'entre eux a laissés sur l'architecture, le second sur l'art du serrurier. Pauchet, qui était né en 1713, vécut assez pour voir en 1793 les membres de la Société populaire se livrer à une destruction systématique de l'ornementation des églises de Beauvais.

M. Charvet a publié, en suite de son intéressant article, les statuts et règlements du corps de Maîtrise et de Jurande établi en 1750 par les 28 maîtres menuisiers de la ville de Beauvais.

R. de Malinguehen. — Juvignies. Notice historique et archéologique, p. 298-359.

Après avoir fait une excellente étude chronologique et généalogique sur les seigneurs de Juvignies, depuis le XIIe siècle, l'auteur de cette notice donne l'histoire et la description des diverses seigneuries situées sur le territoire de Juvignies : — fief de la mairie ; seigneurie du chapitre de Beauvais, du chapitre de Saint-Lucien; fiefs de la Trésorerie, de la Vallée ou de Douy; seigneuries des abbayes de Beaupré, de Saint-Symphorien et de Saint-Germer, de l'église de Crèvecœur; fiefs de la Folie et de la Motte. Suivent les chapitres, plus ou moins étendus, consacrés à la cure, à l'administration civile, à l'instruction publique, aux propriétés communales, à l'industrie et aux lieux dits. Le travail de M. de Malinguehen est clos par une liste des lieux dits du cadastre.

Ernest Charvet. — L'instruction publique à Beauvais pendant la Révolution, p. 360-404.

Cet excellent travail de M. Charvet est divisé en cinq parties : I. Collège. — II. École centrale. — III. Écoles primaires. — IV. Maisons religieuses et communautés consacrées à l'éducation des filles. — V. Pensions diverses.

L.-E. Deladreue. — Histoire de l'abbaye de Lannoy (ordre de Cîteaux), p. 405-484, 569-696.

Très consciencieuse étude sur l'abbaye de Lannoy (commune de Roy-Boissy), fondée en 1135, par Lambert de Bretizel et Guillaume Bisette. Il est presque inutile de dire que M. Deladreue a corrigé en plus d'un point la liste des abbés de Lannoy donnée en 1751 par la *Gallia christiana.* Il a notamment rétabli en tête de cette liste Osmond, qui régit l'abbaye de 1135 à 1139 environ, et a fait connaître d'après un acte de 1369 Isambard, dont l'abbatiat se place entre celui de Guillaume IV et celui de Simon de la Haye ; mais pourquoi, sans autres preuves, indiquer les années 1366 et 1382 comme dates extrêmes du gouvernement du nouvel abbé?

Ce travail est divisé en deux parties : la première, consacrée aux annales du monastère sous l'administration des abbés ; la seconde, à la topographie et au revenu temporel. Il est suivi d'un cartulaire de l'abbaye de Lannoy, reconstitué par M. Deladreue, et dont on n'a encore imprimé que les 87 premières pièces, allant de 1136 à 1180. Signalons aussi un plan de l'abbaye de Lannoy, en 1755.

Renet. — Prieuré de Villers-Saint-Sépulcre, p. 485-568.

Le prieuré de Villers-Saint-Sépulcre avait été fondé, en 1060, par Lancelin de Beauvais qui revenait d'accomplir un pèlerinage au tombeau du Sauveur. M. Renet nous fait connaître son histoire aussi complètement que permettent de le faire les archives de l'abbaye de Saint-Germer dont dépendait ce prieuré. On a joint à ce mémoire un plan du prieuré en 1744.

Robert de Malinguehen. — Verderel. Notice historique et archéologique, p. 697-747.

Cette notice est rédigée sur le même plan et avec le même soin que la notice du même auteur sur Juvignies, indiquée quelques lignes plus haut. Les seigneuries entre lesquelles se répartissait le territoire de Verderel et dont M. de Malinguehen s'occupe ici sont le fief de la Mairie, le fief Gicourt ou Guy le Maire, la seigneurie de l'abbaye de Saint-Paul, le fief d'Haussez, la seigneurie de l'abbaye de Saint-Quentin, le fief de la mairie de Fourneuil, la seigneurie de l'abbaye de Saint-Lucien et celle de Guehengnies. M. de Malinguehen a joint à son travail

une notice sur l'historien du Beauvaisis, Pierre Louvet, qui était né à Verderel.

Ernest Charvet. — L'annuaire civil de Nicolas Feuillet, p. 748-760.

N. Feuillet, d'abord horloger, puis employé dans les bureaux de la préfecture de l'Oise, à l'époque du Consulat, est un de ces ambitieux, aussi obscurs que nombreux, qui rêvent d'illustrer leur nom par une œuvre qu'ils qualifieraient volontiers sublime, mais dont la puérilité est généralement reconnue. Celui-ci fit connaître, le 18 ventôse an IX, à l'occasion du récent traité de Lunéville, « la nécessité de la réformation du calendrier et de l'adoption d'un nouvel annuaire civil commun « à tous les gouvernements. » Il s'agissait d'une réforme du calendrier républicain et de la création d'une ère nouvelle qui aurait commencé au 1er germinal an IX, date à laquelle le nouveau traité devait recevoir sa complète exécution.

Ernest Charvet. — Colin de Cayeux, p. 761-764.

Rien de nouveau dans cet article où l'on reproduit, d'après l'*Etude biographique sur François Villon*, publiée en 1877 par le rédacteur de ce Bulletin, un extrait des registres du Parlement relatif à l'un des complices de Villon, Colin de Cayeux, qui avait été arrêté en 1460 dans l'église de Saint-Leu-d'Esserent par le prévôt de Senlis.

Barré. — Flavacourt. Notice historique et archéologique, p. 765-832.

L.-E. Deladreue. — Notice sur M. Pierre-Nicolas Danjou, président honoraire du tribunal civil de Beauvais, etc., p. 833-844, et un portrait.

Nicolas Danjou, né le 25 août 1795 à Beauvais, où il mourut le 30 octobre 1878, était le fondateur de la Société académique de l'Oise, dont il fut jusqu'à sa mort le président.

Comité archéologique et historique de Noyon. Comptes-rendus et mémoires lus aux séances, tome V, 2e partie, p. 269-451.

J. Poissonnier. — L'abbaye de Saint-Éloi-Fontaine ou de Commenchon, p. 269-303.

Ce n'est pas là une œuvre très originale : la liste des abbés de Saint-Eloi-Fontaine, qui sert de cadre chronologique à l'histoire du monastère, est empruntée à l'*Histoire* (manuscrite) *de Chauny et de ses environs*, du P. Labbé de Blois, antérieure d'une quinzaine d'années à la publication du tome IX de la *Gallia christiana*, qui renferme le diocèse de Noyon. La liste du P. Labbé mentionne cependant un abbé inconnu aux auteurs de la *Gallia :* c'est N. de Saint-Etienne qui figure sous l'année 1573. M. Poissonnier a utilisé dans cette étude, avec l'autorisation de M. Peigné-Delacourt, le cartulaire (encore inédit) de l'abbaye dont il retrace l'histoire.

Th. Carlet. — Un chapitre de l'histoire de France par M. Henri Martin. Saint Léger et Ébroin, p. 304-329.

Ce mémoire se rattache trop indirectement à l'histoire de l'Ile-de-France pour que nous en fassions plus ample mention.

Comte de Marsy. — Bibliographie noyonnaise, p. 330-339.

Consciencieux travail bibliographique renfermant 331 articles répartis sous les titres suivants : Topographie et histoire naturelle. — Histoire. — Histoire ecclésiastique. — Histoire des évêques. — Liturgie. — Procès entre l'évêque et le chapitre de Saint-Quentin. — Procès entre

la chambre ecclésiastique et les communautés du diocèse. — Abbayes. — Communautés. — Hospices. — Paupérisme. — Associations charitables. — Instruction publique. — Justice. — Administration. — Finances. — Archéologie. — Numismatique. — Généalogies. — Biographies. — Sociétés savantes. — Journaux et écrits périodiques.

SEINE-ET-OISE.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE PONTOISE ET DU VEXIN, tome I. Pontoise, 1879. In-8° de XVI-79 p.

Seré-Depoin. — La Société historique du Vexin et son œuvre sociale, matérielle et morale. Discours de M. Seré-Depoin, président, prononcé en séance publique, le 6 décembre 1877, p. 1-11.

J. Depoin. — Les pionniers de l'histoire du Vexin. Rapport lu en séance publique, le 6 décembre 1877, par M. Depoin, secrétaire général, p. 12-18.

L'auteur passe en revue tous les érudits qui, depuis Noël Taillepied (1540 env.-1589), ont consacré leurs veilles ou leurs loisirs à l'histoire du Vexin français.

L'abbé Grimot. — Notice sur le monument de la forêt de l'Ile-Adam, dit la Pierre-Turquaise, p. 19-22.

Cette courte notice sur la tombelle de la Pierre-Turquaise est accompagnée de trois planches.

H. le Charpentier. — Une lettre inédite de Casimir Delavigne, p. 23-26.

Voyez plus haut, p. 185.

J. Depoin. — Les origines de la collégiale de Saint-Mellon, p. 27-52.

H. le Charpentier. — Notice sur les anciens tombeaux de la famille de Neufville de Villeroi qui se trouvaient dans l'église des Cordeliers de Pontoise, p. 53-58.

Cet excellent travail sur une église de Pontoise, dont la fondation est due aux anciens comtes du Vexin, est suivi de la « liste des doyens « de Saint-Mellon, rédigée (en 1716) par Cossart, chanoine-secrétaire, « d'après les documents authentiques, tant de la chapelle que des « autres communautés. »

Alfred Potiquet. — Magny-en-Vexin en 1787, p. 59-78.

Consciencieux travail de statistique.

Aug. LONGNON.

ERRATA.

Page 39, ligne 17. *Au lieu de* ou, *lisez* et.
Page 136, ligne 29. *Au lieu de* DATUR, *lisez* DETUR.
Page 138, ligne 20. *Au lieu de* était, *lisez* étant.
Page 139, ligne 14 des notes. *Au lieu de* supradictus, *lisez* supradictis.
Page 153, ligne 38. *Au lieu de* BOUFFET, *lisez* BOUFFLET.
Page 157, ligne 22. *Au lieu de* Carenda, *lisez* Caranda.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE PARIS

Pour l'année 1879.

COMMUNICATIONS.

VARIÉTÉS.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.



